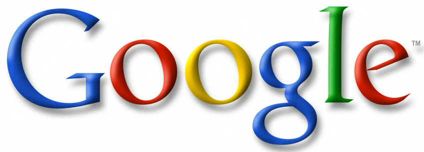
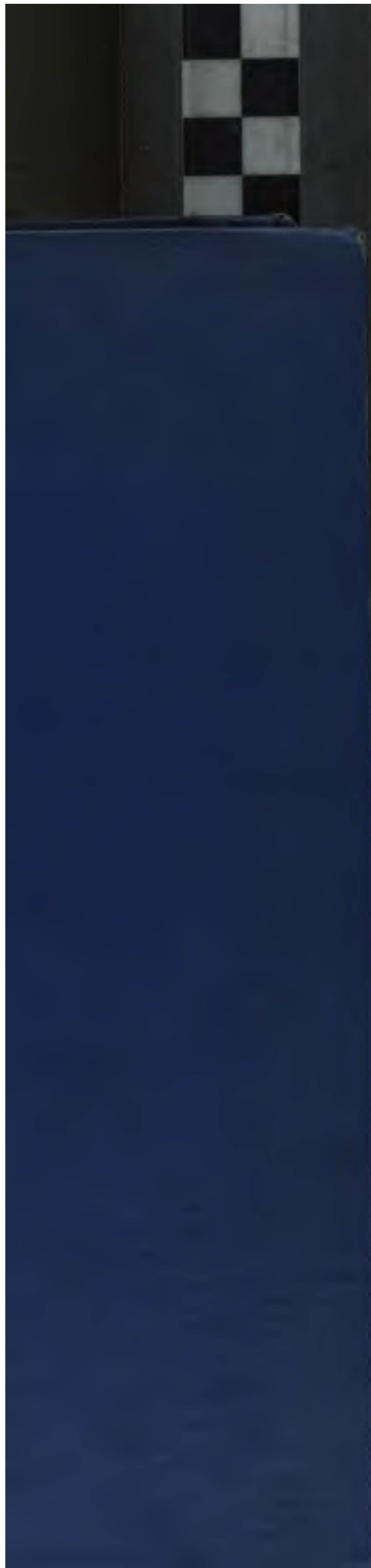


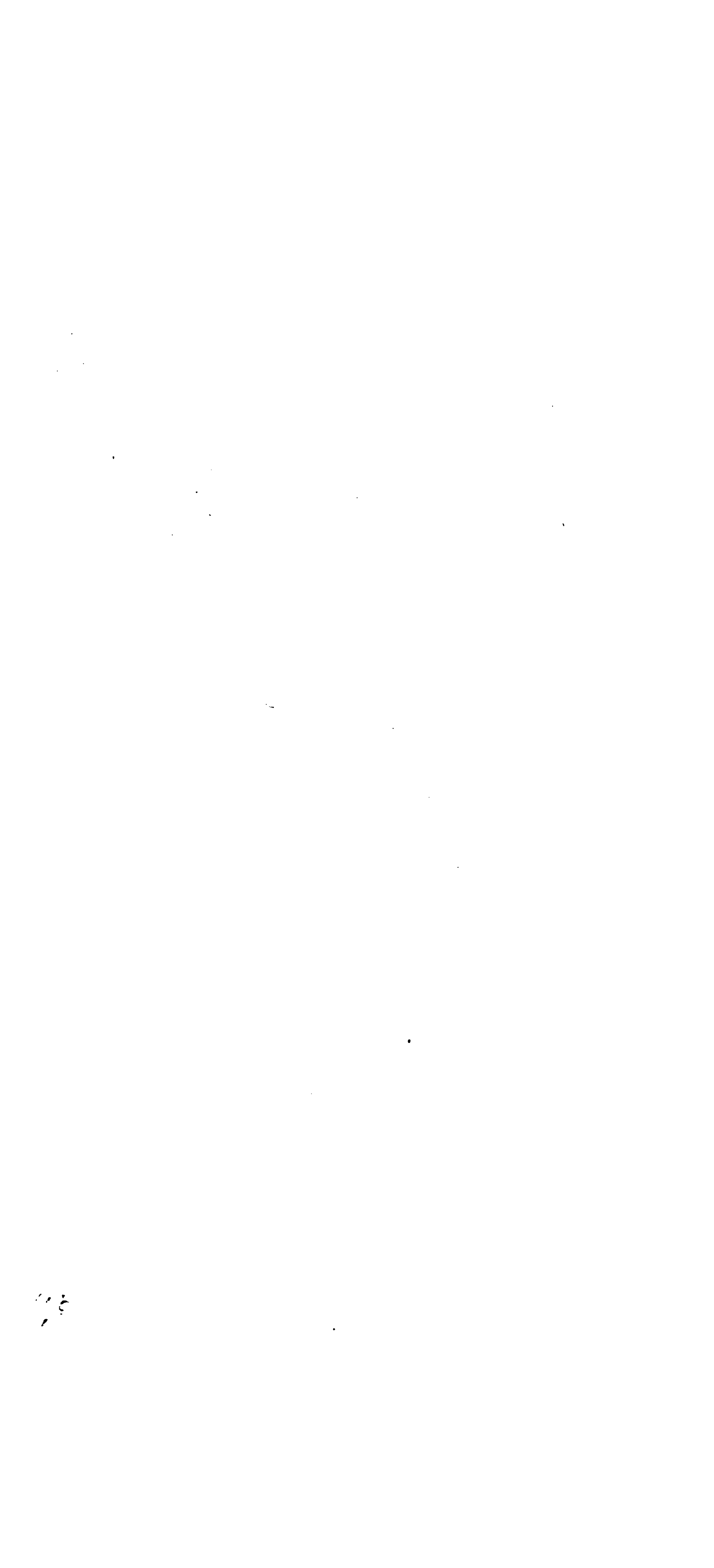








Les Royalistes contre l'Armée



Les Royalistes contre l'Armée

(1815-1820)

D'APRÈS LES ARCHIVES DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

PAR

Ed. BONNAL

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

MEMBRE DE L'ACADÉMIE D'HISTOIRE DE ROME

TOME PREMIER

Destruction de l'Armée par les Royalistes

« La fureur des Partis ne nous laisse presque que le choix entre les extravagances et les crimes ! »

Duc de Richelieu au Czar.
(Dép. 23 nov. 1815.)



PARIS

LIBRAIRIE MILITAIRE R. CHAPELOT ET Cie

IMPRIMEURS-ÉDITEURS

30, Rue et Passage Dauphine, 30

1906

PRÉFACE

LES BOURBONS EN 1815

« *Nous ne savions des Bourbons autre chose sinon que, dans l'Ancien régime, les souverains de France portaient ce nom; seulement leurs fidèles serviteurs se promenaient au bois de Boulogne pendant que nous nous battions.* »

Qui a tenu ce langage qui nous étonne parmi les serviteurs militaires de l'Empire?

Le maréchal de Castellane dans des mémoires qu'il faut lire et rédigés sous le modeste titre de Journal.

A quelle date? c'est ce qui importe : le 14 août 1814.

Qu'étaient les Bourbons pour la France de 1814?

Au témoignage qu'on connaît du futur maréchal, joignons celui d'une royaliste emprisonnée par la Terreur, la comtesse de Chastenay sur cette rentrée.

« *Les jeunes gens, écrit-elle, même ceux de notre monde, ignoraient totalement les Bourbons. MM. D'Hervilly, au service, disaient très sérieusement à Mme de Jumilhac : « Ma tante, apprenez-nous ce que c'est que les Bourbons* (1). »

Nouvelle attestation, et cette fois d'un soldat de la

(1) T. II, ch. xxiv, p. 257.

République et de l'Empire, ami affectionné de Masséna, le général Lamarque en exil :

« *La première Restauration ne fut qu'un jeu. Talleyrand n'avait eu qu'à tromper l'empereur Alexandre et à faire agiter des mouchoirs blancs par les laquais et par quelques vieilles femmes* (1). »

Pourquoi ces apostrophes?

Parce qu'à cette date paraissaient des promotions de généraux choisis parmi les émigrés auxquels on comptait pour *service actif* le temps passé à l'étranger dans des corps spéciaux *armés contre la France de la Révolution et de l'Empire* à l'intérieur, puis aux frontières, puis chez les puissances ennemies. Quel était le ministre de la guerre qui signait? le général Dupont, de Baylen. On n'y distinguait même pas ceux qui avaient la plénitude de leurs facultés de ceux qui les avaient perdues (2), langage précis du maréchal de Castellane.

Des familiers des nouveaux princes avaient servi d'*indicateurs* à la police de Fouché, nos Archives nationales en fournissent les preuves (3).

Tel fut le nouveau gouvernement, pour l'opinion qui ne tarda pas à connaître l'existence d'une *faction prussienne* que l'ambassadeur de Prusse dévoilait en ces termes : pour *l'influence exercée sur l'armée et le cabinet par les généraux Gneisenau et Grolman* (4).

(1) *Mémoires*, t. I, ch. xv, p. 177. — Le comte de Vitrolles dans les siens a dit la même chose, t. I, ch. v, p. 313.

(2) Le 28 juillet 1815, on nommait chef d'état-major à Bordeaux de La Porterie qui avait été fou; à Paris un émigré au service de Russie, de Rochechouart; à la tête d'une légion de la Seine, un forçat évadé du bagne, Pierre Coignard.

(3) *Hist. de la Rest.*, par Vaulabelle, t. IV, ch. II, p. 186.

(4) Aux pièces justificatives le texte de la dépêche Pozzo di Borgo, publication de l'Académie d'histoire de Saint-Pétersbourg.

Nos adversaires appelleront-ils nos constatations : propos de caserne? Il faut s'y attendre malgré le caractère officiel de nos divulgations.

L'Histoire distinguera toujours ceux qui versèrent leur sang pour la grandeur et l'indépendance de la France, de ceux qui conduisirent l'Étranger sur son territoire et qui combattirent avec lui, pour recouvrer leurs droits d'Ancien régime, de Valmy à Zurich et de Marengo à Waterloo, réclamant des souverains de la coalition le renversement de la Révolution quant aux institutions et des condamnations infamantes, la mort même, quant aux personnes. Ces audaces criminelles, le Parti de la Congrégation les affirma dans la *note secrète* de 1818 envoyée du pavillon de Marsan au congrès d'Aix-la-Chapelle pour implorer le maintien des troupes étrangères occupant nos places frontières!

En acceptant avec joie lord Wellington pour généralissime de l'occupation, les Bourbons oublièrent la dignité de leur race; princes dégénérés, ils oublièrent la guerre de Cent ans, le génie de Du Guesclin, la mission de Jeanne d'Arc dont le premier consul avait rétabli le culte officiel à Orléans, celui de leurs aïeux qui fut surnommé Charles le Victorieux. Ils se souvinrent tout aussi peu de la guerre de la Succession d'Espagne sous Louis XIV et de la perte du Canada comme de celle des Indes sous Louis XV, toujours par l'Angleterre.

Ils acceptèrent la doctrine contraire au droit des gens soutenue par le duc anglais sur la *Convention de Saint-Cloud*, qu'elle n'obligeait que ses signataires alors qu'elle obligeait Louis XVIII comme souverain. Ils

tolérèrent que des dignitaires étrangers, les lords Wellington, Clancarty, Castlereagh et Pozzo di Borgo émissent devant nos ministres cet anathème contre l'armée : *Il faut de grands exemples.* Hélas! cette apostrophe qui fit tomber tant de têtes illustres qui avaient fait trembler l'Europe malgré les plans militaires de Dumouriez à Pitt, à Wellington et à Kutusof sans négliger l'archiduc Charles, cette apostrophe la dauphine l'avait déclarée sienne. Le château des Tuileries avait vu dans cette parole de sang une doctrine d'État contre l'Armée. Point de salut pour les Bourbons sans son application aussi déloyale que barbare. C'était ce qu'ils appelaient royaliser la France (1).

Pour l'humiliation de princes fanatiques, on devait voir un général de la Garde, *Brayer*, un condamné à mort sauvé par son collègue Radet, combattre dans l'Amérique du Sud pour l'indépendance des nouvelles Républiques et plus tard le colonel *Fabvier* à Missolonghi pour la liberté de la Grèce, redisant avec *Lallemand* de la Garde, au Texas, ce qu'il y avait de vertus militaires dans les *demi-soldes* et dans les proscrits.

A ceux qui s'étonneraient de cet acte, on peut répondre que le *parti royaliste* était logique avec lui-même. La preuve? Le jour où le régent devint Louis XVIII, il écrivit au Régent d'Angleterre une adresse où on lit, car il eut soin de la publier, l'hommage suivant :

« *C'est aux conseils de Votre Altesse royale, à ce glorieux pays et à la confiance de ses habitants que j'attri-*

(1) L'opinion les appela *les archers de la Sainte-Alliance.*

buerai toujours, après la divine providence, le rétablissement de notre Maison sur le trône de ses ancêtres. »

D'un trait de plume, ce prince effaçait de notre histoire Crécy et Azincourt, Villa-Viciosa et Fontenoy (1).

Il refusait d'admettre, et les siens avec lui, que la Révolution française avait renouvelé le monde par ses principes et qu'elle avait entraîné les générations nouvelles dans son cercle de doctrines. Il niait sa gloire militaire parce qu'il l'avait combattue aux frontières en 1792, en 1814, en 1815. Et il ne voulait pas voir que sa négation était un déshonneur pour la France, un affaiblissement moral pour la monarchie restaurée.

Que pouvaient contre les héros des guerres de la République et de l'Empire les chefs du *Parti de la Congrégation* rêvant un retour impossible désormais aux doctrines de l'Ancien régime, même en s'appuyant sur l'insolence de l'étranger et sur 8,000 émigrés devenus officiers et généraux à coups d'ordonnances royales?

La dignité du premier ministre d'alors, l'un des plus grands noms de la vieille monarchie depuis trois siècles, s'indigna de tant de proscriptions. Il y eut un jour où le duc de Richelieu lui-même écrivit comme premier ministre à l'empereur Alexandre, le 23 novembre 1815 : *La fureur des partis ne nous laisse presque que le choix entre les extravagances et les crimes!*

(1) Louis XVIII oublia l'œuvre de Du Guesclin et de Jeanne d'Arc, par cet acte. Il passa sous silence qu'on ne lui permit l'accès au trône qu'après l'exécution du traité de Fontainebleau pour régler seul nos destinées. Lorsqu'ils accusaient l'armée du retour de Napoléon, les Bourbons ne pressentaient pas la Révolution de 1830. Il n'y eut pas alors à discuter avec l'exilé de l'île d'Elbe pas plus qu'avec le maréchal Ney. Un double assassinat les en avait délivrés, et ne les sauva pas de leur juste ruine.

L'historien royaliste Lacretelle, exaspéré des outrages comme des supplices infligés à l'armée, défendit son honneur dans cette apostrophe : *C'était perdre la Restauration que de lui donner la tache d'un tel sang!*

L'arrêt de mort de la Restauration, le voilà, prononcé par un royaliste de toujours, sous le règne de Charles X (1).

Voilà pourquoi l'armée ne vit dans les Bourbons de la branche aînée que des créatures de l'étranger indignes désormais du trône de France, au nom de ses exploits et de ses malheurs. Elle leur reprocha d'avoir accepté de l'Europe une *révolution contre l'armée* (2)!

---

(1) Pour l'humilier et l'affaiblir, on oublia jusqu'en décembre 1815 nos *60,000 prisonniers en Angleterre*. Récit du général d'Hautpoul aux pièces justificatives de la préface.

(2) Appréciations royalistes. Montgaillard a défini le rôle de la police contre l'armée : *le commerce infâme des dénonciations*. Capefigue a nommé les cours prévôtales *des saturnales sanguinaires*. Le général Partonneaux signala à son ministre les conseils de guerre comme ne prononçant que *des peines capitales* contre les soldats qui avaient obéi à leurs chefs. Peut-on récuser de pareils témoins? Marmont lui-même protesta en 1820.

LES

ROYALISTES CONTRE L'ARMÉE

LIVRE I

AVANT WATERLOO

CHAPITRE PREMIER

L'armée et la première Restauration.

Convention du 23 avril 1814 qui livra à la coalition par Talleyrand 53 places fortes, 12,600 pièces d'artillerie, 40 vaisseaux de ligne et un milliard d'approvisionnements de tout genre, *sans compensation*. — Le Prussien Stein la flétrit. — Enthousiasme des officiers en demi-solde pour le maréchal Davout, le calomnié de Hambourg. — L'opinion est pour la Révolution.

La Convention du 23 avril 1814 qui avait promis l'évacuation du territoire par les armées étrangères, nous obligea à *restituer* Anvers et Luxembourg, Magdebourg et Mayence, Dantzig et Hambourg, le Texel et Tarragone, Mons et Lérida, Girone, *sans compensation!* C'est ce qu'on appela traiter la France mieux sous les Bourbons que sous les Bonaparte! Le comte d'Artois toujours léger, toujours prêt à agir, signa tout ce qu'on voulut. Talleyrand se montra en ceci plus coupable. Appelé par les uns *sceptique*, égoïste, par les autres un *traître*, Talleyrand rechercha avant tout une popularité malsaine. Mais l'histoire a le devoir de le flétrir dans le

but qu'il poursuivit, dans les moyens qu'il employa pour l'atteindre comme dans l'esprit qui l'anima (1).

La plume vengeresse de Chateaubriand a frappé le ministre prévaricateur vendant son influence aux princes allemands du Rhin; le traître d'Erfurt et le traître de la Régence impériale devaient l'être, le premier par Metternich en ses divulgations, le second par l'Empereur à Sainte-Hélène.

Le duc de Berry ne put s'empêcher de protester contre ce qu'on appelait *la faute* qu'on avait commise en signant précipitamment *ce honteux armistice*. Ministre de la guerre, le général Dupont accepta la convention sans protestation aucune: il y avait jusqu'à un *article additionnel* qui ne nous accordait que dix jours pour son exécution hors de France. Oublieux de Baylen, il prescrivit aux chefs de nos divisions territoriales l'application immédiate, ainsi qu'aux gouverneurs de nos places fortes. Les archives l'attestent par sa correspondance personnelle. Comme moyen de persuasion devant un tel acte, il expédia le texte imprimé de la convention à chaque intéressé (2).

La scélératesse de cet acte, Talleyrand en fut l'approbateur et, au jour de la colère publique, ne trouva rien à répondre à ceux qu'il avait sciemment trompés, lorsqu'ils se plaignirent de cet acte et de ses suites (3). Ses

---

(1) Dès janvier 1809, ce personnage avait inspiré des craintes à l'Empereur. Thiers l'a constaté dans une phrase qui est à méditer : « Napoléon voyait distinctement en lui l'homme autour duquel, dans un moment de revers, se grouperaient ses ennemis de toute sorte, pour édifier un nouveau gouvernement sur les débris de l'Empire renversé. »

(2) Les archives de l'état-major de l'armée ont conservé plusieurs exemplaires de cette pièce.

(3) Constatation douloureuse quant à nos prisonniers de guerre. L'article 7 de la convention d'avril 1814 stipulait qu'ils *seront immédiatement renvoyés dans leurs pays respectifs, sans rançon et sans échange*. Eh bien, en octobre 1814, 7,000 d'entre eux végétaient dans la misère à Plymouth! Le 28 avril 1814, le général Dupont avait renvoyé en Allemagne les prisonniers originaires de ce pays et leur avait payé une solde de route.

suites! elles portaient sur les provinces Rhénanes, sur la Belgique, sur les duchés et provinces de l'Italie, sur les Colonies, sur une frontière intermédiaire qu'on aurait pu obtenir en négociant; sur l'artillerie que soutenaient les places fortes que nous détenions; sur le matériel de tout genre qui y avait été accumulé; sur les approvisionnements que nous y avions organisés, toujours à nos frais; sur les flottes construites par nous; sur le matériel des ports et des places maritimes en notre possession comme Venise et Anvers, Gênes et Flessingue, Berg-op-Zoom et Amsterdam, l'Ile de France et Saint-Domingue.

Respecter nos provinces eût, certes, mieux valu de la part du vainqueur; mais notre gloire offusquait toute l'Europe et on nous la faisait payer en insolences de tout genre, en outrages sans pitié. Le Czar conservait seul son sang-froid et n'aurait pas voulu détrôner Napoléon; les royalistes et les Anglais arrachèrent son consentement au prix de mille intrigues aujourd'hui connues et indéniables.

Nous dûmes abandonner aux coalisés 53 places fortes, 12,600 bouches à feu, des arsenaux complets en armements et équipements, des magasins de dépôt remplis d'un matériel avoué immense; avec le tiers de nos escadres, tout cela équivalait à un milliard largement. Et cependant c'était peu, comparé à la perte immédiate de la frontière rhénane et de la frontière belge (1).

Un ministre de Prusse, le baron de Stein, a prononcé l'anathème sur cette convention qui parut le don de joyeux avènement des Bourbons! Le voici, textuel :

---

(1) Les exactions des alliés furent telles qu'on dut rédiger une *proclamation* aux provinces occupées pour les autoriser à *résister aux réquisitions illégales* des troupes étrangères. Les Prussiens se distinguèrent dans ces fureurs, par avarice et par vengeance, en invoquant la reine Louise de Prusse dont les intrigues avaient amené la guerre de 1806!

« *La Convention du 23 avril dessaisit la France, par l'inadvertance honteuse de son Ministère, des gages d'une paix moins défavorable.* »

La flétrissure à ceux qui ne voyaient qu'une couronne quelle qu'elle fût, la voilà bien inattendue, et elle vient de Berlin.

De Russie, nous en possédons une autre.

Le ministre d'Alexandre I[er] a écrit sur *Erfurth* en une ligne la preuve de la trahison du prince de Talleyrand à l'égard de son souverain. Le comte de Nesselrode parlant de l'entente de son maître avec lui quant à une correspondance écrit : *A mon retour à Paris j'en devins l'intermédiaire.* Il n'y a rien à ajouter à cette preuve séculaire (1).

Les Bourbons toujours désireux de recouvrer le trône de France, prirent à l'égard de la coalition les *engagements* les plus graves dès le Consulat (2). Ils se déclarèrent prêts à régner si on leur rendait la France de l'Ancien régime, quant aux frontières : donc, celle du XVIII[e] siècle. Oui, certes. Mais à quelle époque de ce siècle? La réponse ne vaut que par la fixation de la date. Eh bien, Louis XVIII en personne l'a fournie : à 1748!

Une de ses *instructions* au comte de Saint-Priest, son représentant près les cours européennes, porte, quant au chef du Saint-Empire romain, ceci : demander à Sa Majesté une déclaration : « qu'Elle ne prétend rien prendre ni posséder du territoire français, tel qu'il a été fixé par le traité d'Aix-la-Chapelle, en 1748, et les conventions subséquentes antérieures à l'année 1789 ». En 1800 encore, le même prince refusait « la cession de la moindre bicoque en France » sinon le comte avait ordre de demander ses passeports et de le

---

(1) *Lettres et papiers*, au t. II, p. 66.

(2) Voir *Lettres et Instructions de Louis XVIII à M. de Saint-Priest* (1845), p. 145 et suiv.

rejoindre. Oui, mais avec 1748 pour base diplomatique, plus la Corse et la Lorraine du roi Stanislas.

Voilà le langage qu'on a célébré chez nous avec enthousiasme! Bien plus, on l'a admiré (1).

Donc : les *pays conquis*, on les rendrait en oubliant les provocations de l'Europe et le sang versé par nous; on les restituerait, sans compensations; on les restituerait, à qui? à ceux qui, ayant couru aux armes, étaient les vaincus! de la Meuse inférieure à la Sambre, des bouches de l'Escaut au Rhin suisse!

Ainsi, d'un trait de plume, a écrit un contemporain, le comte d'Artois et son gouvernement dépouillèrent la France d'un matériel immense, renoncèrent à toutes ses conquêtes et la réduisirent à ses limites de 1790. Ainsi, la mauvaise foi d'une part, la lâcheté et la corruption de l'autre consommèrent *la spoliation la plus inique*. Que pouvait refuser Talleyrand, négociateur de cette *infamie?*

Lorsque ce ministre prévaricateur rédigeait des *Mémoires* aussi menteurs que ceux de Dumouriez, il ne prévoyait pas que ses collègues à l'étranger l'accableraient de leurs divulgations. En voici une à retenir. Le 28 octobre 1804, le comte de Nesselrode écrivait à son fils, le futur ministre d'Alexandre : « Il a été offert à M. de Talleyrand par le prince de Nassau-Weilbourg jusqu'à 5 et 6 millions argent de France pour obtenir la présidence » de la République batave (2).

Les Bourbons avaient inscrit sur leur drapeau le mot : *Légitimité*.

---

(1) Un témoin que ne peut récuser le parti royaliste, le baron de Vitrolles a écrit sur l'enthousiasme de la France pour les Bourbons, 3 avril 1814, le témoignage contraire que voici : « Le prince de Schwartzemberg a fait observer qu'à la manière dont les armées alliées avaient été reçues en France *on ne pouvait guère croire à ce vœu de la nation.* » *Mémoires*, t. I, ch. v, p. 313.

(2) *Lettres* du chancelier, t. II, p. 378.

Tout ce qui s'était accompli durant leur absence était nul, coupable surtout.

Ils ne comprirent pas, ces dégénérés que Chateaubriand appellera un jour de nouveaux Stuarts, que la France n'admettait pas qu'elle eût vécu durant vingt-cinq années en état de *lèse-majesté*. Les gouvernements de cette période dans son histoire, elle les avait choisis, elle les avait voulus. Elle ne vit dans le dogme de la légitimité qu'un outrage et n'accepta pas le pardon que lui imposait le Parti royaliste.

Il y eut alors un débordement d'injures par des publicistes à gages contre toutes les célébrités de la Révolution. On les poursuivit comme des ennemis tantôt de la légitimité, tantôt comme des complices de l'Usurpateur. On proposa même d'abandonner la Corse qui avait infligé ce conquérant farouche à la nation française.

L'armée, on la flétrit le plus que l'on put. L'épée n'avait-elle pas constitué la seule prédominance de la force au profit d'un tyran, sorte de condottiere italien sur les rives de la Seine pour y continuer César Borgia.

Maîtres de la cour, les royalistes ultras ne virent pas qu'en estimant les généraux et les officiers pour des porteurs de carmagnoles ils créaient entre eux et les Bourbons une scission absolue. Ainsi injuriés, ils devaient en venir à la haine. On les estimait aux Tuileries pour des machines, comme des instruments habilement employés, rien de plus. Puis, on les méprisa et on les expulsa du monde officiel en leur jetant 93 à la tête. Les maréchaux n'étaient guère mieux traités. Quant aux nobles d'Ancien régime qui s'étaient honorés ou illustrés de 92 à 1814, on vit en eux des *traîtres* à fusiller, à traquer, à proscrire.

La Contre-Révolution devint triomphante, à la joie des souverains d'Ancien régime vainqueurs. La trahison ayant commencé notre ruine, on entendit lui faire produire tous ses effets. L'étranger fut solennellement

honoré et le *duc de Wellington* au-dessus de tous. Les Bourbons se livrèrent à son influence.

Et les *frontières naturelles*, qu'en faisait donc Louis XVIII?

Si la coalition (la Prusse notamment) avait eu à faire les sièges de Luxembourg et de Mayence, de Hambourg et de Dantzig, avec des vaillants comme Davout, Rapp, Belliard, elle pouvait s'attendre aux plus terribles châtiments de la part de ces glorieux chefs. A la tête des 60,000 hommes qu'il avait à Hambourg, qui eût été de taille chez les coalisés à jeter à bas un maréchal de la trempe de Davout, célèbre du Rhin au désert du Nil, de Berlin à Vienne, par d'immortelles victoires?

Talleyrand a été accusé de *s'être fait payer par les alliés* l'abandon de notre matériel de guerre.

Un de nos historiens renommés a pu écrire de lui, sans trouver jusqu'ici de contradicteurs, ces graves paroles : *Il a mérité que ce soupçon restât suspendu sur sa tête* (1).

Dans la capitale, les casernes entendaient couramment la même apostrophe : Vive l'Empereur! c'est-à-dire, *A bas l'Étranger!* Les soldats refusaient le salut aux jeunes gens de la maison militaire du Roi, et bientôt la garde nationale s'en mêlait.

Parmi les maréchaux, on n'épargna aucune flatterie. Les charges de cour, on les en accabla! puis, de grands commandements dans les provinces vinrent les satisfaire — et les disperser aussi.

Seul, Davout, fut excepté. On lui déclara par écrit que le Roi ne le recevrait pas. Pourquoi? Parce qu'il *avait compromis le nom français!* On oubliait de lui demander si c'était à Austerlitz ou bien à Auerstaedt, à Eckmühl ou bien à Wagram. Non, ce n'était pas là, paraît-il, mais

(1) *Histoire de France depuis 1789*, par Henri Martin, t. IV, ch. II, p. 102.

à Hambourg. Oui, à Hambourg, qu'il avait défendu si hardiment, qu'il avait tiré sur le drapeau blanc (1).

Ainsi, le nouveau drapeau de la nation était blanc et on l'avait outrageusement accolé au drapeau russe! Que voulait-on que pensât un homme d'une renommée si unanime, redouté de tous pour son austérité haute. Or ce maréchal duc d'Empire était le plus titré de ses collègues sous l'ancienne monarchie, comme marquis d'origine. La leçon qu'il infligeait était complète, terrible. On s'efforça de la retourner contre lui. Ce fut en vain. Tout ce qu'il y avait d'*officiers* dans Paris fit du maréchal Davout son idole parce qu'on voyait en lui le plus complet des lieutenants impériaux. Sur le boulevard des Italiens comme au Palais-Royal s'établirent quotidiennement deux forums, pour le constituer (à son insu) chef des mécontents. Les officiers à la demi-solde commençaient à se venger.

Au même moment, des députations de Vendéens, de Bretons, du camp de Jalès, en costume local tantôt pittoresque, tantôt ridicule, affluaient aux Tuileries. Ils s'y rencontraient avec des officiers de Condé, mais ils étaient reçus par des officiers qu'ils avaient combattus de Nantes à Manheim, de Quiberon à Mayence, de Rivoli à Austerlitz, même en Russie. Voilà ce que ne voyait pas le parti royaliste, ce dont s'indignaient l'armée et la bourgeoisie parisienne.

Le retour de l'île d'Elbe? mais en voilà l'origine, le certificat!

On n'oubliait pas que la princesse Catherine de Wurtemberg avait été arrêtée, volée, dépouillée, par des hommes de main, auxquels on avait donné certains droits ou qui en avaient pris; ces hommes étaient

(1) L'ambassadeur Pozzo di Borgo a peint l'état d'esprit des maréchaux le 14 septembre 1814 avec justesse, dépêche de ce jour. Puis, il ajoute : « *Le reste de l'armée s'arrange peu à peu.* »

des familiers du comte d'Artois, des Voltigeurs de Louis XIV.

Dans le *gouvernement provisoire* présidé par Talleyrand, un ordre inouï, avait été donné à des bandits; ils n'en faisaient pas mystère : *d'assassiner Napoléon* au début d'avril 1814.

Thiers a formulé cette constatation et accusation en 1860. Nul n'a protesté.

Le deuxième certificat pour le retour de l'île d'Elbe, le voilà.

On décerna des cérémonies publiques à Moreau, traître à sa gloire; à Pichegru, un autre traître; à Georges Cadoudal, malgré l'aveu d'assassinat, aveu public produit en mai 1804. Dix ans plus tard, le père et le frère furent anoblis par Louis XVIII!

Les invalides renvoyés en partie chez eux; les orphelines des militaires pauvres congédiées en partie alors que leur père était tombé sur les champs de bataille; les écoles militaires réunies à une seule, avec une clause qui les réservait à la seule noblesse comme autrefois; la Chambre des députés s'indignant contre cet acte et enjoignant de le rapporter; Exelmans, impliqué dans un complot qui n'existait pas; Vandamme chassé des Tuileries, parce qu'il avait été outragé en revenant de sa captivité, et chassé par des malheureux qui ignoraient ce qu'est un coup de fusil, l'était bientôt de Paris; Davout (1) recevant un ordre déguisé d'exil dans sa terre de Savigny : voilà un ensemble d'où devait sortir la *rentrée de Napoléon.*

Qu'avait-on fait des maréchaux privés de charges de cour? On les avait désunis en les *dispersant,* mais on n'avait pas compris que par cette double mesure on les

(1) Ministre de la guerre en 1815, il devait apprendre à son pays ce qu'il fallait redouter des alliés en ces termes : *Prenons garde de laisser désorganiser l'armée.*

avait rendus à la pleine vie militaire. Le vainqueur de Fleurus fut envoyé à Rouen; le duc de Trévise à Lille; le duc de Reggio en Lorraine; le duc d'Elchingen à Besançon; le duc de Valmy à Strasbourg son pays d'origine; le duc de Castiglione à Lyon, choix condamnable; le prince d'Essling à Marseille avec juridiction sur la Provence; le duc de Tarente à Tours; le duc de Dalmatie en Bretagne. Les événements allaient bientôt prouver l'inanité de cette dislocation du corps des maréchaux.

Les fautes des émigrés et leurs provocations, la haine des chefs de l'armée impériale, la colère des ultras contre le chef des Montmorency parce qu'il avait servi dans les gardes d'honneur, les provocations des partis, celles de la police, un clergé restreint s'occupant des biens nationaux; sur le tout, Talleyrand et Fouché associés dans la honte, associés dans le crime, prêts à tenir le souverain dans un état d'esprit qu'on a nommé *la région du régicide*, cet ensemble de fautes et de provocations devait abattre les Bourbons (1).

L'armée, on l'avait exaspérée, en l'abreuvant d'humiliations.

Le moment était venu où s'accomplissait ce mot de Napoléon : *Les Bourbons vont pacifier la France avec l'Europe, mais la mettre en guerre avec elle-même* (2).

Deux partis divisaient la France : les Bonapartistes, les royalistes ultras.

Le premier, remplissant Paris et les départements de ses plaintes, annonçait qu'une élite de 1,500 chouans entraînerait Louis XVIII à Compiègne, abolirait la

---

(1) L'hostilité de la France contre l'Empereur en 1813 est une opinion si fausse que le colonel Napier disait en pleine Restauration au sujet du retour de l'île d'Elbe : « Le drapeau tricolore fut arboré partout et le parti des Bourbons avait disparu. Ce fut la véritable pierre de touche du sentiment national. »

(2) Une ordonnance royale du 4 mai avait confié à une commission de maréchaux et de généraux la reconstitution de l'armée.

Charte, arrèterait les militaires notables, les personnalités de la Révolution, s'en déferait par l'exil et rétablirait l'Ancien régime.

Le second répondait que les jeunes généraux pullulaient à Paris appuyés par des milliers d'officiers à la demi-solde prêts à tout, qu'ils enlèveraient le Roi pour l'égorger ou le déporter, qu'ils proclameraient le tyran et mettraient à nouveau l'Europe au pillage, car la paix ne pourrait satisfaire ces Mamelucks. Naturellement, les trésors de Napoléon soudoyaient ces conspirateurs soufflant la discorde jusqu'à Vienne et par Murat en Italie.

Talleyrand avait admis — toujours sans discussion — que le sort de l'Europe fût réglé en dehors de notre action, et on avait réglé l'avenir de la France ignominieusement. Sa paix devait être l'immense bienfait des Bourbons. Ce fût une paix exécrée (1). On tenta de remédier au Congrès de Vienne, aux suites de cet acte impardonnable, ce fut en vain. Talleyrand put voir alors ce que valaient son principe de la légitimité, son traité avec l'Angleterre et l'Autriche, ses finesses, l'exclusion de Murat, l'abandon du prince Eugène. Les scènes auxquelles il assista purent l'éclairer dans son invincible orgueil, mais il était trop tard pour jouer les Mazarins.

Parvenus depuis novembre 1814 à tout juger et recréer dans l'équilibre européen, les diplomates allaient signer un instrument général à huit et se séparer respectivement au début de mars 1815. Le débarquement de Napoléon au golfe Juan le 1er mars éclata en

(1) Pozzo di Borgo écrivait sur lui au comte de Nesselrode, un véritable portrait. Il l'accuse d'intriguer pour intriguer, d'exciter des tempêtes pour les calmer et d'être un homme de grande routine, besogneux. « En réfléchissant aux motifs de la froideur de l'Empereur envers lui, je vois qu'il l'a méritée; Dieu sait jusqu'à quel point il s'est compromis dans l'affaire de Caulaincourt. » (Dép. du 26 septembre 1814).

nouvelle inattendue, foudroyante, et vint bouleverser tous les esprits.

Pourquoi Napoléon avait-il abandonné l'île d'Elbe avec Drouot et Cambronne?

Parce que les souverains réunis à Vienne avaient résolu de le déporter dans d'autres mers et que les partis exaspérés, Carnot des premiers, le redemandaient pour arrêter les fureurs des hommes *qui n'admettaient pas* la Révolution *dans le pays qui l'avait faite* (1).

(1) Résumant l'effroi que le vaincu inspirait à l'Europe d'Ancien régime, Thiers a pu écrire : « Jamais il n'avait été plus grand dans l'imagination des hommes qu'au fond de l'île si chétive qui lui servait d'asile. » (Nov. 1814.)

CHAPITRE II

Préparation de Waterloo par le parti royaliste.

Les actes politiques de la première Restauration prouvent que les Bourbons rentrèrent avec les doctrines de l'Ancien régime. La cour de Gand prépara Waterloo par ses agents, de Vienne à Londres, en haine de la France et de la Révolution. — Organisation de l'armée royale de l'Est devant Huningue (document inédit). — Le colonel de Lascours, du cabinet du maréchal Davout, vole les états de situation pour Clarke (pièce interceptée).

Le premier discours royal de 1814 ne fut pas heureux quant aux *frontières naturelles*; il avança que la perte de ses conquêtes ne devait pas « être regardé comme retranché de sa force réelle ». Ainsi, vingt-cinq années de sang versé contre une coalition sans exemple ne comptaient pas. Or, la République et l'Empire avaient poursuivi surtout la politique de Richelieu et de Louis XIV et c'était un Bourbon qui parlait avec légèreté des sacrifices imposés à la France. Bien plus, il ne distinguait pas entre des conquêtes à échanger, à restituer, et des conquêtes cherchées par la race capétienne, du Rhin aux Alpes (1).

Il était mieux inspiré, certes, lorsqu'il parlait de la *gloire* des armées françaises comme n'ayant reçu *aucune atteinte*. Encore eût-il fallu donner à ses membres des

---

1. Citons un trait de mœurs de cette époque. Un officier autrichien ayant reçu l'ordre d'enlever notre ministre en Suisse, M. Auguste de Talleyrand le conduisit à Remiremont et lui tint le propos que voici : « Je ne sais pas où est votre armée. Comme je n'ai pas le temps d'aller la chercher jusqu'à Paris, nous allons nous rendre chez le sous-préfet, il me donnera *un reçu de votre personne* » (*Journal* du maréchal Castellane, p. 244, t. I).

garanties pour les grades et pour la solde, ce qui n'eut pas lieu : *verba et voces!* (1).

Le panégyriste de Dumouriez n'a pas craint d'écrire sur la rentrée des Bourbons :

« En avril 1814, la *Contre-Révolution* rentre en France à la suite des armées ennemies, ou s'y réveille au bruit de leur marche. *Auxiliaire des envahisseurs*, elle acquiert ce qu'elle appelle des droits, reçoit des promesses et multiplie ses espérances par ses prétentions. En applaudissant aux vainqueurs, *elle se croit victorieuse* elle-même, prétend avoir reconquis la France et se trace le système si fidèlement suivi depuis pour conserver cette conquête et étouffer toutes les libertés (2). »

Que dire du général Dupont devenu ministre de la guerre non pas quoiqu'il eût capitulé en rase campagne à Baylen mais *parce que*. Choisi comme ennemi naturel de Napoléon, a écrit un historien royaliste, il aurait vu sa disgrâce exciter de graves préventions contre lui.

« En outre, il y avait ici un arriéré immense de services qu'il fallait prendre en considération, une concurrence d'ambitions qui se disputaient les récompenses. Les services de la Vendée, ceux de l'émigration, les derniers services de l'Empire, se présentaient à la fois. Puis, à côté des services paraissaient les *prétentions*, au moins aussi ardentes à demander, peut-être plus difficiles à satisfaire. Ces services et ces prétentions étaient, la plupart du temps, appuyés par les princes, plus jaloux de se rendre agréables à ceux qui sollicitaient leur intervention qu'à portée de *juger* ce qu'il était possible d'accorder et ce qu'il était nécessaire de refuser. Les militaires de l'Empire auraient dû voir, sinon sans chagrin, du moins sans colère, des *grades* donnés à ceux

---

(1) Nul n'a mieux raconté que ce maréchal les fautes et les actions blessantes du duc de Berry sur les affaires de l'armée (t. I, 1814).

(2) Ledieu, *Le général Dumouriez*, ouvrage publié en 1826.

qui avaient combattu dans les *armées vendéennes et condéennes* (1). »

Ainsi les hommes qui avaient appelé les premiers l'étranger sur le sol de la patrie entendaient obtenir des honneurs militaires de tout genre qui les rendaient les égaux, et parfois *les supérieurs* de ceux qui avaient versé leur sang pour la défendre, de Valmy à Toulouse (2). Et cependant le même historien avoue que pour un grand nombre les prétentions et les protections suppléèrent aux services.

On voulut des grades pour avoir le droit de porter l'uniforme de l'armée. On les obtint de la faveur royale. Il y eut aussitôt des colonels et jusqu'à des généraux qui n'avaient jamais vu le feu. Pour éviter le ridicule dans ces promotions surprenantes, on en conféra une multiplicité à titre d'*honoraire* pour le rang. Avec le temps les possesseurs prétendirent à la solde, et elle leur fut accordée (3). C'est ce qu'on appelait honorer la nouvelle monarchie dans ses vaillants soldats de Vendée et de l'émigration. Avec eux, on l'a écrit, *les épaulettes étaient à leur place* (4).

Nul ministre n'égala le général Dupont dans les complaisances à leur égard (5). Il alla si loin dans cette voie qu'il frappa les Invalides et la maison de la Légion

---

(1) *Hist. de la Restaur.* (t. I, liv. IV, § 1, p. 460), par M. de Nettement, royaliste.

(2) En 1795, la femme du général anglais Harcourt avait dit à un émigré : « *Ne servez pas contre la France; ce rôle nous inspire du mépris et telle est l'opinion de l'Angleterre.* » Eh bien, en 1814 vinrent acclamer les souverains alliés sur la place de la Concorde, les ducs de Luxembourg, de Mouchy, de Crussol, de Fitz-James, Doudeauville, en personne! (V. Thibaudeau, *Hist. du Cons. et de l'Emp.*, t. IX, p. 639).

(3) Voir les dossiers des officiers aux Archives du ministère de la guerre et le maréchal de Castellan, colonel en 1814.

(4) Appréciation textuelle de M. de Nettement.

(5) Le général de Saint-Chamans fut son aide de camp au temps où il n'était que colonel. Il a exposé avec une autorité particulière l'invasion du cabinet de ce ministre par *les protégés des Princes* envahissant sans titre aucun les grands emplois militaires. (Aux pièces justificatives, le récit du témoin.)

d'honneur. La Chambre des députés en eut honte et rapporta la plupart de ses ordonnances. Après lui, il faut le rappeler, le maréchal Soult qui jalousait tout le monde et pleurait sa couronne de Portugal trouvait bon d'invoquer Quiberon! Il proposa d'y élever un monument expiatoire, oublieux de Hoche et de son armée livrée aux boulets d'une flotte anglaise dans la patrie de Duguesclin. Parmi les nominations que signa ce maréchal, on lui a reproché celle de Picquet du Boisguy, coupable de massacres sur des gens sans armes, d'incendies dans les campagnes, de vols sur des diligences, d'assassinats comme chauffeur et de viol (1).

Pour compléter l'abaissement de ses compagnons d'armes, le duc de Dalmatie favorisa les pensions aux officiers et aux soldats des armées royales de l'Ouest blessés en défendant le trône. Or, le préfet de Rennes, un vicomte, les appelait des *brigands* plutôt que des défenseurs du Roi!

Le duc de Dalmatie ne brilla pas par son caractère non plus. Ce fut lui qui imposa un *certificat de catholicisme* aux officiers qui sollicitaient la croix de Saint-Louis; les protestants durent se contenter de la croix du Mérite militaire. Or ceci se passait le 10 mars 1815 (2).

Lorsque Napoléon débarqua au golfe Juan il vit combien les intérêts de la France révolutionnaire avaient été compromis depuis l'armée jusqu'aux classes les plus inoffensives. Jusqu'à son entrée aux Tuileries, il n'entendit qu'une suite d'imprécations contre les princes dont les émigrés formaient la cour et qu'on jugeait d'un mot

(1) Voir M. Houssaye dans *1815*, p. 87.

(2) Le 8, le ministre de Russie à Paris signalait à son gouvernement la liste de proscription suivante : « Les personnes qu'on désigne pour être arrêtées sont *Savary*, Fouché, Maret, *Sébastiani*, *Davout*, le maréchal *Brune*, *Flahault*, Lavalette, *Exlamans*, *Tarayre*, Pontécoulant, Champagny, Perrégaux, *Caulaincourt*, *Lefebvre Desnouettes*, le préfet de Dijon, Bourrienne, le comte de Ségur et le commissaire de police du faubourg Saint-Marceau » (Dép. du 8 mars 1815).

resté célèbre : *Ils n'ont rien oublié, ils n'ont rien appris.*

La désertion annoncée partout par les royalistes dans ce drame ne se produisit que contre eux. Un seul régiment tira sur le vainqueur d'Iéna : le 10e de ligne. Partout, la cocarde tricolore reprit sa place, Exelmans osa l'arborer le premier à Paris.

Si on s'était écrié à Vizille : « C'est encore ici que ressuscite la liberté française » on n'entendait ailleurs qu'un cri uniforme : *A bas les ennemis du peuple.* Au bouleversement d'Ancien régime qui avait sévi même à l'Institut contre Carnot, Sieyès, Monge, Rœderer, Merlin, Cambacérès, le peuple des campagnes comme celui des villes répondait par un enthousiasme débordant. Là où l'année 1816 devait parler de rébellion et de trahison, l'histoire actuelle ne voit ni complot ni insurrection; elle constate simplement le retour des Bourbons par l'étranger qui, joint à leur esprit de gouvernement, amena leur expulsion.

Quel était l'état d'esprit de l'armée avant le retour de l'île d'Elbe?

L'armée? elle rugissait de honte et de colère. Or, elle rentrait par masses compactes qui des prisons, qui des pontons, qui des places fortes. L'armée d'Espagne, 20,000 hommes. L'armée d'Italie, 40,000. L'armée d'Allemagne, plus de 80,000. D'Angleterre, plus de 40,000 où se trouvaient les survivants de la capitulation de Baylen violée, de Bohême et de Russie, les 30,000 de Dresde autre capitulation violée par l'Autriche.

Les Bourbons, il faut avoir le courage de l'écrire, ils les méprisaient. Se rappelant les avoir combattus par les corps d'émigrés sur le Rhin, en Italie, en Allemagne, jusqu'en Russie, on les déclarait les auteurs de la coalition dont ils bénéficiaient. A Strasbourg, les officiers avaient interdit au théâtre les *chants royalistes*. A Metz, ils avaient gardé la *cocarde tricolore* et les aigles aux pro-

cessions. A Rouen, ils avaient sifflé le général russe, gouverneur de la capitale, et dont on n'avait pas à se plaindre. A Boulogne, sur le littoral, ils avaient débarqué en demandant aux officiers de marine de ne plus porter la croix de Saint-Louis. A Paris, enfin, ils avaient déchiré les *caricatures* contre l'Empereur et les portraits du Roi. N'avait-on pas vu le buste impérial, un jour, traîné dans la rue à la queue d'un cheval? et, le lendemain, la croix d'honneur, fabriquée immense pour la circonstance? Les Autrichiens avaient orné leurs coiffures de branches de feuillage pour surcroît de sottise, eux, les vaincus de Rivoli et de Marengo, d'Austerlitz et de Wagram!

La Commission de liquidation n'ayant pas organisé de *provisions temporaires*, on avait sur les bras une foule d'officiers sans solde, ceux-ci depuis six mois, ceux-là depuis dix-huit. Les flatteries prodiguées à leurs chefs ne les touchaient guère (1) et, se tournant contre Marmont, au nom de leurs blessures et de leur misère, ils criaient : *Général Judas!*

Le jour où l'usurpateur des coalisés rentra triomphalement, tout ce qui tenait à la Révolution l'acclama. L'armée ne fit que suivre le mouvement de l'opinion ; mais elle le fit avec un enthousiasme qui touchait à la fureur. C'est ce qui a égaré l'histoire jusqu'au jour où un historien rare a prouvé la vérité des faits par une enquête indépendante (2).

Le retour nous a valu une appréciation curieuse d'un

(1) Singularité à signaler dans cet ordre d'idées; la Restauration de 1814 appela à la Chambre des pairs deux alliés de la *famille impériale*, le comte de Beauharnais et le comte Tascher de la Pagerie. On voulait peut-être remercier la famille de l'Impératrice Joséphine du silence qu'elle gardait sur Louis XVII sauvé du Temple et c'est ce qui explique la conduite suivie à l'égard de Barras, de Tallien pour le même objet en 1815.

(2) Passim, les volumes sur 1814 et 1815, par M. Houssaye de l'Académie française.

soldat de la Grande Armée qui vaut d'être lue. La voici en son entier :

« Trois mois, six mois de plus et l'armée échappait au Roi. Napoléon le sut et prit les devants. Qu'il ait eu tort, qu'il ait eu raison, nous n'avons point à trancher ici cette question! que son retour ait été une calamité pour la France? Oui, sans doute, et mieux eût valu mille fois et pour lui et pour nous tous soldats de la *Grande Armée* qu'il nous eût laissés tout entiers à nos souvenirs comme à nos devoirs! Et si dans cette histoire militaire des *Cent-Jours* nous avons fait valoir des circonstances atténuantes en faveur de l'armée nous avons aussi exprimé hautement le blâme sur les chefs qui nous entraînèrent vers *l'Homme* qui possédait encore toutes nos sympathies personnelles, car l'on n'a pas oublié ce que nous avons qualifié de *mariage de raison*; nous les avons blâmés ces généraux et ces chefs de corps qui, *eux*, avaient prêté serment entre les mains du roi de France, en avaient reçu des bienfaits et ne devaient point les reconnaître par la félonie; ils furent et sont donc aussi coupables aux yeux de l'inexorable histoire que les traîtres d'Essonne et de Rambouillet (1). »

Dès avril, les royalistes invoquèrent les alliés pour le rétablissement de la Contre-Révolution. Les Rapports du *ministère de la police* soigneusement conservés l'attestent jour par jour pour toute la surface du territoire. C'est aux frontières surtout qu'on signalait leurs agissements. Ils allaient tantôt isolés, tantôt en bandes; certains rentraient pour répandre les libelles allemands et anglais, les journaux de la coalition. D'anciens nobles et des officiers de la maison du Roi osaient déclarer en demandant des passeports « qu'ils ne veulent prendre

(1) Capitaine De Mauduit : *Les derniers jours de la Grande Armée*, t. I, ch. xx, p. 444. — Un historien royaliste a expliqué ce mouvement par cette appréciation qu'il révèle le trait primitif du caractère national.

aucune part à la guerre qui se prépare ». Ils donnaient comme destination l'Angleterre, en réalité ils partaient pour Gand en venant débarquer à Ostende. Fouché en manda quelques-uns de Nantes à Paris: ils y vinrent en conférer avec le ministre déjà traître (1).

A Faulquemont près Thionville, on arrêta un d'Aspremont et un d'Ourche à titre d'émissaires du comte d'Artois porteurs de papiers secrets. Des espions avec une mission militaire furent arrêtés partout et décorés de la légion d'honneur. L'avaient-ils tous obtenue, c'est douteux. A Marseille, on annonçait la rentrée du Roi pour la fin du mois de mai. Le 21, les comtes de Gand et de Beugny étaient arrêtés à Lille pour embauchage.

Un général, Vitré, désertait aux Prussiens vers Namur avec deux officiers d'artillerie; on les citait comme rejoignant le duc de Castries, les comtes de Brienne et La Bourdonnaye. Des magistrats du nord les secondaient. On manquait de gendarmes et de douaniers sur cette partie des frontières. Le 23, on emprisonnait le jeune Du Gravier qui avait déjà parcouru plusieurs départements pour organiser une armée de 120,000 hommes appelée à favoriser le retour de Louis XVIII.

A Foix et à Perpignan s'organisaient des complots, à Bayonne tout autant avec les chefs des armées espagnoles concentrées aux frontières. A Brest, le lieutenant de police dénonçait le général Foucher, baron de Careil, comme lié secrètement avec Gand ainsi que le colonel d'artillerie Brouet.

D'Angleterre, on eut une divulgation inattendue le 6 juin. Un membre du congrès américain, Robertson, informa y avoir vu beaucoup d'officiers français qui

(1) La duchesse d'Abrantès a écrit contre Fouché cette constatation que nul ne peut aujourd'hui mettre en doute : « *Tous les jours, des courriers de Gand venaient le trouver et il en expédiait* » (*Mém. sur la Rest.*, t. III, ch. v, p. 118).

passaient ensuite en Belgique. A Toulon, le 8, on incarcérait le colonel Vautré du 9e de ligne. Le lendemain, nous eûmes avis que le célèbre Sidney Smith et Graham avaient reçu ordre de leur gouvernement de se tenir prêts pour une descente sérieuse en Normandie. Smith devait opérer à Savenette et de là à Caen, Graham à Dieppe, Saint-Valéry et Fécamp, comme au temps d'Édouard III.

Un général peu connu, Aubert, se rendit au même moment à Londres. Mais on saisit pour conspirations les sieurs de Fieufe, de La Barre, de Tessu, plus deux espions prussiens à Sarrebruck qui parcouraient les pays rhénans jusqu'à Metz. Beaucoup d'Anglais remplirent le même office sur divers points du territoire, qui à Boulogne-sur-Mer, qui à Lille, qui à Dunkerque, qui à Bayonne, qui à Toulouse, Marseille et Toulon (1).

Un *rapport* de Fouché, *lu aux deux Chambres* le 17 juin, accusa le parti royaliste de favoriser l'ennemi. Il reprenait le plan de 1790 : unir le camp de Jalès à la Vendée et organiser une confédération qui irait de la Manche à la Méditerranée. La Bretagne et la Normandie, les Cévennes jusqu'aux rives du Rhône, la Provence dans ses ports, le Languedoc jusqu'à Bordeaux ville qui est le centre de direction de ces mouvements, tel est le *système*.

Pour instruments, les mécontents de la politique, les factieux encouragés par la certitude de l'amnistie, les ambitieux. C'est ce parti qui agite Marseille, Toulouse et Bordeaux. A Marseille, les lois sont méconnues, Toulouse voit se former une organisation révolutionnaire, à Bordeaux fermentent tous les germes de révolte. Par de fausses alarmes, de fausses espérances, des distributions d'argent et des menaces, on arrête le recrutement, on pille les caisses publiques, on entrave la perception

(1) *Archives nationales*, F. 7, 3 785 passim.

des impôts, on saisit les courriers, on insulte les fonctionnaires, on enlève soldats et marins.

Ce tableau, dressé par un homme qui n'était pas aimé et qui marchait secrètement avec ceux qu'il dénonçait, était exact. Les événements l'ont justifié. Eh bien, on n'y ajouta pas foi. On accusa son auteur d'avoir falsifié les faits et d'avoir tracé une peinture lugubre pour effrayer le pays comme pour obéir au souverain. On donna à la tribune des démentis qui, aujourd'hui, méritent le mépris.

La Fayette, trop parlementaire à cette heure de notre histoire, a sa part de responsabilité dans ce drame (1).

Voyons comment Louis XVIII ayant gagné l'étranger (2) lui et ses fidèles préparèrent Waterloo, de Vienne à Londres, de Gand à Paris, avec la trahison pour moyen d'exécution, le 19 mars.

Et d'abord, la Vendée.

Dès le 9, cette province asile de toutes les superstitions politiques et religieuse courut aux armes. Plus de 300 officiers de l'insurrection y sollicitaient du gouvernement la confirmation militaire de leurs grades. Le 10, le prince Louis de la Trémoille les convoqua pour leur intimer officiellement de commencer la guerre civile : « Le Roi vous commande de vous rendre dans vos divisions respectives et de tout préparer pour la guerre. » On acclama cette nouvelle puis on demanda part aux 50 millions que gardait le Trésor. Le 11, le Roi nommait ce prince lieutenant général de ses armées avec autorité sur tous les corps constitués pour la Bre-

---

(1) La part des royalistes, Hyde de Neuville l'a précisée en termes atroces pour ses amis politiques. « *Chacun, dit-il, cherchait à se faire une situation personnelle acceptable plutôt qu'à sauver la France de l'invasion.* »

(2) Le comte de Puymaigre n'a pas craint d'écrire dans ses *Souvenirs* : « Le Roi avait eu le tort de sortir de France et l'on ne peut savoir mauvais gré à tant de braves officiers qui n'avaient jamais quitté leurs drapeaux s'ils ont cru ne pouvoir s'en séparer » (ch. XII, p. 199).

tagne, d'accord avec le prince de Bourbon qui accepta d'agir personnellement dans le Bocage.

Résultat, 30,000 hommes furent distraits de la guerre pour tenir tête aux auxiliaires de Wellington.

Quant à celui-ci, nous trouvons dans sa correspondance la joie qu'il éprouva en apprenant ce qu'il appelle une insurrection sérieuse dans la Vendée. Il adjure le maréchal de Schwarzenberg de commencer immédiatement ses opérations afin de l'appuyer et de s'entendre tous ensemble, le maréchal Blücher y compris. Ce dernier était impatient d'entrer en ligne.

Devant cet appel qui fut réitéré, peut-on s'étonner de l'audace des historiens de l'ouest lorsqu'ils oublient tout patriotisme (1) pour déclarer que leurs compatriotes ont relevé la France des hontes sanguinaires des armées de la Révolution. Et ils tiennent ce langage plus de cent ans après les événements.

Eh bien, un démenti leur est venu de Vienne par Metternich :

« Quant à Louis XVIII, si la France le veut, les puissances l'engageront à rentrer en vertu d'un nouveau pacte. Elles désirent servir la question nationale en éloignant les émigrés et en écartant les entraves que les alentours du Roi ont mis à l'établissement du nouvel ordre de choses. » Voilà ce que le ministre autrichien mandait à son envoyé en Suisse Werner avec ordre de le répéter au mandataire de Fouché (2).

A l'étranger, les partisans des Bourbons en appelèrent au cabinet britannique comme ils l'avaient pratiqué depuis vingt-cinq ans et au prince régent. Le *système*

(1) Pris de remords en voyant l'occupation étrangère après Waterloo, ils devaient offrir au prince d'Eckmühl de combattre avec lui. Regrets et offre trop tardive. Davout l'accepta dans un ordre du jour daté d'Orléans le 11 juillet qui l'honore, il était trop tard. C'était au 20 mars qu'il eût fallu se rallier.

(2) *Mémoires Met.*, t. II, p. 515.

de Pitt n'avait pas disparu avec lui. Les lords Granville, Bathurst, Wellesley, Canning et Castlereagh, notamment ce dernier, n'avaient vécu au pouvoir que de la haine de la France. Ils agirent en conséquence d'accord avec le prince de Talleyrand, mandataire du roi de Gand à Vienne. Celui qui, par la convention du 23 avril 1814, avait achevé la ruine de la France sur le Rhin la leur livrait à nouveau dans l'espoir de gouverner les Bourbons à leur retour selon ses fantaisies et ses intérêts pécuniaires car cet homme n'avait qu'un but, l'argent.

Les débats du parlement anglais traitèrent dès le 20 mars 1815 des négociations diplomatiques relatives au continent et qui avaient été confiées à des représentants spéciaux près le congrès de Vienne. Le ministère tory y avait accrédité un nombreux personnel. Par l'organe redoutable de Whitbread, l'opposition déclara que les alliés ne s'étaient pas conformés à leurs manifestes successifs « où ils s'annonçaient comme les sauveurs de l'Europe et les défenseurs des États indépendants ». Castlereagh, au contraire, affirma que la répartition des territoires conquis l'avait été avec justice et que « la foi donnée par la Grande-Bretagne » n'avait pas été compromise par une cession quelconque. En réalité, il n'en était rien.

Les débats ultérieurs ne nous importent que par les messages du 5 avril et du 23 mai, émanés du prince régent. Il visait des armements de prévoyance contre la *personne* qui était à la tête du gouvernement français d'après le langage officiel du ministre Liverpool. Le comte Grey, Withbread, Francis Burdett, protestèrent en faveur de la *paix*, prouvèrent que les Bourbons n'entendaient rien à la France de la Révolution, qu'ils méritaient leur chute et que l'Europe n'avait pas le droit d'en appeler aux armes pour les rétablir, intervention inique et injustifiable. Mais le gouvernement britannique plein de l'esprit de Pitt par lord Castlereagh

avait pris des engagements en mars à Vienne avec les alliés et à Gand avec Louis XVIII. Toutes les trahisons furent admises, organisées, payées avec l'or anglais avant Waterloo et avec des dignités ou du sang au lendemain du désastre final (1).

Talleyrand, pressé de redevenir ministre, écrivit à Louis XVIII, le 13 avril, que les alliés ne pouvaient désormais prendre les armes que pour accomplir la *destruction* de Napoléon. « Cet objet rempli, les opinions particulières de chaque parti se trouveront sans appui, sans force, sans moyen d'agir et ne présenteront plus aucun obstacle (2). » Les colères de Metternich appelaient l'Empereur « l'oppresseur » et le vaincu d'Iéna lançait à nos troupes cette injure « une armée de rebelles ». Ceux-ci se vengèrent en acclamant Napoléon II et durant la crise ils se vengèrent avec un tel ensemble que Garat, le célèbre ministre de la justice du 21 janvier 1793 au Temple, disait aux représentants du Palais Bourbon. « Le nom de Napoléon II était dans toutes les bouches. » A quoi Bory de Saint-Vincent en mission au quartier de la Villette répétait à l'assemblée les cris des soldats « Vive Napoléon II. Point de Bourbons. » Des troupes les protestations montèrent au haut état-major.

Le 30 juin, l'illustre maréchal Davout et les généraux Pajol, Fressinet, d'Erlon, Roguet, Pelet, Henrion, Brunet, Vandamme rédigèrent une lettre dans laquelle ils adjuraient les représentants de ne pas accepter les Bourbons que repoussait l'immense majorité des Français. On y lisait :

(1) Ce fut alors qu'un royaliste rare, le comte de Montlosier, formula le jugement très neuf pour l'époque où il disait : « Je voudrais qu'on voulût bien écrire à la porte des châteaux, des palais, des chemins : *Il y a eu une Révolution.* »

(2) Cet esprit de gouvernement fut formulé dans le pouvoir législatif par la Chambre introuvable et dans le parti occulte à la Cour par la Congrégation. Ce fut lui qui perdit la première Restauration en 1830.

« Les Bourbons n'offrent aucune garantie à la nation... Nous les avions accueillis avec les sentiments de la plus généreuse confiance. Nous avions oublié tous les maux qu'ils nous avaient causés par un acharnement à vouloir nous priver de nos droits les plus sacrés. Eh bien? comment ont-ils répondu à cette confiance? Ils nous ont traités comme rebelles et vaincus. *L'inexorable histoire racontera un jour ce qu'ont fait les Bourbons pour se remettre sur le trône de France*; elle dira aussi la conduite de l'armée, de cette armée essentiellement nationale et la postérité jugera qui mérite mieux l'estime du monde! »

Distinguant entre Napoléon et la France à ce même moment, l'empereur d'Autriche s'était engagé malgré « l'usurpation de Napoléon Buonaparte » à ne rien faire, pas même la guerre, pour imposer à la France un gouvernement quelconque. L'armée avait donc le droit d'exprimer les vœux de ses membres.

Le rapporteur du projet d'adresse au peuple français n'avait-il pas dit que du moment où les puissances étrangères avaient publiquement avoué qu'elles voulaient respecter notre indépendance, elles devaient laisser à notre nation un gouvernement conforme à ses mœurs et à ses intérêts? Un représentant de l'Alsace avait reproché nominativement à Louis XVIII d'avoir ressaisi le sceptre de ses ancêtres *au milieu des phalanges ennemies*. Ne lui avait-il pas reproché d'avoir dédaigné *le trône constitutionnel* que lui avait offert la nation? Informée officiellement par des mandataires autorisés des discussions parlementaires, l'armée entendait qu'on respectât ses vingt-cinq années de gloire.

Lorsque le proscrit de 1814 fut rentré, les royalistes n'eurent qu'une pensée et qu'un but précis : représenter la France du 20 mars 1815 comme le triomphe du *parti révolutionnaire*. A Vienne surtout, ils insistèrent dans cet ordre d'idées et ils trouvèrent dans François II et

dans Metternich l'auxiliaire attendu. Ils n'eurent aucune peine à convaincre le souverain d'Ancien régime que la sûreté de sa couronne était incompatible avec ce succès. Du Habsbourg, ce sentiment gagna le Romanoff de Pétersbourg inquiet pour son royaume de Pologne. Le Hohenzollern trouva dans les souvenirs d'Iéna et de Leipzig un motif de craindre pour la possession de la rive gauche du Rhin que tout lui promettait. L'arrogance prussienne était revenue avec la chute de l'Empire d'Occident. Aussi attaquait-on ferme l'armée à Berlin. Plus qu'ailleurs, on y assurait qu'elle seule réclamait Bonaparte, que les citoyens étaient comprimés par elle, qu'en dehors des Bourbons on n'aurait à Paris qu'une victoire transitoire de parti d'où naîtraient d'interminables guerres (1). Louis XVIII seul pouvait rassurer la Prusse; et secrètement, on se disposait à exiger l'Alsace pour compenser les désastres de l'armée de 1806, comme à exiger la Lorraine, cette bonne Lotharingie, pour indemniser de la mort de la reine Louise de Prusse; on n'oubliait qu'une chose, c'est que c'était cette reine qui avait imposé la guerre en s'écriant : *Napoléon ne veut pas la guerre, c'est pour cela qu'il faut la lui faire* (2).

Un agent secret du Roi à Londres, le comte Gain de Montaignac, écrivait à son souverain « que lord Liverpool penchait pour traiter, que lord Castlereagh était incertain, mais que le prince régent, le chevalier lord Harrowby, lord Bathurst, étaient très vifs pour les intérêts du Roi ». Le 1er avril il fit une visite officielle à lord Castlereagh qui avait reçu celle de son collègue lord Liverpool. On y déclara, de midi à six heures, qu'avec Bonaparte l'Europe n'aurait plus de repos, mais on y déclara aussi que le conseil des ministres

(1) Aux *Mémoires* du Prussien Fauche-Borel, t. IV la double mission de 1815.

(2) Voir notre ouvrage *La Reine Louise de Prusse* et le *Baron de Stein*, par M. de Lacombe.

anglais craignait qu'une crise nouvelle ne se renouvelât après le retour de Louis XVIII (1).

Dès l'organisation des forces britanniques, ce prince ouvrit une série de négociations avec ce cabinet et avec Wellington en personne. Il demanda à ce dernier des troupes à titre de force auxiliaire pour favoriser un mouvement royaliste dans l'Artois, la Flandre, la Picardie. A Londres, il négocia pour obtenir des armes et des munitions qu'il se proposait d'envoyer en Vendée (2). Sur ce point, il fut exaucé, d'où l'expédition du comte de La Rochejaquelein à Portsmouth. A Madrid, faits trop oubliés, le duc d'Angoulême requit de Ferdinand VII une armée espagnole se présentant comme alliée à la France; des régiments auraient été envoyés à Marseille sous le marquis de Rivière et auraient servi de noyau aux volontaires royalistes du Midi, de Bayonne à Perpignan (3). Le dévouement des troupes françaises qui gardaient la place de Bayonne frappa ces visées d'impuissance.

Chateaubriand devenu à Gand ministre de l'intérieur voulait opposer un gouvernement effectif à celui de Napoléon et formulait ainsi ses vues, ses critiques. Le morceau vaut d'être cité, émanant d'un tel homme.

« Je ne doute pas, écrivait-il au Roi, de la chute de Bonaparte; mais si nous ne prenons pas des mesures convenables, il se présentera à sa mort des difficultés nouvelles et peut-être de dangereux *héritiers*. Pourquoi laisser s'éloigner tout ce qui porte un nom, tout ce qui peut jeter quelque éclat sur notre *fuite*? Pourquoi M. le duc de Richelieu s'en va-t-il? Pourquoi l'évêque de

(1) Pièce citée par M. de Nettement dans son *Hist. de la Rest.*, t. II, l. VI, p. 354.

(2) On sait que le général Lamarque y commanda une armée qui fit défaut à Waterloo, aveu de Chateaubriand dans ses *Mémoires*.

(3) Le comte de Damas écrivait, le 1er juin, de Madrid : « Je n'ai jamais vu un pays aussi au dépourvu de tout. »

Nancy, le général Maison, le prince de Wagram se dispersent-ils, comme si tout était perdu sans ressource et que le Roi donnât son congé au reste de ses serviteurs? Formons un *gouvernement* qui agisse avec concert et vigueur (1). »

Pour combattre l'usurpateur, Louis XVIII autorisa M. de Vitrolles à venir promettre à Fouché et aux membres de la Chambre des représentants la cocarde tricolore, le maintien des deux chambres existantes si on le rappelait spontanément. Ces négociations appartiennent à l'histoire. Elles protestent contre l'audacieuse déclaration de lord Liverpool que les deux chambres s'étaient séparées d'elles-mêmes, outrage inutile à la constance civique de la France dans cette suite d'épreuves! Mais n'anticipons pas et écoutons les aveux des royalistes tels qu'ils ont osé les formuler durant les événements.

Un projet qu'a raconté le comte Hyde de Neuville, figure remarquable du parti royaliste et homme de caractère, consistait à faire partir Louis XVIII pour La Rochelle. Il aurait été là au cœur de l'Ouest; Bordeaux où résidait alors la duchesse d'Angoulême à sa droite, Angers et Nantes à sa gauche, la mer en face pour gagner l'Angleterre ou bien l'Espagne selon les circonstances. Tel avait été le projet de M. de Vitrolles qui répétait avec justesse qu'il ne fallait pas fuir à l'étranger comme aux temps de l'émigration (2).

Le départ du Roi eut lieu sur les conseils du maréchal Macdonald et depuis Lille conservée à la France par haine de la coalition, le séjour de Gand parut s'imposer à l'ancienne cour. De Vienne lui arriva une manifestation inattendue et dont la portée devint redoutable.

---

(1) *Papiers politiques* de M. de Blacas, le texte original cité par M. de Nettement (*eod. loc.*).

(2) *Mémoires* Hyde de Neuville, t. II, ch. II, p. 52.

Talleyrand inspira au Congrès la pensée de maintenir tous les ambassadeurs de l'Europe auprès de son souverain quel que fût le pays où il se retirerait. Ce devait être le complément des doctrines émises dans la déclaration du 13 mars (1).

Ces faits prouvent mieux que les dénégations intéressées que le parti royaliste a tout attendu de l'appui de l'étranger à main armée. Après Waterloo, Louis XVIII rentra par la même voie que les coalisés. C'est ce qu'on ne devait pas lui pardonner dans l'opinion lorsque Bignon eut éclairé le pays par son ouvrage : *Les cabinets et les peuples*, confirmation des ouvrages de l'archevêque de Pradt sur le *Congrès de Vienne* et de Hobbhouse sur le même sujet? Le parti wigh, dans ses chefs, proclama cette vérité à la tribune jusqu'en 1830. L'imprécation de Manuel reste absolument juste (2).

Le 7 mars Louis XVIII crut son trône perdu et voulut se réfugier en Angleterre par Calais. Le maréchal Macdonald l'en détourna, ses collègues Berthier et Mortier demandèrent Dunkerque; Gand fut choisi. En partant, il respecta le trésor public qui comprenait 50 millions, mais en emporta 6 de son trésor particulier qu'accroissait la donation du prince régent d'Angleterre faite en 1814 et qui était de 75 millions.

Comment la cour quitta-t-elle les Tuileries? Un parent du duc de Richelieu, le comte de Rochechouart, devenu général français après avoir servi contre nous en Russie, l'a conté comme témoin très autorisé. On devra

(1) Malheureusement pour son rôle, Talleyrand oublia les projets de démembrement de sa patrie fomentés en 1793, repris en 1814, puis en 1815, et qu'il accepta comme sans s'en douter. A Naples, il fut *payé* deux fois, par Murat et par Ferdinand, et reçut de ce dernier un duché de plus, Dino, pour son neveu. Thiers l'a jugé avec bienveillance pour 1814, et cependant que des reproches sur les affaires de la Save et du Rhin!

(2) Fauche-Borel qui a vécu à Vienne durant les Cent-Jours donne sur ce qui se passait à Gand de curieux détails vérifiés par les événements ultérieurs (t. IV, ch. XXIX et XXX).

ı texte dans ses *Souvenirs*. L'indignation d'un d'état-major de l'armée russe devant la fuite de ui oubliaient la défense de leur patrie pour vivre ınger vaut d'être citée. L'entrée de la place s leur ayant été refusée, ce colonel répondit à laintes : « La présence d'un maréchal de France ont) me fait maintenir ma décision, *c'est un traître ut placé que les autres, voilà tout.* Quant à vous, l de Rochechouart, je vous connais très bien, *ɔous portez l'uniforme français, cela vous con-* » (1). Celui qui parlait ainsi était un gentilhomme , Palavicini.

affaires étrangères, Reinhard, sur l'ordre de rand, vola les papiers diplomatiques du comte ırt et les transporta à Aix-la-Chapelle où il avait ropriété; un officier prussien les saisit. Ils conte- , un traité peu sympathique à la Prusse, si l'on ›it le narrateur, sir Stuart, dont s'empara l'inévi- ;énéral Gneisenau (2). Ce malheur devait aggraver ine du parti teutonique, au congrès de Vienne, ; nous.

tout, on le voit, empressement à oublier la Révo- et les attentats de l'Europe d'Ancien régime; ceux ı sont sortis oublient parfois qu'ils lui doivent leur ıe et leur honneur, comme le duc de Bellune qui été soldat, comme Maison qui répondait au grand ıt qu'il rentrerait en France avec 500,000 baïon- étrangères. La convulsion définitive la voilà. en en considérant les suites qu'on devait entendre le général Lamarque s'écrier en 1822, date à con- : *La trahison ramena les Bourbons et le cortège des*

ı. v, p. 375.
:pèche à lord Castlereagh du 11 avril 1815 dans *Louis XVIII et -Jours à Gand*, par Malet, t. I, p. 40.

émigrés qui nous traitent comme s'ils nous avaient conquis (1) !

Pendant que le parti royaliste agissait pour le retour des étrangers, quelle était l'attitude du gouvernement impérial?

Une amnistie générale publiée à Paris le 9 avril effaça toute pensée de vengeance. Sur treize personnes exceptées, aucune ne fut inquiétée. La générosité la plus entière devint un système. Le chancelier Dambray, le ministre Ferrand, restèrent libres et le prince de la Trémouille arrêté en province fut remis en liberté. Les duchesses d'Orléans et de Bourbon reçurent une pension de 400,000 et 300,000 francs. On ne vit aucune exécution, aucune condamnation. On laissa les royalistes s'organiser depuis Toulon jusqu'à Bordeaux, la Vendée former des comités, répandre de fausses nouvelles venues de Gand, entraver la conscription et la rentrée des impôts.

On eut le tort de mépriser ce parti prêt à toutes les vengeances. Sans le persécuter, il eût fallu le surveiller pour le contenir. Fouché, qui négociait avec Gand et avec Wellington, ne l'entendait pas ainsi et par un agent secret correspondait avec Dumouriez à Londres devenu l'ami de Vansittardt, ministre des finances anglais (2).

Les Bourbons ne pardonnaient pas à la France l'abandon où ils étaient depuis le 15 mars. Leur départ avait eu lieu dans un isolement absolu. Ils n'avaient ni abdiqué ni délié personne de leurs serments, acte perfide de leur part. Leur gouvernement était tombé comme un décor de théâtre. Ceux qui les suivirent en exil furent

---

(1) Dans les *Mémoires* de Fauche-Borel, les péripéties qui advinrent aux commissaires de Gand sur nos frontières : de Castries, de Béthisy, de Polignac, de la Rochefoucauld, t. IV, p. 353.

(2) Le représentant Durbach osa lui jeter en face cette menace : « Il y a des patriotes qui vous poursuivraient jusque sur les marches du trône. » Les Bourbons vainqueurs se chargèrent de la besogne.

une poignée de vieux serviteurs ou d'aventuriers ou de traîtres envers leur pays comme envers l'ancien souverain.

Pendant qu'ils appelaient l'étranger, celui-ci prenait ses sûretés pour le lendemain de la victoire. Il entendait rétablir le Roi en lui infligeant un démembrement. La déclaration du 12 mai contenait l'esprit de son intervention politique dans la phrase suivante : « Il ne s'agit plus aujourd'hui de maintenir le traité de Paris, il s'agirait de le refaire. Les puissances se trouvent rétablies envers la France dans la position où elles étaient le 31 mars 1814. » Voilà où pouvait aboutir l'action royaliste. Quant à Talleyrand, il avait signé cet acte, autre trahison envers la France. Sans le Czar, elle eût été réalisée.

Du 20 mars au 10 avril, les hommes de la *Cour de Gand* se concertèrent avec les ministres britanniques, prussiens et russes, par Talleyrand avec Metternich, contre celui qu'ils appelaient « l'ennemi commun ». Ils tinrent des conférences sur le plan de la *campagne* prochaine. Wellington accourut dans la nouvelle capitale de Louis XVIII conférer avec ce souverain sur la question militaire (1), sous l'œil de l'ambassadeur de son pays. Le représentant de la Prusse y redit les colères de Blücher et le duc de Feltre y reprit les arguments du duc de Brunswick aux cris d'allégresse des émigrés. Il fallait déjà détruire l'armée et châtier par des peines exemplaires les révolutionnaires.

De plus en plus prudent, Wellington prit le parti, pour les opérations, de se serrer au gros de son armée en vue de former une masse de 250,000 hommes; il savait que Schwarzenberg en aurait autant (2), mais on

---

(1) Wellington apportait un plan de *Dumouriez*, on lui en offrit un rédigé par *Marmont*!

(2) *Supplem. Dispat.*, passim pour mai et juin.

devrait différer de combattre jusqu'à une jonction, afin d'obtenir une victoire plus certaine. On marcherait en *deux masses* dont chacune serait supérieure à l'armée impériale et on accablerait l'Empereur sous Paris jusqu'à l'y étouffer entre 500,000 combattants.

Le *quartier général* fut assigné *entre* Mons et Bruxelles.

Prussiens et Anglais devraient ne pas se quitter, se prêter un secours immédiat, éviter en tout une surprise du vainqueur d'Austerlitz et d'Iéna.

Blücher promit de se conformer à ce *plan d'ensemble*, on sait par Gneisenau et ses lieutenants comment furent tenus les serments échangés à Gand devant le Roi et sa cour.

Qu'avaient préparé les ministres de cette cour à la solde de l'étranger?

Un mot d'abord sur l'intérieur : la *Vendée.*

Une dépêche du baron de Behr, adressée au commandant en chef de l'armée des Pays-Bas, prince d'Orange, le 6 juin, lui annonçait le départ de la jeune garde pour l'ouest. « On craint beaucoup en France, ajoutait-il, la guerre qui s'y allume et l'on dit que si 25,000 hommes étaient dans la Vendée pour appuyer, Paris serait occupé par les royalistes avant l'entrée des alliés sur le territoire de France. » Les illusions de Quiberon et de Vendémiaire duraient encore en 1815? On reviendra sur ce sujet selon les circonstances.

Une dépêche du général Barbanègre à Huningue nous l'apprend : la *trahison dans les places frontières* et la *création d'une armée* dite royale pour envahir la France avec le concours de l'Europe. Voici le texte de cette création, telle que l'a reçu le prince d'Eckmühl. La première divulgation sur la trahison des places était du 7 juin, la seconde datée du 10 nous a été conservée. En attester le texte suffit à notre thèse. Mais la création d'une armée à Bâle étant un document unique, nous estimons qu'il doit être publié pour bien prouver la

préparation de Waterloo par le parti royaliste. La voici en son entier, et *authentiquée* par le général Barbanègre (1).

Le commissaire extraordinaire chargé du recrutement général de l'armée royale de l'Est.

Vu les pouvoirs qui lui ont été conférés par Sa Majesté le Roi de France.

Considérant que la Révolution française a été terminée le 1er avril 1814, que les fautes et les erreurs qui ont été commises dans son cours ont été entièrement effacées par la charte constitutionnelle et que les nouveaux troubles de la France ne proviennent que d'une simple révolte qui doit être punie suivant les lois.

Mais que cette révolte a nécessité une guerre intérieure que la Chambre des députés a déclarée nationale et une guerre générale de toutes les puissances de l'Europe alliées pour le rétablissement de la paix en France.

Qu'ainsi lorsque les deux guerres commencent dans le nord, dans la Bretagne et dans les Pyrénées, il est du devoir de tout Français de servir sa patrie en concourant de tous ses moyens à la délivrer d'un seul ennemi.

Et qu'il faut en même temps préserver les bons citoyens des peines qui seront portées contre ceux qui persisteraient dans la révolte.

Arrête :

ARTICLE PREMIER. — La guerre contre Bonaparte ayant été déclarée nationale par la Chambre des députés, tous les Français sont invités à se rendre au quartier général de l'armée du Roi à Loerrach par Basle en amenant leurs chevaux et en apportant leurs armes de quelque espèce qu'elles soient.

Tout Français qui s'y rendra, quelle que soit la conduite qu'il ait témoignée depuis vingt-cinq ans, sera reçu comme un des premiers fidèles, comme un ami de sa patrie et de son Roi.

---

(1) Cette pièce, la dépêche du gouverneur, l'une des trois tentatives faites pour l'entraîner à trahir y jointe, ont été versées aux Archives de la guerre par la famille du prince (Corr. génér., 10 juin).

On y reçoit aussi les dons volontaires de ceux qui veulent concourir à la délivrance de leur pays.

Art. 2. — Tout Français qui est actuellement magistrat, comptable ou militaire sera *destitué* et déclaré incapable de servir l'État s'il ne vient sur-le-champ faire des soumissions au quartier général de l'armée du Roi.

Art. 3. — Les comptables seront, en outre, tenus de verser une seconde fois au Trésor public les fonds qu'ils auront payés aux agents de Bonaparte.

Mais ils seront exemptés de cette restitution et seront maintenus et confirmés dans leur place s'ils recueillent sur-le-champ tous les fonds convenables, s'ils les versent au quartier général et s'ils apportent leurs registres.

Les comptables, au contraire, qui soustrairaient des fonds ou des registres au moment de l'arrivée de l'armée du Roi seraient jugés et condamnés comme complices de révolte.

Art. 4. — Les militaires qui portent les armes en ce moment seront licenciés, privés de tous grades, de toutes pensions et décorations s'ils ne s'empressent de se rendre au quartier général.

Tous ceux qui s'y rendront conserveront leurs grades, leurs pensions et leurs décorations. Ils seront payés de l'arriéré de leurs traitements et seront recommandés à S. E. le Ministre de la guerre pour obtenir un grade de plus.

Les soldats obtiendront leurs congés s'ils le désirent et pourront sur-le-champ retourner dans leurs familles. Ceux qui voudront rester militaires s'engageront au service du Roi pour le nombre d'années qu'ils fixeront eux-mêmes.

Art. 5. — Les corps de partisans et de paysans armés ne sont point assimilés aux militaires. Tous ceux qui seront pris les armes à la main seront jugés et condamnés comme rebelles.

Mais ceux qui viendront librement remettre leurs armes au quartier général obtiendront leur pardon et du service dans les régiments français s'ils le désirent, ou pourront retourner dans leurs familles.

Art. 6. — Il est ordonné à tous gendarmes à pied ou à cheval de se réunir à l'armée du Roi aussitôt qu'elle sera entrée sur le territoire des brigades dont ils font partie.

Tous ceux qui abandonnent leurs postes à son approche

seront licenciés et privés pour toujours de tout service, de toutes pensions et décorations.

ART. 7. — Les fonctionnaires doivent reprendre sur-le-champ les places qu'ils occupaient au mois de mars dernier Ils doivent faire arborer le drapeau blanc sur les édifices publics de leurs communes et envoyer des députés au quartier général de l'armée du Roi.

Il leur est enjoint de faire publier et afficher en grand nombre d'exemplaires le présent arrêté et d'en surveiller l'exécution.

A Loerrach par Bâle, ce 10 juin 1815.

Par ordre du Roi et autorisation spéciale de S. E. le duc de Feltre, ministre de la guerre.

Le commissaire extraordinaire chargé du recrutement général de l'armée royale de l'Est.

Signé : Le comte G. de la ROCHEFOUCAULT.

Pour amener la chute de Bonaparte, la cour de Gand acheta deux concours militaires à Paris dans les bureaux de la guerre, le premier, celui de *Tabarié* avoué par Wellington dans sa correspondance (1); le second, celui de l'adjudant-commandant comte *Boulogne de Lascours* attaché au cabinet du prince d'Eckmühl, aveu d'un rapport royaliste intercepté par notre gendarmerie et envoyé directement au ministre (2). Dans les deux cas, l'opinion ne fut qu'un prétexte, l'argent fut le mobile. L'émissaire qui donne le nom de Lascours déclarait qu'il fallait de l'argent, beaucoup d'argent, qu'à ce prix on aurait tout provenant du cabinet.

Le fils du chancelier Dambray, capitaine du 1[er] lan-

---

(1) Au chapitre v sur la trahison du duc de Feltre, les textes diplomatiques et rapports d'émissaires.

(2) *De Lascours*, carrière militaire : École de Fontainebleau en 1803, sous-lieutenant au 3[e] dragons l'année suivante, adjudant-commandant et chef d'état-major de la 2[e] division de cavalerie à la Grande Armée, le 14 juin 1813, de la 2[e] division du 5[e] corps le 25 décembre. Soldat de l'armée impériale recommandé au maréchal Davout, il trahit son pays en trahissant son ministre (Rap. à la Corr. génér.).

ciers, déserta vers le 15 mai. Le chef d'état-major colonel Arnaud de Saint-Sauveur s'enfuyait de sa division, Davout ordonna son arrestation le 5 juin. Le 3, il écrivait à Lecourbe : « Nous devons éloigner de nos rangs tout être équivoque », l'ennemi cherchant des traîtres. A Montmédy, le sous-préfet empêchait l'exécution des ordres militaires sur la place (1). A Belfort, on tenta de *corrompre* Lecourbe comme Barbanègre à Huningue (2). Comment s'étonner lorsque le duc de Bellune écrivait au duc de Berry le 1er mai, qu'il fallait tirer le canon et qu'un général le mandait, le 8, à Wellington (3).

Sur ces infamies et ces tristesses, il y a une conclusion à tirer. Elle n'est pas de nous celle-là; elle émane d'un général en chef illustre dans la guerre, devenu maréchal de France après 1830, le comte Lobau. Lorsqu'il connut les appels à la désertion multipliés dans les troupes impériales cantonnées sur la frontière, il répondit à leurs offres insultantes (80 francs pour un cavalier monté et 20 pour tout fantassin qui rejoindrait le camp d'Alost) par cette apostrophe :

« *Voilà le prix que mettent ces misérables à un vainqueur d'Austerlitz et de la Moskowa!* »

---

(1) Corresp. génér. le 5 juin.
(2) *Id.* les 3 et 12 juin.
(3) Le *Moniteur* du 12 mai livra au public le nom d'officiers passant à l'ennemi : Boisdavid chef de bataillon au 17e de ligne, Doisonville adjudant-major au 7e hussards. Ultérieurement les capitaines de Naylies, d'André, sous-lieutenant de Buisseret. La *Gazette de France* imprima les noms de ces derniers.

CHAPITRE III

Le ministère britannique impose les Bourbons.

Par une série de *faux*, lord Castlereagh trompe la majorité du parlement et signe à Vienne la restauration des Bourbons. Il fait siens les vœux de Wellington.

Par quel acte retentissant s'était signalé lord Castlereagh en 1806, acte qui le peint tout entier?

Pour venger Pitt après la troisième coalition qui avait été son œuvre, ce ministre avait inspiré à ses collègues la publication des négociations de 1805. Cet acte avait compromis la plupart des intéressés, lesquels s'appelaient du nord au sud du continent les cabinets européens. Tous protestèrent. Aussi le chef des wighs qui fut si grand, Fox, lui reprocha-t-il d'avoir altéré les rapports de l'Angleterre avec toutes les cours. Cette nation était devenue du coup suspecte à tout le monde. La Prusse plus que toute autre puissance avait été divulguée et le *Moniteur* avait inséré les pièces du débat.

L'abdication de Napoléon et les fautes sans nombre des Bourbons, de leurs partisans surtout (1) avaient modifié l'opinion en Angleterre. La fureur de 1813 et de 1814 s'était calmée après le triomphe final du traité

---

(1) « Vouloir ramener les Bourbons sur un trône qu'ils n'ont pas su garder, ce serait exposer la France et l'Europe à de nouvelles complications dont les suites seraient incalculables » (*Mémoires* Metternich, t. I, p. 183).

« Je reste persuadé que si le Sénat avait appelé au trône une famille autre que les Bourbons, elle eût été acceptée de l'Europe, je ne dis pas sans difficultés mais avec une sorte de complaisance » (*Mémoires* Beugnot, 1869, p. 446).

de Paris. L'amour de la paix l'emportait au moment du retour de l'île d'Elbe. L'opinion publique s'émut de l'offre impériale qui consistait à maintenir la paix sur la base des traités de Paris et de Vienne. L'intérêt personnel du nouveau souverain commandait d'ajouter foi à ses paroles. Faire la guerre? ce ne pourrait être que pour restaurer les Bourbons et imposer à la France un gouvernement. Le parti wigh n'admettait pas que l'armée eût provoqué *la dernière révolution*, les faits démentaient cette assertion. Quant aux Bourbons, la masse du pays n'en voulait pas. On considérait à Londres la rentrée de l'ancien ennemi comme une merveille et son gouvernement comme un *gouvernement de fait*, principe toujours respecté. En outre, les actes diplomatiques de Vienne accordant le royaume de Pologne au Czar, la Saxe royale à la Prusse, Venise à l'Autriche, Gênes à la Sardaigne avaient conduit à déclarer que l'Europe avait imité l'ambition de la France. Sans les engagements pris à Vienne, et qu'entendait maintenir lord Castlereagh, le cabinet anglais aurait respecté le mouvement du 20 mars, imputable non à l'armée mais à l'indignation du pays contre la cour et les émigrés. Ces derniers n'avaient rien oublié ni rien appris. Verser le sang pour eux, c'était trop.

L'esprit de Pitt cependant devait l'emporter.

Lord Castlereagh recourut pour satisfaire des haines toujours inassouvies à une série de *faux* vis-à-vis du parlement (1). Tenons-nous-en au principal.

Le parlement fut trompé parce qu'il voulut se laisser tromper, le piège de Castlereagh n'était que grossier. Le général Lamarque l'a spécifié ainsi et son jugement vaut d'être cité. La presse libérale écrivait : *Il n'est rien*

---

(1) Faux de l'abbé Fleuriel, du cabinet du futur duc de Blacas. Faux sur une prétendue dépêche du duc de Bassano au duc de Vicence. On en lira l'exposé dans M. Houssaye sur 1815, p. 458, note.

de pareil dans l'histoire. Et Burdett avait répondu au ministère : « Il est impossible de justifier cette guerre. » Le marquis de Wellesley s'éleva contre toute opération armée, lui, le frère de Wellington! lord Grey tout autant.

Le traité du 25 mars 1815 avait renouvelé celui de Chaumont. L'article 8 obligeait les souverains dans leur intérêt commun à s'élever contre Napoléon, disait-on; mais il n'obligeait pas le roi d'Angleterre à une guerre dont le résultat eût été de substituer les Bourbons à lui. Le *mensonge* parlementaire, le voilà (1). On n'avait en vue, d'après le message royal, que l'entente avec tous les souverains pour garantir la paix. Pour le prouver, on allait armer sur terre et sur mer, solder une autre coalition contre le peuple qui désolait l'Europe depuis vingt-cinq ans et faisait reculer la civilisation.

A Castlereagh, W. Cobbett demanda pourquoi Bernadotte ayant été reconnu pour futur roi de Suède, on reprochait à Napoléon d'avoir fait son frère Louis roi de Hollande. Charles-Quint ayant emprisonné François Ier, pourquoi n'aurait-il pas eu le droit d'agir de même à l'égard du roi d'Espagne? Voulait-il prendre l'Angleterre? mais nous avons fait la même chose en France, ou bien *nos historiens sont des menteurs*.

L'empereur de Russie notre allié s'est engagé *dans un traité destructif de notre commerce*, il connaissait cependant les vues de Napoléon. Il a *reconnu comme valide tout ce qui avait été fait en Espagne*. Eh bien, un homme que le pape a couronné, qui a conclu un second mariage en séduisant l'empereur d'Autriche, qui a séduit tout autant la Prusse, la Russie et la Hollande, l'Espagne au point de leur persuader la guerre contre l'Angleterre,

---

(1) Le *Moniteur* du 14 mai publia en la commentant la discussion du parlement et déclara en note que toutes les pièces citées par Castlereagh étaient *falsifiées*.

celui-là est un grand séducteur. Le Czar ne pouvait se méprendre sur lui.

Le roi de Prusse a, dit-on, été détrôné par Napoléon. C'est une erreur. Ce dernier s'est emparé deux fois de Berlin et par deux fois il a *rendu au roi de Prusse ses états et son trône.*

L'invasion de l'Angleterre par 60,000 hommes indigne nos patriotes. Et nous? mais nous avons fait des expéditions et des descentes à Toulon, à Quiberon, en France par les Pyrénées, aujourd'hui même en Vendée. Est-ce que notre presse n'a pas atteint un ton d'exaltation? La France n'aurait donc plus de droits?

Nous n'entrerons pas dans l'exposé des arguments de lord Liverpool près les lords et des arguments contraires de lord Grey; aux communes, de Castlereagh pour le cabinet et de l'illustre Whitbread au nom de l'opposition. A la générosité des alliés en 1814 célébrée par les orateurs officiels, à l'argument tiré de l'union de l'Europe depuis la paix contre un joug intolérable, le parti wigh répondit par un dithyrambe en faveur du grand vaincu. La Nation lui avait ouvert ses bras, l'armée avait suivi, il n'était pas rentré à coups de fusil en chef de bandits comme on le soutenait faussement mais en représentant de la Révolution française; les Bourbons étaient partis comme ils étaient venus sans qu'un bras se levât pour leur défense. Leur cause était définitivement perdue.

Vains efforts : le parlement vota ministériellement tout ce que voulut la couronne.

On eut la douleur d'entendre le grand orateur et défenseur de l'Irlande, Grattan, parler en faveur du cabinet qu'il avait combattu jusqu'alors. S'élevant contre Napoléon il lui reprocha d'avoir voulu *conquérir la couronne d'Angleterre.* Grattan parodiait Édouard III au

(1) Le *Moniteur* du 16 juin et du 18 mai.

lendemain de sa victoire de Crécy : celle-ci a fait échec à de si funestes desseins, ses flottes ont sauvé l'Europe. On taisait la splendeur de ses subsides aux cabinets alliés. Pitt n'eût point parlé autrement et Burke tout autant.

Après avoir lancé cette apostrophe digne d'eux : *le gouvernement français, c'est la guerre*, Grattan interprétait Fox pour le renier, invoquant la grandeur déchue des Bourbons (qui allaient être une honte) pour louer leur esprit de gouvernement préférable à une *tyrannie militaire au cœur de l'Europe* et suppliait de ne pas abandonner l'Europe confédérée. En face du repentir du despotisme oriental le ministère n'avait pas le droit de donner l'exemple de la désertion. A entendre ces paroles plus qu'extravagantes, on aurait pu croire que l'Irlande devait la perte de son indépendance à notre patrie et non à l'or de Pitt prodigué au dernier parlement qu'ait eu ce malheureux pays.

Deux ministres partirent aussitôt pour Bruxelles vers Wellington. Ils déclarèrent au nouveau Marlborough qu'on voulait la guerre (1), qu'on la voulait à fond, qu'il en serait le généralissime malgré les apparences contraires, que le parlement avait été consulté avec éclat parce qu'on n'avait pu l'empêcher, qu'on avait rusé par scrupules, mais qu'on attendait de son génie un nouveau Blenheim et la destruction d'Anvers (2).

Le duc n'avait à ce moment qu'un souci, prier les émigrés écumants de rage de ne pas le compromettre de toutes manières et modérer les Prussiens de Blücher.

L'Angleterre officielle ne pensait pas uniformément

---

(1) Le 31 mars, les puissances signèrent une *convention militaire* portant création de trois armées. La première de 344,000 hommes sous le prince de Schwarzenberg, la seconde de 250,000 sous le duc de Wellington et le maréchal Blücher, la troisième de 200,000 sous l'empereur Alexandre.

(2) Aux Appendices, la notice sur *Anvers et Napoléon*.

le bien que professait ouvertement à leur égard une partie du ministère, notamment les lords Bathurst, Castlereagh et Liverpool. En voici une preuve d'importance. Sir Charles Stuart, ambassadeur à la Haye près les d'Orange restaurés et accrédité au même titre auprès de Louis XVIII, écrivait au *duc d'Orléans* l'apostrophe que voici :

« Je ne cesse, depuis le commencement de mon ambassade à Gand, de prêcher l'inconvenance de tout *système d'émigration* et le mal qui résultera inévitablement d'une *répétition* de cette suite de fausses démarches de 1792 qui prouvent au delà de tout la faiblesse de la partie réduite à s'en servir. » Il conseillait la possession d'une ville française sur les frontières comme préférable « à *l'attente des armées étrangères* pour lui rendre sa capitale (1) ».

Il n'y a pas à le nier.

Le duc d'Orléans comptait plus que des sympathies au parlement et dans la société politique anglaise. Il y comptait des partisans avoués qui le désignaient à la couronne. Wellington ne fut pas de ceux-là, malgré une intervention pressante, celle de Dumouriez (2).

Les ministériels annoncèrent à Londres, le 5 mai, que Napoléon venait de partir pour Lille. Les opérations, d'après leurs journaux, allaient commencer incessamment. La question était de savoir si l'usurpateur commencerait en frappant le premier coup où s'il attendrait qu'on l'attaquât. Ils supposaient qu'il y aurait une bataille livrée avant le 20 mai. La même presse assimilait le prince royal de Suède qu'elle appelait simplement Bernadotte à Murat, le disait de la même école et signi-

(1) Dépêche de Gand du 16 mai.

(2) A Londres, il combattit auprès du premier ministre lord Liverpool pour Louis XVIII, à Vienne auprès de Metternich contre l'avènement du Roi de Rome, auprès de l'empereur Alexandre contre le duc d'Orléans.

fiait qu'il était *indigne* d'appartenir à la société des souverains.

Présent à Paris après Waterloo, l'Anglais Hobhouse a laissé des appréciations curieuses. Les politiques britanniques, notamment Castlereagh et Grattan, faisaient annoncer dans leurs journaux que le retour des Bourbons était la conséquence immédiate, inévitable de la chute du tyran. Le sacrifice de Napoléon n'avait pas satisfait les alliés. La dynastie restaurée, s'écrie-t-il, reviendra si elle revient à la pointe des baïonnettes. Mais, jugeant lord Castlereagh comme il méritait de l'être, il craignait que le monarque français reçût le sceptre et la couronne des mains de ce ministre étranger.

Le *Mercure du Rhin*, organe des colères prussiennes d'Iéna à Leipzig, appelait les Français des chiens enragés qu'on devrait assommer, leur pays, il fallait le rompre comme corps de nation, Aquitains, Auvergnats, Bourguignons, Bretons, Champenois en autant de petites principautés. A l'Allemagne, on restituerait l'Alsace et la Lorraine détachées du rameau germanique, même la Flandre, politique de Charles le Téméraire et de Charles-Quint associés pour une ruine commune. Tout cela, Blücher et Gneisenau, Hardenderg et Humboldt le pensaient. La soldatesque prussienne aurait enfin pour mission de jeter bas châteaux et chaumières, moyen de niveler et de résoudre la question des biens nationaux destinés à doter les vainqueurs de la future campagne.

Le *Journal de Francfort* déclarait que Babylone ayant reçu Bonaparte, cette ville tomberait sous ses ruines fumantes. Quant à Grüner[1] il s'écriait dans une pensée qui résume son manifeste : « Braves Allemands, prenons les armes pour diviser cette terre impie. » De 1792, rien.

Blücher ajoutait à ces propos de furieux la résolution

immédiate de marcher sur Paris, d'y punir l'armée parce qu'elle était une agrégation de *brigands*, sa conspiration avait amené le rétablissement du tyran usurpateur, il fallait donc abattre quelques têtes choisies parmi les généraux, même parmi les maréchaux et *il nommait le prince de la Moscowa comme désigné à l'expiation fatale*. Là, on ne voulait que du sang; se venger en se souillant, c'est ce qu'on nommait la guerre. Au duel à main armée par des batailles on préférait *la vengeance des échafauds* contre des criminels, révolutionnaires parce qu'ils avaient défendu leur patrie (1).

Lord Castlereagh fit siens ces atroces projets. On verra plus loin comment Wellington et les ministres anglais y prirent part.

Au début, ils les masquèrent sous cet aphorisme de gouvernement : le rôle que vous avez défendu vous interdit le *second rang* parmi les nations; si vous n'êtes la première, *vous n'êtes rien*. Dès les négociations de mai 1814, il fut répondu par Castlereagh au comte de Vitrolles obligation de céder à son pays l'île de Malte, que la France devait s'estimer heureuse de ne pas être traitée comme l'avait été la Pologne! Louis XVIII put voir ce jour-là ce qu'il nous en coûtait de dépendre de l'Étranger.

---

(1) Par 331 voix contre 92, la guerre fut dénoncée et le ministère eut l'ordre de la conduire en se substituant à la France, à l'Europe, au Congrès.

CHAPITRE IV

De l'assassinat de Napoléon par ordre du duc de Berry et de Talleyrand.

Le duc de Berry et l'assassinat de Napoléon en 1814. — Louis XVIII veut la translation de son ennemi aux Açores par Talleyrand à Vienne. — Talleyrand demande en 1815 *l'assassinat*. — L'ambassadeur Pozzo di Borgo l'annonce de Gand sur l'initiative de Fouché. — Rapport du baron de Salha de Schoenfeld au maréchal Davout (inédit) sur l'assassinat d'ordre du général prussien Gneisenau. — Actes ultérieurs de Wellington, Blücher, Fouché. — Les Bonaparte. — Dévouement d'Exelmans. — Affaire du colonel de Montlivault. — Inutiles protestations de Walter Scott contre l'assassinat.

Les projets avortés de 1803 et 1804 contre le premier consul avaient eu pour chef le comte d'Artois et le duc de Berry. Les avaient secondés à Londres les sous-secrétaires d'État Hammon au ministère des affaires étrangères (1); au dehors, le ministre Taylor en Hesse, Spencer Smith à Stuttgard, Drake en Bavière. Le cabinet anglais avait tout encouragé dans son ministère le plus important; comme action politique et comme subsides fournis jusqu'à des millions, il était devenu responsable à tous les titres. Thiers a raconté avec une éloquence communicative l'organisation criminelle de ce projet qui attestait chez les princes de Bourbon *une perversité acquise dans la guerre et dans l'exil* (2). A les entendre,

---

(1) Le comte Boulay de la Meurthe, un érudit connu, a publié la liste des assassins entretenus et payés à Londres pour assassiner le premier consul. C'est la première fois que cette divulgation se produit. On voit par leur biographie que, sauf deux, tous étaient des officiers de Cadoudal (*Correspond. du duc d'Enghien*, t. I, p. 481-92).

(2) Dans un autre passage de son récit ne dit-il pas de ces princes, qu'il leur en coûtait *si peu d'ordonner des complots*.

il fallait frapper par le poignard le Corse insolent qui voulait être déjà un usurpateur. On sait ce qu'il advint, même avec le concours de Moreau, de Pichegru et du gouvernement du prince régent, du guet-apens. Joignons à ces noms un homme qu'on oublie dans ces trames, Dumouriez. Celui qui livra à l'ennemi les représentants de la République dans son camp n'a pu rester impassible aux confidences qu'il recevait. N'était-il pas depuis le 3 août 1803, le conseil de William Pitt et cela officiellement comme il l'écrivit à Wellington en 1813?

Lorsqu'un chef de chouans comme Cadoudal déclarait qu'il n'était pas venu assassiner le premier consul, mais l'aborder en rase campagne, allant à la Malmaison entouré de ses gardes, il répétait un conseil et une leçon donnés par un militaire. Ce militaire, c'était Dumouriez et nul autre. Le *conseil*, il consista à faire comprendre qu'un prince français devait accompagner Cadoudal et on sait que celui-ci annonça son arrivée comme prochaine. La *leçon*, s'emparer du Corse au milieu des siens confirme notre opinion. L'*aveu*, le voici de la bouche du coupable.

Le prince destiné à régner après le succès du complot, il le désigna dans son deuxième interrogatoire, Louis XVIII reconnu tel par les émigrés. « D. Le *plan* a donc été conçu et devait donc être exécuté d'accord avec les ci-devant princes français? — R. Oui, citoyen juge. — D. Vous avez donc *conféré* avec ces ci-devant princes en Angleterre? — R. Oui, citoyen juge. » Par ce simple extrait, la conclusion est évidente.

Si les Bourbons avaient moins conspiré et sans le scandale de leur forfanterie, on eût négligé le duc d'Enghien que nul ne connaissait en France. Leurs amis, redevenus audacieux parce que l'Empire les avait mis partout au premier rang, reprirent en octobre 1809 leurs projets de 1804. L'historien impérial le certifie ainsi :

« Le *bruit* d'un assassinat commis sur sa personne s'était même propagé *plusieurs fois*, comme si le sentiment qui pousse les uns à méditer ce crime poussait les autres à le prévoir (1). » Et cela au moment du Divorce.

Le duc Pasquier est des plus formels de son côté pour les trahisons ultérieures dans cette voie. Il accuse, notamment, pour 1814, le duc de Dalberg à l'égard duquel l'Empereur s'était montré si généreux. Quant à de Maubreuil, celui-ci ne fut qu'un voleur vulgaire protégé par Talleyrand et dont le rôle a été définitivement jugé sur preuves (2).

Le duc de Berry, auquel on a attribué des instincts militaires, se montra favorable à ce crime. Or, à la même époque, un ami de Cadoudal, chouan comme lui, Bruslart, pensa qu'il ne pouvait mieux confirmer son titre de maréchal de camp accordé à son fanatisme qu'en débarrassant ses maîtres de celui qui les gênait. Gouverneur de la Corse, ce fou crut trouver des traîtres dans le pays de la vendetta, parce que M. de Cirullo en avait offert à Londres en 1804 pour assassiner le premier consul. Il arriva ce qui était à prévoir, l'intéressé fut prévenu, s'entoura d'un piquet de lanciers durant ses excursions et le futur héritier du trône restauré en fut pour sa coupable apostrophe à Bruslart : « *Ne trouverez-vous pas moyen de lui faire donner le coup de pouce?* » Auteur du récit, le baron de Barante, pair de France, ambassadeur (3).

Une confirmation fort inattendue a été fournie par Bruslart dans une demande officielle au ministre de la

---

(1) Thiers en son histoire, t. XI, l. XXXVII, p. 317.

(2) *Mémoires* Pasquier, t. II, ch. XVIII, p. 374.

(3) *Souvenirs*, t. I, p. 120. — Bruslart, capitaine en 1783, succéda à Frotté dans le commandement de l'armée royale en Basse-Normandie, obtint en 1814 la 23e division militaire.

Dans un ordre du jour, Drouot l'appela *sicaire* de Cadoudal.

guerre. Il y a cité une dépêche que lui avait adressée le Roi et où le souverain s'exprime en ces termes : « Quant à vous, Monsieur, pour vous engager à prendre toutes les précautions nécessaires à votre sûreté, je me contenterai de vous dire que les sujets comme le chevalier de Bruslart ne se trouvent pas aisément. » Le lecteur peut conclure (1).

Dans une de ses lettres à lord Byron, l'écrivain anglais Hobhouse a pu dire sur le duc de Berry : « Dans tous les salons de Paris on raconte les insultes et les basses plaisanteries que le duc de Berry a adressées à des officiers du premier mérite. Demande-t-il à l'un quelles campagnes il a faites? s'il lui répond dans toutes, — en quelle qualité? — aide de camp de l'Empereur, — il lui tourne le dos avec un sourire de mépris, et l'officier est oublié. Apprend-il d'un autre qu'il a servi pendant vingt-cinq ans, il répond que ce sont vingt-cinq ans de *brigandage*. La Vieille Garde déplaît-elle à ce grand capitaine, le duc d'Angoulême? En faisant une manœuvre, il lui dit *qu'elle doit aller en Angleterre apprendre l'exercice*. Enfin faut-il dégrader un colonel? le duc de Berry lui arrache lui-même ses épaulettes. Une autre fois, il frappe un soldat à la parade. » Ceci est d'un témoin.

Le général La Fayette qui n'a jamais passé pour un courtisan impérial a beaucoup vu. Il n'a pas conté que le projet d'enlèvement pour Sainte-Hélène en 1814, il a certifié le dessein d'un crime. « *Je suis fâché d'ajouter que des projets d'assassinat avaient été accueillis* (2). » Il en constate un d'une manière plus déterminée dans une phrase dont la brièveté n'exclut pas l'impression : « Joseph Bonaparte, dit-il, m'en a détaillé un qui ne fut déjoué que par l'honnêteté de deux ennemis de son

---

(1) Le Roi faisait ici allusion à la tentative qu'avait proposé Bruslart à sir Addington, premier ministre, d'enlever le duc d'Enghien de Vincennes, projet pour lequel il reçut 350,000 francs.

(2) *Mémoires*, t. III, p. 345.

frère. » Aussi conclut-il que Napoléon, mis en présence d'un coup d'État, le transfert à Sainte-Hélène, ce qu'on lui apprit des conseils de Talleyrand à M. de Maubreuil pour le supprimer, se détermina à quitter l'île d'Elbe. D'anciennes tentatives non désavouées s'ajoutèrent à une situation où les Bourbons mirent le pays, à l'intérieur, en guerre avec lui-même (1).

En novembre 1814, Louis XVIII ordonna par-dessus tout à Talleyrand la *translation* de son ennemi personnel aux Açores, province coloniale du Portugal. Le congrès de Vienne n'exista pôur le Roi qu'à la condition plusieurs fois renouvelée à Londres et à Vienne de perdre Napoléon et de l'éloigner de l'Europe. Son ambassadeur trouva Metternich du même avis. Ce dernier n'aimait pas un tel voisin à l'île d'Elbe, près la côte italienne et à deux jours de la France. Pour obtenir à l'Autriche une indemnité territoriale considérable, il fallait l'Italie. Ce ministre y chercha un royaume pour ses archiducs et l'obtint : Lombardo-Vénétie. Donc, le vaincu aux Açores. La question fut posée avec l'approbation de l'Angleterre (contre Alexandre très opposé) par le refus d'acquitter les 2 millions que les Bourbons s'étaient obligés par traité à payer au souverain de l'île d'Elbe (2).

L'*assassinat* de Napoléon fut résolu à Vienne dès le 7 mars lorsqu'un agent des Rothschild de cette capitale eut informé Talleyrand du retour de l'île d'Elbe. L'auteur de la proposition fut le prince de Bénévent. Son ancien souverain n'était plus pour lui qu'un bandit. Pour sauver sa personnalité, pour se défendre contre

(1) L'Empereur a raconté au comte de Las Cases le 15 avril 1817 que Talleyrand lui avait offert « de faire assassiner tous les Bourbons » au prix de un million pour chacun d'eux (*Correspond. de Nap.*, t. XXXII, p. 328 de l'édition in-8).

(2) Aux appendices, Thiers sur la *Translation de Napoléon aux Açores*. — Sur celle de Sainte-Hélène dont il était déjà question, Norvins en son *Hist. de Nap.*, t. IV, l. XVII, p. 299.

les soupçons impérialistes dont on l'accablait au congrès, il déclarait hautement qu'il fallait *lui courir sus comme à un chien enragé.* Enfin, il pariait que dans trois mois l'usurpateur nouveau serait enchaîné et s'engageait sous forme de pari, à soutenir son idée pour une somme considérable. Mais il négligeait de dire d'où lui venait cet argent. Des princes de la Confédération du Rhin en 1807, ou bien du Czar après la trahison d'Erfurt?

Afin d'obtenir la célèbre Déclaration du 13 mars que signèrent tous les souverains (fait unique en diplomatie), le prince de Bénévent les stimula par un Memorandum particulier. Le retour de l'île d'Elbe, fruit d'une ambition furieuse, constitua un acte de brigandage dans le sens exact du mot.

« Cet *individu*, y lisait-on, s'est donc placé lui-même hors de la protection de toute loi divine et humaine, c'est justement qu'il tombera *sous les coups de celui qui l'aura frappé*, et il est, d'ailleurs, passible de toutes les peines que les codes civils des peuples civilisés décernent contre les *brigands* et les *malfaiteurs*. Enfin : Il ne sera jamais accordé ni paix, ni trêve, ni asile à cet ennemi de tous les hommes. »

L'appel au poignard était évident.

Un seul dignitaire de l'Empire ne pouvait porter une condamnation capitale de cette nature contre Napoléon : Talleyrand (1).

Ce fut le Czar qui refusa d'enlever Napoléon de l'île d'Elbe, pour le transporter aux Antilles ou à Sainte-Hélène. L'Empereur en tira cette conséquence qu'il

---

(1) N'est-ce pas lui qui avait inspiré : 1° l'affaire du duc d'Enghien. 2° la guerre d'Espagne.

Eh bien, ce même personnage avait accepté contre le prince d'Eckmuhl, en 1814, que « la recherche et la restitution du fonds de la Banque de Hambourg » fissent partie de la Convention du 13 avril et du traité de Paris du 30 mai (*Maréchal Davout*, par la marquise de Blocqueville, t. IV, p. 124).

serait reconnu par la Russie. Il se trompa. Son entrée en Belgique, acte trouvé révolutionnaire par Alexandre, le lui aliéna. Le comte de Nesselrode fut en ceci un mauvais appréciateur, sa cour ne parut intervenir que pour assurer à l'Angleterre sa *suprématie*.

Cet acte eut sa répercussion à Paris par le duc d'Otrante, impatient de jouer un rôle prépotent en concurrence avec lui. Son récent historien a prouvé qu'il trahit tout le monde à cette date, *de fait*. Il déclara à Thibaudeau qu'il serait favorable à Napoléon II, même à la restauration de l'Empereur. A Barras, si on ajoute foi à celui-ci : « Ensuite nous le... raccourcirons » et il commenta sa confidence par un geste plus significatif encore que ne l'était sa parole. Le narrateur refusa d'entrer dans ce complot, digne du proconsul de Lyon (1).

Le 3 mai, l'ambassadeur russe Pozzo de Borgo informait son gouvernement que Fouché se préparait un asile en Angleterre, et que pour se réconcilier avec Louis XVIII il avait accueilli Mme de Vitrolles dont le mari venait d'être arrêté à Toulouse, qu'il avait sauvé la vie de l'ami du comte d'Artois, qu'il avait envoyé la baronne à Gand accompagnée « par un homme de confiance » auquel le Roi avait donné audience. *L'homme*, ajoute-t-il, *a parlé au Roi et lui a dit que Fouché était prêt à se défaire de Bonaparte* (2). Ce dernier était capable de tout par ses menées, même de *négocier un assassinat*. Mais le roi de Gand s'était dérobé à cette intrigue. La raison en est facile à comprendre, ce qu'avait déclaré Talleyrand à Vienne suffisait. Le duc d'Otrante arrivait trop tard.

Cet appel continu au crime devait être entendu à

---

(1) *Mémoires* Barras, t. IV, p. 273, cités par M. Madelin sur *Fouché*, t. II, p. 324.
(2) Dépêche de Gand, 25 avril, 3 mai.

Berlin et à Dresde, car on l'avait renouvelé à Paris au nom de la Charte (1) et en mai, dans la cour du Carrousel, à la revue de la garde nationale; récit de Hobhouse.

Un rapport du prince d'Eckmühl informa l'Empereur, le 30 mai, que le baron de La Sahla, auteur antérieur d'un projet d'attentat contre lui, avait été sollicité par le général Gneisenau son compatriote de l'assassiner. On avait recouru à La Sahla parce qu'il avait été en d'autres temps un des confidents du baron de Stein.

De Lusace où étaient ses domaines, il s'était rendu à Vienne le 29 septembre 1814, y avait vu le prince Antoine de Saxe qui lui avait donné le conseil « de se mettre en relation avec la Société des amis de la vertu », en avait obtenu le mot d'ordre et le but. Puis, pour défendre son pays, il avait traduit en langue française l'ouvrage du marquis de Montgelas *Sur le partage de la Saxe*. Le nonce du Pape et le ministre de France en eurent communication. Stein, de son côté, que l'on taxait de jacobinisme, fit des démarches pour entraîner à ses vues de La Sahla : « assassiner le comte de Montgelas ». Un aide de camp du duc de Cambridge, le baron de Hauthaussen, fut l'intermédiaire choisi (2).

Le récit du baron (3) qui parvint à gagner la France au prix de mille dangers et après des péripéties où il joua sa vie mérite d'être pris pour vrai. Arrêté durant son voyage, il dut son salut à une fuite qui réussit.

De Leipzig au cercle de Thuringe, il raconte que la vente des journaux français est interdite; cependant, il

(1) Aux Tuileries, on entendit un personnage dire au Roi : « On le *fusillera* et nous n'en entendrons plus parler. » C'était le 5 mars. Les ministres invoquèrent l'article 14 de la Charte pour ordonner de l'envoyer devant une commission militaire et le fusiller.

(2) Interrogatoire officiel, d'où sont extraits les noms propres cités. — Arch. histor., carton de mai 1815, *donation Davout*.

(3) Il déclara appartenir comme gentilhomme à « la maison de Schoenfeld », titre mentionné en tête de la pièce intitulée : *Rapport*.

circule « un nombre considérable de portraits de l'Empereur » qu'achètent les *paysans*. La noblesse, ajoute-t-il, leur a procuré des prophéties où il est dit que Napoléon rendra la Saxe « le plus grand royaume de l'Allemagne et que le roi de Prusse perdra la couronne ». L'esprit public en Saxe durant le premier Congrès de Vienne, en voilà un côté fort ignoré.

Au début de 1815, de La Sahla afficha des sentiments prussiens, donc antifrançais, et dans la pensée prédominante d'être utile à son pays. Comment fut-il accueilli par les personnages auxquels il les exprima, il va nous l'exposer lui-même.

« Il demanda alors des passeports pour concerter avec le général Gneisenau les moyens de faire périr l'Empereur. Le ministre Bulow demanda au prince de Hardenberg *si le terme était venu de tuer un Empereur*. Il reçut la réponse le 10 mai, *que oui* (1). »

On lui remit deux passeports, l'un à son nom, l'autre comme marchand. Le 16, il quitta Dresde et arriva le 24 à Namur. On l'avait arrêté à Coblentz, mais il se sauva et reçut d'un compatriote 40 louis qui lui permirent d'achever son voyage. L'interrogatoire subi à Paris va continuer à nous édifier :

« D'Aix-la-Chapelle, M. de La Sahla s'est rendu à Namur où il s'est présenté chez le général Gneisenau qui lui donna une adresse à une femme de Namur nommée Mme Lavigne qui lui prépara deux livres d'argent fulminant, lequel il pourrait facilement transporter et qui suffirait pour faire sauter le plus grand château sans aucun risque personnel. »

L'intéressé se borna à en prendre un quart de livre pour la démonstration du projet d'assassinat et pour son expérimentation.

---

(1) Il ne faut pas oublier que l'auteur du récit est un étranger qui traduit sa pensée de la langue allemande en français. C'est au lecteur de comprendre ses formes incorrectes et d'y suppléer.

Il eut toujours à Namur une conférence politique avec Gneisenau, ce dernier lui déclara que les Bourbons *n'avaient pas même remercié le roi de Prusse de leur rétablissement!* qu'on pourrait choisir pour nouveau souverain le fils de l'Empereur (textuel), mais *pourvu qu'on punît Bonaparte, la cause éternelle des troubles de l'Europe.*

Puis, il parla de l'homme qui avait rempli la coalition de stupeur par son génie durant les opérations militaires de la Révolution : Carnot. On voit par ce fait inattendu combien ce qu'on vient de lire mérite de créance. Gneisenau appelait Carnot le plus grand des hommes s'il empêchait les Bourbons de revenir, et le plus méprisable s'il aidait « le sanguinaire Bonaparte » à remonter sur le trône.

Comment a-t-on connu ces confidences?

Du baron de Sahla interrogé au ministère de la guerre où l'avait fait parvenir le général Vandamme alors à Rocroy. Un aide de camp de ce chef de corps l'avait présenté au ministre. Retenons du rapport officiel de celui-ci l'observation finale :

« Quelque extraordinaire que sa déposition paraisse, je ne puis me dissimuler qu'elle pourrait être *vraie.* »

Le bon sens du maréchal Davout ne le trompait pas, on en eut bientôt la preuve (1).

Le 1er juin, un officier supérieur belge informait le maréchal que deux espions de Blücher, les nommés Blankestein et Hambuchus, possédaient des fusils fabriqués à Furth (près Cologne) et attendaient à Luxembourg l'ordre final avec voies et moyens pour venir

(1) L'historien de la Vendée militaire a raconté que Ney aurait parlé de la suppression de Napoléon en 1813 au duc de Vicence dans un dîner intime. Ce récit n'est pas sérieux. Quant à celui de Desmarets, chef de la police occulte, frapper l'Empereur au fond de quelque défilé et l'y ensevelir sans qu'on pût découvrir trace du crime, c'est bien là un propos de policier peu intelligent (Crétineau, t. V, ch. v, p. 216).

assassiner Napoléon. Ces mêmes sbires n'avaient pu réussir en novembre 1811 parce que l'Empereur avait voyagé autrement qu'on ne l'avait annoncé (1).

Du parlement anglais vinrent des protestations généreuses.

Le 3 avril, l'illustre chef des wighs Whitbread, monta à la tribune pour flétrir le manifeste édicté par les Puissances le 13 mars. Cet acte était apocryphe nécessairement puisque l'assassinat y était élevé à la hauteur d'une doctrine. « *Pour l'honneur de mon pays*, ajouta-t-il, *j'espère qu'aucun Anglais n'a signé une pareille pièce.* » Il se trompait. Plus tard, il le comprit et signala publiquement la *provocation à l'assassinat qui déshonorait le caractère anglais.* Rien n'arrêta lord Castlereagh, il voulait du sang (2). Si celui de l'Empereur n'était pas obtenu par le poignard, il fallait celui des batailles.

L'armée n'a-t-elle rien tenté en 1815 pour arracher Napoléon à l'Angleterre?

Dès que son départ pour Rochefort fut connu par leurs relations avec le ministre de la guerre, il y eut empressement chez une foule d'officiers à venir protester de leur fidélité. De l'ensemble de ces hommages où tous les grades se confondirent il s'en dégage un qui mérite de fixer l'attention : l'intervention du général Exelmans. Absent de la capitale, esprit pénétrant, l'intrépide soldat se souvint de cette campagne de France où l'Empereur lui avait dit : *On n'est pas plus brave que vous.* En marche sur Paris, il envoya son premier aide de camp, le colonel Sencier, l'informer de ses désirs qu'il donna comme étant ceux de l'armée du Nord; il offrait de

(1) Correspond. génér. — Le premier espion était au service prussien depuis 1791.

(2) Continuateur de Pitt, ce ministre connaissait tout ce qu'avait réalisé son prédécesseur. Napoléon l'a constaté le jour où il dit à Las Cases : « Je compte trente et quelques conspirations, à pièces authenthiques, sans parler de celles qui sont restées inconnues. »

rallier autour d'elle ce qu'il restait de forces militaires et soutenait qu'on pouvait tout sauver encore, illusion généreuse.

Exelmans pensait avec Carnot et Sieyès que le vaincu de Waterloo personnifiait la Révolution.

La réponse de l'intéressé fut ferme : *Je ne saurais lutter seul avec quelques soldats contre toute l'Europe.* Il remercia Exelmans de son initiative, mais observa que tout était désormais fini, nuit du 27 au 28 juin. Il comptait alors partir pour les États-Unis où les amis de Washington vivaient encore et auxquels il s'était uni en 1811 contre les Anglais pour arrêter leurs pirateries. Exelmans apprit du colonel Sencier le vœu impérial : partager son exil et ce qui lui restait de fortune.

On sait comment Fouché dirigea les événements. Talleyrand avait vendu la France à la coalition en avril 1814, cri du baron de Stein, le duc d'Otrante devait la vendre aux Bourbons en 1815 pour un prix resté secret.

Les volontés de Blücher eurent Wellington pour interprète auprès de la commission d'armistice. Il écrit à lord Bathurst officiellement : « Le maréchal Blücher a répondu qu'il suspendrait les hostilités quand il arriverait à Paris et *si on lui livrait Bonaparte*, le château de Vincennes et diverses possessions et places fortes sur la frontière et si je consentais à ce qu'on lui proposait (1). » A la question personnelle le généralisme anglais préférait les affaires de son gouvernement et du parti tory.

Le 27 juin, Fouché qui hâtait le retour des Bourbons de concert avec Talleyrand (2) écrivit à Decrès devenu un personnage très important parce qu'il était ministre de la marine : « La commission désire que vous vous rendiez sur-le-champ à la Malmaison pour engager

(1) Dépêche n° 966.

(2) Ses collaborateurs contre les Tuileries et à l'Élysée furent Fouché et de Vitrolles (Thiers, t. XX, p. 404).

l'Empereur à *partir.* » Au maréchal Davout, le duc d'Otrante ajoutait : « S'il ne s'y résout pas, vous le ferez *surveiller* à la Malmaison de manière à ce qu'il ne puisse s'en *évader.* » La gendarmerie du maréchal Moncey recevait l'ordre de le *garder* et cependant, par crainte d'un retour de l'opinion des faubourgs et de la bourgeoisie, les mesures prises devaient rester *secrètes.* Le général chargé de cette mission s'y distingua par sa dignité. Becker ne cessa de répéter au vaincu : « Vous êtes et vous serez toujours mon souverain. » Le beau-frère de l'illustre Desaix fut dans cette tragédie un reflet glorieux de Marengo !

Le 28 juin, Becker rédigea sous la dictée de l'Empereur une lettre au maréchal Davout dont on parle peu. Son auteur déclarait qu'il était « déterminé à recevoir son arrêt à la Malmaison » en attendant que son sort eût été fixé *par le duc Wellington.* Le lecteur observera cette constatation que les événements expliquent, et tant de choses dans leur conflagration. La conclusion de cet acte officiel et peu en vaut d'être cité : « Napoléon restera à la Malmaison persuadé qu'on n'entreprendra rien contre lui ! » Aussi, en appelait-il à la dignité de la nation et de son gouvernement. Tout porte à croire qu'un avertissement secret pour son assassinat lui avait été fait au moment où Talleyrand et Fouché luttaient d'empressement.

Avant d'exposer les paroles généreuses des wighs au parlement pour le César du 20 mars, voyons ce que pensait le pamphlétaire des torys.

Les exaltés du parti royaliste voulurent des représailles contre la famille de Napoléon en Autriche et en Suisse au même moment. La reine de Westphalie en a fourni l'attestation inattendue quant à son fils en ces termes : « 2° Que la légation française à Vienne a tenté d'enlever le roi de Rome *au nom* de Louis XVIII, mais l'entreprise a heureusement échoué. » A ce récit qui

date du 31 mars et qui fut rédigé à Trieste, donc contemporain, il faut ajouter sur l'ancien roi d'Espagne celui-ci : « Joseph avec ses enfants sont arrivés à Paris. Les Bernois ont voulu l'enlever *au nom* de Louis XVIII. » Et plus loin : « Elisa ainsi que le prince Félix viennent d'être conduits à Brünn en Moravie. On nous traite absolument comme des prisonniers (1). » Le parti royaliste n'ignorait pas toutefois que les Bonaparte étaient de simples inconnus en 1793 et que deux d'entre eux avaient été sur le point d'être guillotinés durant la Terreur! Les excès politiques ne les concernaient donc pas.

Contre la fille du roi de Wurtemberg dépouillée de ses diamants en 1814, le prince de Metternich alla plus loin. Il fit demander à la jeune reine d'abandonner son mari; on connaît sa noble réponse au Roi son père et qu'admirèrent ses ennemis (2). La cour de Vienne résolut de se venger malgré le retour de l'île d'Elbe et à raison de ce retour. « Je crois plutôt, porte la même lettre, qu'elle nous gardera tous comme *otages* à commencer par l'Impératrice et le roi de Rome pour forcer l'Empereur à abdiquer en faveur de son fils, car il paraît d'après toutes les lettres qu'on reçoit de Vienne que le *système* d'acharnement et les principes établis par les alliés doivent exister toujours. » Ceci confirme bien l'arrestation de Marie-Louise à Schœnbrunn au moment où elle venait de monter en voiture pour *rejoindre l'Empereur*. Elle fut dès lors gardée à vue (3). Quant au roi Jérôme le prince de Metternich lui assigna inutilement

(1) *Correspondance inédite de la reine Catherine de Westphalie*, p. 123, 125, 126.

(2) Le 23 avril, Metternich déclarait « que les questions ordinaires du droit civil n'étaient pas applicables aux reines et princesses ». Le Roi son père envoya pour le prouver un général à Vienne afin de s'assurer de la personne de sa fille avec l'engagement de lui laisser sa liberté aussitôt la guerre finie! (*Eod. loc.* p. 146). Le 7 mai l'empereur d'Autriche lui écrivit une lettre de sa main pour sanctionner cette promesse.

(3) Récits de la reine Catherine (*Eod. loc.*).

Prague pour résidence sous le nom de comte de Hartz, il put gagner la France.

Après Waterloo et quoique internée dans une prison déguisée, la princesse lui écrivit une lettre qui se terminait par ces mots touchants de fidélité : « Ta femme qui te suivra partout. » Le caractère fut son côté dominant et c'est à ce titre qu'elle fait figure dans l'histoire.

Napoléon à la Malmaison depuis le 25 juin y apprit les tentatives de Blücher pour s'emparer de lui et le fusiller, les criailleries de Gneisenau sur le supplice de Bonaparte et la duplicité de Fouché prêt à le livrer directement aux souverains ou bien indirectement selon ses intérêts. L'Angleterre devait l'emporter contre tous (1).

Lewis Goldsmith, pamphlétaire de lord Castlereagh, n'a pas seulement demandé la mort de Napoléon dans son libelle intitulé : *Procès de Bonaparte* à juger par une cour qu'on aurait appelée « le grand tribunal européen ». Les journaux anglais ont voulu la mort aussi des généraux de Waterloo.

Un volontaire royal (c'est le nom qu'il s'est donné lui-même) a traduit Goldsmith et l'a annoté. Or, voici ce qu'on y lit :

« On a pu se persuader que Bonaparte serait épargné, qu'il conserverait une existence qui appartient aux mânes irrités de plus de 10 millions de ses victimes, lorsque des perfides tels que les Ney, les Labédoyère, les Soult, les Davout, et tant d'autres seront poursuivis et jugés militairement pour avoir trahi leurs serments, le Roi et la Patrie. Ils ne furent cependant que les complices d'un plus grand coupable, c'est l'éclat de son nom, ce sont ses fallacieuses promesses et l'intérêt seul de sa

(1) M. Houssaye dans la Route de Sainte-Hélène (*Revue des Deux Mondes*, 15 février 1904), p. 730, et note, 735.

cause qui les plongèrent dans l'abîme. *Et Buonaparte vivrait!* »

On concluait en l'appelant *le plus grand des criminels* (1). Sur les responsabilités de 1791 contre la Révolution française de la part du gouvernement britannique et contre l'Empereur après la rupture de la paix d'Amiens, jamais un mot. Toujours le silence. N'est-il pas devenu un *système*?

Le général Montholon a raconté sur l'assassinat projeté en Italie, dès 1814, ce qui suit : « Voyez, à l'île d'Elbe, s'écriait Napoléon à Sainte-Hélène, est-ce qu'on n'a pas organisé mon assassinat? Sans ce brave Corse que le hasard avait placé comme maréchal des logis de gendarmerie à Bastia et qui m'a fait prévenir du départ pour Porto-Ferrajo du *garde du corps* qui a tout avoué à Drouot, j'étais assassiné. » Plus tard, il objectait à ceux qui voulaient qu'il passât en Amérique qu'il n'y serait pas depuis six mois que *les sicaires* du comte d'Artois l'y assassineraient.

Ici intervient la connaissance d'une tentative restée ignorée et qui concerne le lieutenant-colonel comte *de Montlivault*. Le récit émane de celui qui fut le maréchal *Gérard* et a été conservé au ministère de la guerre.

Quel était le passé de l'officier incriminé (2)?

Entré à Saint-Cyr à l'âge de dix-huit ans (1804) il en était sorti l'année suivante sous-lieutenant au 92e de ligne. En 1806, il devenait lieutenant et était attaché en 1809 au duc de Raguse comme aide de camp jusqu'en 1811; commandant en 1813 il passait lieutenant-colonel de son régiment (le 4e) qu'avait commandé Joseph Bonaparte au camp de Boulogne. Les événements devaient modifier ses opinions, il se jetait dans une conspiration anti-impériale et était « suspendu de ses

(1) Pamphlet, p. 40, note K.
(2) Dossier personnel du maréchal.

fonctions le 13 mai 1815 (1) ». L'épée à la main, il avait combattu avec intrépidité et à la bataille de Schœnbeck, c'est à lui qu'avait été confiée l'arrière-garde. Malgré des forces supérieures et une nombreuse artillerie, il avait déployé une fermeté qui lui avait valu les plus grands éloges (2).

Des tentations dont on ignore l'action mais dont le début fut certainement à Gand le conduisirent à une conspiration. La trace en serait perdue si le général Gérard poursuivi par des hommes que non seulement rien ne justifie mais que rien n'explique, n'avait laissé un récit qu'on va lire.

« M. le comte de Montlivaut, actuellement lieutenant-colonel au 5e régiment d'infanterie de la Garde Royale avait été dénoncé comme ennemi juré de Bonaparte et comme ayant organisé un *projet d'assassinat* sur sa personne; il me fut envoyé de Nancy à Metz escorté par la gendarmerie; malgré l'ordre que j'avais de le jeter dans une prison, je lui ai laissé la liberté sur sa parole d'honneur. »

L'accusation, la voilà précisée.

Au ministère de la guerre, que se passait-il?

La Commission de gouvernement déclarait au ministre que le major de Montlivault était arrêté; par qui? on l'ignore, mais qu'il devait être remis en liberté ce qui fut fait aussitôt. On en donnait pour raison : « l'examen de ses papiers » prouve qu'il n'y a été rien découvert à sa charge, que l'habitude de porter un poignard date pour lui de son séjour en Espagne, qu'il en a offert à un

(1) Réintégré le 6 juillet 1815, il était nommé colonel le 30 octobre 1816 et maréchal de camp le 30 juillet 1823. Le maréchal Gérard le réformait le 11 octobre 1830, avec une pension de 4,000 francs.

(2) Lorsque vint le second Empire, il écrivit au ministre de la guerre pour demander à passer au cadre de réserve au nom des « onze campagnes que j'ai faites sous l'Empire » et assura le nouveau souverain qu'il le servirait encore utilement.

de ses camarades le 23 février dernier, date où l'Empereur était encore hors de France.

Telle est la pièce à décharge de son dossier, qui concluait à son renvoi à ses fonctions avec grand luxe de signatures officielles. A quelle date, et c'est ce qui importe ? le 6 juillet (1).

A ce moment, l'Empire n'existait plus. L'acte avait été couvert par la politique et nul ne s'intéressait qu'à l'avenir. Une restauration qui fut elle-même (on l'oublie trop) une *Révolution* avait tout changé en France. Il y a plus; on dut pactiser en haut lieu avec l'intéressé, sa carrière ultérieure le prouve.

Dès le mois d'avril, on avait lu à Londres un placard qui avait été affiché partout et où on promettait mille livres sterling à celui qui y conduirait la personne *del signore Napoleone Buonaparte*. A cet acte public, qu'a-t-il été répondu ?

Walter Scott, oublieux de sa gloire, a voulu innocenter son pays quant à Napoléon. Il en a donné une raison singulière. En 1816, a-t-il écrit, il y avait un parti « fort nombreux » qui trouvait que le gouvernement anglais eût dû livrer Napoléon à Louis XVIII pour être fusillé comme l'avait été le duc d'Enghien (2). Le général Gourgaud répliqua en appelant ce parti « de féroces torys ». Ce dernier ignorait ce qu'avait écrit lord Liverpool. Le 20 juillet il avait envoyé à son collègue lord Castlereagh la déclaration suivante: « Si le roi de France voulait *pendre* ou *fusiller* Bonaparte, ce serait à nos yeux la meilleure solution pour cette affaire (3). » Ici le ban-

---

(1) Le 19 octobre 1830, devenu maréchal de camp, le major de Nancy se souvenait du maréchal Gérard et le priait d'accepter *l'hommage sincère de ma reconnaissance pour ses anciennes bontés*.

(2) L'illustre romancier a été mal inspiré en parlant du duc d'Enghien. On peut lui répondre que nous connaissons enfin le nom de celui que Hammon chargeait de payer mensuellement les futurs assassins du premier consul. Il se nommait *de Vaugiraud*.

(3) Ils étaient d'accord avec Louis XVIII d'abord et avec ses ministres;

nissement et l'internement ne suffisaient plus. Metternich avait été plus facile. Le 18 juillet, il avait écrit à l'empereur d'Autriche le départ pour Sainte-Hélène d'où devait naître un repos durable et le spécifiait ainsi : *Le centre de toute action n'existe plus* (1).

Ce diplomate d'Ancien régime par ses doctrines n'oubliait que le plus important : l'Angleterre allait trouver le *sceptre* du monde dans le *tombeau* de Napoléon.

---

car l'instruction au marquis de Montchenu nommé commissaire à Sainte-Hélène portait que l'Angleterre gardait celui dont la liberté était incompatible avec le repos du monde. Le 26 août 1815, lord Bathurst le notifia par acte spécial aux alliés.

Vie et administration de Robert Banus deuxième comte de Liverpool (t. II, p. 99), par Charles Duke.

(1) Archives d'État à Vienne.

CHAPITRE V

Le duc de Feltre, ministre de la guerre à Gand.

Thiers a formulé, le premier, l'accusation de *trahison*. — Dépêches officielles du ministre prussien général von der Goltz à Hardenberg. — États de situation de l'armée impériale envoyés au duc de Feltre par trahison à diverses dates. — Le 12 mai, Wellington offre à un gouverneur de place forte de l'argent pour en obtenir la livraison. — Relations du généralissime avec Clarke. — Le général Stewart donne Tabarié, officier général du ministère de la guerre, comme l'auteur des envois.

Général par la République, en mission près de Bonaparte en Italie pour l'y *surveiller* au nom du gouvernement directorial, ministre de la guerre sous l'Empire, comte de Hunebourg, duc de Feltre, Clarke a été une personnalité du régime impérial. Le jour où Napoléon connut la capitulation de Paris, il s'écria : « Et Clarke? J'aurais bien dû en croire ce pauvre Rovigo, qui me disait que Clarke était un lâche, un traître, et de plus un homme incapable. » Rallié aux Bourbons en 1814, il eut l'ambition de devenir maréchal de France en 1815. Malheureusement pour sa mémoire, ce n'est point avec Davout, Masséna, Clausel, Lobau, Foy, Guilleminot, Pajol, Exelmans ou Drouot, qu'il voulait réussir. Il le

(1) D'après sa feuille de services, il fut nommé par Louis XVI le 5 février 1792 lieutenant-colonel du 2e de cavalerie.

Nommé provisoirement général de brigade par les représentants du peuple à l'armée du Rhin le 19 mai 1793. Suspendu de ses fonctions le 12 octobre. Suspension levée sans réintégration le 27 pluviôse an III. Réintégré et employé au cabinet topographique par arrêté du Comité de Salut public le 11 ventôse an III. Directeur du cabinet topographique et historique militaire du Directoire le 30 brumaire an IV.

Mission en Italie du 25 brumaire an V au 1er frimaire an VI. Directeur du Dépôt de la guerre an VIII, ministre.

demanda à la trahison la plus indigne, la plus inattendue avec le concours de l'Ennemi et il l'obtint.

Il devint l'auxiliaire utile de celui-ci à Gand et fit espérer de son concours la victoire sur les champs de bataille.

Les Anglais et les Prussiens n'auraient pas osé prétendre à un tel auxiliaire. Qu'un politique déshonoré depuis 1808 comme l'était le prince de Talleyrand se permît tout et conseillât tout, même l'assassinat de son ancien souverain, cela n'étonna personne. Mais qu'un *soldat* provoquât les fonctionnaires du ministre de la guerre à expédier les *états de situations de l'armée* à Wellington et à Blücher par son intermédiaire, voilà ce qui surpasse tout ce qu'on pouvait redouter en 1815.

I

Sur des communications graves, Thiers a pu écrire, en 1861, que Clarke avait accompli un voyage à Londres (1) pour *communiquer* non seulement ce que son ancienne situation près de Napoléon lui conseillait de dire, mais « les documents les plus nouveaux, les plus positifs qu'il s'était procurés au moyen de ses récentes fonctions ministérielles (2) ». A-t-il connu la trahison commise dans les bureaux de la guerre et l'a-t-il constatée par la phrase qu'on vient de lire en un aveu à demi voilé? On ne le sait, mais son accusation n'a jamais été démentie. Un témoignage d'ambassadeur, de celui du roi d'Iéna, va exposer sur cette question tout ce qu'il faut savoir. Et pour confirmer son récit, nous

---

(1) Le duc de Rovigo l'a accusé, dès 1828, de s'y être rendu pour déclarer aux ministres que la cause de la branche aînée était perdue sans ressource et proposer la candidature au trône du duc d'Orléans, d'accord avec Marmont (*Mémoires*, t. VIII, ch. XI, p. 214).

(2) En son *Histoire*, t. XIX, ch. LVIII, p. 373. — Contre la fidélité et la capacité de ce ministre, t. XVII, p. 574.

aurons une dépêche, officielle aussi, de l'ambassadeur d'Angleterre à Gand.

Place d'abord au comte d'Artois.

Le 11 avril, il écrivait au Roi : « M. d'Epresménil qui arrive de Paris vous donnera des détails satisfaisants sur bien des objets, il apporte aussi au duc de Feltre des notions importantes sur tout ce qui tient au militaire (1). » La veille, le prince avait vu Wellington qui venait d'expédier un courrier à Vienne « dans le même sens dont nous étions convenus à Gand ». Après quoi on parla de l'Espagne et on attendit de Ferdinand VII deux corps d'armée qui devaient entrer en France, l'un par Perpignan, l'autre par Bayonne.

Au début de mai, le ministre prussien, général von der Goltz, mandait à Hardenberg (le créateur du système de la landwehr en 1808) cette phrase décisive pour notre étude : « *L'état ci-joint des troupes* sur lesquelles Bonaparte comptait au commencement de ce mois est parvenu au duc de Feltre par un employé dans le ministère de la guerre à Paris. Ce général est fort utile dans ce moment. Il entretient des relations intéressantes en France. D'après des *lettres chiffrées* qu'il vient de recevoir de Lille... le duc de Wellington était hier ici (2). »

Le généralissime anglais voyageait sans cesse de son quartier à Gand, y assistait aux conseils des ministres du Roi et occupait au dîner la première place. Artisan dévoué d'une *seconde restauration* (3), il pressait Metternich de faire ouvrir la campagne le plus tôt possible et insistait à Londres pour que son cabinet donnât de l'argent aux coalisés ; enfin, à Berlin, il demandait Blü-

---

(1) Lettre de Bruxelles dans *Louis XVIII et les Cent-Jours à Gand* par Malet, t. I, n° 63, p. 129.

(2) Dépêche du 8 mai, Gand (*eod. loc.*, n° 2, p. 201 du t. II).

(3) C'est lui qui fit échouer à Londres la mission des généraux Clarke et Donnadieu en faveur du duc d'Orléans.

cher pour accabler l'Usurpateur. Les départements du Nord, affirmait le diplomate prussien, voyaient les conscrits fuir; ce renseignement, quelque inexact qu'il fût, ne pouvait provenir que du bureau de la conscription au ministère de la guerre, confié à un espion militaire. Il avait été fourni au duc de Feltre, nommé personnellement dans la dépêche du 11 mai, par une personne en position de « pouvoir être parfaitement bien instruite » : Comme von der Goltz était général, il prononçait en connaissance de cause; sur les garnisons des places par lui désignées : Landrecies, le Quesnoy, Avesnes, Lille et Valenciennes étant masquées on pénétrerait facilement jusqu'à Cambrai. Dans la Flandre maritime, Bonaparte avait à peine 1,500 hommes.

La coalition créait le 18 mai des commissaires militaires auprès du généralissime anglais et de son collègue prussien qui avait déjà réuni 40,000 hommes. Le roi de France en créa de son côté, empruntés à l'armorial le plus en vue. Près *Wellington*, il se fit représenter par un Montmorency, duc de Luxembourg, donc de la lignée du vainqueur de Steinkerque; près *Blücher*, le marquis de Beurnonville, l'ancien compagnon d'armes de Dumouriez, emprisonné en 1794 à la trahison qui avait suivi Nerwinde; près *Schwartzenberg*, le comte de Noailles, encore un descendant des maréchaux de Louis XIV.

Le grand lord, dès le 5 avril, en avait voulu en France comme « chargés de pourvoir à la subsistance des armées alliées (1) ». Il fallait bien nourrir l'envahisseur et le défrayer de tout.

A la tête du quartier du duc de Feltre, on voyait un Rochechouart-Mortemart ayant rang de chef d'état-major général (2), un commandant d'Epresménil, un

(1) Dépêche du comte d'Artois au Roi, Bruxelles, n° 62, t. II, p. 127 (*eod. loc.*).

(2) Son fils a publié ses *Souvenirs* en 1889. Il y a donné la lettre de service datée du 6 avril et signée ainsi : « Le ministre secrétaire

chevalier de Gournay, un de la Farre et un comte de la Rue, soit maréchaux de camp, soit colonels, proposés à l'organisation des déserteurs en corps dévoués. L'Émigration et la Révolution étaient loin de se pacifier et annonçaient à l'Europe attentive deux Frances.

Le 21 mai, le ministre de Goltz envoya à son ministre une dépêche capitale pour l'honneur du duc de Feltre; en voici l'extrait probant nécessaire à produire sur son ministère de trahison.

« Le duc de Feltre, qui continue de prouver par sa conduite que sa belle et glorieuse résolution d'*accepter le ministère de la guerre* lorsque la réussite de l'entreprise de Napoléon n'était plus douteuse, lui était inspirée tant par ses sentiments que par ses principes, nous a montré un tableau qui renferme environ le nombre de 28,000 habitants de quelques départements du nord de la France, qui, secrètement enrégimentés et soumis à des chefs n'attendent que l'*entrée des troupes alliées en France*, pour montrer leur dévouement au Roi. Le dernier rejeton du fameux *Duguesclin* est à la tête de ces royalistes. On espère armer, lorsqu'il en sera temps, ceux d'entre eux qui ne le sont pas encore avec les armes que l'Angleterre a promises au Roi (2).

« Le duc de Feltre m'a montré aussi une lettre qui lui a été écrite de Paris, évidemment sous la dictée de Davoust par un jeune général, autrefois attaché et

---

d'État de la guerre, duc de Feltre. » Elle était accompagnée d'une seconde pièce où figurent les noms suivants : « MM. les colonels du Bourg, de Vassimont, de Kentzinger et du capitaine du Barrey » (ch. v, p. 378).

(1) Un rapport sur le département de la Somme parle de la garde nationale du département du Nord en ces termes : « Le commandant de ce corps, M. Brame, est un homme de mérite, ancien aide de camp de M. le maréchal Augereau. Il jouit de la confiance de toute la ville » (t. II, p. 237, dép. Goltz).

(2) Allusion à la dépêche de lord Castlereagh à sir Stuart, ambassadeur à Gand, du 2 mai, où on annonce des envois d'armes et d'effets militaires à l'adresse de Wellington.

dévoué au ministre, pour engager celui-ci à revenir en France où Davoust se chargerait de plaider sa cause et de le réconcilier avec Bonaparte. Sa réponse, qu'il m'a fait voir également, est un chef-d'œuvre d'éloquence et de noblesse et contient l'expression la plus forte de *son profond mépris* pour ceux qui ont lâchement violé leurs serments et de son inviolable fidélité au Roi sous les yeux duquel le ministre s'est empressé de mettre cette correspondance (1). »

Le 28 mai, Fouché ayant corrompu un des officiers de confiance du prince d'Eckmühl et lui ayant facilité de fuir sur Gand poussa l'infamie jusqu'à informer son collègue du fait. Son rapport porte « qu'un officier par lui chargé de lever *les plans de Paris* a passé à l'ennemi, est allé *rejoindre le duc de Feltre* (2) ». Par ordre télégraphique le maréchal manda de l'arrêter à la frontière si le fait était vrai. Mais Fouché avait ses raisons de ne point douter et pour cause; le coupable, et quel coupable, était hors d'atteinte, après entente avec le ministre de la police inspirateur de cette trahison. Le document enlevé était un mémoire confidentiel, intitulé : « Note sur les retranchements de Paris » et avait pour rédacteur le général Haxo dont on sait la notoriété.

Cet officier victime d'une forfaiture accomplie dans cet entourage suivit Napoléon à Waterloo (3).

Le général von der Goltz a-t-il connu ce trait de Fouché? dans tous les cas, il l'a bien jugé le 13 juin en ces termes :

« Fouché, *scélérat poltron*, prouve par ce qu'il a fait et n'a point fait jusqu'ici qu'il n'a d'autre *but* que de

---

(1) Dépêche au ministre Hardenberg (*eod. loc.*, n° 6, t. II, p. 218).

(2) *Le maréchal Davout*, par la marquise de Blocqueville sa fille, t. IV, p. 166.

(3) La note, datée du 12 juin, a été publiée en 1903 par M. de Saint-Chamant dans son ouvrage *Les dernières armées de Napoléon*.

ménager une existence dans le cas que les armées alliées eussent de grands succès. »

Le 30 mai, on a une dépêche personnelle du duc de Feltre à l'ambassadeur de Goltz, et combien grave.

« Monsieur le comte, suivant les renseignements que j'ai reçus de Paris, le 1er corps d'armée de Bonaparte serait fort de 20,000 hommes. Le 2e corps serait également fort de 20,000. Le 3e corps serait aussi de 20,000. Enfin, le 6e corps ne serait que de 10,000. Total, 70,000 hommes.

« Réunis ils forment la principale armée de Bonaparte.

« ... En cas d'ouverture de la campagne, Bonaparte se propose, m'assure-t-on, d'attirer à sa principale armée ces deux corps (le 4e Gérard et le 5e Rapp). On ne dit pas sur quelle base pose cette idée. Il réunirait alors 115,000 hommes. »

Ce qu'il expose lui est venu par une voie sûre, dit-il. Puis, il termine en parlant de son état maladif et confesse sa trahison comme sans paraître s'en douter :

« Cela a nui à la *régularité* de ma correspondance avec Votre Excellence et à *mes rapports habituels avec elle* (1). »

Le 10 juin, un traître qualifié de sous-employé dans les bureaux de la guerre mit Clarke à même d'envoyer au ministre de Prusse l'état général des forces militaires de Napoléon (2). Voyons la constatation rédigée par la

---

(1) Au début de mai. Clarke avait envoyé en mission aux frontières pour organiser ses trahisons les commissaires suivants :

« Vicomte du Saillant à *Furnes*. M. Dutertre à *Ypres*. Le chevalier Berthier de Bisy à *Courtray*. Le comte de Choiseul à *Ostende*. Le baron de Vassimont à *Deux-Ponts*. Le marquis de Castries à *Namur*. Le comte de Laporterie à *Mons*. Le comte de Bourbon-Busset à *Marche*. Le vicomte de Quinsonnas à *Spire*. Le comte de La Rochefoucauld à *Bâle*. Le comte de Scey à *Neuchâtel*. Le chevalier de Kerbeuf à *Tournay*. Le capitaine Rêche à Kehl. Le comte de La Bourdonnais à *Charleroi*. »

(2) Un rapport d'émissaire royaliste, intercepté à Lille, émissaire écrivant à Clarke, donnera le nom de ce traitre, attaché au cabinet même du ministre Davout et pour lequel il demandait de l'argent,

plume du duc de Feltre (1) s'intitulant ministre de la guerre.

« J'ai reçu hier, fort tard, les renseignements ci-joints qui méritent beaucoup d'attention. Ils viennent des *bureaux du département de la guerre* et font voir qu'à l'aide de tous les moyens qu'il a employés, Bonaparte est parvenu à augmenter ses troupes assez sensiblement.

« La personne qui m'envoie ces détails et qui est instruite et parfaitement sûre, craignant d'être compromise, n'a pas voulu les donner par écrit. Ils ont été confiés à la mémoire d'un ancien officier qui vient d'arriver et sur les sentiments duquel on peut compter. Toutefois, il était moins certain de ce qu'il m'a dit au sujet des forces de Lecourbe, de Suchet, de Brune et des Pyrénées que du reste. On lui a donné *la force des corps* en nombres ronds et sans fraction et il m'a dit qu'on les a élevés au plus haut parce qu'on y a compté d'avance tout ce qui était destiné à les rejoindre et qui les aura rejoints au moment actuel. Cet officier a quitté Paris le 4 juin. »

Le duc trouvait l'énumération qu'il fournit : 227,000 hommes, exagérée. Il évaluait, lui, 182,000.

On sait aujourd'hui que la réalité s'éleva à 284,000 (2).

Sur Givet, il estimait que le commandant de cette place étant un général qui avait servi d'aide de camp au prince d'Eckmühl, il fallait compter sur une défense jusqu'à la dernière extrémité. Voilà qui sert la mémoire de ce grand soldat mieux que toute discussion pour cette période.

---

beaucoup d'argent : *de Lascours*, adjudant-commandant, et chef d'état-major d'une division de cavalerie en 1815.

(1) La pièce est cataloguée : Annexe à la dépêche n° 12, Clarke à Goltz, Gand, ministère de la guerre.

(2) D'après le beau travail de M. Houssaye sur *1815*, au t. II.

II

La correspondance de Wellington va témoigner des agissements du ministre de Gand auprès du généralissime anglais.

Le 9 avril, un de ces agents lui écrivait directement : « *L'armée surtout montre de la répugnance pour les Bourbons.* » Et encore : « Il n'y a pas de Français, sauf les émigrés, qui désire le retour des Bourbons. Tant que cette nation aura quelque force, elle ne laissera pas en repos le reste de l'Europe. Actuellement, elle se prépare à la guerre, organise 6 corps d'armée; les seuls coupables sont les soldats! »

Le 14, le duc de Feltre fournissait un second mémoire au duc de Wellington qui analysait le précédent. Il y disait que 90 régiments de ligne, 15 d'infanterie légère, donneraient à Bonaparte (sic) 105,000 hommes à 400 hommes par bataillon; la cavalerie présenterait 21,000 chevaux pour 26,000 hommes, la Garde tant à pied qu'à cheval 6,000, et l'artillerie 12,000.

Les renseignements transmis de Paris à Gand donnaient la distribution suivante :

Comte d'Erlon, autour de Lille 4 divisions d'infanterie et 2 de cavalerie. Comte Reille à Valenciennes 5 et 3. Le duc de Plaisance à Mézières 2 et 1. Comte Gérard à Metz pour la Lorraine 3 et 1. Comte Rapp à Strasbourg avec l'Alsace 3 et 2. Plus, 2 divisions de cavalerie à Metz, 1 à Douai, 1 en Alsace. Corps de réserve de Paris, 3 divisions d'infanterie, 2 de cavalerie.

Le mémoire concluait à l'emploi de 35,000 hommes pour défendre les Alpes et les Pyrénées.

Le 20 avril, Talleyrand ayant fait signer aux quatre puissances alliées une convention militaire, l'Europe apprit qu'on allait mettre fin « à l'invasion de Napoléon Buonaparte ». A la même date, un transfuge remettait

au quartier anglais un document royaliste sur la situation pendant qu'un autre traître en expédiait un nouveau à lord Bathurst étudiant militairement toutes nos frontières, de la Belgique aux Alpes de Savoie, de l'Océan à la Corse. Deux jours plus tard, Talleyrand recommandait à Wellington un envoi du duc de Feltre sur l'*état* des armées de Bonaparte. Il le fixait ainsi : 230,000 hommes qu'il a trouvés à son retour, 200,000 qu'il a appelés. (A décompter 50,000 en formation, 70,000 pour les garnisons, 20,000 en Vendée, 30,000 au midi et 30,000 à Paris.) Donc, 230,000 seraient appelés sur le champ de bataille.

Les alliés, de leur côté, disposeraient de 370,000 combattants, et l'usurpateur de 230,000 seulement.

Le 24, le duc de Feltre recevait un rapport qui fournissait sur les corps français cantonnés de Philippeville à Dunkerque les renseignements issus de la trahison. Son auteur y joignait des appréciations sur l'opinion des généraux et des colonels les composant. Le destinataire les envoya au grand lord et l'éditeur de ses papiers les a impitoyablement publiés!

Grâce à lui on connaît enfin le nom du traître sous le prince d'Eckmühl. C'est le général lord Stewart qui l'a inséré dans une dépêche rédigée à Vienne en ces termes : « I am told it would be very essential for you, if you wish for the most exact information of the French army to get acquainted with M. Tabaner, chef du bureau de la guerre, who is *with the duc de Feltre* (1). » Toute dénégation tombe devant un pareil texte.

---

(1) *Traduction* : « On m'a dit qu'il vous serait essentiel si vous désirez avoir les renseignements les plus exacts sur l'armée française d'être mis en relation avec M. Tabaner, chef de bureau de la guerre, qui est l'homme du duc de Feltre. Talleyrand dit qu'il en sait plus sur les moyens militaires que tout autre individu. » Dépêche du 22 avril, t. X du *Supplementary Despatches*, p. 135. — Le nom de Tabaner est une faute, il faut lire *Tabarié*, chef des services du recrutement, états de situation des troupes, etc.

De Paris, un agent secret priait le généralissime britannique de se hâter d'entrer en campagne en termes aigus. « L'état actuel de la France ressemble parfaitement à celui de 1792 », que si Bonaparte obtenait des avantages, il chercherait à soulever les peuples voisins. Des Bourbons, il les jugeait ainsi : cette famille a perdu tout crédit.

Le 27, un officier supérieur « venu de Lille » et très sûr apporta à Gand des notes sur le 1er corps. Clarke ordonna de transmettre le document à son destinataire désigné : Wellington. La calomnie s'y étalait avec cynisme, on y donnait le général Durutte comme prêt à trahir l'Empereur. On avait loué son intelligence avec son chef d'état-major Gordon, qui devait trahir à Waterloo pendant la bataille. Lui seul inspira l'infamie contre laquelle nous protestons.

Le marquis de Castries correspondait avec le ministre de Gand, ses vues politiques et militaires n'indiquent guère un homme intelligent. Le chevalier d'Artez était tout autre; son rapport d'ensemble est l'œuvre d'un adversaire sans mesure. Les ministres, l'armée, la guerre et la situation de Paris y sont passés en revue. Contre les royalistes ralliés, il est impitoyable, en voici la preuve, et sur quels noms. « MM. de Montmorency, Montesquieu, de Bauveau, de Béarn étaient signalés pour leur bassesse (textuel) », car ils étaient redevenus chambellans impériaux quand Louis XVIII n'était pas à dix lieues de Paris. Bonaparte se dépopularisait (1).

Mêmes colères quoiqu'en d'autres termes chez un fidèle de Clarke, le 14 mai. Les généraux et les maréchaux refusaient de servir; Carnot était un fanatique outré, Napoléon un poltron habitant désormais l'Élysée et toujours seul.

---

(1) En revanche, on lisait dans ce rapport que la France entière était *émue* de la conduite du duc de Feltre et l'*admirait* pour sa fidélité.

Le général Donnadieu écrivit de son côté pour qu'on fît déboucher les armées espagnoles sur Bayonne et Bordeaux, qu'on enlevât à l'usurpateur la ligne qui va de Lyon au Berri; pour renverser ce qu'il nommait l'échafaudage du Corse, celui-là s'offrait à partir pour l'Espagne et le Portugal « avec les ordres et les instructions que Votre Grâce voudra bien me donner ». Et l'honneur?

C'est ce qu'on appelait protester en faveur du Roi trahi par les troupes et spécialement par tous ceux qui avaient été mis à la *demi-solde*.

Le 9 mai, une dépêche de Bruxelles datée de 1 heure de l'après-midi, annonçait les terreurs du généralissime anglais. Il mandait au général inconnu de lui qui commandait les troupes prussiennes à Charleroi que les troupes françaises étaient principalement rassemblées sur Maubeuge. Il était persuadé que Buonaparte allait quitter Paris le jour même (1).

Le 12, Wellington mandait au ministre de la guerre de Gand qu'il offrait au gouverneur d'une place forte impériale une *somme d'argent* et la continuation de son grade au retour du Roi. Après des affaires de service concernant les officiers royalistes en mission aux quartiers de Blücher et du prince de Wrède, il écrivait le 16 : « Nous sommes dans ce moment sur la défensive. » Il s'attendait à une attaque de Napoléon (2).

Le duc de Feltre reçut à la fin de mai deux rapports détaillés provenant des officiers devenus traîtres aux frontières, face à l'ennemi. Si le premier qui émane d'un officier d'état-major n'est pas signé, par une prudence facile à concevoir, le second avait pour auteur un comte de Gottstein, chef d'escadrons au 12e régiment de

(1) Le titre de la dépêche est celui-ci : « To the general commanding the Prussian Troops at Charleroi. »

(2) A un M. d'Hénoul il mandait d'amener à son quartier *la dame en question*, espionne importante, et envoyait l'argent pour le voyage.

chasseurs à cheval. Wellington les reçut de Gand et les signa. Le 30, le ministre du Roi détrôné lui envoyait une dépêche où les chiffres abondent, Tabaner gagnait vraiment bien la fortune que son protecteur lui avait promise (1) sous une forme ignorée.

Les émissaires ou autres arrivants de France devaient, à partir du 1er juin, être envoyés à Gand où les ministres pourraient communiquer avec eux. Le 2, on déclarait être intervenu auprès des autorités néerlandaises pour qu'on laissât pénétrer en France les personnes auxquelles le ministre militaire de Louis XVIII accordait des *passeports*.

Le duc de Feltre fut-il d'accord avec le général Bourmont dans l'œuvre de ce dernier?

Le général Berthezène l'a prouvé dans le récit suivant qui accable ces deux hommes et Fouché avec eux :

« Le baron von Eckstein, directeur de la police à Gand, pendant le séjour qu'y fit Louis XVIII, m'a assuré qu'un certain d'*André*, neveu du directeur de la police française, officier dans un régiment de cavalerie légère cantonné aux environs de Valenciennes et qui *déserta* également quelques jours *avant l'ouverture de la campagne* avait servi d'intermédiaire entre Fouché et Gand; il ajoutait que les rapports de Fouché avec le général de Bourmont étaient fréquents (2). »

Le futur gouverneur général de l'Algérie a laissé un second récit qui nous appartient, sur la trahison d'un *colonel inconnu*.

Le 20 juin, durant le combat de Namur, un convoi considérable se rendait à Mézières; entre cette place et

---

(1) Au moment de regagner Paris, à la fin de juin, Clarke mit le feu à l'hôtel du vicomte de Rouveroy chez lequel il était descendu, en brûlant des papiers officiels reçus par lui à Gand.

(2) Ces faits concluants ont été cités en note par la fille du maréchal Davout dans le quatrième volume de son ouvrage sur son père, p. 156. Aux *Souvenirs militaires* du général, t. II, p. 357.

Maubert-Fontaine, un « individu revêtu de l'uniforme de colonel » passa au galop en criant : Sauvez-vous! voilà l'ennemi. Une panique suivie d'une fuite générale s'ensuivit. Un tel acte prouvait qu'il y avait des traîtres dans les rangs et qui y répandaient la terreur à dessein (1).

S'ils avaient eu en main les dépêches de Wellington que nous connaissons aujourd'hui, ils y auraient lu ce que voulait l'étranger : invasion de la France par les Russes, soit par Trèves, Luxembourg, Sedan, soit par Trèves et Saint-Dizier. Blücher et lui mandaient qu'ils avaient en main tout ce qu'il fallait pour réussir (2).

Pendant que Clarke trahissait, la France entière se levait contre les envahisseurs, moins l'Ouest (3) qui confondait la Révolution et l'Empire dans leur gloire militaire avec la Terreur de 1793! Eh bien, le 14 mai, 25,000 fédérés parisiens se rendirent aux Tuileries. Leur député harangua l'Empereur. Une seule phrase importe à citer ici, la première : « Nous avons reçu les Bourbons avec froideur parce que nous n'aimons pas les rois imposés par l'ennemi. » L'interpellé personnifia l'amour de la patrie et l'honneur national tout entier dans le peuple et dans l'armée. En 1815, il faut l'avouer, c'était vrai (4).

Le 14 juin, Wellington accusait à Clarke réception de quatre dépêches de lui. Un acte est à retenir dans celle du généralissime, son imprécation sur la révolution du 20 mars. « Les malheurs du Roi, dit-il, ont été occasionnés par la défection de l'armée française qui est le seul soutien de Buonaparte. » Les crimes de 1815

---

(1) Aux *Souvenirs*, t. II, p. 385.

(2) Memorandum Wellington au Czar du 15 juin et à la même date ordre à Clarke par le Roi de quitter Gand.

(3) Napoléon avait donné ordre de faire venir à Paris les enfants du duc de Feltre comme otages. Waterloo en suspendit l'exécution.

(4) Sur la Vendée, dépêche du duc à Wellington du 5 juin.

contre l'armée sont nés de cette fausse appréciation. On sait aujourd'hui que ce fut exactement le contraire.

Mais pendant que la Cour de Gand en appelait à l'étranger et à la trahison, que se passait-il au parlement anglais?

CHAPITRE VI

Conseils militaires de Dumouriez à Wellington.

Le 3 août 1803, William Pitt prend le traitre Dumouriez à la solde du cabinet britannique. — Ses *plans* contre sa patrie de 1805 à 1809. — Sa correspondance avec Wellington en 1814 et en 1815, soit publiée, soit inédite. — Conseils militaires à Wellington d'avril à juillet.

Dumouriez, dont la trahison fit *dévier la Révolution* par la crainte des séditions militaires, a été mal jugé par ceux des historiens qui l'ont qualifié d'*aventurier*. Sa vie, enfin dévoilée dans ses parties secrètes, le montra tantôt homme supérieur, tantôt homme de génie. Repoussé d'abord par l'Angleterre, décision de lord Granville, puis par la Russie, accueilli près Hambourg par un prince de Hesse et pensionné par lui, il fut appelé à Londres par William Pitt. Ce ministre préparait la rupture de la paix d'Amiens. Le 3 août 1803, il lia Dumouriez par un contrat de 25,000 francs d'appointements au Foreign Office et au War Office, le mit en relations avec Nelson, moyen sûr de l'attacher aux intérêts de la prépondérance maritime de l'Angleterre. Conseiller militaire du gouvernement britannique devint son emploi de fait s'il n'en a pas porté le titre effectif, ce qu'on ignore et ce qu'il a tu. Ses écrits, ses plans, ses mémoires sont en partie connus de 1805 à 1809 (1);

---

(1) Par l'influence du célèbre Archiduc Charles, Dumouriez rédigea un *plan* de réorganisation de l'armée autrichienne et obtint jusqu'en 1809 une pension de 3,000 florins qui persista de Marengo à Tilsit. Il en demanda le rétablissement au prince de Metternich (récit à Wellington).

pour l'Autriche avant Austerlitz, il les a publiés dans ses *Mémoires*, pour la Prusse de 1806 il les a seulement indiqués, mais ils prouvent par ce qu'il raconte leur sincérité. Sur la guerre maritime, il fournit à l'amirauté des plans relatifs à la Méditerranée qu'il remania après Tilsit sous ce titre : *Sistème de guerre maritime* qu'il déclarait ne convenir qu'à l'Angleterre. De Malte et Gibraltar, il allait jusqu'à l'océan Indien (1).

Avec l'expédition française de 1808 en Portugal et en Espagne, il reprit des études qui lui étaient familières depuis le duc de Choiseul. Il les utilisa contre sa patrie en invoquant la barbarie de Napoléon et favorisa celle des Espagnols contre ses anciens compagnons d'armes de l'Argonne, de Valmy et de Jemmapes. Au début de l'année 1809, son *plan d'opérations militaires dans la Péninsule*, exposé et discuté à Londres en conseil des ministres, fut porté à Séville pour y être discuté par la Junte suprême. Le marquis de Wellesley, chef du Foreign Office, en fut l'interprète autorisé. Wellington accourut de Lisbonne en prendre connaissance et l'adopta (2). Alors et à partir seulement de cette époque commença entre l'inspirateur aux gages de nos ennemis et le généralissime anglais une correspondance qui ne cessa que vers 1818, date de la libération finale de la France.

Une partie a été publiée, fort mince, de 1810 à 1815, par l'intéressé; une autre partie est entre nos mains, manuscrite et inédite. Examinons les deux pour nous efforcer d'être complets.

Le 7 mars 1814, Wellington informait le maréchal à

---

(1) Rédaction manuscrite aux Archives historiques du ministère de la guerre, remise en janvier 1808, indication de Dumouriez. La revue *Cosmopolis* en a publié un fragment d'intérêt général en 1894.

(2) La situation de ce ministre qui protégea constamment son frère puiné assura à ce dernier une personnalité que n'avait aucun autre général de l'armée britannique. Celle de Nelson peut, seule, lui être comparée.

Bordeaux que si Louis XVIII était proclamé Roi il devait assurer les autorités que « la nation anglaise et ses alliés » reconnaîtraient cet acte. Le 11, il écrivait au premier ministre lord Bathurst quant au traité préliminaire proposé : « Si Napoléon doit continuer à régner, *je serais bien aise de l'avoir réduit à faire un pareil traité.* » L'orgueil du vainqueur de Vittoria, le voilà dans tout son jour. Ce n'est plus l'Europe qui avait vaincu le terrible homme que l'on trouvait extraordinaire en plein parlement, non, c'était lui, Wellington, lui seul. Passons.

Le 26 novembre de la même année, il exposait à Dumouriez ses vues sur notre armée en ces termes :

« Bonaparte laissa une armée d'un million d'hommes en France, outre les officiers prisonniers en Angleterre et en Russie. Le Roi ne peut pas en maintenir le quart. Tous ceux non employés sont mécontents. Bonaparte gouvernait directement la moitié de l'Europe et indirectement presque l'autre moitié. Pour des causes à présent bien développées et connues, il employait une quantité infinie de personnes dans ses administrations; et tous ceux employés ou dans les administrations extérieures, civiles ou dans les administrations militaires des armées sont renvoyés; et beaucoup de ceux employés dans les administrations intérieures; à cette classe nombreuse ajoutez la quantité d'émigrés et de personnes rentrées, tous mourant de faim... L'armée, les officiers surtout, sont mécontents. »

La correspondance officielle ayant été publiée pour 1814 dès 1840, on n'a qu'à signaler le fait et à en prendre connaissance dans le texte (1).

Le 8 mai 1815, il était question d'opérations défensives en union avec Blücher contre Bonaparte, avec

(1) Dumouriez et Wellington ont toujours correspondu en langue française.

150,000 hommes sur la Suisse à la gauche et 150,000 à la droite à Bruxelles, le centre sur Mayence et Luxembourg. Schwartzenberg, le prince d'Orange et Metternich en furent informés à des dates diverses et le cabinet britannique avec eux mais plus abondamment. Il avait reçu un mémoire militaire sur les événements rédigé par Dumouriez dès le 28 mars.

Wellington le connut par lord Castlereagh auquel l'*ami* qui servait d'intermédiaire au traître avec lui l'avait remis. Il compte 8 parties. Il suffira d'en donner les grandes lignes.

La lettre qui précède le plan d'opérations futures débute ainsi : « Je reçois dans ce moment vos deux billets d'hier, 27, et comme je ne veux pas manquer notre *rendez-vous*, je me rendrai chez vous lundi, *à l'heure ordinaire.* » Le lecteur observera la valeur de cette phrase dont chaque mot porte avec lui son enseignement.

Et d'abord, l'Armée.

« Cette armée, s'écrie Dumouriez, a tous les vices des gardes prétoriennes, des janissaires et des strélitz. Les gardes nationales se sont jointes à elle pour adorer le chef redoutable, auteur de tant de crimes. Le mot de ralliement est pour tous la gloire. La France est devenue un camp et le peuple français est une armée dont l'infanterie est la garde prétorienne. Cette nation est l'ennemie irréconciliable de toute l'Europe. Plus de paix tant que cet Empereur et cette armée existeront. Il n'y a plus à délibérer si l'on fera la guerre mais comment on la conduira. La partie civile de la France est nulle. Cette nation est coupable et versatile, il faut la guérir de son enthousiasme pour ce fléau de l'humanité et pour ses féroces satellites. Le moyen? On désarmera, on anéantira le nombre inférieur des brigands qui resteront attachés à la fortune de l'Aventurier mis ainsi qu'eux hors de la loi! »

Après cette diatribe enflammée, voyons ce que proposait le vigoureux octogénaire.

Première proposition, *guerre sur mer*, de l'île d'Elbe à la Corse qu'il faut offrir au roi de Sardaigne, maintenir à tout prix la paix avec les États-Unis et se jeter aussitôt avec les troupes qu'elle rend disponibles sur les Antilles françaises, sur les établissements de l'Afrique de manière que l'Angleterre conserve l'île de Gorée; de même pour les possessions françaises dans les mers des Indes.

Seconde proposition, *guerre de terre*, par l'invasion de la France. Il importe qu'il n'y ait qu'une seule campagne. Buonaparte aura 400,000 hommes, dont 300,000 prisonniers, la plupart vétérans. A son choix « il peut choisir soit l'offensive soit la défensive avec trois grandes armées presque égales aux trois armées des alliés qui voudront entrer en France par le Nord, l'Est et le Sud. Celles-ci devront forcer quelques places ou bien les dépasser comme en 1814, ce qui poussera les populations à abandonner leur frénésie guerrière et leur *sanguinaire idole*!

« Je partagerai, continue-t-il, les mouvements des alliés comme j'ai déjà fait aux campagnes de 1812 1813 et 1814, en droite, centre et gauche. J'examinerai ensuite à part les mouvements du Sud par l'Italie, sous le titre armée d'Italie; ceux du Sud-Ouest par les Pyrénées sous le titre armée du Sud-Ouest; ceux de l'Ouest et du Nord-Ouest ou côtes de la Manche sous le titre Diversions et Mouvements intérieurs.

« Les opérations sur la ligne de l'Est, depuis Dunkerque jusqu'à la Suisse et la Savoye inclusivement, se partageront naturellement comme en 1814 en trois divisions, ou grandes armées, droite, centre et gauche, que je vais détailler séparément dans le même ordre. »

L'armée de droite, c'était Wellington qu'il appelait *mon très aimé et très respecté Duc* lorsqu'il lui écrivait

directement, sinon *mon cher Héros*. Il entendait qu'il s'établît à la tête de 100,000 hommes dans la Haute-Normandie avec Rouen, le Havre, Dieppe pour ports d'accès, le roi des Pays-Bas défendrait la Belgique avec ses propres troupes et 80,000 Russes. Dans ce système, ce serait encore au gouvernement anglais et à son immortel général que l'Europe devrait son salut.

Les événements tels que Napoléon les imposa par sa marche sur la Belgique ne permirent pas la moindre observation du plan précité au Nord et ce qui en concerne les autres parties disparut avec notre défaite; elles étaient devenues inapplicables ou inutiles, sauf pour la Suisse; là encore, elles ne produisirent pas, sauf à Huningue, le résultat qu'on aurait pu en attendre.

La dépêche de Dumouriez en date du 9 juin est des plus instructives sur la *continuité* de la correspondance des deux interlocuteurs et sur la *promptitude* que mettait le généralissime à demander des conseils. On lit des dates à retenir pour avril comme dépêches simples, puis une précision pour des *notes* « envoyées directement et à mesure ». Exemple : 17 et 24 avril : 4, 6, 11 mai.

Le 22 du même mois, le généralissime anglais répondait de Bruxelles à son cher général que les affaires militaires n'étaient pas à discuter dans le moment; la raison qu'il en donnait est curieuse à constater : « nous ne savons pas exactement nos bases ». Mais il entendait utiliser ses conseils d'autant qu'ils se produisaient relativement à un pays qu'il nommait son ancien champ de gloire. Aussi se déclarait-il son obligé pour tous les avis qu'il lui donnerait.

En juin, que disait le traître?

« Vous ne pouvez compter que sur vos *forces* et sur votre *promptitude* à les réunir sur un centre commun par des marches combinées avec précision et par des grands efforts. C'est surtout *contre l'armée de ligne* que

vous les dirigerez d'abord, car c'est elle seule qui fait sa force réelle. Les troupes nationales ne sont qu'une masse plus imposante en apparence qu'en réalité; mais *c'est une pépinière de jeunes soldats* qui recruteront avec enthousiasme l'armée de ligne si vous n'avez pas contre celle-ci un *succès* décidé *dès le début de la campagne.*

« Le premier contact est donc presque décisif; il est préparé d'avance des deux côtés; et on a trop peu de distance à parcourir de part et d'autre pour que celui des deux adversaires qui se déterminera à être l'assaillant n'oblige pas, presque par sa première marche, son ennemi à recevoir la bataille à laquelle tous deux s'attendent d'avance et se sont arrangés en tirant de la nature et de l'art tout le parti possible dans un pays hérissé de places fortes qu'on a eu le temps de mettre en état de défense, de rivières coulant en lignes parallèles avec une frontière déterminée, bordée au Nord-Est par la mer, par des canaux, des watergans, des inondations et au Sud-Est par une forêt que les Français ont eu le temps de rendre presque impassable. C'est de la portion d'attaque dont vous êtes personnellement chargé que je parle ; c'est elle qui m'occupe particulièrement. »

Il conclut : *J'ai une confiance entière dans mon héros.* Prophète de malheur, il annonçait et prévoyait que Buonaparte porterait toute sa résistance sur la ligne frontière. Une fois dépassée, l'effet moral devait lui être funeste, son gouvernement s'écroulerait. En TROIS SEMAINES, le héros déciderait du sort de la France.

Ce fut exact. Du 19 juin au 5 juillet, le traître avait dit vrai.

Le 15, dernier mémoire envoyé par lord Castlereagh : *Nous voilà au moment des grandes nouvelles.*

Rappelez-vous, s'écrie-t-il, que la *méthode ordinaire* de l'ennemi consiste à attaquer le centre par de fortes colonnes, à le percer, à le séparer et à détruire une des ailes. Ce fut la manœuvre de Marengo, de Rivoli,

d'Austerlitz, d'Eylau (1), de Friedland. Donc, il devra écraser l'infanterie française par l'emploi de sa cavalerie sur des dispositions nouvelles qu'il lui dicte. Son interlocuteur les ayant mises en pratique à Waterloo, il est certain qu'il avait reçu le plan avant la bataille.

Le 20 juin, Dumouriez reçut la lettre suivante datée de Nivelles :

« *Vous avez vu ce que j'ai fait et j'espère que vous en serez content. Jamais, je n'ai vu une telle bataille que celle d'avant-hier ni remporté une telle victoire, et j'espère que c'est fini de Buonaparte.* »

Non, ce n'était pas fini, il restait l'armée et son chef le plus populaire, Davout.

A-t-on sur l'avenir de cette armée et sur son généralissime un document particulier émanant de celui qui avait ordonné le feu contre le traître de 1793? Oui, il existe mais inédit. Les auteurs de la correspondance officielle de Wellington se sont bien gardés de le publier soit pendant la vie de ce dernier, soit prudemment après sa mort. On va y suppléer en le donnant en son entier. Sa lecture édifiera; pour l'intégralité de notre étude nous le donnons un peu avant l'examen du licenciement et de l'épuration des troupes, nous en rapportant à la bienveillance du lecteur. Mais on observera la fureur du vieux Dumouriez; il dressait un acte d'accusation contre celui des colonels de son armée de Belgique le signalant comme vendu à l'étranger. Aujourd'hui, il prenait sa revanche tardive en disséquant sa proclamation jusqu'à la calomnie. Puis, il l'accusait d'agir sans attendre les ordres du Roi. Quant à ses compagnons d'armes, il sacrifiait les chefs de corps et vouait à la misère comme aux châtiments militaires officiers et soldats.

(1) Des historiens hostiles à Napoléon ont écrit qu'il avait perdu la bataille d'Eylau. On voit par l'énumération ci-contre que Dumouriez était d'un avis opposé.

« Mon respectable ami,

« Voici la *copie* de la lettre que j'ai écrite avant-hier à mon Héros, en lui envoyant ma réponse à la lettre de Morgan que je vous ai fait passer. Vous verrez que je persiste dans toutes mes lettres sur l'indispensable nécessité de *casser* et recréer l'armée dans le plus court délai possible. Je suis encore plus confirmé dans cette opinion après la lecture de l'adresse de soumission au Roi du 14 et la proclamation de Davoust à son armée du 16.

« Cette dernière pièce surtout est un cri de guerre très séditieux et qu'on ne peut pas laisser impuni. Après s'être fait un mérite de son infâme conduite à Hambourg, pour laquelle il mériterait d'être livré à la vengeance des villes Anséatiques, il fait sentir à ses soldats qu'ils seront toujours craints et respectés en se tenant ensemble, et leur annonce que l'armée de Clausel va se réunir à eux, et que les braves Vendéens, ce qui est sûrement un mensonge, lui offrent de joindre leurs drapeaux aux siens contre l'ennemi commun, c'est-à-dire contre les Alliés et contre le Roi, au nom du Roi.

« La conduite de Davoust est conséquente à ce qu'il dit au Roi au nom de l'armée, et à l'armée en son propre nom.

« Il veut continuer, ou renouveller la guerre, dans les provinces éloignées de la capitale. Il abandonne Orléans comme un point trop rapproché de Paris, et sans attendre les ordres du Roi, il transfère son quartier général à Bourges en Berry le point central de la France, où il espère pouvoir se faire joindre, à l'Ouest par l'armée de Clausel, au Sud par celle du maréchal Brune chassé de la Provence, au Sud-Ouest et à l'Est par les armées de Suchet, le Courbe et Rapp, soit que ces chefs parviennent à les lui amener, soit que les troupes les abandonnent partiellement pour venir se réunir à lui.

« Je ne doute pas que les souverains et leurs minis-

tres rassemblés à Paris n'ayent pénétré ces projets, et ne prennent sans perdre de tems, les mesures indispensables de les déjouer; la plus sûre et la plus promte est 1° de donner ordre aux différents généraux qui ont signé l'acte de soumission de se rendre sur le champ à Paris pour y recevoir les ordres du Roi, 2° de faire envoyer par le ministre de la guerre l'ordre le plus précis à chaque régiment, de chaque arme, de se réparer et de se rendre d'après des marches-routes envoyées en même tems à chaque corps, dans des lieux désignés, où ils recevront leur solde et leur subsistance, jusqu'à ce que le Roi ait fixé leur destination ultérieure, rendant les chefs de corps responsables de l'exécution de cet ordre précis, etc.

« C'est aux Souverains alliés à engager sur le champ le Roi à exécuter sans délai ce plan indispensable pour sa propre sûreté, pour le salut de son malheureux Royaume et pour la tranquillité et la paix solide de l'Europe. Ils doivent même l'y forcé, si entraîné par l'illusion d'une fausse clémence, il a la faiblesse de résister à ce conseil salutaire.

« Une fois l'armée séparée et le plan arrangé d'avance sa cassation et sa re-création, chaque corps doit recevoir l'ordre le même jour de déposer ses armes entre les mains des officiers du Gouvernement envoyés dans chaque Quartier à cet effèt, et de se retirer chacun chez eux, officiers et soldats pour y recevoir des ordres ultérieurs sur leur sort personnel. Les Étrangers doivent recevoir de ces officiers Royaux sur la vérification des commissaires des guerres, leur solde entière, des routes et des étapes pour se retirer sur le champ dans leurs patries respectives.

« Les Gardes nationaux dans tous les Départements doivent rester armés et faire le service de sûreté et de police pendant l'intervalle qui s'écoulera entre le licentiement général et la formation de la nouvelle armée.

« Ce plan, sur lequel j'insiste plus que jamais d'après les preuves de l'incorrigibilité de l'armée, exigerait de grands détails que j'ai dans la tête, mais dont je crois devoir m'abstenir, n'ayant aucune mission à cet égard.

« Je crois, mon cher ami, que vous jugerez comme moi qu'il est important de communiquer de ma part cette opinion à mylord Castlereagh et au Duc de Wellington et je vous prie de vous en charger (1). »

Le soldat qui accablait notre ennemi de ses plans d'opérations militaires et de ses mémoires pour les Bourbons commit dans l'enivrement de ce qu'il considérait comme une victoire personnelle la dernière *lâcheté* dont il put se rendre capable : il demanda la dissolution de la glorieuse armée à laquelle il avait appartenu et dont il avait commencé l'incomparable splendeur... *Et vera exsequi pudet* (2).

---

(1) On n'a pas la date exacte de cette lettre, mais sa teneur prouve que sa date doit être fixée au 20 juillet.

(2) Le 27 juin 1815, il écrivit au grand lord : « Il faut dénaturer entièrement l'armée et en changer toutes les formes..., la casser et la recréer en entier sur le modèle de Louis XIV et de Louis XV. »

CHAPITRE VII

Trahison de Bourmont avant Waterloo.

Sa carrière comme Vendéen et dans l'armée impériale. — Protestation contre sa nomination. — Récit *inédit* de la trahison par le coupable au général Gérard, le 15 juin. — Davout l'envoie en conseil de guerre. — L'œuvre du traitre d'après les historiens et Jomini. — Procès historique.

Qu'était Bourmont (1)? Officier aux gardes françaises en 1789, il avait émigré à l'armée de Condé, y avait servi jusqu'en 94, époque où il était venu dans l'Ouest; il avait combattu en 99 mais il laissa égorger par ses troupes les blessés de la 40e demi-brigade dans leurs lits, fait divulgué en 1821. Il capitula en 1800, se rallia au premier consul, pour prendre secrètement part aux complots royalistes; arrêté il s'enfuit en 1805, passa en Portugal et accepta de Junot le grade de colonel d'état-major à Lisbonne, confirmé en 1810 (2). Brave, intrépide, il avait obtenu le grade de général, fin 1813. Dans la campagne de France, il s'était distingué à tel point que Napoléon l'avait fait divisionnaire en prononçant son éloge. Aux Cent-Jours, il lui avait accordé une division sur les recommandations du noble Gérard qui s'était porté fort pour lui, avec le général Labédoyère, qu'il oublia depuis, et assure-t-on avec l'appui de Ney lui-même.

---

(1) Louis-Auguste-Victor de Ghaisne, comte, né à Freigné (Maine-et-Loire), le 2 septembre 1773, au château de Bourmont. Les pièces et les dates de ce chapitre appartiennent au dossier de l'inculpé.

(2) Il avait rempli à Vimeiro les fonctions de chef d'état-major de la division Loison.

Le 14 juin au soir, placé à l'avant-garde, il avait pris connaissance des *ordres de mouvement* comme s'il eût été prêt à marcher : *Mais déjà depuis plusieurs jours son esprit mobile projetait une autre défection*, a écrit un historien royaliste. Le 15, à cinq heures et demie du matin, il monta à cheval avec le colonel Clouet son chef d'état-major, le commandant de Villoutreys officier de ce titre, des plus coupables de la capitulation de Baylen, feignit de se porter en avant avec 4 cavaliers d'escorte, les renvoya avec un pli pour le général Gérard qu'il informait de cet acte et se rendit au camp prussien au galop!

Son intérêt seul a guidé sa conduite. Au mépris de l'honneur militaire, oublieux de sa dignité d'homme, il ne comprit que son intérêt, en vue d'une défaite qu'il allait rendre possible (1).

A Drouot et à Cambronne, à Exelmans et à Lobau, à Foy, à Valée et à Milhaud, il préféra Wellington.

Dès le retour de Napoléon, Bourmont donna la démission du commandement qu'il exerçait à Besançon (2); elle fut acceptée, il eut six jours pour se rendre à la désignation de son choix et le général Mermet, des armées de la péninsule, lui succéda. Ce fut le 22 mars, ici, les dates importent. Eh bien, par ses agissements, il était parvenu à circonvenir le général Gérard, à se faire imposer par lui au ministre de la guerre au nom de l'Empereur. Le 1er avril, il était à nouveau employé dans son grade.

Le 11, acte inattendu, Davout reçut une *dénonciation signée* contre le nouveau divisionnaire. La rédaction annonçait qu'il trahirait; les gens dont il s'entourait et les propos qu'ils tenaient l'accusaient à tous les titres.

---

(1) Il ne sollicita rien de la monarchie de Juillet qui le remplaça en 1836 par le comte Lobau, après l'avoir rayé du tableau des maréchaux en 1832. Marmont le fut à la même date par le comte Clausel.

(2) C'est le général Dupont qui l'avait nommé le 20 mai 1814.

Deux officiers s'offrirent à justifier l'auteur de la lettre comme témoins. C'est pourquoi le ministre s'écria, après les avoir entendus : *Les chouans restent toujours des chouans*! (1)

L'ouverture de la campagne de Belgique, objet des trahisons de Clarke dans les bureaux de la guerre promit à nos ennemis des auxiliaires secrets. Par des émissaires habiles, la cour de Gand s'efforça d'obtenir des concours criminels; les uns sont enfin connus; combien sont restés ignorés et furent l'œuvre de ceux que les écrivains contemporains ont nommés des *alarmistes* (2), appellation bienveillante pour de pareils crimes.

Si les archives officielles ont été fouillées et parfois détruites, elles offrent aux travailleurs des compensations parce qu'on n'a pu tout détruire. Pour celui qui nous occupe, en voici une preuve sans appel ni secours, elle est de la main du coupable.

Le 15 juin, Bourmont écrivit à son général en chef, Gérard, la lettre suivante qui est restée inédite. Elle précise son acte et tente de le *justifier*. Le lecteur appréciera ses prétendues explications :

« Mon Général. Si quelque chose au monde avait pu dans les circonstances actuelles me déterminer à servir l'Empereur ç'aurait été votre exemple et mon attachement pour vous, car je vous aime et vous honore sincèrement. Il m'est impossible de combattre pour affermir un gouvernement qui proscrit mes parents (3) et presque tous les propriétaires de ma province. Je ne veux pas contribuer à établir en France un despotisme sanglant

(1) Les pièces de la dénonciation figurent au dossier personnel de l'intéressé.

(2) Les rédacteurs de *Victoires et Conquêtes* ont raconté qu'un tambour-major déserta « quelques heures avant le général de Bourmont » et fut conduit à Blücher.

(3) Cette affirmation est dépourvue d'une seule preuve.

qui perdrait mon pays et il m'est démontré que ce despotisme serait le résultat certain des succès que nous pourrions obtenir (1).

« *On ne me verra point dans le rang des étrangers*. Ils n'auront de moi aucun renseignement capable de nuire à l'armée française, composée d'hommes que j'aime et auxquels je ne cesserai de prendre un vif intérêt; mais je tâcherai d'aller défendre les proscrits français, de chasser loin de la patrie le système des confiscations, sans perdre de vue la conservation de l'indépendance nationale.

« J'aurais donné ma démission et serais allé chez moi si j'avais pu croire qu'on m'en laissât le maître. Cela ne m'a point paru vraisemblable dans le moment actuel et j'ai dû assurer par d'autres voies ma liberté afin de ne pas perdre tout moyen de concourir au rétablissement d'un meilleur ordre de choses en France.

« J'éprouve un profond chagrin à l'idée de la contrariété que vous causera mon départ; pour vous éviter un désagrément, j'exposerais cent fois ma vie, mais je ne peux renoncer à l'espoir d'être encore utile à mon pays.

« Toujours et quoi qu'il arrive, je conserverai pour vous l'attachement le plus sincère et le plus respectueux. »

Le crime dépouillé d'artifice, en voilà le texte rédigé au moment même où il fut accompli.

Y a-t-il un témoin de son arrivée chez l'ennemi?

Les événements l'ont permis, voici son récit dont la brièveté atteste l'exactitude :

« Le prince de Blücher le *rencontra* vers Fleurus et

---

(1) Il ne s'en cachait pas, ce qu'il lui fallait, c'était un désastre. Et il osait l'écrire. A qui? à son chef et quel chef!

(2) Datée de Florennes, cette pièce appartient au dossier des Archives administratives de la Guerre.

le laissa aussitôt partir pour Gand par la route de Bruxelles (1). »

Le jour même, le général Gérard informa le ministre de la guerre en ces termes précis : *Est passé ce matin à l'ennemi*. Mais, ce ne fut pas tout. Il avait cabalé avec son chef d'état-major le colonel Clouet, le chef d'escadron de Villoutreys, écuyer de l'Empereur si coupable à Baylen, et le capitaine Sourdat adjoint à son état-major.

Le lendemain de leur départ, ce fut Ligny.

Pour apaiser le ministre, Gérard lui écrivit : « Ce général n'avait pas encore reçu l'ordre de mouvement d'aujourd'hui ni la série des mots d'ordre. » Quant à la trahison, mot textuel de sa dépêche, elle l'a étonné, ajoutait-il. Le général Hulot prit aussitôt le commandement de la division.

Dès la nouvelle, le prince d'Eckmühl déclara : que Bourmont devait être *jugé* « ainsi que ses co-accusés et complices par un conseil de guerre ». Il s'en rapporta pour son choix à l'article 11 de la loi du 4 fructidor an V, c'est-à-dire au conseil de la division qui était le plus à portée de celle à laquelle il était attaché.

Le désastre de Waterloo interdit de le poursuivre. Bien au contraire, la deuxième Restauration devait l'appeler au commandement suprême de l'armée. Après Dupont, Clarke, enfin Bourmont.

Qu'en ont dit ceux qui ont *expliqué* la trahison?

Lamartine nous paraît les résumer.

Il le donne comme ayant été un caractère indécis, qui a réfléchi trop tard à sa situation d'ancien Vendéen. Puis il ajoute : « Il ne voulait pas trahir, il déserta; mais il déserta à l'ennemi, *en face* de l'ennemi. » Communiqua-t-il l'ordre de marche de l'Empereur reçu à titre de

(1) *Hist. de la camp. de 1815* par le major prussien de Damitz, t. I, p. 54.

général de division, on l'a ignoré. Mais sa présence seule avertissait Blücher du mouvement de Napoléon et par suite du mouvement de son armée sur Charleroi, ce qu'ignorait l'état-major prussien (1).

Il ne faut pas oublier que, le 14, un *ordre de mouvement* daté de Beaumont trouva le 4e corps que commandait le général Gérard au point le plus éloigné du quartier impérial; ce point était le plus rapproché du quartier de Blücher. C'est de Metz qu'était parti Gérard le 6 pour la Belgique. Le 14 au soir, Bourmont occupait le village de Florenne à 2 lieues en avant de Philippeville; le lendemain, il monta à cheval à cinq heures et demie du matin, sous le prétexte de reconnaître la route, s'élança vers les sentinelles prussiennes et *déserta* dans leurs rangs, *alors que l'armée était en marche pour surprendre l'ennemi.* Cet acte devait avoir un effet désastreux sur cette campagne de quatre jours.

La conséquence pour l'ennemi?

« Blücher, au lieu de connaître seulement dans la nuit du 15 au 16, après l'attaque de Charleroi, l'entrée des Français dans ses cantonnements se trouvait averti dès le 15 au matin; il gagnait une journée et une nuit. Or, tout était là. La victoire comme la défaite, dans cette guerre de quatre jours, devaient tenir à des retards ou à des avances de quelques heures; et la voix publique ne s'est pas égarée en unissant dans un lien fatal les deux noms de Bourmont et de Waterloo (2). »

Le coupable entraîna ses deux aides de camp, d'Andigné et de Trélon, capitaines. Le malheur fut complet (3).

L'avance des heures, vient-on de lire?

---

(1) En son *Hist. de la Restaurat.*, t. IV, liv. V, p. 139.

(2) *Loc. cit.*, t. II, ch. VIII, p. 432.

(3) Après Waterloo, ces officiers invoquèrent la trahison pour obtenir un avancement qui leur fut accordé. Leur feuille de service mentionne qu'ils s'étaient rendus à Gand.

Jomini a constaté dans son *Précis de la campagne de 1815* « que ce fut à dix heures du matin que, le 15, Blücher fut instruit du danger qui menaçait Ziéthen ». Il le fut précisément par Bourmont, qui avait pu se rendre de Florennes à Namur en moins de trois heures. Résultat pour les Prussiens, marche en avant, surprendre Napoléon, le surprendre en pleine marche (comme Joseph l'avait été à Vittoria), rallier tous ses corps et se réunir à Wellington ainsi qu'il le lui avait antérieurement promis, afin de couvrir Bruxelles.

La condamnation de la trahison, Jomini l'a donc formulée avec son autorité imprescriptible. Les réticences comme les explications des historiens royalistes n'y changeront rien (1).

La famille du coupable a tenté de le défendre jusqu'en 1900; son descendant direct a écrit une longue apologie. Il est bon d'en connaître l'esprit par un extrait précis.

Le général de Bourmont voulait bien combattre pour la France, sous Napoléon; il ne voulait pas combattre pour Napoléon contre le retour du roi. Libre envers Napoléon par son refus d'adhésion, tenu envers Louis XVIII par des serments qu'il n'avait pas voulu rompre, convaincu que le retour du Roi assurerait le bonheur de la France, il se décida à quitter l'armée. La destitution n'arrivant pas, il demanda un congé. Avant qu'il n'eût pu obtenir une réponse le 4e corps reçut l'ordre de se diriger vers la Belgique.

On ne croyait pas encore à l'ouverture des hostilités. Arrivé à Philippeville, le 14 juin, Bourmont apprit à la fois la présence de Napoléon, l'ordre du jour d'Avesnes, et l'imminence d'une bataille pour le lendemain. Il ne pouvait plus tarder. Alors, cette liberté qu'on refusait de lui rendre, il résolut de la prendre en franchissant la frontière et en allant rejoindre Louis XVIII à Gand. Mais ne voulant

(1) C'est en l'annonçant à Ney que Napoléon prononça cette parole toujours vraie. « Allez, monsieur le maréchal, ceux qui sont *bleus* sont bleus, ceux qui sont *blancs* sont blancs. »

pas que sa division eût, en rien, à souffrir de son départ, il fit, le 14 au soir, avec son brigadier, le général Hulot, une tournée d'inspection dans les cantonnements; à minuit, il adressa à Hulot une lettre, dans laquelle il lui disait qu'il devait s'absenter le lendemain matin; lui transmettait toutes les instructions, lui recommandant de « s'assurer de l'exécution des ordres du comte Gérard, et, tout incident survenant, de prendre toutes les précautions qu'il pourrait prendre lui-même et de rendre compte directement ». A 4 heures du matin, il fit mettre sa division sous les armes; à 5 h. 30, avant d'avoir reçu l'ordre du mouvement, mais alors que le canon d'alarme de Charleroi indiquait que l'ennemi se mettait sur ses gardes, il monta à cheval avec tout son état-major, qui, comme lui, avait refusé son adhésion à l'Acte additionnel, franchit la frontière, et, après avoir été arrêté aux avant-postes, fut mené à Blücher qui le laissa passer sans s'en occuper, et arriva le soir à Namur, d'où il se rendit à Bruxelles et à Gand. Ce n'est pas, comme vous le dites, « à la veille de Waterloo » qu'il a quitté l'armée; mais trois jours avant; ce n'est pas « parce que la chance paraît tourner », puisque les trois premiers jours furent des jours de victoire, et que la chance ne tourna qu'à la fin de la bataille de Waterloo (1).

Sa seule présence suffisait pour annoncer le but final de l'Empereur.

Cette attestation a été deux fois émise par Vielcastel et Lamartine! Quel témoignage! Il accable celui qui en est l'objet, oui; mais il tranche la question de la trahison. Or, celui qui l'accomplit avait trop d'intelligence pour ne pas comprendre la portée de sa conduite. *Conspirateur* depuis 1789, il l'était toujours resté. A servir avec l'étranger, il y avait appris le culte de la force, l'art des sous-entendus et les calculs avec la vérité (2).

---

(1) Journal *l'Éclair*, lettre Bourmont du 19 mai, à raison d'un procès en diffamation intenté par le petit-fils qui fut condamné.

(2) Parmi les officiers qui abandonnèrent leurs troupes, il faut citer le capitaine d'André du 1er régiment de lanciers. Il devint lieutenant-colonel le 11 août 1830 et servit jusqu'au 13 mai 1838, quoiqu'il eût gagné Gand le 13 mai 1815 (constatation de sa feuille de services).

Dès que le général Gérard eut appris et mis à l'ordre la trahison, il n'informa pas seulement le maréchal Davout. Il envoya cet ordre au journal officiel. Rapprochement poignant; le *Moniteur* le publia le 18 juin, témoignage inattendu pour la postérité (1).

Celui qui, seul de tous, s'exilant de l'armée
Ne fut pas dans nos rangs noirci par la fumée,
Qui, de sa voix française entonnant l'air breton
Le soir de la bataille embrassa Wellington,
Que fait-il? . . . .
Le signe de l'honneur décore sa poitrine
La garde du Château, quand il passe s'incline.
. . . .
La peine se prescrit, la honte jamais!

Un dernier mot.

Le 27 décembre 1833, le ministre de la guerre reçut de l'intendant civil français de la régence d'Alger l'information que Bourmont, Clouet et quelques autres officiers de ses amis s'étaient présentés à *Gibraltar* et y avaient été « fêtés » par la garnison anglaise (2).

Le repentir de la forfaiture, on vient de le lire. Il termine plus douloureusement qu'on ne l'aurait voulu ce triste débat (3)!

---

(1) A lire, *Documents sur la bataille de Waterloo*, par le maréchal Gérard.

(2) Dossier Bourmont aux Archives du personnel.

(3) Une consolation fut donnée après 1830, à l'armée. Baumont fut regardé par son exil comme *démissionnaire*, il fut remplacé par l'illustre Clausel comme maréchal de France.

CHAPITRE VIII

Trahison du chef d'état-major colonel Gordon, pendant Waterloo.

Chef d'état-major de la division Durutte, Gordon entraine le commandant Gaugler, aide de camp, pendant la bataille. — Sa *Note* du 20 juin à Clarke, ministre à Gand. — Fusillé à Condé par les troupes comme *déserteur*.

La trahison du général Bourmont nous a montré un général traître sans justification possible; nous allons en voir une autre fort ignorée qui ne s'est pas produite comme celle qui l'a précédée avant la bataille mais pendant Waterloo. Allons droit au fait en question et laissons de côté le désastre de l'Épopée impériale pour exposer la trahison et ses conséquences inattendues. Des notices précises sur des actes particuliers ne constituent pas un cours d'histoire générale.

Quels étaient les services du colonel Gordon ?

Né au cap de Bonne-Espérance, fils du colonel de ce nom qui en était le gouverneur, petit-fils d'un major général qui commandait en Hollande quatre régiments écossais du siège de Berg-op-Zoom, il était entré comme volontaire à notre service le 16 germinal an VIII. Sous-lieutenant au 1er régiment de ligne en 1804, il avait combattu avec nous. En septembre 1811, il fut nommé de colonel *provisoire* colonel *en second* d'infanterie. Le 1er novembre 1812, il devint colonel en premier du 2e régiment de Croates à Ottochacz; plus tard, campagne de 1813, il fut proposé « cinq fois pour le grade de général de brigade » dont deux par le général Pachthod et trois fois par le général Durutte, tantôt à la suite d'un

combat, tantôt à la suite d'une bataille. Il avait rempli les fonctions de chef d'état-major à Metz pendant le blocus de cette place en 1814 pour le corps d'armée de la Moselle et du gouvernement de Metz. Son chef, Durutte, écrivait le 30 mai qu'il était plein de mérite et demandait en sa faveur un grade qu'il remplirait avec distinction. Il s'était signalé « pendant toute la retraite depuis Leipzig jusqu'à Mayence » par sa bravoure et son intelligence.

Le passé, le voilà tel que le certifiait le général Durutte.

Comment Gordon en vint-il à trahir devant l'ennemi le drapeau qu'il avait choisi?

La réponse est facile à comprendre. Anglais de nation, il a dû être l'objet d'intrigues secrètes parties soit de Gand par les émissaires de Clarke, soit du quartier de Wellington par des compatriotes. Nul plus que lui ne pouvait invoquer son ancienne nationalité pour la reprendre; mais il eût fallu quitter l'armée en ce cas et surtout ne pas la fuir sur le champ de bataille. Il s'exposait par cet acte à être réputé parmi nos troupes comme *traître* et comme *déserteur* si sa conduite était connue. Or, elle le fut. Non content d'agir pour lui-même il entraîna avec lui Gaugler, premier aide de camp de son général. Cette complicité non seulement aggravait son infamie mais il ne faut pas oublier son titre personnel de chef d'état-major de Durutte.

A quel moment se produisit la trahison?

Au moment où sa division, augmentée de 3 régiments de cavalerie et une batterie légère du général Jacquinot, allait marcher sur Bry. Elle fut dirigée vers la chaussée qui va de Sombref aux Quatre-Bras en appuyant sur Wagnalé et Bry. Les affaires allaient mal aux Quatre-Bras avait dit le comte d'Erlon. Gordon entendit cette apostrophe et résolut aussitôt son crime; il était six heures du soir, a certifié un témoin. Bulow entrait en ligne précédant Blücher.

« Ce fut pendant cette marche que le colonel Gordon, son chef d'état-major et le chef de bataillon Gaugler son premier aide de camp passèrent à l'ennemi (1). »

Ne l'oublions pas. C'est de cette malheureuse division que partit, au soir, le cri : *Nous sommes trahis! Sauve qui peut*! Les troupes se crurent à chaque instant enveloppées par l'ennemi. Les deux transfuges connaissaient les vues du comte d'Erlon qui commandait leur corps d'armée par leurs grades. L'indignation des troupes avait été immédiate. Un de ses généraux de brigade vint même reprocher en termes violents au général Durutte son refus d'attaquer, déclarant que l'heure était venue d'engager toute sa division. Sur ce point, nous devions l'emporter (2). Voilà les incidents qui accusent Gordon autant que sa trahison. Ses compagnons d'armes ont affirmé qu'il dut être *présenté* à Blücher ou à Wellington pour *rendre compte* de la situation!

Ceci se produisit-il, on l'ignore. Toujours est-il que le fait est probable et la mission de confiance qu'il reçut pour amener la place de Condé à se rendre à lui au nom des alliés vingt jours plus tard confirme son rôle du 18 juin. Peut-être compta-t-il par sa désertion y trouver un titre à devenir général, à la paix, dans son pays d'origine. Il devait y perdre la vie.

Les *notes* (pièce trouvée sur lui) importent parce que la guerre pouvait être continuée. Il les a certainement remises en copie ou en original à Wellington et à Gand. Elles donnaient les noms de Bonaparte et des chefs d'armes, la composition de la garde, abondaient en

---

(1) *Les derniers jours de la Grande Armée*, par De Mauduit, t. II ch. XXV, p. 178.

La liste des 500 premiers souscripteurs de cet ouvrage comprend un nombre frappant de membres de la vieille noblesse, ainsi le duc Des Cars.

(2) Le même témoin ajoute à la décharge de Durutte qu'il nous croyait victorieux à Saint-Arnand. Mais oubliant son initiative il attendit du quartier impérial des ordres qu'il sollicita alors qu'il fallait agir.

détails sur les armées de Drouet d'Erlon, du général Reille, de Vandamme, de Gérard, du comte Lobau et la cavalerie du duc de Valmy. Aux exposés techniques il avait joint des observations diverses. Il n'avait d'ignorance que sur l'artillerie pour ses approvisionnements (1).

Il adjurait qu'un corps allié se jetât *entre* Bonaparte et Paris pour lui interdire le retour dans cette capitale (2). Il redoutait « la canaille des faubourgs » et annonçait qu'à raison de sa famille le général Durutte trahirait à la première occasion. Il devait bien cette calomnie contre celui qu'il venait de trahir. Puis, il concluait en montrant sa préméditation :

« Je me fis employer à l'armée pour y attendre le moment favorable d'exécuter mes projets et le 16 juin au moment que le premier corps prit sa place à l'extrême gauche de l'armée, je fis semblant d'aller reconnaître la position et piquant des deux je me rendis à Nivelle accompagné du chef de bataillon aide de camp Gaugler. »

L'aveu, le voilà de sa main ; le récit est complet, indéniable. Enfin, la pièce est datée de Gand le 20 juin, près le duc de Feltre...

Par ordre de ce dernier, Gordon se rendit à Condé et, *seul*, vint sommer la place de se rendre au Roi. On observera que, contrairement aux lois militaires, il se présenta sans trompette. Sa situation d'officier sans troupes l'explique, mais sa situation particulière ne suffisait pas à autoriser cette intervention étrange. En outre, il était transfuge. On l'oublia dans l'état-major de

---

(1) « Je me serais compromis en prenant des informations à cet égard. »

(2) Il signalait les corps de Rapp et de Lecourbe, de Suchet et de Brune, de Clausel, comme de 20,000 hommes chacun. Pour la Vendée, il n'en savait rien parce qu'on *affectait* autour de lui de n'en pas parler.

Clarke, les troupes préposées à la défense de la place l'oublieraient-elles ? Voilà ce qu'on ne se dit pas à Gand et on va en voir les conséquences. Enfin, l'émissaire allait demander à des soldats d'Austerlitz et de Wagram de substituer la cocarde blanche à la cocarde tricolore.

Le colonel Gordon fut écouté par les sentinelles d'avant-garde et mené au gouverneur. Le général Bonnaire, colonel de Wagram et général en Espagne, reçut avec indignation ce qu'il considérait comme une trahison envers son pays et son souverain. Il donna ordre de reconduire Gordon hors de la place et de tirer sur lui un coup de canon, mais lorsqu'il serait hors de portée. Ce fait prouve qu'il ne devait pas ignorer la conduite de ce malheureux à Waterloo.

La *sommation* de Condé eut lieu vingt jours après notre désastre, ce qui explique l'événement qui se produisit.

Un contemporain en a tracé un récit qui nous appartient.

« Malheureusement, cet ordre ne put s'exécuter, les soldats de l'escorte, exaspérés de la *désertion* de l'homme qu'ils conduisaient et dont ils avaient trouvé sur lui la *preuve écrite* le fusillèrent sous les yeux en quelque sorte du lieutenant Miéton aide de camp du général Bonnaire (1). »

La garnison de Condé, ce qu'il ne faut pas oublier, était surtout composée de gardes nationaux mobilisés prompts aux colères patriotiques. En fusillant Gordon, on viola les lois militaires, c'est sûr; mais ce qu'on néglige de dire (et c'est précisément ce qu'il faut dire) c'est qu'on le fusilla beaucoup plus pour sa trahison de Waterloo que pour la proposition de rendre la place. Une dernière protestation advint dans cette même garnison lorsque le général Bonnaire y imposa le drapeau blanc.

---

(1) De Mauduit, *loc. cit.*, p. 178, note.

La campagne de France a vu fusiller un autre officier parlementaire, colonel comme Gordon. On a la date exacte et le nom de la bataille où se produisit le fait que nous citons : le 25 mars 1814, à Fère-Champenoise. 3,000 gardes nationaux sommés de se rendre refusèrent sur le premier commandement. Son auteur, de nationalité française, servait dans les rangs alliés. A peine R... eut-il prononcé la formule de la sommation au nom de l'empereur Alexandre qu'il tomba mort frappé d'une balle. On ne s'était pas inquiété de sa qualité de parlementaire. Le coup de feu était parti du carré où se trouvait son frère comme capitaine. Ce dernier devint avec le temps général et sénateur (1).

Quel fut le sort de Gaugler, complice?

D'origine suisse, cet officier appartenait à une famille qui avait servi dans les régiments suisses sous Louis XV et sous Louis XVI. Cadet en 1788 au régiment Vigier, il était devenu sous-lieutenant en mars 1799, aide de camp du général Durutte en 1807, avait servi dans toutes nos campagnes avec mérite, en Russie comme à Leipzig, enfin à Metz et avait obtenu la croix d'officier de la légion d'honneur, en 1814 celle de Saint-Louis. Pour son acte de Waterloo, il fut promu lieutenant-colonel, 1830 le mit à la retraite sans le consulter. Nul doute qu'il n'ait été entraîné par des émissaires de Gand avec d'autant plus de facilité qu'il était de nationalité étrangère et royaliste décidé. Le maréchal Gérard eut la générosité d'oublier sa culpabilité et lui accorda une *pension*. L'histoire offre de ces contrastes !

---

(1) V. *La Défection de Marmont* par Rappetti, p. 158.

CHAPITRE IX

Waterloo.

Organisé sur la *défensive*, Napoléon accepte la guerre à raison de l'*offensive* de Wellington. — Entretien de l'Empereur sur les opérations. — Il veut un coup d'éclat. — Le désastre et notre gloire.

Pourquoi Napoléon voulait-il combattre en juin au lieu d'attendre la fin du mois de juillet où il aurait pu mettre en ligne 250,000 hommes?

Son désir de la paix était tel, en rentrant aux Tuileries, qu'il s'était organisé tout d'abord sur la *défensive*. La concentration des forces anglaises en Belgique prouva que Wellington avait ordre de son cabinet de marcher sur Paris avec plus de chances que n'en avaient eues les Prussiens en 1792 sous le duc de Brunswick. Toute l'Europe annonçait de Vienne qu'on se levait contre l'usurpateur mis *hors la loi* et dont la tête était nominativement mise à prix. Voilà sur quel fait celui-ci modifiait sa conduite.

Réunissant 5 corps d'armée qui comprenaient plus de 100,000 hommes commandés par des généraux admirables, jeunes et particulièrement vigoureux, il compta sur un nouvel Austerlitz. Il en avait le droit. Il compta surtout désunir la coalition. Mais le but qu'il voulait atteindre, c'était *la destruction de l'armée anglaise* qui aurait dû subir près de Bruxelles un désastre pour la fleur de son aristocratie, comparable seulement à celui que la noblesse française avait éprouvé dans la journée d'Azincourt.

Et alors, pensait-il, le ministère britannique succom-

berait devant l'indignation et la douleur du pays. Aux torys assoiffés de vengeance, l'opinion publique demanderait compte d'un malheur venu d'une cause injustifiable : *la guerre au profit d'intérêts qui n'étaient pas ceux de l'Angleterre directement.*

Puis, par le jeu des partis dans un gouvernement traditionnellement libre, les wighs arriveraient au pouvoir et avec des hommes comme lord Grey, Whitbread, Francis Burdett et les libéraux, on s'entendrait. On aurait la paix parce que l'Angleterre ne payant plus, la coalition disparaîtrait ou bien se dissoudrait (1).

Carnot, en qui Napoléon avait mis sa confiance depuis sa belle défense d'Anvers, s'entretint avec lui des opérations militaires le 11 juin. Voici la partie qui, seule, importe de son récit :

« Je veux prévenir les ennemis, lui dit Napoléon ; j'aurais dû les attaquer beaucoup plus tôt si je l'avais pu. Mais vous savez que nous n'avions pas d'armée disponible. Il a fallu la créer ; nous n'avons pas perdu de temps. »

A l'observation qu'il fallait arriver à la fin de juillet pour que les armées coalisées fussent prêtes à marcher, l'Empereur répondit :

« J'ai besoin d'un coup d'éclat, tranquillisez-vous... Laissez-moi faire, Carnot, vous savez mieux que moi composer un plan de campagne ; mais je sais mieux que vous livrer une bataille. Vous avez raison en principe, mais *ma politique veut un coup d'éclat!* (2) ».

Le secret de la marche sur la Belgique est tout entier dans ces lignes. Les discussions de stratégie auxquelles on peut se livrer et qui nous ont valu des publications réputées ne peuvent en ébranler l'autorité ; pas même

---

(1) Il fit insérer au *Moniteur* du 1er juin la mise en vente d'une brochure intitulée *Projet d'un démembrement total de la France où étaient insérés les articles prussiens de 1814 et de 1815.*

(2) *Mémoires Carnot*, t. II, p. 500.

celles dont Sainte-Hélène fut le témoin, de Napoléon en personne aux réfutations de Gourgaud. La raison en est facile à saisir. Les paroles qu'on vient de lire précédèrent l'événement qui s'appelle Waterloo; de là, leur importance absolue et vraiment sans appel (1).

Et c'est parce qu'il les jugeait ainsi que le grand Carnot disait au général son frère que cette décision devait être déplorée. En une seule bataille, Napoléon pouvait se perdre et la France avec lui.

Thiers a nettement exposé la faute du maréchal Grouchy; son aveuglement qu'il appelle une cécité sans exemple fut de fermer les yeux à l'évidence. Marcher au canon, Gérard, Vandamme, Valazé, Exelmans l'en conjurèrent. Il s'obstina à chercher les Prussiens là où ils n'étaient pas et oublia Bruxelles que tout indiquait comme point de ralliement des généralissimes ennemis. Napoléon a été juste lorsqu'il a dit que Grouchy manqua à l'armée dans cette journée comme si un tremblement de terre l'eût fait disparaître du théâtre des événements (2).

Et cependant, nous avions combattu dans ces mêmes lieux sous Louis XIV et sous la République, en 1707 et en 1794.

Après avoir traversé la Sambre, le duc de Vendôme avait pris une position défensive entre cette rivière et la forêt de *Soignies*, d'où l'ennemi n'avait pu le chasser,

---

(1) Pour perdre finalement l'honneur du duc de Feltre, renvoyons le lecteur à la dépêche de Wellington du 11 mai sur le rôle de ce dernier à Gand et au *Plan d'opérations pour les Alliés* envoyé par lui ce même mois au généralissime anglais. Ce plan d'invasion a été publié, à la date du 25 mai, au t. X du *Supplementary Despatches*. Aucun historien n'en a parlé.

(2) Le 17 juin, Wellington battit en retraite sur trois colonnes et écrivit à Blücher « son intention d'accepter la bataille le lendemain *dans la position de Mont-Saint-Jean*, s'il pouvait compter sur le secours de deux corps d'armée prussiens ». Blücher répondit qu'il arriverait avec son armée entière. « Si les Français ne nous attaquent pas le 18, nous les attaquerons le 19. » A ce langage, on reconnaît le vrai vainqueur (De Mauduit, *Les derniers jours de la Grande Armée*, t. I, p. 211).

présage de sa valeur en Espagne, à Villa-Viciosa.

Le 6 juillet 1794, le prince d'Orange avait été battu à *Mont-Saint-Jean* par le général Lefebvre dont la canonnade s'était prolongée jusqu'à Waterloo (1). Le prince de Cobourg, généralissime, fut vaincu dans la personne de Baulieu, son lieutenant, à *Sombref*. Ce dernier fut même, le 7 juillet, sur le point d'être pris comme Blücher. La bravoure et le coup d'œil de l'intrépide Lefebvre nous firent défaut à Waterloo, Suchet et Clausel tout autant (2).

Le 16 juin, la cour de Gand apprit au soir, la bataille gagnée par l'usurpateur à Ligny-Fleurus. Aussitôt, elle s'organisa pour le départ sur Anvers. Le lendemain, le bruit courut d'une nouvelle victoire remportée aux Quatre-Bras, Napoléon allait entrer à Bruxelles. Le comte d'Artois et le ministre autrichien en furent les courriers. On ne compta plus que sur l'Angleterre et sur la Russie dont Wellington et Pozzo di Borgo redisaient l'un les fureurs du prince régent, l'autre les colères d'Alexandre... *lui ou moi.*

Le 19, à l'aurore, le Roi détrôné reçut une lettre autographe du grand lord lui annonçant Waterloo. Pozzo di Borgo n'arriva que le second.

Dès ce moment, le parti de l'Émigration comprit la portée de son triomphe. Quiberon était enfin vengé, ses chefs exultèrent. La cour de Gand, avec les traîtres Talleyrand et Clarke, inspira la déclaration de Cambrai qui allait livrer l'armée aux assassinats de la *Terreur*

---

(1) Wellington ayant daté son rapport sur la bataille de ce lieu, celle-ci en a reçu le nom.

(2) Le maréchal Davout tenait Suchet en si haute estime que la princesse d'Eckmuhl, sa fille, a pu raconter qu'il fut le *seul* chef de corps auquel son père confia des blancs-seings signés du ministre et livrés à son initiative. Le maréchal Soult remplaçant Berthier a fait écrire de son rôle comme major-général, qu'il se montra d'une *nullité désespérante.* Quant à Haxo, il reconnut la Haye-Sainte par ordre afin d'en connaitre des redoutes s'il en existait, n'examina qu'à 500 toises et fit commettre à Napoléon une faute capitale comme ignorance du terrain.

blanche. Les Prussiens l'avaient précédée dans ces saturnales.

Le gouverneur de la Flandre orientale fit sonner les carillons de la ville à toute volée, la vie sociale fut comme suspendue et l'on n'entendit plus que le cri *Vive le Roi* poussé par le peuple dans une crise qui lui était étrangère. Le futur Roi hésita à rentrer en France jusqu'au 22. Sur une dépêche pressante de Wellington, il dut se hâter.

Une douloureuse surprise lui fut réservée avant son départ. Le cri de *Vive Napoléon* vint frapper ses oreilles, poussé par les officiers et les soldats français prisonniers qui traversaient la cité pour s'embarquer vers l'Angleterre.

Le moment était donc venu où s'accomplissait la parole prophétique de Carnot comme celle de Napoléon. L'Europe allait faire passer la France sous les *Fourches Caudines* et les Bourbons devenir son séide non seulement à l'intérieur au prix de discordes civiles sans nombre mais à l'extérieur. Quant à l'armée, elle devait expier les crimes de 1793 par les crimes de 1815, et, victime tant de fois des fureurs démagogiques pour la première date, on devait l'immoler durant la seconde au nom de l'Étranger!

Les Prussiens de Blücher n'attendirent pas la fin du drame pour commettre leurs barbaries. L'acharnement de leur poursuite a été raconté par un témoin, Fleury de Chaboulon, dans des pages qu'il faut lire. Les soldats fuyant sans armes n'en étaient pas moins massacrés. Un général le fut après qu'on lui eut arraché ses armes. Un autre se rendit à un officier qui eut la *lâcheté* de lui passer son sabre au travers du corps. Pour éviter le même sort, un colonel se brûla la cervelle, exemple qu'imitèrent aussitôt vingt officiers de tous grades. La retraite sur Charleroi fut le témoin d'égales infamies et d'actes d'héroïque désespoir.

A Philippeville où l'on rencontra le vaincu, fut écrite pour le prince Joseph une lettre où Napoléon croyait avoir 150,000 hommes encore, 100,000 avec les fédérés et les gardes nationales, 50,000 avec les bataillons de dépôt, 100,000 conscrits, la frontière de l'Est debout, y compris la Bourgogne. *J'accablerai l'ennemi.* En trois jours, je marcherai à la tête de 150,000 soldats. Tout peut se réparer encore, que les députés aident au salut de la France.

On verra, en étudiant le rôle de Fouché d'accord avec Talleyrand, Metternich et spécialement Wellington, que les temps de Philippe-Auguste étaient passés; que des politiciens allaient tenter de se sauver en sacrifiant la France; que La Fayette allait se conduire en idéologue malgré les avis de Sieyès et de Carnot. Des paroles qu'emporte le vent devaient remplacer l'énergie révolutionnaire et les combats.

Wellington avait redouté *trois batailles* de la frontière à Paris, Fouché devait les lui éviter, préférant la guerre civile à la guerre étrangère parce que celle-là tue l'honneur.

Les officiers qui accompagnaient le souverain vaincu exposèrent les conséquences de la défaite avec des exagérations. Leurs uniformes souillés par les péripéties et les tragédies de la bataille, leur visage, leurs douleurs donnèrent à leurs paroles une portée qu'ils ne prévoyaient pas et que leurs interlocuteurs colportèrent dans Paris. Dès le 21, on crut qu'il n'y avait plus d'armée, ce qui était le contraire de la vérité. Six drapeaux anglais avaient été pris par nous sans coûter la vie à ceux qui s'en étaient emparés (1). Nul d'entre eux, certes, ne parla de capituler; mais la conséquence de leurs affirmations désolées fut de désoler autour d'eux,

(1) On trouvera les noms de ces soldats héroïques dans *Victoires et Conquêtes* (t. XXIV, aux notes sur la campagne des Cent-Jours).

d'amollir les courages, d'amoindrir les volontés, de diminuer les caractères.

Les représentants connurent bientôt la situation (1).

Le prince d'Eckmühl vit l'Empereur le premier à son arrivée et lui déclara qu'il fallait résister. Carnot se joignit à lui, voyant dans sa personne la Révolution même. Tous deux voulurent la prorogation des chambres. On sait ce qu'il advint, un *drame parlementaire* après un drame militaire (2).

Les Bourbons devaient l'emporter par l'influence de l'Angleterre tout à son intérêt maritime et à sa suprématie. On a vu ce que ses ministres pensaient de l'armée, leur généralissime se chargea de provoquer sa *proscription.*

Ne fallait-il pas se venger de tant de gloire, même par la calomnie? L'armée de Napoléon, qui était faite des héros de la République, a trouvé dans un chant sublime l'interprète des admirations de la postérité, l'écho de nos douleurs (3).

Dans ce drame éclatant de quatorze ans de gloire,
Commencé sur le Nil, achevé sur la Loire (3),
Vous reverrez un jour vos généraux vieillis,
Soldats du Mont-Thabor et d'Héliopolis!
Vos drapeaux qu'agita l'aquilon d'Idumée,
Marcheront les premiers devant la Grande Armée,
Vos pas ébranleront tout le Nord chancelant
Aux plaines d'Austerlitz, d'Iéna, de Friedland;

---

(1) Un émigré resté fidèle à l'honneur n'a pas craint d'écrire, en 1818, que le duc d'Otrante avait désorganisé son armée et la *victoire*! Royaliste, mais patriote, Lacretelle a salué l'héroïsme de nos troupes durant toute la bataille. On les avait crues victorieuses à Bruxelles même. Sans un orage épouvantable, la bataille eût commencé plusieurs heures plus tôt et Blücher ne fût arrivé par ses lieutenants que pour être détruit.

(2) Drouot ayant invoqué à la tribune des pairs le sénat romain au lendemain du désastre de Cannes, Napoléon s'écria : « Ce que je suis, c'est Annibal, mais Annibal sans armée et sans asile, avec les Carthaginois mêmes pour implacables ennemis! » (Villemain, *Les Cents-Jours*, ch. XVII, p. 371).

(3) Méry et Barthélemy, *Waterloo.*

Jours de fête où, perçant un rideau de nuages,
Le soleil dardera ses lumineux présages.
Bientôt, des bords du Rhin vers l'Asie élancés,
Émules rajeunis de vos travaux passés,
Épouvantant des Czars la sainte métropole,
Vous irez dans Moskou chercher les clefs du pôle;
Et quand, pour échapper à vos puissantes mains,
Le pôle, sous vos pieds, glacera ses chemins;
Quand les rois, secouant leur stupeur léthargique,
Convoqueront l'Europe aux champs de la Belgique,
Une dernière fois parés des trois couleurs,
Soldats! vous combattrez dans ce vallon de pleurs
Où la France, tirant son dernier coup d'épée
Tombera digne d'elle au visage frappée(1).

---

(1) Le poète a constaté dans cet appel à la gloire ce que fut Waterloo : La dernière protestation de la France révolutionnaire contre l'Europe d'Ancien régime.

Errant hors des portes de Gand, le jour de Waterloo, Chateaubriand entendait les feux roulants de l'artillerie qui lui inspiraient ce cri sublime : « Mes vœux étaient pour l'oppresseur de la France, s'il devait en sauvant notre honneur, nous arracher à la domination étrangère. » Le même jour, à onze heures du soir, le Roi avait fait atteler ses voitures qui restèrent ainsi toute la nuit; un message de Wellington lui rendit sa couronne.

LIVRE II

APRÈS WATERLOO

CHAPITRE X

Le prince d'Eckmühl et la défense de Paris perdue par le duc d'Otrante.

Le prince d'Eckmühl veut défendre Paris. — Intrigues de Fouché qui charge le colonel Macerone (aide de camp de Murat) d'obtenir un armistice de Wellington seul. — *Entretien de cet officier avec le prince d'Eckmühl.* — Le duc d'Otrante joue le maréchal. — Indignes calomnies contre ce dernier.

Le 3 juillet au matin, le général Davout écrivit au général Guilleminot son chef d'état-major.

« Faites-moi connaître de suite où en sont les arrangements que vous croyez arrêtés, terminés d'ici à 9 heures. Si à cette époque rien n'est conclu, retirez-vous. Les plénipotentiaires continueront leurs opérations pour le compte de la Ville de Paris. Je verrai ce que j'aurai à faire pour son intérêt. »

Pouvait-on défendre Paris après Waterloo?

Ce ne fut pas l'avis du maréchal Soult qui, dans une réunion particulière à la Chambre des pairs tenue le 30 juin, déclara s'opposer à la prise de Paris de vive force. Les maréchaux Ney, Grouchy, Mortier appuyèrent son exposé. Le vieux Lefebvre, soutenu par les géné-

raux de Laborde et Gazan, protesta avec animation. Ancien ministre de l'administration de la guerre, le général Dejean fut plus indigné encore. Il s'étonna que des chefs qui doivent donner l'exemple fussent les premiers à parler de reddition sans combattre. La conférence fut dissoute faute de s'entendre parce qu'elle était illégale, s'écria le duc Decrès, ministre de la marine (1).

Pendant ce temps, la commission de gouvernement avait envoyé à Wellington une commission d'armistice qui, après les explications orales du duc anglais, accepta le principe du retour de Louis XVIII. Les contestations d'ordre politique appartiennent à une autre partie de notre sujet.

Combien l'armée comptait-elle de troupes après Waterloo?

Le corps de Grouchy : 33,000 hommes. Garde impériale et ralliés à Laon : 30,000. Isolés rentrés : 5,000. Dépôts de Paris : 10,000. Dépôts de la banlieue : 4,000. Dépôts de la Somme, de l'Aisne, de l'Oise refoulés sur Paris : 3,000. Canonniers de la marine, ligne et volontaires attachés aux fortifications : 5,000. Conscrits de 1815 : 4,000. Tirailleurs de la garde nationale : 12,000. D'où 106,000 défenseurs non compris la garde nationale de Paris formant 12 légions équipées et armées. L'artillerie comprenait 150 canons revenus de Laon, 400 organisés en batteries pour la défense de la capitale et 600 pièces de position, donc 1,150 en tout. Quant à la cavalerie, elle montait à 25,000 hommes.

Tel était l'ensemble de nos forces le 29 juin.

Toujours juste pour l'illustre maréchal Davout, Thiers a écrit que lui *seul*, après Napoléon, avait l'autorité nécessaire pour rallier l'armée et pour combattre. Il

(1) L'apostrophe du maréchal Ney à la Chambre des pairs commençant par ces mots : « On vous trompe en tout » et finissant par ceux-ci : « Il faut faire la paix, nous sommes à bout de tout le reste » fut une erreur qui aida singulièrement Fouché.

eût arrêté longtemps l'Europe, même victorieuse. Homme de caractère, il ignorait les partis et était *incapable* de les conduire à un but comme chef politique. Ce jugement nous paraît exact. Il explique bien la conduite du prince. Tout autre devait être Fouché, prompt à nouer toutes les intrigues et à compromettre tout le monde pour son intérêt personnel (1).

Parmi les grands chefs de la Révolution on questionna dans le gouvernement provisoire deux autorités : l'une, militaire; l'autre, politique : Carnot, Sieyès. La première déclarait qu'on en voulait autant à la France qu'à Napoléon chez les alliés, ce qui était vrai, et qu'il fallait résister avec Napoléon, car le succès serait impossible avec tout autre. Le second insistait dans le même esprit, ajoutant que ce qu'il fallait au pays, c'était un général. *Vous n'avez que cet homme*, concluait-il, *pour vous sauver*.

Le chef du gouvernement avait dit à un témoin autorisé que le départ du souverain le laissait maître du terrain. Il gagnerait certainement une ou deux batailles, mais il perdrait la troisième et alors son rôle commencerait : lancer les parlementaires (2).

Fouché eut l'art de recommencer en 1815 les trames de Talleyrand en 1814 et marcha cette fois d'accord avec lui pour ramener les Bourbons *sans conditions*. Son crime, le voilà.

Le maréchal Oudinot ouvrit sur ses conseils des négociations avec Davout. Ce dernier donna dans le piège et rédigea la *lettre* qu'on attendait de lui, il y formulait les conditions suivantes : « Les alliés n'entre-

(1) Nul ne l'a peint mieux que Vaulabelle s'écriant : ce n'était pas avec Gand qu'il conspirait, mais auprès d'Alexandre et de Metternich pendant la première Restauration. Au 1er mai 1815, il accepta des propositions intimes venues à lui au nom de Metternich pour les Bourbons de Talleyrand (*loc. cit.*, t. III, ch. VII, p. 398 et suiv.). Et M. Madelin, sur *Fouché*, t. II, ch. XXV, p. 368, ch. XXVI, p. 402.

(2) Pasquier en ses *Mémoires*, t. III, p. 185, et confirmation par Méneval, t. II, p. 339.

raient pas dans Paris et s'arrêteraient sur leurs positions actuelles; Louis XVIII ne rechercherait personne pour son opinion ou pour ses actes, depuis le 20 mars; il conserverait à l'armée ses honneurs, ses grades et ses pensions; enfin, il gouvernerait nationalement et avec un ministère national. » Le cri de l'honnête homme, le voilà.

Le prince d'Eckmühl n'oublia que deux faits indestructibles : les émigrés, prompts à toutes les vengeances et les jacobins prêts à toutes les infamies. Le comte d'Artois personnifia les premiers avec Talleyrand pour collaborateur, et Fouché, d'accord avec Barras, représenta les seconds.

La *Cour de Gand* était loin d'ignorer les trahisons impériales du ministre de la police, mais Louis XVIII estimait que son concours ne valait pas ce qu'il en attestait. Il déclarait qu'il était prêt à reconnaître ses erreurs, et cela devait suffire. Chateaubriand a raconté, à titre de témoin, que la plupart des royalistes avaient dans Fouché une confiance sans bornes (1). Ils envoyèrent en France des *notes* où il était dit que le duc d'Otrante était l'espoir de la monarchie des Bourbons, elles furent expédiées de Gand sur tous les points du pays. Le maréchal Davout en reçut de saisies en Vendée et les communiqua à Carnot, puis à Napoléon déjà informé (2). Pour les négociations avec Metternich et Pozzo di Borgo, il en fut de même (3).

Un historien digne à tous les titres de ce nom, M. de Vaulabelle, a porté contre le ministre de la guerre de 1815 une accusation que nous ne pouvons accepter. Après avoir promis son concours aux Bourbons, dit-il, Davout finit par livrer Paris et la France

(1) *Mémoires d'Outre-Tombe.*
(2) *Davout*, par M. de Chénier, p. 511.
(3) *Fouché*, par Madelin, t. II, ch. XXV.

sans conditions non plus « aux Bourbons, mais à l'ennemi ». Le patriotisme a égaré l'écrivain. Il oublie, en outre, que son récit avoue une infamie de Fouché qui ne communiqua pas à la Chambre des représentants la lettre dictée par le maréchal et *acceptée* par M. de Vitrolles *au nom de Louis XVIII*, le 26 juin (1).

Ce n'est pas seulement en France qu'il faut chercher la vérité sur la présente question, et il le faut d'autant plus que c'est à un Napolitain que revient le principal rôle en 1815 concernant la défense de Paris (2). Au premier abord, le fait paraîtra surprenant, mais son récit abonde en preuves; en outre, la mission qu'il remplit en cette occasion fut *officielle*, parce qu'il la reçut de la commission de gouvernement (3). Sa double qualité d'étranger et d'officier ayant servi sous notre drapeau augmente l'importance d'un témoignage que Thiers a ignoré.

Ce fut à minuit que Macerone, ancien aide de camp du roi Murat, partit sur les instances de Fouché et de Caulaincourt dont il cite les noms. Son but : « Obtenir un armistice de quelques jours. » Le moyen : « Ouvrir une négociation entre lui (Fouché) et le duc de Wellington. » Il se rendit à la barrière de la Villette, tomba dans les avant-postes prussiens; il vit Blücher qui le laissa en présence de son chef d'état-major Gneisenau prompt aux plus brutales colères et parvint enfin à Wellington auquel il remit « la dépêche cachetée de

(1) Dès mai, Napoléon avait dit : « J'ai presque la certitude qu'il a des intrigues à Londres et à Gand; je regrette de ne l'avoir point chassé avant qu'il fût venu me découvrir l'intrigue de Metternich. » Fleury de Chaboulon, t. II, p. 21.

(2) Dès la page 2 de sa publication, Macerone déclare sa qualité : « Envoyé comme *agent accrédité* des puissances alliées ». Le but : « Transmettre au roi de Naples la résolution de ces puissances relativement à son sort futur. »

(3) Membres : Caulaincourt, Carnot, Quinette, Grenier, président Fouché.

Fouché ». A Fresnay, le duc eut une conférence avec la commission exécutive dont les membres rapportèrent cette double déclaration qu'on entendait, à Londres, rester étranger à toute forme de gouvernement et qu'on faisait la guerre à Napoléon en dehors de la France. Personnellement, Maccrone obtint du généralissime une déclaration qui mettait fin à sa mission en ces termes : « Proclamer sur-le-champ le roi Louis. Je ne puis traiter sous aucune autre condition (1). » Ce prince était sur les derrières de l'armée britannique.

Le lendemain (textuel) le commissaire inattendu rentra dans la capitale et se rendit au quartier du ministre de la guerre. Il n'eut pas de dépêche à remettre, la réponse de Wellington ayant été orale comme celle faite aux représentants. Le maréchal apprit ce qu'on vient de lire et répliqua de ce rapport qu'il n'était pas croyable; avec la plus vive émotion, il protesta contre *l'arrogante injustice des ministres anglais et des alliés*, paroles qu'il n'est pas permis de taire.

« Le duc de Wellington, ajouta-t-il, n'aurait jamais dû oser faire une déclaration si directement contraire aux intentions avouées et solennellement proclamées du ministère anglais et des autres alliés. *N'ont-ils pas juré qu'ils n'imposeraient point un souverain au peuple français.* Eh bien, ils verront à leurs dépens que nous sommes unanimes dans notre résolution. Napoléon ne peut plus être le prétexte de leurs hostilités. *Nous périrons plutôt que de nous soumettre au joug haïssable que lord Castlereagh veut nous imposer!* X... est un traître. Il était près de communiquer avec l'ennemi, je lui ai retiré le commandement; il ne commandera jamais une seule escouade : nous sommes une nation indépendante;

(1) Étaient présents atteste le commissaire : lord Marsh, les colonels Freemantle, Hervey, Abercromby et plusieurs autres officiers. On ne peut suspecter une narration aussi détaillée.

l'Angleterre devrait être la dernière à nous tyranniser dans le choix de notre gouvernement (1). »

Le général Vaudoncourt est de ceux que le patriotisme a égarés. Il a avancé que le maréchal Gouvion Saint-Cyr, présent à Paris, avait été appelé à un conseil extraordinaire tenu le 1er juillet, et qu'il avait émis l'aveu qu'il fallait profiter du faux mouvement que venait d'accomplir Blücher, pour l'accabler et obliger Wellington à reculer. Après quoi, on porterait à Louis XVIII la soumission d'une armée victorieuse et la France se trouverait consolée de Waterloo. Si ce récit n'avait pour auteur Vaudoncourt, on douterait de son authenticité, tant ce qui s'y trouve proposé est illusoire. En outre on oubliait Fouché, c'est-à-dire le personnage devenu le plus important (2).

Le colonel Macerone fut invité par le ministre à se rendre aux Tuileries et à rappeler à la commission du gouvernement ceci : *J'ai maintenant avec moi plus de 100,000 hommes avec 500 pièces de canon et 25,000 hommes de cavalerie.* Introduit dans ce palais, Carnot lui demanda qui l'avait chargé de sa mission et, après la réponse de Fouché s'en déclarant l'auteur, parla dans le sens de Davout. Le général Grenier fut aussi affirmatif. De nouvelles instructions furent envoyées à nos mandataires près le grand lord, mais ils ne devaient rentrer à Paris qu'*après la capitulation.*

Ces événements contradictoires ayant été connus, Fouché et ses partisans se virent menacés, Benjamin Constant a pu écrire de ce traître qu'il se trouvait comme à son ordinaire auprès de Wellington. Le général Grenier lui lança un jour cette apostrophe :

---

(1) Extrait de l'ouvrage Macerone, intitulé : *Faits intéressants relatifs à la chute et à la mort de Joachim Murat roi de Naples et à la capitulation de Paris en 1815 et à la deuxième Restauration des Bourbons*, Gand en mai 1817 (p. 41).

(2) *Hist. des camp. de 1814 et 1815*, t. IV, p. 230.

C'est pour conférer avec les agents de Louis XVIII que vous désertez votre poste. A la Chambre des représentants, autre protestation et publique cette fois. Le généralissime anglais la connut avec des détails secrets émanant de l'intéressé; il intervint aussitôt et par un message à la commission gouvernementale prévint que tout acte contre la personne du duc d'Otrante aurait pour résultat de faire *pendre les trois autres à son entrée dans Paris.*

Le général Thiébault, qui s'est montré adversaire contre le maréchal Davout jusqu'à l'outrage, l'a défendu à son insu dans le récit qu'il a donné de l'entrevue de l'intendant militaire Volland avec Fouché.

« Arrivé, Volland se hâta de se faire annoncer; la réponse fut d'attendre. Trois quarts d'heure se passèrent. *M. de Vitrolles parut,* envoya sa carte à Fouché qui, de suite, sortit, se blottit avec lui dans l'embrasure d'une fenêtre, causa près d'un quart d'heure, rentra, ressortit, parla de nouveau et rentra enfin sans dire un mot à M. Volland auquel il ne donna audience qu'un quart d'heure après son arrivée. »

La conclusion de l'intendant était qu'il fallait jeter Fouché à la rivière (1).

Les Mémoires de Carnot sont des plus instructifs sur cette période et ceux de Berlier les confirment. L'œuvre politique de Villemain a été trop vantée. Si la vie de Fouché fut sauvée, il le dut à Carnot s'écriant : *Point de têtes,* pour une seule, il en tomberait mille!

Il faut rendre cette justice au maréchal Grouchy qu'il avait, parvenu à Soissons, rallié à son corps intact les débris de l'armée de Napoléon qu'avait réorganisés le maréchal Soult. Le tout prit aussitôt le nom d'armée du Nord et fut appelé à Paris pour défendre la capitale.

(1) *Mémoires*, t. V, ch. XIII, p. 383. — Le général Dejean avait opiné dans le conseil de guerre de la Vilette *qu'il allait arrêter Fouché* pour rendre possible la défense de Paris (récit du général Berthezène).

La joie des habitants fut sans limites en la voyant parce qu'on l'avait estimée anéantie. Les actes politiques de Fouché n'eurent qu'un but : paralyser son intervention et empêcher qu'une bataille dont l'issue pouvait être funeste aux alliés leur coûtât des torrents de sang. La défense de la barrière de Clichy avait montré ce que pouvait une défense déterminée en 1814, le général Exelmans venait de faire expier aux Prussiens leur témérité à Versailles, le moral des troupes était relevé.

Comment furent détruites les plus mâles espérances?

Le duc d'Otrante, négociateur secret du prince de Talleyrand et le duc de Feltre (à Gand), effraya le prince d'Eckmühl. Il invoqua les responsabilités qu'il allait encourir en livrant Paris aux horreurs d'une ville prise d'assaut et qui renouvellerait les temps de Saragosse. De là, la conférence de la Vilette. De là l'envoi à Saint-Cloud d'une commission munie des pleins pouvoirs du gouvernement provisoire (1) chargée de stipuler avec les généraux en chef des alliés; de là, enfin, la convention du 3 juillet qui imposait l'évacuation immédiate de la capitale et la retraite de nos troupes derrière la Loire.

Le lendemain, un conseil de gouvernement (2) réuni aux Tuileries entendit la déclaration émue du prince d'Eckmühl que le comte Thibaudeau, témoin, nous a conservée :

« Que d'après la connaissance qu'il avait des ressources disponibles et d'après les rapports qu'il recevait sur la situation et l'esprit de l'armée, il ne croyait pas qu'il fût possible de résister à l'ennemi; que le seul moyen d'éviter des malheurs irréparables, de prévenir

---

(1) Baron Bignon, député, ministre des affaires étrangères, comte Guilleminot, le comte de Bondy, préfet de la Seine.

(2) Il comprenait les membres de la commission exécutive, les ministres avec portefeuille, les ministres d'État, le président et les vice-présidents de la Chambre des représentants, le président et les vice-présidents des Pairs.

la ruine de la France était de rappeler les Bourbons et d'envoyer proposer au Roi : 1° d'entrer dans Paris sans garde étrangère; 2° de prendre la cocarde tricolore; 3° de garantir les propriétés et les personnes, quels qu'eussent été leurs fonctions, leurs votes, leurs actes et leurs opinions; 4° de maintenir les deux chambres; 5° d'assurer à tous les fonctionnaires la conservation de leurs places et à l'armée celle de ses grades, pensions, honneurs et prérogatives; 6° de maintenir la Légion d'honneur (1). »

Ces dispositions où le maréchal avait, comme il l'écrivit aux ministres, *surmonté ses préjugés et modifié ses idées*, ont été méconnues par l'esprit de parti (2). On est allé jusqu'à prononcer le mot de trahison! Ainsi, celui qui avait ordonné de tirer sur Dumouriez en 1793 et aidé au salut de l'armée aux frontières belges, le vainqueur d'Auerstædt en 1806, d'Eckmühl en 1809, le défenseur de Hambourg que les alliés avaient mis au ban de l'Europe, n'aurait plus été qu'un coupable le 27 juin 1815 parce qu'il constatait ce que la France vaincue définitivement à Waterloo allait accepter quelques jours plus tard!

Fouché trompa tout le monde. Il persuada les représentants qu'il défendait les intérêts de la Révolution et de Napoléon près des alliés, le parti royaliste par M. de Vitrolles d'autre part en se déclarant le mandataire secret du Roi auprès des hommes de la Révolution. Ce qu'il voulut surtout, ce fut d'empêcher une bataille. Pour y parvenir, il endura les récriminations et les fureurs des anciens conventionnels soit publiques, soit privées l'accusant de trafiquer du sang français. Les fédérés le vouaient à la mort sans ébranler son impas-

(1) En son *Histoire de Napoléon*.

(2) L'historien royaliste Lacretelle a honorablement raconté cette période douloureuse dans son *Hist. de Fr.*, t. I, ch. III, passim.

sible cynisme. Les royalistes qui compromettaient tout par un fol empressement, il les calmait par une parole exacte : *Je tiens seul tête à l'orage* (1). Pour réussir dans sa *trahison*, il eut à conquérir la confiance de Wellington omnipotent et il la conquit sans limites (2).

Non, le patriotisme ulcéré n'a pas le droit de condamner la carrière de Davout. Sa disgrâce ultérieure sous les Bourbons achève de témoigner pour lui. Sa conduite à l'armée de la Loire et les proscriptions de 1815 attestent qu'il avait bien vu. C'est ici qu'on a le droit de dire à nouveau que les circonstances sont parfois plus fortes que les hommes (3).

Le 1er juillet, le prince d'Eckmühl s'écria à la conférence militaire des maréchaux : « Je réponds de la victoire et de repousser les deux armées anglaise et allemande si je ne suis pas tué dans les premières heures. » Ses accusateurs ont oublié cette apostrophe. Pourquoi (4)?

Le 2 juillet, le colonel Macerone se rendit au camp anglais; il n'y parvint que le 3 à raison des obstacles que lui firent nos troupes. Avec lord Marsh, il revit Wellington le lendemain. Le généralissime était entouré de Talleyrand, de sir Stuart, de Pozzo di Borgo. La convention venait d'être signée.

---

(1) Lettre du 29 juin à la marquise de Custine, publiée par notre honoré ami M. Bardoux, de l'Institut.

(2) Dès le 26 avril on assurait M. de Blacas que Fouché serait, malgré son régicide, un homme précieux et Wellington l'a répété à son ami Dumouriez le 26 septembre.

(3) On lit dans les *Mémoires de Carnot* que nos troupes devancèren de quelques heures à Saint-Denis l'arrivée des vainqueurs. Une autre force pouvait être jointe à celle-là. « L'Empereur l'avait refusée, le nouveau gouvernement fit la même faute » (t. II, 1815, § 23, p. 522).

(4) Blücher dont il était impossible de ne pas tenir compte était indifférent à ce qui touchait Wellington : restaurer les Bourbons. Ce qu'il voulait, c'était l'Alsace-Lorraine pour prix de sa victoire, de Belfort à Metz. Au prix d'une trahison, Fouché s'arrangea pour que Louis XVIII parvenu à Arnouville ne rentrât pas dans Paris à coups de canon.

Talleyrand pressé de rassurer Fouché dans ses intrigues demanda des renseignements sur la famille impériale et le chargea pour les membres des deux chambres de la mission suivante : « Vous pouvez *de notre part* leur recommander la bonne foi et la confiance la plus illimitée. » Le retour du plénipotentiaire de Fouché dans Paris eut lieu à la barrière de la Villette où il fut accueilli par les cris les plus décidés : *Vive l'Empereur! à bas les Anglais! à bas les Bourbons!* Plus loin, on se déclarait vendus. Quant au colonel Macerone, on parla de le tuer comme traître, il fut blessé; le trompette qui l'accompagnait essuya un coup de feu et l'officier anglais tout autant. Avec une forte escorte il gagna les Tuileries, accomplit la fin de cette mission restée presque ignorée et assista à son dénouement : la démission, le soir de ce même jour, de la Commission de gouvernement (1).

Le noble maréchal d'Albuféra, ayant conclu un armistice avec le maréchal de Frimont qui commandait l'armée autrichienne donna à Wellington une leçon méritée. Il l'informa de cet acte par une dépêche spéciale où il le priait de cesser les hostilités jusqu'à la *décision du congrès*. Mais, la main sur son épée, il s'écriait : « Si je me présente sur le champ de bataille avec l'idée de vos talents, j'y porterai la conviction d'y combattre pour la plus sainte des causes... et quel qu'en soit le résultat je mériterai, milord, votre estime. » Wellington avait trop tremblé sur sa victoire pour comprendre ce langage. Des ordres partirent de son quartier pour arrêter nos officiers ou nos émissaires sollicitant

(1) Attestation curieuse de cet officier. « Napoléon, a-t-il écrit, qui ne pouvait pas ignorer l'étendue de ses ressources, n'aurait jamais, j'en suis convaincu, remis son épée dans le fourreau et abdiqué *en faveur de son fils*, si on ne l'eût pas confidentiellement assuré de la réussite de ce moyen en ce qu'il était approuvé et soutenu par le Sénat et le peuple français et au moins par *une partie* de la coalition. » (*Loc. cit.*, p. 49.)

la fin d'une guerre sans objet. Lorsque M. de Tromeling, un Vendéen envoyé par Fouché eut été accueilli, il se concerta avec Blücher et répondit une lettre qui annonçait un refus d'armistice. La raison il la formulait en paroles perfides : *Tant que Napoléon Bonaparte est à Paris et en liberté*. Les conférences entre les deux généralissimes devinrent un système; pour le renforcer, ils y ajoutèrent une notification du comte Nesselrode et du prince de Metternich rédigée au nom de leurs souverains. On allait presser les opérations et aucun armistice n'arrêterait la marche de leurs troupes sur Paris (1).

Quant au futur souverain, il était désigné publiquement par la présence du comte d'Artois au quartier général de Wellington; fallait-il donc un prince français pour célébrer Waterloo!

Combattre, on le pouvait. Mais amener la destruction de la capitale, que n'aurait-on pas proclamé plus tard contre les inspirateurs de ce désastre qui était à prévoir. Paris ne pouvait être Saragosse pour huit jours.

Supposons même Napoléon vainqueur à Waterloo comme il l'aurait été sans les fautes de ses lieutenants. Croit-on qu'il aurait pu résister avec la ténacité des ministres anglais, aux effets de la déclaration du 13 mars? La catastrophe finale était certaine, avec un nom de bataille autre que celui du 18 juin, voilà toute la différence.

La valeur des troupes et le mérite de leurs chefs n'auraient que retardé le triomphe final des puissances personnifiant au nom de l'*Univers irrité* la Sainte-Alliance.

---

(1) Aux pièces justificatives, recit du maréchal Davout fait au procès du maréchal Ney.

Le comte Vigier a très bien exposé l'infamie de Fouché et les ruses de M. de Vitrolles dans son ouvrage : *Davout maréchal d'Empire* où il raconte l'intervention d'Oudinot au 26 juin (t. II, p. 314 et suiv.).

Ajoutons que dans la conférence tenue sous la présidence de Cambacérès, le maréchal Soult s'éleva contre tout projet de défendre Paris. Il fut soutenu par ses collègues.

La défaite n'était pas seulement dans les camps, elle était dans la situation politique de l'Europe.

En sauvegardant l'honneur de l'armée et l'intégrité du territoire, la convention du 3 juillet était le moyen unique d'éviter un troisième traité de Brétigny.

Carnot dont l'opinion ne saurait être négligée dans ce débat a écrit de Magdebourg même : qu'il crut qu'il fallait se rendre. « A supposer même que nous fussions victorieux, (une bataille) ne ferait que différer une reddition jusqu'à l'arrivée des Russes et des Autrichiens (1). » Il est donc plus sévère que nous dans son jugement de la situation (2).

En 1360, en 1763, en 1815, l'Angleterre a prouvé par les faits qu'elle était bien l'*ennemi héréditaire.*

Les Instructions des lords Bathurst et Castlereagh à lord Wellington s'opposaient à tout ce que demandait le prince d'Eckmühl. Un orateur qui devait fournir une carrière politique retentissante, Dupin, répliqua à la tribune des représentants par cette apostrophe : *Nous n'appartenons pas à une dynastie, la Nation les a précédés. C'est aussi au nom de la Nation que nous négocierons* (3).

---

(1) Lettre à son frère le général du génie Carnot-Feulins, citée dans ses *Mémoires*, t. II, p. 559.

(2) Blücher entendit poursuivre la guerre quand même et en informa le maréchal par une lettre où l'arrogance le dispute au mensonge (publiée par le major de Damitz, t. II, p. 270).

(3) Du 23 juin. Hyde de Neuville a tenu à citer ces paroles si françaises pour les opposer à la conduite du parti ultra-royaliste (*Mém.*, t. II, p. 137).

CHAPITRE XI

Le lendemain de Waterloo et le parti royaliste.

Talleyrand et Fouché guident la Terreur de 1815. — Protestation du colonel de Saint-Chamans et récit sur la nouvelle garde royale. — Protestation du maréchal Macdonald contre les gardes du corps. — Accusations du général Thiébault contre le rôle de Louis XVIII.

La *Terreur de 1815* a eu pour inspirateur Talleyrand devenu prince et Fouché devenu duc sous Napoléon. Le renégat et le proconsul ayant marché d'accord depuis 1793 couronnèrent leur carrière politique par un même concert de culpabilité. Le présent ouvrage en sera le commentaire juste.

Lorsque l'Empereur eut tout tenté pour apaiser les haines européennes, haines qui couvraient un *partage* bien plus inique que le nôtre de 1807 à 1814, l'Autriche l'avait appelé dans une note officielle l'*oppresseur* dont la France avait à se délivrer. La Prusse avait renchéri en nommant l'armée française *une armée de rebelles*. Le parti royaliste fit siennes ces déclarations sans comprendre leur portée. Les dépêches diplomatiques du gouvernement organisé par lui le 20 juin à Gand l'attestent; l'aveu de l'ambassadeur anglais près cette cour, lord Stuart, à son ministre lord Castlereagh suffit pour connaître à fond cette phase (1).

Le 2 juillet, Thibaudeau avait spécifié dans un rapport à la Chambre des pairs que les alliés avaient déclaré à plusieurs reprises qu'ils laisseraient libre la France sur

(1) *Louis XVIII et les Cent Jours à Gand*, par Malet, t. II, p. 179.

le choix de son *gouvernement*. Ce fut à détruire ces promesses que s'attachèrent Talleyrand et Fouché. Après un antagonisme apparent qui fut une comédie, comédie concertée on peut le dire, les deux traîtres agirent avec la souplesse et la perfidie qui leur était propre. Lord Bulwer et nos historiens ont exposé le rôle du prince (1), d'Alexandre à Louis XVIII. Thiers et le professeur Madelin ont exposé celui du duc (2). C'est à eux qu'on doit recourir pour pénétrer ces intrigues qui relèvent surtout de l'histoire générale. Serrons de près notre sujet.

On ignorerait comment fut organisée la *Garde royale* en 1815 si un de ses colonels qui ne dut sa nomination qu'à son mérite ne l'avait conté lui-même, et cependant il était d'opinion royaliste comme sa famille. Le lendemain du jour où fut publiée l'ordonnance qui créait une garde royale, le comte de Saint-Chamans se présenta chez le duc de Berry dont il était connu et lui demanda un de ses régiments de cavalerie. Il reçut pour réponse qu'ils étaient tous donnés. Il se rabattit alors sur un régiment d'infanterie, naturellement par l'entremise des courtisans. Fort entêté le colonel se rendit au ministère de la guerre où le général d'Albignac occupait le plus haut poste après le ministre, le maréchal Gouvion Saint-Cyr. Les deux interlocuteurs se connaissaient depuis la campagne de Russie; on pouvait parler librement, ce qui était rare à cette époque, et on discuta des noms de colonels.

---

(1) Un contemporain a témoigné l'avoir vu rentrer dans une calèche prussienne à Paris, mêlée à des fourgons qu'avaient enlevés les soldats de Blücher et sur lesquels on lisait : Garde impériale (Montgaillard en son hist., t. VIII, p. 243).

(2) Rappelons l'apostrophe de Wellington à Louis XVIII : « *C'est à lui que vous devez d'être remonté sur le trône de vos pères!* » Fouché avait pris en effet l'engagement auprès du généralissime anglais de rétablir les Bourbons. Manuel n'avait été que sa dupe à la Chambre. Incident de sa nomination aux pièces justificatives.

« Quoi, dis-je avec indignation à M. d'Albignac, ce sont là les chefs que vous donnez aux régiments de la garde? Ce sont là les militaires chargés de veiller autour du trône et de le soutenir s'il chancelle? ce sont des écoliers dans le métier des armes que vous allez charger de dresser l'élite de la nouvelle armée française.

« — Que voulez-vous? me répondit-il assez embarrassé, la *Cour* le veut comme cela, elle a *indiqué* ses choix.

« — Et quel rôle joue donc le ministre de la guerre? lui répliquai-je avec feu, n'est-il pas là pour soutenir contre les prétentions des courtisans les justes droits des anciens soldats qui se sont dévoués à la cause royale? Se contentera-t-il de recevoir les ordres des princes ou plutôt de leurs favoris et de porter à signer au Roi le travail qu'on lui aura dicté? Ne veut-il entrer pour rien dans la composition de l'élite de l'armée (1)? »

Ce mâle langage fut entendu et Gouvion Saint-Cyr annonça au colonel protestataire sa nomination dans la garde si on la formait. Le maréchal était hostile à la création de ces sortes de troupes. Elle eut lieu et le 8 septembre le comte de Saint-Chamans eut le commandement des dragons de la garde royale. Il le forma avec des enrôlements volontaires venus, soit des départements, soit de différents corps de l'armée en novembre.

Aussitôt, commencèrent les difficultés techniques aggravées par les intrigues de cour quant aux officiers et à leur mode de nomination. Après un entretien avec le duc de Berry, qui était plutôt une explication épineuse pour lui, le chef du régiment de dragons vit approuver ses propositions de grades. Victoire inattendue, car les familiers des Tuileries avaient pensé qu'en imposant des colonels de leur choix au ministre compétent ils n'auraient plus qu'à dicter aux nouveaux princes les noms des officiers qu'ils entendaient placer dans les corps de

---

(1) *Mémoires* de Saint-Chamans, ch. XI, p. 306.

la garde. Celle-ci n'eût été bientôt qu'une camarilla (1). Successeur de l'incapable duc de Feltre, Gouvion Saint-Cyr fut assez fort par ses éclatants services pour savoir résister aux désirs des princes. Il leur accorda quelques colonels, des plus chaudement recommandés, et substitua à leurs autres protégés de vrais militaires aptes à bien commander des régiments de cavalerie. Le maréchal se montra plus facile pour l'infanterie et y appela des émigrés, des Vendéens s'intitulant colonels qu'on antidata. La Restauration aboutit à ce résultat inouï de les préférer à ceux qui avaient glorieusement combattu et dont ils devinrent les doyens à la stupeur de tout le monde, sauf des intrigants de la cour.

Le colonel de Saint-Chamans eut sous ses ordres 60 officiers; il les choisit dans l'armée impériale moins 21 qui appartenaient à la maison du Roi et qui durent lui être imposés par le ministère dans un but de conciliation forcée. Les bureaux de la guerre, composés d'un personnel remontant à l'Empire, étaient hostiles à la nouvelle garde par sympathie pour l'ancienne et à raison des faveurs dont on l'accablait. Aussi protestait-on à la cour contre ces fils du peuple qu'on y spécifiait d'une apostrophe burlesque : *les gratte-papiers de l'usurpateur!* On ne pouvait cependant les accuser d'avoir favorisé les folles dépenses commises à profusion par les officiers généraux des gardes du corps qu'on avait envoyés postillonner sur les grands chemins pour échanger de

(1) Pendant ces disputes, que voyait-on dans les pays insurgés du Nord-Ouest? Un exemple nominatif va nous l'apprendre. Le commandant du département des Côtes-du-Nord, le général Fabre, écrivait à son ministre qu'un chef politique, M. de Pontbriand, insultait les maires, désarmait les gendarmes, visitait les caisses publiques et opérait des levées d'hommes par la force. Avait-il servi le Roi? Nullement. « Il était paisiblement chez lui quand il supposait qu'il y avait des dangers à se prononcer... Il faut avoir la guerre civile en horreur pour ne pas châtier l'insolence de M. de Pontbriand. » (Document rédigé en entier de la main du général, 25 juillet 1815, à la correspond. génér. Archiv. histor. de la guerre.)

bons chevaux de troupes contre des chevaux fringants et anglaisés.

Les officiers des dragons de la garde royale ne furent pas seuls à se montrer les uns ignorants de leur métier, les autres pleins de mauvaises habitudes, trop fiers d'appartenir à la garde, orgueilleux de leurs uniformes flambants, neufs, entichés tantôt de leur naissance et oubliant si vite qu'il y avait eu une Révolution (mot admirable du comte de Montlosier), tantôt insolents à raison de leur fortune. Protégés en haut, les jeunes gradés se pavanèrent dans l'insubordination envers leurs supérieurs; ils se familiarisèrent avec eux et remplacèrent au début les devoirs militaires par des convictions fanatiques. Cantonnés hors de la capitale, ils estimèrent que leurs régiments étaient en exil, Paris seul pouvait convenir à ces seigneurs prétentieux comme leurs familles. Aussi partaient-ils en congé sans raison, ou bien partaient-ils sans crier gare. Le temps et un commandement impitoyable eurent raison de leurs criailleries, de celles de leurs pères et de leurs mères apparentés en haut lieu, protestataires audacieux contre les colonels jusqu'à la calomnie!

La population, aux barrières, accueillait parfois la garde royale par les cris redoutés de : *A bas les nobles! A bas la calotte!* Pourquoi? On avait été révolté en 1814, sous Dupont, de la nullité des officiers aux compagnies des gardes du corps et aux compagnies rouges. On fut tout aussi indigné après Waterloo de la réorganisation par licenciement et du choix honteux fait contre les officiers en demi-solde. Aux deux époques, on accorda la légion d'honneur par *boisseaux*, protestation textuelle d'une foule d'officiers dans leurs mémoires imprimés; on accorda (même système) la croix de Saint-Louis de manière identique. Cette fois, les procès de nombreux généraux, la mort ignominieuse de certains d'entre eux, les proscriptions, la demi-solde préparèrent une révolu-

tion gouvernementale autrement justifiée et autrement décisive que ne l'avait été celle du 20 mars 1815.

Un exploit de ceux que le duc de Tarente « trouvait derrière ou dans les bagages des armées alliées » va nous apprendre comment on traitait les défenseurs de la France, dès l'arrivée de Louis XVIII au château d'Arnouville. Entendant une clameur dans sa cour, le maréchal se précipita au dehors. Il vit le général Lagrange, amputé d'un bras, se débattant au milieu de gardes du corps qui lui reprochaient de ne pas s'être rendu à Gand; ces fanatiques lui arrachaient les insignes de son grade. C'était une *lâcheté* de traiter ainsi un soldat de ce rang, le duc leur lança cette apostrophe d'indignation : C'était devant et contre l'ennemi qu'ils auraient dû faire parade de leur bravoure. Le Roi déclara en présence d'un scandale qu'on ne pouvait cacher que la justice interviendrait... Passons.

Malheureusement pour sa mémoire, le nouveau Roi rentrait par la même voie que les alliés, malgré les supplications de Macdonald qui avait appuyé celles de Davout. Aussi, a-t-on écrit de lui et des siens qu'on n'était plus aux jours de 1814. Qui a fait cet aveu? un royaliste (1) en ces termes : « *Aujourd'hui, c'étaient des vainqueurs qui s'imposaient aux vaincus.* » Maintenant, corroborons par une appréciation redoutable ce qu'il faut penser du souverain qui parlait trop d'Henri IV auquel il ressemblait si peu.

« Louis XVIII n'était pas un homme supérieur; toutefois, lorsqu'il rentra en France et même en 1815, il était encore un homme d'esprit et de volonté; avec son expérience des révolutions, même de la Terreur *qu'il a si bien dirigée des bords du Rhin*, personne mieux que ce Roi ne pouvait prévoir et prévenir les *massacres* auxquels la France allait servir de théâtre. Mais ces mas-

(1) *Mémoires*, t. II, ch. III, p. 118.

sacres, *il les voulait*, fait cent fois prouvé par le choix de ses agents, par la latitude qui leur était donnée, par leur conduite, par leur impunité. 1793 et 1794 firent envoyer à la mort cette foule d'hommes honorables condamnés pour n'avoir pas émigré et dont le véritable Fouquier-Tinville était à Coblentz. 1815 et 1816 firent traquer, sacrifier ou persécuter autant qu'on le put les hommes revêtus d'une célébrité importante et si l'on n'en fit pas un autodafé, c'est que les souverains alliés s'y opposèrent; pourtant, ils ne purent empêcher les listes de proscription. Il y en a eu deux (ici, le manuscrit a été brûlé).

« Et telle est l'ébauche cent fois incomplète des indignités et des turpitudes que la Restauration crut qu'elle pourrait commettre impunément; erreurs que 1830 dissipa, *horreurs dont il fit justice*.

« ... Mais on se rappelle la seconde Restauration comme on se rappelle la Terreur. 1815 et 1816 firent, en effet, plus de victimes que la France n'en déplorait depuis 1794, époque à laquelle *les autodafés inspirés par le Roi Très Chrétien* ne finirent que grâce à la mort de Robespierre. On sait, du reste, à quel degré l'*agent* fut digne du *mandataire*, mais on sait aussi qu'à sa rentrée en France, la gratitude de Louis XVIII fut telle que, de suite, il donna à la sœur de ce monstre et pour les bons et loyaux services de son frère (d'autres disent cependant pour acheter son *silence*) une pension viagère de 4,000 francs (1). D'où il résulte que d'être du parti de la Restauration, *c'est épouser tous les crimes de ce parti*, c'est se déclarer prêt à les recommencer, c'est provoquer et justifier tous les anathèmes (2). »

Le duc de Tarente a certifié que les premiers minis-

---

(1) Le chiffre officiel est de 3,000, autant qu'à la mère de l'illustre Desaix tué à Marengo.

(2) *Mémoires*, t. V, ch. xiv, p. 395.

tres de 1815 ressentirent « comme moi » l'humiliation de Waterloo. Parlant en soldat, il a prêté aux hommes de Gand des sentiments qu'ils ne ressentirent pas. Tout l'atteste, pour la cour surtout, depuis les divulgations des mémoires publiés aujourd'hui et qui proviennent tant des émigrés que du parti royaliste modéré.

On aurait tort d'oublier le dernier numéro du *Journal de Gand*, en date du 21 juin, annonçant avec délire le désastre du 18.

« L'audace de l'Usurpateur, y est-il dit, son plan d'agression médité avec une longue réflexion, exécuté avec cette activité dévorante qui le caractérise et que redoublait la crainte d'un irréparable revers, *la rage féroce de ses complices*, *le fanatisme de ses soldats*, leur bravoure, digne d'une meilleure cause; tout a cédé au génie du duc de Wellington, à cet ascendant d'une véritable gloire sur une détestable renommée. L'armée de Buonaparte, *cette armée qui n'est plus française que de nom*, depuis qu'elle est la terreur et le fléau de la patrie, a été vaincue et presque anéantie. »

Lorsque Napoléon avait été placé hors des relations soit civiles soit sociales, la France royaliste avait signé la Déclaration du 13 mars avec les huit puissances (1). Et par quels noms : de Talleyrand, de Dalberg, de Latour du Pin, de Noailles. Si on demandait à leurs descendants ce qu'ils pensent de ces doctrines sauvages et de la signature de leur aïeul, ils rejetteraient cette responsabilité inattendue infligée à leur grand nom sur les colères d'un temps fertile en passions et en vengeances, égaré par un triomphe tel qu'ils y laissèrent leur raison.

---

(1) L'ambassadeur Pozzo di Borgo raconte dans une de ses dépêches rédigées à Cambrai, à la date du 16 juin (donc, avant Waterloo), qu'on défendra Paris contre les alliés et contre les Bourbons. Parmi les porteurs de la nouvelle, il énumère « *des aides de camp d'Oudinot* » (*Correspond. de Russie*, t. I, p. 272).

Nous voulons être modéré. Par de tels actes, ils ne comprirent pas que le sang de l'armée désignée par eux à la mort coulerait au bénéfice de Wellington et de la Prusse. L'histoire doit se souvenir (1).

---

(1) Ducis lui-même écrivit un poème de fureur où on lit sur Napoléon :

Dieu de tous les forfaits avait rendu capable
Pour *une œuvre sans nom* un monstre invraisemblable.
Tout ensemble Erostrate, et Tartuffe et Sylla
Avec art et génie et joie, il désola.
Il dénatura tout, osa tout, fit tout croire,
Fit pour lui le Passé, le Présent et l'Histoire.

CHAPITRE XII

Le duc de Wellington et le prince Blücher à Paris.

Rôle prépondérant de Wellington dans la politique depuis Gand. — Il exige à Paris la dissolution de l'armée. — Blücher.

Par l'Étranger rentrèrent dans notre patrie ceux qui avaient organisé en 1790 la première coalition de l'Europe d'Ancien régime contre la France de la Révolution.

Après l'avoir désertée, après l'avoir combattue pendant vingt-cinq années, ils lui infligèrent l'esprit de Coblentz. A leurs illusions perdues ils substituèrent des *vengeances*. Nos triomphes leur ayant été odieux, ils déclarèrent de leur propre autorité et les firent trouver tels par la couronne *rebelles* et *traîtres* nos généraux et nos soldats. L'admiration fit place à la férocité, on eut à l'égard de certains d'entre eux des raffinements de barbarie. On fut infâme, on commit des forfaitures à plaisir, même jusqu'à des faux dans des actes d'accusation (on en fournira les preuves officielles) et on soudoya de faux témoins pour obtenir des condamnations illégales les unes, toutes immorales.

Le 19 juin, un des ministres étrangers faisait imprimer *par un collègue de la cour de Gand* un bulletin sur Waterloo où on célébrait Wellington en ces termes : « C'est à son génie et à son intrépide sang-froid que sont dus ces brillants résultats; c'est encore à lui que nous devrons de voir incessamment *la guerre transportée sur le territoire ennemi.* » Les Bourbons accep-

taient que des bulletins de guerre publiés contre la France nous appelassent *le territoire ennemi* (1).

Pourquoi au fond s'en étonner? Le Roi avait écrit à Talleyrand que sa proclamation à la France serait approuvée par l'Angleterre et la Russie (2).

Wellington était un des familiers de Gand.

Bruxelles fut sa résidence ordinaire, mais il venait fréquemment voir Louis XVIII, traitait avec lui les questions politiques et militaires du moment. Généralissime des troupes anglaises, il les passait en revue, feld-maréchal du royaume des Pays-Bas, il en usait de même pour celles du nouveau souverain de la Hollande. Les contemporains ont pu écrire pour l'avoir vu que ses voyages de Bruxelles à la cour de Gand étaient fréquents. Il y conseillait l'organe officiel du Roi déchu et si le texte de certains articles n'est pas de sa main leur essence n'appartient qu'à lui. Le comte de Lally-Tollendal, son principal rédacteur, n'a été que son instrument.

Hyde de Neuville toujours bien informé et témoin important alla à Gand le 14 avril. Qu'y apprit-il concernant les faits militaires? « L'arrivée de Wellington fit sensation. Il eut plusieurs *entretiens* avec le Roi sans que rien transpirât. » L'écrivain avoue que son opinion pour la restauration des Bourbons était bien connue. Il la fonde sur une appréciation toute personnelle : *rétablir l'Équilibre européen*. Or, cette doctrine d'orgueil avait eu pour inventeur Pitt et Castlereagh pour propagateur (3).

Son action personnelle fut déterminante pour une

(1) Numéro du *Journal de Gand*, 21 juin. Après Waterloo, Wellington dirigea la Révolution royaliste.

(2) « Je vous l'enverrai dès qu'elle sera rédigée et aura été *vue avant d'être arrêtée*, par le duc de Wellington et le général Pozzo di Borgo. »

(3) C'est peut-être au nom de cette doctrine que le gouvernement anglais demanda au gouvernement espagnol la cession des places de *Ceuta* et de *Mahon* comme indemnité des sommes avancées de 1808 à 1814 par ordre de ses ministres durant la guerre de l'Indépendance.

guerre à fond contre Napoléon, ce fut lui qui engagea son cabinet sans le consulter, à Vienne, dans ce but. Or les esprits à Londres étaient émerveillés du retour de l'île d'Elbe, ils s'intéressaient fort peu aux Bourbons et pratiquaient comme axiome fondamental du droit constitutionnel le principe du gouvernement de fait.

Le duc de Wellington se considérant comme le vainqueur de Waterloo et comme chargé par le gouvernement anglais d'introniser à nouveau Louis XVIII avait hâté sa marche sur la capitale. Il était pressé d'imposer les volontés des torys. Il savait par ses entrevues répétées avec le roi à Gand et par ses entretiens avec le comte d'Artois que les Bourbons accepteraient toutes les conditions qu'on leur imposerait quant aux *frontières naturelles* et quant aux *colonies françaises*. Talleyrand était, d'autre part, trop préoccupé de défendre et de sauver sa situation personnelle pour ne pas sacrifier à cet objectif les intérêts supérieurs de la France; celui qui les avait si facilement sacrifiés en 1814 demandait aux ministres anglais avec lesquels il était officiellement lié des gages tels qu'on l'imposa comme président du conseil à Gand (1). Il remit au Roi, à son arrivée à Cambrai, une lettre du généralissime anglais lui demandant une proclamation qui promettrait à tous *pardon* et *oubli*. On va voir comment ces paroles de paix politique furent prises et appliquées.

Le 2 juillet, il avait dit aux commissaires chargés de conclure un *armistice* avec les généraux alliés que le moyen d'en finir avec Bonaparte, c'était de le lui envoyer tout de suite ou au prince Blücher. L'Europe ayant en vue de sérieuses garanties de paix, il fallait en

(1) Wellington intervint après Waterloo auprès de Louis XVIII en sa faveur. Sa dépêche formulait ce conseil dictatorial : « Que M. de Talleyrand lui paraissait le seul propre, le seul en état de comprendre la situation difficile où l'on allait se trouver. »

France un gouvernement capable de les donner. La restauration de Louis XVIII présentait le plus de sécurité à tous; tout autre gouvernement (celui du duc d'Orléans dont il avait été question y compris) conduirait à des guerres nouvelles et interminables. L'armée et Bonaparte avaient renversé le Roi; avec leur défaite, il n'y avait qu'à le rappeler sans conditions et en se confiant à lui pour les réformes à opérer. Par cette conduite, on éviterait l'apparence de céder aux événements et à la force (1).

Insistons quant à l'armée et à son rôle.

« Si l'on doit rétablir le Roi et que Sa Majesté doive rentrer à Paris les troupes y restant, Sa Majesté serait entièrement au pouvoir des chambres et de l'armée qui ne peuvent être considérées que comme les créatures et les instruments de Napoléon. *Il faut donc nous débarrasser de l'armée* et nous pourrons alors espérer que le Roi sera appelé sans condition et qu'il pourra diriger son gouvernement sans le secours des puissances étrangères (2). »

L'armée devait se retirer derrière la Loire, son chef avait dû quitter la capitale pour s'embarquer vers les États-Unis.

Le lendemain de Waterloo, nul ne l'a peint avec une couleur plus vraie parmi les militaires que le général Thiébault alors à Paris.

« Enfin, le 8 juillet, Louis XVIII rentra aux Tuileries, mais n'y rentra que pour ajouter aux infortunes de la France et se faire le complice des alliés, et cela pendant que par une insolence dont je n'ai jamais compris les motifs, Blücher faisait bivouaquer des troupes sur la place du Carrousel et y dressait en batterie quatre pièces de canon braquées sur le château (des Tuileries).

(1) Dépêche au comte Bathurst, de Gonesse.
(2) Même dépêche.

Encore que de cent manières le Roi justifiât l'exaspération dont il était l'objet, on se trouvait encore insulté par les insultes qu'il recevait de ses bons amis les étrangers ; mais privés de tout moyen de résistance, il fallait bien courber la tête (1). »

L'attitude de Blücher à Paris, le prince de Metternich va nous la décrire à son quartier général.

« J'avais dîné hier chez Blücher, écrivait-il le 13 juillet, qui a son quartier général à Saint-Cloud. Il habite ce beau château en général de housards Lui et ses aides de camp fument là où nous avons vu la cour dans la plus grande parure ; j'ai dîné dans la pièce où j'avais eu des conversations de tant et tant d'heures avec Napoléon. Les tailleurs de l'armée sont établis là où l'on allait au spectacle et les musiciens d'un régiment de chasseurs pêchent à la ligne les poissons dorés dans le grand bassin sous les fenêtres du château (2). »

Ce chef d'armée si bien nommé général de hussards vaut d'être discuté dans sa carrière pour des faits prédominants. Il viola en 1807 la parole d'honneur sur l'armistice de Lubeck qui n'existait pas. Il la viola dans les mêmes conditions à Soissons en 1814. Il voulut à la même date assassiner Napoléon. Il le voulut encore en 1815. Et c'est ce soldat qu'on donne à Berlin et à Londres comme modèle d'honneur?

Lorsqu'il continua, contrairement au droit des gens, ses opérations militaires, il insulta par une lettre officielle le prince d'Eckmühl et aggrava sa conduite par cette calomnie particulière : « Voulez-vous attirer sur vous les malédictions des habitants de Paris comme cela vous est arrivé à Hambourg. » L'œuvre de son armée durant l'occupation, on pourrait avec notre correspondance militaire l'étudier à part. Mais on doit

---

(1) *Mémoires*, t. V, ch. XIII, p. 390.
(2) *Id.*, t. II, p. 524.

rappeler ici comme étant son œuvre personnelle qu'il fit enlever de tous les édifices publics les *drapeaux*, soit dans les mairies de villages, soit sur les clochers, soit chez les marchands qui les fabriquaient pour les cérémonies officielles ou de familles. Eh bien son Roi (celui d'Iéna) les fit placer à part à l'arsenal de Berlin, comme s'ils étaient des trophées de champ de bataille, prix de la bravoure et de la victoire par le sang loyalement versé... *Et vera exsequi pudet* (1).

Gneisenau, son chef d'état-major, se montra calomniateur comme lui quant à l'armée soit sur Waterloo soit durant les négociations militaires.

Il est l'auteur personnel des rapports officiels de l'armée prussienne nommée en 1815 du Bas-Rhin.

Celui de la bataille du 18 est une œuvre de violence. Alors que les Anglo-Prussiens dépassèrent 100,000 combattants, il dit de l'armée française « mais la supériorité de l'ennemi était trop grande ». A un moment, il s'est oublié jusqu'à être véridique : « Les circonstances furent extrêmement favorables à l'attaque de l'armée prussienne. » Son instinct de mauvaise foi reprenant le dessus, il soutient que notre retraite « finit par présenter l'aspect de la fuite d'une armée de barbares (2) ».

Napoléon ayant succombé, la coalition déclara nul le gouvernement créé par lui, la Chambre des représentants en particuliers. Ses diplomates la donnèrent comme étant composée de tout ce que la France avait de plus dangereux et de plus criminel. Ils la qualifiaient de nouvelle Convention. Quant aux hommes considérables de la politique, on les appelait les hommes les plus odieux de la Révolution.

Alors que Wellington tenait son quartier à Gonesse,

---

(1) *Biographie des hommes vivants* (1816-1819) pour la vie de Blücher et la notice dans celle de Michaud.

(2) Relation anglaise de la bataille de Waterloo, p. 95.

quelles conditions imposait-il au maréchal Davout? Un de ses collègues nous les a conservées dans leur teneur :

1. La retraite de l'armée française derrière la Loire.

2. Le désarmement et la dissolution du corps des fédérés.

3. La conservation des positions actuelles des deux armées alliées devant Paris.

4. La promesse de ne pas entrer en armes dans la capitale.

Les amis de Talleyrand et de Fouché annonçaient que le Roi ne rentrerait que si on délivrait Paris des jacobins et de la tyrannie de l'armée.

Blücher n'accepta pas les propositions de Davout qu'avait ratifiées Wellington. On lui parla vainement de sa gloire, de politique et de générosité. Il insista sur l'occupation de la capitale, entendit y loger son armée en invoquant Iéna et l'occupation de Berlin. Son chef d'état-major Gneisenau l'excita jusqu'à la fureur, il alla jusqu'à la vengeance, mêlant à ses colères la question de la Saxe sa patrie d'origine qu'il avait abandonnée. On en vint à demander chez les alliés des *instructions* et des *ordres* à Blücher pour lui imposer une politique plus sage.

Pour qu'on ne nous accuse pas de parti pris, on citera un fragment de dépêche de Pozzo di Borgo, contemporain des événements, sur le prince et sur Gneisenau.

« Je n'ai presque rien à ajouter à mon rapport officiel. Si le maréchal Blücher est raisonnable, nous pourrons terminer la chose sans de nouveaux sacrifices et sans courir le risque de faire tomber un désastre sur Paris. Gneisenau a la tête dans les nuages. Muffling est un homme fort sensé, qui voit les choses beaucoup mieux et les juge avec plus de sagesse. *Le quartier général prussien est dans une espèce d'ivresse*; la conduite de la guerre en souffre. Dans le fond, ils ont presque tout manqué. Leur confiance aveugle les a fait surprendre à Char-

leroy; ils ont été battus le 16; Vandamme s'est échappé en passant une rivière et une grande ville qui étaient sous leur garde; ils n'ont pas coupé Grouchy de Paris comme ils ont voulu le faire, et dans ces derniers jours ils se sont exposés à toutes les petites insultes qui pouvaient arriver. Le mérite de l'armée est grand, mais *la direction inférieure à sa réputation*; ajoutez-y le pillage et la dévastation qui les font abhorrer. »

Si cet exposé n'est pas un *réquisitoire*, qu'est-il donc? Qui l'a nié à Berlin? Il suffit à notre examen. Celui enfin qui l'a tracé n'est-il pas un renégat de notre pays (1)?

Quant à Wellington, le même ambassadeur écrivait que le Roi lui avait offert comme résidence l'*Élysée*, qu'il lui conférerait le *cordon* du Saint-Esprit après le départ des diplomates plénipotentiaires, qu'il lui accorderait un *duché*, et enfin une *terre* dont il porterait le titre. Tout cela s'accomplit. La France ne pardonna pas ces indignités (2).

---

(1) Lire dans la correspondance diplomatique du duc de Richelieu sa dépêche au Czar du 23 novembre 1815 qui constitue un acte d'accusation contre les exactions des généraux prussiens. Ils ont accumulé, s'écrie-t-il, leurs armées *contre nos conventions* de manière à écraser le pays et à le dévaster.

(2) Dépêche Pozzo di Borgo du 23 novembre.

CHAPITRE XIII

Généraux traîtres dans les places fortes des frontières.

Appréciations du traître Bourmont sur la reddition des places fortes. — Culpabilités du colonel de Plaige à Landrecies, du général Choisy à Sedan, du général Laurent à Montmédy, du général Grundler à Soissons, du général Gender à Landau, du général Barthélemy à Phalsbourg. — Conclusion de Blücher : *La Prusse s'est consolidée sur le Rhin.* — Davout contre le colonel Bodson de Noirefontaine.

Un document inédit, rédigé sous la dictée du traître Bourmont et signé de sa main, va nous instruire sur la question des gouverneurs de places fortes, à la date du 5 juillet.

Le gouverneur de Lille marquis de La Poype entendait ne rendre sa place que sur un ordre « signé Louis ». Le ministre de la guerre écrivit en réponse (en marge) : faire cet ordre. De même pour Aire, où commandait le général Desnoyers. Ils invoquaient une ordonnance de Louis XIV qui exigeait la signature personnelle du Roi. Supposant que tous les gouverneurs formuleraient le même désir, Bourmont demandait que la mesure devînt générale, ce fut accordé.

Dans certaines places, quelques commandants tentèrent « une capitulation qui assurât aux officiers de leur état-major et de leur garnison » le maintien de leurs grades et prérogatives. A quoi le général oublieux de sa propre conduite répliquait que ces hommes étaient « indignes de servir le Roi » car ils avaient *avili l'uniforme français.* Il entendait que les places fussent rendues à discrétion et qu'on ne conservât dans les rangs

que des officiers qui lui paraîtraient (à lui, Bourmont) dignes de *rétablir l'honneur de l'armée*.

Et le ministre met en note : qu'il agisse dans cet esprit.

Bourmont parlant de l'honneur de l'armée, il faut lire sa signature au bas de ce document pour être sûr qu'il n'y a pas d'erreur (1).

Les commandants des places fortes en 1815 ne remplirent pas tous leurs devoirs, comme l'avaient rempli en 1814 Davout à Hambourg, Carnot à Anvers, La Poype à Vittenberg, Hugo à Thionville. En pénétrant sur notre territoire, Blücher avait décidé que les places fortes dont les gouverneurs ouvriraient leurs portes à ses généraux seraient traités en amis; quant à ceux qui rejetteraient leurs propositions, ils devaient être traités selon les lois de la guerre, c'est-à-dire selon les volontés violentes du prince.

Les armées de la coalition ayant pour but de nous arracher le boulevard de nos forteresses, on résolut de les bloquer ou de les assiéger par des corps laissés en arrière, au nombre de quatre : armée prussienne, armée anglo-hollandaise, armée russe et garnison de Mayence, armée autrichienne.

Sous le prince Auguste de Prusse, les vengeurs d'Iéna assiégèrent les forteresses de la Sambre, des Ardennes, de la Meuse jusqu'à Sedan et sur la droite de cette rivière jusqu'à Longwy. Sous le général de Hacke, les troupes allemandes du nord se jetèrent sur Mézières, Sedan, Montmédy pendant que le prince de Hesse-Hombourg assiégerait Longwy.

La place de Mézières se défendit le 5 août si vaillamment que la garnison s'empara dans une sortie de six pièces de canon et fit abandonner à l'ennemi une partie de ses ouvrages dont nous nous emparâmes. Le patriotisme du département des Ardennes lui valut d'être sur-

(1) Dépêche du 5 juillet, Arras.

chargé de réquisitions de l'aveu des royalistes; on en évaluait le chiffre au 7 août à la somme de 7 millions.

Le 21 juillet, Landrecies où commandait le colonel de Plaige se rendit après deux jours et demi de bombardement, menacé de mort par le colonel Fauras, son prédécesseur royaliste. Un historien militaire prussien a écrit que sa capitulation se produisit « malgré ses troupes ». Il agit en fou, se rendant sur le rempart « une caisse de tambour à la main pour battre la chamade ». Il n'y a pas à insister (1).

Le 18 août, la place de Rocroy qu'avait illustré le grand Condé dut se rendre malgré l'exaspération de ses défenseurs. Son importance provenait de ce qu'elle protégeait l'entrée de la Champagne et de la Picardie. Le champ de bataille de 1643 est situé dans la vallée sud de la place; celui-là du moins ne fut pas déshonoré.

Les places de la Sambre et celles de la Meuse prises, les Prussiens crurent avoir raison de Givet où commandait le général Burcke. En se déclarant pour Louis XVIII, ce gouverneur interdit la possession précieuse de ce poste et le 20 septembre on apprit dans le campement que les hostilités étaient suspendues dans toute la France. Blücher envoya un ordre personnel de ne pas continuer le siège.

A Sedan, place dont La Fayette avait demandé la *suppression* en 1792 comme général en chef de l'armée des Ardennes, le gouverneur *Choisy* faillit. Attaqué le 25 juin, il déclara le 26 qu'il rendait la ville à la condition de se retirer dans la citadelle; donc, il composa avec son honneur. Sa proposition fut acceptée avec joie.

En quatre jours de siège, le lieutenant général *Laurent* capitula à Montmédy, alors que l'assiégeant manquant de terre pour ses batteries d'artillerie ne travaillait

(1) *Hist de la camp. de 1815*, par le major de Damitz, t. II, 2e part., p. 219. — Au *Moniteur* du 2 août le texte de la capitulation.

qu'avec des fascines! Soissons par le général *Grundler* renouvela le crime de Moreaux en 1814; il s'entendit avec le général russe Uschakow et livra la place sous ce subterfuge qu'il pouvait soit rejoindre l'armée de la Loire soit regagner ses foyers. Avec le général *Gender*, il y eut encore entente avec l'ennemi, à Landau. Ce gouverneur se déclara pour Louis XVIII, congédia les gardes nationaux, confia sa place aux bourgeois et prépara par cette infamie la cession de la cité frontière confiée à sa garde à l'Allemagne de 1815.

A Bitche, même culpabilité, un accord se produisit entre l'étranger et le gouverneur; la trahison s'appela par euphémisme un accord pacifique avec l'étranger. A Phalsbourg, même succès pour celui-ci, grâce au général Barthélemy pendant que l'Alsace debout en rase campagne infligeait aux Autrichiens et à nos anciens alliés les Badois une guerre de partisans restée célèbre.

Grâce à des culpabilités qu'on vient de signaler avec modération, les écrivains prussiens ont pu s'écrier avec une perfidie habile : *La Prusse s'est consolidée sur le Rhin*. Et comme il est dans les traditions des Hohenzollern de se poser toujours en victimes, ils ont voulu qu'on prophétisât en leur nom pour l'avenir en ces termes :

« L'expérience a montré qu'une organisation nouvelle et qu'un changement de frontière ne suffisent pas pour la défense du pays (1). »

A Valenciennes, une démission prévint toute trahison. Mais comment le colonel directeur du génie Bodson de Noirefontaine comprit-il son devoir? Officier du génie tout à son métier jusqu'en avril 1815, il oublia la France en péril pour lui préférer la cause des Bourbons sur la

---

(1) Dernière phrase de l'ouvrage du major Damitz sur 1815 publié en 1841. Les leçons de l'histoire, en voilà un exemple!

frontière du Nord, en face de l'ennemi. Il envoya sa *démission* au ministre de la guerre.

Celui-ci, indigné, écrivit de sa main sur la lettre qui l'exposait une note où il se retrouve tout entier; la voici telle qu'elle figure à son dossier et nous la citons parce qu'elle est unique :

« Accepter sa démission.

« Il devra sortir de Valenciennes dans les vingt-quatre heures ne pourra être *reçu* dans aucune place forte. Un officier qui propose sa démission dans les circonstances où l'indépendance et l'existence de la France est menacée se couvre de honte et doit attirer la surveillance du gouvernement.

« Sa démission sera adressée au gouverneur de Valenciennes qui fera mettre à exécution ces dispositions. En rendre compte à Sa Majesté. »

Bodson s'enfuit à Paris. Après Waterloo, il fut nommé général. Ses descendants ont réparé sa faute.

CHAPITRE XIV

Proscriptions militaires, de Carnot à Exelmans.

Le prince de Talleyrand déclare à Cambrai qu'il ne peut y avoir d'amnistie générale. — *Liste de proscription* du 24 juillet. — Incomparable *protestation* du prince d'Eckmühl au ministre Gouvion Saint-Cyr. — Liste de mars 1815. — Loi d'amnistie de janvier. — Carnot proscrit malgré le Czar. — *Carnot et Blücher*, entrevue de Magdebourg.

Le projet de *décimer la France de la Révolution* a eu pour premier auteur le prince de Talleyrand, à Cambrai. De Gand, Louis XVIII avait déclaré officiellement qu'il lui était aussi impossible de ne pas faire grâce que de ne pas faire justice. Après la victoire, dans un conseil de ministres précité, on avait résolu une *amnistie générale* à l'imitation de ce qu'avait fait Henri IV à son avènement. Ce fut Talleyrand qui s'y opposa. De là, la protestation du général Lamarque, s'écriant :

« S'il en fut ainsi, c'est à ce ministre probe, loyal et fidèle qu'on peut attribuer les réactions; c'est sur sa tête que doit retomber le sang innocent versé par la main des bourreaux (1). »

Le 24 juillet, la France apprit qu'on allait la couvrir de forfaits en parlant de justice punissant la rébellion; quelques jours plus tard, on promettait à la guillotine des généraux qui étaient encore à la tête de leurs troupes et cela dans des placards de sang qui imitaient ceux de Philippe II dans les Pays-Bas au XVIe siècle. Le Midi retentit de clameurs sanguinaires contre les géné-

---

(1) *Essai histor. sur les Cent-Jours*, ch. XVI, p. 191.

raux qu'on massacra, d'Avignon à Toulouse, devant l'étranger qui exultait de joie. A Paris, la *chambre introuvable*, jalouse des lauriers de Marat, de Carrier, de Robespierre et de Saint-Just, voua ses adversaires politiques ou religieux à l'échafaud (1).

L'armée eut un rôle à part dans ces hécatombes, le plus douloureux et le plus glorieux dans ce qu'on appelait *le crime des Cent-Jours.*

Dès la menaçante proclamation royale de Cateau-Cambrésis, la France apprit que son Roi ne rentrait que *pour punir*. Aux malheurs de nos désastres militaires et de nos discordes civiles, le souverain joignait le raffinement dans l'outrage. Désormais, le pouvoir royal devenait la *Terreur*, en invoquant la majesté du trône et l'autel divin, profanations sans exemple. Les terroristes de 1793, eux, n'avaient invoqué que leurs passions parfois fanatiques et l'intérêt supérieur de la Nation en face de l'Europe en armes. Les victimes de 1815, promises aux poignards des émigrés, tantôt comme à Nîmes, aux passions bestiales de la populace, montrèrent aux contemporains un Roi victorieux contre ses sujets par l'Étranger, organisant des persécutions, les organisant avec préméditation et parodiant la justice en leur en donnant l'apparence.

Les défenseurs de notre patrie, après avoir été des héros sur cent champs de bataille, de Valmy à Waterloo, ne furent plus, le soir du 24 juillet 1815, que des criminels.

Malheur aux civils, malheur surtout aux militaires qui ne furent pas de la *bande*, ce dernier mot, qu'on retrouve dans les mémoires du temps, ne saurait être oublié (2).

---

(1) Talleyrand oubliait donc en 1815 son allocution du 5 mai 1814 à Louis XVIII où on lit : « *Notre gloire s'est réfugiée dans les camps, les armées* ont sauvé l'honneur français. »

(2) La Russie ayant fait publier les papiers diplomatiques avec la

Lorsque l'armée de la Loire apprit ce dont on la menaçait, le prince d'Eckmühl prit sa défense dans une lettre au ministre de la guerre, qui mériterait d'être reproduite au musée des Invalides.

Le Maréchal prince d'Eckmühl au Ministre de la Guerre.

Bourges, le 27 juillet 1815.

Monsieur le Maréchal,

Il vient de paraître ici une ordonnance à laquelle est jointe une liste de proscription qui a été criée et vendue publiquement dans Paris. Si je devais faire quelque foi, Monsieur le Maréchal, sur tout ce que vous avez dit aux généraux Gérard, Kellermann et Haxo et que je rapporte ici : « Que l'armée fasse une soumission pure et simple : comptez que le Roi fera plus que vous ne désirez »; si je devais ajouter foi à ce que m'ont dit les différents officiers que vous m'avez envoyés, notamment M. Warin, votre aide de camp, qui m'a assuré, ainsi qu'à tous les généraux et officiers qui se trouvent au quartier général, « que Votre Excellence serait chargée de nous assurer que ces bruits, répandus relativement aux proscriptions annoncées, étaient tout à fait faux; qu'aucune persécution n'aurait lieu; que, dans les circonstances actuelles, quelques personnes seulement seraient momentanément privées de la faculté de rester à Paris et d'approcher du Roi ».

Je me suis empressé de faire connaître ces détails dans toutes les divisions, pour détruire le mauvais effet qu'avaient produit des listes de cette nature que l'on avait déjà reçues et des avis que plusieurs officiers généraux avaient eu de

---

France pour 1815 à 1817, on pourra y lire l'exode des proscrits et les traitements auxquels ils furent soumis dans une série de dépêches officielles, p. 295, 476 à 78, 600, 616, 619.

On retiendra celle de Talleyrand du 28 juillet où il dit que le Roi a dû « signaler à la vengeance des lois » les sujets qui ont commis un attentat. Mais la limitation du « nombre des coupables » imprime à son ordonnance, ose-t-il avancer, *le caractère d'une amnistie*. On vit des généraux conduits aux frontières par « la maréchaussée » comme des scélérats de droit commun. L'héroïque Lamarque fut de ce nombre (dépêche Richelieu du 21 août).

leurs familles, de perquisitions faites dans leur domicile à Paris.

Si je devais, dis-je, ajouter foi à tous ces discours, je devrais supposer que cette liste de proscription est fausse et seulement l'effet de la malveillance. Vos discours, Monsieur le Maréchal, sont rassurants, mais trop d'indices prouvent qu'ils sont dénués de fondement et que Votre Excellence a peut-être été elle-même induite en erreur, et qu'il est évident que l'on va ajouter à tous les maux qui pèsent sur notre malheureuse patrie les vengeances et les proscriptions. Il est de ces dernières contre l'injustice desquelles j'ai *personnellement* à réclamer. Je vois dans l'article premier, les noms des généraux Gilly, Grouchy, Clauzel et Laborde. S'ils y sont mis pour leur conduite au pont Saint-Esprit à Lyon, Bordeaux et Toulouse, c'est une erreur, puisqu'ils n'ont fait qu'obéir aux ordres que je leur ai adressés en ma qualité de ministre de la guerre. Il faut donc substituer mon nom aux leurs.

La même observation peut s'appliquer au général Allix, s'il est proscrit pour sa conduite à Lille; au colonel Marbot pour celle qu'il a tenue à Valenciennes; au général Lamarque, qui ne pouvait avoir contre lui que sa pacification de la Vendée.

Je vois sur cette liste le nom de Dejean fils : j'ignore si on a voulu parler du général Dejean, fils de l'inspecteur général du génie. Si on voit un pareil nom sur une liste de proscription, il n'y a pas de raison pour que tous n'y soient mis, puisque cet officier général était en inactivité de service à l'époque du 20 mars, et qu'il n'a figuré dans aucun acte.

Ne prenez pas, Monsieur le Maréchal, ces réflexions comme étant dictées par l'humeur. Elles sont l'effet de la profonde douleur que j'éprouve pour les maux qui vont fondre sur notre malheureuse patrie.

Du reste, l'armée est soumise et j'oserais répondre que tous les ordres que vous donnerez de la part du Roi seront exécutés avec abnégation et dévouement.

Vous connaissez assez l'armée française, Monsieur le Maréchal, pour savoir que la plupart des généraux qui sont indiqués dans les ordonnances du Roi, du 24 juillet, sont *distingués* par de grands talents et de bons services.

Le général Drouot, qui y figure, a toujours mérité, par son caractère et ses vertus, l'estime générale.

Puissent ces réflexions, Monsieur le Maréchal, porter Votre Excellence à faire les plus vives représentations au Roi à cet égard.

Il ne me reste plus qu'à réitérer à Votre Excellence que je donne définitivement ma démission de général en chef et la demande que je lui ai faite d'envoyer ici des commissaires pour l'exécution des ordres qu'elle a donnés et sera encore dans le cas de donner pour la dislocation et le licenciement de l'armée.

Plusieurs généraux proscrits connaissent maintenant le *sort* qui les attend et vont prendre *le parti de s'y soustraire.*

Puissé-je attirer sur moi seul tout l'effet de cette proscription! C'est une faveur que je réclame dans l'intérêt du Roi et de la patrie.

Je vous somme, Monsieur le Maréchal, sous votre responsabilité aux yeux du Roi et de la France, de mettre cette lettre sous les yeux de Sa Majesté.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Maréchal, avec une haute considération, votre très humble et très obéissant serviteur.

Le Maréchal de France,
Prince d'Eckmühl.

Manuel, ce grand chef de l'opposition démocratique sous la Restauration, avait eu raison de rédiger le *Mémoire* de Fouché aux Puissances, en date du 20 juillet, suppliant d'interdire des poursuites à aucun titre. Il avait déclaré que s'il s'en produisait, l'opinion publique ne voudrait jamais croire que les souverains alliés les avaient exigées. On passa outre. Eh bien, l'œuvre de juillet a eu des prolégomènes qu'il faut spécifier.

Le 15 mars, le comte d'Artois avait offert au duc d'Otrante le ministère de la police et en avait reçu cette réponse inattendue : « Monseigneur, sauvez le Roi, je me charge de sauver la monarchie. » Son remplaçant politique reçut une *liste de proscription* où se trouvaient le maréchal Davout, les généraux Rovigo, Exelmans et

Flahaut, pour l'armée; le duc de Bassano et Sieyès, pour la politique; Arnault, pour la littérature et M. de Norvins; le peintre Gérard figura parmi les victimes de choix auxquelles le comte de Blacas, son rédacteur (1) avait joint Réal, le défenseur de Carrier, le préfet de police de l'affaire du duc d'Enghien! Réal et Davout, accolés avec fureur, prouvent combien peu M. de Blacas connaissait les hommes et comprenait les événements!

La Russie connut cette faute. On n'arrêta personne, oui; mais on prit en juillet, la *revanche*.

L'*origine* de la liste de proscriptions eut les souverains étrangers pour seuls auteurs, a-t-on écrit. C'est une erreur, et une erreur grave. Le Roi et Talleyrand appuyés par la cour de Gand firent tout. Les souverains, heureux de leur disposition d'esprit l'appuyèrent (chacun selon son tempérament), voilà l'exactitude vraie. Que les historiens royalistes, éclairés par les événements, aient prétendu le contraire (c'est ce qu'ils ont osé), cela n'est point pour nous surprendre. Mais de leur assertion à la vérité historique, il y a loin. Hyde de Neuville a même avancé (1) que la liste primitive dépassait de beaucoup le nombre de 60 qui fut le chiffre définitif. Ce serait le château des Tuileries qui aurait exigé et imposé la réduction connue. La vérité est ailleurs. Ce fut le *conseil des ministres* qui la réduisit. Le duc Pasquier, ministre alors, l'a raconté à titre de témoin (2).

19 généraux ou officiers nominativement désignés, plus 38 personnes dont les noms étaient également prononcés, furent passibles, les premiers des conseils de guerre, les secondes des mesures de haute police (3). Le but étant connu, voyons ce que pensait la cour si

---

(1) *Mémoires*, t. II, p. 126.

(2) Il a écrit sur le comte de La Valette qu'il fut heureux pour M. Decazes que le condamné eût réussi dans son évasion; son arrestation en ce cas eût été l'arrêt de mort de ce ministre (t. IV, p. 49).

(3) Aux pièces justificatives le texte de l'ordonnance.

un débat public permet de le connaître. Or, il y eut un débat pour amnistie à la Chambre des députés.

Le 12 janvier, après une discussion écourtée, en cinq séances, la loi draconienne fut votée. Œuvre de mensonge, elle proclamait par le premier article « amnistie pleine et entière » alors que tous les autres organisaient des *catégories* de coupables. Les régicides et ceux de la Révolution qui avaient exercé des fonctions sous l'usurpateur (art. 7 et dernier), étaient « exclus à perpétuité du royaume » à partir d'un mois de délai et ne pouvaient posséder en France, aucuns biens, titres ou pensions concédés à titre gratuit. Un amendement avait proposé la confiscation des biens des bannis et des condamnés. Royer-Collard eut l'honneur de faire échouer cette forfaiture contre le droit public français et contre la Charte (1).

Le 2 janvier 1816, discutant la loi d'amnistie, La Bourdonnaie s'élevait contre la France entière du 20 mars. Il l'appelait, elle et l'armée, *une faction exécrable.*

Contre les vainqueurs de l'Europe, il trouvait cette apostrophe : « La désertion de l'armée a terni l'honneur de nos armes. » Et plus loin, cette apostrophe sanguinaire : « La divine Providence vous livre enfin les artisans du crime et de nos malheurs. » Ne distinguant pas entre les régicides et les serviteurs indemnes de la liberté, il les accusait de *criminelles espérances* afin de les foudroyer ainsi : « Comme s'ils n'avaient pas le signe de la réprobation imprimé sur le front des fratricides. » Or, ces hommes ont des palais ouverts à des esclaves qui attendent d'eux *le moment de la vengeance* (2) !

---

(1) Lorsque Charles V confisquait les provinces prises par Edouard III en France, il revendiquait les droits de la couronne.

(2) Un historien royaliste, Montgaillard, s'est élevé contre l'acte odieux du 24 juillet et a recouru à des exemples pour confirmer son opinion (*Hist. de France*, t. VIII, p. 257 et suiv.).

Un dernier mot sur la liste de proscription. Furent effacés les noms de trois généraux : Grenier, Durosnel, de Flahaut. Le Czar biffa de sa main Caulaincourt. Pourquoi? parce qu'il n'avait en rien coopéré à l'affaire du duc d'Enghien et que sa *mission à Offenbourg* avait eu pour but de s'emparer d'une intrigante, la baronne Reich, alliée aux complices du ministre anglais en Bavière, Drake, auteurs tous les deux de complots contre le premier consul.

Quant à Carnot, le comte de Nesselrode lui envoya dire que l'empereur Alexandre regrettait la poursuite dont il était l'objet, qu'il était certain qu'il ne serait ni mis en jugement ni obligé de s'expatrier (1) et qu'en regagnant la Russie, il laisserait des ordres pour qu'il ne fût point inquiété (2). L'odieux Fouché n'en tint aucun compte et le chef d'état-major des armées de la République dut quitter cette patrie qu'il avait aidée à devenir si grande, par des plans d'opérations que l'on ne cesse de citer comme leçons de stratégie.

Les proscrits reçurent l'ordre de se rendre en Moravie pour l'Autriche, en Silésie pour la Prusse, dans le sud de Moscou pour la Russie (3). Ils purent assister à la destruction des monuments commémoratifs de notre gloire militaire, jusqu'en Suisse. — Turenne et Desaix furent seuls respectés.

La liberté individuelle fut suspendue. Des conspirations furent supposées tantôt, provoquées tantôt, de concert avec le ministre de la police, dont quelques prévenus furent envoyés à l'échafaud, *aveu* d'un publiciste royaliste. On revint au temps des suspects et une

---

(1) Aux pièces justificatives l'entrevue de Carnot avec Blücher.

(2) *Mémoires* de Carnot, t. II, p. 561.

(3) Cambacérès et Merlin de Douai, princes des jurisconsultes, Cambon, le créateur du grand-livre de la dette publique; David, le premier des peintres français; Sieyès, le philosophe politique de la Révolution; Maret, diplomate et homme d'État.

sourde terreur plana sur le pays entier. Des agents du pouvoir trafiquèrent de la liberté des personnes. Ce même écrivain (un contemporain, ne l'oublions pas) a avancé qu'ils se conduisirent avec ce cynisme jusque vers la fin de 1817. C'est ce qu'il nomme *le commerce infâme des dénonciations*. Ce fut la suite du pouvoir discrétionnaire qu'ils avaient commis la faute de réclamer. Conséquence qu'on aurait dû prévoir; des milliers d'intrigants s'arrogèrent le droit de décimer leurs concitoyens (1).

Après l'armée, malheur à la nation.

Le 9 novembre, le ministre de la guerre, duc de Feltre, édicta un *règlement* de persécution contre les militaires de tout grade. Il les répartit en *quatorze classes*; une commission spéciale eut à apprécier les motifs de leur défection en oubliant leurs exploits. C'est de cette institution inattendue qu'il a été dit que jamais ministre n'avait assumé sur sa tête, devant l'opinion publique, autant de haine et de mépris qu'en assuma Clarke. Il avait, en effet, proposé des mesures révolutionnaires et les avait rendues despotiques.

Et cependant, ces officiers, ces généraux diffamés, soumis à tous les outrages, qu'accablaient des mesures de surveillances comme en subissaient les *forçats* pour crimes de droit commun, sacrifièrent leurs ressentiments. La tranquillité de leur patrie leur fut plus chère que leur propre honneur. Nul d'entre eux ne tenta une révolte. Ils étouffèrent leur indignation et leurs justes droits. La France se souvient, *Patria non immemor!*

Une institution inique fut créée au début de 1816 :

---

(1) Montgaillard, *loc. cit.*, t. VIII, p. 291.
Le Roi avait donné l'exemple en excluant de la Chambre des pairs dans l'ancienne noblesse les noms suivants : d'Aboville, de Croix, de Latour-Maubourg, duc de Praslin, de Barral archevêque, de Cauclaux, de Montesquiou, de Pontécoulant, de Ségur (ambassadeur près Catherine II), de Valence.

les cours prévôtales. Les ministres de la guerre et de la justice y prirent part. Le duc de Feltre choisit les prévôts, à peu près toujours parmi d'anciens officiers émigrés, du rang de maréchal de camp; il y eut aussi quelques colonels. Comme ces places étaient lucratives, elles furent très courues. Les titulaires pouvaient arrêter qui leur plaisait comme le Conseil des Dix à Venise. On a avoué, chez les royalistes, qu'ils en avaient usé jusqu'à l'arbitraire. Pour le garde des sceaux, elles constituaient des commissions judiciaires dont il nommait les présidents.

Le grand prévôt de Paris, de tous le plus important, était le marquis de Messey, ancien maréchal de camp. La cour prévôtale avait pour président un magistrat à théories politiques, M. Chrestien de Poly.

De celles des départements, les historiens royalistes modérés ont signalé pour leurs folies de parti et pour leurs déplorables excès (expressions que nous leur empruntons), les cours de Lyon, de Grenoble, de Toulouse, du Mans. Aussi, l'un d'eux a-t-il avoué qu'il n'en pouvait être autrement lorsqu'on confiait la loi à un parti politique pour frapper un autre parti.

Le duc de Feltre avait créé pour les prévôts des compagnies sédentaires et d'autres départementales, enfin des brigades supplémentaires de gendarmerie et une organisation nouvelle de cette arme. Ce fut fatal. Le gouvernement tenait la France entière en suspicion, alors que 200,000 étrangers couvraient son territoire, mèche au canon.

Revanche inattendue, le 5 septembre 1816, la Chambre des députés était dissoute. Le ministère trop célèbre du 26 septembre 1815 disparaît avec le parti de l'émigration que le pays n'avait cessé de réprouver. Une aristocratie ignorante, sectaire et insolente avait voulu la restauration de l'Ancien régime à l'étonnement de l'Europe elle-même. Du plus haut, jusqu'au plus infime

grade, elle avait envahi l'armée de ses prétentions, réclamant des privilèges condamnés, faisant poursuivre, exiler ceux qui refusaient de devenir leurs créatures. A l'intérieur, on avait vu des séditions civiles soldées par le ministère de la police, punies avec inhumanité.

Des tribunaux d'exception avaient favorisé les haines privées, l'exécution des vengeances particulières s'intitulant l'intérêt du trône. Ce qu'un peuple affolé par une coalition inique avait créé d'exceptionnel dans le droit criminel, par sécurité politique en 1793, avait été renouvelé sans raison en 1815. Une assemblée devenue factieuse, avait imposé ces crimes, mot du duc de Richelieu au Czar (1). Le pouvoir royal aveuglé à son tour par la soif d'inexplicables vengeances, s'était uni à elle et à certaines fureurs de l'étranger humilié par vingt ans de défaites retentissantes.

La Restauration ne comprit pas que le cœur de la France en deuil de sa gloire ne lui pardonnerait pas les crimes de 1815 contre l'armée (2).

---

(1) M. Capefigue a raconté que le nouvel uniforme de la garde royale fut dessiné par le Roi lui-même et témoigne regret de ce qu'il se rapprochait beaucoup des uniformes prussiens et anglais.

(2) Dépêche du 23 novembre 1815.

(3) Auteur d'une histoire de la Restauration, M. Capefigue n'a pas craint d'envoyer à son parti cette apostrophe : « *Elle eut ses saturnales de parti et ses sanglantes erreurs* » (t. III, introd., p. 11).

CHAPITRE XV

La presse étrangère et l'armée.

L'Angleterre est la seule nation qui ait rejeté les proscrits. — Le duc de Wellington affirme, contre le *droit des gens*, que la Convention de juillet ne lie que les alliés. — Lord Liverpool demande officiellement des *supplices* contre l'armée, par dépêche et par les journaux officieux du ministère.

La presse étrangère a joué un rôle important dans les malheurs de 1815, en Angleterre, dans les Pays-Bas, en Allemagne par les gazettes de Francfort et d'Aix-la-Chapelle, ces dernières sous la direction de l'Autriche et de la Prusse. Lord Castlereagh, Metternich et Hardenberg y redirent les inspirations du gallophobe baron de Stein.

Quelques exemples nous suffiront, car on se borne ici à une revue des événements.

Le Roi, s'écriait le *Times*, aurait dû entrer à Paris à main armée, livrer à la justice les principaux rebelles et les faire pendre en place de Grève. Il nommait aussitôt le général Labédoyère et Benjamin Constant. Le pire des exemples est l'impunité des traîtres. Quant aux généraux Carnot et Caulaincourt, l'Europe attend qu'on assure sa tranquillité en punissant ces coupables (1).

Sur Napoléon, on lisait : « Si Bonaparte n'est pas

---

(1) L'Angleterre fut la seule nation qui refusa aux proscrits un asile. Elle avait vu (sans protester) le maintien de l'Alien bill par ses ministres reconnus enfin pour les adversaires les plus antilibéraux qu'elle ait connus depuis Jacques II. Qui s'en souvient? peut-être les fils des proscrits! car l'armée fut traitée avec plus d'inhumanité par eux que ne le furent les simples citoyens.

livré à son souverain, il pourra toujours être jugé en Angleterre comme meurtrier du capitaine Wright. »

Sur l'ordonnance du 24 juillet, il fallait regretter de ne pas y voir figurer quelques noms de plus ; on tiendra la main à sa parfaite exécution, surtout contre les généraux Savary, Lallemand désignés.

Avec le *Morning Post* organe de l'aristocratie tory on a cette apostrophe : « Il faut que les Bourbons rétablissent la noblesse et les paysans sur l'ancien pied. » Les nouveaux riches deviendraient de nouveaux émigrés mendiant leur pain. A quoi le *Corrier*, organe du ministère Castlereagh ajoutait : « Il y a des bornes à la clémence. » Avec la *British Presse* et le *Morning Chronicle*, on eut des réponses plus dignes : « Notre siècle est celui des compromis. » Aussitôt, le *Statesman* demanda le démembrement de la France tel que la Prusse le concevait, depuis Dunkerque jusqu'à Luxembourg.

En Allemagne, le *Mercure du Rhin* mettait sous cette rubrique l'Alsace. Pas d'argent, y était-il dit ailleurs, quoique la France nous doive les frais de guerre. « Elle peut nous céder des lisières de territoire. » Ceci appartient à l'*Oracle de Bruxelles*.

Pourquoi ces rigueurs? Parce que les vainqueurs redoutaient le patriotisme de nos populations de l'Est; ils avaient appris que les paysans s'y étaient insurgés et y avaient réuni 25,000 hommes répartis dans les Vosges qu'ils occupaient sur plusieurs points. On redoutait qu'à un signal convenu ils ne se réunissent en un corps d'armée qu'il eût fallu réduire par la force.

Le 28 août, l'*Observateur autrichien* déclarait qu'on n'entendait pas laisser à Buonaparte des moyens de corruption, aussi avait-on mis « ses trésors » sous le scellé. On ne lui avait laissé que 200 guinées. A Sainte-Hélène, il pouvait entrer en relation avec des réfugiés français qui s'y étaient établis du temps de Louis XIV

et qui y cultivaient la vigne. Là, enfin, il ne serait plus le prisonnier de l'Angleterre mais celui des puissances.

Sur le démembrement de la France, Metternich permettait qu'on annonçât la joie de sa cour et l'engagement des diplomates alliés à insister dans l'avenir sur ce point.

L'Angleterre se montra particulièrement impitoyable contre l'armée.

Ses ministres craignirent que l'article 12, protecteur contre toute recherche pour opinions et pour fidélité à un des régimes gouvernementaux de la France ne couvrît son personnel d'officiers de tout grade. Par une dépêche qui permet de lui attribuer l'accusation d'avoir commis une indigne *forfaiture*, le duc de Wellington osa écrire à ses ministres que la Convention du 3 juillet n'engageait que les pouvoirs qui y avaient figuré; d'où il s'ensuivait que notre armée et les généraux alliés étaient les seules parties contractantes. Lorsque lord Liverpool eut médité cette savante perfidie avec l'esprit de fureur qui l'animait, il manda à lord Castlereagh qui représentait son cabinet à Paris qu'une sévère justice des complices de Buonaparte assurerait la monarchie restaurée. Londres entendait donc gouverner et diriger notre politique intérieure. Le cabinet ultra-tory l'entendait si bien que par une seconde lettre du même personnage, il attribua à l'opinion publique de la capitale la surprise qu'on y éprouvait à constater l'impunité où se trouvaient les coupables qui avaient déserté les drapeaux du Roi pour celui de l'Usurpateur. Les vainqueurs du hasard tremblaient encore malgré leur triomphe. Il avançait avec une froide cruauté que si Louis XVIII avait envoyé à la mort, dès son retour, sept des grands coupables l'opinion anglaise se serait départie des conditions qu'elle exigeait qu'on lui imposât. Ce fait ne s'étant pas produit, les conditions devaient être désormais plus dures.

Les ministres anglais n'oubliaient qu'une chose : la guerre perpétuelle à laquelle Pitt et ses successeurs avaient obligé la France depuis 1793 et que Carnot avait conduite alors que Bonaparte n'existait pas. Ce dernier, en effet, n'avait accompli sa prestigieuse campagne d'Italie en 96 qu'après nos victoires de 94, dont Gouvion Saint-Cyr si peu enclin à l'éloge devait écrire que nos troupes n'étaient devenues les premières de l'Europe qu'après cette année si grande dans nos fastes militaires.

Par ordre les journaux ministériels réclamèrent sur le ton le plus amer des arrestations sensationnelles, des jugements rapides, des condamnations qu'ils déclaraient indiscutables, des exécutions, des supplices. Ces organes déliraient, il leur fallait du sang (1). Leur amour pour les Bourbons ne se manifesta qu'à ce prix et on leur en devait la preuve par des pendaisons en place de Grève. Les ultra-royalistes heureux de se voir appuyés publièrent et commentèrent les cris de haine venus de l'étranger, de Londres à Berlin (2). Les chefs glorieux devinrent dans leur passé des terroristes de 1793 et l'on alla jusqu'à imputer au maréchal Brune, un ami de Danton, l'assassinat de la belle princesse de Lamballe, calomnie infâme qui entraîna la mort de cet homme de guerre. On observera que les fureurs et les atrocités des royalistes, *œuvres des conseillers du duc d'Angoulême* (3), eurent pour résultat d'encourager partout le fanatisme du peuple contre ceux qu'on soupçonnait de pactiser avec les doctrines de la Révolution.

---

(1) Note politique à retenir pour l'année 1815. — Le ministre Decazes fondateur du *Journal des maires* flétrit énergiquement dans sa publication le système des dénonciations, la crédulité de gens honnêtes qu'aveuglait l'esprit de parti et devenaient les propagateurs de calomnies sans nom, l'usurpation des pouvoirs légaux au profit de fripons, voilà ce qui enlevait toute sûreté aux rapports sociaux.

(2) Les Prussiens joignaient à la violence de leurs procédés matériels d'occupation brutale la volonté déterminée d'humiliations inexplicables.

(3) Appréciation du comte de Viel-Castel dans son *Hist. de la Restaur.* (t. III, ch. XVIII, p. 531).

Les libéraux publièrent, du 16 décembre 1815 au 20 juin 1819, les *Annales politiques*, où collaborèrent Villenave et Depping. Le clergé les avait précédées par le *Mémorial* religieux où il faisait une guerre systématique aux premiers qu'il qualifiait d'hérétiques. Dans le gouvernement, le ministre Decazes avait créé le *Journal des villes et des campagnes* auquel répliquait, à Liège, le *Propagateur*, organe des conventionnels réfugiés dans les Pays-Bas attaquant à outrance les Bourbons. Le *Nain jaune* et le *Nain tricolore* combattaient avec lui. On était revenu aux temps de la Fronde où les imprimeurs des Mazarinades écrivaient au cardinal de ce nom : « Une moitié de Paris imprime ou vend des imprimés, l'autre moitié en compose. » Avec cette différence qu'en 1815 il y allait de l'échafaud, des bagnes, de l'exil. On discuta dès 1817 ceux qu'on nommait si bien les *Archers de la Sainte-Alliance*.

Les amis du nouveau gouvernement ne voulurent pas comprendre qu'il fallait respecter l'armée précisément parce qu'elle avait été la terreur de l'Europe de la coalition. Seule, elle pouvait promettre à la France son relèvement. On préféra la désorganiser, la détruire et presque la déshonorer. Après les justes indignations de Strasbourg et de Lyon, il se produisit dans le Cher et dans quelques autres départements des actes qualifiés de séditieux et auxquels il fallait s'attendre. Le drapeau et la cocarde étaient des couleurs trop chères pour qu'elles fussent oubliées en un jour par une circulaire. L'esprit du soldat vieilli dans les camps est simpliste et n'entend rien aux concessions de la politique. De là des désertions, des cris de protestation, des mouvements d'insubordination invoquant les trahisons commises à Waterloo, parfois des violences dont le non-paiement de la solde était l'occasion. Sur ce dernier point, on vit un lieutenant de chasseurs de la garde condamné à mort et fusillé pour avoir pris de l'argent dans une caisse publique;

les neuf soldats qui lui avaient prêté main-forte furent expédiés aux bagnes. A Strasbourg, la femme d'un commandant de la ligne fit trois mois de prison pour un cri rappelant un passé d'honneur.

Fertiles en expédients pitoyables, les divisions, les brigades, les régiments furent disloqués savamment, tant on redouta une entente quelconque. Le parti royaliste appliqua les ordres venus de Londres et de Berlin avec ivresse. Il ne vit pas qu'il se déshonorait aussi avec ivresse.

En voulant détruire par l'exil, la prison, l'échafaud une *faction militaire*, les étrangers la créèrent, phénomène inattendu; les émigrés et leur parti devaient succomber un jour devant le sentiment national éclairé sur le but réel de nos ennemis. Le mouvement de 1830 n'eut pas d'origine et le choix de Gérard comme ministre de la guerre l'attesta pour tous.

CHAPITRE XVI

Rôle personnel de Wellington.

1. Le duc prend sur lui le droit de dévaster le Louvre et toutes les collections publiques. — 2. Il déclare par une violation du droit des gens que la Convention de Paris n'engage que les autorités étrangères. — 3. Le ministère anglais adopte sa doctrine. — 4. Les journaux officieux réclament par ordre qu'on pende Carnot et Caulaincourt. — 5. Le maintien de l'Alien bill de 1793 interdit aux proscrits le territoire. — 6. 7,000 de nos prisonniers de guerre abandonnés à Plymouth depuis l'abdication de Fontainebleau. — 7. Wellington intervient pour fixer à 55 francs la rente française dans l'emprunt de 300 millions.

Toute la France appartient aux Anglais et le duc de Wellington est le maître de Paris.

Cette touchante apostrophe fut lancée dans la capitale par un aide de camp du généralissime en décembre 1815 sur le cadavre du maréchal Ney. Elle était exacte. Généralissime, plus tard ambassadeur, il restait toujours le militaire qui avait porté à notre pays les coups décisifs, c'est-à-dire les plus funestes. Les intéressés l'acclamaient comme un libérateur et lui donnaient ce nom. Le gouvernement français, dont Louis XVIII conduisit les destinées extérieures à son gré et avec une opiniâtreté digne des anciens despotes, ne voyait que par les yeux du gouvernement anglais. Il ne se souvenait que trop que ce dernier avait été le seul en Europe à ne jamais reconnaître l'empire napoléonien et qu'il lui avait personnellement donné asile lorsque le continent lui avait été fermé partout. L'armée traitée comme on sait; des hostilités odieuses contre des intérêts prédominants depuis vingt-cinq années; des proscriptions et des condamnations sans

nombre formulées ou rendues en vertu de *lois* (qu'on devait appeler) *scélérates*; la résurrection des droits de la naissance; la menace des privilèges aristocratiques comme chez nos voisins d'outre-Manche; une charte que l'on annonçait n'être que provisoire; voilà ce que l'opinion publique accusait le vainqueur de protéger.

Personnellement, il signalait dans ses dépêches les officiers réformés coupables de tout, exaspérés à jamais contre les Bourbons qui avaient mis fin au *système de guerre et de pillage de Bonaparte*. Une pensée constante le prédominait, la destruction de l'armée, frapper ses officiers à l'extérieur comme à l'intérieur. Traîtres, il n'y avait pour eux aucun engagement à tenir. Il entraîna son gouvernement dans ses vues par Castlereagh et voulut du sang.

La *spoliation du Louvre* fut la formelle violation de la convention du 3 juillet dont l'article 11 portait : « Les propriétés publiques, à l'exception de celles qui ont trait à la guerre, soit qu'elles appartiennent au gouvernement, soit qu'elles dépendent des autorités municipales, seront respectées. » Jamais texte plus clair, plus précis, n'a été inséré dans un traité. Le caractère des quatre-vingt-dix centièmes de la propriété de ces œuvres d'art était d'avoir été concédées à la France à titre de contributions de guerre; leur énumération avait été inscrite dans le texte des traités signés d'accord par ses mandataires avec ceux des puissances qu'ils concernaient. On ne nous en avait pas disputé la juste possession en 1814. Peut-être les avait-on considérés alors comme une faible compensation due à l'abandon qu'avait accompli, le 23 avril, le prince de Talleyrand pour 53 places fortes, 40 vaisseaux, 12,600 pièces d'artillerie et une immense quantité soit de munitions soit d'approvisionnements (1). En 1815, la volonté du duc de Wellington changea tout.

(1) L'évaluation qui en a été faite monte à *un milliard*.

Il nous accabla d'un Waterloo d'un nouveau genre : le pillage sans risques et périls de nos musées. Il n'oublia dans cet acte qu'une chose : le respect de la Convention librement discutée par lui et librement signée; donc, une *question d'honneur*.

Les investigations des étrangers portèrent jusqu'aux Tuileries. Les appartements privés du Roi y devinrent l'objet de recherches outrageantes. De ses fenêtres, il put contempler leurs soldats campés aux Champs-Élysées et apprit par ses ministres qu'on profitait partout de l'occupation pour dévaster et constituer autour de la capitale un long désert. La guerre était terminée depuis plusieurs mois que pandours, cosaques, hulans, britanniques et prussiens cherchaient de prétendus trésors en bouleversant selon leurs caprices ou leur cupidité.

Malheureusement pour la mémoire du généralissime anglais, il rédigea le 23 septembre une dépêche à lord Castlereagh qui fut insérée au *Moniteur* et qu'il a publiée ultérieurement dans sa correspondance officielle. Son argumentation astucieuse suffit pour le condamner. En voici la preuve :

« Les commissaires français, dans le projet original, dit-il, proposèrent un article qui avait pour but la *garantie* de ce genre de propriétés. Le prince Blucher ne voulut pas y consentir, disant qu'il y avait dans la galerie des tableaux qui avaient été pris à la Prusse et que Sa Majesté Louis XVIII avait promis de rendre, mais qui n'avaient jamais été restitués. J'exposai cette circonstance aux commissaires français qui offrirent alors d'adopter l'article avec une exception pour les tableaux prussiens. Je répondis à cet offre que j'étais *l'allié de toutes les nations de l'Europe* et que tout ce qui serait accordé à la Prusse, *je devais le demander pour les autres nations*. J'ajoutai que je n'avais aucune instruction relativ au musée ni aucune donnée qui pût me faire juger de quelle manière les souverains agi-

raient; qu'ils insisteraient certainement pour que le Roi remplît ses engagements et que je demandais que cet article fût entièrement passé sous silence et que la question fût réservée à la *décision* des souverains lorsqu'ils arriveraient. »

On ne s'attardera pas à discuter ce faux commentaire de l'article 11 ; il constitue un déni de justice, cela suffit à notre exposé.

Les contemporains furent autrement sévères. L'avocat Billecoq réfuta Wellington en jurisconsulte (1) et Casimir Delavigne qui débutait dans la littérature trouva des vers indignés que les Anglais ont admirés pour venger son pays. Lady Mauesbuey a flétri le vandalisme en ces termes : « Un général anglais aurait reculé devant cette infamie, mais Wellington n'est qu'un misérable Irlandais! » Talleyrand joue ici un rôle peu fait pour surprendre. Il accepta la *grande leçon de morale au peuple français* (2) qu'entendait imposer notre vindicatif ennemi et répondit au baron Denon, qui s'opposait de son mieux aux enlèvements, que ces tableaux n'étaient pas une affaire. Devant ce cynisme, le surintendant se retira. Les étrangers libres désormais prirent ce qui leur convint, jusqu'à des tableaux dûment achetés. Les bibliothèques, les archives, les collections d'art en tout genre furent visitées et pillées. Les troupes de toutes nations furent seules employées à la spoliation dans laquelle se distingua Canova en personne (3). La classe

(1) *Les Français à l'honorable lord Wellington* sur sa lettre du 23 septembre dernier à lord Castlereagh, par Billecocq. — On appela cette protestation un monument élevé à la honte des vainqueurs de Waterloo.

(2) Parole du duc dans sa dépêche de septembre. Sa morale oubliait qu'il avait ravagé le Portugal et l'Espagne systématiquement de 1809 à 1814 sur le conseil de Dumouriez, son mentor militaire!

(3) Ce sculpteur renommé avait fait une statue de Napoléon qui déplut à l'Empereur dont le portrait laissait à désirer. Wellington l'acquit en 1815 au prix de 80,000 francs.

ouvrière de la capitale s'abstint d'y participer, quels que fussent les salaires qui lui furent offerts. Honneur à elle.

Les conséquences politiques? Une dépêche de l'ambassadeur russe Pozzo di Borgo va nous les exposer et on y verra la fureur du duc s'exhaler jusqu'à s'écrier : *si malheur arrivait aux Bourbons.*

La société, écrit l'ambassadeur, le public et la cour en veulent au duc pour son opération sur le musée. Il s'est retiré de la société, laissant entrevoir une grande irritation et le changement de ministère l'a mis dans la voie de l'opposition. L'ambassadeur Charles Stuart ne cacha pas à son collègue russe que le mécontentement de Wellington pouvait avoir des suites redoutables. En cas de malheur pour les Bourbons, le ministère ne permettrait plus « de nouveau de tirer l'épée pour eux ». Sur une apostrophe du même goût, on pria le Roi et Monsieur d'intervenir et de lui parler « de manière à le flatter et à le satisfaire ». La mesure fut agréée. Une entrevue eut lieu et le souverain s'en tira en l'embrassant. Pozzo ajoutait qu'on entretiendrait le duc dans de bonnes dispositions « en l'associant aux affaires ». Le maréchal Ney apprit deux mois plus tard la réalisation effective de ce projet (1)!

Pour plaire à ceux qui l'avaient appelé après Gand à la présidence du conseil des ministres, le prince de Talleyrand dicta à son souverain une dénomination nouvelle pour les édifices publics de la capitale. Il remonta au 1er janvier 1790. Le pont d'Iéna devint le pont des Invalides et celui d'Austerlitz le pont du Jardin du Roi. L'arc de triomphe du Carrousel servit d'abattoir aux troupes prussiennes, la colonne Vendôme fut menacée et la statue d'un traître de 1795, Pichegru, prit place dans les galeries de Versailles parmi celles qu'on avait

(1) Dépêche au Czar du 17 octobre (*loc. cit.*).

élevées aux généraux morts à l'ennemi. Elle y figure encore!

Au moment où s'accomplissaient ces malheurs, le maréchal Davout adjurait ses compagnons d'armes d'être l'armée du Roi et invoquait l'oubli d'où sortirait l'union de tous les Français. Dans le délire de la victoire, les soldats de la coalition trouvèrent devant leurs violences des officiers en demi-solde et des généraux français portant leurs décorations prêts à intervenir et à les braver, récit des contemporains, et leur lançant les noms d'Austerlitz, d'Iéna, de Wagram. On était plus réservé avec les Russes; le Czar était sympathique à tous et on attendait de lui l'intégrité du territoire menacée par la sauvagerie prussienne.

En ceci, les braves ne se trompèrent pas; la carte de 1815 envoyée par l'empereur Alexandre au duc de Richelieu devait l'emporter. Nous dirons bientôt ce que voulut le Czar dont nous saluons la mémoire.

La spoliation du Louvre et de nos musées fut le *premier acte* du prince de Waterloo intervenant à l'intérieur contre nous.

Le *second* fut son interprétation violatrice du droit des gens quant à la Convention du 3 juillet signée entre lui et le prince d'Eckmühl. Le 7, en effet, il écrivait une longue dépêche sur ce sujet à lord Castlereagh dans laquelle il exposait sa doctrine. Un seul extrait suffit à la juger, en voici le texte :

« J'espère que le douzième article de la convention se rapporte seulement qu'aux *autorités militaires étrangères* et qu'il n'est pas considéré comme conférant une immunité à toutes les personnes de Paris, quels qu'aient pu être leurs torts envers les tribunaux nationaux légaux soit civils soit militaires (1). »

(1) *Texte anglais* : « I hope the 12th Article of the Convention has reference only to the *foreign military authorities*, and is not considered

Chaque mot ici doit être pesé à raison des conséquences. Que voit-on? Les autorités militaires étrangères sont seules intéressées. Or, le texte de l'article 12 formule qu'on traite pour tout le monde. Wellington parle en souverain lorsqu'il atteste les torts des uns ou des autres envers les tribunaux soit civils soit militaires, ce qui ne le concernait à aucun titre. Par cette distinction, *il créait des catégories de coupables*, il les voyait dans toutes les classes de la nation, il les indiquait avec soin parmi les défenseurs de leur patrie : *les militaires*. Il en a prononcé et spécifié le nom, notre preuve est donc indiscutable (1).

Le *troisième* acte commis par lui fut d'agir secrètement auprès du ministère Bathurst et d'en obtenir qu'il adoptât ses théories comme étant celles du gouvernement anglais. Il y parvint si bien que lord Liverpool lui en certifia l'adoption quelques jours plus tard. L'historien de Viel-Castel le lui a reproché en termes graves. Et cependant, ces hommes qui s'occupaient si audacieusement de nos affaires intérieures tremblèrent pour leur renommée. Ils voilèrent leurs haines derrière les objurgations de la presse et lancèrent dans leur voie les organes dévoués à leur politique.

Le *Times* et le *Corrier* demandèrent le 13 juillet (nous précisons) les têtes de Carnot, de Caulaincourt, de Labédoyère et de Benjamin Constant. On observera que sur les quatre noms, trois appartiennent à l'armée.

Voilà le *quatrième* acte de cruauté imputable au prince de Waterloo.

---

as granting an indemnity to all persons in Paris, what ever their offences may have been against the legal national tribunals, either civil or military. » (*Despatches*, t. X, p. 677, publications de l'année 1863.)

(1) Lorsqu'il avait autorisé, l'année précédente, le pillage de Saint-Sébastien par ses troupes, qu'avait-il répondu aux Espagnols qui lui reprochaient cet attentat contre le droit des gens : « *C'est bien fait, vous n'avez pas égorgé les Français en garnison dans vos murs.* »

Il entendait avec le journaliste officiel qui déduisait de sa doctrine ce qu'elle pouvait produire qu'on fît « pendre en place de Grève » le chef d'état-major des armées de la République ; dans Caulaincourt le ministre le plus modéré aux relations extérieures de l'Empire ; dans Benjamin Constant le rédacteur de l'Acte additionnel et dans Labédoyère le colonel d'infanterie dont la troupe a proclamé sacré son ancien général avec tant d'autres (1).

Poursuivons notre examen en spécifiant le *cinquième* rôle du généralissime ennemi.

Le maintien de l'*Alien Bill* fut la conséquence de l'interprétation outrageante faite à l'ambassade anglaise de Paris et au Foreign Office de la convention du 3 juillet ; cet acte constitutionnel est le droit d'éloigner du Royaume-Uni les étrangers. Antérieurement à Élisabeth, ceux-ci étaient traités comme les nationaux pour l'exercice de la liberté individuelle. En 1575, acte d'exclusion. Il faut arriver au 15 décembre 1792 pour voir reproduire son texte sur la proposition de lord Granville par ordre de William Pitt. *Les émigrés en furent le prétexte* (2). En réalité, le ministère ultra-tory voyait dans cet acte une arme de guerre pour ses desseins secrets. Il en fournit la preuve la plus éclatante qu'il pût en donner à la Paix d'Amiens.

Le premier consul lui ayant demandé d'éloigner de son territoire « tous les princes français et leurs adhérents » Pitt déclara que cette loi n'avait en vue que la sûreté de l'*État anglais* et qu'elle ne pouvait être mise à la disposition d'un *gouvernement étranger*. Maintenue

(1) Le sous-préfet de Pontoise ayant déclaré qu'il ne fournirait des vivres en réquisition que sur l'envoi d'une force militaire, ce qui était son droit, Wellington lui écrivit le 13 juillet : « Si je vous traitais comme l'usurpateur et ses adhérents ont traité les habitants des pays où ils ont fait la guerre, je vous ferais fusiller. » (*Despat.*, t. XII.)

(2) Il y avait 8,000 émigrés en Angleterre en janvier 1793.

contre l'Empire français, elle le fut encore contre la première Restauration sans motif. En 1815, au contraire, elle le fut en sa faveur pour venir en aide à ses fureurs sanguinaires par la Chambre introuvable. Proscrits, bannis, contumaces, condamnés politiques de tout genre ou voués aux bourreaux, nul ne put franchir la Manche, les généraux, les officiers moins que tous autres, en vertu de l'Alien bill dont Wellington avait voulu le maintien de l'aveu des historiens royalistes d'alors.

La question des prisonniers de guerre constitue le *sixième* grief contre lui.

7,000 soldats se trouvaient sur les pontons de Plymouth à la fin de 1815. Ainsi, ni lui ni le gouvernement de prédilection qu'il appuyait n'avaient rendu à la liberté ces malheureux après l'abdication de Fontainebleau (1). Une année de règne s'était accomplie et ils gisaient dans leur pourriture. Avec Waterloo, ils avaient conçu l'espérance de revoir leur patrie. Vœux inutiles. Le vainqueur pensait à proscrire les chefs de l'armée depuis la dignité de maréchal de France jusqu'au grade de sous-lieutenant et à les livrer aux exécutions en les accusant d'être des rebelles, des traîtres qu'il fallait abattre pour le repos de l'Europe. Voilà ce qui l'occupait.

Un vieux prêtre vivant à Plymouth comme chapelain s'indigna de cet abandon. Nommons cet honnête homme ; il le mérite, car il fit rougir les pouvoirs publics de leur abandon : l'abbé Gilbert. Il rédigea une formule d'adhésion au souverain, la fit signer et l'envoya à Paris. Par prudence, il recourut à la presse pour en appeler à l'opinion publique et s'adressa, à qui? au journal offi-

---

(1) Le 24 avril 1814, 500 prisonniers anglais internés a Châtellerault demandèrent leur rapatriement immédiat et une somme de 45.000 francs qu'ils disaient leur être due. Le 27, le ministre de la guerre fit droit à leur double demande (Correspond. génér.).

ciel, le *Moniteur*. La cause de ces infortunés était désormais gagnée (1).

Septième et dernier acte du prince de Waterloo. Il intrigua par ses amis du ministère à Londres pour que la Bourse dépréciât la *rente française*. Tombée à 60 francs le titre, il manda aux banquiers d'un emprunt de 300 millions, Baring et Hope, qu'ils n'acceptassent le titre qu'à raison de 55 francs (2). Résultat, nous payâmes l'emprunt Corvetto 22 p. 100. Cette constatation suffit à notre thèse (3).

---

(1) Numéro du 18 octobre 1815.

(2) Nul mieux que M. de Viel-Castel n'a dit sur ce scandale ce qu'il faut en penser. Il y a associé lord Stewart (t. V. de son *Hist.*. p. 438).

(3) Le 15 décembre, l'ambassadeur Pozzo di Borgo mandait à son ministre, le comte de Nesselrode, que l'animosité contre le duc était à son comble chez beaucoup d'Anglais présents à Paris. Ses propres officiers la *partagent* et ils l'avouent sans décence! Voilà pour ses admirateurs royalistes ce qu'écrivait le représentant du Czar.

CHAPITRE XVII

Candidatures antidynastiques contre les Bourbons.

La diplomatie et les Bourbons. — Candidature du *duc d'Orléans* au Parlement anglais. — Lord Grey et lord Clancarty. — Protestation de l'ambassadeur russe Pozzo di Borgo au Czar. — Candidature du *prince d'Orange*. — Le général Lamarque et Carnot. — Opposition du roi des Pays-Bas. — Le *prince Eugène de Beauharnais*. — Le comte d'Artois et la veuve du roi d'Etrurie.

Les puissances avaient prétendu refaire la carte de l'Europe tant de fois remaniée par l'épée de César et, profitant de sa chute, saisir sur la table d'un congrès les débris des souverainetés et des trônes. Un million de soldats avaient sanctionné les décisions de ceux qui s'étaient proposé de créer une Europe nouvelle en protestant dans une déclaration devenue célèbre, contre le rétablissement de la monarchie universelle. Les *territoires* avaient été distribués sur les *limites de l'Ancien régime*... à la condition d'assouvir l'ambition effrénée de la Prusse et de l'Autriche tout autant, par l'Italie.

La France, représentée par un homme que ses liens avec tous les princes régnants désignaient autant que sa capacité au choix du souverain, avait obtenu par lui l'entrée dans les conseils de l'Europe, une paix sans honte et les frontières de Louis XIV. C'est ce qui a fait dire à sir Bullwer : « M. de Talleyrand avait conscience de sa dignité et il siégea à Vienne comme s'il était l'ambassadeur du plus grand roi du monde. » Dissoute par ses soins, l'alliance des grandes puissances assura par sa transformation l'indépendance de la France. Quoi qu'il en soit, les passions des partis et les fautes com-

mises par les deux Restaurations appelèrent des représailles cruelles qu'il est de notre devoir de faire impartialement connaître.

Nous exposerons d'abord les vues des puissances, les desseins personnels à chacune d'elles, soit publics, soit secrets, avant d'entrer dans le vif de la question. On saisira mieux ainsi les projets de son *Comité d'action* dans les luttes des partis.

I

Le mysticisme évangélique de la Sainte-Alliance, transporté de la conscience ou des religions d'État dans le domaine de la politique, avait surpris l'esprit public et indigné de la France. Seuls, les exaltés d'Ancien régime, saluèrent avec enthousiasme la perspective d'une paix perpétuelle. On sait ce qu'il est advenu de ces rêves, de ces déclarations et de ces principes. Blessée dans ses convictions les plus chères, l'opposition libérale française ne recula pas devant la possibilité de changer, non la forme du gouvernement, mais la dynastie régnante : Elle se fondait sur les paroles et les projets divulgués comme un mot d'ordre par le duc d'Otrante à ses amis, en juillet 1815 :

« Tout ce qu'ont fait les Bourbons jusqu'ici n'a été que le contre-sens des intérêts de la France. Ils voulaient placer la contre-révolution sur le trône, ils le veulent toujours, mais je suis là!... Je m'y opposerai de tout mon pouvoir. On a parlé de leur substituer un prince étranger! Eh bien, cela est vrai : prince étranger, d'Orléans, Régence, il n'y a rien que le parti constitutionnel ne préférât accepter des puissances à eux, en ce cas, du moins, on aurait exigé que les droits du peuple fussent reconnus. On parle de guerre civile! Si elle éclatait, les Bourbons n'auraient dans 60 départements qu'une poignée de royalistes à opposer à la masse du peuple. Tirez

de mes paroles les conséquences que vous voudrez, cela m'est indifférent. »

Un tel langage paraîtra cynique dans la bouche d'un ministre si l'on ne se reporte aux temps où elles furent prononcées. En parlant ainsi, Fouché redisait tout haut ce que la coalition pensait tout bas; la diplomatie en fournit une preuve irréfutable et surprenante à la fois en 1816, si l'on songe que la Restauration (c'est-à-dire son œuvre propre) était ainsi jugée par elle, dès le début de son rétablissement.

La Russie était incertaine, inquiète; sans l'ascendant du comte Pozzo di Borgo sur l'esprit d'Alexandre et sans l'influence du duc de Richelieu, le Czar eût sacrifié sans peine une dynastie qu'il n'avait pas trouvée sur le trône. L'Autriche, faute de Bourbons, inclinait pour Napoléon II et, prête à tout événement, préparait le duc de Reichstadt à jouer dignement son nouveau rôle. En dehors de la dynastie régnante, celle du fils de Marie-Louise en valait bien toute autre, disait-on à Vienne; et y aurait-il injure pour le prince de Metternich si on recherchait la part qu'ont pu avoir ses familiers dans les fausses proclamations de l'ex-Impératrice lancées en 1816? Dans tous les cas, elles ne purent contrister ses vues secrètes.

Depuis les Cent-Jours on avait conçu ailleurs l'idée d'une autre candidature et les hommes d'État de la Prusse et de l'Angleterre s'en étaient faits les champions avoués.

En Prusse, M. de Humboldt, ministre écouté et glorieux, allait répétant partout que la race des Bourbons ne pouvait se maintenir, que le *Duc d'Orléans* arriverait un jour au trône, qu'il le fallait désirer dans l'intérêt de la paix des alliés et il allait jusqu'à dire, en l'approuvant, qu'il entrerait aux Tuileries, le drapeau tricolore en main.

La police prussienne avait reçu l'ordre de favoriser

ces bruits et son représentant à Paris, les propageait sans se dissimuler.

L'un des chefs de l'opposition au Parlement anglais, si célèbre depuis, lord Grey, écrivait à ceux de ses amis qui résidaient en France que la dynastie restaurée aurait le même sort que celle des Stuarts (1). Dans une lettre à sir Wilson (le sauveur de Lavalette), il disait nettement : « la place attend le *cousin* ». Lorsque les hommes politiques soutiennent ou attaquent une cause dans la Grande-Bretagne, la presse ne tarde pas à en être saisie; dans l'espèce c'est ce qui arriva dès octobre 1815.

La *Revue d'Édimbourg* se fit l'organe de l'opinion, et ce qu'avaient dit des hommes autorisés dans les salons fut répété par les premiers journaux du pays. Les whigs qui avaient conçu les premiers la pensée audacieuse dans l'état de l'Europe d'un 1688 nouveau, exposèrent leur plan ainsi. Écartant toute question de famille, car la politique ne se règle point par le sentiment mais par la raison, ils éloignèrent toute idée de conspiration et se réglant sur une catastrophe pour eux inévitable et prochaine, ils disaient : « Ce que la France a de mieux à faire », ce serait de ne point s'exposer aux périls d'une révolution; qu'elle se borne à « peser sur sa dynastie et sur son gouvernement » afin d'entraver la contre-révolution et de faire respecter la Charte. » Le début, on le voit, était insinuant. Si, au contraire, *comme cela est possible*, le pays est d'un avis différent, l'Angleterre devrait conserver la neutralité; on conçoit l'aliment qu'un tel exposé fournissait aux passions des libéraux persécutés et contraints parfois à quitter leur pays natal pour chercher à un autre bout de la France la sécurité,

(1) Le *Nain jaune* de Bruxelles l'écrivait en 1816, devant les hécatombes dont on accablait l'armée. « Oui, il faut expulser les Bourbons et renouveler ce qui se fit le 3 novembre 1688 à Amsterdam pour un prince constitutionnel. »

au prix d'une fortune amoindrie ou détruite. Mais la revue whig ne s'en tenait pas là; elle posait hardiment la possibilité de la chute de Louis XVIII, parce qu'elle la désirait au fond, avertissement redoutable; elle en déduisait que la France appellerait le Duc d'Orléans aux Tuileries et (prévoyant même l'imprévu) elle ajoutait : *ou tout autre prince*. La conclusion était facile à tirer après des prémisses aussi finement posées : « Le duc d'Orléans donnerait à la paix générale de l'Europe plus de garanties. » Le pavillon de Marsan ne devait pas tarder à en faire un *usurpateur* par tendance.

Les wighs combattaient ainsi les déclarations officielles du cabinet de Saint-James au congrès de Vienne où l'obstination de son représentant avait fait échouer définitivement cette candidature. Ils rappelaient que tout à coup, en plein congrès, à la stupéfaction de chacun, le Czar avait demandé si ce ne serait pas matière à délibération d'examiner en quoi le duc d'Orléans pourrait convenir à la France et à l'Europe. Au lieu d'accepter cette offre précieuse, lord Clancarthy (partisan passionné de la branche aînée), avait alors soutenu qu'il n'avait pas de pouvoir pour traiter cette question. Puis, pour mieux affirmer l'antagonisme de son cabinet : Quant à moi, avait-il dit, en opinant comme simple particulier, je pense que mettre M. le duc d'Orléans sur le trône de France, serait *remplacer une usurpation militaire par une usurpation de famille* plus dangereuse aux monarques que toutes les autres usurpations. Ce plénipotentiaire oubliait, dans tous les cas, l'histoire de son propre pays.

Sur les plans d'une conspiration devenue une question de principe en France, après Waterloo, il se produisit une protestation diplomatique à Paris. L'ambassadeur russe Pozzo di Borgo ne craignit pas d'écrire :

« Quant à la conduite du Duc d'Orléans, elle est conforme à celle des hommes qui ont plus d'ambition que

de caractère et qui, n'ayant pas la force de faire de grandes choses et le courage de commettre les grands crimes politiques, attendent et espèrent d'y être entraînés. *Nul doute qu'il ne soit instruit de tous les desseins que l'on forme à son égard;* au lieu de les décourager par une conduite franche, loyale et patriotique, comme il serait facile, ou bien de les diriger et de s'en rendre le maître, *il ose sacrifier ses devoirs à son ambition*; il perd le mérite qui résulterait des premiers et ne retire nullement le fruit qui pourrait provenir de la seconde. Chacun se dit que la réputation de son courage est équivoque et quoiqu'il possède éminemment les moyens de la critique, il manque essentiellement de ceux de l'action. Avec un caractère aussi incomplet et dans la situation où se trouve la France, le Duc d'Orléans peut ajouter aux dangers et aux malheurs de son pays, mais *il ne deviendra jamais un usurpateur heureux* (1). »

Les dépêches ultérieures sont aussi défavorables à ce prince que celle qu'on vient de lire et le montrent placé sous la surveillance étroite de la police; sa correspondance était saisie secrètement et copiée.

Des salons et de la presse, la colère contre la dynastie régnante avait gagné les régions officielles; aussi ses représentants avaient-ils entretenu les cours alliées des maux causés par la réaction royaliste et de la défaveur de l'opinion libérale, toujours à craindre dans un pays comme la France, même lorsqu'elle y est comprimée ou matée. Nous avons vu la Russie inquiète et sympathique, la Prusse ouvertement favorable à la branche cadette; l'Autriche, elle, fit valoir au jour des négociations les droits du petit-fils de François Ier, à quoi la Grande-Bretagne répondit : Si l'Autriche pousse le

(1) Dépêche du 3/15 décembre 1815 dans la *Correspondance diplomatique* déjà citée.

Roi de Rome, nous travaillerons, *nous*, pour le Duc d'Orléans.

Napoléon, du fond de son exil, dictait alors à ses fidèles ces prophétiques paroles : « J'entrevois pour les Bourbons un avenir peu sûr. En se livrant aux passions de l'émigration, ils éloigneront d'eux la France tous les jours davantage. Ce n'est pas mon fils qui en profitera le premier, la maison d'Orléans passera avant lui; mais à la suite de celle-ci, le tour des Bonaparte pourra bien venir. »

Les divisions intestines, l'intervention d'Alexandre, les intérêts du parti tory alors aux affaires sauvèrent la branche aînée délivrée presque sans agir directement de Bernadotte d'abord (1) puis en 1815 et en 1816 du Duc d'Orléans comme du fils de Napoléon. Tant de bonheur après tant de péripéties eût dû mieux inspirer la politique intérieure, mais il était écrit qu'on lasserait les plus sages. Le grand de Serres ne devait-il pas être proscrit, Martignac chassé du ministère et Royer-Collard rejeté comme compromettant?

II

Les libéraux et les proscrits de la Convention s'armant des fautes des ultras, des faiblesses des centres et de la complicité de la cour pour tout ce qui était répression des idées modernes, se firent agresseurs à leur tour. Des correspondances violentes furent échangées entre les chefs de l'opposition et les proscrits de Juillet

(1) Sur la candidature du prince royal de Suède, un rêve et surtout une chimère, un publiciste a écrit un ouvrage original : *Bernadotte, Napoléon et les Bourbons*, qui est à lire si on veut bien connaître les affaires de 1814 et de 1815 qui nous concernent. Ses chapitres sur la succession de France sont de l'histoire vraie qui tient du roman. Ironie des choses, la veuve de Bernadotte vécut jusqu'en 1860. La monographie de M. L. Pingaud a fixé un point d'histoire et avec quel talent!

réfugiés à Bruxelles, abrités par les colères que nourrissait la maison régnante des Pays-Bas pour celle des Bourbons.

Les colères comme les espérances des vaincus passèrent peu à peu du cercle des conspirateurs aux organes de la presse; et ce ne fut pas sans un étonnement profond que le parti royaliste lut dans les journaux belges qui franchissaient à intervalles réguliers les frontières, la résolution où étaient les exilés de changer la dynastie régnante. Ainsi, disaient-ils, la couronne de Saint-Louis et de Louis XIV serait offerte à un souverain protestant, généralissime de Wellington à Waterloo, sorte de 1688 nouveau, fait au profit de l'Angleterre et intronisé sur les provinces belges en haine de la France! L'histoire a le droit de se demander de quel côté ici était le vrai patriotisme, et elle constate à regret qu'il ne fut pas précisément du côté de ceux qui luttaient avec éclat à la tribune en faveur des libertés populaires! Notre patrie a offert, en effet, ce spectacle singulier; elle a fait pénétrer ses institutions représentatives, ses mœurs dans les royaumes ennemis par l'éloquence alors que les baïonnettes étrangères l'enserraient ou occupaient arbitrairement son territoire. Toute parole tombée de sa tribune tenait les peuples attentifs, la grande presse ne devait pas tarder à prendre sa part d'une aussi haute faveur. On sent par là ce que le pouvoir avait à redouter d'attaques persistantes, faites avec talent; mais il y a un milieu en tout et des limites qu'il est prudent de ne point franchir :

> Est modus in rebus, sunt certi denique fines
> Quod ultra citraque nequit consistere rectum.

La réaction royaliste enfanta, dès 1816, la candidature d'un prince étranger au trône de France. L'opinion s'en émut, et l'un des exilés questionné à ce sujet écrivait de Bruxelles :

« Vous voulez donc savoir ce que l'on dit ici? Mille sottes nouvelles, mille contes ridicules. J'appelle cela « de la pâtée à proscrit ». Personne n'y croit.

« Tantôt le Duc d'Orléans va monter sur le trône que lui cède le Roi, tantôt l'Autriche nous ramène Marie-Louise et le roi de Rome. Ceux-ci font une révolution d'Orient, renferment le Roi dans un cloître et donnent le pouvoir aux mains plus fermes du duc d'Angoulême. Quelques fortes têtes pensent que tous les rois sont d'accord pour étouffer la liberté en Europe, et que l'Angleterre qui en veut le monopole exclusif, est à la tête de cette conspiration odieuse. Pour la faire réussir, il faut punir, il faut écraser cette nation, qui, la première, a osé attaquer les trônes et proclamer les droits des nations; d'autres enfin assurent que la Russie est très mécontente, qu'elle ne pardonne pas à Wellington d'avoir seul triomphé dans la dernière lutte; qu'il n'est pas dans sa politique de laisser la France sous la domination de l'Angleterre; que les préparatifs de guerre faits par Alexandre ne menacent pas seulement la Gallicie et le Hanovre, que l'on veut incorporer à la monarchie prussienne, mais qu'ils sont encore dirigés contre la France à qui la Russie offrira un prince de son sang, etc... L'avenir est dans le passé. »

Bientôt pourtant, le *Nain jaune*, rédigé par des proscrits, les uns exilés volontaires, les autres contraints, opposa par la plume de Cauchois-Lemaire, son principal rédacteur, la conduite aveugle du cabinet des Tuileries à la haute raison du roi des Pays-Bas, surfaite pour la circonstance. Sa conduite en 1830, lors de séparation de la Belgique et de la Hollande, l'a certes prouvé; mais on était alors en 1816 et les violents ornent toujours leurs chefs de vertus exagérées. Le fils avait nécessairement les qualités du père; aussi les articles incisifs et badins du *Nain jaune* concluaient-ils à une imitation de la Révolution anglaise par un

descendant de Guillaume, prince d'Orange lui-même.

Les inventeurs de cette royauté nouvelle raisonnaient ainsi : La tranquillité de l'Europe est le prix de la tranquillité de la France. Celle-ci ne peut être en repos avec une dynastie ennemie des principes qui ont consacré son retour. Deux fois ramenée dans les bagages de la coalition, elle trouble l'Europe, en la soutenant on n'a pas plus de repos qu'avec Bonaparte; la paix ne s'obtiendra que par l'exclusion d'une race décrépite. Un prince constitutionnel et sage, un prince renouvelant au XIXe siècle l'acte du 3 novembre 1688, voilà ce qu'exige le salut public, et au nom du droit international comme de l'équilibre, ils soutenaient qu'un tel prince existant, il n'y avait qu'à aller le chercher pour rendre le calme à l'Europe.

Lorsque les appels du *Nain jaune* devinrent plus pressants, plus vifs, dant le courant de l'année 1817, Manuel, de concert avec l'opposition sortit de sa réserve. Homme d'action, décidé en politique comme il l'avait été dans les camps, il se rendit à Bruxelles pour s'y entendre avec le prince d'Orange. C'est là que résidait l'héritier de la couronne, personnification suprême de l'entente des provinces protestantes du Nord avec les provinces méridionales catholiques, but enfin accompli du Taciturne, victoire de la patrie en sang sur la théocratie de Granvelle, les massacres du duc d'Albe et les forfaits de Felipe Segundo!

Manuel s'efforçait en se trompant de parer aux effets de la politique anglaise sur nos frontières du Nord, de même qu'il recherchait à l'intérieur une transformation immédiate dans l'ordre politique. Ses papiers intimes ont disparu, il est vrai, mais la suite de sa carrière prouve qu'il s'inspirait alors de ces deux sentiments. Il n'y a pas de conjectures à faire en aussi grave matière; tous ses discours montrent en lui, sur les affaires étrangères, une haine profonde pour l'œuvre de la Sainte-

Alliance que nous étudierons à son heure, et à l'intérieur l'amour des doctrines de la Révolution, pure d'excès qu'il a éloquemment flétris. L'histoire l'atteste, l'orateur vit le prince et lui communiqua les vues de ses amis comme les siennes propres.

Si nous n'avons pas sur le vif le texte de ce qui fut dit dans ces entrevues, nous savons du moins, par un interlocuteur ce que pensaient l'illustre orateur et ses amis de cette candidature, en 1822 encore. Le temps et les circonstances n'avaient pu modifier les raisons ou les appréciations sur lesquelles l'opposition s'appuyait pour tenter cette périlleuse entreprise, en 1816, et leur valeur ne saurait diminuer parce que nous ne trouvons qu'à cinq ans d'intervalle, l'explication de la pensée première.

Dans ces situations, Manuel n'eut pas de peine à démontrer au prince que la politique de l'Autriche consentirait difficilement à rétablir sur le trône de France, Marie-Louise, régente du roi de Rome. La force des choses, les traditions, les engagements, les promesses sacrées de la Sainte-Alliance, tout faisait un devoir au cabinet de Vienne de rester fidèle au principe de despotisme absolu conçu par le prince de Metternich et édicté en articles diplomatiques au Congrès. Avec une théorie aussi invariable, il était peu compréhensible que depuis Marie-Thérèse le cabinet de Saint-James eût eu tant de prépondérance sur la politique autrichienne; mais étant donné ce fait, il ne fallait point s'inquiéter de l'intervention du cabinet de Vienne.

Manuel exposa les principes sur lesquels le libéralisme français baserait sa conduite. La maison de Nassau a toujours brillé par la supériorité de son génie politique. La prudence, la modération, la souplesse, la perspicacité, la persévérance, voilà le fonds de son caractère. Cette maison dont l'influence sur son pays est sans rivale, a conduit la nation hollandaise dans les voies de

la grandeur. Fidèle au programme du Taciturne, ce libérateur glorieux de la conscience et de l'indépendance des Provinces-Unies, elle a donné en outre la liberté à la vieille Angleterre et quelle liberté! Ces deux événements, les principaux des temps modernes, la Révolution française, seule a pu en égaler l'éclat. Or, l'erreur des Bourbons a consisté à les combattre précisément tous les trois. Ils ont voulu abaisser par une faute incalculable l'essor que prenait la Hollande par ses colonies et ses flottes. Les tentatives de restauration en faveur du prétendant ont été aussi fatales à la politique de notre pays, et ils se trompaient encore en 1815 en matière d'Ancien régime. Combien Henri IV eût tenu une autre conduite que celle de ses descendants!

Issu d'une famille où le génie dans le gouvernement des peuples est pour ainsi dire héréditaire, libre de choisir sa couronne par sa majorité, aimé de la Russie, il verrait accourir à lui les nations étrangères sur les pas d'Alexandre, arbitre des peuples et des trônes. L'influence russe était grande alors en France, et on y tenait compte au Czar d'avoir empêché le démembrement de l'Alsace et de la Lorraine, voulu à la fois par la Prusse et par l'Autriche. Avec l'autorisation du cabinet de Saint-Pétersbourg, et on se flattait de l'obtenir, on pouvait pousser jusqu'au Rhin et y prendre ses frontières naturelles. Puis, franchissant les Alpes, car les libéraux aimaient passionnément l'Italie, on l'aiderait à reconquérir son indépendance, puis on rejetterait l'Autriche en Allemagne, au mépris des traités de 1815. Les familiers du prince seraient eux-mêmes nouveaux, le talent et l'espérance remplaceraient des médiocrités avides, des souvenirs amers.

Les ministres, le duc de Richelieu, comme plénipotentiaire, étaient plus irrités que surpris de la protection inattendue accordée par le roi Guillaume I[er] aux débris de la Convention et de l'Empire campés à quel-

ques heures des frontières du Hainaut et de la Flandre française. Des conventions secrètes avaient fixé dans des protocoles qui faisaient partie intégrante des traités et des doctrines de la Sainte-Alliance, le lieu où résideraient les exilés du 24 juillet et les catégories à suivre. Le gouvernement français y avait adhéré de son côté, comme garantie de sa soumission aux ordres des puissances et à titre de sécurité personnelle. Il restait en cela fidèle aux promesses de la proclamation du Roi, s'écriant à Cambrai : « Je ne veux exclure de ma présence que ces hommes dont la renommée est un sujet de douleur pour la France et d'effroi pour l'Europe. » Or, le séjour des Pays-Bas avait été interdit, le Brabant entre autres. Mais la diplomatie ne saurait tout prévoir et ses conventions avaient oublié d'appliquer la mesure aux simples bannis ou à ceux qui se réfugieraient en Belgique par mesure de prudence personnelle. En outre, la constitution hollandaise s'inspirant des principes du Code civil français, avait inscrit dans le pacte fondamental de ses libertés que les étrangers seraient protégés à l'égal des nationaux. Aussi le souverain de l'illustre maison de Nassau que le Congrès de Vienne avait replacé sur le trône des Provinces-Unies à la demande des torys anglais, refusait-il d'écouter les remontrances du cabinet des Tuileries et ces négociations offrent cette particularité curieuse que le roi Guillaume résistait aux instances de son propre ministre des affaires étrangères. S'il donna, lassé par les réclamations du duc de Richelieu, gain de cause apparente à ses plaintes, les réfugiés reçurent en secret les démentis confidentiels des blâmes diplomatiques.

Les puissances s'émurent, elles aussi, du langage du *Nain jaune* et des assertions audacieuses que les exilés laissaient éclater à Bruxelles et à Liège, ne dissimulant plus ni leurs projets ni l'acceptation complaisante qu'ils avaient rencontrée en Hollande. Le modérateur et le

chef de la Sainte-Alliance, Alexandre, intervint au nom des intérêts russes compromis à ses yeux par l'ambition du cabinet de La Haye et intima l'abandon de coupables desseins. Le duc de Wellington qui occupait dans les conseils de l'Europe une place supérieure à son mérite militaire, fait de persévérance mais sans génie, éclata en reproches amers; il trouvait que les vues mêmes de l'Angleterre étaient dépassées. Nulle parole ne parut plus redoutable au prince d'Orange, parce que nul n'avait le droit de parler aussi haut que le cabinet de Saint-James, auteur de la fortune des Nassau. L'Autriche protesta à son heure par la plume de Metternich et le ministre des affaires étrangères de Hollande qui déplorait cette ambition n'eut d'autre ressource pour imposer silence aux alliés que de désavouer la conduite du prince.

Le repentir du prince d'Orange ne fut pas de longue durée.

Après avoir donné la démission de toutes les charges qu'il occupait pour défendre les militaires en demi-solde, il s'était réconcilié avec le Roi son père, en janvier 1818. Les remontrances de l'empereur Alexandre son beau-frère avaient été, cette fois encore, énergiques. « J'ai contribué à mettre Louis XVIII sur le trône, lui avait-il dit, par l'entremise du général Czernischeff. Je ne souffrirai pas qu'il en soit renversé. Après lui, nous verrons. »

Cependant, en février, il donnait de nouveau sa démission en proie à des variations successives. La complicité attribuée aux réfugiés français dans l'attentat commis contre Wellington et que reconnut le prince en les incriminant à tort, fit abandonner sa candidature : enfin ses déclarations libérales à l'occasion de la naissance de son fils, parurent d'autant plus suspectes qu'elles étaient radicales. Une telle vacillation dans la conduite était peu propre à lui attirer les esprits

d'hommes guidés par une volonté résolue, on porta ailleurs ses espérances.

Sur le refus du prince Eugène et en présence des attaques contre la Charte, il y eut vers la fin de 1819, un retour aux idées de 1817. L'apostrophe de Manuel le signifia au pouvoir dès le début de la session, dans l'intérêt des principes de la Révolution reconnus par la Charte.

Dans la pensée de ses auteurs, le plan devait s'exécuter ainsi : le corps d'occupation resté en France au lendemain de Waterloo comprenait 150,000 hommes, campés dans les départements du Nord, c'est-à-dire sur les frontières des Pays-Bas. Par un choix heureux, ces troupes composées de corps russes comptaient en outre plusieurs brigades belges; on résolut d'utiliser ce concours inespéré. Mais le général en chef, Woronzoff, demanda au moment de son exécution un ordre écrit de la main du Czar.

On pensa qu'il serait bon de faire solliciter cet ordre par un des généraux recommandables de l'ancienne armée impériale et l'on adjura le général Lamarque de poursuivre le but. Celui-ci s'était retiré, après le 24 juillet 1815 à Bruxelles comme les autres proscrits, puis en Hollande et vivait à Amsterdam. Protégé par le Roi, admirateur de ses vertus militaires, il était reçu à sa cour et y écrivait au sein des archives de l'État la vie de Guillaume d'Orange. Un général actif, Teste, et l'un des amis personnels du vieux guerrier, lui proposèrent au nom des exilés de gagner Alexandre à leur cause. Lamarque refusa, prétextant la reconnaissance qu'il devait au roi Guillaume, parce qu'il considérait l'entreprise comme impossible et parce qu'elle répugnait ses goûts. Les confidents tentèrent alors les colères de Carnot, à Magdebourg; mais les démarches n'avaient pu être assez secrètes pour échapper à la police politique qui couvrait l'Europe; le Czar fit connaître sa volonté

aux proscrits comme au prétendant et il fallut renoncer à toute tentative.

Les négociations avec le prince d'Orange furent reprises au lendemain des amertumes de la lutte électorale où la gauche avait été battue (1). On n'alla plus à Bruxelles, un aide de camp du prince vint à Paris. Il proposa en son nom au *comité d'action* la réunion de la Belgique à la France, rêve des patriotes : le retour au drapeau tricolore, symbole du parti de la Révolution et l'exclusion d'une race devenue impopulaire par faiblesse pour l'émigration, si des hommes considérables par leur valeur politique ou personnelle lui garantissaient le trône.

Acceptées après hésitation, ces demandes que contrôlaient des plans à l'appui, détaillés, furent longuement discutées. La Fayette fit ajourner la réponse définitive en haine des révolutions militaires, des indiscrétions dévoilèrent le projet, mieux valaient les Bourbons. Qu'eût pu d'ailleurs l'opposition, qu'eût tenté le prince en présence des déclarations des cours et des congrès? Prétendre lutter contre l'Europe coalisée, lutter à main armée, car il n'y avait pas d'autre issue pratique, quelle témérité en France! quelle cupidité à La Haye! Le roi Guillaume le comprit cette fois, et refusa le concours de son armée à un pareil projet, tout fut ainsi terminé.

III

Si l'opposition avait abandonné la candidature du prince d'Orange comme impraticable à raison de son

(1) Le 10 mai 1816, l'ambassadeur Pozzo di Borgo annonçait à son gouvernement la découverte d'une association secrète sous le nom de *Patriotes de 1816* ayant pour directeurs réels, La Fayette, d'Argenson, députés, et le maréchal Augereau. « Le plus grand de leurs soins, dit-il, était de s'assurer de la neutralité des étrangers, et pour l'obtenir ils s'offraient de *recevoir quiconque on voudrait leur donner*. » Il citait l'ancien chef de police Huet, comme ayant été envoyé en Angleterre pour y faire des propositions au gouvernement.

étrange conduite et des désaveux menaçants que lui avait infligés la diplomatie européenne, elle ne désarmait pas pourtant. Elle puisa dans les disputes qui étaient nées entre les puissances à l'occasion des notes au cabinet de La Haye des armes redoutables et que l'antagonisme des alliés lui mettait entre les mains à sa grande joie. La politique du cabinet autrichien fut son principal appui.

Il y eut, en 1816, un courant d'opinion défavorable aux Bourbons. Leur faiblesse à l'égard de la chambre introuvable, les exécutions sanglantes, qui avaient été la suite d'un mouvement terroriste, de Lille à La Réole, avaient indigné l'Europe. Les hommes sensés pensaient, en effet, que les hommes de ce temps avaient à se dire de tristes vérités; ils avaient ou versé le sang les uns des autres ou porté les armes contre la Patrie, ou s'étaient mutuellement spoliés. La liberté parlementaire et la liberté de la presse, quoique désirables, leur furent fatales en présence d'un Roi faible à l'égard de sa famille et des intrigues de palais. Ce n'était un mystère pour personne que les antipathies des ministres accrédités à Paris. Ils s'accordaient tous pour déclarer la chambre *inconsidérée*, et violatrice de la Charte; ils l'accusaient d'avoir poussé le souverain à approuver la loi d'amnistie au mépris de la foi jurée, enfin de mettre le trône en péril et de compromettre « jusqu'à l'existence de la nation ». La lettre du duc de Wellington au Roi, dernière honte de la coalition en armes sur notre sol, accusait la famille de Louis XVIII et les princes de sa maison d'exercer une influence en opposition à celle des ministres. Aussi disait-on dans les salons et le monde diplomatique que la mort du Roi serait le signal de la débâcle et qu'il fallait aviser.

L'opposition avait trop de relations pour ignorer les plaintes secrètes, les desseins des cours alliées et leur antagonisme, même après la chute de la chambre



introuvable. Les menées occultes du comte d'Artois surexcitaient l'opinion en lassant les puissances. Quelle prime donnée aux plans et aux projets des opposants!

On pria Manuel de tenter quelques démarches auprès de l'ancien vice-roi d'Italie, dont le nom était resté cher aux libéraux des deux nations.

Le *prince Eugène* avait eu cette singulière fortune de rester populaire en Europe, même aux plus mauvais jours de l'Empire, censeur redouté de ses excès. Digne fils de Beauharnais, cette noble victime de la Terreur, il avait supporté la disgrâce de sa mère avec résignation. Général renommé, administrateur habile, il avait adouci pour l'Italie le joug de Napoléon et les vertus du foyer domestique en ennoblissant sa cause, lui avaient gagné les peuples et les rois. Ses charmes lui avaient conquis l'intimité d'Alexandre, l'arbitre de l'Europe et le modérateur des coalisés. Toujours cité comme un modèle de courage, d'habileté militaire et d'esprit, Eugène avait paru à tous, à Napoléon lui-même, *un homme très distingué*. Sa droiture et son talent en avaient imposé aux souverains; aussi lorsque le congrès de Vienne avait fait de la déchéance de Murat une des conditions secrètes de la politique générale des puissances, le prince de Beauharnais fut mis hors de pair, et on réclama pour lui avec une dotation une principauté régnante (1).

Les lettres d'Alexandre le témoignent avec éclat.

Les événements du 20 mars avaient détruit les bonnes dispositions des souverains; un instant même le prince avait été soupçonné de connivence avec Paris et espionné. Seul, Alexandre était resté fidèle à une

---

(1) Notre ambassadeur à Pétersbourg, le comte de Noailles, écrivait au duc de Richelieu: « Sa Majesté Impériale a désiré qu'une des conditions du *traité conclu entre la Bavière et l'Autriche* fût l'engagement contracté par cette dernière puissance de faire payer à Eugène une somme de dix millions de francs jugée l'équivalent d'une population de 50,000 âmes qui lui avait été assurée par des arrangements précédents comme indemnité de la perte de la *vice-royauté*. » (Le 3 juin 1816.)

infortune aussi imméritée. La lettre impériale du 3 avril 1815 le dit hautement en ce qui concerne les relations personnelles et son établissement (mission confidentielle du général Czernischeff). Ces sentiments n'avaient pas changé en 1816; pénétré de la justice de cette cause, Alexandre réclamait en faveur de son protégé, lors des échanges de territoire qui eurent lieu cette année-là entre l'Autriche et la Bavière, conformément aux traités; il se flattait que son intervention avait *assuré un sort à sa famille dans les États de Sa Majesté bavaroise*, à défaut de l'Italie ou par suite des difficultés de la politique. C'est ainsi qu'après des traverses sans nombre, le prince Eugène avait pu survivre aux désastres de l'Empire, acquérir une place honorable parmi les cours souveraines et donner à sa famille un tel relief d'honneur que ses enfants montèrent tous sur des trônes où s'allièrent à des familles régnantes (1).

Telles étaient la position et les relations de celui dont on allait tenter l'ambition ou solliciter l'amertume.

Ce fut à ce moment que l'opposition française entra diplomatiquement dans la lice; et Manuel dut s'aboucher en son nom, avec M. de Stassaert, chargé de sonder le prince et de lui offrir la couronne de France. De son côté, l'un des compagnons de l'Empereur à Sainte-Hélène, le général Gourgaud, conseillé par Manuel et ses amis, passa en Allemagne, non sans difficultés, puis, pénétrant en Bavière, se rendit à Munich. Il fut reçu par

(1) Autre fait singulier dans la famille de l'usurpateur. Au mois de septembre 1814, Bernadotte avait déclaré à l'ambassadeur du Czar, Pozzo di Borgo, qu'il fallait accorder au *roi Jérôme une souveraineté en Italie*, au règlement des affaires générales (Lettre au comte de Nesselrode, Arch. de Saint-Pétersbourg). Il est vrai qu'il se proposait personnellement comme *Roi de France*. N'était-il pas originaire de la patrie d'Henri IV? En mai 1814, il quitta Paris et disparut dès ce jour de l'histoire de France. Stockholm le reçut comme un des libérateurs de l'Europe, question d'amour-propre national. De fait, comme l'a écrit M. L. Pingaud, il se trouva être parmi les vainqueurs le seul des vaincus restés debout. Il poursuivit les Bourbons de sarcasmes après Waterloo et les appela une *race pourrie*!

le prince à force d'instances, et s'ouvrant franchement à lui, lui fit connaître le but de son voyage.

Celui-ci eut quelque peine à saisir l'importance d'un sujet qui effrayait sa sagesse. Il a, en effet, prouvé par sa correspondance qu'il avait déploré les fautes de son beau-père, et on y trouve maintes fois répétées ses protestations en faveur du duc de Reichstadt, devenant Napoléon II. Il ne comprenait pas autrement le moyen de servir son pays sous une dynastie qui n'était pas de son choix. Au commencement de la même année, le 10 février, il avait informé Alexandre de son « établissement en Bavière, proportionnellement aux moyens que le roi de Naples s'est engagé à fournir ». Bon et reconnaissant, l'ancien vice-roi adjurait, en ces termes, l'Empereur de lui continuer sa bienveillance. Ce fait est de la plus haute importance; peut-être fut-il déterminant sur les décisions à prendre au moment du congrès d'Aix-la-Chapelle, car l'entrevue du baron de Stassaert et celle du général Gourgaud ne purent avoir lieu qu'en octobre ou novembre 1818.

Les libéraux ignorant une telle déférence pour les vues et l'influence d'Alexandre, le général se fit, en cet état de choses, leur interprète. Dans une de ces parties de chasse au sanglier si chères au prince, il lui révéla le secret de l'insurrection bonapartiste qui se préparait dans les conseils de la *Vente Suprême*. Il lui proposa militairement de se mettre à sa tête. Les réflexions de l'ex-roi furent courtes et son parti bientôt pris : il déclara à son interlocuteur que si le Sénat l'appelait, il n'hésiterait pas à répondre à ses vœux. Le général ne poursuivit pas ses instances, et tout fut terminé là; l'étrangeté de la réponse mit fin à toute communication.

Le prince de Beauharnais préférait sa position secondaire mais heureuse aux aventures, et il avait eu trop de peine à l'acquérir pour qu'il lui fût permis de la jouer aussi légèrement. Son affection pour une femme adorée

et ses enfants fi♦ le reste; le bonheur intime l'emporta sur l'ambition.

Faut-il voir dans l'appel au Sénat une censure pour le servilisme de quelques-uns de ses anciens membres à l'égard des Bourbons? ou un appel aux passions bonapartistes violentes alors? enfin, un gage d'intervention personnelle? La *Correspondance* comme les papiers du prince ne permettant de rien affirmer, nous nous abstenons de suppositions gratuites. Incapable de vouloir autre chose que le retour de Napoléon II pour l'appuyer de ses conseils et de son épée, le prince de Beauharnais resta étranger à toutes les querelles antidynastiques de l'opposition. Du moment où il eut compris que le bonapartisme était mort et bien mort, il se contenta d'écrire ses Mémoires et de vivre entouré du respect des souverains de l'Europe dans une Cour dont il était l'orgueil.

Avec lui finirent les tentatives extra-légales, il ne devait plus être question désormais que des appels au *drapeau tricolore* et de l'avènement possible du *duc d'Orléans*, le premier des candidats de 1814, dans le conseil des puissances. L'Autriche se chargerait, au besoin, de préparer par Metternich le retour du duc de Reichstadt et son couronnement, ce n'était qu'*un en-cas diplomatique*; le fils de Napoléon mourut à la fleur de l'âge. Tout plutôt que cette race dira-t-on à la cour d'Autriche (1).

---

(1) Les royalistes de la Congrégation conçurent sous l'influence du comte de Vitrolles un projet singulier en 1820. Des intrigues de palais organisées par lui trouvèrent dans l'assassinat du duc de Berry la *nécessité d'un mariage pour le comte d'Artois*. Après des précautions de langage, M. de Vitrolles conclut son exposé en déclarant que le trône ne pouvait être vacant et la couronne incertaine. Il convenait donc à la politique de sa maison de placer les intérêts de la royauté au-dessus de ses propres douleurs, du moment où il y allait de la descendance d'Henri IV. « Le père, lui dit-il, doit céder la place à l'homme politique; il appartient à la France et à la monarchie avant d'appartenir à sa douleur. » La *fille* de Charles IV roi, Marie-Louise, *veuve du roi d'Etrurie*, maintiendrait le sceptre dans sa famille par son mariage, retour magnifique à la politique des Pyrénées. On sait comment finit ce rêve.

LIVRE III

DESTRUCTION DE L'ARMÉE

CHAPITRE XVIII

La Cocarde et le Drapeau tricolore.

La Fayette en fit l'emblème de la Révolution en 1789 et la Législative l'imposa en 1792. — Napoléon l'imposa de nouveau aux Cent-Jours. — Récit du maréchal Macdonald sur ses efforts et ceux du maréchal Davout pour les conserver.

Je vous apporte une cocarde qui fera le tour du monde, s'écria La Fayette le 31 juillet 1789 en présentant le règlement de la Garde nationale. C'était la cocarde tricolore.

Trois ans plus tard, la Législative déclara la Patrie en danger et prescrivit que tout Français était obligé de porter la cocarde.

Avec le Directoire, époque des gloires d'Italie, de Hollande et d'Égypte, l'usage tomba en désuétude. Divers projets de loi furent présentés au conseil des Cinq Cents en l'an VI et en l'an VII; les événements de l'intérieur ne permirent pas de leur donner de suite.

---

(1) Un règlement militaire de 1767 avait prescrit le port de la cocarde blanche, en basin, pour les troupes. Une ordonnance de 1779 la rendit à nouveau obligatoire et celle de 1782 l'interdit à toute personne qui ne serait pas militaire. Avec Camille Desmoulins quoique d'une autre couleur, elle devint un insigne politique.

Avec l'Empire, comme sous le Consulat, la garde, l'armée, les dignitaires et les fonctionnaires la portèrent seuls.

De 1789 à 1814, elle symbolisa la Révolution avec le drapeau aux trois couleurs.

Les émigrés la remplacèrent par la cocarde blanche que Talleyrand fit arborer devant son hôtel pour tromper le Czar, s'écrie le général Lamarque, par une centaine de laquais. Il est vrai que ces derniers acclamèrent l'étranger : *Vivent nos libérateurs*!

Le maréchal *Marmont* a raconté ses efforts en 1814 pour la conserver. On se servit du maréchal Jourdan afin de tromper tout le monde. On lui annonça que le corps du duc de Raguse avait arboré la cocarde blanche, *ce qui n'était pas vrai*, écrit celui-ci; c'est donc par un subterfuge indigne qu'on changea les couleurs nationales honorées par tant de gloire (1).

Le prince Bénévent avait redouté en 1814 *la colère révolutionnaire* de la Marseillaise. Il avait fui en 1815 ses responsabilités de haute trahison en courant rejoindre ses amis de Gand.

Comme notre drapeau, la cocarde redisait l'origine révolutionnaire de notre puissance en Europe. La France ne fut avec son chef et à son exemple qu'un « aventurier », nos hommes de guerre que des parvenus de la gloire, et ceux qui s'étaient montrés si grands hors de nos frontières que des usurpateurs!

Le 1er mars 1815, Napoléon s'écriait en abordant au golfe Juan : Soldats! *nous n'avons pas été vaincus*. Et il personnifiait dans la cocarde tricolore vingt-cinq années de triomphes.

« Arrachez ces couleurs que la Nation a proscrites et qui pendant vingt-cinq ans servirent de ralliement à tous les ennemis de la France. Arborez cette *cocarde trico-*

(1) *Mémoires*, t. VII, l. XXI, p. 11).

lore; vous la portiez dans nos grandes journées?

« Nous devons oublier que nous avons été les maîtres des nations, mais nous ne devons pas souffrir qu'aucune se mêle de nos affaires. Qui prétendrait être maître chez nous? Qui en aurait le pouvoir? Reprenez ces aigles que vous aviez à Ulm, à Austerlitz, à Iéna, à Eylau, à Friedland, à Tudela, à Eckmühl, à Essling, à Wagram, à Smolensk, à la Moscowa, à Lutzen, à Wurschen, à Montmirail.

« Honneur, concluait-il, à ces braves soldats la gloire de la patrie et honte éternelle aux Français criminels dans quelque rang que la fortune les ait fait naître qui combattirent vingt-cinq ans avec l'Étranger pour déchirer le sein de la Patrie. »

Drouot au nom de ses compagnons d'armes s'écriait à la même date : Un Viomesnil insulte au vainqueur de Zurich. Un Brûlart, sicaire de Cadoudal, commande nos légions! Le signe de l'honneur, ils l'ont donné à tous les traîtres et l'ont prodigué pour l'avilir.

Le vrai cri de l'Armée persécutée, en voilà les témoignages.

En apprenant le retour de l'île d'Elbe, on lut au *Moniteur* par des adresses enthousiastes le vœu des populations s'unissant à l'armée pour la conservation des trois couleurs. A Lille, les vétérans remerciaient Dieu de les avoir rendus témoins d'un aussi grand prodige. A Metz, mêmes démonstrations. A Strasbourg, le duc d'Albufera les appelait la cocarde de la victoire et la municipalité de Rouen voyait dans celui qui la rendait au pays le sauveur de la France.

Lyon se distingua de son côté dans ce délire de colère patriotique contre les Bourbons et contre l'étranger. La province de Bourgogne d'où était sorti Carnot et une foule de généraux, de savants, arbora la cocarde avec ensemble, Nancy et la Lorraine tout autant, la garde nationale de Paris la reprit par droit d'aînesse. A Bor-

deaux, le valeureux Clausel la rendit à ses troupes. Celles-ci l'arborèrent le plus souvent d'elles-mêmes en acclamant le César qu'elles avaient couronné.

Nos drapeaux, ces insignes que le Soldat appelait comme à Rome *propria numina Legionum*, on les renouvela. Quant à ceux de l'ennemi au nombre de *quatorze cent dix-sept*, drapeaux et étendards suspendus aux voûtes des Invalides le maréchal Sérurier les avait fait brûler le 30 mars 1814 pour qu'ils ne fussent pas repris par les alliés. Les Prussiens s'emparèrent cependant de quelques-uns de ceux que Napoléon avait offerts au Sénat, au Corps législatif, au Tribunat (1).

En 1815 encore, dans une question de forme de gouvernement, l'Europe s'arma du Nord au Sud pour accabler la France en violant le droit des gens. L'Angleterre la conduisait par son or et par ses conseils de haine faite d'aveuglement.

Waterloo nous livra inéluctablement aux émigrés.

Pozzo di Borgo a traité la question de la cocarde tricolore quant à Wellington. Il raconte sa préférence pour la cocarde blanche à raison des circonstances. Elle était devenue pour lui *le signal de la rébellion* et son adoption par l'armée amenait à dire que Louis XVIII ne pouvait *arborer le drapeau sous lequel* l'Usurpateur avait combattu l'Europe et le souverain reconnu par elle. A l'entendre, le Midi, le Nord, la Normandie et la Vendée ayant pris la cocarde blanche, il n'y avait qu'à respecter le vœu des populations (2).

Le maréchal Macdonald qui a été un confident éclairé de la seconde Restauration ne pouvait passer sous silence la question de la cocarde tricolore. On lui doit un récit très personnel que le lecteur a le devoir de connaître,

---

(1) La France en a conservé cinquante-huit (prussiens, russes, autrichiens, italiens), soit au Sénat, soit au Corps législatif actuels.

(2) Dépêche du 8 juillet.

sur son entretien avec Fouché à ce sujet (1). Ce dernier conseillait d'arborer la cocarde tricolore pour s'attacher *la nation* ainsi que *l'armée*, insigne qu'il avait porté lui-même avant l'émigration. Le duc de Tarente en était un fidèle par tous les souvenirs de sa carrière et sa conduite avant le 20 mars lui donnait une autorité particulière à l'égard de celui qui seul, pouvait prononcer : le Roi.

« Le maréchal Davout, a-t-il écrit, me reçut avec empressement; il me dit que l'effectif de l'armée qui se rendait au delà de la Loire se montait à 150,000 hommes et 30,000 chevaux, avec 750 bouches à feu; qu'il mettait cette force imposante à la disposition du Roi s'il voulait lui laisser la *cocarde tricolore et la porter lui-même*; que la grande majorité de la France tenait à ces couleurs sous lesquelles on a été tant de fois victorieux; que ce serait le moyen de regagner l'affection de tous les citoyens dignes de ce nom et que Sa Majesté pourrait alors donner à cette armée un chef de son choix *s'il ne lui plaisait pas de le laisser à sa tête*. Je promis, comme j'avais fait à Fouché, de rendre fidèlement au Roi tout ce que j'avais entendu, mais j'ajoutai que je doutais que le Roi acceptât les conditions qu'on lui faisait. En bonne politique, je reste convaincu encore aujourd'hui que *l'adoption de ces couleurs*, à la première Restauration, aurait épargné à la France les calamités qui pesaient sur

---

(1) Avant cet entretien qui eut lieu aux Tuileries, Macdonald entendit un collègue de Fouché l'interpeller en ces termes : « Vous allez trouver le Roi, dites-lui que nous voulons l'indépendance, la cocarde tricolore. » Le maréchal se borna à hausser les épaules parce qu'il venait de censurer la conduite de plusieurs généraux.

Le 7 juillet au soir, le maréchal *Masséna* demanda son maintien au nom des colonels de la garde nationale. Le maréchal *Oudinot* lui prêta son concours et écrivit à Louis XVIII qu'elle devait être pour lui ce que fut la messe pour Henri IV. L'entrevue avec le Roi eut lieu à Saint-Denis, le texte des officiers avait été rédigé le 6, par vingt-quatre d'entre eux. Premier signataire, le duc de *Choiseul-Praslin* (Cité par la duchesse d'Abrantès, *Mém. sur la Rest.*, t. IV, ch. IX, p. 242).

elle; mais dans ce moment, en présence des alliés, le Roi pouvait-il honorablement s'y résoudre? Quoique la politique excuse tout, même les plus grandes fautes, c'en fut une à la première Restauration, peut-être aussi de la seconde de ne l'avoir pas compris; si on y est retombé, ce ne sont pas les bonnes raisons qui ont manqué pour empêcher qu'elle ne fût commise; le Roi était ébranlé, lors de mon entrevue avec lui, les conseillers qu'il ramenait de Gand le dissuadèrent (1). »

Ceux-ci n'ignoraient pas, puisqu'ils avaient été les auditeurs d'un premier refus, que Louis XVIII avait appelé la cocarde tricolore un hochet. Non, avait répliqué le maréchal à son souverain, dans l'entrevue de Gonesse; il aurait fallu s'en emparer au premier retour, même à celui-ci. Ces couleurs au temps d'Henri IV, n'étaient-elles pas celles de la *famille royale*? Ce prince ne les avait-il pas offertes à la Hollande?

Le Roi confirmait lui-même les paroles hardies qu'il entendait certainement pour la première fois lorsqu'il avoua que *c'était la livrée de sa maison*. Et cependant, il en refusa l'acceptation.

Hyde de Neuville a parlé pour tout le parti royaliste quand il a écrit : « Un drapeau a une grande portée lorsqu'on le laisse aux mains de ses ennemis. » Davout cependant adjura ses troupes d'accepter le drapeau blanc au nom de la patrie, Lamarque invoqua Henri IV. A la rentrée de Louis XVIII, le 8 juillet (trois heures et demie) la cocarde et le drapeau tricolore furent remplacés sans pouvoir disparaître de l'âme de la nation. La joie insultante des hautes classes rappela les manifestations du 31 mars 1814. Le temps a fait justice de ces folies.

Les Représentants avaient annoncé à la France le 4 juillet, par décret spécial, que la cocarde, le drapeau et le pavillon tricolore étaient conservés et placés sous

(1) *Souvenirs*, p. 393.

la sauvegarde de l'armée, de la garde nationale et de tous les citoyens. Louis XVIII et la cour n'eurent en ceci qu'un but, jeter à bas ce témoignage de notre gloire.

L'indignation publique fut extrême. Un inconnu à cette époque, Béranger, qui devint par ses *Chansons* un poète de génie et le créateur d'un genre national, se fit l'interprète de nos douleurs (1). Le 30 mars 1816, réponse à la loi d'amnistie et à son œuvre d'Ancien régime, il lança son anathème à « la cocarde blanche » en attendant son « Vieux drapeau » et son « Vieux sergent ». Deux strophes suffisent à notre patriotisme.

Les étrangers et leurs cohortes
Par nos vœux étaient appelés.
Qu'aisément ils ouvraient les portes
Dont nous avions tiré les clefs.

Jour de paix, jour de délivrance
Qui des vaincus fit le bonheur :
Beau jour qui vint rendre à la France
La cocarde blanche et l'honneur !

Sur le Drapeau qui donna à la France de la Révolution et de l'Empire plus de gloire à lui seul en vingt années que celui de toute la monarchie, le poète chansonnier consolait les grands proscrits par ces vers :

Il est caché sous l'humble paille
Où je dors pauvre et mutilé,
Lui qui, sûr de vaincre, a volé
Vingt ans de bataille en bataille !
Chargé de lauriers et de fleurs,
Il brilla sur l'Europe entière.
Quand secoûrai-je la poussière
Qui ternit ses nobles couleurs ?
. . . .

(1) Lamartine a dit de lui : « Jamais un pays ne se personnifia davantage dans *son poète*. » Sur son génie : « Il devint le Tyrtée de la nation et de la Révolution. »

Mais il est là, près de mes armes :
Un instant osons l'entrevoir
Viens, mon drapeau! viens, mon espoir!
C'est à toi d'essuyer mes larmes.
D'un guerrier qui verse des pleurs
Le ciel entendra la prière.
Oui, je secouerai la poussière
Qui ternit tes nobles couleurs!

La colère du chansonnier veut une explication. Le 28 octobre, 3 députés avaient demandé *la peine capitale* contre toute personne qui arborerait un drapeau tricolore et la confiscation de ses biens. Ils l'appelaient abominable (1).

Un royaliste bon teint va nous dire ce que pensait la majorité de son parti :

Le vieil étendard tricolore n'a jamais été celui de l'ordre public, écrivait-il en 1828. Il a été sali à Versailles en 1789, sur la route de Varennes en 1791, aux massacres de septembre, sous La Fayette par la garde nationale, avec Santerre aux Tuileries, au 21 janvier 1793 où il a été trempé dans le sang de Louis XVI, Ronsin l'avait attaché à la guillotine qu'il roulait en Vendée avec son armée. Il a été couvert du sang et des larmes de tous les honnêtes gens. *Les victoires de la République ne peuvent lui ôter ses souillures* (2).

De l'honneur dans les camps, rien.

Des incomparables victoires de la France, rien (3).

---

(1) Par ordre des ministres, tous les comptes rendus insérés au *Moniteur* (journal officiel du gouvernement) appelaient le drapeau blanc, *le drapeau sans tache*. Quant à l'autre, il était *abominable*.

(2) *Hist. des émigrés franç.*, par A. de Saint-Gervais, t. III, p. 214.

(3) Des indépendants avaient une vue plus exacte à la cour d'Autriche. La baronne du Montet a fait un récit de sa discussion sur la cocarde tricolore avec le comte Charles de Bombelles qui est à lire (*Correspondant* du 25 août 1904, p. 769).



CHAPITRE XIX

Assassinat du général royaliste Ramel.

L'Ami du Roi, journal du duc d'Angoulême dans le Midi, désigne aux massacres les partisans de la Révolution et de l'Empire. — Effet immédiat à Toulouse, le 15 août 1815. — Assassinat du général Ramel à la fin de la procession de l'Assomption à l'hôtel de son commandement.

L'horreur des crimes de Marseille et d'Avignon se calmait à peine que le journal du duc d'Angoulême, *L'Ami du Roi*, publiait un pamphlet sanguinaire sous ce titre non équivoque : *Des partisans de Buonaparte et de quelques reproches adressés par eux aux royalistes.* C'était moins une réponse comme le titre porterait à le croire qu'une attaque et quelle attaque! Chacune de ces paroles en appelait à la violence des partis, aux fureurs populaires d'une foule aussi capable de forfaits par entraînement qu'elle avait été capable en 1792 des actions les plus héroïques aux frontières.

En instituant les Conseils de guerre gardiens de l'ordre public, le duc d'Angoulême avait formulé cet *arrêt judiciaire* à lui seul, comme il l'eût formulé aux temps de l'Ancien régime : « Les individus qui ont été membres des fédérations armées contre le Roi et leur patrie sont nommément compris dans cette disposition. » Ils ne s'étaient armés que contre l'étranger. Le

(1) Crime oublié encore, tentative d'assassinat contre le général divisionnaire Merle engagé de 1781, nommé brigadier d'artillerie aux Pyrénées occidentales par les représentants du peuple, un héros d'Allemagne, de Portugal, de France en 1814, blessé à Busaco et à Oporto, victime de la populace sur le Var en 1815 au corps d'Observation de Brune. Il fut assez heureux pour survivre.

sophisme royal, le voilà. Et c'est en son nom qu'on allait répandre le sang français offert en expiation du sang étranger.

Rendu le 4 août, cet acte eut le résultat qu'il était facile de prévoir.

Dès le 8, les incitations aux massacres se produisirent publiquement. Le pamphlet officiel ayant été inséré dans *L'Ami du Roi*, excita une émotion diverse de sentiments dans le Languedoc et la Provence.

« On a remarqué, disait-il, que depuis que les hommes s'amusent à faire des révolutions, jamais aucune *faction* connue n'avait présenté un plus monstrueux assemblage, une plus étrange association d'éléments divers et discordants...

« *Vétérans* de la Révolution, ennemis naturels des Bourbons et de leur dynastie; *militaires* ennuyés d'attendre de l'avancement; *demi-soldes* désolés de ne rien attendre; acquéreurs de biens nationaux dans toutes les classes; commis d'administration, fesse-cahiers, barbouilleurs de papier; employés de tous les étages demeurés sans emploi; *prêtres* mariés, constitutionnels, défroqués ou dignes de l'être, qui ne sont à l'aise qu'au milieu du relâchement général des principes; enfin, gens poursuivis pour des délits qui se flattent de se soustraire à la justice; gens, etc. »

Qu'étaient-ils?

Des agents d'incendie, de meurtre, de pillage; poignée de traîtres.

Divisant ces adversaires en trois classes, le pamphlétaire les vouait à une mort ignominieuse, moins par les épithètes dont il les accablait que par les commentaires auxquels il se livrait. Donc, il fallait frapper les Buonapartistes *militaires*, les Buonapartistes *sans-culottes*, les Buonapartistes *honteux*.

Naturellement, les militaires ouvraient la marche. Sa conclusion contre eux était qu'ayant pris la part la plus



active dans nos désastres, il y avait à les punir de leurs fautes et à ne jamais perdre de vue leurs erreurs.

Des seconds, il avançait qu'ils constituaient dans un parti méprisable les individus les plus méprisés, tigres altérés de sang depuis 1793, que le temps avait blanchi sans les rendre moins féroces. Leurs fils et leurs petits-fils étaient élevés par eux dans une même haine des gens de bien, digne postérité d'assassins.

Aux troisièmes il reprochait, eux mesurés et silencieux, de s'être faits les instruments du *Corse* farouche et dévastateur. Or, ils n'ont voulu, ils ne veulent, ils ne voudront jamais que le crime!

Que pouvait-il résulter de ce langage fanatique patronné ouvertement par le pouvoir, sinon ce qui advint de Marseille à Agen, des assassinats et parfois, comme dans les Cévennes, le carnage (1).

La ville de Toulouse était d'autant plus apte à voir des crimes que Wellington vainqueur par son lieutenant le maréchal Béresford le 10 avril 1814 y avait suscité, contre le pouvoir tombé, un enthousiasme déshonorant. On l'avait célébré comme un *héros* appelé avec les potentats à rétablir sur son trône le digne *fils* de Charlemagne. Une strophe de cette chanson suffira pour juger le patriotisme de ceux qui acclamaient jusqu'au délire nos vainqueurs.

Enfin, vous entrerez en France!
Héros dont la haute naissance
Égale vos vaillants exploits
En vengeant le meilleur des rois
C'est sur le char de la victoire,
Guerriers, cent fois couverts de gloire,

---

(1) Malheur cependant aux protestataires. Exemple, en mai 1816, la Cour prévôtale de Paris condamnait le nommé Baudouin à deux ans de prison, 300 francs d'amende, cinq ans de surveillance et l'impression de l'arrêt à 200 placards pour : « avoir tenu des propos tendant à affaiblir le *respect* dû à la personne auguste de S. A. R. le duc d'Angoulême ».

Que vous volerez vers Paris
Pour dompter de vils ennemis.

On promettait des fêtes pour célébrer par des « chants de joie et d'amour », les conquêtes du héros qui venait accabler les Français de ses *bienfaits*. Le 15 août, jour de l'Assomption et après la procession dite du *Vœu de Louis XIII*, la fête populaire fut l'assassinat du général Ramel.

Qu'était cet officier et quelle phase politique de la Révolution rappelait-il?

Originaire de Cahors, engagé volontaire en 1785, adjudant-major des volontaires du Lot en 1792 et capitaine la même année, officier supérieur l'année suivante, les représentants l'avaient suspendu comme ex-noble en avril 1794. Réintégré par le général en chef Dugommier, il avait éprouvé des vicissitudes diverses mais avait obtenu le titre de chef de brigade sur le Rhin, fin 1795. Le Directoire lui avait confié, un an plus tard, le commandement des grenadiers servant près la représentation nationale. Au 18 fructidor, on l'avait arrêté et condamné à la dégradation (1). Il fut assez heureux pour s'évader de la Guyane. Malgré une inscription inique d'*émigration*, il rentra en France sous le Consulat, partit pour Saint-Domingue (2) et combattit successivement en Italie, en Allemagne, en Espagne, en Portugal, plusieurs fois chef d'état-major; la Restauration le nomma maréchal de camp le 25 novembre 1814. Il commanda le département de la Haute-Garonne le 17 juin 1815 et tombait un mois plus tard sous le poignard, dans l'hôtel même de la subdivision (3).

(1) Il n'avait été nullement le complice de Pichegru.

(2) Le général Mathieu Dumas intervint pour lui en 1802 auprès du gouvernement et l'appelait « notre compagnon d'infortune ». Son compatriote, le général Bessières l'appuya également pour qu'il fût rappelé à l'activité.

(3) Le 30 septembre 1848, le général Lamoricière reçut comme

Les *verdets* de Toulouse, ultra-royalistes composant des bandes de proscripteurs et d'égorgeurs, avaient été maintenus par son intervention dès son arrivée. Des scènes révoltantes avaient pris fin en juillet, les fanatiques résolurent sa mort durant une cérémonie religieuse le 15 août, procession du *Vœu de Louis XIII*. L'esprit de M. de Vitrolles prédominait dans cette malheureuse ville qui avait été choisie par son conseil comme un des points destinés à s'opposer au retour du régime impérial. Insulté sur le parcours de la cathédrale à son hôtel, le général Ramel, fort de sa proscription à Sinnamary comme royaliste sous le Directoire, méprisa les fureurs d'une foule que tout a permis de dire soldée dans ses meneurs. Elle envahit, à cinq heures du soir, son domicile où il n'avait qu'une sentinelle pour le défendre. Ce soldat courageux tenta de le sauver en le couvrant de son corps; il tomba le premier. Les assassins vociférent que le général l'avait percé de son épée et sous ce prétexte l'accablèrent de coups. On le crut mort et on l'abandonna aux cris de : Vive le Roi.

Que fit le maire, que fit le maréchal de Pérignon?

Un officier supérieur qui a écrit une histoire de la ville de Toulouse, a écrit de ce crime qu'on « n'oserait accuser M. de Villèle ni le maréchal de Pérignon d'avoir conspiré la mort du général Ramel ». Mais il a avancé sans trouver de contradicteurs qu'ils n'ignoraient ni le *complot*, ni ses *auteurs*, ni l'*instant* de son exécution et il se demande s'il n'y a pas eu là *complicité* (1).

A la nuit, le bruit courut parmi les forcenés que leur victime avait reçu les soins d'un médecin de l'Hôtel-

---

ministre de la guerre une lettre où le fils du général assassiné demandait la feuille de ses états de service pour l'aider à trouver une situation qui le tirerait de la misère. Il signait : Justin Ramel, homme de lettres, à Paris (Dossier de la guerre).

(1) Le chef d'escadrons d'Aldéguier, de l'armée impériale, au t. IV, ch. IV, p. 687.

Dieu et qu'on espérait le sauver, ce qui était vrai. Guidée par ses meneurs, la foule revint assiéger la subdivision et se précipita dans les combles où il avait été caché pour l'achever en cannibales (1).

Duvergier de Hauranne atteste, après avoir lu la procédure, que de hauts personnages protégèrent les assassins, entravèrent la justice, que leur complicité fut écartée de l'instruction. La cour prévôtale de Pau condamna deux des assassins à cinq ans de réclusion et acquitta l'organisateur des attroupements.

Les assassins ne furent jamais poursuivis effectivement.

---

(1) L'oncle de l'auteur, alors interne, fut le premier chirurgien qui pansa les blessures. Malgré ses confidences, nous abrégeons notre récit. Le 4 septembre, le *Journal de la Haute-Garonne* protesta contre l'anarchie qui dévorait le Midi et invoqua contre les assassins l'indignation des souverains alliés. Or, ce journal était royaliste!

CHAPITRE XX

Protestation contre le prince Napoléon sur 1815.

Lettre de 1887 au prince Napoléon sur les événements de 1815 à Toulouse. — *Assassinats militaires de Marseille.* — Leur condamnation par un royaliste.

Le prince Napoléon connu pour ses idées démocratiques sous le second Empire n'accepta pas avec sérénité les attaques historiques publiées contre le fondateur de sa dynastie après la chute de 1870. Il faut reconnaître que certains ouvrages tiennent du pamphlet. De là, comme revendication de la vérité, un ouvrage dont les contemporains n'ont pas oublié le retentissement. Ce fut un éclat et comme la préface du relèvement du parti bonapartiste dans la politique intérieure du pays. Sa lecture m'obligea à une protestation décidée sur les événements dont la ville de Toulouse fut le théâtre sanglant en 1815. Elle appartient à l'histoire, la voici dans son intégrité.

La mémoire de Napoléon est chère au prince Napoléon. D'autres mémoires nous sont chères. Or, ces mémoires ayant été grossièrement diffamées par l'auteur du livre intitulé : *Napoléon et ses Détracteurs*, le prince Jérôme trouvera naturel qu'on lui réplique.

Je n'ai l'intention de le faire ici que sur deux faits qui sont d'une fausseté historique absolue et qui ont été avancés par le prince avec une légèreté coupable. Il s'agit de M. de Rémusat, préfet de la Haute-Garonne en 1815, et de sa prétendue participation à l'assassinat du général Ramel.

Le prince Napoléon dit, à la page 149 de son livre : « A Toulouse, l'ancien chambellan de l'empereur devint l'homme

de la Terreur blanche ». L'accusation est catégorique, mais elle est le contraire de la vérité.

Un seul récit le prouvera.

I. — En 1815 vivait à Toulouse un industriel du nom de Fonfrède qui possédait le moulin du Bazacle, sur les bords de la Garonne (1). Hostile à la légitimité d'Extrême-Droite, il fut désigné aux vengeances des *verdets*, en même temps que mon grand-père qui, lui, était un vieux soldat de Trafalgar, d'Iéna et de Saragosse. Leur arrêt de mort fut prononcé avec quelques autres dans un conciliabule politique. M. de Rémusat en fut informé par sa police.

Celui que l'on tente de déshonorer exposa sa vie pour sauver la leur.

M. de Rémusat osa se rendre déguisé dans la réunion définitive où les verdets dressaient leur liste de mort, afin de mieux connaître leurs agissements et le nom des victimes. Ainsi instruit, il prit ses mesures pour sauver ceux qui ignoraient le sort qui les attendait. En ce qui concerne Fonfrède, le plus en vue, il fit mieux. Il l'appela à la préfecture ostensiblement, afin de paraître mieux le perdre auprès de ses ennemis; là il lui apprit son malheur et son intention de le sauver, lui remit des vêtements d'emprunt, le jeta dans sa propre voiture et se plaça résolument à côté de lui en tenue de préfet. Un membre de sa famille monta, déguisé, sur le siège du cocher, prit les rênes en main, et on conduisit Fonfrède à 10 kilomètres. De là il put se sauver; mais M. de Rémusat pouvait être assassiné, à son retour à la préfecture, pour avoir arraché aux verdets une de leurs victimes préférées.

Le préfet garda toujours le silence sur son noble dévouement. Aussi son fils, l'éminent collaborateur de Thiers, ne connut-il ceci que par moi, en 1869. Le salut de mon grand-père fut moins dramatique, il est vrai, mais dans les familles Fonfrède et Bonnal on n'a pas oublié les cris d'une populace en délire payée pour commettre des crimes et, dansant sur ce refrain : « Nous pendrons Fonfrède, nous pendrons Bonnal. »

---

(1) Son usine offrait cette particularité qu'il y employait les *enfants trouvés* de la région, auxquels il faisait apprendre un métier. La tradition est qu'il en occupait au moins trois cents.

Vous trouverez naturel, monsieur le directeur, que je proteste, moi, le petit-fils de l'un de ceux que sauva M. de Rémusat. Son petit-fils, M. Paul de Rémusat, sénateur, est absent et ignore que je défends l'honneur de son nom; mon indépendance est donc absolue.

C'est une dette d'honneur que j'acquitte.

II. — Je passe à l'affaire du général Ramel, assassiné dans les bras d'un de mes oncles, interne en médecine à l'Hôtel-Dieu-Saint-Jacques de Toulouse en 1815.

Si l'accusateur avait pris connaissance de mon ouvrage sur *Manuel et son temps*, qui a été publié le 1er janvier 1877, il aurait pu lire un chapitre sur la Terreur blanche, rédigé au centre des pays qui en ont été témoins, et avec les documents locaux de l'époque.

La tête de Romiguières, devenu en 1830 procureur général et pair de France, fut mise à prix en 1815. Romiguières dut se cacher, et ce fut encore M. de Rémusat qui protégea sa fuite et sa retraite.

J'écrivais en 1877, page 67 de mon ouvrage :

« Égarée par un enthousiasme coupable, Toulouse brûlait après avoir salué les Anglais, d'imiter les frénésies de Nîmes. La foi politique y suscita les fureurs civiles. Ramel, volontaire de 92, proscrit de Fructidor, *fidèle à la cause royale pendant les Cent-Jours*, s'était efforcé de contenir les animosités des verdets. Il fut assassiné le 15 août au soir aux cris de : « Vive le roi ! » à cinq minutes de l'hôtel du maire de Toulouse, dont la popularité eût suffi à conjurer ce crime. M. de Villèle ne crut pas devoir intervenir et le maréchal de Pérignon oublia son compagnon d'armes. »

Un officier supérieur, M. d'Aldéguier, a cité les mêmes noms que moi dans son *Histoire de la ville de Toulouse* et il fut leur contemporain. Il ajoute même cette aggravation, p. 687 du quatrième volume : « L'histoire dira que, n'ignorant ni l'un ni l'autre le complot, ni ses auteurs, ni l'instant où il devait être exécuté, ils fermèrent les yeux et se tinrent dans une inaction complète. » Où voit-on en ceci l'initiative de M. de Rémusat?

Si les assassins du général ne furent pas poursuivis, c'est que le pavillon Marsan s'y opposa. M. Decazes n'a pas toujours pu ce qu'il voulait.

Dénoncé comme l'ennemi de la politique des verdets,

M. de Rémusat fut appelé à Lille. La vérité, la voilà en son entier.

Que reste-t-il des accusations formulées contre lui? Rien, sinon une calomnie (1)!

Les historiens royalistes comme Lacretelle ont condamné les *verdets*, écume de la plèbe, qui cachait sous la politique un but de vol, d'incendie, de pillage exercé à leur profit. De Marseille à Bordeaux, on eut à sévir contre leurs bandes, à en condamner quelques-uns (2). La police en incorpora comme agents provocateurs dans ses rangs et on sait quelles détestables actions ils commirent, jusqu'à inventer des complots qui conduisirent leurs victimes à l'échafaud. Les mémoires des contemporains ont raconté leurs exploits, toujours du sang!

Le 21 décembre de la même année, le général Partouneaux eut le courage d'écrire au ministre de la guerre une protestation ignorée qui l'honore singulièrement. En voici un extrait : « Les conseils de guerre poursuivent avec chaleur et condamnent à la *peine capitale* des hommes qu'ils qualifient de *révoltés* et qui n'ont fait qu'*obéir* à la voix de leurs chefs. Si l'amnistie s'étend aux grands coupables, à plus forte raison doit-elle comprendre les passifs exécuteurs de leurs ordres. » Dans le pays même de M. de Villèle, il y avait donc un soldat qui dévoilait l'iniquité des conseils de guerre. Qui oserait s'élever contre le général Partouneaux (3)?

L'insurrection de *Marseille*, le 25 juin, fut non une réaction de parti mais une organisation de massacres (4). Certes, le comité royaliste ne les commanda pas,

---

(1) Extrait de la *République française* du 5 octobre 1887.

(2) Trestaillons (de son nom Jacques Dupont) fut renvoyé de toutes poursuites et sa veuve reçut une *pension*. Quatretaillons (de son nom Greffaud), la terreur d'Uzès, fut un simple assassin de grand chemin. Voir M. Houssaye, *La Terreur Blanche*, l. III. ch. II.

(3) Correspondance générale. Arch. histor.

(4) Le 31 juillet la ville offrit un banquet suivi d'un bal au grand théâtre pour y fêter l'intervention de la flotte anglaise contre le maré-

mais il vit avec indifférence les compagnies franches fusiller les troupes du général Verdier; on a avoué après la Restauration que les paysans avaient reçu des *instructions*. Les soldats et les officiers en demi-solde furent poursuivis comme des bêtes fauves. Les mamelucks furent égorgés, leurs femmes et leurs enfants subirent le même sort. Tout ce qui appartenait à l'armée fut voué à la mort. Un préfet militaire d'Italie, M. Auglès, fut assassiné à ce titre près de sa mère; n'était-il pas un ami du glorieux Masséna et de Brune? *Le comité royaliste* (1) *connaissait les chefs des bandes, il se refusa à parler*; honte dernière, au drapeau royal on accola le drapeau anglais et sous leur protection l'insurrection s'établit en conquérante dans toute la Provence.

On vit alors une espèce de police populaire, fruit d'un pouvoir occulte, arrêter ceux que les passeports officiels ne protégèrent plus. Ces hommes déshonorèrent leur pays, leur parti, l'humanité. Les heureux du jour virent « sans horreur » une suite de crimes et restèrent muets. L'histoire a le droit de les flétrir.

Après la terreur blanche des villes, on eut celle des campagnes. Ici comme là on oublia qu'en 1791 une foule de paysans s'étaient rendus aux frontières. Armés de carabines, on fit la chasse aux vieux soldats et aux patriotes. Un général, de Gilly, fut sauvé par un cultivateur qui redoubla de soins dès qu'il apprit sa qualité; sa tête avait été mise à prix, générosité unique peut-être dans ces saturnales (2).

---

chal Brune. Ce dernier avait voulu maintenir le drapeau tricolore sur certaines parties de la Provence. L'amiral lord Exmouth reçut en hommage une pièce d'orfèvrerie et le major général sir Hudson Lowe une urne, aux armes de Marseille, avec la date du 26 (*Moniteur* du 11 août).

(1) Capefigue dans son *Hist. de la Restaur.*, t. III, passim.

(2) De même, Viel-Castel aux t. IV, V, de son histoire sur les exécutions royalistes.

CHAPITRE XXI

Assassinat du général royaliste de Lagarde.

Pendant que l'Alsace et la Lorraine courent aux armes, le Midi se rue aux massacres. — *Incitations officielles du duc d'Angoulême dans son Gouvernement.* — Les protestants de Nîmes égorgés. — Responsabilités des fonctionnaires. — Assassinat du général Pelletier de Lagarde, ancien émigré protecteur des réformés.

Le désastre de Waterloo fut interprété de façon différente à l'intérieur. Les populations de l'Alsace et de la Lorraine (que le parti ultra-teutonique osait appeler allemandes de race et de volonté) coururent aux armes. Le Midi, oublieux de sa gloire du XIVe siècle où il s'était levé contre la domination anglaise avec une intrépidité qui entraîna derrière lui le soulèvement du pays, le Midi cria *Vive le roi* et se précipita dans les massacres.

La ville de Nîmes connut par des crimes sans fin la valeur du mot *Malheur aux vaincus.* Ce qui y advint en 1815, renouvellement de ceux de 1790, ne fut point une réaction superficielle mais une série d'assassinats où les passions devinrent de la férocité. Comme toujours, la presse alimenta les passions après leur avoir donné naissance. Les journaux officieux maudirent *la triste fécondité de Lætitia Bonaparte*, on infligea aux amis du royaume déchu les épithètes *de traîtres, de misérables, couverts du sang de la France*! Tout ce qui ne fut pas ultra-royaliste fut nommé bonapartiste. Les hommes de la Révolution, en quelques jours, pas même un mois

(les faits le prouvent par leurs dates), furent compris dans les dénonciations (1).

Les protestants, qui avaient salué la Révolution comme l'aurore de leur liberté et de leur émancipation religieuse, passèrent pour complices secrets du bonapartisme. Le 19 juillet, le duc d'Angoulême lança de la frontière espagnole une proclamation où il déclara ses desseins de vengeance. On y lisait : « L'usurpation fonde son pouvoir éphémère sur le crime. » Le 21 juillet, ses commissaires royaux de Bordeaux ajoutaient : « Jamais, il ne suffira devant les lois d'une opposition politique pour justifier une action coupable. » A Toulouse, le 26, l'administrateur civil du *gouvernement* de Son Altesse Royale notifiait l'intention du prince de rendre justice à tous et quiconque se permettrait « d'aller au-devant des lois » et de recourir à des voies de fait serait lui-même poursuivi. Cette promesse ne visait pas les royalistes mais leurs adversaires.

Une ordonnance édictée le 24 juillet dans le Midi y corrobora celle rendue à Paris le même jour. Voici une de ces dispositions : « Les conseils de guerre établis par nos ordres dans chaque chef-lieu de département sont spécialement chargés de connaître des atteintes à l'ordre public qui seraient commises par des individus faisant ou ayant fait partie d'un *corps d'armée*. » Les fédérés y étaient donc compris. Le 30, l'administrateur civil adressait une circulaire à « Messieurs les préfets des départements composant le gouvernement de son Altesse Royale ». Les arrestations arbitraires opérées en masse au lendemain de Waterloo avaient encombré « les prisons des principales villes » — quel aveu! — à titre d'auteurs ou de complices de la révolte. Il était urgent de procéder à un examen politique.

---

(1) Voir dans la *Bibliothèque historique* de 1818 la Notice sur le Gard (p. 250 à 272) pour les atrocités commises.

Ce fut, dit-on, le but de la proclamation, mais on peut voir ainsi quelle allait être la violence des passions qui se déchaînaient. Le chef de l'état-major général du prince publiait, le 1er août, un *ordre du jour* qui enjoignait « aux militaires de tout grade ayant reçu leur licenciement » de quitter le chef-lieu du gouvernement afin « qu'ils se rendent tous aux endroits indiqués par leur feuille de route ». On envoya à la mort soit sur leur route, soit à destination, une foule d'entre eux. Aux extrémités de la France du Sud, de Marseille à Agen, des violences se produisirent. Le *Journal de Toulouse*, organe royaliste modéré, le constata en ces termes : « Les troubles qui ont désolé les villes de Montpellier et d'Agen sont terminés. Aucune provocation ne vient réveiller des haines mal assoupies ». Le moment était venu où la force d'intervention des pouvoirs publics serait presque impuissante aux jours d'émeute.

Pourquoi? parce que la proclamation du duc d'Angoulême avait promis des répressions, parce que les militaires avaient été désignés comme des victimes nécessaires. Les mamelucks à Marseille, le général Brune à Avignon, le général de Lagarde à Nîmes, le général Ramel à Toulouse, bientôt les généraux Faucher près Bordeaux, devaient tomber sous le poignard ou sous le glaive, fusillés. Quelques mois encore et le prince de la Moscowa périra au cri frénétique de : *Vive le Roi*.

Le duc d'Angoulême ne gouverna que pour satisfaire les fureurs d'une populace commettant en 1815 une série de forfaits par lesquels elle semblait vouloir faire oublier ceux qu'elle avait commis en 1793 (1).

La haine religieuse voila à Nîmes celle que l'on y

(1) Ce prince avait un journal officiel particulier, ayant pour titre : *L'Ami du Roi*. Le sous-titre portait l'énoncé suivant : « Ce journal, le *seul officiel* pour les actes du Gouvernement de S. A. R. Monseigneur



portait, en 1815, aux principes de la Révolution sauvés par l'Empire, comme se plaisait à le dire Carnot pendant les Cent-Jours. Sur 325,000 habitants, la population du département du Gard dénombrait 115,000 protestants. Leurs adversaires confessionnels tenus dans l'obéissance d'une commune tolérance sous Napoléon estimèrent la souveraineté de Louis XVIII comme devant rejeter dans l'infériorité civile et politique les protestants. L'exercice du culte catholique y fut immédiatement ostentatoire et provocant. Des chansons odieuses retentirent dans les carrefours dont le refrain était *qu'il fallait laver ses mains dans le sang des protestants.* Ceci s'était passé en 1814; l'année suivante, ce fut autre chose.

La contribution de guerre imposée par l'ordonnance du 16 août, quant aux cent millions à fournir aux étrangers monta, pour le département du Gard, à 940,000 francs. Les catholiques durent y subvenir pour les trois cinquièmes, évaluation de son chiffre de population, et les protestants pour les deux cinquièmes. La préfecture fit l'imposition suivante : les protestants durent verser 600,000 francs, les juifs 200,000, les catholiques 140,000 seulement.

Aussitôt, les massacres commencèrent dans les sous-préfectures, les cantons et les campagnes (1).

A l'époque des élections, les protestants s'abstinrent de voter et leurs ennemis envoyèrent à la Chambre des députés leurs persécuteurs : le préfet de Calvières, le commandant des volontaires royaux René de Bernis, l'avocat général Trinquelague, ami dévoué des Trestaillons, anobli en 1816, magistrat bonapartiste renégat.

---

le duc d'Angoulême gouverneur général des 7e, 8e, 9e, 10e et 11e divisions militaires ainsi que pour tous les actes émanés de l'administration locale, paraîtra régulièrement trois fois la semaine. »

(1) Lire : *Marseille, Nîmes et ses environs en 1815*, par Charles Durand, et *Lyon en 1817*, par le colonel Fabvier.

L'arrivée d'un nouveau préfet valut, par les Autrichiens qu'il manda à Nîmes, une période de calme. De cette intervention, retenons le récit du *Journal du Gard*, une calomnie :

« Sans les Autrichiens, c'en était fait peut-être de notre malheureuse ville. On désarme les habitants de la Gardonnenque. Les rebelles sont en partie rentrés chez eux, le reste s'est retiré dans les bois avec les déserteurs, les fédérés, les agents et les moteurs de la révolte ; mais la faim les en chassera bientôt et ils seront bien reçus en quelque lieu qu'ils se présentent. »

Le départ de ces troupes eut pour corollaire une recrudescence de crimes.

Le préfet, d'Arbaud-Jouques et le général Pelletier de Lagarde, nobles cœurs tous les deux, résolurent d'en finir ; d'eux-mêmes, ils firent arrêter le portefaix Trestaillon (1) chef des meurtriers et quelques-uns de ses sicaires. Privés d'une garnison suffisante, ils écrivirent au duc d'Angoulême que sa présence seule arrêterait des massacres que la Chambre osait nier (2). Le 5 novembre, le prince qu'avaient éclairé tant de crimes commis pendant trois mois consécutifs vint à Nîmes, de sa personne. Il donna aux protestants cette marque de faveur, après avoir accueilli leurs plaintes, d'inviter leurs pasteurs à sa table. Les temples furent, en outre, rouverts officiellement.

---

(1) Bérenger a écrit sur le chef de bandes d'assassins auxquels i donna son nom une complainte où il est dit :

> Portefaix cité dans Nimes.
> Pour sa douce piété,
> D'assassin il fut traité
> Par ses brutales victimes
> Quand son bras sur tel ou tel
> Vengeait le trône et l'autel.

(2) Protestation du marquis Voyer d'Argenson, un descendant du ministre de Louis XV, auquel le bourreau de Ney, Bellart, osait dire pour contre-preuve : « Il se croit encore au champ de mai de Bonaparte. »

Le 7, il repartit en ordonnant une protection dont le gouvernement répondait.

Aussitôt, les amis de Trestaillon parcoururent Nîmes en tout sens, les vociférations pleines de menaces réclamèrent la mise en liberté de ce misérable. Vainement le prince royal avait-il répondu aux premiers réclamants : « Il faut laisser agir les lois contre les *assassins* et les *incendiaires.* » Le 12 novembre, ce qu'avait semé le haut clergé éclata dans un orage de sang. Les offices des temples en furent le signal. Enceinte envahie, portes enfoncées, pasteurs frappés, femmes, enfants, vieillards foulés aux pieds et blessés, les hommes davantage encore, ce fut un carnage.

Le général de Lagarde accourut à la tête de quelques soldats. Intrépide, il s'élança dans les groupes des assassins. Son uniforme le désignait à leurs coups. La harangue qu'il prononça l'y désigna plus encore; ils reconnurent celui qui avait emprisonné leur chef, ce fut pour lui un arrêt de mort. Un sergent de la garde nationale de Nîmes se jeta à la tête de son cheval et saisissant les rênes l'ajusta avec son pistolet. L'arme ne dévia pas et le général reçut la décharge en pleine poitrine. Grièvement atteint, il eut la force de se tenir debout et obéi de ses soldats, contint la horde hurlant à la mort (1).

Enfermé à Toulouse, le duc d'Angoulême rentra à Nîmes le 17 pour arrêter ces saturnales qui n'avaient aucune ombre d'excuse. Cette fois on obtint une paix relative et la justice boiteuse du parti triomphant se contenta d'amendes, de prisons et d'exils pour les protestants, procédés connus.

(1) Quel était le passé de ce soldat? Entré au service du Régent en 1795, il avait servi en Russie de 1801 à 1804 et de sous-lieutenant avait obtenu le grade de général major. Souvent blessé, il avait vu la mort de près. En 1815, il s'était rendu à Gand et maintenu le 14 février comme maréchal de camp il commandait à Nîmes. Sa magnifique conduite honore à jamais son nom et lui valut plus tard le titre d'ambassadeur à Madrid.

CHAPITRE XXII

Licenciement de l'armée.

La coalition reproche à l'armée les discordes de 1793. — La diplomatie étrangère, secondée par le prince de Talleyrand et le parti de la cour veut le licenciement de l'armée comme *rebelle*. — Récits et dépêches. — Dernières mesures du noble prince d'Eckmühl avant sa retraite sur la Loire. — Licenciement, voulu dès le 23 mars 1815, par ordonnance royale. — Licenciement de la garde : protestation du général Pelet sur sa brigade et du général Berthezène sur l'armée. — Patriotisme de Drouot.

Quelle était en juillet 1815 la situation de la France?

L'Europe entière s'était ruée sur nous, véritable reflux des nations; ce qu'elle n'avait pu accomplir en 1792 et en 1796, en 1799 et en 1800, elle le put en 1815.

Les Anglais, les Belges, les Hollandais, les Hanovriens s'étaient distribués toutes les provinces qui s'étendent entre Paris et la frontière de Belgique. Les Prussiens campaient dans Paris et refluaient entre la Loire et l'Océan. Les Autrichiens, les Bavarois, les Wurtembergeois étaient cantonnés dans la Bourgogne, le Nivernais, le Lyonnais, le Dauphiné. L'armée autrichienne et piémontaise était descendue en Provence et dans le Languedoc. Les Russes couvraient de leurs corps d'armée la Lorraine et la Champagne; les Saxons et les Badois, l'Alsace; les Hongrois, les bords de la Méditerranée; les Espagnols, les flancs des Pyrénées françaises, la Navarre et le Roussillon (1).

Telle Rome, telle l'Italie dominatrices du monde sous

(1) Sur 1814 même, le général Pouget a pu écrire : « L'armée tomba dans la plus humiliante disgrâce qui fût jamais; il n'y eut d'exception

Alaric et Attila! La France méritait par son génie les colères que de Maistre a immortalisées par ce cri : l'*Univers irrité*!

Que firent les Bourbons pour conjurer cette calomnie des coalisés? Ils rentrèrent au milieu d'eux. Et que l'on ne dise pas que Louis XVIII voulut s'attacher l'armée en se jetant dans ses rangs pour défendre l'intérêt de la France. *Cette menace prétendue*, a écrit le maréchal Marmont, *ne l'a jamais été sérieusement*!

Robespierre ayant fait déclarer que nul quartier ne serait fait aux Anglais, les Autrichiens prirent parti pour eux. Jamais ce décret ne fut appliqué aux armées, il disparut avec son auteur au 9 thermidor. Anglais et Autrichiens n'en invoquèrent pas moins l'existence pour se conduire avec cruauté contre les prisonniers français. Ils n'ignoraient pas, à raison des lettres qu'écrivaient les leurs loin de leur patrie et qu'on envoyait avec soin à leurs familles, comment nous les traitions. Rien n'y fit.

Le général Dellard les a racontés pour les avoir vus et les avoirs subis des traitements inhumains infligés aux nôtres en captivité. Il a tracé des pages qu'il faut lire et méditer. On ne lui cacha pas qu'on entendait, par cette conduite odieuse, venger la mort de Marie-Antoinette et du Roi, comme si l'armée pouvait être rendue responsable de ce malheur. Aussi le général s'écrie-t-il que François II a imprimé ainsi *une tache à son règne* parce qu'il était *présent*. Les coups de bâton, la vermine, la peste et des privations de tout genre entraînant parfois la mort furent le lot de nos prisonniers. Quant aux nouvelles, on leur annonçait des défaites imaginaires pour la France et leur avenir devait consister à vivre et à mourir avec les *serfs* de Valachie (1).

---

que pour les lâches, les traitres et les voleurs. » Elle constituait le sang le plus pur et le plus chaud de la France (*Souvenirs*, ch. VII, p. 282).

(1) *Mémoires militaires* du général Dellard, tout le chapitre V.

Ce dernier sentiment animait encore les alliés en 1815, venger Louis XVI et Marie-Antoinette, et les venger en immolant le plus qu'ils pourraient l'armée! Le parti ultra-royaliste et le gouvernement favorisèrent ces colères avec une telle furie qu'ils oublièrent le caractère de l'armée. Elle n'avait combattu que pour le pays!

Toujours audacieux dans leurs affirmations, toujours de mauvaise fois dans leurs apostrophes contre l'armée, les royalistes ultras s'unirent au comte de Nesselrode en 1815 pour réclamer *le licenciement de l'armée*. Le ministre russe avait rédigé de sa main le traité du 30 mars 1814. En entrant dans Paris avec son maître, en 1815 pour la seconde fois, il exigea formellement la dissolution immédiate de ceux qui n'avaient eu que la soif des conquêtes. Leur existence était l'anéantissement de la paix de l'Europe. Aussitôt, la presse royaliste et la majorité parlementaire déclarèrent avec un égal enthousiasme, oublieux de sa gloire et du sang versé, que l'Armée devait disparaître.

Oui, c'était à elle seule, osaient-ils dire, qu'il fallait imputer la honte de voir l'étranger disposer des destinées de la France, et ils oubliaient qu'on en disposait contre elle en faveur des gens d'Ancien régime. Ils lui reprochaient de ne pas s'être jetée elle-même dans les bras du Roi. Davout l'avait si bien tenté cependant qu'il avait confié aux généraux Kellermann, Haxo, Gérard, une négociation directe. On l'avait éludée. Eh bien, on accusa ces vaillants d'avoir organisé un *foyer révolutionnaire* dans les départements, on les insulta en les appelant *les brigands de la Loire* et on signala leurs violences coupables aux souverains admirateurs des vieux dogmes du moyen âge.

Seule, la France de 1789 était criminelle.

L'ambassadeur Pozzo di Borgo a jugé la situation de notre armée, en 1814, d'une manière intéressante. Il constate son état très difficile à décrire comme désordre,

depuis son ministre « le plus combattu et le plus critiqué » jusqu'à sa misère chez les subalternes. La mémoire des victoires passées et l'humiliation présente, une désorganisation qu'il a fallu classer, des erreurs inévitables, la maison du Roi, les préférences en faveur d'un petit nombre d'anciens serviteurs, tout cela expliquait les mécontentements, le défaut de quiétude et d'obéissance qui caractérise le soldat; le temps devait l'apaiser. Le diplomate fut un piteux prophète pour 1814, qu'allait-il advenir pour 1815?

La *conférence de Haguenau* du 30 juin fut le premier témoin de la fureur de l'étranger contre l'armée française. L'ambassadeur lord Stewart osa dire à M. de Laforest : « Et cette armée dont vous nous parlez, qu'est-ce autre chose qu'une *bande de traîtres armés* qui *tous* ont trahi leurs serments envers leur légitime souverain. » A quoi notre représentant répliqua : « Quel nom donne donc votre seigneurie à l'armée anglaise qui, à Honnslow, déserta le camp de Jacques II pour passer jusqu'au dernier homme, dans celui du prince d'Orange? » Le silence fut la seule réponse du général diplomate.

Le 17 avril, protestant contre le retour de l'île d'Elbe, Pozzo s'écriait que notre armée avait été « habituée à ravager l'Europe », qu'elle était ennemie « de tout gouvernement civil » et que des gens « couverts des crimes les plus noirs de la Révolution » avaient fait d'elle la cause de la catastrophe. Le 24, il revenait à son thème favori, mandait que la nation ne voulait ni les *régicides* ni *la famille de Bonaparte*. Les militaires, de Paris spécialement, entouraient leur chef « pour lui assurer la couronne et résister aux étrangers ». Le 4 mai, il s'écrie que l'armée et son chef dominent la France. En les combattant, l'Europe lutte contre les ennemis de son repos et pour l'ordre intérieur de ce pays. Mais il faut que l'Autriche fasse *trotter* ses troupes.

Le 4 juin, tableau des affaires militaires, il est utile à consulter.

L'armée royale de Trogoff consiste en quelques déserteurs. Les officiers renvoyés à la frontière, c'est Clarke qui les a envoyés de son chef. Dès qu'on agira, Macdonald, Gouvion Saint-Cyr, Oudinot (garder le secret) rejoindront; Victor prendra le commandement, l'incontentable Marmont doit être amadoué, Ricard a droit à une réparation. Brochant sur le tout, Talleyrand est fort attendu.

La veille de Waterloo, le ministre de Nesselrode écrivait au représentant de son maître une dépêche où est tracée la politique du Czar; la conclusion de son plan de conduite était celle-ci :

« Les armées sont en marche; elles vont se porter sur le théâtre de la guerre. Elles ne mettront aucun autre prix à la victoire que le salut de la France, *l'intégrité de son territoire*, le rétablissement d'un ordre de choses qui rende cette nation à elle-même et à la grande famille européenne. »

Puis, on affirmerait l'autorité royale et on modifierait la Charte. On engageait aussi, malgré *les principes de la légitimité*, le Roi à recevoir son sceptre « des suffrages formels de sa nation »; que s'il ne le veut pas, il importe que, par des ménagements indirects, la nation renonce à ce droit « dont le Champ de Mai lui a renouvelé le souvenir ». Ces idées, ce plan devaient être communiqués à Wellington; en les appliquant, on délivrera la France et l'Europe (1).

Pour bien écraser l'armée française, à la demande de lord Castlereagh, le Czar annonça (17 juin) l'envoi

(1) Voir le texte des dépêches citées dans la « Correspondance diplomatique des ambassadeurs et ministres de Russie en France et de France en Russie avec leurs gouvernements de 1814 à 1830 », publiée à Saint-Pétersbourg en 1902, par A. Polovtsoff, président de la Société impériale d'histoire de Russie (aux dates indiquées).

d'un corps russe de 40,000 hommes placé sous le commandement du prince Eugène de Wurtemberg, lequel avait fait preuve d'un mérite supérieur dans les dernières campagnes. Un « subside additionnel » consenti par le gouvernement anglais était accepté avec empressement parce qu'il avait pour but : la cause commune. Ce cabinet soldait la coalition partout afin d'obtenir à Vienne la suprématie finale sur la mer et sa victoire suprême contre le système du Blocus continental.

Le cri prédominant à Vienne, à Londres et à Pétersbourg, à Paris dès le retour de Gand, fut celui de Pozzo di Borgo que s'appropria chacun de nos ennemis :

« *Il faut mettre le Roi à même de disperser l'armée et d'en créer une nouvelle* (1). »

Les passions aveugles qui animèrent l'Europe de 1815 sont dans cette apostrophe, commentées par cette autre : purger la France de cinquante grands criminels.

Faut-il s'étonner que la diplomatie s'élevât contre Blücher et Gneisenau âpres à la vengeance et qu'on intervînt contre eux auprès du cabinet prussien? Leur quartier général était donné comme vivant dans une sorte d'ivresse. On calculait ses fautes militaires et on déclarait la direction inférieure à la réputation.

Quant au parti de la cour, on le caractérisait ainsi : *La guerre est un état de tranquillité, comparée aux intrigues de cette Babylone* (2). Aux émigrés, on reprochait leurs sottises, ce devait être en vain; les alliés ne voyaient pas qu'ils rentraient en conquérants et entendaient redevenir les maîtres. La Charte, ils la bafouaient; l'armée, ils allaient l'immoler, aux applaudissements de

(1) En réalité, on devait licencier 250,000 hommes. Le 31 mai 1814, une ordonnance royale avait créé une commission pour l'examen des titres des anciens officiers. Le 23 octobre 1815, une seconde ordonnance nomma de nouveaux officiers généraux choisis dans l'émigration!

(2) Dépêches des 2 et 3 juillet. Dans la dernière, on lit : « Gneisenau a la tête dans les nuages. »

l'étranger. N'était-elle pas une faction de jacobins et de régicides? Aussi l'injuriait-on par une calomnie que répétait Pozzo di Borgo : *L'armée cherche à traiter pour elle.*

Une convention conclue le 3 juillet à Saint-Cloud et ratifiée aussitôt par les généraux en chef des armées respectives stipula que, le 6, nos troupes abandonneraient Paris et se retireraient derrière la Loire (1). Privé d'instructions, à défaut de gouvernement, le prince d'Eckmühl ne laissa pas la capitale sans direction. Il donnait déjà à la *convention* son vrai sens : un double caractère politique et militaire, doctrine contre laquelle s'élevèrent plus tard Wellington et Pozzo di Borgo. Il donna des ordres au gouverneur de Vincennes, le général Daumesnil, afin d'interdire la forteresse à l'étranger. Il agit de même avec les différents commandants de nos places fortes. Prévoyant, il organisa un service de vivres dans les directions diverses que suivit l'armée jusqu'à la Loire. La discipline dans les cantonnements en fut l'heureuse conséquence.

Il n'eut garde d'oublier l'artillerie et fit transporter jusqu'à La Rochelle et Rochefort un matériel considérable de bouches à feu de tout calibre. Les voitures qui se trouvaient à Paris, à Nantes, à Auxonne eurent la même destination. Il résulta que 1,300 canons en bronze et des voitures en nombre proportionnel nous furent conservés. L'histoire doit au général Neigre de rappeler les services qu'il rendit à cette date ainsi qu'il l'avait déjà fait dans la campagne allemande de 1813. Il en fut de même pour le musée de l'artillerie où furent sauvées des armures de nos souverains; les modèles de nos places fortes n'ayant pas été enlevés à temps furent pris par l'étranger.

(1) Commissaires : général Guilleminot, chef d'état-major du ministre de la guerre; de Bondy, préfet de la Seine; Bignon, ministre des affaires étrangères.

En quittant Paris, *le général en chef de l'armée de la Loire* nomma trois généraux à titre de commissaires pour défendre les intérêts de l'armée que trahissaient le prince de Talleyrand et Fouché duc d'Otrante : Kellermann comte de Valmy, comte Gérard, baron Haxo (1). Les pouvoirs qui leur furent donnés portaient :

« En conséquence, l'Armée est prête à jurer fidélité au Roi et aux lois qui gouvernent la Patrie; elle ne demande que ce que l'honneur lui prescrit : *Que nul Français ne soit proscrit* ni privé de son rang, de ses emplois civils et militaires et que l'armée soit conservée dans son état actuel tant que les étrangers seront en France. »

Les hauts commissaires remplirent leurs devoirs et maintinrent que l'armée étant «nationale» traitait contre l'invasion pour l'intérêt de tous au nom de son sang et de ses éclatants services. Ils remplirent leur mission avec honneur; bien accueillis, ils reçurent l'assurance que le Roi tiendrait compte aux troupes de leurs services et que la convention de Saint-Cloud serait respectée. Malheureusement, des *soumissions particulières* mirent à néant ces promesses, tantôt par des influences de cour, tantôt par celles de nos ennemis (2). Le nouveau ministre de la guerre annonça qu'il lui était défendu de recevoir des soumissions qui ne seraient pas pures et simples. Le moment était venu où la Cour se préparait à proscrire l'Armée (3).

---

(1) Son quartier général étant à Longjumeau, il appela à Savigny ces officiers de son choix comme ayant la confiance de l'armée.

(2) Le général Milhaud, ancien conventionnel régicide, fut le premier désorganisateur de cette entente. Son exemple eut vite trouvé des imitateurs.

(3) Un royaliste, Lacretelle, l'a défendue en une phrase qui l'honore. Rappelant la passion de toute leur vie qui avait été l'horreur de l'invasion étrangère, il ajoute « qu'après Waterloo, les soldats avaient sacrifié sous les murs de Paris les probabilités et peut-être la certitude d'une victoire au désir de rendre la capitale à son Roi, la paix à leur patrie ». (En son histoire, t. I, ch. v, p. 433.)

Gouvion Saint-Cyr reçut l'ordre non d'édicter une ordonnance spéciale pour cette immolation mais d'appliquer celle du 23 mars précédent. En quittant la France, fait trop méconnu, le Roi l'avait imposée à Lille comme formant le corollaire des mesures odieuses qu'avait prises le ministre Dupont de Baylen durant l'exercice de sa charge. L'outrage du départ avait été contresigné par le comte de Jaucourt.

Le premier considérant de l'ordonnance royale portait que « la trahison de presque tous les corps de l'armée (1) » imposait au souverain des mesures spéciales formulées dans le second tant au nom des pouvoirs dont il était investi qu'en vertu de la Charte constitutionnelle. Il était défendu « à tout Français » dans les six articles d'obéir à aucune loi de conscription ou de recrutement qui émanerait de Napoléon Buonaparte; aux officiers de tout grade des armées de terre ou de mer d'obéir à aucun ordre émanant de la même source sous peine de destitution et de privation de sa retraite. On licenciait enfin tous ceux qui suivant leur chef auraient participé à la révolte. Ils recevaient l'ordre de se rendre sur-le-champ dans leurs foyers (2).

Le duc de Tarente reçut la douloureuse mission de frapper ses compagnons d'armes. La coalition put alors inonder la France par une occupation formidable.

Vaincue partout durant un demi-siècle, elle prenait sa *revanche* en oubliant qu'elle avait voué notre patrie à tous les *démembrements* parce qu'il lui avait convenu de tenter par la force de lui imposer un gouvernement à son image. Trop de publicistes l'ont oublié, particulièrement chez nous. Or l'origine du conflit ne devrait pas être oubliée dans l'intérêt de la vérité et dans le nôtre.

---

(1) L'adhésion finale des troupes de la Loire a pour date le 14 juillet. Le ministre n'y répondit que le 19.

(2) *Moniteur de Gand*, numéro 1.

On parlait de conquêtes à Londres, à Pétersbourg et à Vienne, tout autant à Berlin.

L'expérience et les années ont démontré où était la réalité.

Le licenciement ne s'effectua pas partout avec une soumission aveugle. Avant son départ le maréchal Davout avait prescrit au Trésor de payer l'indemnité d'entrée en campagne qui n'avait pas été perçue à raison de la rapidité des événements. Ce fait eut, en province d'Alsace, une répercussion qu'il faut connaître.

L'insurrection des troupes de Strasbourg en 1815 eut pour cause le licenciement de l'armée. Mais on oublie en la spécifiant de dire pourquoi cette mesure parut aux intéressés être une illégalité militaire et en politique une action odieuse (1).

Le général Boulart qui y a assisté, lui qui appartenait à la Garde, n'a pas craint de la justifier après l'événement. Il l'a fait en termes dignes. « Quoi! on veut *licencier* une armée *sans lui payer ce qui lui est dû*; et cette armée accepterait un semblable congé sans mot dire? Il n'y a point de vertu humaine capable d'une telle résignation quand il s'agit de masses et quand ces masses ont à pourvoir à des besoins présents et à venir, et à payer des dettes et tous les officiers en avaient (2). » Puis, il donne pour détermination de la violence, le *désespoir* et sauf les rigueurs employées contre le général en chef et un petit nombre de leurs chefs, il affirme que l'ordre le plus parfait régna partout, que la politique resta étrangère au mouvement et cela par l'autorité du colonel d'état-major qui en avait été l'âme (3). Aussi

(1) A Tulle, le 15e léger et le 23e de ligne exigèrent par une révolte qu'on leur payât au licenciement le montant des *masses* qui leur étaient dues. On le fit en puisant dans les caisses publiques. Le 64e consentit à partir sans les percevoir.

(2) *Mémoires militaires*, ch. XIX, p. 356.

(3) Le sergent-major Dalhousie n'avait été que *chef apparent*. Condamné à mort par conseil de guerre, gracié à raison de sa conduite, il devint capitaine après la révolution de 1830.

conclut-il que dans les circonstances politiques de 1815 il y a lieu de s'en étonner. D'où ce cri qu'un tel fait était *sans exemple* dans l'histoire des insurrections. Le temps a consacré cette appréciation généreuse sur ses infortunés compagnons d'armes qui ne trouvèrent en regagnant leurs foyers que la misère et la surveillance de la haute police.

La sédition qui se produisit à Lyon contre le duc d'Albufera fut transitoire. Le général Dessaix a fait dire d'elle que « cet élan patriotique mais désordonné s'arrêta faute de chef ». Les officiers qui l'avaient organisée en comprirent le danger et suivirent l'itinéraire de la dislocation tracé par le maréchal. Aucun des 14 généraux de l'armée des Alpes n'avait accepté d'y prendre part et avaient lancé à leurs divisions cet appel : *Vous resterez dans le chemin de l'honneur.*

Le général de la garde Pelet estima lui aussi que les Bourbons étaient une *dynastie* devenue *antinationale* et il le manifesta à la dissolution de sa brigade. Aussitôt, Macdonald de protester auprès du ministre de la guerre et rapport à celui-ci en ces termes :

« Monsieur le maréchal duc de Tarente rend compte des mesures qu'il a cru devoir prendre à l'égard du général Pelet qu'il avait chargé d'opérer le licenciement des chasseurs de la vieille garde à Aubusson. Ce général a omis d'abord de faire exécuter l'ordre du 13 septembre qui prescrivait de retirer toutes les cartouches sous le prétexte apparent d'en prévenir la détérioration le 19, jour fixé pour le licenciement jusqu'à l'arrivée des *fonds* qui avaient été demandés pour *acquitter les masses que les soldats réclamaient* avec une mutinerie qui faisait craindre pour la tranquillité publique; le général assurait au surplus que les officiers, sous-officiers et caporaux ne prenaient aucune part à sédition des soldats.

« Le 21, M. le maréchal envoya l'ordre au général

Pelet de *renvoyer* de suite les officiers et sous-officiers et d'abandonner les soldats à la rigueur des lois s'ils persistaient dans leur désobéissance.

« Le général, au lieu d'exécuter cet ordre, a adressé à M. le maréchal le mémoire justificatif ci-joint dans lequel il entre dans des détails sur la différence que l'éducation met entre les hommes.

« M. le maréchal, persuadé d'après la lecture de ce mémoire, qu'on a agi mollement avec le soldat, a envoyé de suite l'ordre au général Pelet de se retirer dans ses foyers et l'a fait remplacer par le général Roguet qui a terminé à Guéret la dissolution du 3e régiment de grenadiers. M. le maréchal annonce que si la mutinerie continuait, il se porterait de sa personne à Guéret. »

Conclusion. En marge est écrit de la main du ministre : « approuvé : *suspendre* le général Pelet de ses fonctions ».

« Pour ampliation, le lieutenant-général chef de la 11e division, baron Fririon. »

S'étant présenté le 22 octobre à l'audience du ministre, Pelet ne fut pas reçu.

Le 15 novembre, sur l'insistance du général a être entendu, le ministre écrivit en marge du rapport y afférent ces mots : « Faire sortir le général Pelet de Paris, le plus tôt possible. » Il en partit jusqu'en 1818, où le maréchal Gouvion Saint-Cyr qui savait que sa science d'ingénieur géographe égalait sa bravoure au feu le rappela à Paris, le réintégra dans le service actif et le nomma membre de la *Commission de Défense* avec le titre de secrétaire. La monarchie de 1830 le fit divisionnaire et pair de France (1).

(1) *Archives de la garde impériale.* — Le dossier du général Drouot renferme une constatation douloureuse sur les archives de ce corps illustre. Le jour où on lui demanda de verser au Dépôt de la guerre les documents de son commandement, il répondit que c'étaient seulement des doubles et qu'il les avait détruits à ce titre. Il ignorait que

Le général Berthezène a défendu ses compagnons d'armes en termes à retenir, ils appartiennent à l'histoire.

« Ainsi finit cette grande et puissante armée, qui, parcourant à pas de géant la carrière des batailles avait éclipsé tout ce que les siècles les plus brillants de la monarchie nous avaient transmis de gloire militaire. Ses triomphes immortels, les nobles travaux qui feront vivre à jamais sa mémoire, la puissance et la prospérité de la France qui avaient été son ouvrage n'ont pu lui faire trouver grâce devant les passions et les rancunes de nos ennemis. Calomniés, persécutés, poursuivis sous toutes les formes et sous tous les prétextes, *ses membres dispersés eurent souvent à envier la sécurité des forçats libérés*. Voilà le sort qu'ils éprouvèrent en rentrant dans leurs foyers; voilà le résultat des brillantes promesses qui leur avaient été faites lorsqu'on voulait les désarmer. Les soldats licenciés se rendirent sans armes dans leurs départements. (1) »

Les rédacteurs de *Victoires et conquêtes*, contemporains des événements qu'ils racontent ont écrit d'eux : « C'était moins la cause de Napoléon qu'ils prétendaient défendre que le territoire de la *patrie* menacé par la funeste entreprise de l'ex-Empereur d'une nouvelle et plus terrible invasion. (2) » Ils redoutaient avec raison l'exaspération des partis comme résultat final du retour de l'Empereur.

De quel droit l'Europe intervenait-elle en France en 1815?

Du même droit qu'elle avait invoqué en 1792 par le Manifeste de Brunswick.

Eh bien, pas plus en 1815 qu'en 1792 elle n'avait le

---

les archives déposées à la caserne Napoléon avaient été brûlées; on n'a jamais connu l'auteur de cet acte criminel accompli sous la Restauration.

(1) *Souvenirs militaires*, t. II, p. 412.

(2) T. XXIV, l. X, ch. I, p. 15.

droit d'intervenir et c'est ce qu'on a trop oublié de dire et de discuter. La faute en est aux publicistes du parti royaliste. Il est temps de réagir contre cette erreur.

En se séparant de leurs chefs, ces vieux braves leur jurèrent un éternel dévouement.

Il fallut la Révolution de 1830 pour donner du pain aux survivants de tant de guerres, aux victimes de tant de misères noblement supportées.

Citons pour mémoire cette phrase de Wellington : « L'armée française fut dissoute par le conseil commun des souverains » (Dépêche à Castlereagh du 23 septembre). Le 15 décembre l'ambassadeur Pozzo di Borgo écrivait à M. de Nesselrode que « la résolution prise de dissoudre l'ancienne armée » était la sagesse même. Pourquoi? parce qu'un prince actif et ferme aurait fait d'elle « un instrument de despotisme et de trouble » alimenté par le pouvoir qu'elle aurait infailliblement renversé.

Aussitôt, 18,414 officiers furent mis en demi-solde, texte de loi du 25 mars 1817, ce qui est un chiffre officiel approximatif. Les morts prisonniers, en exil, en surveillance à l'intérieur, qui dira leur nombre? Ils restaient toujours pour les Anglais la *faction militaire*.

Drouot avait le commandement de la Garde ; par son ascendant, fruit d'une réputation de talent et de loyauté, il amena ce corps d'élite à l'obéissance ; on prit la direction de la Loire. Les régiments de l'armée suivirent aussitôt son exemple. L'irritation de la défaite s'y manifesta en quittant les faubourgs de la capitale. Des cris désormais séditieux éclatèrent comme celui-ci : *Vive l'Empereur*, ou bien : *A bas les traîtres*. D'autres protestataires déchirèrent leurs uniformes, quelques-uns brisèrent leurs fusils (1).

(1) Conf. les articles de M. Houssaye sur l'*Armée de la Loire* publiés dans la *Revue Bleue*, 26 nov. 1904 et suiv. — Enfin son ouvrage sur la *Terreur blanche*, passim.

Mais ce nom retentit encore après un siècle comme étant le plus grand de tous par une double Épopée. Laissons à la poésie le droit de la chanter.

De tes palmes surtout décorant notre histoire,
Emporte nos guerriers dans tes bras, ô Victoire!
Sur la place sanglante et sur le boulevard,
Chant de mort, taisez-vous! Sonne *Chant du départ.*
Hoche, Marceau, Desaix, toi, jeune Bonaparte,
Soldats pauvres et nus, hommes dignes de Sparte,
Partez! quels noms obscurs au soleil vont surgir!
Arcole, Marengo, le lointain Aboukir!
Ces Gaulois, les voilà de nouveau par le monde,
Et le monde soumis par leur sang se féconde.
Austerlitz, Iéna, sur vos sillons glacés,
Héroïque semence ont germé nos pensers!
O sinistre Moscou!... Cependant, fils des Gaules,
Nous sommes les premiers entrés sous tes coupoles!
Oui, le Kremlin a vu, telle Rome autrefois,
Dans ses remparts sacrés arriver les Gaulois;
Il a vu, triomphant dans sa ville enflammée
Le colosse du monde avec la Grande Armée! (1)

La nuit du 5 juillet, les survivants des guerres de la Révolution et de l'Empire ne furent plus qu'un nom dans l'histoire. Leur licenciement avait livré la France aux troupes de la coalition.

---

(1) *Poétique nouvelle*, Brizeux, chant 2e.

CHAPITRE XXIII

Premier assassinat de généraux en conseil de guerre, les frères Faucher.

Carrière des frères jumeaux Faucher de La Réole. — Procès et incidents, la mort.

Le premier conseil de guerre qui accomplit un *assassinat* en invoquant la politique, fut celui de Bordeaux par ordre du général émigré de Vioménil, devenu peu après *maréchal de France*.

Les généraux César Faucher et Constantin étaient les fils d'un officier de l'Ancien régime, qui avait quitté le service à raison de ses blessures; son mérite lui valut d'être nommé secrétaire d'ambassade à la cour de Sardaigne et notre chargé d'affaires près la République de Gênes. A quinze ans, ses enfants entrèrent aux chevau-légers de la maison du Roi et en 1780, passèrent dans les dragons Boufflers comme officiers, tous deux dans le même régiment. A la Révolution, ils quittèrent l'armée et acceptèrent des fonctions administratives dans leur pays natal, La Réole. La levée en masse de 1793 les y rappela, ils avaient trente-trois ans. Ils eurent la bonne fortune, le 25 mai, de sauver le représentant du peuple Goupilleau, qui était sur le point d'être fait prisonnier. Ce fut dans cette circonstance qu'ils devinrent généraux. Le même jour, César avait reçu douze blessures à l'affaire de Châtillon. Suspendus en 1794, employés l'année suivante comme chefs de brigade dans la 17e division, réformés en juin 1795, ils se ressentirent de la décision de Laignelot qui avait

ordonné de les arrêter comme « partisans des Lameth, des Lafayette, Feuillants, créatures de Beurnouville, intrigants ». Arrachés à l'échafaud le jour de leur exécution, reconnus toutefois comme généraux, par le premier consul notamment, ils comptèrent jusqu'en 1814 parmi les hommes considérables du département de la Gironde.

Le Consulat fit de César Faucher un sous-préfet de La Réole et de Constantin un membre du conseil général du département de la Gironde. Avec l'Empire, ils rentrèrent dans la vie privée et y persistèrent durant la première Restauration. Aux Cent-Jours, ils acclamèrent le 20 mars, César fut envoyé à la Chambre des représentants et Constantin fut élu maire de La Réole. L'adhésion au retour impérial fut publique, c'était leur droit. Comme maire, Constantin commanda les arrondissements de La Réole et de Bazas pendant la mise en état de siège de la Gironde sous le général Clausel, titre et amitié qui constituèrent un crime pour les royalistes fanatiques. Avec la soumission des troupes de la Loire, le drapeau blanc reparut à La Réole; il en disparut une demi-journée, du fait d'un détachement du 41e de ligne qui l'abattit en traversant fortuitement le pays. Le drapeau fut rétabli, mais les violents organisèrent une émeute contre les deux frères en criant : *A bas les généraux de La Réole, il faut les tuer.*

Le sous-préfet Pirly, promu par Napoléon et resté en fonctions sous les Cent-Jours, crut de son intérêt de s'entendre avec les ultras; d'accord avec le chef du parquet, une perquisition eut lieu au domicile des deux frères. Ils furent accusés de recel d'armes de guerre, accusation fausse, arrêtés et incarcérés d'ordre du procureur Rateau. Une lettre torturée dans le sens qu'elle comportait fut la base de trois chefs d'accusation qui motivèrent la nécessité d'envoyer devant la justice militaire ceux qu'on voulait assassiner. On suspecta la

justice criminelle ordinaire qui eût acquitté au grand jour de la cour d'assises ceux qui étaient innocents en tout.

Le chef d'état-major, le comte de La Porterie et le rapporteur chevalier de Ricaumont, envoyèrent à *la tour des Forçats* ceux qui ne s'étaient souvenus de la Vendée que pour protéger des proscrits, pour radier de la liste de l'émigration des citoyens qui invoquaient leur générosité, pour obtenir à d'autres la restitution de leurs biens invendus. Combien se souvinrent du passé à l'heure du danger? Tout sentiment de reconnaissance s'éteignit devant les fureurs d'un parti qui ne comprenait pas qu'en glissant dans le sang, il préparait sa chute aux jours des revendications populaires.

Ce qu'entendirent les généraux dans la prison infecte qui leur fut choisie, une seule apostrophe suffira à nous l'apprendre : « Les représailles des *honnêtes gens* s'avancent avec rapidité de Marseille à Avignon, à Nîmes, à Uzès; elles sont arrivées à Toulouse; on les attend à Bordeaux. » On avouait, pour s'en vanter, que des massacres noyaient dans le sang le Midi, revanche de la campagne avortée du duc d'Angoulême.

Une lettre de ces illustres victimes, du 15 septembre, dépeint leurs souffrances matérielles dans une prison où deux rangs de grilles forgées tenaient lieu de fermetures, où deux bottes de paille remplaçaient la literie.

« Nous croupissons dans la vermine, notre linge fait horreur. Les vents se croisent sur notre grabat et l'autre nuit la pluie y est venue. Pour être moins tourmentés des insectes qui nous dévorent nous nous découvrons; mais un moment après nous sommes raides de nos blessures et de nos douleurs; nous remettons alors sur nous la mauvaise couverture et nous nous pressons bien l'un contre l'autre; la chaleur, la moiteur reviennent et de petits accès de fièvre sont les moindres résultats de

cette manière d'être. Nous ne pouvons dormir que l jour. Vous savez que nous ne buvons pas de vin, il nou devient nécessaire comme remède. »

Lorsqu'ils appelèrent à les défendre leur avocat d toujours Ravez, parent et ami, l'avocat leur écrivit qu'i ne pouvait assumer cette charge (1). Ils lui répondiren aussitôt : « Nous allons tomber sous la hache que l'on aiguise depuis deux mois pour nous frapper... Nous n'avions qu'un patron, on nous l'arrache; c'est nous condamner à la mort. » Ils se déclaraient innocents. Vainement recoururent-ils à d'autres avocats, pas un ne daigna les écouter dans une ville de 100,000 habitants. Les proscrits du parti royaliste avaient cependant trouvé précédemment des défenseurs et des sauveurs. Un dernier outrage accueillit les deux jumeaux lorsqu'ils se rendirent de leur prison à la salle du conseil où on les jugea. La populace les accompagna en les accablant d'insultes (2).

Le procès n'entendit que des accusations. Pour le malheur des juges, ils citèrent des témoins de La Réole. Il faut en spécifier un, le maire, Arnaud de Peyrusse dont la femme devait aux généraux sa liberté, auxquels il était redevable du retour de sa fortune personnelle, sa belle-mère tout autant. Que fut-il argué politiquement contre les prévenus? Une lettre adressée au général Clausel, sur laquelle on formula des interprétations fausses et odieuses, fut un réquisitoire pour obtenir une sentence de mort. Ils avaient conservé, y était-il dit, un commandement contre la volonté du gouvernement,

(1) Devenu député, M. Ravez ne se déroba point lorsqu'il fut élu président de la Chambre et tout aussi peu lorsqu'il fut nommé premier président de la cour d'appel de Bordeaux.

(2) Conseil de guerre. *Président*, de Gombault, colonel. *Juges*, Bontemps-Dubarry chef d'escadrons, Boisson et Montureux capitaines, Colas lieutenant et Moulinié sous-lieutenant, Fabre sergent-major de la garde nationale. *Commissaire du Roi*, Dupuy capitaine. *Rapporteur*, major de la Bouterie.

d'avoir fomenté la guerre civile et d'avoir comprimé par les armes la fidélité des sujets du Roi! Ces trois propositions équivalaient à trois mensonges. Les généraux les réfutèrent simplement. A l'unanimité, ils furent condamnés à mort.

Sur les instances de leur famille, ils se pourvurent en revision (1). Le bâtonnier fut obligé de les défendre d'office, il s'adjoignit son prédécesseur. Sa plaidoirie a été conservée. Pour l'honneur de la ville de Bordeaux, elle n'engage que son auteur. Il y parla de l'*horrible solidarité* qui liait les deux frères, ces hommes osaient lever leur tête *hideuse d'un demi-siècle de crimes*. Devant le silence des tombeaux, *les parents des victimes laissaient vivre leurs bourreaux*. Les généraux Faucher vivaient tranquilles à La Réole. Le retour de Napoléon menaçant la France du deuil de 1793 les autorisa à remplacer des proconsuls régicides, ils en profitèrent pour organiser la guerre civile.

Ce n'était pas une plaidoirie mais un détestable réquisitoire, donc une trahison contre les accusés. La condamnation fut confirmée et l'exécution fixée au lendemain.

Et cependant, un officier en demi-solde, le capitaine Monneins, père de cinq enfants, avait offert de prouver l'innocence des généraux à la barre. Il fut éconduit et emprisonné jusqu'au lendemain de l'exécution (2). Le gouverneur, de Viomênil, déploya dans ce crime le faste d'une pompe militaire. Il oublia que vingt-deux ans auparavant une autre juridiction les avait envoyés à l'échafaud et qu'ils en avaient été sauvés. La duchesse

(1) Conseil de revision. *Président*, général de Puységur. *Juges*, prince de Santa Croce colonel, Lacoste chef de bataillon, de Bois-Saint-Lis et de Fumel capitaines. *Commissaire du Roi*, Lucot d'Hauterive, ordonnateur.

(2) Mlle Anaïs Faucher ne cessa de prodiguer ses soins à ses oncles avec un dévouement que nulle autorité n'osa interdire.

d'Angoulême oublia, elle aussi, cet incident; or, elle se trouvait à Bordeaux peu de jours auparavant et garda le silence.

Les frères Faucher tombèrent face au peloton. César commanda le feu, tous deux debout. D'autres assassinats allaient suivre.

CHAPITRE XXIV

Épuration de l'armée en 21 classes par le duc de Feltre, le duc de Bellune et le comte de Beurnonville.

Expulsion des officiers licenciés de la capitale. — Série d'ordonnances royales sur l'armée. — *Ordonnance du 12 octobre qui crée 21 classes pour l'épuration de l'Armée*, Commission du duc de Bellune. — Le 23 octobre, Commission du comte de Beurnonville sur les militaires émigrés.

L'abdication de Napoléon mit le comble à la consternation de l'armée. Le *parti du Roi de Rome* avait pour chef, en 1815 comme en 1814, les généraux qui conservaient un sentiment de reconnaissance et d'admiration pour celui qu'un d'entre eux a nommé le grand homme auquel ils devaient tout. Le départ pour la Loire, suivi du licenciement immédiat sous le duc de Tarente, eut pour résultat, non prévu au ministère de la guerre, de remplir Paris d'officiers en demi-solde. En sévissant contre eux, on obtint d'en refouler un certain nombre dans les départements. Mais ceux qui restèrent dans la capitale y propagèrent la haine contre l'étranger et la révolte contre la conduite d'un gouvernement dont les chefs célébraient dans des banquets ou bien dans des fêtes, la reconnaissance de l'émigration vis-à-vis des vainqueurs de Waterloo (1).

Wellington tenait son quartier général à Paris, le maréchal Blücher à Caen, le prince de Schwartzemberg

---

(1) Par une forfanterie inexplicable, le *Moniteur* publia des comptes rendus dithyrambiques sur cette faute. Capefigue cita, en 1832, le duc d'Aumont pour son enthousiasme à l'égard de Blücher, lui écrivain notable du parti royaliste (*Hist. de la Restaur.*, t. III, p. 166).

à Fontainebleau, le prince de Wrède à Auxerre, le maréchal Barclay de Tolly à Melun.

L'ambassade anglaise avait pour hôtes lord Cathcart, lord Stewart, lord Castlereagh. Accoururent le duc de Devonshire, la duchesse de Rutland, le comte Darnley, de l'Écosse, nom historique, lord Hill, le célèbre Sidney Smith de 1798, en Égypte, le marquis de Camden, une foule de grands seigneurs et de gens qui, de l'aveu du *Corrier*, y venaient pour trouver un établissement. La guerre cependant continua jusqu'à la fin d'août, de Lille à Huningue. De cette anarchie morale, résultat de la Restauration bourbonienne plus encore que des événements, le pouvoir en vint à dire que son *inépuisable clémence* allait prendre fin. Ce mot a été proféré par Chateaubriand et prononcé en présidant le collège électoral du Loiret, à Orléans. Il aggrava sa faute de doctrine par le lieu où il la commit, dans les murs de la cité de Jeanne d'Arc, de la cité qui avait été témoin de la dissolution des phalanges de la République et de l'Empire.

Après avoir déclaré Napoléon Bonaparte « traître et rebelle » le 6 mars, et passible des peines prononcées à ce titre par les lois, le Roi avait publié à Lille une ordonnance « concernant le licenciement de l'armée », le 23 du même mois. Le 29 août, le maréchal Moncey, duc de Conegliano, était destitué et condamné à trois mois de prison. Trois jours plus tard, institution de la *garde royale* dans un esprit tout politique (1).

Le 18 septembre, les officiers employés au 20 mars 1815 furent déclarés titulaires du grade accordé d'abord comme *grade honoraire*. De même, les officiers nommés depuis le 20 mars jusqu'au 18 juillet deviennent titu-

(1) On oubliait *sept mille prisonniers français* en Angleterre parce qu'ils appartenaient à la vieille armée. Le 18 octobre, ces infortunés adhérèrent au nouveau gouvernement et le *Moniteur* appela sur eux l'attention du ministère à cette date.

laires du grade dont ils étaient considérés comme honoraires. Leur traitement ne prit date qu'à compter de la présente ordonnance (1). Quant aux officiers pourvus de *grades honorifiques*, antérieurement dans des grades quelconques et admis à la retraite, ils continuèrent d'être purement honorifiques et ne donnèrent lieu à aucune pension. Ils jouirent du droit énorme de porter l'uniforme. Quant à ceux qui s'étaient rendus à Gand, ils appartinrent de droit à l'armée avec solde (2).

Des brevets de grade « sans emploi » concédés soit avant soit après les Cent-Jours, obtinrent à la même date de prendre rang parmi les titulaires pour les officiers de tout grade dits officiers non employés (3). Ceux à qui avaient été accordés des brevets « pour tenir ou prendre rang à partir du », sans la mention pour en remplir les fonctions, purent porter l'uniforme de leurs grades (4). On observa la savante perfidie des distinctions établies par l'ordonnance. L'esprit qui présida à *l'épuration politique de l'armée* et qui en dicta les dispositions est tout entier dans ce qu'on vient de lire. Le but : la prédominance de l'émigration dans tous les grades, par tous les moyens, même les plus révoltants.

La *marine* ne fut pas oubliés dans ces représailles. Les nominations et promotions du gouvernement furent annulées.

Une instruction du 4 septembre commenta pour les retraites militaires l'ordonnance du 1er août précédent. Le 5 septembre l'ancienne armée avait vécu.

Une instruction en date de ce jour, arrêtée par le ministre Gouvion Saint-Cyr, régla la formation des *Légions départementales* (5). L'artillerie, le génie et la

---

(1) Articles 1 à 5 du titre I.
(2) Articles 6 et 7 du titre II.
(3) Titre III, art. 8.
(4) *Ibid.*, art. 9.
(5) En 37 articles avec une suite de tableaux techniques. Le 31 octo-

cavalerie furent l'objet d'instructions spéciales successives. Le 23 novembre, après une organisation des gardes nationales pour les places des frontières, une loi porta création des compagnies départementales, c'est-à-dire formation dans chaque département d'une compagnie d'infanterie. Les *Cent-Suisses* furent rétablis le 14 décembre, les *Gardes de Monsieur* suivirent; le parti de la congrégation eut son armée en miniature, personnification inattendue des souvenirs de Quiberon !

Par le licenciement, tous les officiers de l'ancienne armée étaient privés de leur emploi; restait un *mot* : le grade. Lorsque des services trop éclatants parlaient en faveur du titulaire, sait-on comment le ministre de l'épuration s'y prit pour mettre tout le monde d'accord, ambitieux et protestataires? Ce fut très simple : la *retraite* immédiate. Un exemple va suppléer à notre discussion, afin qu'on ne nous accuse pas d'envenimer à plaisir le débat.

Le général baron *Charrière*, de Bourg-Saint-Andéol, soldat de 1782 au 91e de ligne, adjudant en mai 1792 et officier le 1er août avait servi jusqu'en 1797, époque du traité de Campo-Formio. Chef de bataillon alors, il passa des Grisons à Hanovre et colonel du 57e de ligne (surnommé le Terrible) sous Davout en 1809, avait mérité la croix de commandeur à Wagram. A la Moskowa il avait enlevé la fameuse redoute des Russes et perdu dans cette action 1,500 hommes. Nommé général sur le champ de bataille, il s'était distingué après Leipzig, et durant la campagne de France, mais il commit en 1815 le crime de défendre Calais... retraité.

---

bre, circulaire pour les inspecteurs aux revues sur le même objet. Le 3 novembre, autre circulaire sur la formation des compagnies d'artillerie à la suite des légions. Le 20, paiement des officiers licenciés dans les chefs-lieux de leur arrondissement. Le 27 décembre, ordonnance sur l'instruction et la discipline des gardes nationales du royaume. Les enrôlements volontaires furent réglés pour toutes les armes dès le 21 novembre.

Si nous voulions envenimer la question, nous exposerions les états de service du général Pajol, l'aide de camp préféré de Kléber, dont le nom est légendaire pour son incomparable bravoure sur tous nos champs de bataille. A Fleurus, au soir de Waterloo où Grouchy refusa de le comprendre, à Paris où il fallut l'arrêter pour l'empêcher de combattre, Pajol a fait dire de sa personnalité que comme général d'avant-garde, il ne s'est jamais laissé *surprendre* par l'ennemi. Chacun de ses grades lui fut attribué sur le champ de bataille, exemple bien rare. Le 7 août, retraité. Ces deux exemples suffisent certes à notre étude et à notre thèse.

Le duc de Feltre dont la fortune militaire avait été si extraordinaire accepta de la cour et du comte d'Artois un personnel dont le maréchal de Castellane va nous apprendre la valeur en étudiant les promotions politiques de 1814 et de 1815. Le duc avait les mousquetaires, les gendarmes et les chevau-légers de la maison militaire du Roi à placer dans les nouveaux régiments; puis les chefs bretons, vendéens, normands; les anciens émigrés, les survivants de l'armée des princes, ceux de Condé parvenus parfois au titre de général de division. Aucune loi n'existant sur l'état des officiers et sur l'avancement, *ce ministre fut un despote comme Louvois n'avait jamais osé l'être.*

Une ordonnance et une décision du 12 octobre avaient chargé une commission « d'examiner la conduite des officiers de tout grade ayant servi sous l'usurpation ». Voilà le grand crime attesté. Tous ceux qui avaient pris rang contre l'Étranger n'étaient désormais que des rebelles. On donna la majorité contre les défenseurs de la France parmi les juges politiques appelés à prononcer aux amis de Wellington et de Blücher, quatre sur sept (1).

(1) Membres : maréchal duc de Bellune, président, lieutenants-généraux comtes Lauriston et Bordesoulle; maréchal de camp, prince

On attesta, démonstration inutile, que l'intention du Roi dans cette institution était « d'écarter du tableau d'activité les hommes dangereux, capables de *corrompre* encore l'esprit des troupes, et d'établir une *distinction* nécessaire entre les officiers qui s'étaient associés avec empressement à l'attentat de l'Usurpateur et ceux qui avaient seulement cédé à un exemple funeste ». Puis, avec une astuce que pénétrera le lecteur et qui a été une des causes définitives de la *chute de la Restauration*, le ministre annonçait que la commission constaterait simplement la conduite de chaque officier. Le résultat serait de l'inscrire dans une des vingt et une classes qu'il énumérait. Il promettait, injure dernière à ses compagnons d'armes, l'indulgence du souverain et l'espérance de rentrer un jour dans l'armée, aux moins coupables; aux autres, une exclusion finale pour leur infamie.

Exposons la *classification* de ce duc d'Albe d'un nouveau genre, mise en œuvre par leur compagnon d'armes sur cent champs de bataille, le duc de Bellune. Il faut que la postérité inflige sa réprobation à ceux qui oublièrent tant d'exploits dont ils avaient été soit les témoins soit les coacteurs et qu'elle leur garde une indignation qu'aucune explication ne puisse atténuer ou fléchir.

Quel était le passé militaire de Bellune? Soldat en 1781, officier à la Révolution, général à Toulon, magnifique à Iéna, inférieur à Talavera, heureux à Ocaña, admirable contre les Russes, intrépide pendant la campagne de France, il commandait à Sedan lors du retour impérial (1). Il déclara vouloir le combattre, marcha sur

---

Broglie, sous-inspecteur aux revues Duperreux, commissaire ordonnateur de Chefdebien, secrétaire le chevalier de Quérelles. Donc Gand et les émigrés formaient la majorité.

(1) Le 10 mars, il lança une Proclamation où il disait : « C'est l'homme, qui a tyrannisé, désolé et *trahi* la France pendant douze ans. »

Paris et abandonné par ses troupes gagna Châlons où il fut sur le point d'être arrêté. Il put arriver à Gand et obtint après Waterloo les plus grands honneurs. Avec du caractère, il n'eût pas infligé à son nom la responsabilité qui lui incombe dans l'épuration de l'armée (1).

Pourquoi les maréchaux dont la voix était écoutée : Oudinot, Macdonald, Bellune ne tentèrent-ils pas une démarche d'honneur auprès du souverain qui lui eût démontré qu'il ne devait pas se ravaler lui-même devant l'étranger? Macdonald seul le tenta, après Davout.

Le *martyrologe* des armées de la République et de l'Empire, le voici dans sa simple nomenclature. Le lecteur prononcera.

1re classe. Officiers généraux, officiers de tous grades et de toutes armes, administrateurs et employés militaires ayant abandonné le service vingt jours après l'arrivée de Buonaparte;

2e. Ceux qui, sans quitter le service, ont refusé de prêter serment à l'usurpateur ou d'adhérer à l'Acte additionnel;

3e. Ceux qui, ayant prêté serment ou signé l'Acte additionnel, ont expié cette faute par une démission volontaire;

4e. Ceux qui, d'abord entraînés dans la rébellion, ont abandonné la cause de l'usurpateur avant le retour du Roi;

5e. Les officiers ayant accepté du service, mais destitués comme suspects au gouvernement de Buonaparte;

6e. Ceux restés au service, mais contre lesquels il existe des déclarations qui honorent leur attachement à la cause du Roi;

7e. Ceux qui, étant en non-activité à l'époque du 20 mars, n'ont fait ensuite aucune demande de service.

8e. Les officiers de tous grades et les administrateurs militaires ayant conservé la destination qu'ils avaient avant le départ du Roi et n'en ayant point sollicité de nouvelle;

---

(1) Le général Lamarque a exposé sa défense de l'armée dans le cabinet de ce maréchal lorsqu'il devint ministre de la guerre (*Souvenirs*, t. I, p. 228).

9ᵉ. Les officiers ayant fait un service sédentaire dans les places de l'Intérieur;

10ᵉ. Ceux qui ont sollicité de l'usurpateur des grades et des récompenses ou la confirmation des récompenses et des grades qu'il avait plu au Roi de leur accorder;

11ᵉ. Les officiers de tous grades, administrateurs ou employés militaires, ayant fait partie des armées actives de l'usurpateur et qui en ont suivi les mouvements jusqu'à la rentrée du Roi;

12ᵉ. Ceux qui ont signé des adresses à Buonaparte;

13ᵉ. Ceux qui ont commandé des bataillons de Fédérés ou des corps de partisans;

14ᵉ. Les officiers de tous grades, les administrateurs ou employés militaires placés dans les positions suivantes :

1° Ceux qui se sont déclarés pour Buonaparte vingt jours avant le départ du Roi; 2° les officiers généraux et supérieurs qui ont arboré de leur propre mouvement *l'étendard de l'usurpation* et publié des proclamations séditieuses; 3° ceux qui ont réprimé les mouvements des fidèles serviteurs du Roi; 4° les commandants de places et forts qui, sommés au nom du Roi d'en ouvrir les portes l'ont refusé et se sont exposés à tous les dangers d'un siège; 5° ceux qui ont marché contre les troupes royales rassemblées dans l'intérieur; 6° les officiers de tous grades, les administrateurs et employés militaires convaincus d'avoir *insulté l'effigie du Roi* ou des princes; 7° enfin, les officiers à demi-solde qui ont volontairement quitté leurs foyers pour se joindre à l'usurpateur et qui l'ont accompagné à Paris (1).

On le voit, *la clémence royale* de Chateaubriand n'avait oublié aucune forme ou particularité de la défense de la Patrie nommée crime. Par qui? par les hommes qui avaient déserté leurs drapeaux dès 1789 et 1791 pour guider l'ennemi à travers la Champagne et l'Alsace, ou bien la Bretagne et la Normandie. Conclusion : toute l'armée était comprise dans ces *vingt et une classes* organisées pour frapper et pour proscrire (2).

(1) Instruction du 6 novembre, publiée au *Moniteur* le 15.

(2) Les *procès-verbaux* des commissions qui prononcèrent existent aux archives du personnel du ministère de la guerre.

Mais cela ne suffisait pas et pour organiser les légions départementales il fallait un personnel. On procéda alors par contre-partie. Émigrés de toute origine, royalistes de toute provenance, Vendéens, Bretons, Normands, volontaires de Gand, il y eut à les caser. Depuis le sous-lieutenant jusqu'au titre de lieutenant-général, ces hommes demandèrent tout. On n'en a une idée exacte qu'en consultant les dossiers du personnel au ministère de la guerre. L'oubli de toute dignité personnelle, l'ambition sans mesure, la glorification de services rendus dans les rangs de l'étranger, de blessures survenues à Austerlitz après celles de l'Ouest, de Wagram et de la Moskowa, de décorations gagnées dans le sang français, on y lit tout cela exposé jusqu'à la forfanterie.

Le 23 octobre le duc de Feltre prodigue d'humiliations pour l'armée qu'il avait reniée organisa une commission qu'il n'osa pas intituler de l'Émigration, son vrai nom; il lui donna pour président le général comte de Beurnonville, l'ancien ministre livré par la trahison de Dumouriez aux Autrichiens et membre du gouvernement provisoire de 1814. Il lui avait adjoint le prince de la Trémouille et le comte d'Andigné pour la Vendée, le duc de Caylus pour l'émigration, de Conchy président du conseil de revision qui avait conclu au rejet du pourvoi de Labédoyère son collègue et d'un général indigne à la bataille de Dresde, Paultre de Lamothe.

Étudions ces deux derniers, à titre d'exemples.

Le baron de Conchy appartenait à l'armée depuis le 12 janvier 1792 où il avait débuté au 56e de ligne comme sous-lieutenant. Chef de bataillon sur le champ de bataille en 1799, aide de camp de Dupont, colonel en 1809 et général l'année suivante, il avait refusé de servir en 1815 (1) invoquant sa santé pour observer les

(1) Au dossier sa lettre au prince Davout.

événements. Dès Waterloo, il la recouvrait pour juger sans pitié ses camarades en conseil de guerre.

Comme lui, le vicomte de Lamothe avait débuté en 1792 au 24e d'infanterie sous le digne maréchal de Rochambeau et avait servi plus tard sous Kellermann et Hoche. Chef d'escadron en 1800 (1), colonel à la fin de 1806 du 9e cuirassiers, blessé à Wagram, général en 1811, il oublia sa conduite passée en 1813 et s'attira sur le terrain une des plus redoutables apostrophes qu'ait prononcées un chef d'armée (2).

L'ambassadeur Pozzo di Borgo ne cachait pas à son gouvernement les choix détestables qu'on appelait l'épuration. « Il existe, écrivait-il, chez un grand nombre de généraux et officiers qu'on vient de choisir beaucoup d'inexpérience. » On donne trop de prépondérance aux opinions politiques sur les qualités militaires. Quel juge (3)!

Ce que n'ajoutait pas l'ambassadeur russe, c'est que le pouvoir royal avait accordé aux émigrés de l'armée de Condé une *solde* remontant à vingt années, et en outre vingt millions provenant du domaine extraordinaire de l'Empereur.

Le duc de Feltre formula ses nominations, qu'on ne l'oublie jamais, d'après les tableaux que dressèrent ces deux commissions. Ce qu'on lira plus loin témoignera des choix scandaleux ou déplorables qui se produisirent après cette double enquête. La vérité fut qu'on créa 21 classes non pour s'éclairer mais pour inventer des causes pseudo-légales d'exclusion contre le maintien

---

(1) Il avait quitté l'infanterie pour le 7e dragons sur autorisation du premier consul.

(2) Le maréchal Gérard le mit à la retraite le 28 août 1830.

(3) Le 20 décembre 1815, le général Barbou envoyait au ministre l'état nominatif des secours accordés dans les départements d'Ille-et-Vilaine, des Côtes-du-Nord, du Morbihan et du Finistère aux blessés, aux veuves et orphelins des *Guerres de l'Ouest*. Pour ceux des champs de bataille, la misère par ordre de l'étranger.

dans les cadres d'officiers uniques au profit de gens dénués de titres, de services effectifs autres que ceux qui auraient dû leur interdire l'accès des troupes. La protestation du maréchal de Castellane à laquelle nous nous référons fut loin d'être unique et on connaîtra ici même l'indignation qui inspira certains de ses compagnons de victoires. Bien plus, Chateaubriand éclairé par l'expérience joindra sa voix à la leur et des émigrés salueront cette armée si calomniée, dont le comte de la Roche-Aymon à la Chambre des pairs ne fut pas le moindre (1).

De Bruxelles, où vivaient tant de proscrits, les uns appartenant à la vie civile, les autres à la vie militaire, vint une protestation au début de 1816.

Le *Nain jaune* réfugié publia une chanson intitulée « le brave et le faux brave ». Elle personnifia le premier dans le soldat de Waterloo.

Voyez-vous ce vieux militaire,
L'arme au bras, le sac sur le dos.
Il a le regard téméraire
Et la démarche d'un héros.
A la gloire, à l'honneur fidèle,
De la victoire il est l'enfant,
Savez-vous comment on l'appelle?
C'est un brave du Mont Saint-Jean.

---

(1) Cette même année, 1818, on découvrit un forçat évadé de Toulon, Pierre Coignard, affublé du titre de lieutenant-colonel de la *Légion de la Seine* et en remplissant les fonctions sous le nom de comte de Pontis de Sainte-Hélène, ce titre le perdit. Envoyé en cour d'assises, il y fut reconnu comme chef d'une bande de voleurs dont il dirigeait les crimes à la faveur des relations dérivant de son grade militaire.

CHAPITRE XXV

L'espionnage politique contre les généraux.

Le général comte d'Ambrugeac surveille ses compagnons d'armes pour le ministre de la police. — Le comte Decazes son parent le dévoile dans son salon. — Le futur maréchal de France *Gérard* envoie à ce ministre un *mémoire justificatif.* — Le duc de Feltre et le général Donnadieu d'après le duc de Rovigo. — Le général *Pelleport* dévoile dans ses mémoires les *turpitudes du personnel gouvernemental* dans le Cantal.

Quel était le passé du général comte d'Ambrugeac qui a joué en 1815 le rôle le plus fâcheux parmi ceux qui firent de la police dans l'armée et contre elle?

Officier de l'armée royale, il était sorti de France en juillet 1791, avait été nommé capitaine au *régiment allemand* de Wittgenstein par les frères de Louis XVI en novembre et avait servi dans les *hulans britanniques* de 1793 à 1796. Entré au service de France le 10 février 1810, il dut ce choix au mariage qui l'unit à la fille de M. de Marbeuf, protecteur de la famille Bonaparte comme gouverneur de la Corse. Chef de bataillon, il avait été blessé en Russie et obtenu le grade de colonel en juillet 1813. Napoléon l'avait décoré à Reims le 15 mars 1814. Chef du 10e régiment d'infanterie en 1815, il avait commandé le feu contre Napoléon, avait fui auprès du duc d'Angoulême et en avait reçu la nomination personnelle de maréchal de camp (1) qui fut officiellement confirmée par le maréchal Gouvion Saint-Cyr, en août. Il passa dans la garde royale,

(1) La correspondance du maréchal Davout le signalait, au début de juin, comme chef d'environ 2,000 *chouans* dans la Sarthe.

demanda le cordon rouge en 1818, devint divisionnaire à l'armée des Pyrénées durant la guerre d'Espagne de 1823, fut pair de France en 1825 et ne quitta le service que le 15 août 1839 (1).

Sa carrière prouve par les faits et par les dates ce qu'accorda de faveurs la Restauration à l'égard des officiers de l'émigration même lorsqu'ils avaient appartenu à l'armée impériale. On observera que ni le maréchal Gérard ni le maréchal Soult après 1830 ne le mirent en non-activité ou en réforme.

A la tête du 10e de ligne, il combattit contre Napoléon au pont de Loriol sur la Drôme les troupes du général Debelle, le 2 avril. Vu l'ensemble des opérations, le général Gilly imposa au duc d'Angoulême la capitulation connue sous le nom de Pont Saint-Esprit. Ce dernier eut le droit de quitter la France par un des ports de Provence ou de Languedoc (2).

Mandé à Paris aussitôt, le 10e de ligne y parvint le 9 mai et fut passé en revue sur la place du Carrousel par le souverain. L'allocution impériale porte : « Vous êtes les seuls de toute l'armée qui ayez osé tirer sur le *drapeau tricolore*, sur ce drapeau sacré de nos victoires que nous avons porté sur toutes les capitales. » Elle conclut en lui promettant de le conduire au feu, d'y laver son honneur et de gagner un nouveau drapeau tricolore dans son sang.

Le colonel fut destitué par décret le 10 avril et remplacé.

Le 15 juin, une note de police déclara que les bandes royalistes de la Sarthe avaient pour chef réel d'Ambrugeac d'après un ordre ainsi conçu : « Le général comte d'Ambrugeac, commandant l'armée du Roi et les

(1) Feuille d'état de services (dossiers du personnel) dressée sur les papiers et déclarations de l'intéressé.

(2) L'affaire de Loriol a été exposée par M. Houssaye avec son talent qui rend inutile tout autre récit que le sien (*1815*, p. 412 et suiv.).

départements de la Sarthe, Indre-et-Loire et frontières. Donne ordre au propriétaire du château de Gringuenière de revevoir, loger, nourrir 700 soldats du Roi et 70 officiers, etc. » Le préfet se porta garant pour lui comme l'avaient fait trois maréchaux et un aide de camp impérial (1).

Maréchal de camp après Waterloo, d'Ambrugeac resta à Paris pour s'y compromettre.

Le général Thiébault, devenu l'un des régénérateurs du corps d'état-major par le choix du maréchal Gouvion Saint-Cyr, va nous apprendre son rôle de policier durant la *terreur militaire*. Il l'a peint comme un homme souple, amusant, faux libéral « et plus dangereux pour ses amis que pour ses ennemis ». Il devenait vite un familier de ceux qu'il était chargé de surveiller et poussait l'audace dans les questions qu'il posait jusqu'à oublier toute prudence. Un de ses collègues l'a prouvé en ces termes : « Il me demanda non pas en son nom mais au nom d'une *autorité qui m'interpellait par sa bouche* des détails sur ma conduite au 20 mars. » Parent du comte Saint-Aulaire dont le comte Decazes ministre de la police avait épousé une fille, d'Ambrugeac fréquentait ouvertement, et sous ce couvert, le salon du successeur de Fouché. Mais s'il employait ce malheureux pour surveiller ses collègues, le ministre ne se trouvait guère flatté de le recevoir, encore moins de l'avoir pour allié.

Le lui avait-on imposé des Tuileries? C'est assez probable, il avait un frère exalté comme lui; entre les deux le parti de la Congrégation choisit celui qui avait donné

(1) Le 24, rapport du ministre Davout demandant sa mise en liberté en ces termes : « Mais les rapports du duc d'Albuféra, du comte Grouchy et de votre aide de camp Corbineau me font connaître que cet officier n'est pas plus coupable que ceux dont vous vous êtes contenté de prononcer la destitution. » D'où, renvoi dans ses propriétés.

le gage le plus indiscutable, des coups de fusil contre le drapeau tricolore. Et maintenant, après l'aveu qu'on vient de lire et qui émane de lui-même, voici le témoignage qui émane du duc Decazes, proféré publiquement. Où? dans son salon. Devant qui? devant l'intéressé. Et s'adressant à qui? A celui qui était espionné.

La scène, brièvement contée, la voici dans son texte imprimé.

« En sortant de table, je me trouvais à côté de d'Ambrugeac, lorsque je me rangeai pour laisser passer le ministre qui, arrivé devant moi, s'arrêta pour me dire : Vous connaissez d'Ambrugeac? — Oui, monseigneur. — Eh bien, vous connaissez là un assez mauvais sujet et *je vous conseille de vous en défier*. — Je fus abasourdi et d'Ambrugeac décontenancé (1). » Le coupable était désormais brûlé. S'il le brûla, le comte Decazes avait ses raisons qu'il n'a point dites.

L'interpellé se garda bien de se fâcher comme on pense; il donna à cet acte la seule tournure qu'il pût lui reconnaître, une plaisanterie dans un temps où l'on jouait si fragilement sa tête. Thiébault conclut comme l'aurait fait quiconque : ces paroles avaient pour but de me prévenir que *c'était un de ses espions*, ce dont je me doutais! Le général Guilleminot témoin de l'apostrophe était du même avis.

Si l'auteur de ce récit était seul à se plaindre on pourrait élever des doutes, ou bien trouver là un cas isolé, mais il n'en est pas ainsi et l'un des généraux devenu maréchal de France, Gérard, va fournir la preuve la plus inéluctable que l'on puisse désirer. Son dossier renferme un *mémoire* de sa propre main au ministre de la police de l'époque dans lequel il se disculpe des délations dont il était l'objet. En voici l'exposé et un extrait qui convaincra le lecteur.

---

(1) *Mémoires*, t. V, ch. XIV, p. 411 et suiv. (publié en 1895).

Quatre griefs lui étaient imputés. Quant à Ney lorsqu'il commandait à Béfort : nul ne pouvait, dit-il, empêcher les troupes de se soulever et de reprendre la cocarde tricolore dans les régiments de sa division, leurs colonels moins que tous autres. Quant au prince d'Eckmühl, sa correspondance avec lui à Hambourg n'avait qu'un but : la soumission de l'armée, le ministre en avait reçu les brouillons (1). Sur le général Labédoyère ses visites n'avaient qu'un seul objet : connaître le résultat de la mission des plénipotentiaires de l'armée sur la clémence royale en faveur de tout le monde. Dernier grief, recevoir beaucoup d'officiers; or, les généraux Digeon étant chargés d'organiser les troupes et habitant la même maison que lui, on lui attribuait des intrigues fausses.

Après cette réplique aux inculpations précises formulées contre lui, il ajoutait :

« J'ai servi dans ces derniers temps parce que j'ai toujours eu pour principe de défendre mon pays contre les Étrangers, quel que fût du reste le gouvernement établi. Si je me trompe à cet égard, mon erreur est au moins fort excusable. Je ne suis point un homme de parti; jamais mon nom n'a été attaché à rien qui annonçât un factieux; je suis purement militaire et dans les différents commandements qui m'ont été confiés, je ne me suis jamais écarté des principes de modération qui font la base de mon caractère. »

Il n'avait destitué de Metz à Saint-Dié aucun officier. Il avait même pardonné un d'eux dans des circonstances graves, et ne redoutait aucunes recherches sur son passé.

(1) Le 13 juin 1814, le prince d'Eckmühl lui écrivit de Geldbach une lettre où il le félicitait : « Elle a été telle qu'elle vous eût acquis pour jamais mon estime et mon amitié, si déjà... » Ces sentiments, Davout entendait les garder tant qu'il existerait. (Dossier Gérard.)

Il comptait que, selon la promesse du ministre de la police à lui faite, sa *justification* serait mise sous les yeux du Roi et il quittait la France en emportant l'espoir de rentrer bientôt.

Tel est le mémoire du 1[er] novembre 1815.

Une lettre du lendemain adressée au duc de Feltre, auteur déplorable des incriminations, apprend que l'inculpé avait tout connu par le général Maison. A ce ministre de sang, Gérard écrivait : *Je suis un homme de devoir et un bon Français*. La leçon méritée depuis Gand, la voilà et de quel rare soldat! Il concluait en déclarant qu'on ne trouverait pas dans les bureaux de la guerre un mot de lui pour demander de l'avancement ou de l'emploi à aucune époque. Enfin, il quittait la France pour laquelle il avait combattu, de l'armée du nord à Waterloo.

Le duc de Feltre, son ennemi, avait intrigué en mars 1815 pour amener la coalition à *introniser le duc d'Orléans* si Napoléon était vaincu. Il avait associé le général Donnadieu à ses projets, et le général Lallemand chargé de reconnaître à cette époque l'embouchure de la Gironde y avait vu une corvette anglaise à bord de laquelle se trouvait Donnadieu son collègue. Clarke, vu à Londres par une personne en relation avec le duc de Rovigo, déclara qu'il balançait entre l'Empereur et Gand. Il y eut une heure où il ne balança plus.

On sait que le général Donnadieu avait accompagné la duchesse d'Angoulême en Angleterre. Eh bien, il advint que les deux complices se brouillèrent et comme le duc était devenu ministre de la guerre, il imposa à Donnadieu une surveillance que Savary appelle *spéciale*. Celui-ci a écrit qu'il avait *vu* le duc de Feltre faire des rapports fulminants contre ce subordonné. Puis, il le nomma au commandement de la division de Grenoble. Pourquoi? Il avait *besoin de son silence* au

moment où il décimait l'armée pour établir son crédit (1).

Nul n'a dépeint mieux que le général Pelleport, soldat de 1793, général de 1813 et pair de France sous Louis-Philippe, l'état d'esprit du parti royaliste parmi les *fonctionnaires* en 1816. Il commandait à Aurillac alors.

« Le préfet bon homme, dit-il, n'était occupé, ce qui était naturel dans l'exercice de ses difficiles et périlleuses fonctions, qu'à se tenir en équilibre; il faisait mal à voir. Je n'avais pas à m'en défier, mais je devais me tenir sur mes gardes, il m'aurait *vendu* pour se raffermir (2). Le maire, médecin instruit et administrateur loyal, se tenait en dehors de la politique. Le commandant de la gendarmerie (cet emploi est devenu considérable) avait fait partie pendant les guerres de la Vendée, de ces bandes de *détrousseurs* qui infestèrent les départements de l'Ouest. Le grand prévôt, émigré et ancien officier général au service de l'Espagne du temps des Cortès, *faisait trembler* les personnes qui avaient rempli des fonctions publiques pendant les Cent-Jours et surtout les malheureux officiers venus de l'*armée de la Loire*. Le sous-intendant militaire, de création récente, se faisait remarquer parmi les royalistes les plus enragés; son père était grand prévôt de la Seine. Le colonel de la légion du Cantal (infanterie) venait de Waterloo, mais il avait demandé *merci* avant la capitulation de Paris; cette démarche que je n'ose qualifier servait son ambition. Il repoussait les officiers qui avaient fait la campagne de 1815 et ne voulait que des nobles dans sa légion; *il était fils d'un apothicaire*. Un ancien officier d'infanterie qui, par couardise, s'était soustrait à l'émigration, agent actif et passionné du

(1) *Mémoires* Rovigo, t. VIII, ch. XI, p. 214 et suiv.
(2) Il se nommait *Locard*, c'est lui qui avait fait arrêter en août 1815 le maréchal Ney.

Comité ultra-royaliste de Paris, dominait toutes les administrations du département; il eut l'impertinence de me demander compte de ma conduite; je l'envoyai paître. Voilà les principaux personnages avec lesquels je me trouvais forcément en rapport (1). »

On observera que le général Pelleport était un des protégés du duc d'Angoulême.

(1) *Souvenirs*, t. II, ch. v, p. 138.

CHAPITRE XXVI

Émigrés généraux par la Restauration.

I. La Restauration ajoute au licenciement de l'armée son rajeunissement par des vieillards capitaines en 1791, par des chefs de chouans et par des émigrés n'ayant jamais servi ou venant des troupes étrangères.
II. *Incomparables protestations du maréchal de Castellane contre ces gaillards-là.*
III. La monarchie de 1830 conserve les droits à la retraite des promotions de 1814 et 1815, fait ignoré.

La question de l'émigration en armes ne fut pas un drame nouveau pour la France de 1790.

La gloire de *Louis XIV* avait subi par la révocation de l'Édit de Nantes en 1685 le même malheur. Les religionnaires persécutés le prouvèrent dès 1688, guerre de la Ligue d'Augsbourg. Aussi, le marquis de Chamlay qui fut le chef d'état-major de nos armées à cette époque écrivait-il contre les coupables l'apostrophe que voici : « Il faut en même temps que l'on condamne la conduite des nouveaux convertis fugitifs qui ont porté les armes contre la France depuis le commencement de cette guerre jusqu'à présent; il faut, dis-je, donner à ceux qui sont demeurés en France la louange et l'honneur qu'ils méritent... Ceux qui étaient propres pour les armes se sont engagés dans les troupes de Sa Majesté et y ont dignement servi (1). » Les malheurs de la Révolution, dont les armées rencontrèrent des milliers de Français dans celles de l'ennemi surpassèrent jusqu'aux malheurs de la *Rivalité de Cent Ans entre la*

(1) Mémoire, aux Archives hist. de la guerre, vol. 1183.

France et l'Angleterre. Tout y fut contraste et terrible dans les moyens d'action comme dans les conséquences. Sous l'Empire, même situation. Avec le retour des Bourbons, ce fut la mainmise de l'Ancien régime appelant à son secours pour revivre l'appui de l'Étranger. Aux discordes de 1793 renaissantes vinrent s'ajouter les proscriptions et les vengeances. L'armée en fut l'objet principal. Pour la déshonorer, on lui imposa comme généraux ceux qu'elle avait vaincus.

I

Un des rares *émigrés* qui se soient respectés, le chef d'escadrons de Puymaigre, fils du général de ce nom, a eu la dignité d'écrire :

« *N'ayant pas partagé les dangers des belles campagnes de Napoléon, j'éprouvais une sorte de répugnance à m'aller intercaler dans les rangs de ceux qui avaient acquis leurs grades au prix de leur sang.* »

Cette noble déclaration qui est aussi une accusation contre ses collègues de l'émigration prononce sans appel sur la question présente. Elle est dans le goût des observations indignées ou fières du maréchal de Castellane qu'on va bientôt connaître (1).

Un baron de Lamotte fut le premier lieutenant-général nommé par Louis XVIII le 11 avril 1814 et le duc de Dino de Talleyrand le premier maréchal de camp le 26. Qu'étaient les deux personnes? Et d'abord, de Lamotte.

Capitaine et aide de camp en 1793, près d'Oudinot à ce titre en 1801 comme chef d'escadrons, colonel de dragons en 1806, général en 1809, retraité en 1812,

(1) La Révolution avait été autrement juste. Exemple, le marquis de Picot de la Motte passa de la marine militaire dans les commandements coloniaux. Pensionné de 5,000 francs par Louis XVI pour ses services dans l'Inde, il reçut en juin 1792 une augmentation du double jusqu'à sa mort (1797).

rappelé l'année suivante, il se donna en 1815 aux Bourbons. Gouverneur de Bayonne par le duc d'Angoulême, il aurait livré cette place aux Espagnols si ses collègues ne l'en avaient empêché. A la suite d'un conseil d'enquête inspiré par Clausel, il fut destitué sur décret impérial du 22 avril (1). Il n'y a pas à insister.

Entré au service à dix-sept ans en 1805, Alexandre de Talleyrand fut pris comme aide de camp par Berthier deux ans plus tard; il fut un des colonels de 1812, au 8e chasseurs. L'expédition de 1823 en Espagne lui valut d'être lieutenant-général (2).

A la seconde Restauration, le duc de Montmorency-Luxembourg fut promu le 25 septembre lieutenant-général et le marquis de Choiseul-Beaupré maréchal de camp le 8 juillet. Rappelons que Louis XVIII nomma des lieutenants-généraux le 10 mars (3) dès qu'il eut appris le retour de Bonaparte et qu'il continua d'affirmer à Gand sa souveraineté par le même acte. Là, il promut le marquis de Rivière plus tard duc au premier grade le 30 mars et le comte de Valory au second grade le 2 avril (4).

Le duc de Luxembourg avait suivi son père comme aide de camp pendant la campagne de 1792. L'année suivante, il était passé de l'armée des princes en Portugal dans un corps auxiliaire, avait combattu en Catalogne, puis sur mer jusqu'en 1797, enfin contre l'Espagne, en 1801, avec le grade de colonel. Capitaine des gardes du corps du Roi, compagnie de son nom, pair de France, il resta fidèle à son passé dès 1830 (5).

---

(1) Dossier réservé. Sa veuve reçut, en 1836, une *pension* (*ibid.*).

(2) Il ne fut admis à la retraite qu'en 1848.

(3) Consulter la *chronologie* officielle des maréchaux et des généraux établie par le ministère de la guerre en 2 vol. autogr.

(4) Dans les promotions du 13 mars 1815 on remarque le comte Lion. du Bas-Rhin, soldat de 1789, colonel dans la garde à Wagram, général en 1813.

(5) Il refusa le serment, perdit une pension inscrite au grand livre

Le comte de Choiseul-Beaupré avait débuté dans les gardes du corps du roi d'Espagne en 1803. En août 1807, il était capitaine aux dragons de Lusitanie et deux ans plus tard était entré dans nos rangs comme aide de camp de l'infortuné général Franceschi scié vivant par les insurgés; major en 1810, colonel en 1811, il passait dans les mousquetaires à l'avènement des Bourbons. Ses campagnes d'Espagne, de Saxe et le blocus de Mayence en faisaient un soldat des armées impériales.

La noblesse compta parmi ses maréchaux de camp : de Damas, de Nantouillet, de Talleyrand-Périgord, d'Hunolstein, d'Autichamp, de Rochemore, de La Tour d'Auvergne Lauraguais, de La Rochejacquelein, de Richemont, de Maillé, de Ségur-Montaigne, de Broglie, de Caraman, de Sourdis, de Sainte-Aldegonde, de Béthisy, de Montfort, de Lostanges, de Vergennes, de Pange (1), de Bassompierre, de Contades, de Montlezun, de Turpin de Crissé, de Puységur, de Rochefort, de La Ferronnays, de Sabran, de Brézé, de Montmorency-Laval, de Suffren, ducs de Clermont-Tonnerre (2), de La Roche-Aymon (3).

Devinrent lieutenants-généraux dès 1814 : le duc de Damas, les barons de La Ferronnays et de Montesquiou, comte de Sparre, prince de Rohan, ducs d'Havré, de

---

pour 10,000 francs et écrivit en 1834 au ministre Soult une lettre très digne sur ses affaires privées. Il a vécu jusqu'en mars 1861.

(1) Le marquis de Pange (devenu pair de France) avait émigré de 1792 à 1795. Mais en 1812 il avait repris du service et s'était conduit avec une rare intrépidité à la Grande Armée, en Saxe et en France.

(2) Capitaine en 1769, émigré en 1791, servit contre la République jusqu'en septembre 1796, devint aide de camp de Clarke en 1806, colonel en 1807, major des gardes d'honneur en 1813, pair de France en 1830.

(3) Avait combattu dans l'armée des princes lorsqu'il entra dans celle de *Prusse* comme aide de camp du prince Henri. Ce dernier l'avait nommé lieutenant adjudant major. Il passa par tous les grades et démissionna le 5 avril 1811 comme général-major de cavalerie. Admis au service de France par le ministre Dupont, il se retira de l'activité en 1839 et prit sa retraite en 1844. Il percevait une pension de 5,160 francs.

Grammont et de Laval, prince de Poix, comte de Précy qui abandonna Lyon en 1793 après l'avoir voué à la guerre civile (1), de La Rochefoucauld, d'Escars, duc de La Vauguyon, de Fontanges, duc d'Aumont, marquis d'Estampes, comte de Latour-Maubourg, de Pardaillan, de Crussol, de Montsoreau, de Montagnac, de Rochedragon, Dillon; de Sesmaisons, de Junnilhac, de Vibraye, de Saint-Aulaire, de Montesquieu, de Jaucourt, de Lameth, de Houdetot, de Bouillé, de Fitz-James, de Gontaut-Biron marquis et les ducs de Rohan, d'Harcourt; en Alsace, d'Andlau (2).

Ces noms qui s'illustrèrent de Richelieu et auparavant à tant de titres ne comprirent ni la Nation, ni la Révolution. Les appels coupables du comte d'Artois et du comte de Provence devenu Régent trop entendus par eux les portèrent à déserter l'armée et la marine. Après vingt-cinq ans, ils vinrent demander à leurs princes le dû de leur dévouement à un drapeau dont l'immortel Béranger devait dire :

... Quel est ce drapeau que je ne connais pas!

II

Le maréchal de Castellane nous a rendu le service d'apprécier pour l'histoire quelques-unes des fautes de son temps commises par la Cour et dont on peut dire qu'elles furent des malheurs. Il en fut non seulement le contemporain, il en fut le *témoin*.

Le comte de Puymaigre a laissé des *Souvenirs* dans

(1) Sauvé par un cultivateur du Forez qu'émut sa proscription, il passa en Suisse, fut nommé en 1795 aide de camp du roi de Sardaigne, intrigua à Berne, fut arrêté en France et gracié en 1812 par Napoléon. Il avait été colonel de la garde constitutionnelle de Louis XVI.

(2) Parmi les émigrés nommés *colonels*, on citera le vicomte Picot de Peccaduc qui combattit en Hollande, au service d'Angleterre jusqu'en 1808, en Espagne, en Russie, en Allemagne et versa son sang au service de l'étranger pendant vingt-trois ans.

lesquels il avoue qu'en plaçant leur drapeau sous l'étranger les émigrés s'étaient conduits de manière à ce que leur cause ne fût plus « nationale ». L'émigration politique, il l'a déclarée une « très » grande faute. A Nancy, en 1815, il entendit l'empereur d'Autriche qui lui avait paru « l'homme le plus commun » qu'on pût voir parler en termes peu choisis. Son allocution lui inspira cette narquoise apostrophe : « Ainsi soit-il et ne revenez plus chez nous, fut ce que nous pensâmes tous. » Bien dit. C'est à cet émigré qu'on doit de connaître ce fait que les *Desaix*, frère et cousin du général, recevaient de sa générosité des secours d'argent pour diminuer leur misère. L'auteur de ces récits devint préfet du Haut-Rhin.

Et d'abord le duc de Berry qui se prit pour le généralissime de l'armée, dignité qui fut refusée au duc d'Angoulême en personne. Colonel général en France, le duc de Berry l'était pour les chasseurs et les lanciers, ce qui constituait une charge de cour *sans fonctions*. Dès 1814, ce prince voulut se mêler de tout et devint un foudre de guerre . Lors de la petite guerre de Monceaux, avec des troupes qui avaient combattu durant vingt-cinq ans, il agit à sa tête, dérangea les manœuvres ordonnées, en accomplit de ridicules, d'où mort d'homme et blessés. Si encore il n'avait agi que par erreur! Emporté au delà de tout, il se permit à Metz, dans une inspection dont il était incapable, des sorties ridicules. A Nancy, il s'en prit à un colonel. Par son intervention, on vit plusieurs colonels nommés successivement au commandement de deux régiments; comme résultat, ils n'en commandèrent aucun. Pourquoi? *Le ministre responsable a été obligé d'en passer par où ce prince voulait.* Eh bien, il y eut un jour où un pair de France n'accepta pas ces façons burlesques. A la proposition ducale de voir colonel « à la suite » son fils soldat de Marengo et colonel de 1813, le Pair envoya cette apostrophe :

« Mon fils n'y consent pas. » Le prince ne comprit pas la leçon qu'il avait méritée et répliqua : « Tant mieux, cela m'en débarrasse. » L'opinion dédommagea l'intéressé du dégoût qui lui était advenu.

Le duc de Berry qui jouait volontiers au grognard avait pris comme premier aide de camp, fait presque incroyable, qui? le vicomte de Montélégier, soldat au 7e régiment de hussards bis en 1796, aide de camp du glorieux prince d'Eckmühl et général dans la campagne de 1813 où il s'était distingué.

Après une scène dans les rangs des troupes à une parade, le Roi la reprocha à son neveu en ces termes : « *Vous nous ferez chasser moi et ma dynastie.* »

Le vieux prince de Condé avait, de son côté, des absences cruelles. Il pria un jour, à une réception personnelle, le prince de Talleyrand d'obtenir du Roi qu'il chassât l'évêque d'Autun!

Voici qui était mieux.

Un *duc de Brancas* fut promu colonel, le *prince de Léon*, quoique chambellan impérial, lieutenant-colonel, un *Crillon* refusa ce grade et obtint la croix de la légion d'honneur, tous sans avoir combattu. Ces créations multipliées eurent pour résultat d'abaisser le prix des épaulettes.

Lorsque Napoléon voulait l'union des classes, voici un exemple de ce qu'il acceptait. Le vicomte Roussel d'Hurbal, cadet gentilhomme au régiment de Kaunitz en 1781 (Autriche) était devenu général major à Essling contre lui. Retiré à Vienne, il offrit de servir dans les rangs français et fut accepté. L'année suivante, il gagna son titre de divisionnaire sur le champ de bataille (1).

Dans l'aristocratie militaire, on trouve le *marquis Eugène de Montmorency*. A l'arrivée de Louis XVIII, il

---

(1) En 1823, il se rendit en Espagne et commanda une division de cuirassiers sous l'héroïque Bordesoulle.

avait revêtu l'uniforme de colonel de dragons sans avoir servi, cela lui réussit. A raison de son nom, il fut promu, en novembre de la même année, maréchal de camp par le ministre Dupont et antidaté du mois d'août. Il prétendait à vingt-deux ans de grade de colonel exercés à Paris et dans ses terres. Aussi, un contemporain plein d'esprit se permettait-il cette réflexion : « Voilà une armée bien arrangée. » N'avoir jamais paru sur un champ de bataille suffisait pour obtenir des grades et ceux à qui on les départissait invoquaient leur exil trop souvent volontaire pour obtenir gain de cause et se plaindre!

De là, indignation de ceux qui avaient versé leur sang et au nom de l'armée spoliée de s'écrier : « Je la trouve, moi, très patiente de souffrir pareille chose. » Elle en souffrait et se taisait parce que la liberté de la presse n'existait pas.

Avec le *comte Roger de Damas*, gouverneur à Lyon, on retrouve un des fidèles de l'émigration. Il avait uniquement vécu dans les armées étrangères; chez les Russes d'abord, il s'y distingua. Puis, aide de camp du comte d'Artois en 1791, il fut attaché comme aide de camp au duc de Brunswick en Champagne, passa avec Condé et à Naples où il combattit contre son pays de 1798 à 1806. Ultérieurement à Gand. Son parent, *de Damas d'Antigny*, aide de camp de Rochambeau en Amérique, en revint colonel, émigra en 1791, prisonnier par suite d'un naufrage et rendu à la liberté servit sous Condé de 1796 à 1801, lieutenant-général et pair en 1814.

La famille de *Damas* qui s'était honorée dans la carrière militaire depuis des siècles fut de celles qui ne crurent qu'à Dieu et au Roi. Dans le conflit, la France disparut.

Le *duc de Gramont*, devenu capitaine des gardes du corps, avait une réputation d'inintelligence absolue. D'où

gouverneur de Navarre, place créée pour lui. Son collègue, le *marquis de Montchenu*, âgé de cinquante-neuf ans, du régiment du Roi (infanterie) en 1789 fût devenu major. Soult le nomma maréchal de camp sur les instances du prince de Bénévent, comme adjoint au lieutenant-général inspecteur de la 12e division militaire. Sans le sou, le Trésor lui paya 20,000 francs d'appointements.

Le vicomte *de Bruges*, capitaine en 1789, fut élevé au grade de lieutenant-général par le duc de Delmatie avec l'inspection de Marseille. Il avait quitté le service depuis vingt-deux ans. Son frère avait assumé la tâche de vice-président du Comité de la guerre, on l'appela au début de 1815 à la chancellerie de la Légion d'honneur. Un surnom lui est resté, quarteron. Il n'avait qu'un but depuis sa rentrée : connaître les services des généraux.

Le traître *Tabarié* proposa le 17 mars la place de chef d'état-major du comte de Vioménil au colonel de Castellane. Celui-ci qui détestait avec tous ses compagnons d'armes les voltigeurs de Louis XIV, refusa.

C'était le temps où l'armée était divisée en trois classes : les *blancs*, c'est-à-dire les officiers généraux ayant servi, on sait avec quel éclat; les *mulâtres*, officiers généraux nommés par le Roi et dépourvus de services; les *quarterons*, ayant servi en émigration, chez l'étranger, en Vendée. Les mulâtres, on en fut accablé.

Le *duc de Mouchy* quoique n'ayant paru dans aucun régiment, fut promu colonel en 1814 et maréchal de camp à Gand où il s'était rendu à pied. Ce trait lui valut ce titre. Aussi, s'inquiétait-on, après Waterloo, de la leçon qu'avaient donnée les événements et des royalistes clairvoyants avouaient juste l'exaspération de l'armée. On sait combien de duels signalèrent la querelle des anciens et des nouveaux services, les morts qui en furent la suite.

En avril 1816, on eut pour commander Seine-et-

Marne un *marquis de Cresnay*, voltigeur lui aussi. A des manœuvres, il donna le spectacle de sa nullité. Des désordres furent la suite de ces tristesses ; ils s'augmentèrent de l'insolence d'officiers de tous grades qui s'étaient rendus à Gand et qui avaient la sottise de porter des bagues sur lesquelles était écrite la devise : « l'honneur à moi ». Ceux qui en étaient privés, on les déclarait des officiers dont on n'était pas sûr.

A Évreux, commandait *Charles de Polignac*, cousin du prince. Il s'était distingué dans l'élevage des moutons mérinos. Le *vicomte de Verguette*, autre voltigeur de soixante-dix ans, maréchal de camp et grand prévôt. Le *comte de Béthune*, colonel après un séjour aux hulans britanniques, demandait à un colonel d'infanterie *Lambot* de lui souffler le commandement; ce dernier avait vécu dans l'armée anglaise à son exemple, mais en avait profité.

Avec le *comte de Seran*, commandant l'Eure-et-Loir, on trouvait un aide de camp du duc d'Enghien. Il se prenait pour un grand militaire, n'arrivait qu'à se rendre ridicule et à se faire rappeler à l'ordre par le gouverneur de Paris. Son subordonné, le colonel d'*Epinay de Saint-Luc* méritait l'apostrophe « colonel de la nouvelle fabrique ». Celui-là subdivisait les étapes parce qu'elles le fatiguaient; il portait l'uniforme, mais son supérieur assistait aux manœuvres en redingote bourgeoise. Peut-on s'étonner que les soldats de l'*Ancien* se plaignissent de voler « de ganache en ganache » devant les chefs de l'armée impériale ?

Joseph Cadoudal, colonel de la légion du Morbihan qui devint en 1823 le 26ᵉ de ligne, ne pouvait s'occuper de son régiment. Frère de Georges, chouan comme lui, il n'avait jamais servi et voyageait toujours à la tête de son régiment en casquette. Incapable en Espagne, il en revint maréchal de camp, pour l'honneur du nom qu'il portait. L'armée, ici, réhabilitait la machine infernale.

Parmi les chouans, un chef de 1793 avait commandé une division insurgée dite de l'armée royale, à Fougères. Fait prisonnier en 1797, il s'était évadé deux ans plus tard, avait commandé à nouveau en 1800 et s'était mis à la tête de bandes de détrousseurs. Il avait rejoint le prince de la Trémoille en 1815, lui cachant ses infamies. Mais le général Bigarré qui le connaissait bien a écrit de lui qu'il était un misérable (1). Son nom, Piquet de Boisguy. Maréchal de camp du 30 décembre 1814, il fut maintenu jusqu'en 1830. La monarchie de Juillet eut la faiblesse de laisser son nom figurer sur les contrôles de la légion d'honneur à titre de commandeur. Bien plus, on l'admit à la retraite; oubliant des actes que la prescription juridique couvrait et qui relevaient du simple code pénal, on le reconnut titulaire de son grade, le 18 juin 1833, d'où pension d'officier général. *Et vera exsequi pudet!*

III

Quelle devait être la conduite du régime de 1830 sous l'illustre maréchal Gérard à l'égard des généraux créés sans droits en 1814 et en 1815?

Les éliminer de l'armée à ce titre si simple : *nullité de services effectifs*, le tout par une Loi que les deux chambres eussent voté à l'unanimité.

Mais le désir de consolider le régime né de la Révolution de 1830 l'emporta. Le gouvernement se montra pusillanime. Il accomplit bien une revision relative, combien généreuse et impolitique. Nous n'insisterons pas sur la facilité avec laquelle furent admises des réclamations audacieuses qu'appuyèrent des libéraux, les uns par calcul, les autres par faiblesse. On a vu ici même des chiffres de pensions inexplicables, quelques-unes

(1) *Mémoires*, p. 40 à 48.

scandaleuses. Et cependant, on devait apprendre au ministère de la guerre, dans l'année 1848, que le fils du général Ramel assassiné en 1815 vivait dans la misère. La veuve avait reçu comme indemnité de l'assassinat de son mari une somme de *trois cents francs*... Et encore lui firent-ils payés parce qu'ils formaient un arriéré d'indemnité dû par le payeur de l'armée des Pyrénées en 1814, aux temps du commandement de Soult : *Sunt lacrymæ rerum.*

On oublia que la Restauration avait revisé toutes les pensions inscrites au grand livre, les siennes ne le furent guère et le Trésor dut payer jusqu'en 1861 des pensions à des généraux émigrés de 1791.

CHAPITRE XXVII

Maréchaux de France de l'émigration.

Titres militaires du lieutenant-général duc de Coigny et du lieutenant-général comte de Vioménil, de l'Ancien régime à 1815.

Le premier acte de Louis XVIII empressé de donner des gages aux ennemis de la France fut de rappeler contre les maréchaux d'Empire la menue monnaie de M. de Turenne sous Louis XIV. A l'imiter, il eût bien dû choisir un autre exemple. Mais il fut prédominé par la pensée de donner une leçon à l'armée qui n'avait pas à en recevoir et comme il arrive aux esprits secs, étroits et sans dignité parce qu'ils méprisent la prudence, il commit une faute impardonnable dans les choix qu'il se permit dans l'émigration (1).

Le 3 juillet, en mémoire de Waterloo et des Anglo-Prussiens étonnés de leur victoire, il nomma à la plus haute dignité militaire le duc de Coigny qui n'était qu'un homme de cour, le marquis de Beurnonville, soldat des plus ordinaires, le duc de Feltre, que tout le monde connaissait pour un traître contre l'honneur national à Gand, le comte de Vioménil qu'un collègue ultérieur a qualifié de simple idiot.

Que témoignent en leur faveur leurs dossiers, car on a le devoir de le rechercher puisqu'on les donnait comme des rivaux aux Masséna, aux Davout, aux Ney, aux Lefebvre, aux Suchet, aux Mortier et comme supé-

(1) Le comte d'Allonville qui avait émigré a écrit sur Coblentz, en 1838 : « Tout ce que je voyais ou entendais dans le chef-lieu de l'émigration eût été assez fait pour m'en dégoûter. » L'empereur Léopold II avait ordonné de désarmer et de disperser les corps d'émigrés.

rieurs aux Gérard, aux Clausel, aux Molitor, aux Exelmans, aux Lobau!

Les maréchaux Beurnonville et Clarke ayant appartenu tous deux aux armées de la République et de l'Empire ne relèvent pas de notre examen, étudions les émigrés seuls.

Le duc de Coigny, duc depuis 1756, était entré de bonne heure dans une carrière parcourue avec éclat par ses ancêtres, notamment par son aïeul dont le nom rappelle les victoires de Parme et de Guastalla. Il combattit avec distinction pendant la guerre de Sept ans, cette faute politique sans mesure de Louis XV, qui valut à la France son second traité de Brétigny, par la paix de Paris en 1763. Il commanda, en 1792, la maison militaire du Roi à l'étranger et accomplit pour ses princes des missions diplomatiques importantes. Homme de cour, on a écrit de lui que, par son élégance et la grâce de ses manières, il appartenait au siècle de Louis XIV. Les malheurs de l'émigration l'avaient porté à une rare bienfaisance.

Mestre de camp général des dragons, brigadier à l'armée d'Allemagne, maréchal de camp à celle du Bas-Rhin, lieutenant-général, il avait commandé en Bretagne et en Normandie. Il fut donc un soldat sous l'Ancien régime, chez lequel prédomina en 92 le titre de cousin du Roi. Il avait joué un rôle à la bataille d'Hastembeck, à la prise de Minden, à celle de Hanovre, à la marche sur Zell, à la bataille de Crewelt, aux affaires de Corback et de Wartbourg. Député de la noblesse de Caen aux états généraux, il y avait voté avec la minorité, c'est-à-dire avec ceux qui voyaient dans le mouvement des idées de 1789 une insurrection et non une révolution (1). Cette opinion fut partagée par toute sa famille

(1) Il fut créé en juin 1790 une *Société de 1789*. En voici la constatation trop oubliée :

« La Société de 1789 a célébré jeudi dernier, dans son local, au

qui appartenait à l'armée et y remplissait les plus hauts grades. Capitaine général en Portugal, il pouvait tout espérer des Bourbons restaurés.

Nommé maréchal de France le 3 juillet 1816, il devint gouverneur des Invalides (1).

Des familles considérables de Lorraine placèrent leur patriotisme chez l'étranger. Lié avec le marquis de Bouillé, le comte de *Vioménil* oublia son chef le glorieux marquis de Rochambeau sous les ordres duquel il combattit en Amérique et crut qu'on donnerait à ses princes la direction politique de la guerre contre la France en 1792. Il se trompa avec tout son parti. Voyons sa vie militaire.

Du Houx de Vioménil, lieutenant en 1747, fut attaché à Chevert comme aide de camp, colonel des volontaires du Dauphiné en 1761, brigadier en 1770 et maréchal de camp en 1780, puis inspecteur divisionnaire de cavalerie dans la division des Trois-Évêchés, quoiqu'il eût été proposé par le célèbre Bouillé pour le poste de gouverneur de Landau et de la Basse-Alsace, afin de défendre cette partie de la frontière, il avait obtenu à cette date la note confidentielle suivante : « officier distingué, plein de valeur, zélé, intelligent, ferme, très bon à la guerre,

---

Palais-Royal, l'anniversaire de la constitution de la Chambre des communes en Assemblée nationale, le 17 juin 1789. L'anniversaire de cette journée mémorable, véritable époque de la liberté française, méritait bien sans doute de devenir un jour de fête patriotique pour une Société vouée au développement et à la défense des principes d'une constitution libre. Dans un banquet composé de cent quatre-vingt-dix personnes, où M. Paoli avait été invité par une voix unanime, et où étaient, comme membres de la Société, M. le maire, M. le commandant-général, et M. l'abbé Sieyès, président de l'Assemblée nationale, qu'entouraient avec tant de gloire ces souvenirs et ces expressions de constitution et de liberté, on a porté les santés suivantes, dont l'admiration et la reconnaissance ont su faire avec justice les applications individuelles. »

(1) A sa mort, survenue en 1821, il fut accordé à sa veuve une pension de 10,000 francs sur le crédit de 3 millions affecté à l'inscription des pensions civiles.

fait pour servir très utilement (1) ». Il émigra en 1791 et passa à l'avant-garde du corps de Condé de 1793 à 1797. Lieutenant-général en Russie au corps de Soltikoff, plus tard de celui de Lascy en Suisse, chez les Anglais à la tête de 20,000 hommes, en Vendée enfin, il n'oubliait pas, en rédigeant ses états de service auprès de la coalition, d'observer qu'il avait été maréchal général des armées portugaises de mai 1801 à décembre 1802 (2).

Le soin de ce genre de constatations n'a fait défaut à aucun de ceux qui portèrent les armes contre leur patrie. On les exigea imprudemment d'eux en 1815, de là une sûreté de documents officiels que nul ne peut contester.

Il avait suivi le Roi à Gand et avait succédé, à Bordeaux, au général Clausel. Son zèle lui valut le plus glorieux des titres (3).

(1) Il percevait en 1780 : pension de 5,500 francs ; sur Saint-Louis (ordre), 2,000 ; en attendant un gouvernement, 5,000.

(2) Liste de sa vie militaire rédigée de sa main (dossier du maréchal).

(3) C'est à lui qu'incombe la responsabilité du sang des généraux Faucher de La Réole arrêtés par son ordre et condamnés à mort pour avoir combattu en 1793 dans la Vendée.

CHAPITRE XXVIII

Cours prévôtales contre l'armée.

Organisation du parti bonapartiste et du parti libéral. — Loi sur les cours prévôtales. — *Protestation de l'historien royaliste Lacretelle contre ces tribunaux de sang.* — Le gouverneur de Paris, Maison, fait arrêter en trois mois 19,742 militaires, d'autorité.

« *Clarke a proposé de fêter le mariage du duc de Berry en faisant fusiller deux maréchaux, quatre généraux et six colonels* (1). »

Ainsi s'exprimait le *Nain jaune* publié à Bruxelles, lorsqu'il voulut venger les victimes des cours prévôtales créées le 9 novembre, siégeant dans tous les chefs-lieux de département avec une législation qui rappelait le tribunal criminel révolutionnaire sans en avoir la même cause pour origine. Dès leur mise en action, on eut des condamnations à la déportation, au bannissement, à la réclusion, à l'emprisonnement simple, à la surveillance de la haute police. On peut avancer qu'elles se produisirent par milliers. De là, au théâtre, une manifestation violente lorsqu'on entendit sur la scène ce vers qui peignait l'état d'esprit des libéraux et des modérés :

On ne s'affermit point par des assassinats (2).

---

(1) Que l'on ne dise pas de cette apostrophe qu'elle dépasse toute limite. Ce que nous exposerons dans le deuxième volume de notre ouvrage en établira la vérité avec les documents officiels. Pour ce qui est des cours prévôtales, le royaliste Capefigue n'a pas craint de lancer contre ceux qui abusèrent de leur mission l'anathème suivant : « *L'histoire ne leur réserve qu'un seul châtiment, c'est d'en nommer les membres* » (en son ouvrage, t. IV, p. 160).

(2) Tragédie d'*Arthur de Bretagne*, par Aignan.

Le ministre de la police réfléchit un peu tard que la capitale comptait environ 100,000 ouvriers dans les faubourgs et qu'il fallait conquérir ces masses dont les royalistes éclairés disaient que les opinions et les cœurs n'étaient pas pour les Bourbons. Ils ne furent jamais acquis à la vieille dynastie par sa seule faute. Elle ne voulut jamais comprendre qu'il y avait eu une révolution, mot admirable du comte de Montlosier. Au contraire, elle se permit tout contre ses œuvres et recueillit une opposition sans merci pour des lois folles où se lisait une collection d'anathèmes. L'armée fut bien autrement poursuivie que l'élément civil par ce qu'on a appelé la fameuse époques des *catégories*, œuvre d'iniquité s'il en fut. Les Souvenirs qu'ont laissés tant de généraux et qui sont entre nos mains apprennent par des témoignages irréfutables les malheurs de cette époque.

Des partis se créèrent pour protester et se défendre. Le plus audacieux, comme on devait s'y attendre, fut le *parti bonapartiste*. Celui-là eut le mérite de ne pas se cacher. Il s'organisa puissamment. L'armée licenciée fut son porte-paroles; or, elle comprenait 40,000 officiers et assimilés en demi-solde. Voilà ce qu'on n'avait pas prévu. Ses membres épars partout, allaient de Lille à Perpignan, de Brest à Toulon. Le courage des champs de bataille, ils le transportèrent dans la vie civile, soutenus par leurs vieux soldats, à peine rentrés dans leurs foyers. Ils entendirent remuer les masses populaires avec le nom de Napoléon dont la gloire s'augmentait de Sainte-Hélène dans l'imagination de notre race. Vaincu, ce parti ne dissimulait pas ses espérances. *Le fils de l'Homme* vivait bien à Vienne, prisonnier comme son père et s'y appelait le duc de Reichstadt, mais il vivait et une presse fanatisée ne craignait pas de parler de Napoléon II. Les anciens représentants de l'Acte additionnel poussèrent les manifestations jusqu'au scandale. On vit

jusque devant les Tuileries des hommes du peuple et d'anciens officiers reconnaissables à leur tournure militaire, se mêler aux groupes pour crier tout à coup : *Vive Napoléon II.* Certes la police était en émoi, mais le peuple répétait ce cri séditieux à un point tel qu'il intimidait les hôtes de ce palais, témoin de tant d'événements.

Le *parti libéral* (surnommé jacobin par ses ennemis politiques) s'intitulait patriote et, attestant les conventionnels proscrits, rappelait les jours de la Révolution avec son cortège d'impérissables souvenirs et d'impérissables grandeurs. Les sympathies des masses allaient aux deux, 1830 l'a prouvé. On ne reculait devant rien dans ce parti et des procès retentissants l'ont établi. Nous n'avons pas à les exposer ici. Ses publicistes inventèrent pour se défendre, une pièce qu'ils intitulèrent *Le Tartufe de clémence* et s'écrièrent lors des exécutions des généraux Debelle, Travot ou de leurs compagnons d'armes : *Que de sujets de fêtes pour la cour!* L'esprit mordant de ces apostrophes, qu'on appelait dans la presse royaliste « l'esprit de Marat » passa de celle des bonapartistes dans celle des départements. Elle y favorisa une opposition antibourbonienne qu'exprimera Manuel en 1823, lorsque à la tribune des députés, il soutiendra que la France avait vu les Bourbons avec répugnance. Il faut constater que des généraux avaient prononcé cette parole avant lui dans leurs réunions. Lamarque a été un de ceux-là, et ses Souvenirs le confirment.

Le *parti de la congrégation* n'étant plus sûr de la victoire qui consistait pour lui à la *domination absolue de l'ordre social* (1), inventa d'unir dans un même combat, à l'intérieur, la prédominance des opinions religieuses

(1) Accusation textuellement formulée par l'historien royaliste Capefigue (*loc. cit.*).

et des opinions monarchiques avec des sous-congrégations en province. La haute fatuité et l'incapacité du comte d'Artois présida à cette sottise : *refaire une autre France*. N'insistons pas. Les dispositions législatives que l'on connaît devaient aboutir à un gouvernement dont ce prince eût été le moteur, dans le pays qui avait vu la République et l'Empire.

La loi des cours prévôtales avait été inventée pour y parvenir (1).

Chaque département en connut l'existence. Elles furent composées de cinq juges civils tirés des tribunaux de première instance et d'un prévôt choisi parmi les officiers ayant au moins le grade de colonel. Le ministère public appartint de droit au procureur du Roi ou à l'un de ses substituts. Les cours eurent à prononcer sur les crimes qui étaient attribués aux cours spéciales du code d'instruction criminelle et sur tous les désordres commis par des gens sans aveu, sur les crimes de rébellion à force armée, sur la contrebande armée, sur les assassinats résultant d'attroupements en armes. L'interrogatoire du prévenu devait avoir lieu dans les vingt-quatre heures et l'audition des témoins dans le plus bref délai. La cour prévôtale déclarait sa propre compétence, l'acte essentiellement politique de sa création, le voilà.

Le ministère public pouvait, dans les dix jours du jugement, se pourvoir devant la cour d'appel, chambre des mises en accusation; s'il était réformé, la cause était renvoyée devant une cour prévôtale de son ressort qui prononçait un jugement définitif. Lorsque la cour prévôtale se déclarait compétente, sa décision de com-

(1) Le duc de Feltre osa écrire au ministre de la justice, officiellement, que les tribunaux du département de l'Hérault refusaient de condamner et de poursuivre les ennemis du gouvernement. Dans le Gard, il donnait l'ordre de *désarmer* les populations des Cévennes. L'État manquait de *fusils*.

pétence était envoyée immédiatement au procureur général qui était obligé de la soumettre, toute affaire cessante, à la délibération de la cour d'appel pour être statué finalement sans qu'il y ait recours en cassation. Doctrine surprenante par sa contradiction à ce qu'on vient de lire, les arrêts des cours prévôtales étaient rendus en dernier ressort et sans recours en cassation, exécutoires dans les vingt-quatre heures, à moins que le condamné ne fût recommandé par ses juges à la commisération du Roi!

Ainsi, une *loi* livrait à des juges, au civil et au correctionnel, la vie des personnes et l'honneur des familles. On vit 290 *députés* contre 13 voter cette législation barbare et y employer *deux séances* de six heures chacune (1).

La parodie de la justice criminelle sous la Restauration, du 1er janvier 1816 au 31 décembre 1817, la voilà en quelques lignes :

Lorsque Camille-Jordan, un royaliste de 1793, protesta au nom de la minorité des députés ses collègues, on ne voulut pas l'écouter. Il lança alors à la majorité une apostrophe qui signala les cours prévôtales pour ce qu'elles étaient : *des tribunaux de sang!*

Les sentences les plus nombreuses et les plus terribles qu'elles aient prononcées furent les affaires de Grenoble et de Lyon dont on n'a qu'à citer les noms (2). Ces mesures extra-judiciaires ne servirent qu'une politique de perversité où furent multipliés les jugements, les condamnations et les supplices avec une précipitation sauvage. Sur 250 individus arrêtés à Lyon, on en vit 110 condamnés à des peines afflictives et infamantes.

---

(1) D'où, un président, quatre juges et un militaire nommé prévôt chargé de la recherche et de la poursuite de tous les crimes politiques, à peu près tous, qu'énumérait cette loi digne de l'*Inquisition*.

(2) A Lyon, le capitaine qui assura en 1817 les exécutions prévôtales dans ce département était un *parricide*.

Eh bien, les chefs du mouvement n'y furent pas compris et on leur substitua des hommes absolument inintelligents dans la répression de la cour prévôtale. *Pour un fait unique, on avait organisé onze procédures différentes.* Parmi les exécutés à mort, on distingue un enfant de seize ans, pour une menace non suivie d'effet; la mort encore pour un portefaix auquel avait été confié un fardeau salarié dont il ignorait le contenu et la destination, soit un paquet de cartouches. Devant la réprobation que soulevèrent ces malheurs, le ministre de la police proposa et obtint qu'on y mettrait fin en confiant au maréchal Marmont une mission d'humanité. Grâce à des pouvoirs illimités, les arrestations cessèrent, les enquêtes prévôtales furent suspendues, les campagnes ne virent plus les troupes les parcourir avec le *tombereau* sur lequel étaient entassés des captifs promis à la guillotine.

Les ultras de la *congrégation* (parti impudent que dirigeait, au château même des Tuileries, le comte d'Artois) protestèrent contre l'œuvre d'apaisement de Marmont et contre le ministre de la police, son inspirateur. On oublia Essonnes pour la qualifier du mot « trahison ». Des brochures sur ces actes devinrent des apologies d'accusation. Et cependant, on n'ignore plus que les autorités civiles et des généraux vendus comme Canuel, avaient favorisé une explosion qu'ils auraient pu arrêter (1).

C'est au nom de ces culpabilités et de celles qu'encoururent au Sud comme au Centre ces juridictions, *copies*

(1) Le département de l'*Isère* fut mis en entier en état de siège, un conseil de guerre y édicta vingt et une condamnations à mort, seize furent exécutées, par dépêche huit autres furent ordonnées, le général Thiard fut arrêté, un des traitres de Waterloo fut destitué, le colonel Clouet, sans préjudice de trois sentences de mort prononcées par une cour prévôtale dont deux reçurent l'application ; en tout 25 victimes (affaire Didier).

abominables du tribunal révolutionnaire, qu'on a lu la protestation d'un royaliste.

Quelle fut l'œuvre des cours prévôtales (1)?

Nous nous refusons à céder au sentiment que nous éprouvons personnellement. Nos adversaires nous trouveraient violent ou bien injuste. Aussi, laisserons-nous la parole à un contemporain qui fut un témoin. Il y a mieux encore; cet historien est un royaliste que l'improvisation de la tribune n'a pas accentué dans son récit comme Royer-Collard ou le comte de Serre. Il a rédigé sa protestation dans le silence du cabinet; sous quel régime? En pleine Restauration.

« Les cours prévôtales venaient de se rendre plus que jamais odieuses à la France. Ce fut avec le sentiment de joie le plus vif qu'on entendit le Roi annoncer dans son discours d'ouverture de la session (5 novembre 1817) qu'il n'avait pas jugé nécessaire de conserver les cours prévôtales au delà du terme assigné par la loi qui les avait instituées. Ainsi tombèrent ces *étranges et barbares tribunaux dont la hideuse résurrection vint souiller nos annales*. Que les souvenirs des jugements de Grenoble et de Lyon s'attachent à jamais à cette *institution* qui reçut si souvent parmi nous les éloges des opiniâtres admirateurs de l'Ancien régime! Ce qui recommande les cours prévôtales à leurs yeux, c'est leur promptitude, mais *cette promptitude est un triple attentat* contre les premières notions de justice, contre la majesté des tribunaux et la clémence du souverain. De toutes les

(1) La *Bibliothèque historique*, feuille qui accueillait toutes les plaintes et racontait les excès de 1815 et de 1816, fut poursuivie en 1818 pour avoir vengé les persécutés par des révélations redoutables. Le 24 juillet, des rédacteurs furent accusés d'avoir excité à la haine contre les membres des cours prévôtales du Cher, de la Seine-Inférieure et de Seine-et-Marne. D'où, six mois de prison, 3,000 francs d'amende, interdiction des droits civils, surveillance de la haute police pendant cinq ans, cautionnement de bonne conduite ultérieure fixé à 3,000 francs et tous les dépens!

concessions que l'autorité fit à regret aux vœux, aux passions, aux préjugés de la chambre de 1815, celle-ci fut la plus fatale (1). »

L'affaire de Grenoble demandant des supplices, des destitutions et aboutissant à des récompenses odieuses parce qu'elles étaient le prix du sang, n'avait été qu'une échauffourée disparue après quelques coups de fusil. L'esprit de parti l'intitula pompeusement : *insurrection*. L'histoire n'a pas accepté cette dénomination et reproche au gouvernement de la chambre introuvable une répression sanguinaire contre tant d'anciens soldats égarés par un vain nom : *Napoléon II*.

Si les royalistes étaient contenus à Paris par l'action directe du pouvoir central, il n'en allait pas de même dans les départements. On jugera de ce qui pouvait se passer en province par ce qui se produisait dans la capitale. Les militaires y étaient regardés comme formant une caste. A son retour de Gand, le général Maison reprit le commandement de la première division militaire. Par suite du licenciement de l'armée, une foule d'officiers qui ne dépendaient plus de leur ancienne profession, l'avaient choisie comme résidence. Le gouverneur appela sur eux l'attention des ministres de la guerre et de la police. De son autorité privée (abus flagrant de pouvoir) il imposa des formalités à tous, c'est-à-dire l'obtention de permis de séjour. Ceux auxquels ils furent refusés reçurent l'ordre de quitter Paris. Le 30 septembre, un ordre de la place régla les punitions des contrevenants, le 6 octobre en étendit les dispositions aux départements voisins.

Le *préfet de police* reçut de ce gouverneur le *contrôle nominatif* et les *adresses* de tous les militaires munis d'un permis de séjour. Les commissaires de police opérèrent, de leur côté, un *recensement* général de tous les

(1) Lacretelle en son histoire, t. II, ch. XI, p. 181.

militaires *par quartiers*. Ceux qui vivaient sans permis et hors du contrôle nominatif, étaient arrêtés, renvoyés de Paris ou enfermés à l'Abbaye.

Ainsi, le général Maison reprit les mesures du comité de sûreté générale des temps de la Terreur rouge en 1793, et cela de lui-même sans loi ni ordonnance royale, au mépris de la liberté individuelle. Contre qui? contre ses compagnons d'armes. Il ne comprit pas dans son enthousiasme royaliste qu'il les assimilait à de vulgaires bandits : l'Abbaye. Les officiers du 20 mars et ceux qui avaient servi avec les fédérés (appellation devenue à cette époque une injure) ne purent désormais vivre à Paris, quels que fussent d'ailleurs leurs droits de domicile.

C'est le 15 octobre 1815 que le général Maison envoya au roi Louis XVIII un mémoire spécial sur cet objet. C'est donc à un document officiel que nous avons recouru pour exposer ce qu'on vient de lire. Son auteur concluait que les mesures prises par lui avaient eu pour but : « le bien du service de Votre Majesté ».

On l'accusait cependant de trahison, ajoutait-il, afin de le déposséder de sa position (1).

Il oubliait, lui, qu'il envoyait aux cours prévôtales des hommes héroïques devenus la terreur des armées de l'Europe. Or, il procéda en trois mois, du 8 juillet au 15 octobre, à l'arrestation de 19,742 militaires. Les chiffres ont aussi leur éloquence (2).

(1) Le 16 octobre, il perdit son titre de gouverneur de Paris, reçut celui de gouverneur de la 8e division sans lettres de services, donc sans fonctions, mais il perçut un traitement de 30,000 francs.

(2) Le 1er janvier 1818, les cours prévôtales n'ayant pas été l'objet d'une prolongation législative disparurent. Que devinrent les *prévôts*, peu nous importe. Mais les 510 *magistrats* qui en avaient composé le personnel continuèrent à siéger dans leurs tribunaux de départements avec un même esprit. Ils eussent condamné des étrangers avec moins de fureur qu'ils n'en déployèrent contre leurs concitoyens. (Voir l'organisation des cours par Départements aux Appendices.)

CHAPITRE XXIX

Un prévôt des cours prévôtales.

Influences de cour pour le choix des prévôts. — Le maréchal Marmont et les troubles de Lyon, œuvre du général Canuel. — Le prévôt de l'Isère, de Planta. — Le prévôt de l'Aude, colonel de Barthès des troupes suisses. — Sa harangue à la cour le 17 février 1816. — Une œuvre de sang finit par une mort immédiate.

Comment se firent les *choix* de grands prévôts pour les cours de 1816 est un fait qui vaut d'être exposé. Une lettre inédite d'un personnage influent sous les Bourbons, le comte de Damas-Crux, va nous l'apprendre. Elle fut adressée au ministre de la guerre.

« Votre loi pour l'institution des cours prévôtales, y est-il dit, est reconnue trop nécessaire et trop bien faite pour qu'il soit possible de douter de la manière dont elle sera accueillie par les chambres. Je pense donc que vous allez vous occuper du choix si important des grands prévôts. J'en ai un à vous proposer qui réunit toutes les qualités et que vous me saurez peut-être gré de vous avoir fait connaître. C'est M. le chevalier de *Gombault....* »

Puis, il ajoute que le comte de Vioménil l'avait nommé président du conseil de guerre qui avait condamné *les frères Faucher* à Bordeaux (1). On l'avait choisi pour ses qualités et même pour ses vertus (textuel); son passé répondait donc de lui, ce qu'on croira sans

(1) Par une seconde lettre, le comte de Damas offrait une lettre de recommandation, s'il était nécessaire, de la main du duc d'Angoulême, la sienne était envoyée *des Tuileries.*

peine si on consulte ses états de service. Il n'avait ser\ que contre la France d'août 1791 à 1814 et le duc d'An goulême l'avait nommé colonel du régiment de Marie Thérèse.

La cour prévôtale de la Gironde fut des plus violente contre les Bonapartistes. On la vit prononcer la pein capitale en mai 1816 contre sept personnes accusée d'être les agents d'une prétendue conspiration. Mal heureusement, ces préventions s'étendirent à d'autre parties du pays; à Lyon, et à Grenoble notamment enfin à Carcassonne dont le prévôt se suicida pour s soustraire à l'animadversion publique, déchaînée contr lui. Le lecteur trouvera dans l'historien Vaulabelle le récits politiques sur Grenoble (1) et dans les mémoire du maréchal Marmont ce qui concerne Lyon.

Ce dernier, nommé Lieutenant du Roi, n'a pas crain d'écrire : « Des actes de rigueur multipliés serviren les *vengeances particulières* et les intentions criminelle de ceux qui aspiraient à voir naître des troubles. Un sorte de *terreur* se répandit dans tout le pays. » Et plu loin, il ajoute : « Il me fut bientôt démontré que tou les troubles étaient factices (2). » Il accuse à la fois l général Canuel, le boucher de la Vendée en 1793 et le chefs du parti ultra-royaliste, le premier de les avoi fait naître, les seconds d'avoir accepté des combinaison machiavéliques pour obtenir des *récompenses*.

Ce crime chez les dépositaires du pouvoir, s'écrie t-il, est tellement odieux qu'il n'en est aucun qui lui soi comparable.

Six officiers de l'état-major de Canuel furent renvoyé comme étant ses infâmes agents, Marmont flétrit leur intrigues criminelles, et leur chef tout autant, car i eut le courage de vouloir délivrer l'armée de toute com

(1) *Hist. de la Rest.*, t. IV, ch. II, p. 85.
(2) *Mémoires*, t. VII, l. XXII, p. 239 et 243.

promission avec le bourreau de 1793, en ces termes : « En faisant tomber la tête du général Canuel, supplice qu'il a mérité mille fois pour les victimes qu'il a immolées... » Le comte Decazes ayant refusé d'atteindre le misérable auteur des troubles lyonnais, le résultat fut de pousser à une guerre à mort les hommes raisonnables contre les exaltés capables des pires malheurs.

Le sang des cours prévôtales devait se retourner contre les fauteurs des proscriptions.

Nous n'avons aucun goût à décrire les malheurs de Grenoble en 1816. Un seul nom nous importe, celui du prévôt de la cour dans ce département, le colonel *de Planta*.

Originaire de Grenoble même, capitaine de volontaires en 1791, officier supérieur au 51e de ligne en 96, général provisoire des troupes de la République romaine en juin 98, ministre de la guerre et de la marine de ce gouvernement né du sang de Rienzi et du Saint-Office, adjudant-général par Championnet en 99, confirmé en 1800 et démissionnaire à la proclamation de l'Empire, on le vit prévôt en mars 1816 chez lui. La notoriété de sa famille y était telle que l'illustre Casimir Périer intervint auprès du maréchal Gérard pour qu'il fût maintenu après la révolution de 1830 comme colonel. Cette protection prouve que le gouverneur de Grenoble Donnadieu doit être personnellement rendu responsable, par son grade et par l'usage qu'il fit des pouvoirs spéciaux à lui confiés, des crimes et des malheurs survenus dans l'Isère en invoquant tantôt Napoléon II, tantôt le duc d'Orléans.

Le département de l'Aude devint célèbre sous la Restauration par une mort tragique, celle du prévôt de sa cour, le colonel *de Barthès*.

Né à Narbonne en 1755, il avait débuté comme cadet dans les troupes françaises en 1770. Aide-major en 1785 et capitaine en 1787 il était passé au service suisse au

même titre dans le régiment de Lullin-Châteauvieux mais s'était fait naturaliser au canton de Saint-Gall. On en a ignoré le motif. Licencié le 22 septembre 1792, il entra l'année suivante au service du roi de Sardaigne comme lieutenant-colonel, régiment de Bachmann. Il y devint colonel en 97. A l'époque du passage des régiments suisses au service de la République française, il y commanda dans ce grade la légion helvétique, 1798. L'Empire le mit à la retraite dans son grade non contesté. La faveur dont le nouveau régime honorait les Suisses lui suffit pour être nommé prévôt à Carcassonne; il était bien payé, le reste importait peu. On était enfin dans la cité du général Chartrand de la Garde qui était promis à un peloton d'exécution, avis suprême aux généraux proscrits ou en demi-solde de ce chef-lieu.

Avant de parler de 1793, nos adversaires devraient bien savoir ce qu'ils ont commis de sang-froid en 1816.

Le 27 février 1816, la cour prévôtale de l'Aude fut installée à onze heures du matin dans la grande salle du palais de justice. Un conseiller de la cour d'appel de Montpellier fit la lecture de l'arrêt qui renfermait sa mission et instruisit les membres qui la composaient. Le président et le prévôt ayant préalablement prêté leur serment devant la cour de Montpellier, le conseiller commis à son installation reçut celui des juges, du procureur du Roi, du substitut et du greffier. Il prononça ensuite un discours pour honorer « une de ces institutions salutaires » sur lesquelles était fondée la sécurité dans l'ancienne France. Après cette grossière erreur historique il invoqua Michel de l'Hôpital et d'Aguesseau pour justifier de leur nom glorieux la création « des tribunaux d'une nature particulière ». La célérité et la justice en formèrent, à l'entendre, le caractère. « La sévérité de la discipline militaire était tempérée par l'équité des principes du droit. » Aussitôt le magistrat

flétrit *les droits de l'homme et du citoyen* qui enfantèrent un torrent de crimes.

Mais le prince que le ciel venait de rendre miraculeusement à notre patrie voulait « faire tomber sous le fer tout membre gangrené » qui menacerait d'une perte certaine le corps entier. On accomplirait cette tâche dans l'Aude avec le concours d'un officier qui, « accueilli dans sa jeunesse par une nation que distingua toujours sa fidélité pour nos rois, sut allier le dévouement helvétique à l'antique loyauté française ». On oubliait de dire dans ce panégyrique d'occasion que l'officier désigné avait renoncé d'abord à la nationalité française. Puis l'orateur rappelait qu'il s'était couvert de gloire pendant l'usurpation en relevant le drapeau blanc dans une ville voisine. Son fils l'avait aidé contre les entreprises d'un général perfide qui avait tenté d'y chercher un dernier refuge pour sa trahison; de là les suffrages de ces concitoyens l'avaient envoyé à la Chambre continuer le relèvement de l'État.

A cette harangue passionnée, succéda celle du prévôt. Elle nous a été conservée par le journal officiel de l'époque. Elle mérite de passer sous les yeux, car elle personnifie une institution législative de la Chambre Introuvable.

« Je ne puis que me féliciter d'avoir en vous des collaborateurs que distinguent le zèle, les lumières et les vrais principes. Honoré de la confiance du Roi, je remplirai, messieurs, la tâche qu'elle m'impose avec toute l'activité, avec toute l'énergie qu'on doit attendre d'un serviteur fidèle et dévoué. Je poursuivrai sans relâche, le jour, la nuit, et par tous les moyens mis à ma disposition ces hommes qui s'obstinent à jouer un rôle aussi insensé que criminel. Oui, messieurs, par le concours de nos infatigables efforts, le vœu de la loi sera rempli, les gens de bien jouiront d'une sécurité parfaite et *un châtiment aussi prompt que terrible* atteindra les

ennemis du monarque et de la Patrie. Mais avec l
ferme résolution de sacrifier nos vies plutôt que d'aba
donner un seul instant la noble défense de la cau
royale, livrons-nous, messieurs, à l'espoir de n'être q
bien rarement contraints de lancer les foudres de la l
Je me plais à en trouver l'heureux présage dans c
paroles que S. A. R. monseigneur le duc d'Angoulên
a daigné m'adresser :

« Vous allez dans un très bon département, adm
nistré par un très bon préfet. »

« Combien cet éloge, messieurs, est honorable pou
notre contrée. Combien il ajoute de force à l'obligatio
que nous avons solennellement contractée de seconde
autant qu'il est en nous les intentions protectrices d
plus sage et du meilleur des rois. »

Aux soldats, Barthès parla plus familièrement
« Camarades, mes amis, fasse le ciel que je n'aie jamai
à porter la douleur et le deuil dans vos familles en leu
apprenant une infidélité à vos devoirs. » Ces deux allo
cutions, si l'on en croit le *Moniteur*, auraient provoqu
des transports d'enthousiasme tels que le rédacteur le
déclarait difficiles à peindre.

N'oublions pas de rappeler que la loi sur les cour
prévôtales qui supprimait tout recours en cassation fu
créée en quelques jours. Le 1er décembre 1815 le rap
porteur lut son travail en séance. Le 3, la discussio
des 55 articles qu'elle comprenait commença. Le 4, ell
fut terminée. On osa y insérer que le Roi ne pourrai
user du *droit de grâce* que si les cours lui recomman
daient un condamné (1). Pourquoi faut-il que le com
missaire chargé par le gouvernement de soutenir l
discussion à titre de conseiller d'État ait été *Cuvier*? C
savant illustre se montra faible, non par ambition mai

(1) Loi du 20 décembre, comme promulgation.

par caractère. Le génie et le caractère ne se montrèrent pas en lui à une égale hauteur.

Cette décision monstrueuse, tant combattue par Hyde de Neuville (ce qu'il faut rappeler à l'honneur de sa mémoire et de son nom) fut le résultat de l'esprit et des agissements des comités royalistes organisés dans les départements. Dénonciations, épurations, poursuites, mises en jugement et condamnations, tout se tient dans ce drame que le prévôt de l'Aude prédisait aux soldats devoir être une œuvre de douleur et de deuil.

Le procès du maréchal Ney pendant alors devant la Chambre des pairs avait communiqué aux pouvoirs publics un emportement funeste. Les représentants officiels de l'étranger furent effrayés par ce délire d'atroces vengeances. Ils prièrent le président du conseil de s'interposer entre la Chambre et le pays. La cour, il est juste de le constater, s'y opposa. Désormais, le parti de la congrégation domina. Son œuvre principale est connue : l'assassinat du prince de la Moskowa. La capitale apprit le 7 décembre au matin la reddition de cet arrêt féroce où fut violé le droit des gens d'accord avec le duc de Wellington et l'exécution de la sentence. On l'a écrit, Paris en éprouva une épouvante et une stupeur qui ne surprit que les fous et les enragés des Tuileries !

L'*affaire du curé de Fitou* dont on parle encore à Narbonne préluda à la cour d'assises de Carcassonne, 2 août 1815, à celle du chirurgien Baux, de Bonéry et Gardé, anciens soldats tous deux. Ces innocents furent accusés de conspiration par un maire de commune qui prétendait se nommer comte de Vendomois. Ultérieurement, il fut reconnu coupable de faux témoignage en cour d'assises. Mais en juillet 1816, il jouissait d'une réputation usurpée, quel but poursuivait-il secrètement? ceci n'a jamais été éclairci. Ultra-royaliste, il devint dénonciateur. Sur ses indications, le chirurgien de

Salles fut arrêté. La chambre du conseil le renvoya des fins de la plainte à l'unanimité, conclusions conformes du parquet. Le maire dénonça aussitôt les juges et le procureur de Castelnaudary qui avaient prononcé contre lui. Ordre de recommencer la poursuite au même tribunal qui, cette fois, condamna le chirurgien. Sur appel de l'intéressé à Carcassonne, il y fut transféré.

La prison était pleine de détenus politiques arrêtés par vengeance ou pour des causes futiles. Le comité royaliste conçut un projet abominable, envoyer à la mort quelques-uns d'entre eux. Pour y parvenir sûrement, il envoya un de ses agents provocateurs annoncer à ces malheureux qu'un certain nombre d'officiers en demi-solde se proposaient de les délivrer, qu'un homme généreux fournirait les fonds nécessaires pour y parvenir, mais qu'il exigeait qu'une lettre lui serait adressée (ruse grossière) par laquelle ils s'engageaient à arrêter une fois libres le préfet, le prévôt. On refusa d'abord de la rédiger. A la fin, sur des instances incompréhensibles, elle le fut partie par Baux, partie par Gardé et Bonery signa. A leurs côtés, il y eut certainement des complices de l'agent royaliste Coméléran. Dès qu'il eut la lettre en main, Barthès envahit la prison à minuit et fit mettre les fers aux détenus que le comité royaliste lui avait désignés.

Le 19 juillet, on les accusa d'un double complot « d'évasion, de massacre et d'attentat au gouvernement royal ». Le 20, ils furent condamnés à mort. L'exécution fut immédiate. La sentence rendue à deux heures et demie reçut son application à cinq.

Baux aperçut présent à ce drame Barthès. S'arrêtant aussitôt, il lui cria : « Prévôt Barthez, Dieu vengera notre mort! Je t'appelle devant lui! Tes collègues et toi, vous nous suivrez de près! » Rendus furieux les magistrats saisirent le lendemain les listes de souscription destinées à soulager la veuve de Gardé qui laissait cinq

orphelins; l'argent fut saisi et la veuve envoyée en exil. La maréchal Ney ne connut pas cette infamie. Frappé de terreur par l'apostrophe de Baux, le prévôt tomba malade le soir même et mourut de langueur, demandant à sa famille de l'enterrer dans son domaine de Marmorières. Il redouta le cimetière de tous. Quant à l'aide du bourreau, il se noya après l'exécution, désespoir tardif.

CHAPITRE XXX

La loi d'amnistie contre l'armée.

Esprit de la loi quant aux généraux et aux chefs de corps. — Fureurs du comte de La Bourdonnaye. — Aveux de M. de Salaberry. — Apostrophe de l'illustre de Serre. — Protestation pathétique de Lacretelle, en faveur de l'armée.

La Chambre introuvable, convaincue qu'une *conspiration militaire* avait seule causé le retour de l'usurpateur, entendit user du texte de la déclaration de Cambrai (1). Elle estima qu'une ordonnance royale comme celle du 24 juillet était irrégulière devant la Charte. Elle voulut donc, et imposa par la majorité, organe effectif du *parti de la congrégation*, une loi d'amnistie. Elle jurait par ses membres et par ses journaux que la conspiration du 20 mars durait encore. De là nécessité : 1° de proscrire les personnes, 2° de confisquer les biens des proscrits. L'acte de Cambrai reconnaissant aux deux chambres le droit de désigner les coupables, l'initiative leur appartenait, subterfuge du pouvoir royal.

Les généraux étrangers n'avaient que trop marché dans cette voie, conduits par le duc de Wellington. Les royalistes dont l'opinion dominante était la proscription des personnes et la confiscation des biens dénoncèrent

---

(1) Le duc de Richelieu, rendons-lui cette justice, voulut endiguer les colères des ultras devenus la majorité. Le 23 novembre, il écrivait personnellement au Czar sur la loi d'amnistie : « Si par malheur l'assemblée égarée par des hommes passionnés et aveugles la rejette, *je serai bientôt après sur le chemin de la Russie*, car aucune puissance humaine ne peut me faire embrasser un *système de persécution et de vengeance* qui doit faire couler des flots de sang et devenir la perte de la France et de la famille royale. »

à ces généraux les propriétés des Bonapartistes et de ceux qu'ils appelaient jacobins afin d'attirer plus spécialement sur eux la perception des contributions de guerre, comme les dévastations des armées alliées. Ils y réussirent, les souvenirs du temps le prouvent.

Le 17 novembre 1815, le comte de la Bourdonnaye fut chargé de proposer un projet d'amnistie *au nom de la majorité* de la Chambre des députés (1). Exposons d'après lui-même ses théories devenues celles de ses collègues et du gouvernement. On y verra toute la haine dont fut frappée l'armée.

« Deux causes absolument opposées entretiennent l'audace et la fureur des conspirateurs auxquels nous devons tous nos maux : l'impunité des grands coupables et l'inquiétude de leurs agents secondaires. Pour faire cesser les craintes de la multitude, une amnistie est nécessaire; mais elle ne peut conserver le caractère de grandeur qui doit la distinguer de la faiblesse qu'en exceptant les conspirateurs déhontés qui, à toutes les époques de la Révolution, ont élevé leurs fortunes sur les malheurs publics; ces *généraux*, ces *commandants de corps* qui, traîtres à leur patrie, ont donné le signal de la défection et renversé le trône qu'ils étaient appelés à défendre. »

Ainsi, la France libérale ayant rejeté les Bourbons au 20 mars, c'était l'*armée* qui en devenait responsable! Une seule tentative de sédition militaire s'était produite, celle de Lille, et avait avorté. N'importe. Les généraux passaient pour avoir élevé leurs fortunes sur les malheurs publics. L'auteur de cette apostrophe inattendue

(1) On assista alors à un spectacle douloureux. Non contentes d'avoir dansé en public avec les officiers étrangers en province et à Paris, des dames du meilleur monde suivirent les séances de la Chambre des députés et acclamèrent dans les tribunes les discours les plus furieux. Les historiens l'ont tous constaté. On les surnomma les *brodeuses*.

ne voyait pas que c'était son parti qui la méritait particulièrement. Quant à leurs chefs qui entendaient renouveler, disaient-ils, l'esprit militaire, ils constituaient une collection de purs ambitieux avides d'honneurs, de grades et de traitements. Leurs collègues, ceux de Fleurus, de Rivoli, d'Iéna, de Waterloo n'ont cessé de le leur reprocher en les dévoilant, Berthezène, Pelleport, Lamarque, Marbot, de Saint-Chamans, maréchal Castellane et dans son dossier privé maréchal Gérard.

L'ordonnance du 24 juillet ne contenait qu'un petit nombre de noms des principaux conspirateurs, ajoutait l'auteur de la loi. Puis, dans des vues sanguinaires qu'il ne dissimulait pas, il lançait cet anathème : ceux que l'ordonnance désignait à la vengeance étaient encore « à la tête des principaux corps de l'armée ». Regrets incompréhensibles, puisqu'en novembre ces généraux avaient vu licencier leurs troupes sans protester et s'étaient soumis avec elles, même en provoquant leur soumission.

« Je viens d'indiquer, continuait-il où vous trouverez les chefs de la conspiration; je dois à présent vous signaler leurs principaux agents :

« Ce sont les *généraux*, les *commandants des villes*, des corps; les préfets qui, les premiers, donnant le signal de la défection ont passé dans le camp de l'usurpateur, arboré son drapeau, exécuté ses ordres avant le 23 mars. Ceux enfin qui, plus coupables encore, ont osé poursuivre les troupes fidèles (1) et tourner leurs armes contre leur souverain sur son propre territoire ou contre les personnes de son auguste famille.

« En restreignant le nombre des coupables à punir aux seuls *généraux*, *commandants de place ou de corps*, aux préfets, j'étends le pardon aussi loin que possible. »

(1) Il n'y eut dans toute la France qu'*un seul régiment* (le 10e d'infanterie) qui tenta d'arrêter Napoléon à coups de fusil.

Arrêtons-nous. Le *pardon*, mot injurieux pour les défenseurs de leur patrie, voilà ce qu'on offrait à leurs personnes et à leurs intérêts. Les autres, on les proclamait indignes du bienfait de l'amnistie.

En furent *exceptés* les titulaires des grandes charges militaires, les généraux, les commandants de corps, les commandants de place pour ce qui nous concerne. Les contumaces ne furent pas oubliés; les revenus de leurs biens appartinrent à un séquestre et leurs familles ne purent aspirer à les reprendre qu'après les délais fixés par la loi civile sur la mort présumée des absents moins les frais (1).

Donc, tous les généraux devinrent passibles de poursuites, leurs revenus allèrent à la caisse d'amortissement (2).

Le conseil des ministres délibéra pendant tout le mois de novembre. Il chargea son président, le duc de Richelieu, de soutenir un projet qui était né des passions d'une cour affolée par les représailles des émigrés, par les fureurs des salons et par les ordres peu déguisés de l'étranger. Ce fut le lendemain de l'assassinat du maréchal Ney, décision atroce, que fut présenté ce projet aux députés. Le sang du *brave des braves* était à peine refroidi qu'on osa rappeler son exécution en ces termes inconcevables : *Un grand exemple d'une juste sévérité vient d'être donné.* Après quoi, la cour avait obtenu que le noble duc énumérant les stipulations de la loi félicitât le Roi de sa bonté : « Toutes les autres classes des citoyens doivent être rassurées. » Si des actes officiels n'attestaient pas l'exactitude de nos citations,

(1) La confiscation s'élevait, d'après des évaluations relatives, à 34 millions pour l'ensemble des proscrits, M. de Serre protesta par ces paroles magnifiques : *Que le Trésor soit pauvre, mais pur.*

(2) Il se produisit *quatre* projets de loi. Furent élus commissaires : MM. Berthier de Sauvigny, de Villèle, de Chifflet, de Corbière, de Sesmaisons, Feuillant, Aldegonde, Pardessus, Jollivet.

on pourrait en douter. La loi, en effet, confirmait l'ordonnance du 24 juillet et devenait un véritable *jugement*. La Chambre imitait donc la Convention de 1793!

A l'orateur piétiste qui prétendait que la Chambre était redevable à Dieu de la sûreté du Roi, le comte Siméon avait répliqué par l'histoire : Les séditions ont toujours été terminées par des amnisties. Le comte de La Bourdonnaye s'empressa de répondre que des forfaits ne pouvaient donner les gages d'une constante impunité. Ces hommes n'étaient que des Caïns incapables de remords et leur parti, formidable par son ensemble, était devenu l'opprobre de la nation. Masséna, Davout, Gérard, Drouot, Reille, Suchet, Jourdan, Cambronne, Ségur, l'opprobre de la France!

Dans ce concert d'imprécations qui recherchaient le sang de nouvelles hécatombes parmi les généraux, un ultra s'emporta jusqu'à proférer la vérité à son insu sur le retour de l'île d'Elbe.

« Prenez-y garde, messieurs, s'écria M. de Salaberry; *la conspiration du 20 mars n'a pas pris naissance dans les casernes*. Les leçons de l'éducation révolutionnaire pour les uns, les leçons de l'éducation impériale ont entraîné la plus grande partie des officiers et des soldats; la véritable conspiration a été tramée par les officiers civils. »

La voix de l'illustre M. de Serre, premier président de la cour de Metz nommé par Napoléon, intervint pour l'armée. Saluons sa mémoire.

« Je passe, dit-il, à l'amendement relatif aux *généraux* de Bonaparte. Tout leur crime est de l'avoir reconnu, une fois reconnu ils ont dû marcher où les appelaient les ordres qu'ils ont reçus. »

On observera l'habileté du mot *reconnu* (1).

(1) La lecture des débats peut seule donner une idée des interruptions et des colères que suscita notre citation.

Le duc de Richelieu déclara, de son côté, qu'une vengeance indéfinie compromettrait le pays.

Ce qu'avait voulu l'auteur de la loi, Lacretelle va le spécifier dans une page qui nous appartient sur l'armée; elle émane d'un historien royaliste :

« Que de crimes auraient été subitement créés pour tous ceux qui avaient porté *la gloire de nos drapeaux* au delà du Guadalquivir, au delà de la Moscowa... On voulait mettre à l'abri de toute recherche judiciaire les *assassins* des protestants du Midi, les assassins du maréchal Brune, ceux du général Ramel, ceux du général Lagarde. Tranquilliser les meurtriers, n'était-ce pas leur remettre entre les mains le sabre, le poignard encore teints du sang de leurs concitoyens, et peut-être de leurs parents? C'était appeler au combat des victimes lassées de tendre la gorge au couteau. C'était peupler les Cévennes de révoltés qu'on n'aurait pas même eu le droit de punir. — Puis, parlant des catégories :

« Les *catégories* n'eussent-elles pas associé au sort funeste des Ney, Brune et Murat, un maréchal Masséna, un maréchal Soult, un maréchal Suchet, un maréchal Davout (1), ces hommes dont les admirables trophées n'avaient pu se perdre dans la gloire terrassante de Napoléon, *ces hommes dont chacun eût suffi pour la gloire et le salut d'un empire*. Les catégories n'eussent-elles pas joint à ces noms illustres ceux de vingt ou trente autres généraux qui ne marchaient pas encore tout à fait leurs émules, mais auxquels il ne fallait peut-être qu'un petit nombre de nouveaux combats pour les atteindre... (2). »

Le ministre de la police mit sous les yeux du souverain une liste des personnes obligatoirement atteintes

---

(1) Des listes de proscription furent dressées en 1814 contre l'armée. *Carnot* et *Davout* y figuraient déjà. Le représentant de la Russie à Paris en informa son gouvernement.

(2) En son *Hist. de la Rest.*, t. I, ch. v, p. 428 à 432.

par le projet de la commission, il s'élevait au chiffre de 850. Ce chiffre était plus qu'illusoire. En suspendant la liberté individuelle, on s'exposait à incarcérer le tiers des habitants. On calcula que dans l'espace de neuf mois, de décembre 1815 à fin août 1816, *soixante-dix mille* furent mis en arrestation, les prisons ordinaires n'y suffirent plus. Un député, le comte de Corcelles, en porta à la Chambre le nombre à *cent mille* (1).

A Paris, l'Abbaye avait dans ses cellules les généraux : Belliard, l'ancien chef d'état-major de Murat, Berton, Cambronne, Debelie, Decaen qui avait défendu nos colonies contre les Anglais, Drouot, Dufour, Ornano, l'amiral Durand de Linois, les colonels de Peyreleau et de Faudoas, Thomassin capitaine de gendarmerie et d'autres encore.

En province, les généraux Mayer, Simmer, Becker qui avait accompagné Napoléon avec tant de dignité pour le vaincu, son crime, Devaux et quantité de colonels ou d'officiers en demi-solde furent exilés du Sud au Nord du pays. Des préfets devenus célèbres par leurs excès donnèrent deux jours pour rejoindre leurs nouvelles résidences sans s'inquiéter de leur âge, de leurs blessures pas plus que de leurs familles. Durant une année encore, chaque citoyen put craindre de trouver son nom sur une liste de proscription. Des invalides ayant conservé un bouton avec aigles de leur uniforme dans leur sac furent chassés à soixante-dix ans et mis sous la surveillance de la haute police (2).

De là, cette protestation du généreux M. de Serre que les épurations devaient finir et qu'il était temps de

(1) Séance du 10 mars 1820, et qui prouve combien se prolongea le système des proscriptions. Nous avons personnellement connu ce petit gendre de La Fayette, qui devint ambassadeur à Rome après 1870.

(2) Succursale des invalides d'Arras, à la date du 26 décembre 1815.

mettre un terme au fléau de la délation. Une *fonction* devait cesser d'être un *crime* (1)!

Cette loi avait jeté l'effroi dans la capitale et il s'était répandu dans la France entière. Frapper des délits politiques? où peut-on s'arrêter sur cette pente? Les supplices appellent les supplices. En proscrivant l'armée pensaient les libéraux et des royalistes comme Royer-Collard, on risquait de diminuer Fleurus, Zurich, Marengo, Austerlitz, Friedland, Iéna et Wagram. A quel moment? alors que l'Europe provocatrice en 1792 nous couvrait d'affronts depuis Waterloo.

Immoler nos généraux, nos officiers et abandonner nos soldats aux haines privées dans les départements, c'était obéir à l'Étranger qui avait tremblé devant ces héros; c'était diminuer nous-mêmes notre patrimoine de gloire, gloire d'autant plus chère désormais qu'elle avait été humiliée jusque dans les murs de Paris.

(1) Un royaliste désabusé s'écriera, en 1827, que Louis XVIII a oublié Henri IV.

CHAPITRE XXXI

Défense de l'armée par ses généraux.

Magnifique défense de *Macdonald* près le Czar et Louis XVIII en 1814 — Réplique du général *Lamarque* à l'insolente apostrophe de lord Castlereagh contre nos troupes en mai 1815. — Hommage pathétique du général *Berthezène* à ses compagnons d'armes. Défense inattendue du maréchal *Davout*. Appel du général *de Ségur* aux vétérans de la Grande Armée.

Maintenant, pour l'honneur et la dignité de l'armée, écoutons ce que disait au Czar l'intègre maréchal Macdonald le 10 avril 1814, paroles prophétiques sur les colères des Bourbons, sur les fureurs iniques des émigrés, sur les ressentiments aveugles des royalistes.

« Toutes les existences vont être menacées; les acquéreurs de biens nationaux vont être recherchés; il en naîtra une affreuse guerre civile, car la nation a fait trop de sacrifices, elle a payé trop cher le peu de liberté qu'elle a conquis pour ne pas tout faire afin de le conserver. L'armée ne laissera pas fouler aux pieds la gloire dont elle s'est couverte; malheureuse par son chef, avec ou sans lui, elle renaîtra de ses cendres plus forte, plus remplie d'ardeur que jamais pour les libertés, les institutions et l'indépendance nationale; elle se bornera désormais à l'assurer, sans plus songer à conquérir ou à troubler d'autres peuples. »

Lorsque le peu intelligent comte d'Artois lui demandera plus tard pourquoi il n'avait pas émigré (toujours l'émigration) avec les officiers de sa brigade irlandaise, Macdonald s'écriera : Pourquoi ne pas adorer la Révolution? ses crimes? l'Armée n'y a point participé, elle a

toujours regardé en face de l'ennemi. Le prince, subjugué répliqua : « Eh! vous avez bien fait, j'aime votre franchise. » Cette heure intelligente chez les Bourbons ne fut que fugitive et trop tardive (1).

Macdonald défendit l'armée dès l'arrivée de Louis XVIII à Arnouville. Dans un entretien auquel assistèrent des ministres, le comte d'Artois, le duc de Berry et les grands officiers de la couronne, on rechercha les causes des Cent-Jours. « On accusait sans ménagement tout le monde, s'écrie-t-il, d'être entré dans un vaste complot tendant à renverser le gouvernement royal et à ramener Napoléon, l'*armée* notamment. » Il soutint avec vigueur que la série des fautes commises, abus, injustices, faveurs, mépris, violation de la Charte, avaient aigri la nation et l'armée; que sans le retour impérial on aurait vu des mouvements dont certains avaient éclaté; que l'apparition de leur ancien chef avait bouleversé toutes les têtes, qu'il avait suffi d'une étincelle pour allumer l'incendie et qu'en général les officiers n'étaient pas coupables.

A ce langage dénué de toute passion et où le maréchal ajoutait qu'il n'y avait pas eu de *complot*, il faut insister sur cette observation qu'il a été seul à formuler. La preuve qu'il n'y avait pas eu de complot, il la fournit dans cette assertion que pendant les Cent-Jours *personne ne s'était vanté d'y avoir trempé*, ne l'avait avoué et n'en avait sollicité la récompense. La légèreté des intéressés n'y aurait certainement pas manqué.

Louis XVIII voulut bien en convenir, les assistants à aucun prix (2).

---

(1) Ordre était donné par le ministre de la guerre, dès septembre 1815, de poursuivre les généraux qu'on voulait tenir pour suspects. Ainsi, le général Roger de Damas (émigré) signalait nominativement comme dangereux (30 décembre) : les généraux Maransin, Néri, Parolettin, de Boudinhen, Saint-Pol, Simer, Becker, ce dernier connu à titre de gardien de Napoléon.

(2) *Souvenirs*, p. 395.

L'émigration entendait traiter la France en vaincue.

Lorsque lord Castlereagh dénonça l'armée française au Parlement d'Angleterre comme n'ayant été qu'une *armée jacobine*, le général Lamarque répliqua avec l'autorité qui lui seyait :

« Cette armée fut toujours l'*armée nationale*, elle se battit à la voix du Comité de Salut public comme à la voix du Directoire; elle obéit sous l'Empire comme elle obéit sous le Consulat; mais jamais elle n'imposa par la force une forme de gouvernement à ses concitoyens. Ce n'est pas cette armée, tant de fois renouvelée par le fer de l'ennemi, qui soumit la France au joug de la Terreur, qui lui donna ce Directoire où l'impéritie et la trahison siégeaient ensemble.

« Ce n'est pas Elle qui marchait le 13 *vendémiaire* contre les représentants du peuple. Le 18 *fructidor* ne fut que la victoire civile d'un parti contre un parti qui conspirait de son côté; et quand, à Saint-Cloud, Napoléon dispersa inutilement une assemblée à laquelle personne n'eût obéi, nos soldats ne marchèrent qu'à la voix du président de cette même assemblée.

« Une partie du Directoire, les membres les plus éclairés des deux chambres étaient d'accord avec l'opinion pour renverser un gouvernement discrédité par les revers et accablé sous le mépris. Le corps social tombait en dissolution : le 18 *brumaire* lui donna une nouvelle existence et la nation entière applaudit à cette indispensable révolution.

. . . .

« Ceux qui accusent l'armée savent bien pourtant qu'à aucune époque la France ne fut plus dégarnie de soldats (que sous l'Empire), que l'*autorité administrative* était la seule qui pesât sur les départements, qu'enfin jamais gouvernement ne fut moins militaire que le *prétendu* gouvernement militaire de Napoléon; mais on s'accoutume à immoler les mêmes victimes. Pendant la

guerre, la mort n'a cessé de moissonner dans nos rangs; *dans nos dissensions civiles, c'est sur nous principalement que s'est apaisée la soif de la vengeance* et dans les discussions politiques, c'est nous seulement qu'on accuse de l'établissement du pouvoir absolu.

« Je ne me sens pas la force de supporter ce dernier outrage : s'il est glorieux de mourir pour son pays, s'il est doux de sacrifier sa vie pour quelques-uns de ses concitoyens, il est affreux de voir flétrir par d'injustes reproches la mémoire de tant de braves tombés dans les combats et la réputation des faibles débris qui leur survivent encore (1). »

A la tête des adversaires irréductibles de ces héros, il faut placer le duc de Wellington, prince de Waterloo. Rendons à Blücher cette justice qu'il n'entra jamais dans cet ordre de haines et de querelles personnelles. L'extension territoriale de la Prusse, sa patrie d'adoption, lui suffit. Vainement Gneisenau, devenu maréchal, entra-t-il à Paris dans des intrigues politiques qu'a racontées l'ambassadeur Pozzo di Borgo à son gouvernement; le prince de Wahlstadt resta fidèle à son programme. Avec le généralissime anglais, ce fut autre chose. Il resta hanté par ses peurs de Torres-Vedras, de Fuentes de Oñoro, des Pyrénées et de Waterloo. Pour Paris, il lui eût fallu encore la tête du prince d'Eckmühl. Il dut se contenter de celle du prince de la Moskowa!

Le général Berthezène a élevé la voix pour défendre l'armée dans ses *Souvenirs militaires* et l'élite des braves : la Garde. Il a protesté contre le renvoi de 14,000 officiers couverts de blessures et réduits à la demi-solde par le général Dupont en 1814. On prétexta d'économie et on créa 6,000 nouveaux officiers pris hors des rangs

(1) *Nécessité d'une armée permanente*, au ch. IX des *Mémoires* Lamarque. On peut y joindre sa protestation contre l'apostrophe de lord Castlereagh appelant nos troupes « une armée jacobine ». T. I, p. 206 des *Souvenirs*.

de l'armée. Les Vendéens reçurent des pensions, même les Chouans que Berthezène n'a pas craint de nommer des brigands dégoûtants de crimes. Il a protesté encore contre la colonne de Quiberon destinée à déshonorer Hoche et à célébrer ceux qui livraient aux Anglais de Pitt la patrie de Du Guesclin et de Beaumanoir, du connétable de Richemond. Puis il s'écria : la légion d'honneur devenait presque une flétrissure.

« L'armée française, continuait-il, a honoré la nation : l'Europe est encore pleine de sa gloire, elle a honoré le siècle : cette assertion est aussi vraie que la précédente. Les maux passagers dont elle a été cause ont toujours été inhérents à la guerre, mais il n'appartenait qu'à elle de réveiller par son exemple dans le cœur des peuples chez lesquels elle porta ses armes, le sentiment de leur dignité et l'amour de l'indépendance. C'est la propagation de ces *principes* dans toutes les classes de la société qui la distingue encore plus des autres armées que la modération et ses longs succès...

« Quoiqu'il n'entre pas dans mes vues de répondre à toutes les calomnies que la haine et une basse jalousie ont répandues contre l'armée française, il m'est impossible de ne pas m'arrêter sur deux des principales inculpations qu'on a fait peser sur elle : l'une d'avoir été l'instrument du despotisme et l'autre d'avoir pillé les peuples étrangers et de s'être gorgée de richesses. Le malheur des temps a réduit à leur juste valeur ces vaines démonstrations. On sait aujourd'hui que dans cette armée *composée de deux millions d'hommes* et qui, pendant vingt ans a été la maîtresse de l'Europe, il s'est trouvé une *vingtaine* de généraux qui ont fait fortune, et encore, dans ce nombre, en compte-t-on plusieurs qui ont tenu leurs richesses de la munificence du gouvernement, *tous les autres sont restés pauvres* et voilà certes ce qu'il y a eu d'étonnant. Quant aux soldats si, au milieu de marches longues et pénibles et de privations

de toute espèce, prendre du pain s'appelle piller, assurément ils ont été coupables. Reste à savoir quel sera l'homme *assez juste* pour leur jeter la première pierre, ou assez inhumain pour leur reprocher de s'être nourris de grossiers aliments payés de tant de sueur et de sang!

« J'avoue néanmoins qu'il a pu se commettre, qu'il s'est commis quelques excès partiels. Si malgré la police et l'œil vigilant des magistrats qui peut suivre tous les instants de la vie paisible des citoyens, il se commet encore des excès dans nos villes et dans nos hameaux, quelle discipline assez exacte, quel zèle assez soutenu, pourraient les prévenir toujours au milieu de l'irritation des combats et dans l'ivresse de la victoire? Du reste, tous les peuples avouent qu'aucun soldat n'a jamais été ni plus humain ni plus compatissant que le soldat français. Mille fois on l'a vu partager sa modique ration avec ses hôtes infortunés et toujours s'associer à leurs travaux rustiques et leur adoucir ainsi les malheurs de la guerre.

« Il serait inutile d'établir sous ce rapport un *parallèle* entre notre armée et les armées étrangères contemporaines. Si nous suivions celles-ci, non pas en France mais chez leurs propres alliés, nous n'entendrions sur leur passage que des plaintes et des malédictions (1). »

. . . .

... Lorsque tous les pouvoirs de l'État, concluait-il, applaudissaient aux actes de Napoléon, appartenait-il à l'*armée* de lui demander compte de son autorité (2)?

Hélas, il se trouva un gouvernement pour oser le lui reprocher et pour l'en rendre responsable. Or, son

---

(1) Au tome II, p. 338 et suiv.

(2) Le général a parlé dans son apologie des deux incendies du Palatinat. Il aurait pu dire qu'ils furent l'œuvre du pouvoir absolu et direct de Louis XIV et que la France non seulement ne les a jamais approuvés mais qu'elle les a toujours condamnés.

chef, imposé par l'étranger, retourna son héroïsme contre elle par des mesures politiques, les unes législatives, les autres empreintes d'un esprit sanguinaire, inspirées par des hommes d'une cruauté telle que leur œuvre a été appelée par des membres de leur parti d'atroces *saturnales*. A quelle date? en 1832.

Nommé pair le 5 mars 1819, le prince d'Eckmühl vint défendre ses compagnons d'armes, le 11 mai, en demandant le rappel de la loi de novembre 1815, loi qu'il qualifiait d'injuste.

« Et qu'avaient fait les militaires pour mériter une telle animadversion? Rien. Rien, je m'explique mal : peu de mois auparavant, ils avaient mérité l'estime, je dirai plus, la reconnaissance publique. En effet, messieurs, *ils avaient sauvé notre patrie d'une guerre civile*, ils avaient quitté ces signes sous lesquels ils avaient fait des prodiges pendant plus de vingt-cinq ans; ils les avaient quitté avec résignation et dévouement; ils avaient juré avec bonne foi fidélité au Roi et à sa dynastie; et *les humiliations, les outrages dont ils ont été abreuvés pendant plus d'un an*, ne les ont pas fait changer de sentiment. Ils savaient que les auteurs de ces outrages allaient contre les intentions du monarque auquel nous devons la Charte et qui, chaque jour, consolide cet édifice de nos libertés. Ces militaires ont arboré avec bonne foi le drapeau blanc, ce drapeau royal qui désormais sera l'unique drapeau français. Ce sera sous ce drapeau qu'ils renouvelleront ces *prodiges qui leur ont valu l'estime de l'univers*, si le service du Roi et de la Patrie leur faisait un appel. »

On le voit, le premier acte du maréchal en reparaissant dans la vie publique fut de rappeler l'esprit de sa protestation de 1815 contre les proscriptions dictées par la cour de Gand.

Le général Thiébault a défendu l'armée dans une page qui est à rappeler, quant aux origines de la *Ter-*

reur militaire. Écoutons la voix du volontaire de 1791.

Des camarades que la guerre lui avait donnés, il ne devait bientôt plus rester personne; or des millions de braves avaient semé de leurs ossements épars la Hollande et la Prusse, la Pologne et la Russie, la Suisse, l'Allemagne et l'Autriche, le Nil et l'Italie, les gorges de l'Espagne et du Portugal, les mornes de Saint-Domingue et des Antilles françaises. Au nombre de tant de chutes, conclut-il, celle du colosse qui avait vaincu le monde, nous identifiant à ses prospérités et à son infortune au roc pestilentiel de Sainte-Hélène (1).

Le général Foy a célébré ses compagnons d'armes en retraçant leurs exploits dans la guerre de la Péninsule, guerre qui a été mal comprise et mal jugée.

« Nos officiers des régiments, a-t-il dit, resplendissaient de pureté et de gloire; vaillants comme Dunois et La Hire, sobres et durs à la fatigue parce qu'ils étaient fils du laboureur et de l'artisan, ils marchaient à pied à la tête des compagnies et couraient les premiers au combat et sur la brèche; leur existence était tissue de privations car l'administration ne pouvait pas toujours fournir à leurs besoins et ils eussent cru s'avilir en prenant part au pillage, tant ils avaient le cœur haut placé. Étrangers aux jouissances d'amour-propre de l'officier général, exempts de l'ivresse du soldat, *ces martyrs du patriotisme vivaient de cette vie morale qui se consume dans la résignation du devoir*; une mort à peu près certaine les attendait loin de la patrie et le nom de la plupart d'entre eux devait rester ignoré. Que de beaux caractères dans une classe que l'on ne louera jamais assez! Ah! *nos ennemis* l'ont mieux apprécié que nous, ils ont connu que là était l'honneur et le bouclier de la France : *vainqueurs, leur premier soin a été de le lui arracher!* »

(1) *Mémoires*, t. V, chap. XIV, p. 432.

Lorsque les ministres et les ambassadeurs du gouvernement anglais dénonçaient ces hommes héroïques dans toutes les cours aux fureurs de leurs cabinets, ils n'avaient qu'un but : superposer l'ivresse des victoires remportées durant une année par la coalition à nos vingt années de triomphes. Voilà ce que témoigne enfin l'histoire éclairée par d'admirables révélations émanant des contemporains.

Ce fut après la mort de Napoléon que, témoin de tant de malheurs militaires, le général de Ségur résolut de venger ses compagnons par le récit de la guerre de Russie. Son appel pathétique aux vétérans de la Grande Armée consola notre patrie et émut toute l'Europe. Jamais le cœur d'un soldat ne trouva de plus sublimes accents :

« *Mes compagnons... Arrêtés dans votre noble carrière, vous existez plus encore dans le passé que dans le présent; mais quand les souvenirs sont si grands, il est permis de ne vivre que de souvenirs.... Compagnons, j'invoque aussi les vôtres, ne laissez pas se perdre de si grands souvenirs, achetés si chers et qui sont pour nous le seul bien que le passé laisse à l'avenir. Seuls contre tant d'ennemis, vous tombâtes avec plus de gloire qu'ils ne se relevèrent. Sachez donc être vaincus sans honte! Relevez ces nobles fronts sillonnés de toutes les foudres de l'Europe! N'abaissez pas ces yeux qui ont vu tant de capitales soumises, tant de rois vaincus! Le sort vous devait sans doute un plus glorieux repos. Dictez à l'Histoire vos souvenirs.* »

Les Bourbons ne purent rien contre cette œuvre de revanche nationale publiée en 1824. Ils avaient parlé d'Henri IV, de son œuvre de pacification, sur un ton qui ajouta l'accusation d'hypocrisie à leur politique de haine contre l'armée depuis 1815. Ils avaient après le licenciement et l'épuration substitué des catégories à l'amnistie royale, oubliant que l'on ne sait jamais jusqu'où l'on s'engage dans la répression pénale des *opi-*

nions devenues des *délits politiques*. Les fureurs appellent les supplices, notre étude sur les procès de la Terreur blanche en sera le douloureux commentaire (1).

Des *catégories*! pour y voir un Masséna, un Davout, un Suchet, un Gérard, un Drouot, noms que la gloire impériale n'avait cependant pas absorbés. Ainsi, Valmy, Wattignies, Fleurus, Rivoli, Arcole, Zurich, Marengo, Austerlitz, Iéna, Wagram, tous ces affronts militaires de l'Europe insurgée contre notre grandeur il fallait les laver par une complaisance honteuse pour le vaincu dans le sang du vainqueur! nos illustrations d'hommes de guerre, il fallait les humilier! Voilà ce qui devait perdre la Restauration (2).

---

(1) Un cri de protestation est à noter à l'étranger. Le général Brialmont a tracé sur les actes de 1815, une page qui est à lire et qui lui fait grand honneur (*Vie de Wellington*, t. II, p. 361).

(2) Cri de Lacretelle lui-même : *C'était perdre la Restauration que de lui donner la tache d'un tel sang!*

CHAPITRE XXXII

Défense de l'armée par des officiers libéraux et un député radical.

Éloquente protestation de l'officier royaliste Maurice *de Montgaillard* contre les proscriptions. — Aveux du colonel royaliste d'*Espinchal* contre les grades obtenus à prix d'argent en 1815. — *Manuel*, chef des radicaux à la Chambre des députés, signale l'œuvre de la Terreur royaliste.

Les agents des Bourbons, pendant l'émigration, ont laissé des mémoires qu'il est utile de consulter. Nul n'a été plus piquant dans ses révélations que l'ancien lieutenant de la guerre d'Amérique, Maurice de Montgaillard, le jour où fut publiée par son frère Guillaume, l'*Histoire de France* dont il fut le principal rédacteur. Ce n'est pas à nous qu'il appartient de raconter la vie de ces émigrés de la Révolution faite de péripéties, ni les missions secrètes qu'ils remplirent soit pour Louis XVI soit pour Louis XVIII et qu'ils avaient reçues personnellement de ces princes. On a jeté sur les frères Montgaillard une trop vive défaveur, ceci ne peut plus être mis en doute aujourd'hui. Leurs écrits témoignent pour eux, ceux de leurs amis et de leurs adversaires tout autant. Ils ont mis à nu bien des turpitudes; détenteurs de secrets d'État, ils en ont dévoilé certains; gens d'esprit et frondeurs contre des fous ou des imbéciles, il leur est arrivé ce qui advient aux écrivains qui imitent le paysan du Danube, on a nié leur personne ne pouvant nier ce qu'ils dénonçaient (1). Nous aurons dans le pré-

(1) Leur portrait de Fouché est un chef-d'œuvre et rappelle celui de Talleyrand par Chateaubriand; par certains côtés, il l'emporte sur celui de ce maître.

sent débat à citer leur admiration pour l'armée, parce qu'elle constitue une accusation qu'il faut entendre contre le parti royaliste et une apologie qui appartient à notre histoire militaire.

Le *licenciement* des troupes montant à environ 100,000 hommes, débris de tous les corps, a inspiré au lieutenant de 1791, la page suivante :

« Quoique aigris par leurs revers, irrités de se voir signalés comme de mauvais Français, ces *vétérans de la gloire* se soumettent avec calme. On jette sur eux d'odieux soupçons, on leur prête de criminels desseins, on insulte à leurs derniers actes de courage, mais ils ne cesseront pas d'obéir au sentiment qu'ils vouèrent à la patrie. En se séparant, ils s'embrassent comme des frères destinés à ne plus se rejoindre et qui se garderont le plus tendre souvenir. La France saura, au mois de janvier suivant, et par les journaux, *et comme s'il s'agissait du démembrement d'une armée russe ou autrichienne*, que leur licenciement est terminé. La soudaine dispersion de ces nuées de braves qui couvraient l'Europe de leurs trophées pénètre l'Europe d'un plus grand étonnement encore. Aussitôt, ces guerriers si fougueux se destinent aux travaux de la paix. Ils exhaleront leurs regrets en silence, dans les foyers paternels; impassibles comme cette généreuse déesse autour de laquelle croassent les immondes habitants des marais. *Honneur immortel à ces cent mille braves!* Ils déposent le titre de héros et prennent celui de citoyen!

« Une armée de mercenaires ne serait pas, de terrible et conquérante, devenue tout-à-coup soumise et résignée. *L'amour de la patrie a seul pu obtenir ce renoncement aux drapeaux, renoncement dont l'Histoire n'offre pas d'exemple.*

« Non, dans aucun pays, on ne vit de nombreuses, de vaillantes armées déposer leurs armes *en se dévouant à la proscription;* des généraux, les premiers des temps

modernes, quitter leurs légions, se réfugier dans l'obscurité, préférant les misères de l'exil et l'échafaud même à la guerre civile.

« Turenne et Condé agirent-ils de même?

« Le connétable de Bourbon ne porta-t-il pas ses talents et son audace au service des ennemis de sa patrie, de l'adversaire de son Roi? Ne devint-il pas le stipendié d'une maison opposée à la sienne?

« Non, ils ne voulurent pas trahir leur pays ces braves qui, s'avançant à la frontière essayèrent de la défendre contre d'avides étrangers. ***Ils n'avaient conçu ni préparé la dernière subversion dont ils furent les victimes.***

« Cette catastrophe des Cent-Jours provient surtout (on ne saurait trop le dire) de cet esprit qu'avait transmis l'ancienne cour, qui a passé à Coblentz, à Londres, qui s'est reléguée au faubourg Saint-Germain pendant le gouvernement impérial, et qui a reparu aux Tuileries lorsque cette résidence a repris son titre féodal de château (1). »

Donc, l'armée fut la première victime des Cent-Jours. Elle ne suivit ni l'exemple de Turenne ni celui de Condé.

Seul, l'esprit de Coblentz et de Pitt a osé demander pour elle le licenciement, l'épuration, aussitôt des proscriptions qu'applaudit l'étranger, et des supplices.

Qui s'en indigna et osa l'imprimer du vivant des promoteurs de ces saturnales? Un ancien agent de Louis XVIII dans l'émigration.

La commission de l'épuration arracha au même publiciste un cri de colère contre Clarke, ce ministre sans exploits et sans talents, qui trahit en 1814 et resta fidèle au Roi d'alors, parce que son ancien maître avait annoncé qu'il le ferait pendre. Ses dispositions ministérielles furent taxées de révolutionnaires; de là, contre

(1). *Loc. cit.*, t. VIII, p. 261.

son nom, une haine et un mépris absolus. La raison? jamais soldat n'avait « plus lâchement persécuté les militaires de tous les grades ». Et cependant, l'iniquité n'en poussa aucun à la révolte.

Conséquence inattendue des crimes commis contre l'armée.

Une oppression digne des temps d'Attila accabla la France. Le maintien de l'*occupation étrangère* s'évalua (en frais d'entretien) à *plus d'un milliard* en sus de l'indemnité de guerre, le territoire fut diminué savamment dans 5 départements, on l'abaissa au profit de trois grandes puissances continentales, Waterloo cependant n'était pas un autre Rosbach. La Prusse lui fut imposée sur la rive gauche du Rhin avec droit de garnison à Luxembourg en vue d'annuler Metz et Strasbourg que cette puissance exigeait pour compenser Auerstædt, Iéna, et les capitulations militaires de tous ses généraux.

Le 20 décembre, le pays apprit qu'un gage d'humiliation dernière était offert par les Bourbons à l'étranger : les cours prévôtales. Ce fut en vain que des royalistes comme Royer-Collard et de Serre signalèrent cette création à titre de *tribunaux de sang*. Les vaincus d'un jour devinrent la proie de tous les égarements politiques.

Sur la loi d'amnistie, le comte de Montgaillard a écrit que les révolutions ne s'effacent que par des amnisties, que les recherches contre une faction vaincue ne servent qu'à susciter d'autres factions. Eh bien, les courtisans du château n'ont en vue que des vengeances.

Dans cet esprit, ils inspirèrent la rédaction d'un traité avec la Suisse qui accorda à 12,000 d'entre eux l'honneur d'être compris dans les rangs de l'armée française. Nos troupes licenciées virent dans ces capitulations une insulte à leur courage. Le pays l'y vit tout autant (1).

(1) Acte diplomatique de mars 1816, retour singulier aux idées d'Ancien régime.

C'est cet ensemble de mesures qui a reçu le nom juste de *Terreur blanche*.

Mais cette terreur avait pour promoteurs les Anglais; oui, les Anglais. Parmi les historiens royalistes que leur dévouement aux Bourbons n'aveuglait pas, il en est un qui croyait à la France, Lacretelle. Aussi a-t-il écrit sur leur rôle en 1815 cette phrase : *Les Anglais nourris d'une vieille haine qu'ils appellent nationale*. Le duc de Broglie de 1830 n'a pas été moins affirmatif. Le comte de Pontécoulant, colonel de dragons en 1789 et girondin célèbre, a été plus rude encore; on le verra en étudiant la question du maréchal Ney. Le banquier Laffitte qui avait compris les appétits du duc de Wellington prêta des millions au gouvernement pour assurer le salut de Paris et il l'obtint. Honneur à la mémoire de ce grand Français.

Mais puisque la restauration d'une dynastie oubliée était un gage de paix quant à l'Europe et à la France, pourquoi cette dynastie se permettait-elle toutes les fautes à l'égard de l'armée qui était indiquée comme le gage de sa sécurité ?

Parmi les royalistes de cœur qui servirent dans les armées de Napoléon, il faut citer le comte d'Espinchal, colonel de cavalerie. Indigné du retour de 1815, il le combattit à Lyon. Voici cependant ce qu'il a écrit contre les Bourbons :

« Il est de fait que les *grades* et les *faveurs* s'accordèrent de la manière la plus *scandaleuse* et la plus *inique* sans qu'il fût jamais question de moi; il est vrai qu'une commission d'enquête, prise dans *les voyageurs de Gand*, fut chargée de prononcer sur le sort des officiers supérieurs, mais Dieu sait comme elle s'en acquitta, et l'on peut dire avec assurance que les préludes de la seconde Restauration dépassèrent en *turpitudes* ce qui avait entraîné la catastrophe de la première : *tout se trafiquait* avec la publicité la plus révoltante, les emplois, les

décorations, les faveurs étaient soumis à un *courtage dont l'argent était le principal mobile* et jamais, à aucune époque, les intrigants n'ont eu plus de succès.

« Ce retour annoncé comme celui de la concorde, de la paix et de l'oubli, vit dresser des échafauds; des cours prévôtales furent instituées pour condamner et faire exécuter dans le plus bref délai. Paris, Lyon, Bordeaux et tant d'autres villes virent couler le sang de plusieurs généraux dont le crime avait été racheté d'avance par tant d'illustration et à cette Terreur qui effrayait la société se joignit la vénalité des places qui y portait la démoralisation.

« Je puis à cet égard, au milieu de cent exemples, citer un fait dont j'atteste la vérité sur l'honneur, avec d'autant plus de raison que c'est à moi-même qu'il est arrivé (1).

. . . .

« Je fis un jour, aux Tuileries, dans la salle des Maréchaux, la rencontre d'un certain personnage portant un habit tout brodé, orné de la croix d'officier de la légion d'honneur appartenant à la maison de Monsieur (le comte d'Artois); je crus devoir le signaler au duc de Fitz-James comme ayant occupé fort longtemps l'honorable fonction de croupier à la roulette du Palais-Royal. Ce fait ayant été constaté, cet individu fut renvoyé avec une place lucrative dans les finances et quitta la croix dont il s'était indûment paré.

« Enfin, l'on n'en finirait pas si l'on voulait citer le nombre de gens sortis de bas lieux, sans mérite aucun, arrivés tout à coup aux honneurs et aux dignités; aussi cette fièvre du mal, de la corruption et de l'intrigue, qui dura près de dix-huit mois, sera-t-elle considérée avec

(1) Il reçut la visite d'une Aspasie « la maîtresse d'un des chefs de division les plus influents au ministère de la guerre » qui lui proposa une promotion au prix de 15,000 francs. Quelques jours plus tard eut lieu une fournée de 43 colonels.

justice comme *une des époques les plus désastreuses* de la Restauration (1). »

Quel était ce colonel aux souvenirs redoutables?

Natif de l'Auvergne où sa famille comptait pour être une des plus notables et vivant dans les camps, il était fils d'un officier général ami intime des princes. Son oncle était aussi lieutenant-général, grand-croix de Saint-Louis et commandant les gendarmes de la garde royale. Ces hommes qualifiaient de nigaud celui qui jouait au modeste en 1815, car on assistait (témoignage de leur correspondance imprimée) à une curée générale; qui des croix, qui de l'argent, qui des habits de cour, qui des titres, qui des grades militaires. Puis, ce cri de probité indignée : Maintenant, reste à savoir où tout cela nous mènera!

Le chef du parti radical sous la Restauration, Manuel, avocat après avoir servi en Italie comme capitaine d'artillerie, protesta à son heure en faveur de ses compagnons d'armes (2). Il le fit à la tribune de la Chambre des députés avec un accent douloureux :

« Ouvrez, s'écria-t-il, les lugubres *Fastes* de 1815 et de 1816...

« Parce que nos guerriers enveloppés presque tous dans un dégradation commune ont supporté avec une patience héroïque les exils, les injures, toutes les vexations d'une police inquiète et soupçonneuse, parce que nos grandes villes ont vu dans le calme et le silence de la stupeur leurs citoyens bannis, emprisonnés, proscrits, moissonnés par le fer des bourreaux et le poignard des assassins; parce que ces mesures qui s'exerçaient *en présence de l'ennemi*, sous sa protection, et *dont il n'eût jamais osé faire usage lui-même* s'il avait immédia-

(1) *Souvenirs militaires*, publiés par M. Masson et M. Boyer de Volvic (t. II, ch. XXXII, p. 375 et suiv.).

(2) Fait à noter, originaire des Basses-Alpes, Manuel représentait à la Chambre un département célèbre dans les guerres civiles, la *Vendée*.

tement tenu les rênes du gouvernement; parce que ces mesures, dis-je, n'ont point excité d'émeutes et de vengeance, on ne prétendra pas sans doute qu'elles aient effacé tous les sujets antérieurs de plainte et de mécontentement, ni qu'elles en aient arrêté les progrès. Ils ne cédèrent, en effet, qu'à l'ordonnance du 5 septembre (mouvement d'adhésion à gauche).

« Vous avez entendu les ministres du Roi attribuer à cet acte de sagesse le salut de la patrie; les lois d'exception, ces lois sont toujours inutiles et toujours désastreuses, l'avaient donc mis en danger.

« Ah! sans doute, cette ordonnance pouvait sauver la patrie et ramener la confiance si on en eût rempli la pensée et suivi les directions : mais par une bizarre inconséquence les hommes dont l'exagération avait le plus contribué à aliéner l'esprit du peuple furent conservés au dedans, et au dehors les hommes qui ne cessaient de calomnier la nation.

« Ainsi naquirent ces *conspirations factices* dans lesquelles on vit quelques misérables et quelques ambitieux compromettre le repos et la vie de la population entière pour créer d'infâmes prétextes aux ennemis de la liberté publique; ainsi subsista cette correspondance qui donna aux cabinets étrangers de si fausses idées de notre situation et tant d'influence sur nos affaires tandis qu'elle inspira aux ennemis nationaux de la Révolution de si folles espérances sur le secours des cabinets étrangers (1).

« ... M. de La Bourdonnaye nous a fait connaître le système que l'on veut nous imposer; il nous a dit que ses convictions étaient encore celles de 1815, alors qu'il affirmait que la France n'avait plus qu'un seul moyen de salut : *la Terreur* (réclamations à droite et au centre). Oui, M. de La Bourdonnaye a dit hier que ses principes

(1) Discours du 22 mars 1820.

étaient les mêmes qu'en 1815 et il a rappelé le discours où il insistait pour qu'on poursuivît quiconque avait pris quelque part que ce fût aux événements des Cent-Jours, où il demandait à propos d'amnistie des fers, des supplices et des bourreaux (nouvelles interruptions à droite).

« Voilà, messieurs, ce que M. de La Bourdonnaye réclame. N'est-ce pas ainsi qu'en 1793 s'exprimait un homme de hideuse mémoire? Alors aussi, il fallait établir un *système de terreur*; ce n'était pas assez du sang déjà versé, il fallait faire tomber 4 à 5,000 têtes (tumulte à droite et au centre). Cet homme, messieurs, c'est Marat! Il est affligeant de trouver de pareils rapports entre la situation où l'on était alors et celle de 1815 (1). »

Par le parti de la Congrégation, on assista à ce spectacle que la cour d'appel de Paris poursuivait les journalistes condamnés pour écrits séditieux en triplant et parfois en quadruplant la peine prononcée par les tribunaux correctionnels, prison et amende. La *Convention* avait trouvé dans ses tribunaux criminels plus d'ennemis que ne lui en causèrent des lois ultra-démocratiques pour cette époque. La *Restauration* obtint par des sentences iniques accumulées le même résultat.

Quant à l'Armée objet de toutes les haines, elle comptait encore au début de 1818, 16,000 officiers en demi-solde de toutes armes et de tous grades. Si la guerre civile fut dans les esprits de 1815 à 1830, en voilà la cause déterminante.

---

(1) Discours du 1er mars 1821.

CHAPITRE XXXIII

Défense de l'armée à la Chambre des pairs de 1818.

Protestations d'admiration à l'armée par *Gouvion Saint-Cyr* dans l'exposé de la loi de 1818, le maréchal *Macdonald*, les généraux *de La Roche-Aymon* et *Curial*, le vicomte de *Chateaubriand*, le duc de *La Rochefoucauld-Liancourt*.

« *Ils pleuraient quand nous nous réjouissions; leurs joies ont commencé avec nos douleurs!* »

Qui a parlé ainsi des soldats de la grande République et de l'Épopée impériale ? Le général Foy.

Le 10 mars 1818 finit et fut promulguée la 2e loi de recrutement qui créait une armée, en présence de l'étranger qui occupait depuis trois ans son territoire. L'Europe allait donc revoir les débris de l'ancienne armée dont elle ne se rappelait que trop les exploits. Malgré de terribles discordes, elle allait assister à la résurrection du grand moyen de victoire qu'avait créé la Révolution française par un mode d'avancement heureux. Avec les Légions départementales, on avait eu les vainqueurs d'autrefois. A la conscription que créait l'illustre maréchal Gouvion Saint-Cyr, il ajoutait une autre création, les Vétérans qui redisaient Marengo et Austerlitz, Iéna et Friedland, Wagram et Dresde.

On dut parler avec une modestie forcée, avec une prudence contrainte de ce renouvellement de notre organisation militaire. Au dedans, ces vétérans rappelaient aux royalistes non leurs fautes politiques et leur émigration coupable l'épée à la main mais les soldats des Cent-Jours, les combattants de Waterloo que leurs chefs de la congrégation accusaient de conspiration continue

contre la monarchie, la légitimité et la Charte. De là, ce cri de M. de Salaberry : *Il ne manque plus au génie du mal qu'une armée; il vous la demande aujourd'hui !*

M. de La Bourdonnaye, M. de Villèle et M. de Corbières agitèrent de prétendues torches dévastatrices à la Chambre des députés.

La Chambre des pairs se montra autrement juste, nos malheurs nous avaient laissé le droit d'être fiers et nous ne pouvions voir s'effondrer le gage de notre indépendance alors que nous avions en main les éléments d'une force militaire de premier ordre. On va en avoir la preuve par les citations admirables que nous avons à produire des discours de pairs portant un nom que le temps a consacré.

Le 26 janvier *Gouvion Saint-Cyr* s'écriait :

« Il s'agit de savoir s'il existe parmi nous *deux armées*, deux nations, dont l'une sera frappée d'anathème et regardée comme incapable de servir le Roi et la France; et, pour me renfermer dans ce qui me concerne directement, il s'agit de savoir si nous appellerons encore à la défense de la patrie les soldats qui ont fait sa *gloire*... Ces soldats étaient admirables aux jours de combat, une ardeur infatigable les animait, une patience héroïque les soutenait; jamais ils n'ont cessé de croire qu'ils sacrifiaient leur vie à l'honneur de la France... Faut-il que, dans ses adversités, elle cesse de s'enorgueillir de ces hommes que l'Europe n'a pas cessé d'admirer? Non, messieurs, je ne puis le croire... Nos soldats ont beaucoup expié, car ils ont beaucoup souffert. »

Quant aux Vétérans, le célèbre ministre ajoutait :

« De vieux soldats n'ont à apprendre ni les armes, ni l'obéissance militaire, longtemps ils peuvent vivre comme citoyens; ils se retrouveront toujours soldats; ainsi est épargnée une énorme dépense d'argent, de temps, d'hommes même; ainsi la vie civile n'est point

troublée et cependant la Patrie conserve au sein de la paix une attitude guerrière imposante.

« Et ne craignez pas, messieurs, que le service qu'on leur demande paraisse à nos vétérans une violation de la foi promise ; ils ne seront enlevés ni à leurs habitudes ni aux liens qu'ils ont pu contracter ; ils seront seulement désignés comme les *premiers défenseurs de la Patrie*, si jamais elle était en danger ; ils sauront qu'elle compte sur eux et qu'ils doivent sa confiance à la longue épreuve qu'elle a faite de leur courage. Ainsi, nous aurons eu une véritable armée de réserve dont les souvenirs animeront l'armée nouvelle. »

Le maréchal *Macdonald* traitant dans le rapport de la loi précitée la question de l'avancement disait à ses collègues :

« Avec de tels éléments, vous serez certains que le militaire français continuera à faire l'orgueil de la nation. N'en doutons point, messieurs, il y a eu dans nos armées, pendant les orages de la Révolution, un principe jusques alors inconnu qui y a développé cette valeur brillante, ces grands talents objet, jusqu'au dernier moment, de l'*admiration de l'Europe*. Sur quoi reposait-il ? qui l'avait fait naître ? Tout nous répond : « Le service personnel et la carrière de l'avancement ouverte à tout le monde. » Voilà les deux sources fécondes qui ont fourni tous les riches exemples dont la France s'enorgueillit. *Tous les genres de gloire et d'illustrations ont été épuisés*. Mais cette gloire, messieurs, elle est toute faite ; cette illustration est toute acquise. »

Avec le comte de *La Roche-Aymon*, c'est la voix d'un ancien émigré que nous allons entendre, celle d'un homme de cœur ; rendons-lui cette justice, il la mérite.

« Dès l'époque du licenciement, on crut que la seule manière de bien servir le Roi, de prouver son dévoûment à la légitimité, c'était d'exagérer les dangers de

la situation politique de la plupart des départements et de porter la prévoyance jusqu'à une méfiance humiliante pour les militaires rentrés.

« On allait jusqu'à leur reprocher de s'entretenir de leurs anciennes campagnes; de se rappeler les bords du Nil, du Danube, et du Niémen; *on leur faisait un crime de leurs souvenirs même*... Et pendant qu'on les poursuivait ainsi jusque dans leur *pensée*, 100,000 vieux soldats sans bruit, sans murmure, avec une résignation triste mais calme, un bâton à la main, reprenaient le chemin de l'humble hameau de leurs pères. »

Voilà ceux que le duc de Feltre et le prince de Talleyrand avaient appelés par ignominie *les brigands de la Loire*, sans doute parce qu'ils eurent à leur tête le vainqueur du Roi de Prusse à Auerstædt.

Un autre officier de l'émigration dont la renommée est des plus illustres parmi les hommes de génie qui honorent la France, *Chateaubriand*, prononça une apologie qui nous appartient. Chef de l'opposition à la Chambre des pairs, il eut le courage de se séparer de son parti dont certains membres avaient attaqué le projet. Il parla de l'ancienne armée avec cette éloquence communicative qu'on trouve dans toutes ses œuvres :

« J'ai toujours pensé que le soldat français est *le premier soldat du monde*; irrésistible dans le succès; patient quoi qu'on en ait dit dans les revers; plein d'intelligence, de générosité et d'honneur, une marque d'estime suffit pour l'enflammer et le conduire au bout de la terre. Et que serions-nous aujourd'hui, messieurs, sans le courage de notre armée? *Elle a étendu le voile de sa gloire* sur le tableau hideux de la Révolution; elle a enveloppé les plaies de la Patrie dans les replis de *ses drapeaux triomphants*; elle ne participa point à la mort du plus vertueux des rois; elle refusa de fusiller les émigrés et les Anglais prisonniers; elle ne put, il est vrai, prévenir tous nos excès; mais du moins elle jeta sa vaillante épée

dans un des bassins de la balance pour servir de contrepoids à la hache révolutionnaire. »

Pourquoi les nobles sentiments qui dictaient cette apostrophe n'avaient-ils pas éclaté dès le retour de Waterloo? Il fallut trois années de deuils, de proscriptions, d'exécutions toutes odieuses pour ouvrir les yeux des royalistes prudents. Et encore, la majorité dans le pays trouvait-elle que le souverain avait sacrifié une partie de son autorité en acceptant le projet de la loi Gouvion Saint-Cyr!

Chateaubriand voulut toujours une politique extérieure grandiose pour la France, il la cherchait pour le Nord et pour l'Est en Espagne comme moyen d'y parvenir, en 1823. Il ne voulait pas entendre le parti républicain, le parti bonapartiste et le parti libéral répéter que les Bourbons étaient rentrés dans les fourgons de l'étranger. Il se rendait très bien compte que les crimes commis contre l'armée constituaient un martyrologe pour les victimes et odieux pour les oppresseurs de tant de gloires. De là, son attitude dans la discussion de la présente loi, attitude qui s'augmentait de son importance personnelle et de son rôle d'autrefois à Gand, avant Waterloo.

Après les craintes et les plaintes brouillonnes, le vicomte de *Montmorency* vint protester contre ce qu'on appelait à tort selon lui « les droits de l'armée ». A l'entendre, le mot « droits » s'alliait mal avec une profession dont la première règle était l'abnégation et l'obéissance passive. Honorer le courage; c'est bien; mais en parlant trop de leurs droits aux soldats, on les porte à oublier leurs devoirs. Ce n'était pas, répondrons-nous, à un Montmorency qu'il appartenait de tenir ce langage. Le passé de sa famille le lui interdisait parce qu'elle s'était illustrée précisément par l'armée.

Le général comte *Curial* honora le calme que montraient les vétérans depuis leur mise à la retraite. Nos

vieux compagnons, dit-il, n'ont point oublié notre voix. Qu'ils sachent que nous ne cessons de les porter dans nos cœurs. Aucun ne nous a communiqué ses inquiétudes où nos craintes. Ils s'offrent. Pourquoi les affliger par des défiances? Pourquoi les défendre comme ils entendent ne point l'être?

Le duc de *Larochefoucauld-Liancourt* tint à défendre ce qu'il désignait ainsi : les intérêts des licenciés de 1815, couverts de cicatrices et de gloire.

« Ne nous a-t-on pas dit que quoique ces vieux soldats dans leur noble courage parussent reconnaître la nécessité d'une mesure dont ils étaient les victimes, leur touchante affliction n'en laissait pas moins voir qu'ils en sentaient aussi la rigueur? Sont-ce de tels hommes, de tels soldats qui répugneront à l'honorable destination de devenir, comme l'a dit si énergiquement le ministre de la guerre, *les remparts vivants qui couvriront nos frontières*? Ce que l'on veut appeler ici un manque de foi sera regardé par eux comme un hommage enfin rendu à leurs sentiments, comme un bienfait, comme une faveur. Eh! que ne pouvons-nous les entendre eux-mêmes, nous n'aurions plus de pareilles objections à combattre. Non, messieurs, de pareils soldats ne se démentent jamais; leur parler gloire et patrie et craindre de les mécontenter! Ils ne pourraient pas comprendre ce langage! »

Le duc de la *Vauguyon* fut aussi énergique contre le retour au passé et le condamna.

Pourquoi la loi de 1818, dirons-nous en terminant, fut-elle combattue avec acharnement? Parce qu'elle consacrait les principes et les intérêts nés de la Révolution. Elle créait une *armée nationale*, alors que les émigrés et les introuvables ne comprenant rien à la nouvelle Europe cherchaient à redevenir les maîtres du pays par le retour aux idées des anciennes classes privilégiées. Ces hommes qui n'avaient rien oublié ni rien appris ne

voulaient aucune des conditions mises à la nomination et à l'avancement des officiers de toutes armes; ces conditions blessaient leurs préjugés comme caste et comme parti. Depuis leur retour définitif, leurs votes et leur conduite n'avaient eu qu'un but : renverser les conquêtes de tout ordre de la Révolution, l'*égalité* surtout (1).

De là cette apostrophe du vicomte de Bonald contre la conscription annuelle : *C'est la traite des blancs substituée à la traite des noirs*. Et cette autre d'un Fitz-James : *La main royale n'est plus qu'une machine à signatures* ! Elles redisent les colères d'un duc de Brissac, d'un marquis de Boisgelin, du duc de Bellune qu'on fut étonné de voir réclamer l'avancement par ordonnance royale (2).

Gouvion Saint-Cyr permit par sa célèbre loi que l'armée ne fût plus l'objet de l'insulte, flétrie comme révolutionnaire et rebelle alors qu'elle représentait un cortège d'illustrations et une gloire que chantaient ses drapeaux.

Lorsque les événements permirent de venger les hommes de l'épopée, Victor Hugo publia l'*Ode à la colonne* en strophes immortelles.

O monument vengeur ! trophée indélébile!
Bronze qui, tournoyant sur ta base immobile,
Semble porter au ciel ta gloire et ton néant;
Et de tout ce qu'a fait une main colossale,
Seul es resté debout, ruine triomphale
De l'édifice du géant.

---

(1) Les adversaires du ministre ignoraient ce qu'il leur apprit sur l'ancienne armée du XVIII[e] siècle où il existait des colonels *propriétaires*, des colonels *commandants*, des colonels en *second*, des colonels en *troisième*, des colonels *par commission*, des colonels *à la suite*, enfin *attachées à l'armée*. Arrêtons-nous; même énumération pour les autres grades. Le maréchal du Muy avait dû, un jour, licencier *onze cents colonels!*

(2) Les généraux Dessoles et Ricard restèrent fidèles à leurs compagnons d'armes.

APPENDICES

L'Armée en 1789.

L'armée depuis la Guerre de Sept Ans d'après le général *Guibert*. — Œuvre des ministres de la guerre. — *Protestation* du maréchal de Broglie *contre le corps des officiers*. — Organisation de l'armée à 160,000 hommes.

La Guerre de Sept ans et les expéditions du Hanovre avaient abaissé l'armée française à la fin du XVIIIe siècle. Le génie du maréchal de Saxe avait été notre dernier rayon de gloire sur terre et avait été un faux prétexte de grandeur pour les opposants à nos réformes. Jomini a pu écrire sans trouver de contradiction, au contraire, qu'elle était devenue *un objet de ridicule*.

Pourquoi ce jugement sévère?

Les mouvements stratégiques, la direction et l'emploi des masses étaient oubliés ou négligés; on s'attachait aux accessoires. Le *pas oblique* constituait le génie de Frédéric II, la parade de Postdam annulait le génie de Turenne et celui de Villars. Les ploiements et les déploiements en tiroirs, les commentaires illustrés de Folard, l'ordre prussien et l'ordre français mal interprétés remplacèrent le tempérament national. Des leçons nées des guerres de Louis XIV, il ne fut plus question. Les archives du Dépôt de la guerre abondent au delà de toute expression en plans et projets à la prussienne, conçus dans tous les rangs de l'armée et dont on accablait le ministre compétent. Le gouvernement lui-même donna l'*exemple de ce scandale national*!

Un seul général protesta contre ces folies, Guibert.

Qu'en pensait-on après la Révolution et l'Empire?

« Pendant que les chefs s'égaraient dans les plus fausses routes, les troupes rassemblées perfectionnaient leur instruction et leur discipline, et Guibert esquissait un bon système de marches et d'ordre de bataille. Cet auteur estimable, en s'élevant sans cesse contre les abus et les défauts de l'instruction, força également de faire des recherches qui produisirent l'*Ordonnance* de 1791,

ouvrage aussi admirable par sa clarté que par sa décision. Elle fut commencée à peu près avec la Révolution; les gardes françaises et suisses servirent à faire l'essai des mouvements projetés, à vérifier leur précision et leurs avantages; mais ce *code* important ne fut publié qu'au moment de la déclaration de guerre (20 avril 92). Si l'armée n'en tira pas tout le fruit qu'on avait le droit d'en attendre, il n'en est pas moins vrai qu'il servit à *instruire* les régiments de ligne et les bataillons de volontaires aux premiers principes de la marche, des feux et des mouvements les plus nécessaires pour les jours d'action et contribua ainsi à rendre cette masse de nouvelles levées propre aux opérations de campagne. Cependant, les autres parties de la *constitution militaire* ne reçurent pas, après la guerre d'Amérique, des améliorations égales à celles de l'Ordonnance; les changements que l'opinion réclamait avec le plus de force étaient imprudemment rejetés; on se rappelle même avec douleur les règlements de 1786, qui devinrent une des premières causes du mécontentement de l'armée et qui expliquent son peu d'attachement pour le gouvernement. »

Il est difficile de réfuter ce jugement de *Jomini*. Nul n'a mieux apprécié l'état militaire de notre pays à la fin de l'Ancien régime. S'il s'est montré sévère, il a été juste. Mais il a plu aux défenseurs inintelligents de la monarchie expirante de ne tenir aucun compte de ces constatations parce qu'ils seraient obligés à de cruels aveux. Pour en établir deux preuves parmi les hommes qui ont le plus honoré l'armée; il suffit de nommer Guibert et Gribeauval, dont les trois quarts de la noblesse de l'époque imita si peu le talent et les vertus.

Hippolyte de Guibert, fils du général de ce nom, avait publié en 1772 un *Essai de tactique générale* et, en 1779, sa *Défense du système de la guerre moderne*. Membre et rapporteur du Conseil supérieur de la guerre, il avait heurté là comme dans ses ouvrages la routine, s'était élevé à de hautes considérations et avait secondé le ministre Saint-Germain dans ses réformes. Sa non-élection aux États généraux, à Bourges où il s'était présenté, détermina sa mort.

Gribeauval, originaire d'Amiens, défenseur incomparable de la Silésie contre les armées de Frédéric II et contre lui-même, feld-maréchal de l'armée autrichienne, créateur de l'artillerie moderne par l'adoption de types définis et uniformes, régénérateur des ateliers de l'État qu'il dut remanier quant à la fabrication et à l'administration, auteur des *Tables de constructions des principaux attirails de l'artillerie*, imprimées en 1792 aux frais du Trésor, fut à l'artillerie ce qu'est Vauban à l'arme du génie.

Un contemporain autorisé a écrit de Versailles en 1788 ce qu'on pensait à la cour des réformes de Guibert.

« Le volumineux cahier des Ordonnances militaires a été présenté au Roi et ensuite communiqué aux princes du sang et aux

officiers généraux. C'est absolument un nouvel ordre de choses que l'on introduit dans les troupes. On s'attend à une foule de mécontents. *Tout est nouveau*, jusqu'au langage qui sent un peu son académicien, M. de Guibert, rédacteur de ces ordonnances. On y parle de la hiérarchie militaire, des dispositions éventuelles. La régie de l'habillement des troupes depuis vingt ans créée, cassée et rétablie plusieurs fois, a enfin reçu son dernier coup. Elle est remplacée par un directoire qui sera présidé par un inspecteur général et un sous-inspecteur, pris parmi les membres du conseil de la guerre. On adjoint à ces militaires deux marchands... Les intendants de Province ont reçu le 20 de ce mois l'ordre de se rendre sans délai dans leur généralité. Un ordre semblable a été donné aux commandants. Tout concourt à annoncer un coup violent et prochain. Quelques spéculateurs le fixent au 4 de mai (1). »

Dès la réunion des États Généraux, l'armée entra dans le mouvement. On sait le rôle des gardes françaises à la prise de la Bastille, leur abandon de la garde personnelle du Roi le 31 juillet pour devenir les soldats de La Fayette un mois plus tard (2). La *marine* suivit en partie cet exemple; des désordres eurent lieu dans tous les ports. La constitution de l'armée devait reposer désormais sur de nouvelles bases.

Le *comité militaire* n'est pas né de la Révolution; il a eu pour ancêtre le Conseil supérieur de la guerre, modifié par plusieurs ministres.

Le maréchal *Du Muy*, ministre en 1774 et au courant des troupes, avait réuni en recueil les ordonnances en vigueur et créé les *Comités d'armes*. Cette dernière institution comprenait la réunion des inspecteurs généraux.

Son successeur, le lieutenant général de *Saint-Germain* nommé comte à son entrée au conseil avait servi à l'étranger comme maréchal-général en Danemark. Remarqué par Turgot, il avait ouvert immédiatement la voie aux réformateurs en projetant la création d'un *Conseil permanent de la guerre*. Pour conserver les règles établies, il en avait renvoyé l'établissement à l'époque où il aurait terminé ses réformes. Il voulait les accomplir d'abord, ne pas être entravé dans son œuvre et confier le maintien de ses nouveaux règlements à ce conseil. Il ne put exécuter son dessein; la chute de Turgot l'entraîna avec lui et Malesherbes.

Le maréchal de *Ségur* prit la direction des affaires après le prince de *Montbarey*; ce dernier n'avait été qu'un homme de plaisir. Son successeur, père de l'ambassadeur à Pétersbourg, fut contraint d'édicter *que nul ne serait officier s'il ne sortait des rangs de la noblesse*. Les influences de cour luttaient à qui mieux

---

(1) *Correspond. secrète* par de Lescure, 28 avril.

(2) Ils furent rayés des contrôles le 31 août.

mieux avec les désirs publics de l'opinion. Lorsque ce maréchal voulut tirer parti des comités d'inspecteurs généraux, il organisa une sorte de conseil spécial de la guerre sous le nom de *Grand Comité*. Il le composa avec tous les présidents des comités d'armes, mais il plaça à sa tête le maréchal de Contades, ce qui dédoublait son autorité de ministre et son prestige. Ce système avait amené des tiraillements, fait nécessaire de cette situation, là où il n'existait pas d'assemblées délibérantes pour discuter la législation des troupes. Le comte de Ségur n'en avait pas moins été accusé de s'être trop laissé conduire par le comité de sa création.

Le général de *Brienne* reprit plus réellement le but du ministre Saint-Germain en 1787. C'est lui qui créa le *Conseil de la Guerre* dont l'éminent Guibert fut le rapporteur. Le ministre s'était réservé de le présider. Instruit par l'expérience, il en avait écarté les maréchaux et avait agi avec quatre lieutenants-généraux, cinq maréchaux de camp et un ordonnateur. L'œuvre personnelle de Guibert ressort du jugement qu'on en a toujours porté en avançant que la plus grande partie des réformes fondamentales introduites par la Révolution dans l'armée lui appartiennent.

L'historique de nos ministres de la guerre et de leurs vues propres, la voilà.

Eh bien, faut-il ajouter, ce n'est pas tout ce qu'on doit constater ici. Il reste à rappeler les appréciations de militaires illustres sur l'état de l'armée française en 89, d'après des témoignages incontestables.

Le maréchal de Belle-Isle, l'auteur de la célèbre *retraite de Prague*, déclarait en 1742 que le mauvais esprit de l'officier était au delà de toute expression; et il n'insistait pas, parce que c'eût été *faire honte à la nation*. Le comte de Saint-Germain, mal jugé parce qu'il imposa une discipline violente et qui n'était plus dans les mœurs, condamnait la distinction établie entre la noblesse de cour et la noblesse des provinces, préférant cette dernière en tout; il condamnait la multiplicité des titulaires pour un même grade qui s'aggravait de la paresse de ceux qui les portaient et de leur présomptueuse ignorance. Le colonel de Crillon l'a confirmé le jour où il louait Masséna d'avoir la compagnie d'artillerie la mieux tenue de l'armée. Qu'était le futur prince d'Essling? Adjudant. Hoche, le général aux plans d'opérations? Sergent à la caserne de la Nouvelle-France. Lefebvre, l'intrépidité même? sergent encore. Lameth Alexandre, colonel aussi protesta contre l'organisation des états-majors qu'il trouvait trop privilégiée; il voua leur composition au mépris. Où donc? à la tribune de l'Assemblée nationale.

De son côté, Dubois de Crancé qui allait se faire un nom en janvier 1794 par la *loi de l'amalgame* signala à la même tribune les périls ignorés qui attendaient la jeunesse dans les casernes :

« Est-il un patriotisme, conclut-il, qui tienne à l'horreur de la corruption des mœurs. » Les protestations des régiments contre son assertion prouvent qu'il était dans la vérité. Ceux qui s'élevèrent contre la divulgation faite, celui d'Auvergne entre autres où servait Desaix le futur *Bayard des armées de la République*, constituaient des exceptions.

En 1789, le comte de Liancourt attestait, au mois de novembre, qu'il était impossible de nier les vices des enrôlements volontaires. Il invoquait à l'appui de son opinion les lettres que des officiers respectueux de leur mission ne cessaient d'écrire à leur ministre contre les recruteurs. Ceux-ci avaient dégradé l'état militaire dans le public. Ils prenaient tous les vagabonds et les incorporaient en employant des ruses de métier dégradantes.

Le parti de la cour avait refusé les mesures d'équité offertes par le maréchal de Ségur en faveur des officiers de fortune. Les services de la bourgeoisie étaient amoindris ou bien oubliés. Et cependant, les illustres s'appelaient Fabert, Chevert. On annulait par favoritisme jusqu'au tableau d'avancement et la mémoire du grand Louvois. Les intimes du comte d'Artois, le futur incriminé de *lâcheté* à Quiberon par Charette, se firent remarquer dans ce mépris de toute justice et de toute prudence. On en vit bientôt les suites par l'affaire de Nancy, celle de Lille; les troubles à l'intérieur montrèrent les régiments en défection ou bien en insurrection ouverte, du Roussillon à la Flandre, de la Normandie à la Provence.

Si les aveux d'hommes considérables et autorisés étaient ce qu'on vient de lire pour l'ensemble des troupes, le corps des officiers et des généraux rachetait-il dans sa composition ultra-noble cet état de choses? Croyait-il aux études spéciales? Continuait-il dans les régiments les études militaires auxquelles ils s'étaient livrés dans les *écoles spéciales* où ils avaient été élevés pour leur future carrière? Cherchait-il dans les œuvres de Vauban, dans les campagnes de Turenne (1) et de Condé, de Villars et de Vendôme, de Catinat et de Berwick, de Luxembourg et du glorieux Maurice de Saxe le secret de leur art? le caractère de leur génie si varié?

Le maréchal de Broglie, homme peu facile à contenter mais plein de ses devoirs, va nous édifier.

« J'ai examiné, écrit-il, d'où pouvaient venir les fautes que j'ai

(1) Mercier raconte que le colonel de Bouillon ayant fait sculpter un mausolée pour son neveu Turenne, sa disgrâce ne permit pas l'envoi du monument aux Invalides; il fut déposé *dans les granges de l'abbaye de Cluny* où il était encore en 1783. En visitant Saint-Denis, il vit que les deux tombes qui attiraient le plus le peuple étaient celles de Turenne et d'Henri IV. On appelait ce dernier *le héros de la France*. Un officier conduisant un détachement cria devant sa statue du Pont-Neuf : *haut les armes*; *saluons celui-ci*.

vu faire ou le peu de succès que j'ai vu tirer des actions les plus heureuses. Si je voulais entrer avec vous dans ce détail, je composerais un *volume*. Je me contenterai de vous indiquer la cause principale qui est l'ignorance totale *depuis le sous-lieutenant jusqu'aux lieutenants généraux* du devoir de leur état et de tous les détails dans lesquels ils doivent entrer. Il résulte de là que le lieutenant et le capitaine ne savent ni gouverner ni commander leurs compagnies et successivement les colonels, les brigadiers, les maréchaux de camp, les lieutenants généraux ne savent pas davantage conduire leurs régiments, brigades, divisions, les mettre en bataille et leur faire faire les mouvements nécessaires (1). »

L'énumération des grades est complète, poignante comme les affirmations techniques du duc, et ce qui surprend après cette lecture, c'est que l'auteur de ces critiques ait accepté en juillet 89 la mission qu'il assuma.

Ce grand être moral qui s'appelle l'*Armée* n'avait plus la confiance du pays ni celle des rares chefs dignes qui lui restaient. Elle fonctionnait encore, oui, mais comme une pure machine; le moindre embarras qu'elle rencontrerait dans sa marche devait en montrer les vices à nu, l'arrêter et la perdre. Que serait-ce si une révolution politique bientôt sociale se produisait avec l'*égalité* pour base? Quel parti enfin pourrait en tirer un gouvernement affaibli par des luttes civiles d'autant plus redoutables qu'elles étaient nouvelles mais décidées. Si, à cette situation abondante en périls, venait se joindre par des fautes diplomatiques ou par des intrigues la guerre, il était probable que, mal recrutée, mal commandée, organisée défectueusement pour le passage du pied de paix au pied de guerre, elle mettrait la France en danger au lieu de la protéger.

La formation de *vingt-une divisions*, permanentes, œuvre de Saint-Germain, restera son titre particulier, elle lui survécut pour servir à la réalisation effective de la défense et fut la première base de tout système militaire dès 1790. Carnot la perfectionna au point d'en faire à l'avenir l'*unité tactique de combat*. Cette création fut la seule utile du règne de Louis XVI et s'imposa pour toujours parce qu'elle était conforme à la vérité.

Tous les régiments d'infanterie et de cavalerie, quelle que fût la spécialité des corps pour cette dernière, furent formés en brigades composées chacune de deux régiments et commandées par un maréchal de camp. Cet ordre devait être invariable tant en paix qu'à la guerre. L'infanterie française et étrangère (2)

---

(1) Cité par le duc de Broglie dans *Le Secret du Roi*.
(2) Les troupes étrangères au service de France, 22,000 hommes.

formait cinquante-deux brigades, sans compter les gardes françaises (1) et les Suisses.

L'artillerie et l'infanterie légère n'étaient pas embrigadées.

La totalité des troupes comprenait vingt et une divisions, dont le chef-lieu était dans chacune des provinces; les deux armes entraient dans leur composition. Suivant les circonstances locales ou selon les vues militaires, le ministère modifiait ce programme en respectant l'idée fondamentale : occuper autant qu'il se pouvait les mêmes garnisons et les mêmes quartiers. Enfin, en cas de remplacement, la répartition des troupes devait être organisée de manière à ce que des régiments de la même arme et de la même force succédassent les uns aux autres dans les garnisons et les quartiers. On facilitait ainsi l'entente entre les habitants et l'armée, gage nécessaire pour la paix publique.

Quel avait été le langage de Guibert dès l'ouverture du Conseil de la guerre en 1788, le 29 octobre?

Le rapporteur avait attaqué les vices héréditaires du département et de l'armée. Étudiant la situation des officiers de tout grade, depuis les généraux jusqu'aux officiers de remplacement et de réforme (attachés, ou à la suite), il avait exposé les bases à établir et les déterminations à prendre pour un *nouveau Système*. La hiérarchie et le classement, la réforme, les promotions et les nominations, il avait pensé à tout. Pourquoi? parce que le mal était *instant*.

Sans une bonne hiérarchie des grades supérieurs et inférieurs, avait-il dit; sans une proportion raisonnée et modérée dans le nombre des officiers tant généraux que supérieurs et particuliers; sans un système de promotions et de nominations à ces emplois, qui empêche la prodigalité des grades, excite l'émulation et prévienne les mauvais effets de la faveur sur le *choix*, on ne peut avoir qu'une *armée médiocre et ruineuse*. Que pourrait-on objecter à cet exposé, dont les chefs du parti constitutionnel à l'assemblée devaient s'emparer pour sauver la vieille monarchie?

C'est faute de *principes*, faute de *plan général*, ajoutait Guibert que nous comptons 35,000 officiers, ou représentants d'officiers de tous grades, au dedans comme au dehors de l'armée. Aussi avançait-il que cette situation n'eût pas été digne de foi, sans l'attestation des pièces de comptabilité. Cette masse était payée par traitements ou pensions. On énumérait, par exemple, douze cent soixante-un généraux, plus qu'il n'y en avait dans toutes les armées de l'Europe réunies (textuel). Par ces faits, on voit la profondeur du mal.

Ceci suffit à expliquer l'enthousiasme de la nation pour les réformes, dans l'armée comme ailleurs.

---

(1) Ils comptaient 6,000 hommes.

Comment a-t-on jugé à l'étranger la *Fédération* de 1790 faite pour surprendre et aussi pour inquiéter?

« Nul, a écrit un historien allemand, n'aurait osé douter des sentiments patriotiques et de l'enthousiasme de ces milliers d'hommes qui, réunis là des bords du Rhin, des montagnes des Pyrénées, des rivages de l'Océan, voyaient dans leurs espérances une garantie pour l'avenir. Mais il n'appartient qu'à l'âge d'or de fonder un État ou d'accomplir une Révolution rien que par des espérances et de l'enthousiasme. Ce qui parut manifeste en ce jour anniversaire du 14 juillet, c'est que, si la chute de l'état féodal. accomplie l'été précédent, avait été amenée par l'opinion générale et les forces actives de la France, les victoires remportées à l'avenir par le *parti de l'anarchie* ne devaient plus témoigner que de la lassitude et de la faiblesse du peuple, car les doctrines de la *démocratie parisienne* ne se retrouvaient pas plus chez les *délégués* à la fête de la Fédération qu'elles ne s'étaient trouvées autrefois dans les cahiers des Députés (1). »

Cette appréciation n'est pas tout à fait exacte. Mais elle prouve que les cabinets se rendaient compte de l'écrasement du régime féodal depuis la prise de la Bastille et semblaient s'y résigner.

En février 91, la Franche-Comté se fédéra avec la Bourgogne. Un acte général passé à Besançon conclut un *traité fédératif* dont le but fut ainsi stipulé : « faire respecter les décrets de l'Assemblée nationale et l'autorité du Roi ». Le Bas-Dauphiné, le Vivarais, la Bourgogne agirent de même. Les rédacteurs de ces actes les nommaient pacte d'honneur et de patriotisme. Les milices nationales avaient dressé dans ces mêmes provinces des *actes de confédération* et leur avaient prêté serment.

L'émigration et le parti des princes tenta de tromper les couronnes au prix de la guerre. Avec l'année 1795, ces espérances devaient succomber. Seule, l'Autriche qui avait abandonné la fille de Marie-Thérèse et la plus ancienne race couronnée, continua une guerre sans merci. L'Angleterre la couvrit d'or jusqu'au jour où l'anathème de Joseph de Maistre l'ayant déshonorée devant l'Histoire : *L'Autriche est l'ennemie du genre humain*, elle conclut la paix à Campo-Formio. Ce jour-là, la France était devenue la *Grande Nation*.

---

(1) Appréciation de *Sybel* au tome I, l. II, ch. II, p. 204. — Dans *Michelet*, le récit magnifique de la solennité.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Complot du comte d'Artois en 1790 (1).

Le 24 mars 1790, M. Thomas-Jean Massot de Grandmaison s'est transporté au comité des recherches de l'hôtel-de-ville, et y a déclaré que, dans le mois de février dernier, M. de Bonne, ancien capitaine au service de la Hollande, de la légion de Maillebois, lui avait remis un mémoire écrit de la main de M. de Maillebois, avec prière de le copier pour lui, parce que l'écriture était difficile à lire; qu'il consentit à le transcrire, à condition que M. de Bonne en ferait lui-même une autre copie, d'après celle du déclarant, laquelle serait jetée au feu; qu'après avoir fait et remis cette même copie, justement effrayé de l'énormité du projet que contenait ce plan, il avait cru devoir mettre par écrit les principales idées que sa mémoire put lui fournir;... que dès ce moment il quitta M. de Maillebois, et forma le projet de dénoncer les conspirateurs.

Après quelques détails sur M. de Bonne et la fuite de M. de Maillebois, M. Massot a ajouté à sa déclaration qu'il savait de M. de Bonne que M. de Saint-Maurice, conseiller au parlement, était dans le secret de toute cette affaire, ainsi que l'ambassadeur de Sardaigne : il a au surplus déclaré formellement que le patriotisme seul l'avait engagé à faire cette déclaration, et qu'il n'entendait en recevoir aucune récompense, quelle qu'en puisse être l'issue.

Le 31 mars, M. Massot a encore ajouté à sa déclaration que M. de Bonne lui avait dit que M. l'ambassadeur de Sardaigne s'était fait fort de trouver 30 millions dans Paris, pour favoriser le projet que M. de Bonne était chargé de négocier.

Que sur les représentations que le déclarant avait faites à M. de Bonne, que si le projet ne réussissait pas, c'était de l'argent perdu, M. de Bonne avait répondu que M. le comte d'Artois serait toujours sensible à cette marque de zèle, et la reconnaîtrait à son retour.

---

(1) Au *Moniteur* du 6 août 1790.

Que le valet de chambre de M. de Maillebois lui avait dit qu'en faisant la toilette de son maître, le 22 mars, jour de son départ, il lui avait paru dans une grande agitation; qu'il lui prit même un tremblement si grand, qu'il ne put pas dire une parole ; qu'après sa toilette, il s'appuya sur la cheminée, et dit d'un ton douloureux : *Massot, le cruel homme, il m'a trahi!* M. Massot s'est d'ailleurs rétracté à l'égard de M. de Saint-Maurice.

Le 27 mars 1790, M. Lenoir, valet de chambre de M. de Maillebois, s'est transporté aussi au comité des recherches, et y a déclaré que M. Massot lui ayant dit avoir quelque chose à lui communiquer, il avait eu avec lui une conversation, d'après laquelle il avait appris que M. de Maillebois, son maître, tramait une Contre-révolution contre l'État, et qu'il devait se concerter avec les puissances étrangères, pour faire entrer des troupes en France. Il a confirmé la déposition de M. Massot, sur le fait de l'agitation extrême dans laquelle s'est trouvé M. de Maillebois le jour de son départ. Telles sont en substance les déclarations de ces deux témoins principaux.

D'après l'écrit fait de *mémoire* par M. Massot, et remis au comité lors de sa déposition, il paraît que, le 22 février dernier, il est parti de Paris un courrier chargé de différentes dépêches, entre autres d'une lettre adressée à M. le comte d'Artois, dans laquelle il est prié de donner confiance et croyance au courrier sur les objets dont il lui fera les propositions.

Voici le résumé très succinct des instructions du courrier.

Un militaire éclairé offre à M. le comte d'Artois ses services, pour le faire entrer en France d'une manière convenable à sa dignité (au cas que le prince n'ait pas d'autres vues) ; ce militaire, qui croit la chose possible, propose d'engager le roi de Sardaigne à prêter 25,000 hommes de troupes, et à faire un avance de 6 millions; d'engager l'Espagne à entrer dans ce projet, soit en fournissant des troupes, ou en faisant une avance de 8 millions; de tenter l'empereur, pour savoir s'il serait aussi dans l'intention de fournir des secours de l'une ou de l'autre espèce.

On paraît sûr que le duc de Deux-Ponts, le margrave de Bade, le landgrave de Hesse, etc., appuieront de toutes leurs forces ce plan, puisqu'ils sont décidés à soutenir leurs droits en Alsace.

Cette Confédération formée, il est question de fabriquer un manifeste dans le cabinet du prince, rédigé par MM. Mounier et Lally-Tolendal, fondé sur la déclaration du mois de juin; ce manifeste, après avoir été vu par le militaire, serait publié avant d'entrer en campagne.

On commencerait par marcher vers Lyon, où l'on espère ne trouver que peu de difficultés par les privilèges que l'on accorderait d'abord à cette ville pour son commerce; un autre corps d'armée serait dirigé par le Brabant, et le troisième marcherait par la Lorraine.

On compte que ces trois corps d'armée se grossiraient infiniment par tous les gens du parti antipatriotique.

On gagnerait par les menées d'agents adroits et à force d'argent les troupes qui sont sur les frontières.

Les trois corps d'armée s'avanceraient jusqu'à Corbeil, Senlis et Meaux; désarmeraient, sur leurs passages et aux environs toutes les municipalités, leur feraient prêter serment au roi, et les forceraient à rappeler leurs députés, au cas que les *états-généraux* tinssent encore leurs séances.

Paris serait bloqué, et on espère par ce moyen faire venir la nation à résipiscence. Les dépositions prouvent que M. d'Artois a rejeté ce projet, et déclaré formellement qu'il le désapprouvait.

Les choses étaient en cet état, lorsque différents avis anonymes, adressés de Nice et de Turin, tant à l'Assemblée nationale qu'au comité des recherches de l'hôtel-de-ville, ne permirent plus de douter de l'existence réelle du plan de contre-révolution, et qu'il n'y eût confédération entre plusieurs couronnes pour appuyer ce plan. On fit, en conséquence, toutes les démarches nécessaires pour s'assurer des traîtres; on envoya des courriers sur les frontières, on donna des avis dans les papiers publics; enfin les précautions prises furent telles, que M. Bonne-Savardin, après plusieurs voyages de Paris à Turin, fut enfin arrêté le 1er mai 1790 par la municipalité du Pont-Beauvoisin, au moment de passer en Savoie, et qu'il se faisait passer pour un aide-de-camp de M. Lafayette, pour lever quelques difficultés qu'il éprouvait de la garde des frontières.

Lors de son arrestation, on trouva sur lui différents papiers suspects, des pièces qui annoncent une correspondance suivie avec les fugitifs; une lettre de M. de Maillebois, à lui adressée, dans laquelle on trouve cette expression : *Le complot est manqué*; et enfin le récit écrit d'une conversation criminelle, que M. de Bonne a eue avec un personnage, désigné sous le nom de *Farcy*, dans lequel les membres du comité des recherches ont cru reconnaître M. Guignard.

Ces pièces furent envoyées à l'Assemblée nationale, et le prisonnier fut conduit à Paris, et déposé dans les prisons de l'Abbaye.

Il a subi différents interrogatoires, dans lesquels il a fortement nié qu'il fût coupable d'aucun plan de conspiration, etc. C'est dans ces interrogatoires que M. de Bonne, pressé de s'expliquer sur le vrai nom du personnage désigné dans la conversation écrite de sa main sous le nom de *Farcy*, a dit *qu'il se pourrait bien que ce fût celui de M. de Saint-Priest, mais qu'il ne peut l'affirmer, sans courir les hasards de compromettre la vérité.*

Le comité des recherches de l'hôtel-de-ville, ayant pris tous les documents convenables dans une affaire de cette importance, a pris l'arrêté suivant, pour la dénonciation des coupables :

Vu les déclarations faites au comité, dans les mois de mars et juin 1790, les avis de Turin et de Nice, etc..., le comité instruit,

par ces pièces et déclarations, qu'un projet qui tendait à attirer en France des armées étrangères pour renverser l'ordre public établi par la Constitution, avait été conçu par des personnes d'autant plus coupables, qu'elles ont obtenu des grades et des honneurs au nom de l'État pour le mieux servir, par M. Desmarets de Maillebois, lieutenant-général des armées françaises, chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, et M. Bonne-Savardin, officier de cavalerie, chevalier de Saint-Louis;

Que l'un et l'autre ont offert leurs projets et leurs services à M. le comte d'Artois et à la cour de Turin; qu'à cet effet, M. Bonne-Savardin a été envoyé, et s'est rendu à cette cour, aux frais de M. de Maillebois, pour y négocier l'exécution du projet; ce qu'il a fait autant qu'il lui a été possible;

Que M. de Bonne a également offert les services de M. de Maillebois, contre la patrie, à une personne désignée entre eux par le nom de Farcy, et que les pièces annoncent être M. Guignard de Saint-Priest, ministre et secrétaire d'État; que celui-ci, loin de repousser et de dénoncer aux tribunaux des offres aussi criminelles, a favorablement accueilli M. de Bonne-Savardin, par des témoignages de bienveillance et par la connaissance d'autres projets non moins contraires à la Constitution;

Que M. Guignard n'a cessé de témoigner sa haine et son mépris pour l'Assemblée nationale et les lois décrétées par elle, et acceptées par le roi; tandis que le premier devoir d'un ministre est de les faire exécuter et respecter :

Le comité, après en avoir plusieurs fois conféré avec les membres du comité des recherches de l'Assemblée nationale, estime que M. le premier syndic de la municipalité de Paris doit, en vertu des pouvoirs qui lui ont été donnés, dénoncer les crimes ci-dessus mentionnés, circonstances et dépendances; dénoncer aussi, comme prévenus desdits crimes, M. Yves-Marie Desmarets de Maillebois, et M. Bertrand Bonne-Savardin, officier de cavalerie, M. Guignard de Saint-Priest, ministre et secrétaire d'État, leurs fauteurs, complices et adhérents. Fait au comité, le 9 juillet 1790.

Signé : AGIER, PERRON, OUDARD, GARRAND, BRISSOT.

Émigration du comte de Provence (Louis XVIII) et du comte d'Artois (Charles X) en 1791.

(PRÉFACE)

Lettre du roi à Louis-Stanislas-Xavier, prince français, frère du roi.

Paris, le 11 novembre 1791.

Je vous ai écrit, mon frère, le 16 octobre dernier, et vous avez dû ne pas douter de mes véritables sentiments. Je suis étonné

que ma lettre n'ait pas produit l'effet que je devais en attendre. Pour vous rappeler à vos devoirs, j'ai employé tous les motifs qui doivent le plus vous toucher. Votre absence est un prétexte pour tous les malveillans, une sorte d'excuse pour tous les Français trompés, qui croient me servir en tenant la France entière dans une inquiétude et une agitation qui font le tourment de ma vie. La Révolution est finie, la constitution est achevée. La France la veut, je la maintiendrai; c'est de son affermissement que dépend aujourd'hui le salut de la monarchie. La constitution vous a donné des droits, elle y a mis une condition que vous devez vous hâter de remplir. Croyez-moi, mon frère, repoussez les doutes qu'on voudrait vous donner sur ma liberté. Je vais prouver, par un acte bien solennel, et dans une circonstance qui vous intéresse, que je puis agir librement. Prouvez-moi que vous êtes mon frère et Français, en cédant à mes instances. Votre véritable place est auprès de moi; votre intérêt, vos sentiments vous conseillent également de venir la reprendre; je vous y invite, et s'il le faut, je vous l'ordonne.

Signé : LOUIS.

Réponse de Monsieur au Roi.

Coblentz, le 3 décembre 1791.

Sire, mon frère et seigneur,

Le comte de Vergennes m'a remis, de la part de votre majesté, une lettre dont l'adresse, malgré mes noms de baptême qui s'y trouvent, est si peu la mienne, que j'ai pensé la lui rendre sans l'ouvrir. Cependant, sur son assertion positive qu'elle était pour moi, je l'ai ouverte, et le nom de frère que j'y ai trouvé ne m'ayant plus laissé de doute, je l'ai lue avec le respect que je dois à l'écriture et au seing de votre majesté. L'ordre qu'elle contient de me rendre auprès de la personne de votre majesté n'est pas l'expression libre de sa volonté; et mon honneur, mon devoir, ma tendresse même, me défendent également d'y obéir. Si votre majesté veut connaître tous ces motifs plus en détail, je la supplie de se rappeler ma lettre du 10 septembre dernier. Je la supplie aussi de recevoir avec bonté l'hommage des sentiments, aussi tendres que respectueux, avec lesquels je suis, Sire, etc., etc.

Lettre du roi à Charles-Philippe, prince français, frère du roi.

Paris, le 11 novembre 1791.

Vous avez sûrement connaissance du décret que l'assemblée nationale a rendu relativement aux Français éloignés de leur patrie; je ne crois pas devoir y donner mon consentement,

aimant à me persuader que les moyens de douceur rempliront plus efficacement le but qu'on se propose, et que réclame l'intérêt de l'état. Les diverses démarches que j'ai faites auprès de vous ne peuvent vous laisser aucun doute sur mes intentions ni sur mes vœux. La tranquillité publique et mon repos personnel sont intéressés à votre retour. Vous ne pourriez prolonger une conduite qui inquiète la France et qui m'afflige, sans manquer à vos devoirs les plus essentiels. Épargnez-moi le regret de recourir à des mesures sévères contre vous; consultez votre véritable intérêt; laissez-vous guider par l'attachement que vous devez à votre pays, et cédez enfin au vœu des Français, et à celui de votre roi. Cette démarche, de votre part, sera une preuve de vos sentiments pour moi, et vous assurera la continuation de ceux que j'ai toujours eus pour vous.

Signé : LOUIS.

Réponse de M. le comte d'Artois au Roi.

Coblentz, le 3 décembre 1791.

Sire, mon frère et seigneur,

Le comte de Vergennes m'a remis hier une lettre qu'il m'a assuré m'avoir été adressée par votre majesté. La suscription qui me donne un titre que je ne puis admettre, m'a fait croire que cette lettre ne m'était pas destinée; cependant ayant reconnu le cachet de votre majesté, je l'ai ouverte, j'ai respecté l'écriture et la signature de mon roi; mais l'omission totale du nom de frère, et, plus que tout, les décisions rappelées dans cette lettre, m'ont donné une nouvelle preuve de la captivité morale et physique où nos ennemis osent retenir votre majesté. D'après cet exposé, votre majesté trouvera simple que, fidèle à mon devoir et aux lois de l'honneur, je n'obéisse pas à des ordres évidemment arrachés par la violence.

Au surplus, la lettre que j'ai eu l'honneur d'écrire à votre majesté, conjointement avec Monsieur, le 10 septembre dernier, contient les sentiments, les principes et les résolutions dont je ne m'écarterai jamais; je m'y réfère donc absolument; elle sera la base de ma conduite, et j'en renouvelle ici le serment. Je supplie votre majesté de recevoir l'hommage des sentiments, aussi tendres que respectueux, avec lesquels je suis, Sire, etc.

Émigration du colonel de Mirabeau en 1790.

Lettre des officiers municipaux de la ville de Perpignan à l'Assemblée nationale.

Nosseigneurs, la ville de Perpignan est dans les plus cruelles alarmes. Chefs de la commune, nous avions protégé M. le vicomte

de Mirabeau, colonel du régiment de Touraine, M. le marquis d'Aguylar, notre maire, l'avait reçu chez lui, et lui avait donné asile et hospitalité. Le régiment avait demandé, obtenu et porté ses drapeaux et sa caisse dans la même maison. Ce lieu était sacré. Pour calmer le régiment, M. le maire avait répondu du dépôt : mais il avait eu la bonne foi de laisser ces drapeaux dans un cabinet attenant la chambre de M. de Mirabeau, sous la sauvegarde de l'honneur de cet officier. Ce dépôt a été violé, nosseigneurs. M. de Mirabeau, invité hier par la municipalité, qui voyait que le retour de la tranquillité publique dépendait de son départ, a quitté cejourd'hui notre ville, à cinq heures du matin. Sur les dix heures, le régiment est venu prendre ses enseignes; mais quelle a été sa surprise, lorsqu'il les a vues dénaturées? Les cravattes ont manqué. Le régiment s'est plaint, il en a demandé raison à notre respectable maire, qui, rempli d'honneur, blanchi dans le service de la patrie, n'a pu qu'accuser M. de Mirabeau, qui en avait été le détenteur, de les avoir emportées. Rien n'a pu calmer ce régiment; ni nos plus vives remontrances, ni les pressantes exhortations de M. de Chollet, commandant, ni les ordres donnés dans l'instant de courir après M. de Mirabeau, ni les courriers expédiés dans l'instant pour réclamer l'assistance et le secours de toutes les municipalités de la route, au nom de la nation, de la loi et du roi, pour arrêter cet officier, l'obliger à rendre au porteur les cravattes enlevées; rien n'a pu délivrer notre maire.

Le régiment entier, sous les armes, l'a conduit chez lui et mené à la citadelle, où il a été détenu en otage sous la plus forte garde. En vain, plusieurs de nos concitoyens, les officiers du régiment de Touraine, ceux de la garde nationale, se sont présentés pour prendre sa place; ces offres généreuses n'ont pas été acceptées. Toute la ville est dans le plus affreux désespoir; indignés du procédé de M. le vicomte de Mirabeau, violateur des droits les plus sacrés de l'hospitalité et d'un dépôt aussi précieux, nous ne répondons pas des suites, s'il est arrêté et conduit dans notre ville. Gardiens des lois, nous exposerons cependant, s'il le faut, nos vies pour le sauver du danger, jusqu'à ce que, convaincu légalement, il subisse la peine qu'il mérite; mais, s'il n'est point arrêté... si le dépôt n'est point réintégré, nous sommes dans les plus grandes appréhensions pour la vie de notre chef. Nous déposons, nosseigneurs, nos alarmes dans votre sein; il n'est rien qui nous coûte pour apaiser un régiment cruellement outragé par son chef; mais nous osons espérer de votre tendre sollicitude pour le rétablissement de l'ordre que vous vous empresserez, nosseigneurs, de procurer sans délai, par la sagesse de vos décrets, à une ville désolée, la paix qu'elle a lieu d'attendre des augustes représentants de la nation.

Les officiers municipaux de Perpignan.

Le 13 juin 1790.

La faction prussienne de Gneisenau au ministère de la guerre.

(PRÉFACE)

Dépêche du général Pozzo di Borgo au comte de Nesselrode (1).

Paris, 5/17 octobre 1815.

Monsieur le comte, le général Knesebeck, à son départ de Paris, a eu avec moi une conversation sur les affaires de la Prusse, dont le contenu m'a paru digne d'être mis sous les yeux de Sa Majesté l'Empereur notre Auguste maître.

Le Roi et toutes les personnes attachées au monarque et aux vrais intérêts du pays sont inquiets de l'*influence exercée sur l'Armée et le Cabinet par les généraux Gneisenau et Grolman et les créatures secondaires* Doyen et Thile, qu'ils sont parvenus à s'associer.

Cette influence dérive d'une ambition sans mesure, animée par l'esprit de secte et de réforme *dont le but vague est inconnu à ses auteurs même*. Le germanisme mal entendu, la haine aveugle contre la France, mais les dangers directs auxquels le Roi et la monarchie prussienne vont être exposés, si ce mélange de république militaire, d'agitation intérieure et de doctrines insensées devient le *système de gouvernement*, ont frappé toutes les têtes bien pensantes.

Cette alarme a encore été renforcée par le dessein reconnu du général Gneisenau de conserver une armée sur le Bas-Rhin, dont il serait le commandant. Une telle autorité, *confiée à un pareil homme* et réunie à une force aussi considérable, placée *au foyer de la secte dont il est censé le généralissime*, ne pourrait manquer de devenir funeste, surtout au moment où l'état encore indéfini et informe de la Confédération Germanique offre aux agitateurs tant de chances d'exercer leur dangereuse activité.

Toutes ces considérations paraissent avoir décidé le Roi à détruire cette *faction*, non seulement en refusant aux chefs la continuation de leur commandement militaire, mais en les éloignant totalement des affaires et du pays sous des prétextes plausibles.

La vérité reconnue de l'exposé sur la situation de la Prusse et la prudence de la mesure m'ont décidé à ajouter ma faible opinion à celle qui venait de m'être présentée; mais j'ai observé au général Knesebeck que Sa Majesté l'Empereur devant faire un séjour à Berlin, cette circonstance heureuse offrait au Roi l'occasion de s'expliquer sans réserve et franchement sur ses

(1) *Correspondance diplomatique* des ambassadeurs et ministres de Russie de 1814 à 1830, t. I, p. 313, 316.

projets, bien sûr qu'il aurait trouvé dans Notre Auguste Maître non seulement tous les avantages qui dérivent de la sagesse de ses conseils, mais encore l'appui qui est inséparable de son amitié personnelle pour le Roi et de son influence politique.

Le comte de Golz vient de me faire une communication par laquelle il paraîtrait que ce plan projeté commence à être mis en exécution.

Le commandement général de l'armée prussienne cessera au moment de la signature du traité avec la France. Il n'y aura que des commandants de corps. Le général Tauetzien commandera le contingent destiné à rester en France, ce militaire a toujours été en opposition ouverte avec l'état-major du prince Blucher.

Le général Gneisenau, *déjoué* dans ses desseins, a demandé la permission de faire un voyage en Italie, sous prétexte de santé.

M. de Humboldt, quoique censé ministre à Paris, est chargé d'une mission à Francfort; c'est le comte de Goltz qui le remplace en attendant.

Toutes ces mesures, si elles se vérifient, sont un prélude heureux à celles qui doivent suivre afin de soustraire le Roi et son conseil à la domination des *factions*.

Parmi les événements d'où dépend la tranquillité de l'Europe, Votre Excellence me permettra de lui observer qu'il n'en existe aucun à mon avis plus propre à y contribuer que de voir le cabinet prussien, *après de si grandes acquisitions*, adopter un système conservateur et une marche ferme et mesurée au milieu de tous les germes de Révolution que les mauvais principes et l'abus des bons y ont semés.

Le mal qui peut résulter d'un mouvement général dirigé par l'esprit de réformes violentes est incalculable. On ne saurait s'imaginer la Prusse avec à la fois une armée et une assemblée délibérante occupée à libeller une Constitution, l'Allemagne réunie en Diète pour établir le pacte fédéral et se donner de nouvelles lois, les princes secondaires de cette fédération agités par des secousses dans leur petit intérieur, *la France réduite en problème par ses propres dissensions et par les desseins de la politique étrangère*, sans avoir des inquiétudes justifiées sur le résultat de cette épreuve simultanée.

C'est de la conduite de la France qu'il dépend principalement d'arrêter ces dispositions dangereuses et de donner une direction plus mesurée et plus sage aux changements qui vont s'opérer.

Une armée française prisonnière en Angleterre.

On doit au général Alphonse d'Hautpoul le récit qui va suivre sur l'existence d'un nombre si considérable de prisonniers français en Angleterre qu'ils formaient une armée de 60,000 hommes, à l'époque où se livra la bataille de Leipzig.

« Nous fûmes plus d'une fois, dit-il, au moment de nous révolter, nous pûmes même écrire à des cantonnements voisins pour tâcher de nous entendre; nous étions près de 5,000 officiers prisonniers, près de 60,000 hommes étaient sur les pontons. Notre projet était de désarmer nos gardiens simultanément, de nous réunir sur un point donné et de marcher ensemble sur Plymouth, où était le plus grand nombre de pontons; nous nous serions emparés de l'arsenal et nous aurions ensuite délivré nos soldats. De là, nous aurions marché sur Portsmouth pour délivrer d'autres prisonniers. *Nous aurions eu ainsi une armée française sur le sol de l'Angleterre.* Ce projet téméraire était d'une difficile exécution : nos gardiens en eurent quelques soupçons; les généraux furent séparés de nous et les cantonnements les plus nombreux furent dédoublés. Nous étions 1,500 à Brigsnorth, la moitié fut envoyée à Aswestriz. Je fus du nombre. Notre séparation fut pénible (1). »

Le ministre Dupont et ses promotions militaires.

(CHAP. II)

« A mon retour de Rouen, j'entrai tout à fait en fonction auprès du ministre et je vis avec un grand chagrin que *tout son temps se passait à accorder des grades et des récompenses* et qu'il ne donnait pas une minute au travail le plus pressant qui était la réorganisation de l'armée; les premiers commis du ministère arrivaient tous les matins à huit heures avec leur portefeuille sous le bras et à peine l'un d'eux était-il entré dans le cabinet du ministre pour travailler avec lui que *les protégés des Princes* commençaient aussi à arriver; à tout moment, il fallait interrompre le ministre pour lui annoncer ceux qui venaient de la part de Monsieur, de Madame, du Duc de Berry, du Duc d'Angoulême: c'était pendant toute la matinée une *procession* de cette espèce qui ne finissait pas, car le général Dupont, qui croyait se consolider au ministère en faisant absolument et les yeux fermés tout ce que demandaient les princes, ne voulait pas renvoyer un seul de ceux qui lui arrivaient avec une recommandation de l'un d'eux sans avoir le plaisir d'annoncer lui-même à ces heureux courtisans que leur demande était accordée; la matinée se passait ainsi, l'heure du conseil des ministres ou du travail avec le Roi arrivait sans que le ministre eût rien fait autre chose que de nouveaux généraux et les premiers commis s'en allaient en soupirant avec leurs portefeuilles sous le bras; ils revenaient le lendemain, n'en faisaient pas davantage et les portefeuilles s'empi-

---

(1) *Revue de Paris*, du 15 novembre 1904, p. 387.

laient dans le cabinet du ministre sans qu'il prît le temps d'en expédier aucun.

« Ce fut alors que commença ce grand *scandale militaire* qui a perdu en France la noble profession des armes; on vit les hommes qui depuis vingt-quatre ans, dont vingt-deux de guerre, s'étaient réduits à la plus honteuse nullité dans les salons ou dans les boudoirs de Paris ou avaient sollicité vivement du service dans les administrations, dans les droits réunis ou dans les antichambres de l'Empereur, on vit ces mêmes hommes *envahir les grands emplois militaires* avec autant d'assurance et de facilité que s'ils avaient passé ces vingt-deux années dans les camps et sur les champs de bataille; la faiblesse des ministres et du Roi était telle qu'ils accordaient les décorations et les grades militaires à ceux qui pouvaient se vanter de n'avoir rien fait depuis vingt-cinq ans, et c'est la première fois qu'on a vu des hommes demandant des épaulettes et la croix de Saint-Louis, apporter pour état de leurs services des *certificats* qui prouvaient qu'ils n'avaient jamais quitté le coin de leur feu (1). »

Les Puissances et le retour de Napoléon.

(CHAP. II)

« Peu importait aux princes réunis à Vienne (avril 1815) que Napoléon se montrât cruel ou généreux, qu'il arrivât corrigé ou non corrigé par les événements, pacifique ou belliqueux, libre ou lié par de nouvelles institutions : les moins prévenus étaient convaincus qu'une fois rétabli sur le trône, les forces de la France refaites, celles de la coalition dispersées, il essaierait de reprendre au moins les frontières de la France et *il faudrait* alors que les uns rendissent *la moitié du royaume des Pays-Bas*, les autres *une moitié de la Pologne, de la Saxe, de l'Italie*. Il n'y avait donc pas à hésiter et l'orgueil parlant comme la prévoyance, il fallait profiter de ce que les forces de la France n'étaient pas refaites, de ce que celles de l'Europe n'étaient pas dispersées pour détruire tout de suite l'homme formidable qui était venu mettre en question la domination qu'on exerçait sur l'Europe et le partage léonin qu'on en avait fait à Vienne.

« Aussi, dès qu'on fut un peu plus renseigné, on passa de la première et violente Déclaration du 13 mars à des actes plus pratiques et plus redoutables, quoique moins sauvages par la forme. On résolut la *guerre immédiate* par un traité qui renouvelait purement et simplement l'alliance de Chaumont. Cette alliance stipulait, comme on s'en souvient, que chacune des 4 puissances coalisées tiendrait 150,000 hommes sur pied jus-

(1) *Mémoires* du général de Saint-Chamans, ch. x, p. 267.

qu'à ce que le *but* de l'alliance eût été pleinement atteint. Ce contingent était loin d'indiquer tous les efforts qu'on voulait faire pour détruire Napoléon car il était bien entendu que chacune des puissances, formellement obligée à fournir au moins le nombre d'hommes stipulés, emploierait en outre toutes ses ressources au triomphe de la cause commune. Il était convenu qu'on s'entendrait comme par le passé sur la direction des armées coalisées, qu'on ne ferait rien les uns sans les autres et surtout qu'on n'écouterait aucune parole de l'ennemi sans la renvoyer à la coalition autorisée seule à négocier et à répondre. Il résultait encore de ce traité que l'Angleterre recommencerait à fournir les 6 millions sterling de subsides qu'elle avait promis pendant la durée de la guerre et de plus un dédommagement en argent pour tout ce qui manquerait aux 150,000 hommes formant son contingent (1). »

Liste d'émissaires royalistes.

(CHAP. II)

De Piogey, capitaine — Un chef d'escadrons des Mousquetaires gris, X. — D'Artois, attaché au Duc de Berry — Scheeleck, sous-lieutenant — Hochard, des dragons de la Garde — Landar, *courrier* de l'Empereur — Le Breton et Le Comte, sous-lieutenants — Delsey, attaché au Prince de Condé — Tissot des chasseurs à cheval, son colonel et son capitaine d'Aylies — Belavoine, chouan — Delric, lieutenant de chasseurs à cheval — Dejoles, capitaine commandant — De Jouffroy, officier supérieur des gardes du corps avec un certain nombre d'individus très bien mis embarqués à Ostende pour rejoindre le duc de Bourbon en Vendée — Piou, capitaine de gendarmerie à Lons-le-Saulnier nommé par le Roi — Grellier, officier d'artillerie à Malte, de Grivel, de Champagne, de Baurepaire, de Bausmort, Ducroque maréchal des logis, Gossart d'Amiens fixé à Commines comme étranger.

(*Rapport du 7 juin 1815 au maréchal Davout.*)

Dans la Correspondance Wellington, un Vilnoisy envoyé personnel de Louis XVIII et un de Villenéuve.

Le général Pouget a cité comme traître encore son collègue Vautré, colonel de 1809, auquel le Duc de Berry disait qu'une brigade de la Garde royale était sa place.

(1) *Hist. du Cons. et de l'Emp.*, Thiers, t. XIX, l. LVIII, p. 359.

Le duc d'Orléans en 1814. et Murat.

CHAP. III

ntré à Naples après Leipzig. Murat se mit en relations
tes avec la coalition par M. de Metternich. Celui-ci le tenta
son ambition en lui donnant à espérer l'accroissement de
oyaume. La reine Caroline favorisa au lieu de les combattre
décevantes intrigues. Dans son trouble le roi de Naples
essa à Napoléon qui par dédain refusa de lui répondre.
it appelant l'Italie à l'indépendance, c'était un *prétexte* pour
r sûrement l'Empereur en lui mettant le poignard sur la
e. L'abdication de Fontainebleau ne put lui ouvrir les yeux.
ait vainement marché contre le prince Eugène plus digne
lui et failli sur le Pô à sa destinée. Il ne devait pas con-
r une couronne précaire que les Bourbons de France récla-
nt pour un prince de leur maison régnant toujours en
e grâce aux Anglais. Le congrès de Vienne sommé par lui
s'expliquer sur son compte vit l'Autriche se charger de
ndre qu'une armée de 150,000 hommes allait l'arracher du
e. Il courut aussitôt aux armes et franchissant le Rubicon,
die de César, se proclama roi d'Italie. Vaincu à Tolentino, il
uit à Naples puis en Provence pour aboutir au drame du
o.

iel fut le principal artisan de sa chute?
ie découverte d'archives faite par un écrivain distingué,
commandant Weil, va nous apprendre que le duc d'Orléans (le
r roi Louis-Philippe) en fut l'auteur principal. Voici le document
iel qui le prouve. Voici en quels termes le duc rendit compte
erdinand IV, à son retour à Palerme, des impressions qu'il
ortait du mémorable voyage qu'il venait de faire à Paris et
ndres et des péripéties, trop peu connues jusqu'à ce jour,
es importantes et curieuses négociations.

Le duc d'Orléans à Ferdinand IV (1).

Palerme, 10 juillet 1814.

« Sire,

Votre Majesté désire que je mette par écrit le récit que je
is d'avoir l'honneur de lui faire verbalement.

Je vais donc m'efforcer de le faire avec toute l'exactitude
t ma mémoire est susceptible; mais je la supplie de ne pas

(1) Record Office, Foreign Office, vol. 64, Sicily (A' Court). Annexe
dépêche n° 6 de A' Court à lord Castlereagh, datée de Palerme,
iillet 1814. — En français dans l'original.

oublier que j'écris de mémoire, et que, par conséquent, je ne puis pas répondre d'être aussi exact que je le voudrais.

« Aussitôt, Sire, que j'ai eu formé un conseil pour l'administration de mes biens, que le Roi (Louis XVIII) a daigné ratifier ce choix, et que je les ai eu installés dans leurs fonctions, je me suis décidé à faire une course en Angleterre avant de venir chercher ma famille à Palerme, afin d'essayer si je ne pouvais pas réussir à obtenir quelque résolution favorable à Votre Majesté relativement à son rétablissement à Naples et avoir le bonheur de lui en apporter la nouvelle.

« J'ai été fortement encouragé à cette tentative par M. de Talleyrand, prince de Bénévent, ministre des Affaires étrangères qui m'a témoigné un grand désir du rétablissement de Votre Majesté à Naples. Voici en substance ce qu'il m'a dit : « Le Roi « désire vivement le rétablissement du Roi, son cousin, à Naples « et il a de grandes et fortes raisons pour cela. Il y a d'abord le « sentiment de l'injustice avec laquelle Sa Majesté Sicilienne est « sacrifiée, ensuite il y a le sentiment de l'intérêt pour tout ce « qui est Bourbon, qui est très fort dans le cœur du Roi, et puis « il y a l'inquiétude que donne au Roi, avec raison, l'appui que « nos révolutionnaires de France se flattent de trouver dans « l'existence de Murat sur le trône de Naples, par sa parenté et « son voisinage de Bonaparte. Mais c'est de l'Angleterre et de « l'Autriche que dépend principalement le rétablissement du Roi « à Naples et, par conséquent, c'est à Londres qu'il est plus « important que Votre Altesse soutienne les intérêts de son « Beau-Père; car ici nous sommes pleinement persuadés; mais « nous ne sommes qu'en seconde ligne et ce n'est pas notre « bonne volonté qui peut à elle seule décider la chose, quoiqu'il « n'y ait peut-être rien que le Roi désire plus vivement. »

« Je rends compte à Votre Majesté du discours de M. de Talleyrand parce que je crois qu'il serait bien fait qu'Elle lui fît dire par son ministre à Paris que je L'ai instruite de ses dispositions favorables et qu'Elle lui en sait gré.

« Quand j'allai prendre congé du Roi avant de partir pour l'Angleterre (1), je dis à Sa Majesté qu'un des principaux objets qui me

---

(1) Après s'être arrêté environ quarante-huit heures à Gênes, le duc d'Orléans était parti de cette ville, un peu avant l'arrivée dans ce port du roi de Sardaigne (9 mai 1814) venant de Cagliari à bord de la *Boyne*, et avait continué droit sur Paris où il resta jusqu'au 11 juin, date à laquelle il partit pour Londres. S'il faut en croire l'*Œsterreichischer Beobachter* (n° 176, 940 du 25 juin 1814), journal qui servait à ce moment d'organe au prince de Metternich, le duc d'Orléans annonçait l'intention de faire à Londres un séjour d'une quinzaine de jours. — Par décret du 14 mai 1814, Louis XVIII avait nommé le duc d'Orléans colonel-général des hussards. Le 29 mai, le Roi remettait en grande cérémonie les insignes de l'Ordre de Saint-Louis au duc d'Orléans qui

faisaient entreprendre ce voyage était l'espoir que, trouvant réunis auprès du gouvernement anglais les principaux Souverains et Ministres de l'Europe, je pourrais peut-être élever ma faible voix en faveur de Votre Majesté et faire sentir, d'une part l'injustice et la fausse politique dont Elle était victime, et, de l'autre, les avantages politiques qu'il y aurait à Lui rendre le royaume de Naples.

« Le Roi me répondit qu'il verrait avec le plus grand plaisir tout ce que je m'efforcerais de faire à cet égard, et daigna y ajouter des choses très flatteuses pour moi sur ce qu'il croyait que je pourrais faire et sur l'opinion favorable que le Régent et ses Ministres avaient de moi.

« Je repris en remerciant le Roi : « Mais, Sire, je ne suis qu'un « ver de terre tant que je ne suis pas soutenu du puissant appui « de Votre Majesté. Si Elle daignait me l'accorder et faire « appuyer mes efforts par Son Ministre à Londres, le Roi, mon « beau-père, en serait pénétré de reconnaissance et j'aurais con- « fiance dans le succès. »

« Ah! me dit le Roi, cela m'embarrasserait parce que toutes « les Puissances sont susceptibles de jalousie et cela pourrait les « effaroucher. »

« Mais, Sire, lui dis-je, une petite lettre confidentielle et ami- « cale de Votre Majesté au Prince Régent dont serait porteur un « prince de Votre sang ne pourrait, ce me semble, vous compro- « mettre en rien et donnerait bien du poids à ce que je pourrai « dire et faire. »

« J'entends bien cela, me dit le Roi, mais le Régent montrerait « ma lettre à ses Ministres et elle deviendrait une pièce officielle. « Le Régent a une ancienne amitié pour vous et vous croira. « D'ailleurs, je m'en vais vous donner pour lui un message « formel, quoique verbal, qui ne lui laissera pas de doute que « cela ne vienne de moi. — Dites-lui donc que c'est le chevalier « de la Jarretière qu'il a reçu assis qui lui demande l'expulsion « de Murat et le rétablissement du Roi, son cousin, comme la « plus grande preuve qu'il puisse lui donner de cette amitié et « de cette fraternité qu'ils se sont promises. »

« Tel est le message avec lequel je suis parti pour Londres, le 12 de juin. En y arrivant, j'ai été obligé d'attendre pendant deux jours le retour du Régent, des Souverains et des Ministres qui étaient tous allés à Oxford.

« J'ai vu l'Empereur de Russie au moment même de son retour (1), j'ai immédiatement commencé à lui reparler de l'affaire de Naples.

(voir *Moniteur* du 4 juin) assista, à la droite du duc d'Angoulême, placé lui-même à la droite du Roi, à la séance solennelle dans laquelle Louis XVIII promulgua la Charte constitutionnelle.

(1) L'empereur de Russie passa avec le roi de Prusse et le Prince

« Il m'a dit : « Mon cher duc d'Orléans, quant à moi, je suis « tout prêt; mais c'est d'ici que cela dépend. J'ai rappelé Balachoff « que j'avais envoyé à Naples et qui n'a rien conclu avec Murat. « Je viens de lui défendre de rien conclure et je lui ai ordonné « de se retirer à Rome. Il s'agit à présent de savoir ce que l'on « veut ici. C'est de là que tout dépend. »

« Le lendemain matin (1), j'ai eu une très longue conférence avec le Régent qui, d'abord a bien voulu m'entretenir longuement de ses propres affaires et de tout ce qu'il avait fait depuis Sa Régence.

« Nous sommes venus ensuite à ce qui concerne Votre Majesté. J'ai commencé par faire au Régent le message du Roi de France, auquel le Régent a été extrêmement sensible. J'y ai ajouté toutes les considérations prises de l'état de l'Italie et de la France en particulier et de celui de l'Europe en général, et qui rendent le rétablissement de Votre Majesté à Naples si important pour le bonheur de tous.

« Je lui ai dit : « Monseigneur, le Roi sait que tous les ennemis « des Bourbons de France regardent l'existence de Murat sur le « trône de Naples et son voisinage de Bonaparte à l'île d'Elbe « comme leur point d'appui et il croit que, si le dégoût des « Allemands, qui est grand en Italie, y faisaient éclater des mou- « vements contre eux, que, si Murat et Bonaparte se mettaient à « la tête de ces mouvements, s'ils proclamaient l'indépendance « de l'Italie et son union sous un chef, il y aurait une secousse « telle en France que son trône pourrait y être renversé et que « l'Europe pourrait être replongée en un moment dans tous les « maux dont elle vient de sortir. »

« Et il a bien raison, reprit le Régent. Je ne sais pas comment « ils ont été fourrer Bonaparte à l'île d'Elbe et faire tous ces « arrangements avec Murat. C'est détestable. Mais il faut avouer « aussi que votre Beau-Père a mal mené sa barque, et, de vous à « moi, nous ne savons pas trop ce qu'il ferait s'il était à Naples. « Croyez-vous que la Reine y reviendrait? »

« Je ne sais pas précisément et c'est un point trop délicat pour

---

Régent les journées des 14 et 15 juin 1814 à Oxford. A son retour, il parut encore, dans la nuit du 15 au 16, à un bal à Londres, chez lady Jersey, et y resta de trois à six heures du matin. A dix heures, Alexandre Ier était à Saint-Paul et ne rentra qu'à cinq heures à Pulteney House. Le même soir, 16 juin, lord Castlereagh donna aux Souverains un grand dîner auquel fut convié le duc d'Orléans. Le duc d'Orléans assista également, le 18 juin, à la réception et au dîner offerts aux Souverains au Guildhall. (Cf. *Œsterreichischer Beobachter*, 183, 977, 2 juillet 1814 ; 184, 979-980, 4 juillet 1814 ; 186, 989, 6 juillet 1814 ; 187, 991-993, 7 juillet 1814.)

(1) Le 17 juin 1814.

« moi à traiter avec lui. Mais le Roi m'a assuré qu'à Naples il ne « persécuterait personne, et cela je le crois. »

« Et dites-moi un peu, qu'est-ce qui arriverait en Sicile si le « Roi était à Naples; car il n'a pas été trop obligeant pour nous « en Sicile et il nous importe beaucoup qu'il y ait là un gouver- « nement sur lequel nous puissions compter. »

« Monseigneur, lui ai-je répondu, c'est précisément en don- « nant au Roi votre assistance pour son rétablissement à Naples « que vous pourrez vous garantir de tous les fricotages que vous « avez eus en Sicile et que vous pourrez faire avec le Roi tous « les arrangements que vous désirez faire pour cela. Que Vos « Ministres me disent ce que sont ces arrangements. Je vais « retourner en Sicile. Je mettrai tout ce qu'ils m'auront dit sous « les yeux du Roi. Quoique je n'aie eue aucune autorisation de « sa part pour les démarches que je viens faire ici, cependant je « n'ai aucun doute que le Roi ne soit enchanté de savoir d'une « manière précise ce que l'Angleterre désire de lui et qu'il ne « soit très disposé à s'y adapter. »

« Eh bien! c'est cela, me dit le Régent. Voilà ce qu'il faut com- « biner et j'espère qu'aucune des personnes qui passent pour « avoir la confiance de Votre Beau-Père n'écriront plus de lettres « telles que celles que j'ai vues. Croiriez-vous bien que j'en ai vu « d'une de ces personnes — et écrite après la bataille de « Leipzig — où on se désolait des revers de Bonaparte? »

« Il y a partout, lui dis-je, des gens auxquels l'humeur fait « faire des incartades et partout aussi il y a de faux rapports. « Mais je vous réponds que le Roi ne s'est jamais désolé des « revers de Bonaparte et que personne ne s'est plus réjoui de sa « chute. Voilà ce qui est bien sûr. »

« Je le crois, me dit le Régent, et, quant à moi, je désire son « rétablissement à Naples, car j'en sais la justice et l'impor- « tance. »

« Eh bien! alors, lui dis-je, puisque vous le sentez, il faut vous « mettre à la tête de cette affaire-là, et il faut la décider vous- « même, comme vous avez décidé celle du rétablissement du Roi « de France, et en remplissant vos engagements avec Ferdi- « nand IV — avec qui seul vous en avez, car je nie que vous en « ayez avec Murat — sauver la France, l'Italie et l'Europe du grand « danger qui les menace. »

« Ah! voilà qui est bien dit, me dit-il en me serrant la main. « Mon cher duc d'Orléans, dites tout cela dans les mêmes termes « à mes Ministres. Je vais les appeler — ils sont là dans l'anti- « chambre — afin de leur enjoindre de vous entendre tout de « suite. Et puis, voyez Metternich. Vous le trouverez bien disposé. « Et puis, comptez sur mon appui. »

« Alors il fit entrer lord Liverpool et lord Castlereagh. Il leur fit un résumé très clair de ce que je lui avais dit sur la justice et l'importance du rétablissement de Votre Majesté à Naples, sur

l'intérêt qu'y prenait le Roi de France et leur dit qu'il leur recommandait de me voir au plus vite, toute affaire cessante.

« Lord Liverpool me dit alors : « Si Votre Altesse voulait bien « venir chez moi demain matin, je serais charmé de la recevoir. »

« Et lord Castlereagh me dit qu'il me recevrait après lord Liverpool.

« Le lendemain matin, à 11 heures, j'étais chez lord Liverpool, qui écouta avec beaucoup d'attention et sans m'interrompre l'exposé que je lui fis de toute l'affaire et de toutes les considérations qui rendent le rétablissement de Votre Majesté à Naples nécessaire à la sécurité de l'Angleterre, à celle de la France, même à celle de l'Autriche et généralement à la paix de l'Europe. Je terminai mon exposé en disant que : « Comme l'Autriche « était liée par un traité avec Murat, c'était à l'Angleterre, qui « ne l'était pas et qui avait au contraire des engagements avec « Votre Majesté, à se charger de faire renoncer Murat au trône de « Naples et à y rétablir son allié. »

« Quand j'eus fini, lord Liverpool me dit : « Il me semble que « Votre Altesse considère l'Angleterre comme partie principale, « et l'Angleterre ne se considère pas comme telle. Relativement « à cette affaire, les puissances de l'Europe doivent être divisées « en trois classes : 1° l'Autriche, qui est liée à Murat par un « traité formel ; 2° l'Angleterre et la Russie qui, ayant eu connais- « sance de ce traité avant sa conclusion et ayant approuvé qu'il « se fasse, ont contracté une sorte d'engagement ; 3° la France et « l'Espagne qui, n'ayant contracté aucun engagement quelconque « avec Murat, sont absolument maîtresses d'agir comme elles le « voudront, avec lui. » — « Mylord, lui ai-je répondu, je ne peux « pas non plus souscrire à votre manière d'envisager les rapports « de ces différentes puissances avec Murat. 1° l'Autriche a bien, « il est vrai, conclu un traité avec Murat, mais un traité n'est « obligatoire que quand la partie adverse en a rempli les condi- « tions, et il me semble que Murat a évidemment enfreint le « traité et joué double. »

« Lord Liverpool admit qu'il avait joué double ; mais il me dit qu'il n'en avait pas de preuves positives.

« Soit, lui dis-je, mais personne n'en doute ; et passons aux « autres puissances. Je nie, Mylord, que la connaissance que « vous avez eue du traité de l'Autriche avec Murat vous ait lié en « quoi que ce soit avec lui et il le sentait si bien qu'il n'a pas « voulu marcher vers le Nord de l'Italie avant d'avoir conclu un « armistice avec lord William Bentinck. Je ne connais d'autre « lien entre vous et Murat ni d'autre règle de conduite que cet « armistice. Il est à trois mois de *notice* et, par conséquent, en « donnant ces trois mois à Murat, vous ne manquerez à aucun « devoir en allant ensuite le chasser de Naples. Ce n'est qu'en- « vers l'Autriche que vous avez contracté un devoir d'égards par « la connaissance que vous avez eue de son traité ; mais, si,

« comme je n'en désespère pas, l'Autriche désire se débarrasser « de son traité et de Murat, alors vous ne pourrez plus hésiter, « car il est clair que, d'après vos anciens arrangements et ceux « de la Russie envers Sa Majesté Sicilienne, vous êtes obligés de « chasser Murat et de remettre le Roi sur son trône. »

« Lord Liverpool ne nia rien de tout cela; mais il revenait toujours à l'idée de rejeter sur la France et l'Espagne le soin d'expulser Murat et de rétablir le Roi à Naples.

« Alors, je lui dis : « Écoutez, Mylord, je vous dirai franche- « ment ce que je pense de cela. Vous vous rejetez la botte les « uns aux autres parce que vous tous, si vous avez bien envie « qu'on vous débarrasse de Murat, vous voudriez bien que cela « se fît sans votre participation. »

« Cette saillie le fit sourire, et il convint que je ne me trompais guère.

« Alors, continuant, je lui dis que : « Quelque vivement que je « désirasse le rétablissement de mon beau-père à Naples, si le « Roi de France me faisait l'honneur de me consulter, je ne « pourrais pas lui conseiller de l'entreprendre et de l'effectuer « de concert seulement avec le Roi d'Espagne, dans l'état actuel « de l'Europe, parce que : 1° je croyais que le Roi devait soigneu- « sement éviter tout ce qui pourrait réveiller l'ancienne jalousie « des autres Puissances envers la Maison de Bourbon et que « l'union des deux rois Bourbons pour rétablir un troisième roi « Bourbon pourrait produire cet effet; 2° parce que l'introduction « d'une armée française en Italie exciterait encore bien plus « cette jalousie, puisque les Puissances avaient déjà témoigné « tant de crainte que la France ne s'immisçât dans les affaires « d'Italie; 3° (ce qui n'était pas une considération pour le Roi « de France, mais pour l'Angleterre, l'Autriche et la Russie) que « si c'était par l'assistance du Roi de France ou du Roi d'Espagne « que le Roi mon beau-père, recouvrait le trône de Naples, il en « résulterait certainement que ces Puissances deviendraient ses « premières alliées, et cela pourrait opérer des changements « dans les rapports de l'Angleterre avec la Sicile. »

« J'ajoutai à lord Liverpool qu'après lui avoir dit tout cela, c'était à eux de voir ce qu'ils voulaient faire, parce que : « quoique je ne fusse pas autorisé par le Roi de France à lui dire « ce que j'allais dire, cependant je connaissais si bien les dispo- « sitions du Roi que j'étais sûr de ne pas être démenti par l'évé- « nement », et que je lui disais donc que : « si les Puissances « déclaraient au Roi qu'elles n'avaient pas d'objection à ce que le « Roi se prévalût de ce que Sa Majesté n'avait aucun engagement « avec Murat pour le chasser de Naples et y rétablir Ferdinand IV, « le Roi enverrait sur-le-champ à Palerme sa flotte de Toulon « avec un corps d'armée, chercher le Roi Ferdinand et le porter « dans le Royaume de Naples, d'où Murat serait chassé d'autant « plus vite que rien ne serait plus agréable que cette expédition

« à l'armée française, parce qu'elle regardait Murat comme « traître à ses drapeaux et qu'il y avait en France une grande « animosité contre lui. »

« Lord Liverpool ne me parla plus alors de ce que la France n'était pas liée à Murat, tandis que les autres Puissances l'étaient; mais il me demanda tranquillement comment je m'y prendrais si j'étais à sa place pour me débarrasser de Murat et rétablir le Roi sans qu'on pût me reprocher de manquer à aucun engagement.

« Je lui dis que j'enverrais l'ordre à lord William Bentinck de se rendre devant Naples avec toutes ses troupes embarquées et de faire une déclaration à Murat, d'abord qu'il avait manqué à ses engagements envers les Alliés, ensuite que les changements survenus en Europe et particulièrement en Italie et le voisinage de Bonaparte ne permettaient plus de le laisser sur le trône de Naples, qu'ainsi c'était à lui à choisir, ou de traiter d'une indemnité avec l'Angleterre et ses alliés, ou de se préparer à se défendre contre l'attaque qui serait faite contre lui.

« Lord Liverpool me répondit que, quant aux torts de Murat envers les Alliés, quoiqu'il ne doutât pas qu'il en eût beaucoup, cependant ils auraient de l'embarras à en arguer, parce que, malheureusement, lord William Bentinck avait été trop vite en besogne avec Murat et il lui avait donné des sujets de plaintes fondées, que, quant au reste, cette forme pourrait présenter aussi quelques difficultés, et, quoiqu'il ne fût pas préparé à cette discussion, qu'il ne voyait qu'une seule indemnité qu'on pût offrir à Murat, c'étaient les Trois Légations, et que cela même le Pape le réclamerait forcément.

« Ah, Mylord, Dieu nous en délivre ! » m'écriai-je. Et je m'efforçai de lui faire sentir le danger de laisser Murat en Italie, et j'ajoutai : « Mais, Mylord, pourquoi faut-il donc que toutes ces « indemnités soient des souverainetés? Comment de bonnes pen- « sions, de belles rentes ne sont pas suffisantes pour ces Mes- « sieurs, tandis qu'on trouve que rien du tout est suffisant pour « le duc de Parme? »

« Ah! me dit lord Liverpool, il serait bien désirable qu'on pût « décider Murat à partir grâce à une indemnité pécuniaire. »

« Je lui dis que cela dépendait de la manière de négocier avec lui; que, si on le faisait avec timidité, il hausserait ses termes, parce que tous ces gens-là étaient comme cela; mais que, si on allait droit dans la baie de Naples et si on lui déclarait fermement que c'est à prendre ou à laisser, qu'il l'accepterait bien vite, « d'autant plus, ajoutai-je, que la seule vue de la flotte pour- « rait opérer une révolution dans Naples ».

« Votre Altesse croit donc, me dit-il, que le Roi Ferdinand a un « grand parti à Naples? »

« Je le crois, lui dis-je, et je sais que lord William Bentinck le « croit aussi. »

« Si cela est, me dit-il, cela simplifierait beaucoup l'affaire, « parce que je ne crois pas qu'aucune Puissance soit tentée de « faire la guerre pour soutenir Murat. »

« Je tâchai alors de lui faire sentir que les mouvements populaires seraient impuissants, à moins qu'ils ne fussent appuyés, parce que la compression était à Naples, comme elle était en France, trop forte pour que rien pût bouger tant qu'on n'était pas soutenu.

« Nous eûmes ensuite une discussion qu'il serait trop long de rapporter ici, d'autant que c'est la répétition de ce que j'ai dit ailleurs sur l'état des opinions à Naples, sur les dispositions de l'armée napolitaine, sur celles de Votre Majesté et sur ce qu'il était essentiel qu'Elle y fît, qui était, selon lord Liverpool, de ne déplacer personne, de ne rien changer, de n'arrêter et de n'inquiéter personne et, en un mot, de faire en sorte qu'il n'y ait d'autre changement à Naples que la substitution de Ferdinand IV à Murat et qu'on prît confiance dans vos promesses antérieures par votre conduite.

« Lord Liverpool revint d'une manière assez marquée sur l'idée de donner à Murat une indemnité pécuniaire et me dit : « Mais « qui est-ce qui la payerait? »

« Ma foi, Mylord, lui dis-je en souriant, les deux classes de « Puissances de l'Europe qui ont ou croient avoir des engage- « ments directs ou indirects avec Murat. »

« Il convint que cela était juste; mais il ajouta qu'il serait juste aussi que Votre Majesté supportât une partie du fardeau.

« Je terminai cette longue conversation en conjurant lord Liverpool de profiter du moment où tous les Souverains et leurs Ministres étaient réunis à Londres pour arranger définitivement une affaire d'une aussi grande importance, et j'y ajoutai que le Gouvernement Britannique me mettrait au comble de mes vœux s'il voulait bien me rendre le porteur de cette nouvelle au Roi mon Beau-Père.

« Lord Liverpool me dit qu'ils allaient conférer de tout cela, et je m'en allai chez lord Castlereagh qui était au lit, avec un gros rhume.

« Je fus deux jours sans pouvoir le voir (1), mais je vis le

---

(1) Le gros rhume de lord Castlereagh nous a tout l'air d'une de ces indispositions dont les diplomates sont atteints parfois fort à propos, lorsqu'il leur convient, par exemple, d'éviter un entretien qui pourrait les compromettre et les amener à s'engager prématurément. Il est jusqu'à un certain point permis de penser que, se sachant appelé à représenter l'Angleterre à Vienne, le ministre des Affaires étrangères du Prince Régent ne se souciait guère de discuter avec le duc d'Orléans une question dont il entendait réserver la solution au Congrès, et n'était pas fâché de pouvoir de la sorte conserver sa pleine et entière liberté d'action et d'appréciation.

Prince de Metternich, qui me fit un long détail des motifs qui avaient porté l'Autriche à traiter avec Murat, du chagrin que l'Empereur et ses Ministres en avaient eu et du désir qu'ils avaient que Votre Majesté pût recouvrer le royaume de Naples.

« Mais il ajouta qu'il fallait attendre le Congrès et qu'il serait très dangereux de rien entreprendre en Italie qui pût y exciter des troubles; que l'Italie était très inflammable; que le souvenir de 1799 excitait une grande crainte du retour de Votre Majesté et que, pour qu'Elle fut rétablie à Naples, il faudrait d'une part qu'Elle inspirât plus de confiance aux Peuples, et de l'autre que toutes les Puissances se fussent accordées sur la marche à tenir envers Murat.

« Je répondis au prince de Metternich : « Que, quant à ce « malheureux 1799, Votre Majesté en entendait parler de tous « côtés; que, quand même Elle aurait envie de recourir à des « mesures semblables, Elle ne pourrait pas le faire contre l'opi- « nion et le conseil de toutes les grandes Puissances qui se décla- « raient toutes, les unes après les autres, contre ce système, mais « qu'Elle-même ne le voulait plus, qu'Elle m'avait assuré qu'Elle « adopterait un système contraire, que je ne doutais pas qu'Elle « ne donnât sur ce point des assurances satisfaisantes; que, « quant à attendre le Congrès, ce délai me paraissait bien dan- « gereux, surtout pour l'Autriche, puisque les arrangements « actuels indiquaient clairement qu'Elle regardait l'Italie comme « une des bases principales de sa puissance et que je ne conce- « vais pas qu'Elle différât un moment d'y détruire un foyer aussi « dangereux que l'était le rapprochement de Murat et de Bona- « parte, qui pouvaient, d'un moment à l'autre, soulever l'Italie « et qui, par la fermentation que provoquait leur présence, par « l'espoir qu'elle donnait aux mécontents et aux révolution- « naires, obligeait l'Autriche à entretenir une force armée con- « sidérable en Italie et, par conséquent, l'affaiblissait partout « ailleurs, tandis que, si le Roi Ferdinand était à Naples, l'Au- « triche n'aurait plus rien à craindre du côté de l'Italie et que « toutes ses forces deviendraient disponibles; — que toutes ces « considérations acquéraient bien plus de force quand on savait, « ce que je n'ignorais pas et ce que le Prince de Metternich « savait bien mieux que moi, comme de raison, qu'il y avait plus « d'un démêlé entre la Russie et eux, que le Congrès était retardé « et qu'il me semblait que c'était mettre la charrue avant les « bœufs que d'attendre ce Congrès pour ôter Murat de l'Italie et « en assurer la tranquillité; — que, si c'était le traité qui les « gênait, ils n'auraient qu'à faire agir l'Angleterre qui n'en avait « pas et que cela serait bientôt fait. »

« Tout cela fut longuement discuté et développé, et, en résumé, il me parut que le Prince de Metternich était assez bien disposé, mais qu'il était encore indécis et embarrassé sur les moyens.

« Après le Prince de Metternich, je vis aussi lord Aberdeen,

qui ne me cacha ni son regret du traité avec Murat, ni son désir du rétablissement de Votre Majesté, mais qui me demanda l'effet qu'aurait ce rétablissemeni sur les affaires de Sicile. A quoi je lui répondis que cela dépendrait de ce dont l'Angleterre conviendrait avec Votre Majesté.

« Je vis lord Castlereagh deux jours après et j'eus avec lui une très longue conférence dans laquelle, après avoir récapitulé et amplifié tout ce que j'avais déjà discuté avec lord Liverpool, je lui demandai d'arriver à un résultat.

« Il me répondit que cela prendrait encore du temps.

« Je lui dis que, quelque pressé que je fusse, j'attendrais encore, s'il le fallait, pour avoir la satisfaction de porter un résultat favorable à Votre Majesté. Je lui représentai que, comme les Souverains et les Ministres allaient quitter l'Angleterre, il me semblait dangereux et impolitique de laisser passer un moment aussi précieux.

« Mais je ne pus rien gagner que des expressions de son désir de voir Votre Majesté rétablie à Naples et de ses regrets des difficultés qu'il y avait à cela; mais qu'il ne fallait pas en désespérer, au contraire, qu'il me priait, quand je retournerai à Palerme, d'en donner l'assurance à Votre Majesté, mais point de certitude, parce que cette affaire n'était pas encore arrangée définitivement et qu'il ne pourrait m'en dire davantage, même quand je resterais plus longtemps à Londres.

« Alors je compris qu'il n'y avait plus rien à faire pour moi qu'à partir, et j'allai sur-le-champ faire part de cette résolution au Prince Régent (1) qui s'y opposa et me dit de rester parce qu'il voulait faire décider la chose en faveur de Votre Majesté, et que ma présence lui serait commode pour cela.

« Je lui dis que j'étais tout prêt, mais que je ne voyais pas à quoi ma présence pouvait servir après ce que m'avait dit lord Castlereagh et en voyant que tous les Souverains et lui-même quittaient Londres le lendemain.

« C'est égal, me dit-il, Metternich et Hardenberg restent ici.
« Voyez-les tous les deux, et puis nous aurons une conférence
« avec mes Ministres, à laquelle je vous ferai assister. »

« Je restai donc encore deux jours à Londres pendant lesquels il me fut impossible de parvenir à voir Metternich et Hardenberg, quels qu'aient été mes efforts pour cela.

« Je me décidai à aller à Portsmouth rendre compte de cette impossibilité au Prince Régent et le prier de trouver bon que je partisse, puisque je ne pouvais plus rien faire et que mon principal espoir était en lui.

---

(1) Le Prince Régent accorda, le 21 juin, cette deuxième audience au duc d'Orléans, qui fut aussitôt après présenté à la reine d'Angleterre par le duc de Kent. (Cf. *Œsterreichischer Beobachter*, 189, 1002, 8 juillet 1814.)

« Il me réitéra tout ce qu'il m'avait dit à cet égard et je revins à Paris (1), porteur de plusieurs messages du Prince Régent au Roi, dont une partie était relative aux dangers qui résultent pour le Roi de l'existence de Bonaparte comme Souverain de l'île d'Elbe et de Murat sur le trône de Naples.

« Arrivé à Paris, j'ai rendu un compte détaillé de tout ce que j'avais fait en Angleterre au Roi qui, comme Votre Majesté, aurait voulu que je le misse par écrit, ce qu'il m'a été absolument impossible de faire.

« Le Roi a daigné approuver ce que j'avais fait et dit, et m'en a même témoigné une satisfaction particulière.

« Le Roi a pleinement ratifié tout ce que j'avais dit sur l'idée de faire rétablir Votre Majesté à Naples par la France et l'Espagne. Il m'a dit que, si les Puissances le préféraient, il était tout prêt à employer sa flotte de Toulon et une de ses armées à chasser Murat et à rétablir Votre Majesté, mais qu'il ne ferait rien qu'avec leur consentement et leur aveu, parce que son premier besoin, le premier besoin de la France, était celui de la paix; que Votre Majesté pouvait compter sur toute sa bonne volonté et sur son vif désir de Vous voir rétabli à Naples.

« Sur ce que j'ai représenté au Roi que le Roi d'Espagne avait protesté contre le sacrifice de Votre Majesté dans le traité et qu'il était pénible à Votre Majesté que le Roi ne l'eût pas fait aussi, le Roi m'a dit : « Je ne pouvais pas protester contre un traité que « signais, mais j'ai informé toutes les Puissances que je me réser- « vais d'insister dans le Congrès sur le rétablissement du Roi, « Mon Cousin et votre Beau-Père, et vous pouvez Lui dire cela « de ma part en ajoutant que je n'ai pas reconnu Murat. »

« Le Roi m'a de nouveau chargé de recommander à Votre Majesté de suivre le même système que lui-même suivait en France et m'a répété tout ce que j'ai eu précédemment l'honneur de mander à Votre Majesté. Il a ajouté qu'il n'avait pas voulu être Roi par la grâce du Sénat, mais qu'il avait donné une constitution à ses peuples, parce que c'était l'esprit de notre siècle et qu'il valait toujours mieux la donner que la recevoir.

« Le Roi m'a déclaré qu'il conseillait à Votre Majesté de se tenir fidèlement et strictement à l'alliance anglaise, parce que c'était celle qui était la plus avantageuse à votre État et qui pouvait être la plus utile à votre Majesté.

« Sur ce que j'ai dit au Roi que Votre Majesté n'avait demandé la permanence des troupes anglaises en Sicile que pendant que Murat serait sur le trône de Naples, le Roi m'a dit :

« Il a mal fait. Il aurait dû demander simplement qu'elles res- « tassent en Sicile sans fixer de terme, ou, tout au plus, en

(1) Le duc d'Orléans revint à Paris le 27 juin 1814. (Cf. *Œsterreichischer Beobachter*, 189, 1003, 8 juillet 1814; 190, 1008, 9 juillet 1814.)

« fixant un nombre d'années. Je conçois fort bien qu'il soit sou-
« vent pénible pour un Souverain d'avoir chez soi une armée
« étrangère qui ne dépend pas de lui. Mais on doit toujours se
« soumettre à un moindre mal pour en éviter un plus grand, et
« le plus grand mal pour le Roi, c'est de faire craindre aux
« Anglais qu'il ne veuille se débarrasser d'eux en Sicile, et surtout
« que son rétablissement à Naples les obligerait d'en sortir, car
« alors cela peut les déterminer à préférer d'y laisser Murat. »

« Sire, je rends à Votre Majesté les paroles du Roi aussi exactement que je peux me les rappeler, et tout ce que je me permettrai d'ajouter, c'est que les vœux bien sincères que je forme pour Votre prospérité et pour Votre rétablissement à Naples me font désirer bien vivement que Vous les preniez toujours pour règle de Votre conduite, ainsi que Vous avez daigné me le dire dans Votre lettre du 3 Juillet.

« J'aurai soin de communiquer cette excellente lettre au Roi de France et à l'Empereur de Russie et je suis certain d'avance du bon effet qu'elle produira sur ces Souverains.

« Louis-Philippe d'Orléans. »

On nous permettra, avant de terminer, d'ajouter encore quelques lignes qui ont uniquement pour but d'expliquer comment il se fait qu'une pièce de cette nature et de cette importance, un mémoire adressé par le duc d'Orléans au roi Ferdinand IV, son beau-père, se trouve à Londres, dans les dossiers du Record Office.

Cette explication nécessaire, c'est A'Court, le ministre qui représentait à cette époque la Grande-Bretagne à la cour de Sicile, qui se chargera lui-même de la fournir au lecteur, dans les dépêches n[os] 4 et 6 qu'il adressa, les 23 et 24 juillet 1814, de Palerme à lord Castlereagh.

Après avoir rendu compte au ministre des Affaires étrangères des difficultés qu'il rencontre dans l'accomplissement de sa mission, de l'impossibilité même où il se trouverait d'arriver au résultat désiré par son gouvernement, « s'il n'avait pas, heureusement pour lui, l'aide du duc d'Orléans », A'Court ajoute : « Le duc d'Orléans est actuellement très à court d'argent. On ne le remettra en possession effective de ses biens de France qu'au mois de janvier 1815. On ne lui a pas payé les arrérages de la dot de la duchesse, sous le prétexte qu'il faut, avant tout, se préoccuper de nous rembourser. J'ai donc, afin de reconnaître les services que le duc nous a rendus, cru pouvoir, moyennant la remise et l'obtention d'une garantie parlementaire suffisante, l'autoriser à se faire payer avant nous. Je vous envoie de plus, ci-joint, copie de sa lettre, qui me semble fort intéressante et de nature à vous permettre de vous rendre un compte exact de la nature des conseils que le duc d'Orléans a toujours donnés au Roi et du concours qu'il n'a cessé de prêter, auprès de cette

Cour, au Gouvernement britannique. Vous m'approuverez, je l'espère, d'avoir profité de la présente occasion pour reconnaître ses services sans causer pour cela de dommage ni préjudice à notre Gouvernement et à ses intérêts (1)... »

Enfin, si l'on veut encore une preuve plus catégorique de l'importance du voyage du duc d'Orléans, on la trouvera dans le *communiqué* ci-dessous paru dans la *Gazette de Palerme* du 8 août 1814 :

« Un journal napolitain, en date du 8 juillet, ayant reproduit une lettre de Londres le 16 juin, dans laquelle on annonçait que le voyage de S. A. le duc d'Orléans en Angleterre avait eu pour objet de demander aux souverains alliés d'accorder à son beau-père une indemnité qui compensât pour lui la perte du royaume de Naples, nous sommes autorisés à déclarer que tel n'a nullement été le but de ce voyage du duc. Nous sommes au contraire en mesure d'affirmer que, pendant son séjour à Londres, ce prince a, au contraire, défendu auprès des souverains alliés les droits de son auguste beau-père, tels que le roi lui-même les avait proclamés à nouveau dans sa déclaration du 24 avril de cette année, n° 9 (2). »

Portrait de Napoléon, par lord CASTLEREAGH.

(CHAP. III)

« Évidemment, nul changement de fortune ne peut donner espoir que Bonaparte veuille se tenir en repos. Personne moins que moi n'aime à qualifier durement ceux avec qui nous sommes en guerre; mais il est impossible de ne pas le faire quand on apprécie cet *homme extraordinaire* dans toutes les vicissitudes de sa vie. Dans la bonne ou la mauvaise fortune, il a gardé la même inflexible nature. Le succès ou le revers n'était qu'un point transitoire dans son existence, d'où il s'élançait à de nouvelles entreprises. Il semblait prédestiné à une incessante activité contre le repos et le bonheur du monde. Prenez-le au sommet de la fortune, après la paix de Tilsitt, quand il avait à peine un ennemi en Europe, quand il s'était uni à une des plus anciennes et des plus respectables maisons du continent, quand il n'avait qu'à s'asseoir et à jouir de sa prospérité; eh bien, là on le trouvera tout aussi impatient de sa situation, tout aussi résolu à ne laisser aucun peuple en possession de sa propre indépendance qu'à l'époque où il avait besoin d'atteindre tous ses buts précé-

(1) Record Office, Foreign Office, Sicily, vol. 64 (A' Court). A' Court à lord Castlereagh, Palerme, 23 et 24 juillet 1814. (Dépêches nos 4 et 6.)

(2) Article cité et reproduit par l'*Œsterreichischer Beobachter*, n° 260, 1349, 7 septembre 1814.

dents. Pour montrer combien son esprit était incapable de dévier jamais de cette tendance innée, le moment où il avait les mains toutes pleines des efforts nécessaires à son usurpation de l'Espagne, ce moment même il le choisit de préférence pour le gigantesque dessein qui tourna plus tard à sa ruine l'entreprise contre la seule nation du continent qui eût les moyens de résister à son pouvoir, et que, tenté par la modération pacifique du souverain, il allait follement assaillir au milieu de toutes les difficultés de sa propre situation. Et quand le délire de son ambition l'eut ainsi précipité dans ce nouveau conflit, quand la tempête éclata sur sa tête, quand il fut balayé de la Russie, chassé de l'Allemagne, vaincu en France, quand il se vit cerné par d'insurmontables difficultés, comment se manifestait encore son caractère? Concevait-il réellement un plan sérieux de pacification générale, un plan qui, en donnant la tranquillité au monde, l'aurait dégagé lui-même du labyrinthe où ses propres principes et sa politique l'avaient empêtré? Nullement; tout ce qu'il fit, ce fut de paraître disposé à sacrifier quelque chose de ces principes et de cette politique afin de gagner le temps de reprendre haleine et pour se mettre à même de renouveler la lutte (1). »

Anvers création de Napoléon contre l'Angleterre.

(CHAP. III)

C'est dans l'exposé de la situation de l'Empire pour l'année 1807 qu'on trouve retracé le but de cette création qui fit trembler l'Angleterre depuis mars 1803 jusqu'en 1814 : Anvers et Flessingue.

« Anvers, y est-il dit, s'enorgueillit de ses chantiers bâtis comme par enchantement sur un sol devenu étranger à toute construction maritime; Anvers qui dans les jours de sa gloire n'était qu'un port de commerce, fermé ensuite par une politique bien aveugle ou bien timide, Anvers qui n'était plus rien, devient un centre de marine militaire. Pour la première fois, cette partie de l'Escaut voit flotter des vaisseaux de 74 et de 80; quatorze sont sur le chantier (le *Commerce de Lyon*, le *Charlemagne*, le *Du Guesclin*, l'*Audacieux*, le *César*, l'*Illustre*, le *Thésée*, l'*Anversois*, le *Dalmate*, l'*Albanais*, l'*Eylau*, la *Ville de Berlin*, la *Ville de Varsovie*); plusieurs ont été lancés et sont arrivés à Flessingue, après une navigation difficile, heureuse et sans exemple. Ceux qu'on a lancés ont été remplacés au même instant sur les chantiers qu'ils avaient quittés. De toutes les parties de la Belgique, de la Hollande, des bords du Rhin, de la Meuse, de l'Escaut, on est venu

(1) *The parliamentary debates*, t. XXXI, p. 400 (traduit par Villemain).

contempler ce beau spectacle, jouir de cette conquête au profit de l'Océan, combien Anvers a dû s'enorgueillir de sa nouvelle destinée! D'autres vaisseaux seront lancés dans peu de mois, remplacés par un pareil nombre et des escadres entières sortiront de ce port, qui avait oublié qu'il appartenait à l'Océan. »

Sur l'importance de Flessingue et de Walcheren, on consultera la correspondance de Napoléon dont le général Wauvermans a publié les extraits les plus techniques dans son travail sur l'histoire militaire d'Anvers (1).

Le 27 mars 1809, un général s'écriait à la Chambre des Communes : *Il faut qu'Anvers, Flessingue, Terneuzen disparaissent!* Dès 1807, Napoléon avait déclaré Anvers en *état de siège*, avril 1807. L'Angleterre tory prit peur et appela l'Autriche sur les champs de bataille pour nous arracher les bouches de l'Escaut en invoquant la guerre d'Espagne. Calais, Dunkerque, Anvers menaçaient la suprématie maritime universelle. De là le plan d'enlever à la France les Pays-Bas que lui avait acquis la République en invoquant... l'ambition de Napoléon qui avait ignoré militairement leur existence de 1792 à 1800.

Napoléon et l'Angleterre du XXe siècle.

(CHAP. III)

Lord Rosebery, chef de parti et autrefois ministre des affaires étrangères, a publié un ouvrage curieux sur Napoléon et sa chute. Il est devenu populaire de l'avis des critiques. En 1904, il y a ajouté un chapitre intitulé : *La dernière phase* où il juge la conduite de son pays pour la condamner. Voici ce qu'il importe d'en connaître :

« Il n'eût pas été incompatible avec les devoirs de surveillance échus à l'Angleterre de loger décemment l'empereur, de lui donner, pour ainsi dire, complète liberté dans l'île de Sainte-Hélène, choisie par les alliés pour sa résidence, et de lui assigner un gardien qui aurait su remplir ses fonctions avec tact et courtoisie.

« Nous gardions, en effet, à Sainte-Hélène non seulement un conquérant renommé, non seulement l'homme qui, pendant dix ans, avait été le plus grand souverain de l'Europe occidentale, qui avait reçu l'hommage de tous les rois et chefs d'État, mais encore une des plus nobles figures de l'Histoire, une figure que l'on devait surveiller, mais que rien ne pouvait jamais effacer. »

Lord Rosebery pense qu'en conséquence c'était l'intérêt national de la Grande-Bretagne d'amplifier plutôt que de diminuer la

(1) *Napoléon et Carnot*, étude militaire sur Anvers avec 2 planches (1888).

grandeur de son prisonnier. Il termine son chapitre par les phrases suivantes :

« Il serait à souhaiter que ce sombre épisode de Sainte-Hélène pût être effacé de l'Histoire, et dans l'intérêt de la Grande-Bretagne et dans celui de la mémoire de Napoléon. Ce n'est pas une page brillante ni pour l'une ni pour l'autre, et qui n'est compatible ni avec la dignité de l'un ni avec celle de l'autre. Mais le verdict impartial de la postérité, lorsqu'il sera rendu — et il est encore en suspens — ne pourra pas, quel qu'il soit, ne pas reconnaître qu'alors Napoléon était abattu, alors que la Grande-Bretagne était, par contre, triomphante. »

Translation de Napoléon aux Açores (1).

(CHAP. IV)

« Un autre sujet excitait vivement le zèle de M. de Talleyrand, en proportion de l'importance qu'y attachait Louis XVIII, et ce sujet c'était la translation de Napoléon aux Açores. Sur cette question comme sur celle de Naples, M. de Metternich que ne gênait ici aucun engagement était, au fond, de l'avis de M. de Talleyrand et formait les mêmes vœux. En effet, il avait toujours regardé comme souverainement imprudent de placer Napoléon à l'île d'Elbe, à quatre heures des côtes d'Italie et à quarante-huit de celles de France. Mais s'il n'était pas gêné par des engagements, il l'était par les difficultés de la chose elle-même.

« L'Empereur François ne s'était pas laissé embarrasser dans sa politique par les liens de parenté, pourtant il s'en fallait qu'il fût insensible aux affections de famille, et bien qu'il n'aimât point son gendre, il n'aurait pas voulu devenir son bourreau en l'envoyant mourir dans un climat meurtrier. Il n'aurait peut-être pas résisté à une mesure de prudence résolue par ses alliés, mais il n'en eût pas pris l'initiative.

« L'Angleterre pensait aussi qu'on ne pouvait pas laisser Napoléon si près des côtes d'Europe et lord Castlereagh s'en était exprimé sans détour; mais il considérait le traité du 11 avril comme un embarras à cause du Parlement britannique, où il n'était pas facile de faire approuver un manque de foi. Il voulait donc qu'on attendît quelque faute de Napoléon ou de ceux qu'on supposait ses *complices*, pour être justifié des précautions qu'on prendrait contre lui. Aussi, ne cessait-il de réclamer de la France *le payement des 2 millions* stipulés par le traité du 11 avril, afin que les puissances européennes ne fussent pas les premières à violer ce traité.

(1) Thiers, *Hist. du Cons. et de l'Emp.*, t. XVIII, l. LVI, p. 522 (novembre 1814).

« Ses collègues à Vienne adressèrent les mêmes instances à M. de Talleyrand, qui les transmettait *inutilement* à Louis XVIII.

« La Prusse n'avait aucune objection à tout ce qu'on ferait contre la personne de Napoléon.

« Le véritable obstacle était ailleurs; il était dans la générosité, l'honneur et, il faut le dire aussi, dans les calculs d'Alexandre. Ce prince était le véritable auteur du traité du 11 avril et on le lui reprochait assez souvent pour qu'il lui fût impossible de l'oublier. Sans se laisser ébranler par les reproches adressés à ce traité, il attachait une sorte de point d'honneur à le faire observer, il en demandait tous les jours la fidèle exécution, soit en réclamant une dotation princière pour le prince Eugène, soit en appuyant le maintien de Marie-Louise dans le duché de Parme, soit en blâmant amèrement le refus du Trésor français d'acquitter le subside de 2 millions. Ajoutez qu'il n'était pas assez content de l'Autriche pour la vouloir débarrasser du redoutable voisin qu'il lui avait donné en plaçant Napoléon à l'île d'Elbe. Son langage même à cet égard avait été fort imprudent depuis sa récente irritation contre M. de Metternich.

« On déchaînera s'il le faut, disait-il, le monstre qui fait tant de peur à l'Autriche et à d'autres. »

« Cette parole avait eu à Vienne un fâcheux retentissement. Mais on calomnierait l'un des plus nobles caractères des temps modernes si on croyait que ce fût là l'unique motif d'Alexandre pour s'opposer à une violence contre le prisonnier de l'île d'Elbe. Par honneur, par générosité, il n'y aurait jamais consenti, et on en était tellement certain que personne n'essayait de l'entretenir d'un pareil sujet. C'était une mesure de prudence à laquelle on pensait sans oser en parler de peur de la rendre impossible en l'ébruitant, mais à laquelle, sans avoir encore de parti pris, on inclinait fortement, *Alexandre seul excepté*.

« C'était un de ces points si nombreux sur lesquels M. de Metternich disait qu'il fallait savoir s'en rapporter au temps. »

La cour de Gand.

(CHAP. V)

Composition du *Conseil des ministres* :

Maison du Roi, comte de Blacas d'Aulp. Guerre, duc de Feltre. Affaires Étrangères, prince de Talleyrand, intérimaire comte de Jaucourt. Finances, abbé Louis. Marine, comte Beugnot. Intérieur, vicomte de Chateaubriand. Grand chancelier (Justice), Dambray.

Représentants du *Corps diplomatique* :

Angleterre, lord Fitzroy-Somerset et sir Charles Stuart ultérieurement. Russie, Pozzo di Borgo. Autriche, général de Vincent. Prusse, comte de Goltz. Pays-Bas, général Fagel. Danemark, baron de Waltersdorf. Suède, de Signeul. Absents : Espagne.

comte de Paralda. Hanovre, baron de Hompstede. Portugal, marquis de Marialva. Sardaigne, marquis Alfieri. Wurtemberg, comte de Zeppelin.

L'Angleterre et le traître des bureaux de la Guerre.

(CHAP. V)

Lorsque Wellington fut mort, sa famille trouva que douze volumes publiés par lui ne suffisaient pas à sa gloire. Elle en ajouta neuf qu'on intitula : *Supplementary Despatches.*

C'est dans une dépêche datée de Vienne, 22 avril 1815, et adressée « to Field Marshal the Duke of Wellington » que se trouve le nom vainement cherché aux Archives historiques et aux Archives du personnel. Elle a pour auteur : le lieutenant-général Lord *Stewart*, commissaire militaire de son gouvernement au Congrès de Vienne.

Voici la traduction interlinéaire.

« On m'a dit qu'il vous serait essentiel, si vous désirez avoir les renseignements les plus exacts sur l'Armée française, d'être *mis en relation* avec M. Tabaner, chef du bureau de la guerre, *qui est l'homme du duc de Feltre.* Talleyrand dit qu'il en sait plus sur les moyens militaires que tout autre individu. »

Jamais ni Clarke ni le coupable n'ont prévu que leurs noms seraient ainsi joints dans un document officiel daté et signé, donc indiscutable.

Et maintenant, qui était Tabaner?

Le général Stewart a commis une erreur involontaire d'*orthographe* très explicable pour un nom propre de la part d'un étranger. Le vrai nom est *Tabarié.*

Promu par Carnot, en 1800, du corps des Commissaires des guerres dans celui des Inspecteurs aux Revues, il avait acquis une situation particulière sous Clarke avant 1815 (1). Il se résolut à trahir après le 20 mars. Tantôt directement, tantôt par des officiers partant de Paris pour Gand, tantôt par des officiers en séjour aux frontières et par émissaires, il accabla d'*États de situation* son ami le duc de Feltre.

La *récompense*? — Ses états de service la racontent avec une simplicité cruelle.

Promu le 24 septembre 1815 ministre de la Guerre (pour la troisième fois), le duc de Feltre nomma Tabarié « Secrétaire général du ministère de la guerre » sur ordonnance royale du 2 octobre. Devenu vicomte, Tabarié augmenta dans la hiérarchie. Un décret du 9 mai 1816 lui donna le titre de Sous-secrétaire d'état de la guerre. Plus tard, intendant.

---

(1) Il est donné en 1814 comme chef de la 4[e] division.

Retraité en 1828, avec 2,500 francs de solde (1).

Et le prix de la trahison? Les colères politiques ne suffisent pas pour justifier ou expliquer sa conduite. Les recommandations de Talleyrand, le plus corrompu financièrement de cette époque (2), autorisent à croire qu'il a reçu du ministère de la Maison du roi un prix convenu. C'est Tabarié qui a donné à Blücher et à Wellington la sécurité qu'ils recherchaient sur le quantum de troupes que leur opposait Napoléon. Wellington *payait* pour les places fortes, on l'a lu, qu'est-ce donc pour l'*ensemble* des opérations de la guerre?

Feuille de service de Clarke (3).

(CHAP. V)

17 septembre 1781. — Cadet à l'École militaire de Paris.

11 novembre 1782. — Sous-lieutenant au régiment de Berwick.

3 septembre 1784. — Cornette blanc au régiment de hussards. Colonel-général, avec rang de capitaine (4).

11 juillet 1790. — Capitaine de remplacement au 16e dragons.

15 septembre 1791. — Capitaine de 1re classe au 14e.

3 février 1792. — Lieutenant-colonel du 2e régiment de cavalerie.

19 mai 1793. — Nommé provisoirement général de brigade par les représentants du Peuple à l'Armée du Rhin (5).

12 octobre 1793. — Suspendu de ses fonctions.

27 pluviôse an III. — Suspension levée sans réintégration.

11 ventôse an III. — Réintégré et employé au cabinet topographique du Comité de Salut public.

30 brumaire an IV. — Directeur du cabinet topographique et historique militaire du Directoire (6).

30 brumaire. — Général de division.

---

(1) La présente biographie émane du dossier Tabarié, aux archives du personnel.

(2) On a trop parlé de la corruption de Barras sur ce point. Jamais ses concussions n'eurent pour but d'interdire ou de paralyser la défense nationale. Celles de Talleyrand, au contraire, nous furent fatales de Tilsitt à la paix de Paris et en 1815.

(3) Né le 17 octobre 1765 à Landrecies (Nord) et fils d'un colonel d'infanterie franco-irlandaise.

(4) A la demande du duc d'Orléans.

(5) Titre signé par : Ritter, Haussmann, Ferry, Du Roy, Ruamps.

(6) Ce brevet lui fut volé le 14 floréal an IV, très probablement par l'espion d'une puissance étrangère qui s'appropria en outre son portefeuille. Le Premier consul le nomma à nouveau le 30 fructidor an XI avec rang du 16 frimaire an IV.

25 brumaire an V jusqu'au 1er frimaire an VI. — En mission diplomatique.
2 frimaire an VIII. — Directeur du Dépôt de la Guerre.
2 vendémiaire an IX. — Commandant extraordinaire de Lunéville lors de la réunion du Congrès.
1er thermidor an IX. — Ministre plénipotentiaire auprès du roi d'Étrurie.
2 brumaire an XIV. — Inscrit sur le tableau des officiers généraux en activité à la Grande Armée.
Octobre 1806. — Gouverneur de Vienne.
Octobre 1806. — Gouverneur de la ville et citadelle d'Erfurt et du pays environnant.
Novembre 1806. — Gouverneur de Berlin et de la Prusse.
9 août 1807. — Ministre de la Guerre.
3 avril 1814. — A cessé ses fonctions.
4 juin 1814. — Pair de France.
11 mars 1815. — Ministre de la Guerre.
A suivi le roi Louis XVIII à Gand et *a exercé auprès de lui les fonctions de ministre de la Guerre* jusqu'au 9 juillet 1815.
15 juillet 1815. — Gouverneur de la 9e division militaire.
24 septembre 1815. — Ministre de la Guerre.
Octobre 1815. — Membre du Conseil privé.
10 janvier 1816. — Titulaire du gouvernement de la 14e division militaire.
3 juillet 1816. — Maréchal de France.
12 septembre 1817. — A cessé les fonctions de ministre de la Guerre.
28 octobre 1818. — Décédé à Neuviller (Bas-Rhin).
Campagnes : 1792, 1793, an II, Armée du Rhin an XIV, 1806, 1807 à la Grande Armée.
Décorations : Grand-croix de la Légion d'honneur; de même de l'ordre de la Fidélité de Bade; de même de Saint-Hubert de Bavière.
Titres et Dotations : Créé comte d'Hunebourg le 10 mars 1808. — Créé duc de Feltre le 15 août 1809. Dotations 127,882 francs, dont 15,882 en France, à des dates diverses.

Intelligences avec l'Ennemi.

(CHAP. VII)

Le Ministre de la Guerre, au Général en chef de l'Armée du Rhin.

Paris, le 17 novembre 1799.

La surveillance du général en chef de l'Armée d'Italie vient de lui prouver, citoyen Général, la connaissance d'une trahison méditée et exécutée par des officiers français et autrichiens;

l'ennemi recevait des Rapports sur les mouvements et la situation de l'armée.

Le principal auteur de cette trahison est un officier employé en qualité d'adjoint à l'état-major général; ses complices ainsi que lui sont arrêtés et vont être jugés suivant la rigueur des lois.

Mais cette découverte m'impose l'obligation d'appeler votre attention particulière sur les officiers attachés à l'état-major de l'Armée que vous commandez ainsi que sur les autres employés; prescrivez au chef d'exercer une surveillance active sur la conduite de chacun d'eux et de se faire rendre un compte exact de leur moralité. Ordonnez l'expulsion de tous ceux qui inspireraient de justes soupçons ou ne justifieraient pas votre confiance.

Je vous salue

(*Armée du Rhin.*) ALEX. BERTHIER.

Bourmont en 1829.

« Les individus qui auraient déserté sont invités à se présenter au ministère de la guerre, où il leur sera distribué des emplois particuliers dans la maison de M. de Bourmont. »

Figaro du 11 août 1829.

« Défense de jouer *le Déserteur* (de Monsigny) M. de Bourmont ne veut plus qu'on le joue. »

Le Corsaire, août 1829.

« C'est à la sollicitation de lord Wellington *duc de Waterloo* que M. de Bourmont a été nommé ministre de la guerre. »

Les omnibus du nouveau ministère, pp. 108, 182.

Portrait de Bourmont.

« Sa petite taille, son ton cauteleux, son air fin et même rusé, ses manières insinuantes, une sorte d'hésitation dans ses démarches, l'absence apparente de toute prétention de dominer, quelque chose de caressant dans les manières... Le caractère de M. de Bourmont n'est pas tellement rigide qu'il ne se prête avec une sorte de complaisance aux capitulations réclamées par les circonstances. » (*Mémoires* du comte d'Haussez, t. II, p. 96.)

Le duc de Dalmatie à Waterloo.

(CHAP. IX)

« Si quelque chose a dû et doit encore surprendre, c'est le *silence* gardé par M. le maréchal Soult sur cette campagne de 1815 dont, mieux que personne, il a dû connaître tous les *mys-*

tères et il en aurait d'importants et de curieux à dévoiler! On ne saurait considérer son *mémoire justificatif* comme un document militaire de l'époque; il a pu satisfaire alors *les calculs personnels* de M. le maréchal, mais non certes l'armée dont il fut le major-général. Sa conscience aurait-elle des reproches à se faire? Tant pis, car l'histoire sera inexorable pour le major général de la Grande Armée, s'il vient à être prouvé qu'il n'a pas rempli ses éminentes fonctions loyalement, comme avec intelligence et dévouement.

« Il serait donc utile à l'histoire aussi bien qu'à la réputation de M. le duc de Dalmatie qu'il voulût bien rassembler ses matériaux, recueillir ses souvenirs et surtout faire connaître, avec la *plus scrupuleuse vérité* et sans restrictions, tout ce qu'il doit savoir sur cette campagne; car, à l'exception de quelques ordres donnés et signés par lui, il n'est nulle part question de sa coopération ; nous serons peut-être même le premier à le mettre en scène à cette occasion (1). »

Grouchy à Waterloo, par le major de ZACH (État-major badois).

(CHAP. IX)

Hésitations et lenteurs de Grouchy, le jour de la bataille.

« Toutes les relations font assez connaître la conduite de Grouchy le jour de la bataille. Les motifs de son hésitation étaient fondés sur l'erreur où il était que Blücher se retirait sur Maestricht et sur la crainte qu'en s'avançant dans la direction de Wawre, le général prussien ne se portât sur les derrières de l'armée française, vers Charleroi. L'Instruction qu'il avait reçue le 17 juin, et dans laquelle était prévue la possibilité de ce cas, faisait peser une grande responsabilité sur lui et semblait paralyser tous ses moyens d'agir. Ceci explique pourquoi, *malgré la promesse* qu'il avait faite à l'Empereur de *se porter sur la Dyle* le 18, à la pointe du jour, il mit ses troupes si tard en marche que le mouvement de flanc de l'armée prussienne sur Chapelle-Saint-Lambert lui *échappa*.

« Le reste de sa conduite dans la journée doit être imputé à la force des circonstances.

« Le terrain coupé sur la Dyle favorisait si bien la position des Prussiens que le maréchal crut au rapport qu'il avait reçu de ses avant-postes que toute l'armée prussienne était derrière Wawre et qu'il *renonça* à sa résolution de *marcher droit sur le bruit du canon* de Waterloo pour s'engager dans un combat sur la Dyle.

« Il faut également attribuer à la fatalité la non-réception des

(1) *Les derniers jours de la Grande Armée*, par de Mauduit, t. II, l. VIII, ch. XXXI, p. 431 (note).

ordres de marcher sur Saint-Lambert qui lui avaient été expédiés par Napoléon à dix heures du soir et à trois heures du matin. L'officier porteur de la première dépêche, et qui se dirigeait sur Wawre, tomba entre les mains des Prussiens et celui chargé de la seconde dépêche fut sans doute tué en chemin.

« Grouchy reçut enfin à sept heures du soir l'ordre qui lui avait été expédié du champ de bataille à une heure après midi; mais à cette heure les troupes engagées ne pouvaient être retirées assez vite du feu et lorsqu'une partie de celles-ci eurent passé la Dyle à Limelette, la nuit était arrivée et le sort de la bataille était décidé (1). »

Récit de l'entrée de Napoléon à Grenoble,
par le maréchal RANDON et le général ROSTOLAND.

(CHAP. IX)

I

Un aide de camp devenu maréchal de France sous le second Empire a laissé un récit de la rencontre de Napoléon avec les troupes et qui est resté *inédit*.

« Employé à Grenoble, a-t-il écrit, à l'époque du 1er mars 1815 en qualité d'aide de camp de M. le lieutenant général Marchand commandant la 7e division militaire, je fus envoyé dans la matinée du 7 mars pour savoir ce qu'était devenu un bataillon du 5e régiment de ligne qu'on avait envoyé en avant et qui depuis 24 heures n'avait pas donné de ses nouvelles et en même temps pour venir en toute hâte donner avis des évènements importants dont je pourrais être témoin.

« Je joignis ce bataillon à six lieues de Grenoble en avant du village de la Freys et je ne tardai pas à voir paraître l'avant-garde des *troupes ennemies* qui furent bientôt suivies de leur chef. Après diverses sommations auxquelles le chef de bataillon répondit avec fermeté, Bonaparte marcha sur nous à la tête de la troupe, joignit une compagnie de voltigeurs qui formait l'avant-garde et qui le reçut aux cris de *Vive l'Empereur*.

---

(1) *Histoire de la campagne de 1815* par le major de Damitz, officier badois, t. I, aux observations sur la bataille de Waterloo, p. 435.

Opinion conforme du maréchal Davout: « L'absence du corps du maréchal Grouchy a, plus que tout, contribué à la perte de la bataille de Waterloo. »

Quant à Wellington, il n'a pas craint d'avouer dans son Rapport: « Je dois rendre justice à l'armée prussienne en attribuant l'heureux résultat de cette terrible journée au secours qu'elle a donné à propos. Le mouvement du général Bulow sur le flanc de l'ennemi a été décisif. »

« J'étais à dix pas quand ce premier évènement arriva et jugeant qu'il était temps de remplir le but de ma mission, je tournai bride et traversai sans difficulté le reste du bataillon : je fus bientôt poursuivi par cinq ou six chasseurs que Bonaparte avait envoyés après moi avec la promesse de 50 napoléons s'ils pouvaient m'atteindre. Je les perdis à peine de vue que je rencontrai le colonel Labédoyère qui désertait à la tête de son régiment : je ne savais d'abord à quoi attribuer un pareil mouvement, mais mon incertitude cessa bientôt quand, entendant les cris de *Vive l'Empereur*, Labédoyère lui-même voulut m'arrêter en voyant le ruban bleu dont j'étais décoré : j'étais bien monté, je me jetai sur un des côtés de la route, renversai les premiers grenadiers et me fis jour, par la force de mon cheval, à travers le reste de la colonne avant qu'elle eût le temps de se reconnaître.

« J'arrivai à Grenoble au milieu des cris d'une populace furieuse qui accourait au devant de l'Usurpateur et rendis compte à mon général des funestes évènements qui s'étaient passés sous mes yeux. Les mesures que l'on prit ne purent arrêter l'insubordination des soldats excitée par l'exemple trop contagieux de leurs camarades et je sortis de Grenoble avec M. le lieutenant général Marchand au moment où Bonaparte y entrait d'un autre côté (1). »

II

Le général Rostoland a tracé un récit très original qui fut adressé au conseil de guerre formé contre le général Marchand et qui avait pour destinataire le général Miollis.

« Au quartier général à Corps, le 9 mars 1815,
à trois heures après midi.

« Mon Général,

« Je reçois à l'instant la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire ce matin à 6 heures. D'après tous les renseignements qui me sont parvenus depuis hier soir, il résulte que Bonaparte est entré le 7 de ce mois à 11 heures du soir à Grenoble. Tous ces rapports sont unanimes et me paraissent certains. Voici ce qui est arrivé le 7, une colonne du 7e régiment de ligne avec quelques pièces de canon, commandée par un colonel accompagné d'un aide de camp de M. le lieutenant général comte Marchand venu jusqu'à La Freys où elle prit position pour empêcher Bonaparte d'avancer. Sitôt que ce dernier en eut *avis*, il réunit ses troupes et prit également ses positions et s'avança de sa personne escorté de 4 ordonnances jusqu'aux avant-postes de nos troupes. Le factionnaire lui cria : *halte-là, qui vive?* Il répondit, l'*Empereur des Français*! On lui fit la même demande une seconde fois et l'on

(1) Dossier du maréchal Randon.

eut la même réponse. Alors l'aide de camp prévoyant qu'il voulait pérorer les troupes, ordonna de faire feu. Mais au lieu d'obéir elles mirent leurs schakos au bout des baïonnettes et crièrent *Vive l'Empereur*! Le colonel alla l'embrasser et l'aide de camp se reploya *seul* sur Grenoble; il fut poursuivi par quatre lanciers polonais. Les troupes des deux partis se réunirent et marchèrent ensemble sur Grenoble dont les portes furent fermées peu d'instants. Bonaparte les fait enfoncer *sans qu'il y eût un coup de fusil de la place*. L'on m'assure que M. le lieutenant général comte Marchand voyant que les troupes ne voulaient pas lui obéir a pris le parti de se retirer sur Lyon; à ce qu'il paraît, les autorités civiles en auraient fait autant. Cependant, l'on m'assure que la ville a été illuminée et que les cloches ont sonné toute la nuit du 7 au 8. L'on me dit aussi que le 11e régiment de ligne n'avait pas voulu suivre le mouvement des autres corps et qu'il était retourné à Chambéry. Bonaparte a passé hier une revue de toutes les troupes qui se sont réunies à lui et doit marcher sur Lyon aujourd'hui. »

La copie de cette pièce fut certifiée conforme par le général *Miollis* et à nouveau par le maréchal de France duc de Rivoli gouverneur de la 8e division militaire : *Prince d'Essling*.

Défense de Paris en 1815 (récit Davout) (1).

(CHAP. X)

Au procès du maréchal Ney, l'ancien ministre de la guerre fit la déposition suivante :

« Dans la nuit du 2 au 3 juillet, *tout était préparé pour se battre*. La commission de gouvernement envoya l'ordre de traiter avec les généraux alliés. Les premiers coups de fusil avaient été tirés; j'ai envoyé aux avant-postes pour arrêter l'effusion du sang. La commission m'avait remis le projet de la convention. J'y ai ajouté les articles relatifs à la démarcation de la ligne militaire, les articles relatifs à la sûreté des personnes et des propriétés et j'ai spécialement chargé des commissaires de *rompre les conférences* si ces dispositions n'étaient pas ratifiées. »

En réponse à une question de l'avocat Berryer le père, le maréchal exposa quelles furent ses espérances :

« *J'aurais livré bataille*; j'avais 60,000 hommes d'infanterie, 25,000 de cavalerie, 4 ou 500 bouches à feu et tout l'espoir de succès que peut avoir un général qui commande à des Français. »

Le 27 décembre, une ordonnance royale punit le prince de sa déposition, même écourtée par le procureur général Bellart cou-

(1) Au procès du maréchal Ney.

pable d'une forfaiture. Il fut privé de son traitement et partit en exil pour Louvier, lui, le vainqueur d'Auerstædt.

Intelligences de Fouché avec l'étranger.

(CHAP. X)

Entrevue Carnot et Caulaincourt.

« Collègue, dit brusquement Carnot, vous avez reçu des nouvelles qui ne nous ont pas été communiquées. »

Fouché était au lit, il parut contrarié.

« Aucune nouvelle. De quoi s'agit-il?

— Il s'agit d'un malheur affreux; l'armée, dit-on, détruite à Waterloo.

— Qui dit cela? c'est une fable, je pense. » Et sa voix était mal assurée.

« Monsieur le duc, dit Caulaincourt, cela est faux ou cela est vrai. Si ce billet dit la vérité, la nouvelle n'a pu être communiquée que par le télégraphe, car le temps manque pour qu'elle soit adressée par un courrier.

— Que voulez-vous conclure de là? répondit sèchement Fouché.

— Eh! parbleu, s'écria Carnot, ce que nous voulons conclure de là, c'est que nous sommes *livrés* pieds et poings liés et qu'il y a parmi nous un *traître*, un Judas.

— Êtes-vous donc venus pour m'insulter? » Et se jetant à bas du lit, il se vêtit de sa robe de chambre.

« Il n'y a d'insulte, riposta le rude Carnot, que pour celui auquel l'épithète de traître est applicable. » Caulaincourt essaya de les calmer et d'arracher un mot à Fouché qui persista à nier.

Les deux ministres étaient impuissants, ils se retirèrent.

« Qu'en pensez-vous? dit Carnot.

— Je pense qu'il sait tout. Notre malheur n'est que trop certain.

— Je le crains aussi, reprit le ministre de l'intérieur, il a des *intelligences* partout : il a eu des nouvelles, n'importe par quelle voie et il a voulu se laisser le temps de machiner quelque trame diabolique pour comprimer l'élan national que pourrait occasionner la perte d'une bataille (1). »

---

(1) *Mémoires* Caulaincourt, t. II, p. 198.

Jugement de Thiers sur la Capitulation de Paris en 1815.

(CHAP. X)

« Enfin, quant aux personnes, l'article 12, devenu célèbre par le noble sang qu'il a laissé couler fut adopté tel qu'il avait été rédigé par les commissaires français. Il était ainsi conçu (respect de tous pour les *fonctions qu'ils occupent ou qu'ils auraient occupées*).

« Un tel article semblait devoir couvrir tout le monde, personnages civils et militaires, révolutionnaires anciens et révolutionnaires nouveaux, régicides qui avaient condamné Louis XVI et maréchaux qui avaient abandonné Louis XVIII, et jamais on n'aurait pu croire qu'il donnerait ouverture aux plus odieuses vengeances. Les généraux ennemis n'élevèrent pas une seule objection comme si une telle stipulation coulait de source et ne pouvait être contestée. On voudrait se persuader que les deux personnages qui avaient montré pour leur pays le plus noble patriotisme, le duc de Wellington et le maréchal Blücher, étaient de bonne foi et que leur silence ne cachait aucune arrière-pensée. Malheureusement, il paraît que ce silence tenait au désir de n'être pas forcé de s'expliquer. En effet, ils s'engageaient, eux, comme généraux des armées anglaise et prussienne à respecter les personnes, mais ne prétendaient pas imposer le même engagement au gouvernement de Louis XVIII, qui une fois rétabli serait chargé seul de dispenser la justice en France. La moindre explication sur ce sujet, en rendant l'équivoque impossible eût probablement tout fait rompre. Ils se turent donc, et ce silence coûta à la France le sacrifice des plus nobles vies.

« Les trois négociateurs, après avoir fait ce qu'ils avaient pu pour défendre les intérêts de leur pays dans une position désespérée, quittèrent Saint-Cloud et arrivèrent le 4 juillet au matin aux Tuileries auprès du gouvernement provisoire. Il n'y avait que des remercîments à leur adresser, car dans l'état des choses personne n'eût obtenu davantage. A ne pas courir la chance d'une bataille, il fallait évidemment se soumettre aux conditions souscrites.

« La capitulation fut donc acceptée. Elle se prêtait à une *comédie* qui convenait aux généraux étrangers et à la commission exécutive elle-même (1). »

---

(1) *Hist. du Cons. et de l'Emp.*, t. XX, l. LXI, p. 497.

Nomination ministérielle de Fouché.

(CHAP. XI)

« Je présentai en même temps à sa signature l'Ordonnance de nomination de M. le duc d'Otrante. Le Roi y jeta un coup d'œil et la laissa tomber sur le pupitre; la plume lui échappa des mains, le sang lui monta au visage; ses yeux devinrent sombres et il retomba tout entier sur lui-même comme accablé par une pensée de mort. Un morne silence avait soudainement interrompu une conversation tout à l'heure facile et douce. Ce silence dura quelques minutes après quoi le Roi me dit, en poussant un soupir profond :

« *Il le faut donc, allons!...* »

« Il ramasse sa plume, s'arrête encore avant que de tracer des caractères et prononce ces mots :

« *Ah! mon malheureux frère, si vous me voyez, vous m'avez pardonné!* »

« Il signe enfin, mais en même temps qu'il le fait péniblement et en tremblant de grosses larmes lui tombent des yeux et mouillent le papier. Je reprends l'Ordonnance, je salue et me retire. Lors même que le respect ne m'en eût pas fait la loi, je n'aurais pas su quelle langue faire entendre et quel mot prononcer dans une scène aussi déchirante. Je remets l'expédition de l'ordonnance à M. de Talleyrand et je veux lui donner quelques détails sur les circonstances qui en ont accompagné la signature; il m'en dispense en me disant qu'il m'abandonnera volontiers tout ce qui tient au sentiment parce que c'est la partie où j'excelle.

« Moralistes qui vous croyez si habiles à sonder les profondeurs du cœur humain, expliquez donc ceci dans le même homme. »

Et après avoir peint le caractère du Roi qui était, dit-il, surtout remarquable par une parfaite indifférence sur les hommes et sur les choses, il conclut :

« Son tort a été de ne pas repousser cette ordonnance avec indignation (1). »

Talleyrand abandonne les négociations de 1815 avec les Puissances.

« Je restais stupéfait que le prince de Talleyrand remît en d'autres mains que les siennes le soin de négocier de nos intérêts. Les ministres qui avaient accompagné leurs souverains à

(1) *Mémoires* du comte de Beugnot, t. II, ch. XX, p. 292.

Paris étaient ceux-là même avec lesquels il avait, au Congrès de Vienne, exercé tant d'influence, c'était lui qui, à la nouvelle du retour de l'Empereur, avait excité et en quelque sorte organisé la résistance de l'Europe entière. Maintenant que l'issue de la guerre avait justifié sa prévoyance et ses efforts, personne mieux que lui n'était préparé à régler l'indemnité que la France devait à la grande famille européenne, si elle lui en devait une. L'abbé Louis m'avait bien dit qu'il était chargé de négocier, mais que rien ne serait arrêté sans le consentement de M. de Talleyrand qui avait dû rester à l'écart en qualité de chef du conseil. Cette explication est de celles auxquelles on ne répond pas. M. de Talleyrand pouvait au mois d'août 1815 négocier avec M. de Metternich, Nesselrode et Castlereagh comme il l'avait fait six mois auparavant. L'approbation supérieure de M. de Talleyrand allait de soi puisqu'il était le président du Conseil; mais l'essentiel n'était pas là, il est dans l'habileté de la négociation d'où dépend en grande partie le résultat à approuver ou à rejeter. C'est là que s'exerce avec tant d'avantages l'esprit de M. de Talleyrand, et ce à quoi personne en France n'était moins propre que l'abbé Louis.

« On sentait aisément qu'il y avait ici *quelque motif secret* que l'on s'efforçait de dissimuler. J'avais plus d'une fois trouvé l'occasion de parler à M. de Talleyrand de son *ascendant sur l'empereur de Russie* et du parti qu'il en pouvait tirer dans les extrémités cruelles où nous avons été placés. Il ne m'avait répondu qu'à demi-mot sur ce chapitre. Un jour entre autres, je lui exprimais le désir que j'avais de me retrouver avec l'Empereur et je lui demandais s'il y aurait de l'indiscrétion de ma part à me présenter un jour où Sa Majesté lui aurait fait la grâce de venir dîner chez lui. M. de Talleyrand me répondit qu'il allait lui-même dîner, ce jour-là, chez l'Empereur, mais qu'il ne croyait pas que ce prince allât dîner chez personne. Je conclus de ces données que les choses n'étaient pas sur le même pied que l'année précédente entre l'Empereur de toutes les Russies et l'Altesse de la rue Saint-Florentin. Mes conversations avec le Roi me confirmèrent dans cette pensée (1). »

Blücher à Waterloo.

(CHAP. XII)

« Dans cette journée, le maréchal Blücher courut les plus grands dangers. Une charge de cavalerie conduite par lui-même ne réussit pas; pendant que la cavalerie ennemie poursuivait vigoureusement la nôtre, son cheval fut frappé d'un coup de cara-

(1) Récit du comte Beugnot, *Mémoires*, t. II, ch. XXII, p. 329.

bine, cet animal, loin d'être arrêté par cette blessure, commença à galoper plus furieusement jusqu'à ce qu'enfin il tombât mort. Le maréchal, étourdi par la violence de cette chute, resta embarrassé sous le cheval. Les cuirassiers ennemis poursuivant leurs avantages avançaient; notre dernier cavalier avait dépassé le feld-maréchal; un adjudant resta seul avec lui, mit pied à terre et résolut de partager son sort : le danger était grand, mais le ciel veillait sur nous. Les ennemis continuant leur charge passèrent rapidement près du maréchal sans le voir; le moment d'après, une seconde charge des nôtres les ayant repoussés, ils repassèrent près de lui avec la même précipitation et sans l'apercevoir davantage que la première fois. Alors, sans aucune difficulté, le maréchal fut dégagé de dessous son cheval mort et remonta sur-le-champ sur le cheval d'un dragon (1). »

Napoléon en Écosse.

(CHAP. XII)

Le prince de Metternich a laissé sur le lieu d'exil, primitivement désigné à Napoléon une désignation qui est restée ignorée jusqu'à la publication des papiers du chancelier autrichien. Voici sa révélation :

« D'après un arrangement fait entre les Puissances, il sera constitué *prisonnier au fort Saint-Georges*, dans le nord de l'Écosse, et placé sous la surveillance des commissaires autrichiens, russes, français et prussiens. Il y jouira d'un très bon traitement et de toute la liberté compatible avec la plus entière sûreté qu'il ne puisse échapper (2). »

La dépêche qui contient ce récit était adressée à l'impératrice Marie-Louise. On y mentionnait que les personnes le plus directement compromises en mars dernier étaient coupables de *conspiration* et l'avaient si bien compris qu'elles avaient fui à l'étranger. Le 9 août une nouvelle dépêche informait la fille de François II que son mari était envoyé à l'île Sainte-Hélène, qu'il avait protesté parce qu'il déclarait n'y pouvoir vivre trois mois. Le commissaire autrichien chargé de l'y surveiller lui accordait trois ans, puis la mort. Metternich dévoilait le fond de sa pensée lorsqu'il avançait de son mandataire qu'il ne trouverait pas beaucoup de concurrents.

---

(1) *Relation anglaise de la bataille de Waterloo.*
(2) *Mémoires*, t. II, p. 525.

État de services de Carnot.

(CHAP. XIV)

CARNOT (Lazare-Nicolas-Marguerite), né le 13 mai 1753 à Nolay (Côte-d'Or).

1er janvier 1771. — Lieutenant en second à l'école de Mézières.

1er janvier 1773. — Reçu ingénieur.

14 décembre 1783. — Capitaine.

1791. — Député à l'Assemblée législative par le département du Pas-de-Calais.

22 septembre 1792. — Député à la Convention nationale par le même département.

14 août 1793. — Membre du Comité de Salut public.

17 octobre 1793. — Envoyé par la Convention à l'armée du Nord pour examiner la conduite du général Châtain, commandant de cette armée; destitue ce général, prend la direction des opérations, livre la bataille de Wattignies, la gagne et débloque Maubeuge.

5 mai 1794. — Président de la Convention nationale.

27 juillet 1794. — Sort du Comité de Salut public.

5 novembre 1794. — Rentre au Comité de Salut public.

21 mars 1795. — Nommé chef de bataillon.

1795. — Nommé membre de la nouvelle législature par 17 départements.

4 novembre 1795. — Membre du Directoire exécutif.

5 septembre 1797. — Condamné à la déportation (par suite de la journée de fructidor).

26 décembre 1799. — Autorisé par le Consulat à rentrer dans sa patrie.

2 avril 1800. — Ministre de la guerre.

(C'est sous ce ministère que furent remportées les victoires de Marengo et Hohenlinden.)

7 février 1800. — Premier inspecteur général aux revues.

8 octobre 1800. — Donne sa démission de l'emploi de ministre de la guerre.

9 mars 1802. — Élu membre du tribunat.

1804. — Rentré dans la vie privée sans traitement ni pension par suite de la suppression du tribunat dans lequel il avait voté contre le Consulat à vie et contre l'Empire.

1808. — Réintégré sur les contrôles de l'armée et fixation de son grade militaire.

25 février 1814. — Nommé gouverneur de la place d'Anvers.

Avril 1815. — Ministre secrétaire d'État de l'intérieur.

Juillet 1815. — Membre du gouvernement provisoire après la seconde abdication de Napoléon.

24 juillet 1815. — Compris dans l'ordonnance de proscription.

2 août 1823. — Mort en exil à Magdebourg.

Nommé deux fois membre de l'Institut (1re classe), en a été exclu deux fois : la première fois par le Directoire après le 18 fructidor, la seconde en 1814 par M. de Vaublanc, ministre de l'intérieur.

Feuille de service d'Exelmans.

(CHAP. XIV)

6 septembre 1791. — Volontaire au 3e bataillon de la Meuse.

11 janvier 1792. — Sergent-major de canonniers.

22 octobre 1796. — Sous-lieutenant.

19 juin 1798. — Lieutenant.

22 octobre 1798. — Détaché comme aide de camp du général Eblé.

13 avril 1799. — Nommé provisoirement par le général en chef Macdonald capitaine au 16e dragons.

21 juillet 1799. — Aide de camp du général Bourcier.

24 juin 1800. — Placé à la suite du 15e chasseurs à cheval.

21 mai 1801. — Aide de camp du général en chef Murat.

3 octobre 1803. — Chef d'escadrons.

27 décembre 1805. — Colonel du 1er régiment de chasseurs.

14 mai 1807. — Général de brigade.

16 mai 1807. — Aide de camp du prince Murat.

16 juin 1808. — Prisonnier de guerre en Espagne.

Rentré en France, en avril 1811 (aurait rempli pendant ce temps les fonctions de grand maréchal du palais du roi de Naples).

9 juillet 1812. — Major à la suite des chasseurs à cheval de la Garde impériale.

8 septembre 1812. — Général de division.

15 février 1813. — Commandant la 4e division de cavalerie légère au 2e corps de cavalerie de la Grande Armée.

4 décembre 1813. — Commandant la division provisoire audit corps.

12 juin 1814. — Inspecteur général de cavalerie, 1re division militaire.

10 décembre 1814. — Mis en non-activité.

31 mars 1815. — Commandant la 1re division de cavalerie au 2e corps de l'armée du Nord.

2 juin 1815. — Pair de France.

5 juin 1815. — Commandant le 2e corps de cavalerie.

24 juillet 1815. — Compris dans l'art. 2 de l'Ordonnance.

Décembre 1815. — A quitté la France.

1er septembre 1819. — Compris comme disponible dans l'État-major.

7 mai 1828. — Inspecteur général de cavalerie pour 1828 dans les 9e, 10e, 12e, 21e divisions militaires.

8 avril 1830. — Chargé d'une inspection générale extraordinaire.

1er novembre 1830. — Disponible.

19 novembre 1831. — Pair de France.

3 novembre 1840. — Maintenu dans le cadre d'activité de l'État-major général.

15 août 1849. — Grand chancelier de la Légion d'honneur.

10 mars 1851. — Maréchal de France.

22 juillet 1852. — Décédé à Sèvres.

Campagnes : de 1792 à 1815.

Décorations : Légion d'honneur, grand-officier le 7 novembre 1813; grand-croix le 26 août 1830. Chevalier de Saint-Louis, le 19 juillet 1814. Grand dignitaire de l'ordre des Deux-Siciles.

Titres : Baron le 17 mars 1808, comte le 28 septembre 1813.

Entrevue de Blücher et Carnot.

(CHAP. XIV)

Le grand Carnot se rencontra en exil avec le généralissime prussien lorsqu'il eut transféré son domicile de Varsovie en Prusse. Voici les deux anecdotes qu'en a racontées un témoin :

« Arrivé à Breslau, mon père crut devoir se présenter chez le gouverneur de la province afin d'en obtenir les passeports nécessaires pour continuer son voyage. Il y rencontra par hasard le maréchal Blücher qu'il n'avait jamais vu et qui lui montra l'empressement le plus cordial, leur conversation roula sur les récentes guerres et Blücher dit au sujet de Waterloo : *N'en parlons pas trop haut; nous avons peut-être été plus heureux qu'habiles*. Il y avait chez ce vieux soldat un vrai fond de modestie : on raconte que se trouvant dans une soirée avec le général Gneisenau le grand organisateur de la landwehr, comme on se défiait à qui ferait les choses les plus difficiles : « Je parie, dit Blücher, que personne ne pourra m'imiter. Je vais donner un baiser à ma tête. » Et il alla embrasser Gneisenau dont il se plaisait à reconnaître la supériorité (1). »

Ordonnance du 24 juillet 1815.

(CHAP. XIV)

« Voulant par la punition d'un attentat sans exemple, mais en graduant la peine et en limitant le nombre des coupables, concilier l'intérêt de nos peuples, la dignité de notre couronne et la tranquillité de l'Europe avec ce que nous devons à la justice et

(1) *Mémoires de Carnot* par son fils, t. II, p. 584.

à l'entière sécurité de tous les autres citoyens sans distinction :

Avons déclaré et déclarons, ordonné et ordonnons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER. — Les généraux et officiers qui ont *trahi* le Roi avant le 23 mars ou qui ont attaqué la France et le gouvernement à main armée et ceux qui, par violence se sont emparés du pouvoir seront arrêtés et traduits devant les conseils de guerre compétens, dans leurs divisions respectives, savoir :

Ney, Labédoyère, Lallemant aîné, Lallemant jeune, Drouet d'Erlon, Lefebvre-Desnouettes, Ameil, Brayer, Gille, Mouton-Duvernet, Grouchy. Clausel, Laborde, Debelle, Bertrand, Drouot, Cambronne, Lavalette, Rovigo.

ART. 2. — Les *individus* dont les noms suivent, savoir : Soult, Alix, Exelmans, Bassano, Marbot, Félix Lepelletier, Boulay (de la Meurthe), Méhée, Freissinet, Thibaudeau, *Carnot*, Vandamme, Lamarque (général), Lobau, Harel, Piré, Barère, Arnault, Pommereul, Regnault (de Saint-Jean-d'Angély), Arrighi (de Padoue), Dejean fils, Garrau, Réal, Bouvier-Dumolard, Merlin (de Douai), Durbach, Dirat, Defermon, Bory de Saint-Vincent, Félix Desportes, Garnier (de Saintes), Hullin, Mellinet, Cluys, Courtin, Forbin-Janson fils aîné, Lelorgne d'Ideville, sortiront dans trois jours de la ville de Paris et se retireront dans l'intérieur de la France, dans les lieux que notre ministre de la police générale leur indiquera et où ils resteront sous sa surveillance en attendant que les Chambres statuent sur ceux d'entre eux qui devront ou sortir du royaume ou être livrés à la poursuite des tribunaux.

ART. 3. — Les individus qui seront condamnés à sortir du royaume auront la faculté de vendre leurs biens et propriétés dans le délai d'un an; d'en disposer et d'en transporter le produit hors de France et d'en recevoir pendant ce temps le revenu dans les pays étrangers, en fournissant néanmoins la preuve de leur obéissance à la présente ordonnance.

ART. 4. — Les listes de tous les individus auxquels les articles 1 et 2 pourraient être applicables sont et demeurent closes par les désignations nominales contenues dans ces articles et ne pourront *jamais* être étendues à d'autres pour quelque cause et sous quelque prétexte que ce puisse être, autrement que dans les formes et suivant les lois constitutionnelles auxquelles il n'est expressément dérogé que pour ce cas seulement.

Signé : LOUIS.

Par le Roi,
Le ministre secrétaire d'État au département de la police.
Duc d'OTRANTE.

Wellington, d'après la princesse de LIEVEN.

(CHAP. XVI)

« Le duc de Wellington a été forcé de se faire libéral comme Sganarelle s'est fait médecin dans la comédie de Molière. La

Chambre basse n'entend plus les maximes obscurantes. Dans tout ce qui regarde l'intérieur, les mesures de gouvernement doivent être sur des principes éclairés, ou bien le gouvernement ne peut plus se soutenir, et Wellington veut rester premier ministre. L'émancipation des catholiques a passé aux Communes, mais les Pairs vont la rejeter. Cette lutte entre les deux Chambres doit trouver son terme. Dans deux ou trois ans les Pairs n'oseront plus dire non.

« Le Roi est bien pour nous; s'il pouvait, il ferait, mais Wellington est obstiné comme un mulet, en même temps cependant qu'il cède dès qu'il y va de sa place (1).....

« Wellington a su en imposer à la nation anglaise par je ne sais quel prestige. Durant huit jours après le changement dans le ministère, il y avait comme une insurrection contre ce quartier général qui prétendait gouverner l'État. A les entendre, le gouvernement ne pouvait pas tenir deux jours. Wellington s'est moqué des clameurs; il a pris un air de défi et on a eu peur. Tout médiocre qu'il soit, il a de la ruse; il flatte les ultras; il flatte surtout les libéraux. Sur la question catholique, ceux-ci sont aussi sûrs qu'il opérera leur émancipation que les autres le sont de son intolérance éternelle.....

« Le duc de Wellington persévère dans la marche plus conciliante et plus polie qu'il a adoptée. Peut-être ira-t-il dans cette nouvelle voie aussi loin qu'il était allé dans la voie contraire. Je ne me mêle pas de décider si ce qu'il fait maintenant est par contrainte ou par conviction, malgré sa *médiocrité*, il a de la ruse dans l'esprit et il a été si mauvais pour nous qu'il faudra bien du temps pour que ses bonnes façons me séduisent. »

(*Revue des Deux Mondes*, 1er février 1903, E. Daudet.)

Le gouverneur de Paris Despinois.

(CHAP. XXII)

Quel était le passé du gouverneur?

Cadet gentilhomme au régiment d'infanterie de Barrois (91e de ligne) en 1780, officier quatre ans plus tard, général par les représentants du peuple à l'armée devant Toulon : Robespierre jeune, Barras, Fréron, divisionnaire en 1796, un des vainqueurs de Lonato contre les Autrichiens où il fut grièvement blessé, en réforme par le premier consul pendant une année et par suite de reproches que Bonaparte fit sur sa conduite militaire à la bataille de Marengo, puis commandant d'armes durant tout l'Empire, mis à la retraite en 1815 par le prince d'Eckmühl (ce qui

(1) Il avait succédé à Canning en août 1827, au moment des affaires de Grèce.

constitue contre lui la plus cruelle inculpation car il se trouvait alors commandant d'armes de la place de Strasbourg), il devint au triomphe des émigrés après Waterloo leur instrument aveugle, comme gouverneur de Paris, première division. Il n'est pas de cruauté à laquelle il n'ait prêté la main, de la liste de proscription du 24 juillet à l'extinction des cours prévôtales (1).

Le premier acte du maréchal Gérard fut en 1830 de le mettre en *réforme* par ordonnance royale du 20 août. Il quitta aussitôt la capitale et se dirigea sur Rochefort. Parvenu dans cette place où il y avait tant de militaires, la garde nationale ne put « empêcher un attroupement considérable de se livrer envers lui à d'assez graves violences ». Rapport du ministre de l'intérieur à celui de la guerre. Le maréchal répondit à M. Guizot que ce général était rentré dans la vie civile du fait de sa réforme. On l'embarqua à La Rochelle pour le sauver. Le sang versé criait contre lui (2).

De la destitution des officiers.

(CHAP. XXII)

I

Le 24 juin 1791, le colonel de Lameth Alexandre demanda au nom du Comité militaire que la *suspension provisoire* des officiers eût lieu par le pouvoir exécutif, en ces termes.

« L'Assemblée a décrété qu'aucun fonctionnaire public ne pouvait être destitué sans un jugement préalable; cette loi n'est pas applicable à un temps de révolution. Les moments de crise ne peuvent être assujettis aux formes rigoureuses qu'on se fait un devoir d'observer dans le calme. Avant l'évasion du roi, il y avait dans l'armée des officiers dénoncés pour être malintentionnés, et il est impossible que la sûreté publique ne soit pas compromise. Si pour les destituer il faut observer les formes.... (Il s'élève des murmures dans la partie droite.) Quand, par zèle pour la chose publique, je m'égarerais il ne faut pas pour cela m'interrompre par des murmures. Je conviens que ma proposition peut donner lieu à quelque injustice, mais il vaut mieux porter un préjudice partiel que de perdre l'État. Je demande que

---

(1) Et cependant, il avait écrit au ministre de la guerre Soult, le 30 décembre 1814, qu'il était résolu *à ne jamais condescendre à « aucune espèce de dégradation dans quelque position que je sois placé! »* Ce fut le maréchal Gouvion Saint-Cyr qui lui enleva son commandement de Paris (21 janvier 1819).

(2) On lit dans le rapport Guizot cette phrase significative : « *Son nom seul suffit pour exciter chez toute la population de ces contrées les sentiments les plus hostiles.* » Il reçut une pension de retraite de 6,000 francs.

ceux qui remplacent le pouvoir exécutif dans ses fonctions puissent prononcer une suspension provisoire; mais, comme je ne tiens pas beaucoup à mon opinion, j'en demande le renvoi au comité militaire, pour qu'il la rédige de la manière la plus convenable à l'intérêt public.

« Cette proposition est adoptée. »

Du remplacement des officiers.

II

Le 2 mars 1792, le général de Narbonne annonça le remplacement par ordre des officiers qui ne reconnaissaient pas la légalité de la Constitution de 1791, ou bien qui lui refusaient la prestation du serment à laquelle ils étaient tenus. Il le fit comme ministre de la guerre par la déclaration suivante.

« Un décret du 24 février prescrit aux ministres de rendre compte à l'Assemblée de l'exécution de la loi du 16 octobre dernier, relative aux fonctionnaires publics qui ont protesté contre l'acte constitutionnel, ou qui n'ont pas prêté les serments prescrits par les lois. Il leur est enjoint en même temps de rendre compte des causes qui ont retardé l'exécution de ce décret. J'observe que tous les officiers de l'armée de terre, qui n'ont pas prêté le serment, ont été remplacés. Il a été rendu compte à l'Assemblée de ces remplacements, et je ne connais aucun officier, soit parmi les officiers généraux, soit parmi les officiers particuliers, qui ait conservé de l'emploi dans l'armée sans s'être conformé à cette formalité. Quant aux protestations faites contre la constitution, je n'en connais qu'une d'une manière authentique, c'est celle qui a été faite par une partie des membres de l'Assemblée nationale constituante : les militaires qui l'ont signée ont été ou réformés ou remplacés et je vais en mettre la liste sur le bureau. »

III

M. Degrave, ministre de la guerre, à MM. Rochambeau, Luckner et Lafayette.

Paris, le 24 avril 1792, l'an 4 de la liberté.

« Les remplacements des officiers, Monsieur, ont souffert beaucoup de retards, 1° parce que les nominations faites à l'ancienneté ont quelquefois eu lieu pour des officiers qui n'étaient pas à leur poste, mais que le ministre, dans l'intervalle des revues, était forcé d'y croire toutes les fois qu'on ne lui avait rendu aucun compte de leur absence; 2° parce que beaucoup d'officiers de tous les grades nommés de même à l'ancienneté, non-seulement refusaient, mais même ne répondaient pas, ce qui laissait le ministre dans l'incertitude si les ordres leur étaient ou non

parvenus; 3° le remplacement des officiers d'une armée de ligne aussi nombreuse que la nôtre, a nécessité un très-grand travail, puisque tous ont quitté ou changé de grade, et ce qui a rendu ce travail encore plus difficile, c'est la nécessité où le ministre a été, pour se conformer à la loi d'observer les rangs d'ancienneté, non sur un régiment mais sur tous les régiments, de sorte qu'en ajoutant à l'incertitude des officiers le temps qu'ils ont mis pour se rendre d'un régiment dans un autre, on voit qu'il a toujours été impossible de parvenir à l'exactitude qu'on s'était proposée, et on voit que les places, quoique remplies sur le papier, ont dû se trouver long-temps vacantes. Il se joint encore à tous les désordres résultant d'un si grand changement, que, dans ce moment, des officiers préférant leur régiment à un avancement dans un autre corps, ont voulu rester à leur place; et comme ils étaient eux-mêmes remplacés par ceux d'un grade inférieur, il s'en trouvait souvent deux au même emploi, et point à l'emploi où l'un des deux devait monter dans un autre régiment. En conséquence, le Roi vous autorise, Monsieur, à prononcer ou faire prononcer provisoirement par les officiers généraux qui sont sous vos ordres, sur toutes les questions de rang.

« Vous pouvez pareillement ordonner que tous les officiers qui auront droit à remplacement d'un grade inférieur à un supérieur soient nommés, reçus et payés de leurs appointements, comme si leur brevet leur était expédié. Sa Majesté approuve aussi qu'à la moitié des sous-lieutenances vacantes vous fassiez nommer les sous-officiers qui y ont droit, et qu'ils soient reçus et payés de leurs appointements sur l'ordre que vous en donnerez. Il sera nécessaire d'observer pour ce dernier article, si les places vacantes ne sont pas celles qui appartiennent aux fils de citoyens actifs, ce qui a eu lieu dans plusieurs régiments, où on a reçu provisoirement les sous-officiers aux places qui leur revenaient. Le Roi vous autorise, Monsieur, à ne composer les bataillons ou escadrons que vous destinerez à camper, que des officiers, sous-officiers, soldats, cavaliers, dragons instruits et en état de servir; et il permet que ceux qui, par infirmités ou faute d'instruction, ne seraient pas en état de faire le service, restent aux bataillons ou escadrons qui ne sont pas destinés à camper, et l'on prendra tous les moyens pour que l'instruction soit aussi accélérée qu'il sera possible. »

Signé : Le Ministre de la guerre.

L'Assemblée nationale décréta les 7 et 8 mai que les deux années de service exigées comme lieutenant-colonel et comme colonel pour celui de maréchal de camp étaient abrogées provisoirement.

Sur la demande du ministre de la guerre les remplacements se firent par rang d'ancienneté sur chaque régiment.

Notice des services du général de Rochechouart.

Services à l'étranger. — Enseigne au régiment de Mortemart au service d'Angleterre le 10 mai 1800. Licencié avec ce corps en 1803. — Admis au service de la Russie comme aide de camp du duc de Richelieu le 2 janvier 1807. — Lieutenant le 22 février dans les chasseurs de la Garde impériale le 24 janvier 1810. — Aide de camp de l'Empereur de Russie en février. — Capitaine en 2e le 27 janvier 1813. — Capitaine en 1er le 2 octobre. — Colonel par distinction le 28 octobre. — Général-major en quittant le service de Russie le 3 juin 1814.

Décorations de 1814 : Russie, Prusse, Suède, Autriche, Bavière.

Services en France. — Lieutenant de la 1re compagnie de mousquetaires, le 1er juillet 1814. — Maréchal de camp, le 14 juillet. — Chef d'état-major du duc de Feltre à Gand, avril 1815. — Chef d'état-major du ministre de la guerre le 10 juillet. — Commandant de Paris, le 12 décembre. — Commandant la 1re brigade de la division de réserve de l'armée d'Afrique, 21 mai 1830. — En réforme le 22 mars 1831. — Réintégré en 1842 (1). — Retraité en juin 1848. — Réintégré en 1849. — Retraité en 1850. — Réintégré et passé au cadre de réserve le 1er janvier 1853. — Décédé à Jumillac le 27 février 1858 (2).

Vie politique. — On n'a rien sur 1830.

Le 4 mars 1848, le général de Gand mandait au ministre de la guerre : « J'ai l'honneur de vous adresser mon *adhésion* aux changements opérés dans la forme de gouvernement. »

Le 6 janvier 1853, il écrivait au maréchal ministre de la guerre une lettre où on lit : « Je vous prie de vouloir mettre sous les yeux de l'Empereur l'expression de ma profonde reconnaissance et celle de mon entier dévouement. » Et en post-scriptum : « D'après vos ordres, je joins ici mon *serment* par écrit : *Je jure obéissance à la Constitution et fidélité à l'Empereur.* » Le lecteur fera ses réflexions.

Le 5 mai 1858 l'officier chargé d'examiner les papiers du défunt déclara qu'il n'en existait pas de nature à intéresser le ministère de la guerre. Ceci est bien étonnant vu sa carrière à l'étranger, en outre, il avait épousé la fille du munitionnaire Ouvrard.

---

(1) Il avait demandé au roi Louis-Philippe de servir dans le corps diplomatique en 1830, puis de passer général de division en 1839; une note porte : ajourné par ordre du ministre Schneider. Signé, général Trézel.

(2) Le maréchal de Castellane le spécifiait ainsi : *de l'armée russe.* Il n'aimait guère tout ce qui touchait au duc de Richelieu.

Brevet du colonel Cadoudal (1).

ARMÉE ROYALE.

Au nom du Roi,

Nous, maréchal de camp, préfet de Morbihan, commissaire extraordinaire du Roi, dans les départements de la province de Bretagne, en l'absence de M. le comte de Marigny, lieutenant-général, grand-croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, premier commissaire extraordinaire, en vertu des pouvoirs qui nous ont été conférés, en date de Gand du 1er mai 1815

Prenant une entière confiance en la valeur, la bonne conduite et la fidélité de Monsieur Joseph Cadoudal, l'avons nommé colonel de la 1re légion de l'armée royale de Bretagne.

Ordonnons à toutes les autorités militaires de le reconnaître et faire reconnaître en ladite qualité.

Au château de la Berraye, dans le Morbihan, le 22 mai 1815.

Le comte de FLOIRAC.

Feuilles de services des maréchaux émigrés.

(CHAP. XXVII)

Note de 1819.

« Les services d'émigration de MM. les maréchaux de Coigny et marquis de Vioménil ne sont point constatés.

« Le premier a été invité à reproduire les titres originaux qui en justifient, mais il n'a point été répondu et il paraît qu'*aucun d'eux n'a de pièces en sa possession.*

« Leurs services devant être établis sur le contrôle de l'État-major général, on pense qu'on ne doit porter que *les faits constatés dans les bureaux*, c'est-à-dire ceux qui précèdent l'époque de l'émigration et ceux qui sont postérieurs à la restauration de 1814. On laisserait alors plusieurs lignes en blanc pour faire connaître qu'il en manque une partie.

« On demande les ordres de Monsieur le directeur.

Paris, le (blanc) juillet 1819.

Le chef du bureau.

Approuvé,
Le Dr.

16 juillet 1819.

(*Dossier Vioménil.*)

---

(1) Maréchal de camp, inspecteur général d'infanterie en mai 1830; il fut mis en réforme par le maréchal Gérard avec 2,000 francs de pension, comme des collègues de l'armée nationale, c'était trop.

Les Trois Amnisties de Louis XVIII.

(CHAP. XXVIII)

I

Proclamation de Cambrai.

« Je promets, moi qui n'ai jamais promis en vain — l'Europe entière le sait — de pardonner aux Français égarés tout ce qui s'est passé depuis le jour où j'ai quitté Lille au milieu de tant de larmes jusqu'au jour où je suis entré dans Cambrai au milieu de tant d'acclamations. Je n'excepterai du pardon que les *instigateurs* et les *auteurs* de cette trame horrible (1). »

II

Ordonnance du 24 juillet.

« Les listes de tous les individus auxquels les articles 1 et 2 pourraient être applicables, sont et demeurent closes par les désignations nominales contenues dans ces articles et ne pourront *jamais* être étendues à d'autres pour *quelque cause* et sous *quelque prétexte* que ce puisse être (2). »

III

Loi d'amnistie de 1816.

« Amnistie pleine et entière est accordée à tous ceux qui *directement* ou *indirectement* ont pris part à la rébellion et à l'usurpation de Napoléon Bonaparte. L'ordonnance du 24 juillet dernier continuera toutefois à être exécutée à l'égard des individus compris dans son article premier (3). »

Cours prévôtales.

(CHAP. XXVIII)

Ain, à Bourg. — Daugeville, président. Drumont de Melfort, maréchal de camp, prévôt. Dupuy, Pupulecs, Humbert, Martinon, juges. Revel, assesseur.

---

(1) Du 28 juin 1815.

(2) Les 57 individus désignés étaient ceux que la proclamation de Cambrai exceptaient du pardon.

(3) Loi du 22 janvier, dans les art. 1 et 2.

Aisne, à Laon. — Louis, président. Le marquis de Beauvais, colonel, prévôt. Carrière, Manteau, Wateau, juges. Blein, assesseur.

Allier, à Moulins. — Pinot, président. Jalin-Desportes, capitaine de vaisseau, prévôt. Bequas, de Vialettes, Charles, juges. Mison, assesseur.

Alpes-Hautes, à Gap. — Moynier Dubourg, président. Pascalis, colonel d'état-major, prévôt. De Romane, de Lafont, Toscan, Duplantier, juges. Cherias, assesseur.

Alpes-Basses, à Digne. — X..., président. Le comte de Caupenne, colonel, prévôt. Clément, Joseph, Jougué, juges. Clappier, assesseur.

Ardèche, à Privas. — D'Etruchat, président. Le comte de Dienne, capitaine de vaisseau, prévôt. Pinet, Prinsac, Duchamp-Téoule, juges. Tinlaud-Rochevive, assesseur.

Ardennes, à Charleville. — Féard, président. Defournel, colonel, prévôt Jaillot, Alexandre, Guillaume, juges. Leroy, vice-présisident, assesseur.

Ariège, à Foix. — Bartet, président. Le comte de Pac de Bellegarde, colonel, prévôt. Gardebosc, Seré, Pilhes, juges. Carbon, assesseur.

Aube, à Troyes. — Paillot de Saint-Léger, président. De Tuguot, colonel, prévôt. Corrard, Charmentier, Pilon, juges. — Breton, assesseur.

Aude, à Carcassonne. — Albigès, président. De Barthès, colonel, prévôt. Naucadéry, Bauzil (Ch.), Durand (J.-A.-M.), juges. Bourchèré, assesseur.

Aveyron, à Rodez. — Enjalran, président. De la Salle, maréchal de camp, prévôt. Bertrandy, Jullia, Boisse, juges. Teula, assesseur.

Bouches-du-Rhône, à Aix. — Billot, président. Le marquis de Laincel, capitaine de vaisseau, prévôt. Aymon (père), Castellan, Angelin, juges. Beuf, assesseur.

Calvados, à Caen. — Cosne, président. Labbey de Druval, colonel, prévôt. Pelvey, Duroutel, Levannier, juges. Leverrier, assesseur.

Cantal, à Saint-Flour. — Veyssière, président. Le comte de Caldaguès, maréchal de camp, prévôt. Colrat, Bru, Rougier, juges. Spy des Ternes, assesseur.

Charente, à Angoulême. — Albert, président. De Moret, colonel, prévôt. Mioulle, Coursac, Laboureur, juges. Vallier, assesseur.

Charente-Inférieure, à Saintes. — Laverny, président. Le comte de Caupenne, colonel, prévôt. Mollet, Gallocheau, Savary, juges. La Vialle, assesseur.

Cher, à Bourges. — Seguin, président. Le chevalier de Jouette, colonel, prévôt. Berry, Chataignié, Ragu, juges. Perron, assesseur.

Corrèze, à Tulle. — Froment, président. Le comte de Tressan,

colonel, prévôt. Duval, Bonnelle, Meynard, juges. Serventis, assesseur.

Corse, à Ajaccio. — Pallavicini, président. Le chevalier d'Allain, colonel, prévôt. Benedetti, Progher, Gaziani, juges. Mélanta, assesseur.

Côte-d'Or, à Dijon. — Nicole, président. De Baugé, colonel, prévôt. Delamarche, Baudot, Retz, juges. Devenet, assesseur.

Côtes-du-Nord, à Saint-Brieuc. — Guinot Boismenu, président. Le Mintier, colonel, prévôt. Gourlay-Kervisien, Habasque, Huet-Braugolo, juges. Joannin-Foleville, assesseur.

Creuse, à Guéret. — Dislande-Lavilade, président. Rubin de la Grimaudière, colonel, prévôt. Legier-Lagarde, Pichon-Deschatres, Geay de Montenon, juges. Bonnyaud fils, assesseur.

Dordogne, à Périgueux. — Poumeyrol, président. De Montille, colonel, prévôt. Mage, Pontard, Fournier, juges. Desglanes, assesseur.

Doubs, à Besançon. — Ethis, président. Le comte de Valori, maréchal de camp, prévôt. Dormoy, Callet, Guilhaume, juges. Trémolières, assesseur.

Drôme, à Valence. — Boveron-Desplaces, président. Le marquis de Chambon, maréchal de camp, prévôt. Rolland-Fromentière, Bossard, Pinet, juges. Duplan, assesseur.

Eure, à Évreux. — Le Sage, président. Le vicomte de Verquette, colonel, prévôt. Branley fils, Masse, Marescal, juges. Richard, assesseur.

Eure-et-Loir, à Chartres. — Bellier de la Chavignerie, président. Le vicomte de Vannoise, colonel, prévôt. Vallet de Lubriat, Dattin de Lancey, Bossart, juges. Lefebvre du Murier, assesseur.

Finistère, à Quimper. — Deléeluse, président. Girard de Vasson, capitaine de vaisseau, prévôt. Longray-l'Écluse, Le Bastard, Tersec, juges. Nouvel, assesseur.

Gard, à Nîmes. — Manse, président. Seignan de Serre, colonel, prévôt. Aldebert, Bruguier, Redier, juges. Delort, assesseur.

Garonne-Haute, à Toulouse. — Martin Bergnac, président. Le comte d'Hargenvilliers, colonel, prévôt. Ruotte, Lezat, Laurent, juges. Perpessac, assesseur.

Gers, à Auch. — Thézan, président. Le chevalier Tercier, maréchal de camp, prévôt. Carrère, Garde fils, Lagrange, juges. Lamezas, assesseur.

Gironde, à Bordeaux. — Lagarde, président. Le chevalier de Gombault, colonel, prévôt. Monnerie, Valentin Rateau, Roux, juges. Désetz, assesseur.

Hérault, à Montpellier. — Montels, président. De Monteil, maréchal de camp, prévôt. Martel, Loys, Vital-Saurine, juges. Boudon, assesseur.

Ille-et-Vilaine, à Rennes. — Petit, président. Le baron de Chasteignier, colonel, prévôt. Chelet, Pocquet, Garnier-Duplessis, juges. Legué Prosper, assesseur.

Indre, à Châteauroux. — Guérineau, président. Le chevalier Clère, colonel, prévôt. Le Caplain, Desjobert, Bourdilon, juges. Gaillard, assesseur.

Indre-et-Loire, à Tours. — Gaultier, président. Le comte Mons de Villeneuve, capitaine de vaisseau, prévôt. Baignoux, Gasnier-Dutessé, Couturier, juges. Decam, assesseur.

Isère, à Grenoble. — Jacquemet, président. De Planta, colonel, prévôt. Piat Desvial, Silvi, Gautier, juges. Didier, assesseur.

Jura, à Lons-le-Saulnier. — Mornay, président. Dufay (Leroy), colonel, prévôt. Convers-Vermantois, Vauthier de Chevry, Furet des Arsures, juges. Renaut-Montmain, assesseur.

Landes, à Mont-de-Marsan. — Bordenave, président. Beaurot, maréchal de camp, prévôt. Broca-Perras, Laborde, Lefranc-Braus, juges. Labatyrie, assesseur.

Loir-et-Cher, à Blois. — Turpin, président. De Boisdeffre, maréchal de camp, prévôt. Bergevin, Gaullier de la Grandière, Pean Petit, juges. Risse, assesseur.

Loire, à Montbrison. -- Durand, président. Le baron de Bouillé, colonel, prévôt. Recorhet, Meynis, Lambert, juges. Baudot, assesseur.

Loire-Haute, au Puy. — Gallet, président. Le comte de Volouzac, colonel, prévôt. Cailhe, Souteyran, Vazeilles, juges. Lobeyrat, assesseur.

Loire-Inférieure, à Nantes. — Baron, président. Boucher des Mortiers, colonel, prévôt. Le Baherre de Créamblay, Bruneau de la Souchais, de Lasseur, juges. Tronson, assesseur.

Loiret, à Orléans. — Miron de l'Epinay, président. Le baron d'Oberlin, colonel, prévôt. Baschat Compain, Foucheron, Cabart, juges. Darotte, assesseur.

Lot, à Cahors. — La Romiguiche, président. Le comte d'Abzac, colonel, prévôt. Sers, Depeyre, Tressens, juges. Tournié, assesseur.

Lot-et-Garonne, à Agen. — Tropanier, président. Le marquis Du Barail, maréchal de camp, prévôt. La Roche, Deyric, Illy, juges. Carrié, assesseur.

Lozère, à Mende. — Viallas des Fonds, président. Le comte de Corsac, prévôt. Damouroux, L'Hermet, Olivier, juges. Boutheilhe, assesseur.

Maine-et-Loire, à Angers. — Huant-Dupuys, président. Le marquis de Montbrun, colonel, prévôt. Rogeron, Dezallay, Legeard-Dyrlays, juges. Lenoir, assesseur.

Manche, à Coutances. — Goufrey, président. Le marquis de Cheverue, colonel, prévôt. Le Pigeon de Boisval, Le Carpentier, Massy, juges. Bourgade, assesseur.

Marne, à Reims. — Moreau, président. Defergues, colonel, prévôt. Moignon, Saint-Genis, Griffon, juges. Baron, assesseur.

Marne-Haute, à Chaumont. — Touput de Beveaux, président.

De Buissy, capitaine de vaisseau, prévôt. Boudart, Marc de Lauty, Mollot, juges. Larcher, assesseur.

Mayenne, à Laval. — Garnier Duferray, président. Le chevalier de Berset, colonel, prévôt. Delaporte, Courtevillerier, Nupied, juges. Gombert Delatesserie, assesseur.

Meurthe, à Nancy. — Charpit de Courville, président. Le comte de Mitry, colonel, prévôt. Genaudet, Gauthier, Henry, juges. Reslon, assesseur.

Meuse, à Saint-Mihiel. — On n'a la composition de cette cour ni pour 1816 ni pour 1817.

Morbihan, à Vannes. — Rialan père, président. Geoffroy de Ville-Blanche, capitaine de vaisseau, prévôt. Claret, Chânu de Linair, Luc de la Vallière, juges. Tallé, assesseur.

Moselle, à Metz. — De Maillier, président. Le comte de Novion, maréchal de camp, prévôt. Rupier, Medicus, Lambert fils, juges. Parizet, assesseur.

Nièvre, à Nevers. — De Colon de Vauzelles, président. Gardien de la Marchée, maréchal de camp, prévôt. Larguinier, Raige, Faucher, juges. Dubosc, assesseur.

Nord, à Douai. — Dewez, président. Demarchais, maréchal de camp, prévôt. Duriez-Majaut, Dequersonnière, Loeillet, juges. Desmoutiers, assesseur.

Oise, à Beauvais. — Le Caron de Troussure, président. Le baron de Montulé, colonel, prévôt. Auger, le Mareschal aîné, Joly, juges. Dause fils, assesseur.

Orne, à Alençon. — De Meez, président. Des Essarts, colonel, prévôt. Gérard, Revel Dannery, Broquet, juges. Berthaud, assesseur.

Pas-de-Calais, à Saint-Omer. — Duval, président. Le baron Bruny, maréchal de camp, prévôt. Wimille, Deldicque, Masse, juges. Berthaud, assesseur.

Puy-de-Dôme, à Clermont-Ferrand. — Bory, président. Sauvat, colonel, prévôt. Maigue de Sausinet, Mandosse, Chalus de Veze, juges. Champflour, assesseur.

Pyrénées-Basses, à Pau. — Hourcade, président. Pautenet-Fabri-Devereux, colonel, prévôt. Barbet, Croharé, Pommiers, juges. Lacortiade, assesseur.

Pyrénées-Hautes, à Tarbes. — X, président. Le comte Puttecote de Renneville, colonel, prévôt. Figarol, Artiguenave, Despourrin, juges. Cazes, assesseur.

Pyrénées-Orientales, à Perpignan. — Calmettes, président. Dieudé, maréchal de camp, prévôt. Domenech, Campaigne, Dejan, juges. Ferrer, assesseur.

Bas-Rhin, à Strasbourg. — Kintzinger, président. De Freytag, lieutenant-général, prévôt. Kern, Hermann, Marchal, juges. Deville, assesseur.

Haut-Rhin, à Colmar. — Koenig, président. Duverger, maré-

chal de camp, prévôt. Mathieu, Kenslin, Muller, juges. Schneider, assesseur.

Rhône, à Lyon. — Bernet, président. Deshuttes, colonel, prévôt. Durand, Montamat, Johannon, juges. Balleydier, assesseur.

Saône-Haute, à Vesoul. — Garlmich, président. Duvicquet de l'Enclos, colonel, prévôt. Odille, Petit-Clerc, Cuny François, juges. Chevallier, assesseur.

Saône-et-Loire, à Chalon. — Paccard, président. De Courtebourne, colonel, prévôt. Battan-Bérard, Perrot, Bataillard-Lobot, juges. Meynier, assesseur.

Sarthe, au Mans. — Daney de Saint-Laurent, président. Devallois, colonel, prévôt. De la Crochardière, Breard, Jousset, juges. Gaullier de la Selle, assesseur.

Seine, à Paris. — Chrétien de Poly, président. Le marquis de Messey, maréchal de camp, prévôt. D'Haranguier de Quinçerot, Bergeron d'Anguy, de la Haye, juges. Dupuy, assesseur.

Seine-et-Marne, à Melun. — Demay, président. Le comte Rolland d'Erceville, colonel, prévôt. Charles, Nau, Desroziers, juges. Loysel, assesseur.

Seine-et-Oise, à Versailles. — Dutillet de Villars, président. Le chevalier Lehertre, colonel, prévôt. Chaudelier, Gady, Pillaut, juges. Daupeley, assesseur.

Seine-Inférieure, à Rouen. — Isabel, président. Le marquis de Mirville, colonel, prévôt. Esnard, Bletry, Trugard de Maromme, juges. Le duc de la Noé, assesseur.

Deux-Sèvres, à Niort. — Avrain, président. Duperat, maréchal de camp, prévôt. De la Roy, Monteaut, Tixereau, juges. Nourry, assesseur.

Somme, à Amiens. — Mathou, président. Le comte de Dienne (Ch.), colonel, prévôt. Fauchon, Delapierre, Le Français, juges. Dupont Roussel, assesseur.

Tarn, à Alby. — Lafont, président. — X, prévôt. De Laportalière, Chamayou, Ravaille, juges. Belot, assesseur.

Tarn-et-Garonne, à Montauban. — De Broca, président. Le comte de Buffart-Mudiane, colonel, prévôt. Roux, Rivals de la Courbe, Leygue, juges. Teulières, assesseur.

Var, à Draguignan. — Giraud, président. Jiacomoni, maréchal de camp, prévôt. Rostang, Perrache, Rey, juges. Tolon, assesseur.

Vaucluse, à Carpentras. — Gontard, président. Le marquis de Joannis, capitaine de vaisseau, prévôt. Collet, Pelissier, Dumouriez, juges. Carlier, assesseur.

Vendée, à Bourbon-Vendée. — Guérin, président. Le chevalier Morisson de la Bassetière, colonel, prévôt. Goupilleau, Duchesne, Provost, juges. Quitter, assesseur.

Vienne, à Poitiers. — Leydet, président. Le comte de Greaulme, colonel, prévôt. Bahault de Chaumont, Girodeau, Chevalier aîné, juges. Theré, assesseur.

Vienne-Haute, à Limoges. — Leborlhe-Cheguras, président. Le

marquis de Puysaye, maréchal de camp, prévôt. Desilles, Jouhaud-Demaze, Monesie aîné, juges. Rogues Victor, assesseur.

***Vosges*, à Épinal. — Cosserat, président. Le chevalier de Mailler, colonel, prévôt. Benoist, Bresson, Delauney, juges. Vincent, assesseur.**

***Yonne*, à Auxerre. — Collet, président. Rollin de Fourolles, prévôt. Chopin de Méré, Guerou, Lourdet, juges. Guerin-Devaux, assesseur.**

Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre :

Sur le rapport de notre garde des sceaux, ministre secrétaire d'état.

Vu la loi du 20 décembre 1815 portant l'établissement des juridictions prévôtales, les lois et règlemens concernant les dépenses judiciaires et les frais de justice en matière criminelle, notamment les décrets des 30 janvier et 18 juin 1811 et du 7 avril 1813.

Voulant régler les dépenses auxquelles donnera lieu l'établissement des cours prévôtales,

Avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Article premier. — Les présidens ou juges des tribunaux de première instance qui seront nommés pour présider une cour prévôtale auront, indépendamment de la totalité de leur traitement, une indemnité annuelle du tiers du traitement alloué aux juges du tribunal de première instance, dont ils font partie.

Art. 2. — Les prévôts, outre le traitement d'activité, la demi-solde ou la pension de retraite dont ils jouissent maintenant sur les fonds de la guerre recevront sur ceux du ministère de la justice, une indemnité de mille francs par an qui leur sera payée, à dater du jour de leur prestation de serment devant la cour royale du ressort. L'indemnité du prévôt de Paris sera de deux mille francs.

Art. 3. — Lorsqu'à raison de leurs fonctions, les prévôts et assesseurs se transporteront hors du lieu de leur résidence, ils recevront, ainsi que le greffier qui les accompagnera, les indemnités de voyage et de séjour fixées par les articles 88 et 89 du règlement du 18 juin 1811.

Art. 4. — Dans le cas où conformément à l'art. 51 de la loi sur l'établissement des cours prévôtales, une de ces cours se transporterait en entier, hors de la commune où elle siège habituellement, le président, le prévôt, l'assesseur, les juges et les officiers du parquet, recevront pour tous frais de voyage et de séjour, l'indemnité de 15 francs par jour chacun, allouée par l'article 19 du décret du 30 janvier 1811. Si le greffier accompagne la cour, il recevra 10 francs.

Art. 5. — Pour subvenir aux frais de chauffage, éclairage, papier, plumes, etc., auxquels donnera lieu le service de nos cours prévôtales, il sera accordé une augmentation de deux cent francs aux tribunaux de première instance, siégeant dans les

mêmes villes, et dont l'abonnement fixé par notre ordonnance du 27 janvier 1815 pour les menues dépenses, n'excède pas douze cent francs.

Cette augmentation sera de trois cent francs pour ceux dont l'abonnement excède douze cent francs, et de quatre cent francs pour ceux dont l'abonnement excède deux mille francs.

Elle sera de deux mille francs pour le tribunal de première instance de Paris.

Au moyen de cette augmentation, les tribunaux pourvoiront aux menues dépenses des prévôts et assesseurs.

Art. 6. — Notre garde des sceaux et nos ministres secrétaires d'état aux départements de la guerre, de la marine et des finances, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné à Paris au château des Tuileries le 13 mars l'an de grâce 1816 et de notre règne le 21°.

Signé : Louis.

Rapport au Roi du 18 avril 1816.

Sire,

Les officiers généraux et supérieurs qui ont été appelés par Votre Majesté aux fonctions de prévôt près des cours prévôtales, ont été pris, quelques-uns dans l'état d'activité militaire, et la plus grande partie parmi ceux qui jouissaient de leur solde de retraite ou du traitement de non-activité.

L'ordonnance royale du 13 mars 1816 a réglé que ces officiers recevraient, sur les fonds du ministère de la justice, une indemnité de mille francs par année, mais elle n'a rien déterminé en ce qui regarde leur traitement ordinaire.

Il m'a paru que les fonctions importantes de prévôt devaient être considérées comme une activité réelle de service militaire, et que, pendant tout le terme de leur durée, les officiers généraux et supérieurs qui en sont pourvus, et qui n'étaient point en activité de service, avaient droit à leur traitement d'activité et à l'indemnité de logement de leur grade, sauf la déduction cependant des soldes de retraite ou du traitement de non-activité dont ils jouissent déjà.

Quant à l'indemnité de fourrages, elle m'a semblé ne devoir point être accordée, par ce que Messieurs les prévôts reçoivent des indemnités particulières, lorsqu'ils sont dans le cas de se déplacer, pour se porter hors des lieux de leurs résidences.

J'ai l'honneur de proposer, en conséquence, à Votre Majesté de vouloir bien approuver :

1° Que les officiers généraux et supérieurs qui remplissent les fonctions de prévôt recevront, sur les fonds du ministère de la

guerre, le traitement d'activité de leur grade avec l'indemnité de logement, mais sans l'indemnité de fourrages;

2° Que ceux de ces officiers qui jouissent de leur solde de retraite, ou d'un traitement de réforme, le conserveront, mais que le montant en sera déduit sur le traitement d'activité et qu'ils ne toucheront que la différence;

3° Que le traitement des prévôts sera passible de la retenue ordonnée par l'ordonnance du 24 janvier 1816, et que cette retenue aura lieu sur le traitement d'activité intégral;

4° Que ce traitement courra depuis la date de l'expédition des lettres de nomination, et qu'il durera pendant tout le temps que Messieurs les prévôts seront en fonctions;

5° Et que ceux des prévôts qui ont été pris dans l'état d'activité conserveront le traitement et les indemnités attribuées à l'activité.

On peut évaluer que la dépense qui résultera du traitement d'activité donnera lieu, pour une année, à environ 650,000 francs.

Les retraites attribuées aux officiers peuvent former environ. . . . . 250,000 francs.

La différence pour la totalité des prévôts, donnera lieu à un excédant de dépense de. . . . . 400,000 francs.

Je supplie Votre Majesté de vouloir bien me donner ses ordres sur ces différentes propositions.

Le ministre secrétaire d'état de la guerre,
Signé : Duc de Feltre.

Lettre adressée à M. le garde des sceaux par Son Excellence le Ministre de la guerre.

Monsieur le comte, j'ai reçu la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire en me communiquant un projet d'ordonnance ayant pour objet de régler les dépenses que va occasionner l'établissement des cours prévôtales, je prie Votre Excellence d'agréer mes remerciemens de cette communication.

L'art. de ce projet relatif au traitement des prévôts m'a paru seul susceptible de donner lieu à quelques observations que je m'empresse de soumettre à Votre Excellence.

Je crois qu'il est indispensable d'allouer aux prévôts un traitement fixe et déterminé par l'importance des fonctions qu'ils auront à remplir. On pourrait prendre, pour base de leur classement, celui des préfectures, c'est-à-dire établir trois classes de prévôts dont la première me paraîtrait devoir jouir d'un traitement de. 12,000

La deuxième de. 10,000

Et la troisième de. 8,000

Il n'est pas naturel d'allouer aux officiers qui seront nommés

prévôts, la solde d'activité de leur grade militaire, puisque ces officiers sont pour la plupart en retraite ou susceptibles d'y être admis. Ce mode aurait d'ailleurs l'inconvénient de faire supporter au ministère de la guerre la plus grande partie d'une dépense qui n'est réellement pas dans ses attributions, inconvénient très majeur dans un moment où les fonds dont je puis disposer sont tellement hors de proportion avec les dépenses de mon département.

Il me paraît infiniment plus juste d'accorder aux prévôts la solde de retraite ou celle de non-activité de leur grade, chacun d'après la position particulière dans laquelle il se trouve, plus un supplément suffisant pour porter leur traitement au taux déterminé pour la classe à laquelle ils appartiendraient. Ce supplément serait payé sur les fonds du ministère de la justice et de cette manière le département de la guerre et celui de la marine supporteraient une partie de cette dépense, et Votre Excellence n'aurait à pourvoir qu'à celle résultant des fonctions attribuées aux officiers de terre et de mer qui sont mis à sa disposition.

Ces considérations m'engagent à prier Votre Excellence de vouloir faire modifier ce projet d'ordonnance dans le sens des observations que je viens de lui faire et dont j'ose espérer qu'elle reconnaîtra toute la justesse.

Votre Excellence trouvera ci-joint le projet d'ordonnance que j'ai l'honneur de lui renvoyer.

FIN DU TOME PREMIER

TABLE DES MATIÈRES

Paris. — Imprimerie R. Chapelot et Cie, rue Christine, 2.

Les Royalistes
contre l'Armée



Les Royalistes contre l'Armée

(1815-1820)

D'APRÈS LES ARCHIVES DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

PAR

Ed. BONNAL

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE
MEMBRE DE L'ACADÉMIE D'HISTOIRE DE ROME

TOME DEUXIÈME

Assassinats et Proscriptions des Maréchaux et des Généraux

« On va faire la chasse aux maréchaux ; il faut en tuer au moins huit. »
MARÉCHAL DE CASTELLANE.
(*Journal*, t. I, p. 309.)



PARIS
LIBRAIRIE MILITAIRE R. CHAPELOT ET Cie
IMPRIMEURS-ÉDITEURS
30, Rue et Passage Dauphine, 30

1906

PRÉFACE

LES BOURBONS CONTRE L'ARMÉE

L'*Armée* ne pardonnait pas aux Bourbons d'avoir accepté le patronage scandaleux de l'Étranger en 1814, et elle le leur pardonna moins encore après Waterloo, qu'elle regardait comme la dernière défaite de la Révolution française! Ses chefs, autrement renseignés que ne l'était la masse du pays, leur reprochaient de s'être présentés sur la plupart des champs de bataille tantôt avec les émigrés organisés en corps spéciaux, tantôt avec ces mêmes émigrés à la solde de la Prusse et de l'Autriche, de l'Espagne, pour y assassiner nos soldats et nos blessés comme l'a témoigné lord Napier, du Portugal et de la Russie depuis Austerlitz jusqu'à la bataille de Reims, de l'Angleterre enfin depuis Vimeiro jusqu'à Waterloo!

L'*Armée* leur reprochait tout autant d'avoir poussé Dumouriez à la trahison et d'avoir vendu son génie à prix d'or à William Pitt depuis 1803; d'avoir entraîné sur le Rhin Pichegru à devenir traître; d'avoir perdu Moreau en l'attirant à eux pour trahir, d'avoir obtenu que Bernadotte, une fois prince royal de Suède, entrât

dans la coalition contre sa patrie en obtenant pour prix de sa forfaiture le démembrement du Danemark notre allié ; d'avoir poussé au déshonneur Marmont à Essonnes et Murat, si peu politique, à toutes les faiblesses!

L'*Armée* confondait tous ces hommes aux responsabilités diverses sous une même apostrophe : *Général Judas*, parce qu'ils avaient permis les dernières défaites par une série d'actes et de compromis honteux que le patriotisme appellera toujours un *crime*!

L'*Armée* admirait jusqu'à la passion ces généraux qu'avaient grandis d'inoubliables exploits sortis tantôt du peuple comme le prince d'Essling, tantôt de l'aristocratie d'ancien régime fidèle à la nation comme le prince d'Eckmühl. *Elle voyait en eux les fils de ses œuvres* et ne pouvait admettre qu'on vît en eux des « rebelles », appellation officielle qu'elle déclarait un outrage fait à sa gloire.

L'*Armée* protestait contre des proscriptions qui devenaient un Système de gouvernement qui se manifestait par des assassinats pour plaire à nos ennemis que ceux-ci osèrent imposer, pour plaire notamment au duc de Wellington le plus acharné de tous (1)!

La Terreur militaire devint le mot d'ordre de la seconde Restauration ivre de vengeance et oublieuse

---

(1) Un de ses généraux osa fouiller pendant l'occupation de 1816 une des trois fosses qui servaient de cimetière aux nôtres à *Azincourt*. Remporter à Londres un trophée de la bataille du 20 octobre 1415 fut son but. Il en retira des armes et des collections de monnaies dont ses compatriotes ont formé un musée particulier. Les ossements français furent abandonnés sur le sol. Le dévouement de la famille de Framecourt répara en partie ce vandalisme. (*Azincourt*, par M. de Belleval, 1865.)

de la politique d'Henri IV comme de celle de Louis XIV au lendemain de la guerre civile.

La trahison de Dumouriez avait fait dévier la Révolution.

C'est de cet acte infâme que data la Terreur. Il suffit à l'expliquer. Pour se défendre, la Convention n'avait reculé devant aucune responsabilité; mais elle sauva la France et ennoblit *la Patrie en danger* aux frontières par ses victoires, d'où sortit l'Épopée militaire de la République, celle de l'Empire suivit.

Les Bourbons s'empressèrent, après Waterloo, de rejeter sur l'*Armée* la responsabilité du retour de l'île d'Elbe dont eux étaient seuls la cause et la livrèrent aux bourreaux.

Les Bourbons! Le chancelier Pasquier, qui fut ministre de la justice sous Louis XVIII, a pu écrire : « *Nous étions ignorés d'eux autant que nous les ignorions; ils ne savaient pas plus la France que nous ne savions Hartwell et Edimbourg* (1). » Nos adversaires protesteront-ils contre ce politique?

On avait vu le Czar s'intituler empereur de toutes les Russies et *roi de Pologne*, le roi de Prusse, grand-duc de Posen, *duc de Saxe*, landgrave de Thuringe, margrave des Lusaces; l'empereur François joindre au titre d'empereur d'Autriche celui de *roi d'Italie*; le roi de Hollande devenait roi des Pays-Bas et *grand-duc de Luxembourg*; le roi de Piémont était fait *duc de Gênes* et roi de Sardaigne en avril 1815, le tout avant la signature du traité de Vienne discuté en Congrès.

---

(1) *Mémoires*, t. II, ch. XIX, p. 404.

On s'était donc partagé l'Europe à sa convenance pour se venger de *l'Autocrate d'Occident*; mais on avait continué à dénoncer l'insatiable ambition de notre patrie afin de voiler la curée des vainqueurs.

Le Cabinet anglais traitait par les mêmes procédés l'empire colonial des uns et des autres avec son sans-façon traditionnel et spécialement le nôtre à l'Ile de France et à Saint-Domingue. Il complétait au nom de la coalition l'iniquité commise contre les *frontières naturelles* de notre patrie sur la rive gauche du Rhin et y postait la Prusse avec ses desseins trop vite oubliés. Il accentuait la haine contre la Révolution de 1789 en créant *la Révolution de 1815 contre l'Armée*. Il déclarait par sa diplomatie qu'aucune des puissances qui se partagaient l'Europe à leur gré ne restituerait ses acquisitions et ne déposeraient l'épée que si les forces militaires du vaincu étaient détruites; d'où son annihilation sur le continent.

Le présent ouvrage sera-t-il une nécrologie glorieuse de l'Armée? Non. Il est par les faits et les dates le récit d'effroyables malheurs et de vengeances qu'il faut condamner. Il est le martyrologe de notre gloire contre les héros de la Révolution, de Valmy à Zurich. Il l'est tout autant pour l'Épopée de l'Empire, de Marengo à Waterloo.

Le rôle des Bourbons responsables, on va le lire ici.

Aux ordres du Parti de l'Emigration qui n'avait rien oublié ni rien appris (1); aux ordres de Talleyrand et de

(1) Sur ce parti, le général Rapp a écrit une page peu connue (voir aux pièces justific.).

Fouché; aux ordres du duc de Wellington altéré du sang de nos généraux; aux ordres des cabinets *provocateurs de la guerre depuis 1791*, ils vouèrent nos illustrations à l'exil, aux proscriptions, à la mort.

Partout, dès 1815, des assassinats par des hommes parlant d'honneur pour le profaner; partout des vengeances, des représailles contre ceux qui n'avaient vécu que sur les champs de bataille; partout des saturnales sanguinaires (aveu d'un historien royaliste) en invoquant le mot justice; des *faux* en conseil de guerre; des condamnations prononcées en vertu tantôt de l'ordonnance royale du 24 juillet « acte illégal en droit public », tantôt au mépris de la convention de Saint-Cloud expliquée par son auteur le glorieux prince d'Eckmülh et dont l'intervention eût dû suffire pour le salut du maréchal Ney (1) et pour celui de ses compagnons d'armes; des forfaitures dans les procédures officielles, soit contre un général de Sainte-Hélène, soit contre le futur maréchal Clausel; des forfaitures en cours prévôtales; l'héroïsme de Barbanègre taxé de rébellion, voilà ce qu'on vit de 1815 à fin 1817.

Si des *documents officiels* ne prouvaient ce qu'on raconte dans ce drame d'horreur et de sang, on se prendrait à douter.

Lorsque le ministère britannique, inspiré par lord *Castlereagh*, voulut à nouveau imposer les Bourbons à la France de la Révolution, avril 1815, que fit le succes-

(1) Récit de Capefigue sur le maréchal Ney, au t. II, ch. XXXVII de notre ouvrage.

seur de Pitt? Il ne se contenta pas de commettre un *faux diplomatique par traité* et un mensonge au parlement de son pays, il insulta notre armée en termes à retenir. Il la caractérisa d'un mot : *L'armée jacobine*. On lira par nos citations des maréchaux Macdonald et Davout, des généraux Lamarque, Berthezène, Ségur, des répliques à cet insolent outrage.

Après Waterloo, on assista à ce spectacle inouï d'un ambassadeur intervenant dans notre politique intérieure, prononçant des sentences de mort ou les dictant, notamment celle du prince de la Moskowa. Oui, le duc de *Wellington* imposa l'assassinat du héros de la retraite de Russie par son Mémorandum du 19 novembre contre lui et contre la maréchale, acte qu'il a osé publier vingt-huit années après l'exécution! La haine en lui ne désarma jamais, bien différent de Blücher, étranger à nos discordes et allant saluer à Magdebourg le grand Carnot, proscrit malgré l'empereur Alexandre.

Un prince de maison souveraine, héritier du trône des Pays-Bas et lui-même Roi un jour, le *prince d'Orange* demanda au ministre de la Guerre, par une lettre qui a été conservée, un procès capital contre deux généraux gouverneurs de places fortes. Il voulut réhabiliter un traître de Waterloo, par nous et chez nous.

Un ambassadeur donna le même spectacle en 1815. Pozzo di Borgo déclara, dans une série de dépêches aujourd'hui publiées par le gouvernement russe, qu'il fallait abattre et décimer l'Armée.

Voilà, par *quatre témoignages officiels* distincts, l'inter-

(1) Lettre du 11 juillet 1815, texte intégral (inédit) au ch. LXII.

vention de l'Étranger prouvée, indéniable. Les dépêches des ministres anglais les confirment.

Les émigrés et le Parti de la Congrégation lui prêtèrent un concours absolu, qu'ont flétri des amis clairvoyants.

Le parti royaliste formula la doctrine de la Terreur militaire, par la voix du comte de La Bourdonnaye, en ces termes : *Pour arrêter leurs trames criminelles, il faut des fers, des bourreaux, des supplices ! La mort, la mort seule peut effrayer leurs complices et mettre fin à leurs complots.* Cette déclaration féroce appartient à l'Histoire.

Eh bien, il y eut un jour où le pouvoir recula devant ses excès. Il déclara par ordonnance, en 1817, que le général Poret de Morvan, un des héros des carrés de la Garde, bénéficierait de la loi d'amnistie. En 1821, tout autant en faveur du général Bertrand. Mais ceux qu'on avait exécutés ?

Il semble que les Bourbons aînés n'aient connu d'autre devise après Waterloo que celle du connétable de leur nom, le traître de 1527 : *Sangue e carne, Borbone !*

Ils laissèrent prendre au Conseil des ministres une décision qui interdisait aux conseils de guerre de recommander un condamné à la *clémence du Roi* (1). C'est pour cela que Lamartine, interprète de l'opinion, s'est écrié : *Les Bourbons ayant fermé leur cœur à la pitié, la France leur ferma désormais le sien* (2). Lorsque la

---

(1) Le texte au ch. XLVI et la discussion qu'il comporte.
(2) Contre le général Hugo, père de Victor Hugo, texte d'une lettre inédite du ministre de la police au ch. LIX.

Chambre des députés leur fut ouverte, Lamarque et Lobau, Clausel et Gérard vinrent demander compte de tant d'assassinats et renvoyèrent à l'Étranger ceux qui n'auraient jamais dû en revenir, *au nom de l'Armée* (1).

Le caractère particulier de la *Révolution de 1830*, le voilà : tout pour l'Armée qu'on avait tenté de déshonorer jusque dans son immortelle gloire.

---

(1) Le comte d'Haussez, ministre de Charles X, a écrit de Gérard : « On lui a attribué le plan d'attaque suivi dans Paris et le succès n'a que trop prouvé l'habileté des combinaisons ». (*Mém.*, t. II, p. 61.)

LES
ROYALISTES CONTRE L'ARMÉE

LIVRE IV

ASSASSINATS DE MARÉCHAUX DE FRANCE

CHAPITRE XXXIV

Assassinat du prince de Wagram.

Récits du duc de Rovigo et du colonel Macerone, émissaire de Murat et de Metternich. — Confidence de Berthier au maréchal Macdonald. — Appel du comte de Blacas, à Gand. — Le ministre Decazes atteste l'assassinat de Bamberg. — Son parti le fait arrêter à Stockach comme traître et reconduire à Bamberg. — Récit daté du baron de Meneval du 9 mai. — Récit du préfet du palais, M. de Bausset. sur ce que croyait la société de Vienne. — Assassinat fin mai du futur major général de Waterloo, connu de Napoléon, le 10 juin. — Il fut accusé à Gand, le 26 mai, de haute trahison, récit d'un *Rapport royaliste intercepté*, envoyé au maréchal Davout.

La carrière du prince de Wagram n'a pas à être racontée. De 1796 à 1814, sa vie se passa dans les camps pour y commenter le génie de Napoléon.

Son maître a spécifié ses services comme major général le jour où il a dit au général Bigarré : *Berthier, une vieille habitude*!

L'abdication de Fontainebleau était à peine signée que celui qui avait promis de revenir se mit à la tête des maréchaux de France pour les présenter à

Louis XVIII au château de Compiègne et le haranguer. Il courut au-devant d'une nouvelle fortune en s'écriant que la France était accablée de malheurs depuis vingt-cinq ans! Il oublia qu'on l'avait choisi pour épouser par procuration Marie-Louise à Vienne. Sa conduite alors constitue un bien inutile outrage.

Lors de l'entrée du Roi à Paris, le prince l'accompagna à la tête de son carrosse. Le peuple fut scandalisé de son rôle et le lui marqua par une apostrophe cavalière : *A l'île d'Elbe, Berthier*. Pourquoi cette parole de mépris? Les contemporains en ont donné la cause lorsqu'ils ont avoué que le rappel de la Maison de Bourbon était un acte de parti, le résultat d'une *conjuration*. Talleyrand (son organisateur) a négligé de narrer dans ses pitoyables mémoires combien on l'avait payé. Un de ses familiers d'alors, le maréchal Marmont, n'a pas craint de l'accuser d'une corruption telle qu'elle surpasse tout ce qu'on peut concevoir. Il est des actes dont on ne trouve l'explication sûre que par l'achat du dignitaire incriminé et on en connaît pour ce ministre des tarifs exacts en 1815, et même en 1808.

En août 1814, au retour d'une fête donnée par le duc de Berry au bois de Boulogne, le comte de Blacas se rendit chez le maréchal de Raguse avec ordre immédiat de venir chez le Roi. Ce dernier l'informa que le prince de Wagram était « en correspondance avec l'île d'Elbe ». Son silence à l'égard du Roi étant un mystère, la correspondance fut considérée comme *coupable*. Marmont fut invité à le questionner chez lui avec M. de Blacas pour témoin et, en ce cas, arrestation, puis incarcération à Vincennes.

Narrateur sincère à notre avis, Marmont ajoute :

« Napoléon en rapport avec son ancien major général pouvait faire craindre une *conspiration* et une révolte prochaine. Assurément, il y avait pour Louis XVIII sujet à réflexion. »

Il ne s'est pas borné à citer ce fait, il est allé jusqu'au terme de sa narration, narration qui éclaire bien des choses pour l'année 1815.

Le maréchal se rendit chez son collègue, à Grosbois, et lui demanda ce que signifiait cette *correspondance*. Berthier répondit qu'effectivement il avait reçu une *lettre* du général Bertrand pour avoir des livres, mais qu'il en avait informé le souverain.

La conclusion? Elle fut que le Roi se le rappela (1). Toujours est-il qu'on s'en tint à cet avertissement.

Cette tentative d'entente politique se renouvela.

Vers la mi-février 1815, Berthier reçut une lettre de l'île d'Elbe par le général Bertrand qui la lui remit. L'Empereur lui demandait des plans et des rapports nécessaires à la rédaction de ses mémoires. L'ancien connétable, raconte un témoin, en fut *effrayé* et se rendit auprès de Louis XVIII. Il présenta la lettre avec prière de la lire et de prononcer sur l'envoi des documents. Le Roi refusa la lecture et conseilla l'envoi. Le prince de Wagram narra les faits de lui-même et tint à les commenter ainsi : « Vous croyez que je les ai envoyés? Pas si bête! » Témoin, le futur maréchal de Castellane.

Le 14 mars, ce dernier assista au désordre (2) du château des Tuileries et au départ des dignitaires de la cour. Il entendit Berthier formuler cette nouvelle : « La princesse est allée en Allemagne voir ses parents (3). » Capitaine des gardes, il n'osa la suivre et attendit des conseils qui ne venaient pas. Il les sollicita du maréchal Macdonald qui se refusa de Lille à partir pour Gand. Ses hésitations nous ont valu un récit indiscutable dans son authenticité parce qu'il est du premier

(1) *Mém.*, t. VII, l. XXI, p. 67.
(2) *Journal*, t. I, ch. vi, p. 274.
(3) *Ibidem*, t. I, ch. vii, p. 280.

de ces maréchaux, celui qui fut consulté sur la conduite à tenir.

« Le pauvre prince de Neufchâtel se rongeait les ongles; il était l'un des capitaines des gardes et en *service*; il ne pouvait honorablement solliciter la même autorisation ; en sortant du conseil il me suivit fort troublé et *me dit* qu'il donnerait sa démission en arrivant à Gand, qu'il se rendrait à Bamberg pour chercher la princesse et ses enfants et qu'il rentrerait en France; il me pria de l'annoncer à sa famille et à ses amis, même par les journaux; je le lui promis et tins parole. Il craignait de passer pour *émigré* (1). »

Un récit complet jusque dans ses nuances, en peut-on désirer un supérieur à celui qu'on vient de lire?

Berthier hésita donc dans sa fidélité à la première Restauration qui l'avait couvert de dignités (2). Il eut la pensée de rejoindre son ancien souverain et ami. Qui l'atteste? Le duc de Tarente, confident accidentel. De Gand même, nous est venu un second témoignage. Son auteur? le comte de Blacas.

Chateaubriand, raconte-t-il, lui écrivit à la date du 31 mars qu'il fallait éviter de laisser s'éloigner tout ce qui pouvait jeter quelque éclat sur la fuite de Louis XVIII à l'étranger. Pourquoi, disait-il, le duc de Richelieu s'en allait-il? Pourquoi des personnages comme le général Maison et le prince de Wagram se dispersaient-ils? La confiance des Bourbons dans leur cause, en voilà un exemple inattendu (3). Et par quel narrateur!

---

(1) *Souvenirs*, p. 279. — Avant leur impression, Thiers avait donné cette version soit qu'il la tint de Macdonald soit qu'elle vînt du maréchal Mortier présent à l'entretien (t. XIX, p. 267).

(2) Le général de Reiset qui vécut à Gand pendant les Cent-Jours y a entretenu le maréchal. Voici son récit : « Le prince de Wagram est le plus affecté par les événements, sa femme est partie pour l'Allemagne; je l'ai vu, lui, hier, il a la figure à l'envers et est vraiment dans un état à faire pitié. »

(3) *Papiers politiques de Blacas*, cités par Nettement en son *Hist. de la Restaur.*, t. II, p. 366.

Le duc de Rovigo a eu en main, après le retour de Napoléon, une *lettre* de Berthier écrite par lui à un général qu'il ne nomme pas. Elle était datée de Lille. Comme à Fontainebleau, il y déclarait : « qu'il n'était pas l'homme du Roi, mais l'homme de l'Armée et de la France avant tout; qu'il voulait servir son pays et non pas émigrer. Enfin, il se recommandait déjà à la générosité de l'Empereur ». Il aurait écrit à son ancien souverain qui lui aurait répondu. Berthier avait quitté la France lorsque la lettre impériale lui parvint. Arrêté par les alliés, il dut retourner à Bamberg et périt misérablement peu après, s'écrie Savary (1).

Ce meurtre (qu'auraient accompli trois hommes masqués) est resté un mystère politique, il ne devait pas être le seul à cette époque.

Le mandataire du roi Murat à Londres et à Paris, le colonel Macerone, nous a laissé un récit très particulier sur le maréchal Berthier. Le ministre de la police d'alors, nous sommes en 1815, voulut connaître de celui qui passait pour un confident de Fouché et du prince de Metternich la cause de l'assassinat. Provenait-il du parti impérialiste ou bien du parti royaliste? Ou bien le comte Decazes voulait-il pénétrer si l'agent secret de Murat en connaissait les vrais auteurs nominativement, quels qu'ils fussent? c'est assez ce dernier sentiment qui est notre opinion.

Voici ce récit, publié en 1817, fort ignoré, auquel nous ne connaissons pas de contradicteur personnel et qui frappe par sa simplicité. L'interrogatoire qu'on va lire eut lieu dans le cabinet du ministre de la police.

« M. Ménars parla encore tout bas, dit Macerone, avec le ministre et vint ensuite me questionner sur un événement des plus extraordinaires et que je n'ai jamais pu approfondir davantage. Il commença par me demander

(1) En ses *Mémoires*, t. VII.

si j'avais connaissance des circonstances de la mort de Berthier, prince de Neufchâtel. Je répondis que j'avais entendu dire qu'il n'était pas mort par accident, comme on l'avait dit; mais que j'ignorais *par ordre de qui* il avait été mis à mort (1) et même la *cause* de cet ordre.

« Voyant que je paraissais savoir que Berthier avait été assassiné, M. Ménars s'attendait à ce que je lui donnasse des détails *qu'il feignait d'ignorer*. Il m'apprit, de l'air le plus sérieux, que, vers le mois d'octobre ou de novembre de l'année précédente *un grand personnage était mort à Paris* dans le plus grand mystère et avec des *circonstances suspectes*; que cette mort n'avait été connue alors que de deux personnes; il ajouta que la mort de ce personnage et le meurtre de Berthier étaient liés ensemble et que l'un fut la conséquence de l'autre (1).

« Le ministre appela alors M. Ménars près de lui, et celui-ci vint ensuite me dire :

« Pouvez-vous me donner quelques renseignements
« sur cette affaire? Puisque vous paraissez savoir que
« Berthier n'est pas mort par accident, vous en savez
« probablement davantage.

« Je l'assurai que c'était là tout ce que je savais et que le récit de l'autre mort mystérieuse était absolument nouveau pour moi. M. Ménars m'engagea à faire mon possible pour obtenir des renseignements sur ce sujet, en m'assurant que je serais amplement *récompensé* de mes bons offices. »

Un habile eût répliqué : *Is fecit cui prodest.*

Macerone répondit qu'il y pourvoirait si possible; il avait en vue de gagner du temps et obtenir sa mise en liberté. Il l'obtint en effet, mais on le dépouilla de ses papiers et d'une traite de 40,000 francs qu'il ne devait

---

(1) *Note* Macerone : « Cette histoire paraît bien extraordinaire, mais je la donne telle qu'elle m'a été racontée de la bouche de M. Ménars. »

jamais percevoir. Animé de sentiments faciles à comprendre il rédigea son ouvrage sur Murat, la mission qu'il avait reçue de lui et ce qu'il accomplit à Paris à divers titres.

Le colonel Macerone ne s'en est pas tenu à ce seul récit. Il a gardé devers lui ce qu'il ne voulait pas avouer au ministre de la police dont il redoutait la puissance et peut-être la colère. Mais il a déclaré, dès qu'il fut en sûreté sur la terre étrangère, tout ce qu'il avait pu connaître sur l'origine de ce crime.

« J'avais appris simplement, dit-il, qu'il avait été tué à dessein *par l'ordre d'un personnage célèbre et puissant en France* et qui était sans doute, après les auteurs du crime, celui qui devait en connaître le mieux tous les détails. »

Ce personnage, nul n'en a fourni le nom, probablement parce qu'il fut le résultat d'un concert de volontés de Cour hautes dont celui qui en assura l'exécution devint l'instrument. Que l'ordre soit parti de Gand, c'est sûr; mais il fut accompli par des hommes à gages payés à Paris par l'auteur des ordres définitifs : Fouché. Les instruments? des hommes de main choisis soit parmi les émigrés soit parmi les chouans. On observera que la version la plus répandue (celle d'hommes masqués), atteste qu'il y avait parmi eux un chef auquel il fallait obéir car le masque avait pour but de cacher non seulement ceux qui allaient perpétrer une tragédie mais le principal d'entre eux qui avait intérêt à rester inconnu. Dans tous les cas, les mesures furent si bien prises qu'on ne les a jamais découverts nominalement et que les royalistes qui ont connu les inspirateurs du crime, comme Michaud, de l'Académie française, se sont refusés à publier leurs noms.

La Terreur blanche commençait alors ses entreprises au nom des émigrés qui ne se doutaient pas en 1815 que les archives autrichiennes apprendraient un jour à

l'histoire les imprécations de Marie-Antoinette contre eux dès 1792.

Parti de Gand après un séjour rapide, le prince de Wagram se rendit à Bamberg auprès de son beau-père le duc Guillaume de Bavière-Birkenfeld. Durant son séjour, il tomba d'une fenêtre de son palais sur la place de ce nom, dans un accès de folie d'après les uns, frappé d'apoplexie foudroyante, selon une autre version, en regardant passer un corps de troupes russes en marche vers la France. Une croix marque la place où il succomba. Malheureusement pour ces récits officiels, il en existe un troisième (1).

Des *hommes masqués* l'auraient surpris à cette même fenêtre et après l'avoir poignardé l'en auraient précipité. Nulle accusation ne s'étant produite contre des personnes déterminées, on a l'obligation de faire un appel aux documents allemands sur cette affaire, s'il en existe. Or, il en existe un que le général Hugo, gouverneur de Thionville, adressa au prince d'Eckmühl son ministre, extrait de la *Gazette de Francfort* à la date du 15 juin et qui était une citation du *Journal de Cologne* du 10 juin.

Depuis trois jours raconte le journaliste, on observait un changement chez le maréchal. Le général Saken l'aurait félicité dans un dîner donné par le duc de Bavière de « le voir parmi le peu de personnes fidèles à leur Roi » mots qui frappèrent le prince et auxquels il ne répondit pas. Le 1er juin, il aurait passé la matinée à la fenêtre, une lunette à la main, regardant défiler les Russes. Ici, le drame :

(1) Le général Thiébault qui a tracé de Napoléon un portrait d'une violence qui étonne pour 1815 s'est occupé de Berthier dans son appréciation. On y lit : « Me rappelant la détresse physique en laquelle il m'était apparu le jour où il avait appris la mort de Berthier. » C'était le 10 juin. Thiébault a écrit qu'il quitta les Tuileries ce même jour en faisant des vœux à l'exaucement desquels il ne croyait plus (*Mémoires*, t. V, ch. XI, p. 341).

« Il se rendit ensuite au troisième étage du château, dans l'appartement de ses enfants, renvoya les domestiques et se précipita par la fenêtre. Son petit garçon le prit par le pied pour le retenir et peu s'en fallut qu'il ne fût entraîné par le prince. »

Cette version a été écrite pour la circonstance, *cacher un assassinat politique accompli par les royalistes* et dont l'organisation appartient à la fois à l'action double qui unissait Talleyrand et Fouché. Vivant à Gand le premier n'a pu cacher au second le péril qu'il y avait à laisser le maréchal rejoindre l'usurpateur pour être à nouveau son major général. On n'ignorait pas leurs relations avouées par l'intéressé. L'effet de ce retour eût été des plus considérables en France dans l'opinion, chez les militaires tout autant et dans les armées de la coalition, il n'eût pas été moindre.

Thiers qui a connu le fils de Berthier devenu pair de France en 1836 et qui l'a interrogé au temps où il fut lui-même ministre a écrit sur ce drame ce qu'il en pensait en ces termes :

« Berthier avait commis quelques faiblesses, Napoléon lui avait fait dire de n'y pas plus penser qu'il n'y pensait lui-même et de venir le rejoindre. *Berthier, ne résistant pas à cet appel était en route pour revenir*, mais entouré de surveillance *et prêt à rentrer par Bâle* il avait été contraint de rebrousser chemin et de *retourner* en Allemagne où l'attendait une mort aussi déplorable que mystérieuse (1). »

Qu'on pèse la valeur des termes employés par l'historien et on verra leur importance. La sobriété de son exposé prouve qu'il a tout appris mais les noms à mettre en avant l'ont arrêté dans sa divulgation (2).

---

(1) En son histoire, t. XIX, p. 545.

(2) « Trop de narrations contradictoires et surtout *trop de noms de personnages* auxquels le biographe doit encore des égards puisqu'ils

On était près alors des événements et on n'avait pas adopté le système de tout dire qui est celui des historiens contemporains, de tous le meilleur parce qu'il est le plus rationnel. Admirateur de Talleyrand, Thiers a gardé le silence sur son action ici.

Le baron Meneval a été plus précis que lui sur l'arrestation. Envoyé auprès de Marie-Louise, il repartit le 7 mai de Vienne pour la France et traversa Munich faisant route vers Bâle. Il se trouvait que le maréchal avait pris la même dans le Tyrol autrichien : de Munich à Inspruck. Voici son récit :

« Le maître de poste de Waldsée me dit que le prince de Neufchâtel avait passé la veille avec la princesse et un officier se rendant à Bâle, mais qu'il était revenu quelques heures après, ayant été forcé à Stockach de rétrograder et qu'il était retourné à Bamberg d'où il venait (1). »

Qu'est-ce que Walchsée en 1815? Un village situé près du lac de ce nom où existait une poste aux chevaux. Pourquoi dut-il rétrograder? Parce qu'il en reçut l'ordre à Stockach. Qui le formula sur *instructions secrètes* venues de Vienne cédant aux instances de la cour de Gand où siégeaient près du Roi détrôné *les ambassadeurs des puissances*? Le prince de Hohenzollern qui y avait établi son quartier général d'armée et qui commandait le 1er corps. A quelle date Meneval si bien placé pour voir fortuitement parvint-il à Bâle? Il l'a fixée au 10 mai ce qui permet de soutenir que le maréchal était le 9 à Stockach se dirigeant sur Schaffhouse où il n'aurait eu qu'à traverser le Rhin pour entrer à Huningue. S'il n'avait pas été arrêté, il aurait donc précédé le secrétaire impérial à Paris d'une journée.

---

sont vivants, ont circulé sur cette fin singulière pour qu'il soit convenable d'en parler avec plus de détails. » Biogr. Michaud, sur Berthier.

(1) *Souvenirs historiques*, t. II, p. 330.

A Stockach, lieu sinistre pour nos armes, Jourdan avait été battu par l'Archiduc Charles le 25 mars 1799 et le prince de Wagram y était poursuivi des haines politiques et militaires qui devaient le conduire à la mort au nom de la Révolution par les chouans. L'enlever à l'usurpateur d'abord était le premier but à obtenir militairement en faveur de Wellington et de Blücher; quant au châtiment, il n'appartenait qu'aux politiques de l'infliger quand ils le jugeraient nécessaire, là où ils voudraient exécuter leur crime et par le procédé d'exécution qu'ils choisiraient selon les circonstances en tenant compte des difficultés à vaincre.

Pourquoi aurait-on hésité à tuer le maréchal alors que l'on avait ordonné à Vienne, sur l'intervention personnelle de Talleyrand, que chacun avait le droit d'assassiner Napoléon dans l'intérêt de l'Europe? N'allait-on pas organiser en juillet l'assassinat du maréchal Brune et celui du prince d'Essling, aveu du marquis de Rivière, dans l'intérêt de la monarchie restaurée? De tous ces crimes le plus facile à commettre n'était-il pas celui qu'on pouvait accomplir à l'étranger? Pour tromper l'opinion et l'égarer surtout, on pouvait y parvenir en créant une *légende*, ce qu'on fit. L'historien Michaud, contemporain bien placé pour connaître la vérité, est le premier qui l'a démentie. Nous serons ici le second.

Un général renommé, Rapp, et un ministre de mérite, le comte Mollien, ont fait connaître les sentiments de Napoléon pour son major général en 1815. Avec le premier, on a un cri de colère contre celui qui l'avait abandonné si facilement à Fontainebleau; aussi parlait-il de ne le recevoir qu'en habit de garde du corps. Avec le second, on a une appréciation militaire. « C'était, disait-il le meilleur des majors généraux. Il saisissait mieux que tout autre toutes les pensées, tous les plans et les faisait mieux comprendre aux chefs de corps. » Napoléon en parlait sans amertume, estimant qu'il ne le remplace-

rait pas. Il le pouvait en choisissant le maréchal Davout à moins qu'il n'eût pris le maréchal Suchet qu'avait grandi la guerre d'Espagne. Il n'en fut pas ainsi malheureusement, et cependant celui-ci avait été chef d'état-major d'armée à trois époques solennelles.

Napoléon, enfin, connut la mort du maréchal, le 10 juin. Le général Thiébault affirme avoir été témoin de la nouvelle qui lui en fut donnée, aux Tuileries. Il faut le croire; mais la désolation qui en résulta produisit un effet qu'il nomme une *détresse physique*. Son duel contre l'Europe, ce crime le lui annonçait devoir être sans merci.

Comment fut-il commis? Par des chouans déguisés et masqués; des créatures de Bourmont a-t-il été dit en 1829 au temps où ce dernier était ministre de la guerre.

Que reprochaient les Bourbons à Berthier?

Tout. De les avoir abandonnés en 1792; d'avoir servi en Vendée comme volontaire à l'armée des Côtes de l'Ouest, et plus tard comme chef d'état-major de l'armée des Côtes de la Rochelle; d'avoir assisté aux ordres que signa devant lui le premier consul à la Malmaison pour l'arrestation du duc d'Enghien et d'y avoir gardé un silence absolu, lui ministre de la guerre. Ceci est une divulgation de Thiers à laquelle on n'a pas accordé l'importance qu'elle a. Jusqu'à réfutation contraire sur preuves documentées, on doit la tenir pour exacte (1).

La correspondance de Napoléon donne au 10 mars une dépêche à Berthier sur le général Ordener où il est dit : « Le but de sa mission est de se porter sur Ettenheim, de cerner la ville, d'y enlever le duc d'Enghien. » Où a-t-on trouvé l'original de cette dépêche? Dans le registre d'ordres du premier consul que l'on nomme : registres Berthier. Cette dépêche fut exclusivement pour Berthier. Croit-on que les Bourbons qui accueillirent tant de

(1) Au t. IV de son hist., p. 596.

dénonciations aient pu ignorer de 1814 à 1815 la conduite du prince de Wagram sur ce meurtre de famille dont les Condés demandaient vengeance?

On reprochait encore au maréchal pour mai 1815 d'avoir trahi leur cause en revenant auprès de Napoléon. La mort fut le prix de leurs improbations.

Les preuves de notre énumération, les voici successives, par ordre de date, quant à la Révolution.

Sur l'évasion de Louis XVI, Berthier avait écrit : « A la fuite du ci-devant Roi le 21 juin 1791, il s'est allié aux patriotes, il a été un des premiers à prêter son serment de fidélité au sein de la représentation nationale, il y a juré de soutenir jusqu'à la mort la cause de la Liberté. »

Sur le 10 août 1792, il avait été aussi énergique, en ces termes :

« A l'époque de l'émigration de La Fayette, il a hautement manifesté l'opinion d'un patriote et d'un zélé défenseur de la Patrie.

« Après le 10 août 1792 il s'est prononcé avec l'Energie d'un homme Libre qui ne reconnaît que la Souveraineté du peuple. »

Sur les guerres de l'Ouest, il proclamait sa conduite avec détails.

« Au mois de mai 1793 le Comité de Salut public a permis qu'il allât servir à l'armée des Côtes de l'Ouest, les représentants du peuple l'ont mis en réquisition pour remplir les fonctions de chef de l'état-major.

« Investi de la confiance des représentants du peuple à l'armée, il a été envoyé par eux auprès du Comité de Salut public rendre compte de la situation de l'armée. »

Il concluait son mémoire en sollicitant du Comité *de l'emploi dans les armées* et cela dans *n'importe quelle place*.

A côté de l'apostille de Kellermann on lit les éloges républicains que lui décernèrent sept conventionnels dont plusieurs régicides : Richard, Goupilleau, Bassal,

Chénier, Choudieu, Bourbotte, Drulhe. Ministre, Berthier eut la loyauté de ne pas détruire cet appel.

Il en avait adressé un second qu'il répandit à la Convention par la voie de l'impression. On y lisait :

« La République est à moi comme elle appartient à tous les Français qui la composent; j'ai droit et je veux la défendre contre ses ennemis.

. . . .

« J'ai parlé en *républicain* et sur les généraux et sur les autres objets importants.

« Membres de la République, vous devez me rendre justice, à mes fonctions ou m'accuser. »

En pièces justificatives, une lettre du célèbre *Santerre* le prenait sous la protection du général qui avait présidé militairement à l'exécution de Louis XVI.

« Je déclarerais même, y est-il dit, que je vous ai vu combattre les opinions qui n'étaient pas républicaines d'une manière non équivoque; je dirais plus, c'est qu'arrivé prévenu contre vous, j'ai été satisfait de voir que je ne m'étais pas trompé sur votre compte (1). »

Or, nommé maréchal de camp le 22 mai 1792 Berthier n'avait pu l'être que par le Roi. S'il l'avait oublié durant les grandeurs impériales, ses ennemis ne l'oublièrent pas en 1815, à la *cour* moins qu'ailleurs, et ils étaient nombreux. Ils n'ignorèrent pas la lettre de *Santerre* et celle des *régicides*, tous vivant encore et qu'on se promettait de proscrire ou de perdre, dès Gand, par des procédés quelconques.

Ceux qui s'informaient des temps révolutionnaires à tout prix ne purent ignorer une déclaration redoutable

---

(1) Le dossier de Santerre donne un rapport émanant du bureau des États-majors où on lit : « Il annonce avoir été accueilli par le premier consul et être appuyé par le général en chef *Berthier*. » Ce rapport fut suivi d'un arrêté du premier consul, du 19 thermidor an VIII, qui décidait : « Ce général est réintégré et admis à jouir du traitement de réforme attaché à son grade. Signé, Maret. »

faite en juillet 1792 au club des jacobins par Joseph Chénier. Ce député communiqua à ses auditeurs une lettre à lui adressée de Metz en date du 26. On y lisait : « Le maréchal de camp Berthier a été à Paris prendre langue avec le Comité autrichien ; on l'appelle ici *l'espion de la reine* (1). » Pour les futurs proscripteurs, ce fait rappelait que le prince avait été un des familiers de Versailles. De là des indignations devenues vite des fureurs (2).

A cette conduite, révolutionnaire pour les Bourbons et leur entourage, il faut joindre la correspondance dont il avait été l'objet de l'île d'Elbe, avant et après la chute du colosse, celle où il avait fait pressentir un enlèvement pour Sainte-Hélène, celle qui avait suivi dès le retour de l'usurpateur, les engagements secrets qu'il avait pris et dont la narration indiscutable du maréchal Macdonald a permis de saisir la portée, son abandon de Bamberg au commencement du mois de mai, son voyage vers la France arrêté près du Rhin à quelques heures du but, enfin sa correspondance secrète avec le prince Eugène Beauharnais et la reine Hortense connue de Gand ainsi qu'on va le voir et dont on peut avancer qu'une partie, à des dates diverses d'avril à mai, avait été saisie par les espions des alliés, spécialement ceux du prince de Metternich qui vivait à Vienne dans la familiarité du prince de Talleyrand.

Ce dernier ayant obtenu la déclaration qui légitimait l'assassinat de Napoléon au nom du congrès de Vienne, quel scrupule pouvait donc arrêter la cour de Gand concernant le maréchal Berthier? Ne l'avait-elle pas entouré d'espions avec mission de le surveiller et surtout de rendre compte de ses actes?

(1) Article sur le Comité autrichien dans *Les clubs contre-révolutionnaires*, par Challamel, p. 53-57.

(2) En 1789, il avait présidé le Comité militaire, dignité accordée jusqu'à lui à un général.

Dans le haut personnel impérialiste, le préfet du palais, M. de Bausset, nous a laissé un récit trop oublié.

« Un bruit assez étrange avait circulé dans Vienne, où généralement on croit avec beaucoup de facilité aux nouvelles les moins dignes de foi, on disait dans *les premiers jours* du mois de mai, que, mécontent de l'un de ses valets de chambre pendant son séjour à Bamberg, ce prince l'avait renvoyé avec beaucoup d'éclat. Cet homme, voulant revenir en France, avait été arrêté à Mayence par les Prussiens qui le visitèrent et le fouillèrent avec la plus minutieuse recherche. On trouva, disait-on, cousu dans les basques de son habit, un *état* exact des armées de la coalition et celui de leur situation écrite sur un petit carré de papier très fin. Il fut traité comme un *espion*, jugé et fusillé sans éclat. Comme il avait été congédié avec publicité par le prince de Wagram, ce prince ne pouvait en aucune façon être responsable des œuvres de cet ancien serviteur. Si ce fait est vrai, il est à présumer que cet homme avait surpris des notes dans le cabinet du prince et qu'il avait pris les copies dans l'espoir d'en être largement récompensé à son arrivée à Paris (1). »

Le narrateur a constaté un fait grave en parlant des premiers jours du mois de mai, époque à laquelle il place la scène et survenue au palais même de Bamberg où se trouvait le maréchal. Nous savons, en effet, par le baron Meneval revenant de Vienne à Paris le 7 mai que le prisonnier de Bavière était le 9 à Stockach d'où il fut contraint de retourner à son point de départ par ordre du prince de Hohenzollern. Il est donc certain que la version Bausset était vraie, plus exacte qu'il ne le croyait lui-même et que confirment à son insu Meneval, un témoin des plus inattendus, le ministre de la police

(1) *Mémoires*, t. III, ch. XIII, p. 242.

Decazes dans un entretien compromettant pour son parti, Thiers que sa situation a mis en état de tout connaître, enfin un rapport à Gand par émissaire royaliste qui est en faveur de Berthier revenant à Napoléon comme c'était son devoir et ce qui devait causer sa mort. Cet acte inédit, on va le lire ici. Mais poursuivons l'examen de la narration Bausset. Le serviteur chassé le fut avec éclat; oui, pour sauver les apparences. Mais chargé d'un état de situation sur les armées des coalisés, il se laissa prendre à Mayence et y fut fusillé à titre d'espion. Comment fut-il arrêté? par ce fait indéniable que les espions autrichiens qui surveillaient le maréchal Berthier le signalaient aux Prussiens. En outre, ce valet était de nationalité française et il regagnait Paris, deux circonstances destinées à le perdre comme deux fois suspect.

Un Rapport Royaliste *intercepté* va établir et prouver ce dernier point.

Son auteur, anonyme, déclare qu'il faut de Gand traiter avec Fouché; que Talleyrand et Clarke sont pour l'avenir le salut des Bourbons; qu'on doit se méfier du prince Eugène, puis l'espion ajoute en parlant de son rôle personnel :

« Il a su que sa sœur, la duchesse de Saint-Leu, a reçu, le 26 mai, un rouleau de lettres de lui sur parchemin, roulé dans un saucisson. *Des lettres de Berthier, et même un homme à lui, sont parvenus à peu près dans le même temps.* » La suite du rapport ne traite plus que de la politique courante.

Comment ce rapport ne fût-il pas supprimé au ministère de la police par Fouché? Parce qu'il fut envoyé directement au ministère de la guerre, bureau de la police militaire, ou bien au cabinet même du ministre qui l'envoya à la correspondance générale où il figure. C'est donc la gendarmerie qui l'intercepta sur un *poste frontière*.

L'émotion dut être grande chez les ministres de Gand

en apprenant par une autre voie restée secrète, soit un autre rapport, soit un autre émissaire ignorés de nous, la présente révélation qui ne devait être que la confirmation de précédentes divulgations (1). Parce que nous n'en possédons qu'une on tomberait dans l'erreur si on la prétendait unique. Et c'est précisément parce qu'elle n'était pas unique qu'on surveillait le prince de Wagram de très près. On jugea de ce qu'on ignorait par ce qu'on apprenait sûrement contre un tel dignitaire déjà si suspecté depuis Paris et Lille. Rien ne permet d'avancer que les lettres du maréchal sont *toutes* parvenues à ceux auxquels il les adressait. On raisonne plus exactement en doutant. La police chez les alliés était importante et bien faite. Les royalistes y jouaient un grand rôle. Acheter des serviteurs infidèles est toujours possible à prix d'or et l'Angleterre n'était pas avare. Il y avait à Londres un homme qu'animait une haine farouche et qui stimulait ses ministres dans l'espoir d'un bâton du maréchal de France après la défaite impériale, *Dumouriez*. La correspondance intime que nous possédons et que nous publierons l'atteste de sa main pour l'ensemble. Le but à atteindre suffisait. Dans un autre rapport, on lit ces mots : *de l'argent, beaucoup d'argent*. On sait aujourd'hui qu'on ne l'épargna pas. Le colonel d'état-major de Lascours, du cabinet de Davout, aussi traître que Tabarié, a sa part restée inconnue dans le drame des trahisons de 1815 : tout pour de l'argent.

Le duc d'Otrante, le duc de Feltre, le prince de Talleyrand aujourd'hui dévoilés dans la généralité de leurs actions coupables ont eu la paternité de la *conception de ce crime*. Mais ils l'accomplirent par des *émis-*

(1) N'oublions pas que le prince Eugène et Berthier avaient informé Napoléon à l'île d'Elbe qu'on allait l'enlever pour le déporter à Sainte-Hélène.

saires sûrs, choisis à l'heure du danger avec clairvoyance parmi les émigrés ou les chouans hommes de besogne. A Bamberg, on surveilla Berthier et dès qu'il partit pour la France, ainsi qu'il l'avait déclaré à son collègue Macdonald, depuis Lille on le suivit jusqu'à la frontière franco-suisse. Là, il fut arrêté et il lui fut signifié non seulement qu'il ne la franchirait pas mais qu'il avait à rentrer au palais de Bamberg. Pour que le prince de Wagram ait accepté cet ordre, injurieux à tous les titres, il faut qu'un agent secret du congrès de Vienne lui ait montré des papiers soit de *diplomatie* soit de *police* d'une valeur telle qu'il n'ait eu qu'à leur obéir. Voilà la part du prince de Talleyrand averti par le duc de Feltre. De là enfin les ordres au général autrichien, le prince de Hohenzollern. Ceci est la part du ministre Metternich.

Plutôt que de revoir major général contre Wellington le compagnon d'armes de Napoléon, la mort. Ne trahissait-il pas par une correspondance suivie avec ce dernier depuis l'île d'Elbe? Ne trahissait-il pas par sa correspondance secrète comme par la lettre qu'il venait de recevoir et qui le demandait à Paris?

Ne trahissait-il pas en accourant aux Tuileries? D'où, l'assassinat.

Dès Gand, les Bourbons jurèrent à leurs fidèles de frapper ceux auxquels ils attribuaient si faussement le retour de l'île d'Elbe (1). Et d'abord, les maréchaux. Pendant l'interrègne, ils ordonnèrent la mort de celui qui avait vécu dans l'intimité de Napoléon et qui accourait à nouveau vers lui; celle de Masséna que le marquis de Rivière ne put atteindre de son propre aveu; celle de Brune machinée par ce royaliste ultra avec le

---

(1) On sait par les travaux de M. Houssaye ce qu'il faut penser de la thèse intéressée des Bourbons sur ce point et celle de leurs partisans.

major Lambot qui devint général et aide de camp du prince de Condé; celle de Ney aux juges duquel on fit promettre la vie sauve afin d'être sûrs d'obtenir sa tête promise aux émigrés par serment.

Dès 1824, année de la mort du prince Eugène Beauharnais, une divulgation se produisit sur notre drame. Le publiciste Aubriet déclara que l'empereur d'Autriche avait voulu enlever le prince à Vienne et l'enfermer à Mungatsch en Hongrie. L'intervention du Czar empêcha ce malheur (1) contre lequel protesta de son côté le roi de Bavière. Le prince quitta Munich en avril et se rendit à Lindau sur le lac de Constance chez sa sœur la duchesse de Saint-Leu qui y avait fixé sa résidence (2). Or, le rapport royaliste intercepté, du 26 mai, informait Gand et Vienne que le maréchal Berthier était en correspondance suivie avec le vice-roi et sa sœur, pour Napoléon contre les Bourbons évidemment. Cette fois la trahison pour ces derniers était indéniable et voulait un châtiment. Ils résolurent une vengeance immédiate. Le duc d'Enghien n'attendait-il pas sa revanche depuis Vincennes, contre le ministre de la Malmaison?

Pour conclure, la *légende* sur l'assassinat.

Comment s'est formée la légende? C'est ce dont nul jusqu'ici ne s'est préoccupé et cependant la question en valait la peine. Eh bien, elle fut l'œuvre de ceux qui eurent intérêt à la créer. La preuve la voici. Ils l'ont fournie eux-mêmes avec une légèreté singulière.

La *Gazette de France* du 22 juin imprimait avec une innocence apparente la nouvelle suivante.

« La *Gazette de Bamberg*, en date du 1er juin contient l'article qui suit.

« *Une heure et demie après-midi. Le prince Alexandre*

(1) Général de Vaudoncourt, *Hist. du prince Eugène Napoléon*, t. II, p. 508.

(2) *Vie d'Eugène Beauharnais*, p. 267.

Berthier vient de terminer ici sa vie, occasionnée par la chute qu'il a faite de l'une des croisées du château, au moment même où une division de dragons russes traversait Bamberg. »

Discutons ce récit. On observera qu'il donne l'heure du crime, fait unique, dans un but facile à comprendre; inspirer la confiance dans sa sincérité. Il y a mort d'homme et, ici, cet homme était une des plus hautes personnalités en Europe depuis vingt ans. L'auteur de la nouvelle ne doutant pas que la confiance est établie par cette constatation, se met à raconter... un *accident*. Avec ce système, un accident, l'intérêt disparaît et la question était close. Il s'est trompé. Sa bonne foi était fausse, ou mieux, elle était le résultat d'un *mot d'ordre*. Voilà notre réponse facile à saisir par tout ce que nous avons exposé.

Un *système*, disons-nous.

En effet, dès le début d'août on égorgeait le maréchal Brune en déclarant qu'il s'était suicidé; on tentait d'arrêter le maréchal Masséna à Marseille pour lui imposer le même sort; on arrêtait le maréchal Ney le 2 août, pour l'immoler aux fureurs de l'étranger et des royalistes.

Le Système, en voilà les preuves irréfutables. Encore quelques mois et il devait être appliqué en son entier à toute la France.

Ainsi, le crime était commis à une heure et demie, donc après le déjeuner du maréchal. Rien n'empêche de supposer qu'il avait des invités à sa table. Puisqu'on l'avait contraint à retourner de Walchsée à Bamberg ne peut-on croire que des émissaires secrets venus de Gand et de Vienne lui ont apporté l'ordre, en prévision des événements de Belgique par Wellington à Bruxelles et Blücher à Namur de rejoindre Louis XVIII à Gand? En lui imposant de regagner Bamberg, n'était-ce pas l'avertir, n'était-ce pas lui signifier brutalement qu'on

savait tout de sa double conduite? n'était-ce pas lui déclarer qu'il ne tiendrait que la voie qu'on entendait qu'il suivît? Tout cela ne put se produire sans protestations de sa part et ce fut sur un refus péremptoire cette fois du maréchal que des hommes de main agirent (1).

Le comte Decazes interrogeant le colonel Macerone (en juillet) sur ce qu'il savait de cette mort prouve qu'il n'en ignorait rien et qu'il tremblait qu'on eût divulgué ses auteurs royalistes et ses inspirateurs (2).

Itinéraire de Berthier de Paris à Bamberg.

(CHAP. XXXIII.)

19 mars. — Le maréchal abandonne Paris avec Louis XVIII. Récit unanime des contemporains.

21 mars. — Il arrive le soir avec lui et sa suite à Abbeville.

22 mars. — Il entre le matin à Lille avec le Roi et le maréchal Macdonald.

23 mars. — Il repart pour la Belgique avec Louis XVIII et déclare en confidence qu'il la quittera une fois le Roi en sûreté et *rentrera en France*. — Récit Macdonald, témoin.

27 mars. — De Gand, il se dirige sur Aix-la-Chapelle.

1er avril. — Le général prussien de Kleist (à Aix-la-Chapelle à cette date) s'entretient avec le maréchal. — Rapport du général au roi d'Iéna (3).

---

(1) L'empereur d'Autriche et le Czar partis de Munich le 31 mai à midi pour Augsbourg arrivèrent à Stuttgart le 2 juin.

(2) Les papiers du maréchal devaient se trouver en partie à Bamberg puisque la *Petite Presse* annonça le 27 octobre 1880 qu'on venait d'en découvrir une malle à Berlin où ils étaient depuis une soixantaine d'années. M. Cochinat, auteur de l'article, a négligé de dire comment ils pouvaient se trouver en Prusse. Quant à leur importance elle dut paraître grave puisqu'on a gardé le silence sur eux depuis leur découverte.

(3) Rapport au Roi cité dans l'ouvrage très personnel et original du général prussien von Lettow Vorbeck (Berlin, 1904) sous ce titre : *Napoleon's Untergang*, 1815. — Sur Berthier, p. 141.

2-12 avril. — Voyage et arrivée à Bamberg par Wurtzbourg. — Récit Kleist.

13 avril. — Correspondance secrète avec le prince Eugène et la reine Hortense (duchesse de Saint-Leu) réfugiés à Lindau sur le lac de Constance d'accord avec le roi de Bavière.

2 mai. — Un valet de chambre du maréchal est chassé du palais de Bamberg avec éclat et fusillé comme *espion impérialiste* par les Prussiens qu'informe leur police à Mayence. — Récit trop dubitatif du comte de Bausset, témoin à Vienne.

5 mai. — Le prince quitte Bamberg avec un aide de camp pour rentrer en France par Bâle et Huningue. — Récit de Meneval témoin à son retour de Vienne par Bâle.

10 mai. — Le maréchal atteint la poste aux chevaux de Walchsée, où le prince de Hohenzollern le renvoie à Bamberg sur un ordre de Metternich. — Récit Meneval (1).

15 mai. — Arrivée définitive à Bamberg et séjour au palais, obligatoire.

26 mai. — Rapport d'émissaire royaliste, *intercepté* dans le département du Nord, déclarant à la Cour de Gand que le prince ne cesse de correspondre avec le prince Eugène et la duchesse de Saint-Leu et trahit le Roi, au profit de l'Usurpateur.

28 mai. — Le prince d'Eckmühl a lu cet acte dans son cabinet et a donné l'ordre de le conserver.

1er juin. — Assassinat royaliste au palais de Bamberg.

A cette même date, le quartier général du corps d'armée russe que commandait en chef Barclay de Tolly était à Bayreuth venant de Berneck.

---

(1) Le *Moniteur* du 13 annonçait que, le 8, un corps autrichien était arrivé à Stockach.

3 juin. — Il s'installe à Bamberg avec 11 généraux.

5 juin. — La presse allemande annonce la *mort naturelle* par ordre (ce récit crée la légende de la mort naturelle).

10 juin. — Napoléon le raconte à son tour à une réception des Tuileries. — Récit du général Thiébault témoin de la nouvelle donnée.

Conclusion : Michaud, de l'Académie française, déclare ne pouvoir dire la vérité sur les grands personnages inspirateurs du crime, *encore vivants*.

CHAPITRE XXXV

Assassinat du maréchal comte Brune.

Ami de Danton, le maréchal paya de sa vie cette intimité. — Ses victoires contre les Anglais et leurs alliés les Suédois le désignèrent aux colères britanniques. — Décision de lord Exmouth, amiral, qui le livre à ses assassins. — Le maréchal Masséna promis à l'assassinat par la garde nationale d'Avignon dans une adresse au Roi. — Rôle de M. de Rivière dans cette tragédie. — Le général Foy intervient avec la maréchale pour obtenir justice.

Le maréchal Brune fut assassiné le 2 août à Avignon parce qu'il avait été l'ami de *Danton* et pour avoir réalisé la pacification de la Vendée en 1800, voilà pour la politique intérieure, et parce qu'il avait vaincu les Anglais, voilà pour la cause militaire.

Toute autre explication de ce crime serait oiseuse.

C'est le grand tribun décapité par ordre du tribunal révolutionnaire que le parti royaliste poursuivit absolument en lui. Il n'osa pas leur imputer la condamnation de Marie-Antoinette parce que Brune agit comme Danton pour le salut de la reine. On sait que ce dernier avait déclaré dans les clubs qu'il fallait renvoyer Marie-Antoinette en Autriche, surtout en la respectant dans sa personne. La preuve? le 19 juin 1792 (1).

On imputa au survivant de 1815 l'assassinat de la princesse de Lamballe. Le premier narrateur de cette calomnie fut le pamphlétaire anglais *Goldsmith* (2). Cepen-

(1) Henri Martin, *Hist. de Fr. dep. 89*, t. I, p. 281.

(2) « Quelques personnes, a-t-il écrit, ont cru reconnaître dans l'homme qui portait la tête au bout d'une pique *le général Brune déguisé.* » Les témoins se sont perdus par ces mots : ont cru reconnaître. Voilà leur preuve, une hypothèse ! On sait comment Dupin, avocat de la maréchale, a répondu à cette calomnie.

dant, nul n'ignorait alors qu'un misérable nommé *Charlat*, porteur de la tête de la victime, avait été massacré par ses camarades de l'armée du Nord, lorsqu'il se fut vanté de son crime et que son complice *Grison* expia sur l'échafaud, à Troyes, la promenade de la tête à travers Paris, de l'Abbaye au Temple.

Or, le futur maréchal était absent de la capitale à l'époque des massacres, en service à l'armée à titre d'adjoint aux adjudants généraux. Il n'y vint que le 5 septembre, de Rodemaner, près Thionville.

Mais on voulait le perdre à Londres pour se venger de la *capitulation du duc d'York* imposée à l'armée anglaise à Bergen en 1799. En janvier de l'année suivante, Sheridan s'écria aux Communes : « Oui, vous avez cru des rapports d'émigrés et vous avez risqué sur le continent une armée anglaise pour la couvrir de honte. » Cette apostrophe et celle qui suivit sur la Hollande « l'enlèvement inique de sa flotte et de ses colonies » les ministres de 1815 en reportèrent la colère sur Brune. Enfin, on voulut sa perte à raison de la *capitulation de Rugen* par l'armée suédoise en 1807, troupes alliées du cabinet britannique. Brune avait donc remporté deux victoires, contre qui? contre le trésorier et l'organisateur de la coalition tant contre la République que contre l'Empire.

Ces victoires, on résolut de les lui faire payer de la vie si on le pouvait. La chute de Waterloo autorisa toutes les espérances. La défense de Toulon contre les entreprises anglaises fournit l'occasion tant recherchée.

Et cependant, ce maréchal avait disparu de la scène militaire depuis 1808, en complète disgrâce. En 1815, il n'exerça de commandement qu'à la requête impériale appuyé par son collègue Davout. Mais il l'exerça à la tête du 9e corps d'observation du Var au temps où Masséna veillait sur Marseille, cette reine de la Méditerranée française. Il eut en partage la place de Toulon notre

port militaire le plus grand sur la mer intérieure.

Voyons les derniers jours de son commandement avant son assassinat laborieusement préparé.

Le 26 juin, une *Commission provisoire du gouvernement royal* s'était formée à Marseille et à Aix pour combattre les autorités des Cent-Jours, qu'elles fussent militaires ou civiles. Sa proclamation datée et signée portait un appel peu équivoque : « En cas de nécessité, y était-il dit, la Provence et toute la France méridionale seront une seconde Vendée. » Le but poursuivi? les délivrer du joug du tyran. Brune n'a pas ignoré cet acte affiché dans l'étendue de son gouvernement et dut en mesurer la valeur pour l'avenir (1).

Marseille, nul n'a peint avec plus d'exactitude que le général Pouget les passions qui désolaient la population de cette ville et de la Provence. Un trait suffit à le comprendre, on refusa de loger le général parce qu'il était *bonapartiste*; c'est ainsi qu'on recevait les autorités politiques. La garde nationale ne cessait d'injurier l'Empereur et nominativement sa famille; une partie de ses compagnies franches avait formé des compagnies dites royales en faveur du duc d'Angoulême. Pouget put les dissoudre sans esclandre; il exigea de leurs officiers, une centaine presque, le serment de respecter le souverain et de ne pas porter les armes contre son gouvernement. Ce fut juré et tenu. Mais rien ne mit fin aux attaques clandestines malgré les patrouilles en ville et au dehors : *les patriotes et les militaires impérialistes n'étaient pas en sûreté*. Lui-même fut insulté à Aubagne; s'il eût répondu il eût été assasiné sur la grand'route. Il eut ordre de se retirer sur Toulon et à son départ son poste se fusillait avec des bandits (2). En y arrivant

(1) Sa correspondance avec son ministre prouve les trames royalistes avec les Anglais. Quant à la ville d'Aix, on doit rappeler qu'il y échappa à la mort grâce à la vitesse de ses chevaux.

(2) *Souvenirs de guerre* du général baron Pouget, tout le chapitre VII.

avec Brune, il y entendit proclamer Napoléon II. Retenons pour le maréchal cette particularité du récit d'un témoin comme Pouget.

Le 28 juillet Talleyrand reçut une lettre du maréchal déclarant qu'il ne lui avait été adressé aucun acte ministériel depuis le 25. Le maréchal se plaignait que sa lettre au ministre de la guerre en date du 17 juin, confiée au général Maron et au capitaine de vaisseau Guivel, eût été saisie à Aix et les porteurs arrêtés. « C'est dans le temps, ajoutait-il, que les Anglais et M. de Rivière débarquaient à Marseille et où on armait toute la population contre mes troupes. » En apprenant les événements de la capitale, il arbora le pavillon blanc sur les forts et la rade de Toulon, le fit saluer par toutes les batteries de terre et de mer, puis obtint les soumissions unanimes tant des corps de la marine que de terre. « Les passions que je calme avec succès peuvent s'exalter par ceux mêmes qui devraient les éteindre, Voilà tout mon but en attendant que, *même au péril de ma vie*, les ordres du Roi me parviennent. » Ne dirait-on pas que Brune pressentait un attentat?

Au marquis de Rivière, il écrivait qu'il ne pouvait être relevé de son commandement que par des ordres du Roi. Lorsqu'il le fut, il partit. Aussitôt le marquis informa le maréchal Gouvion Saint-Cyr que son collègue et ses aides de camp « avaient la plus grande peur » et qu'il les avait fait accompagner jusqu'à Avignon. Ce passage de la dépêche n'est guère favorable à la mémoire de M. de Rivière. En outre, elle est en entier de sa main. Il la terminait en promettant « un peu de sévérité pour le présent » ce qui aplanirait la besogne pour l'avenir.

De la sévérité, pour qui? pour les défenseurs de la France. Et c'est ce que l'ancien émigré devenu général appelait aplanir la *besogne*!

Le 23 juillet, la garde nationale d'Avignon envoyait

aux Tuileries une *adresse* altérée de sang qui ne faisait que trop prévoir les événements dont cette ville allait devenir le théâtre. Elle accusait les bonapartistes de tyrannie et de terreur pendant les quatre mois écoulés. Elle protestait contre une trahison sans exemple. Or, le crime restait impuni. Puis, elle s'écriait dans une désignation peu équivoque :

« Un homme chargé des ordres de V. M., honoré de sa confiance, investi de ses pouvoirs dans la huitième division militaire, a trahi son devoir et violé ses serments. Il a paralysé nos bras armés pour votre défense; *seul*, il pouvait arrêter la marche du plus grand ennemi de la France : il l'a facilitée.

« Cet attentat ne peut rester impuni. »

Le *Courrier d'Avignon* sur les lieux, le *Journal des Débats* à Paris accordait sa publicité officieuse à cette diatribe. Or qui commandait à Toulon alors? Le maréchal Masséna. Il était désigné dans l'Adresse dont on vient de lire le passage saillant au poignard des assassins par sa divulgation si la justice royale ou réputée telle refusait de le frapper. Donc, M. de Rivière avait, par ses émissaires secrets, préparé l'assassinat du vainqueur de la deuxième coalition à Zurich. On verra bientôt qu'il osa s'en vanter *de sa main!*

Le vice-amiral Gantheaume informa son ministre le 31 juillet, que le comte de Nugent, chef des troupes autrichiennes, et lord Exmouth, commandant de la flotte anglaise, entendaient imposer au maréchal Brune *l'ordre de quitter Toulon* dont il était gouverneur. Dans le cas contraire, siège et assaut de la place, incendie de l'arsenal et destruction de la flotte (1). Pour éviter ce malheur, le maréchal consentit à partir et fut remplacé

(1) Originaire de Douvres, Edward Pellew était capitaine de vaisseau en 1793, membre du parlement comme partisan de Pitt en 1802, amiral deux ans plus tard; il protégea le commerce anglais contre nous dans la mer des Indes. Baron en 1814 sous le nom d'Exmouth.

par le marquis de Rivière. Mais il demanda un passeport à l'amiral anglais qui lui permît de quitter la France. Voici la réponse textuelle qu'il en reçut :

« *Puisqu'il paraît que c'est la mode en France de permettre à cette bande de coquins de maréchaux de quitter tranquillement le pays, je ne m'opposerai pas à ce que le prince des drôles, le maréchal Brune, se rende sous pavillon blanc à Tunis. Quant à l'envoyer dans un pays chrétien, je ne pense pas que personne s'en arroge le pouvoir, car il n'est pas un pays ayant conservé son bon sens qui puisse vouloir recueillir de tels garnements* (1). »

Si ce document anglais n'avait été publié et traduit par un écrivain de l'autorité de M. de Viel-Castel, on pourrait le supposer apocryphe. Il n'y a pas à le réfuter, l'enregistrer suffit.

Le maréchal n'eut donc qu'une route à prendre, celle d'Avignon, où des ordres secrets venus à la fois de Paris et de Toulon assignèrent son massacre.

Ici intervient la question du 14ᵉ régiment de chasseurs à cheval dont un peloton fut chargé d'escorter le maréchal. Quel était son chef? Le colonel baron Bergy, plus connu sous son surnom : *Parquit*, originaire de Schelestadt. Son dossier offre une note de Napoléon ainsi conçue : « Le colonel Parquit a été aide de camp du général Desaix et en dernier lieu colonel du 6ᵉ régiment de lanciers. *Il y a peu de militaires aussi intrépides que lui, il ne connaît aucune espèce de dangers.* Lui faire donner un régiment. » Peut-on croire que ce vaillant ait donné l'ordre à l'escorte de quitter Brune à sa volonté? Or, elle le quitta au moment où il avait le plus besoin d'être protégé. De Marseille où tenait garnison ce régiment, un ordre précis a été déposé secrètement au chef de l'escorte qui fut contraint de l'observer. De

(1) Cité dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 janvier 1855, article sur Hudson Lowe, p. 299.

responsabilité quant au colonel Parquit, il n'y en eut pas. Toute sa vie proteste contre une accusation quelconque. Une lettre de lui à son ministre, écrite le 15 août 1830, raconte qu'on tenta de l'assassiner à Marseille avec les procédés employés contre Brune « mémorable époque des Rivière et des Loverdo ». Il fut peu après traîné dans les *prisons* de Strasbourg. Le maréchal Gérard le nomma général.

La substitution du marquis de Rivière dans le commandement de Toulon prouve que l'ordre de retrait de l'escorte émana de ce personnage, au nom de sa mission de *Commissaire du roi* comme par son passé d'homme politique.

Le 7 août, le marquis de Rivière écrivit au ministre de la guerre la lettre odieuse qu'il faut citer en entier parce qu'elle est inédite et pour qu'on ne nous accuse pas d'interprétation fausse ou de citation avec parti pris.

« Le maréchal Brune m'avait laissé, comme vous avez vu par sa *déclaration*, le commandement de Toulon, et le gouvernement de la division. Je lui ai donné officiers et escorte; il a voulu emmener des chasseurs assez mauvais d'opinion et qui ont fait beaucoup de mal dans le pays; à Aix, on lui jeta quelques pierres; on lui donna des gendarmes et des Autrichiens qui le conduisirent jusqu'à Avignon; il resta quelques heures dans cette ville, il y eut de la fermentation; le peuple le menaça, les autorités cherchèrent à le préserver, elles n'ont pu apaiser les cris. *Le maréchal s'est tiré un coup de pistolet, il a été jeté dans le Rhône de suite.* Les drapeaux noirs, les têtes de mort qu'il avait fait promener devant lui et plus que tout les contributions et la conduite de son corps d'armée avaient exaspéré les paysans à vingt lieues à la ronde (1). Malheureusement, il a arrêté quelques heures de jour à Avignon, ayant beaucoup de

(1) Sauf ce rapport suspect, nul n'a confirmé ces accusations.

chevaux et de gens avec lui; la fermentation a été au comble. S'il eût voulu m'en croire, il serait parti simplement en habit bourgeois et nous n'aurions pas à nous affliger *que le peuple se soit porté à faire justice*, ce qui est affreux et toujours dangereux pour les suites. Le préfet et les autorités vous auront rendu compte des procès-verbaux faits sur les lieux. Malgré tous les soins que j'ai pris, je n'ai pu assurer sa marche plus loin qu'Avignon, comme je lui ai dit.

« Cette ville est à 40 lieues de Toulon environ. On m'avait fait dire de ne pas aller à Toulon le lendemain, à cause du mouvement que cela pourrait faire. Je m'y suis rendu; *j'ai assisté à un repas de corps des officiers supérieurs de terre et de mer* de près de 150, où on a bu les santés du Roi, des Alliés; il y avait des officiers anglais au dîner.

« Lorsque j'ai dit aux officiers généraux le malheur arrivé au maréchal Brune, ils m'ont dit : *c'est un mauvais coquin de moins*. J'ai fait arrêter dans la nuit un de ses aides de camp qui l'avait été de MASSÉNA, *de méchante mémoire*, et qui aurait couru les casernes. J'ai envoyé des officiers raisonnables pour parler aux soldats qui ont dit : il s'est tué, plus tard il aurait été pendu; l'indifférence a été grande. Je suis parti le soir et j'ai laissé l'amiral Missiessy inspirant de la confiance (1). »

On ne commente pas un tel document, il parle assez de lui-même. Il débute par un mensonge et se termine par des aveux qui échappèrent à son rédacteur.

D'assassinat, point sur Brune.

Et comme le sang versé ainsi rend impitoyable, l'émigré flétrit Masséna à l'occasion, regrettant pour l'illustre guerrier qu'il n'eût pas éprouvé les effets de la justice du peuple dont il se serait peut-être affligé, sauf

(1) Document inédit, corresp. génér. (Arch. de la guerre).

à la nommer d'un nom particulier dans le droit criminel : un suicide.

Mais qu'était le général marquis de Rivière?

Sous-lieutenant aux gardes françaises, émigré, il participa comme principal complice de Cadoudal à l'assassinat du vainqueur de Marengo, entraînant dans leur crime Pichegru et moralement Moreau, de concert avec M. Armand de Polignac. Ce dernier et le marquis protestèrent contre toute idée d'assassinat lorsqu'ils eurent été arrêtés, oui; mais ils ne purent jamais dire pourquoi ils étaient à Paris, pourquoi ils étaient venus à Béville sur un navire anglais, pourquoi ils avaient gagné la capitale par les forêts de la Normandie. Ils furent condamnés à mort tous les deux (1).

Mme de Rémusat, dame d'honneur de Joséphine, lui présenta courageusement Mme de Polignac, ce fut le salut, le Premier Consul accorda la grâce de son compagnon à l'École militaire. Restait le marquis. Ici intervinrent Murat et Caroline Bonaparte, heureusement inspirés, grâce fut faite au prix de la prison à vie. Il ne la subit que jusqu'en 1810. L'année 1814 le rendit à la liberté, on le nomma maréchal de camp.

Aux Cent-Jours, il tenta vainement de soulever le Midi à titre de commissaire du duc d'Angoulême. Il empêcha Brune en 1815 de combattre les Autrichiens du comte Nugent et les Anglais de lord Exmouth, puis le chassa de Toulon dans les circonstances qu'on connaît.

A *Murat* qui lui avait sauvé la vie en mai 1804, il répondit par un remerciement inattendu, il le traqua dans la campagne de Toulon puis en Corse au point de l'obliger à fuir. De là, la tentative de Pizzo et sa mort par les armes.

Nous n'avons aucun goût à retracer le massacre du

(1) On peut consulter Thiers en son histoire, t. IV, p. 534, 539, 574, 576, 582, t. V, p. 148 et sur Murat, 151.

maréchal. Les noms des infâmes qui le perpétrèrent (sur un ordre secret venu de haut) par leurs appels à une foule passionnée et sauvage dans ses excès sont connus : Farge Guindon dit Roquefort, l'homme au fusil, Boudon, le Bavarois Wanuo, Cadillan, Meyssonnier, Gérard, Devance, Michel, Rasse, les veuves Vincent et Martin, la femme Nadaud, voilà pour la populace. Plus haut, Soullier fils d'un député et Verger fils du procureur du Roi; dans l'armée, le commandant Hugues et le major Lambot que leurs épaulettes rendent plus coupables encore que les portefaix du port. Deux narrateurs de cette tragédie en ont exposé les phases heure par heure, leur récit appartient à l'histoire (1).

Le *Moniteur* et la presse royaliste insérèrent dans leur correspondance méridionale que Brune s'était suicidé. Lorsque le Rhône eut rejeté son cadavre et que la pitié d'un pêcheur le disputant aux oiseaux de proie l'eut enseveli durant la nuit, le maréchal resta caché deux années dans cette sépulture. Dès qu'il en fut informé, le propriétaire du terrain, le baron de Chartrouse, exhuma la victime, la transféra à Paris et remit son corps à la veuve.

Alors commença cette admirable lutte contre l'esprit de parti où triompha la maréchale. Le général Foy tint à honneur de la présenter au Roi qui, cette fois, avoua que ce crime lui faisait offense. Le comte de Serre, homme d'un grand cœur, appuya l'acte du général Foy en s'écriant à la Chambre des députés :

Le scandale est dans le crime, il n'est pas dans la plainte, il n'est pas dans le cri du sang injustement répandu.

Ouverte à Nîmes le 13 octobre 1819, l'instruction

---

(1) *L'assassinat du maréchal Brune*, par le colonel Vermeil de Conchard. — *Le maréchal Brune et la maréchale Brune*, par M. Marmoiton, procureur de la République.

judiciaire traîna en longueur quoique la maréchale n'eût demandé aucune vengeance. Elle se termina, le 5 février 1821, par la condamnation du portefaix Guindon à la peine de mort.

La ville de Brive a élevé à son compatriote la statue qui lui était due. Puisse-t-elle perpétuer sa mémoire.

Et maintenant, *le prix du sang*.

Deux hommes l'ont fait répandre sans encourir jamais aucune responsabilité ce qui se manifeste trop souvent en politique : de Rivière et Lambot. Le premier conçut le crime, le second le laissa exécuter alors que l'intervention armée dont il avait la charge et le devoir comme commandant de place à Avignon l'eût arrêté.

Le général Pelleport a prononcé sur le major Lambot en ces termes, dès la Restauration. « Il était soupçonné, dit-il, d'avoir sinon participé à l'assassinat du maréchal Brune, au moins d'avoir manqué de courage pour l'empêcher. » Aussi, avançait-il qu'il ne méritait aucune estime. Il n'en devint pas moins aide de camp du duc de Bourbon, général et baron (1). Un pamphlet œuvre de son parti fut répandu dans tout le Midi sous ce titre : *Abrégé de la vie du maréchal Brune*. Une seule phrase suffit pour savoir les accusations qu'il contient. « Il existe à peine un forfait dont ce monstre ne se soit pas rendu coupable. » C'est Lambot qu'il faut accuser d'avoir imposé à l'escorte du 14e chasseurs l'abandon du maréchal à Bonpas dès qu'ils parvinrent avec lui au pont de ce nom.

Marquis de Rivière, confident du comte d'Artois depuis 1789, parmi les assassins du Premier Consul, gracié de la peine de mort avec les frères de Polignac, auteur principal du forfait d'Avignon d'accord avec l'amiral anglais lord Exmouth, il fut nommé duc, pair, lieutenant-général. Mais voici qui est plus surprenant

(1) *Souvenirs*, t. II, ch. v, p. 142.

encore. Dans un document inédit signé de la main de l'intéressé, le marquis énumérant ses services sous forme de mémoire a fait sur sa conduite en 1815 le récit que voici :

« Arrivé à Paris, dit-il, le Roi daigna approuver sa conduite, lui permettant de lui baiser la main et lui disant : *Mon cher Rivière, je suis content de vous* (1). »

La conclusion?

Le roi Charles X nomma le duc gouverneur du Duc de Bordeaux.

(1) Dossier du général de Rivière, aux Archives administratives de la guerre.

CHAPITRE XXXVI

Le Duc de Wellington impose l'assassinat du prince de la Moskowa.

Protestation du maréchal Ney en 1814 contre le rôle de Wellington aux Tuileries. — Que le duc imposa la guerre de 1815 à son gouvernement. — Son Memorandum contre son adversaire de Waterloo. — Le prince d'Eckmühl auteur de la Convention de Saint-Cloud a prouvé la violation du droit des gens. — Intervention de lord Grey à Londres, de lady Hutchinson à Paris en faveur de Ney.

« Cet homme, s'écriait Ney en parlant de Wellington, a été heureux en Espagne par la faute de Napoléon et de nos généraux; mais s'il pouvait un jour se rencontrer avec nous dans une position où la fortune n'aurait pas tout préparé pour son triomphe, on verrait ce qu'il est! Puis, ajoutait-il, *caresser ainsi à notre face cet ennemi acharné de la France!* »

Tenu en novembre 1814, ce propos exact ne fut pas ignoré du grand Lord.

Le début de sa fureur contre le maréchal Ney, le voilà. Thiers l'a connu par des contemporains et nous l'a conservé. Il faut l'en louer, il éclaire l'histoire.

Et maintenant, quel fut le rôle du Duc de Wellington dans le procès de son adversaire de Waterloo?

Avant de répondre directement à cette question, il faut constater : 1° comment et par qui l'Angleterre accourut dans les plaines de Belgique à la tête de ses troupes; 2° l'indignation de cette nation en apprenant cet événement; 3° la culpabilité du ministère tory agissant contre les vœux de l'opinion; 4° la ratification, secrète du traité du 25 mars pour la guerre donnée en

trompant le Parlement. Ces faits aideront à comprendre ce qui concerne le maréchal Ney.

1° Dès que les souverains connurent le retour impérial, ils résolurent la guerre par le renouvellement de l'alliance de Chaumont; donc 150,000 hommes pour chacun d'eux jusqu'à l'entier renversement de l'Usurpateur quant à l'acte militaire et 6 millions de livres sterling comme subsides à fournir par le ministère britannique.

L'Angleterre était la seule puissance qui ne fût pas représentée à Vienne soit par une tête couronnée soit par un premier ministre. Lord Wellington y suffisait, sa renommée ne redouta aucune protestation, encore moins un désaveu. *Sans instruction* (ceci n'a été contesté par personne), il voulut courir aux armes et *engagea son Gouvernement*. On a écrit de lui qu'il agit moins en plénipotentiaire consentant qu'en *provocateur*.

L'appréciation est de Thiers, elle restera parce qu'elle est vraie.

2° L'Angleterre n'était plus prédominée, au début de l'année 1815, par les fureurs politiques et d'intérêt commercial qui l'avaient animée durant sa lutte contre la France impériale. La paix de 1814 lui avait permis de se livrer partout aux entreprises commerciales avec sécurité. Aussitôt, elle s'était aperçue des charges de sa *dette triplée* et de ses conséquences, savoir : l'absorption de la moitié de son revenu. Pourquoi recommencer la guerre, Napoléon annonçant la paix? Ce serait donc pour les Bourbons? Or, on les jugeait peu aptes à comprendre une société nouvelle. Enfin, il y avait à Paris *un gouvernement de fait* et on n'acceptait plus la politique de William Pitt.

3° Le cabinet britannique comprit ce revirement de l'opinion et on a pu avancer que s'il eût été représenté à Vienne par un ministre compétent, il ne se serait pas engagé aussi promptement que son généralissime. Les

chefs de l'émigration étaient accourus à Londres. Ils avaient soutenu par l'organe du Duc de Feltre, accomplissant une trahison militaire sur des documents relevant de son ministère, que la France n'avait pas 180,000 soldats. Donc, un effort vigoureux appuyé sur des mouvements à l'intérieur débarrasserait de l'Usurpateur. Ce fut dans cet état d'esprit que le cabinet apprit l'adhésion du Duc aux propositions implacables de l'Autriche dirigeante et des alliés. On accepta, sur cette pensée autrichienne : ne pas rompre la coalition.

4° Pour retourner l'opinion anglaise, on rusa. On expliqua l'adhésion de Vienne en ce sens faux qu'elle était seulement le maintien de l'accord signé à Chaumont contre le retour de la puissance impériale. Parvenu à Londres le 5 avril, le traité nouveau y fut ratifié le 8 et expédié avec cette signification. Mensonge, on entendait uniquement la rentrée des Bourbons. Plus de gouvernement de fait, ce qui fut la doctrine héréditaire en droit public du parlement de Westminster.

5° Le parti wigh ne prit pas le change et attaqua, le 6 avril, le message aux deux chambres qui annonçait un armement frauduleux. Lord Grey à la Chambre des lords, Whitebread aux Communes, n'admirent pas qu'on taxât Napoléon d'homme sans foi, et tout aussi peu que la décision de la guerre appartînt au conseil des puissances. On demanda si, positivement, l'Angleterre avait signé un acte de guerre à Vienne. Lord Castlereagh osa déclarer que *non*. On lui répliqua le contraire. Vains efforts, le message fut voté. Le duc de Wellington gagna la partie.

Deux ministres se rendirent à Bruxelles pour se concerter avec lui et Blücher. En juin, Waterloo, rentrée des Bourbons, retour des émigrés, ascendant final des étrangers, occupation de la France, indemnité d'un milliard, le pays restreint dans ses frontières, l'Usurpateur à jamais renversé, la Révolution avec lui — du moins on

le croyait, — une Europe partagée au profit de la Russie, de l'Autriche et de la Prusse.

Mais les Bourbons régnaient.

Altérés de vengeances parce qu'ils avaient redouté un écroulement qui devait être pour eux le dernier, ils jurèrent de noyer dans le sang ceux qui leur avaient tenu tête. Nul ne leur avait paru plus coupable que le héros de la Bérésina. Pourquoi cet acharnement, pourquoi cette préférence? Les royalistes ne l'ont jamais justifiée. Il n'avait jamais participé aux fureurs injustes du parti jacobin en 1793 et 1794 ou sous le Directoire (1); il n'avait donc pas joué de rôle politique de 1791 à 1815 et son commandement de Besançon était purement militaire. Au récit de son procès, on verra comment on équivoqua sur des paroles qui ne furent pas rapportées telles qu'elles avaient été proférées et qui, quand même, ne pouvaient envoyer à la mort le héros de cent combats. Le duc de Conegliano a prononcé.

A Paris, on assista à ce spectacle inouï d'un ambassadeur étranger intervenant officiellement dans des discordes civiles où son caractère lui interdisait d'accepter aucun rôle, surtout de prendre parti, et prononçant au fond des jugements que les juridictions compétentes auraient dû, seules, instruire. Or, il se substituait à elles avec l'agrément du Gouvernement près lequel il était accrédité. Le maréchal Ney ayant ouvertement blâmé cet acte dès 1814 et ayant fait trembler son auteur à Waterloo, sa victoire ne suffit pas à celui-ci; il exigea une poursuite immédiate et la mort du prince de la Moskowa.

Consulté sur l'affaire il osa répondre ce qui suit et l'a

---

(1) Son défenseur, Berryer le père, l'a spécifié du procès: « A aucune époque, dit-il, il ne s'est prononcé pour aucun des partis qui se disputaient l'autorité en France; il ne sut que se battre contre les ennemis extérieurs. »

publié de son propre mouvement (1). Voici la pièce intégrale :

Memorandum relatif au Maréchal Ney.

Paris, le 19 novembre 1815.

Il est extraordinaire que madame la Maréchale Ney ait jugé convenable de publier, par la presse, les fragments d'un entretien qu'elle dit avoir eu avec le Duc de Wellington, et qu'elle ait omis de rendre public un témoignage beaucoup plus fidèle de l'opinion du Duc sur l'affaire qui était le sujet de cet entretien; c'est-à-dire, la lettre du Duc au Maréchal Prince de la Moskowa, en réponse à une note adressée par le Maréchal à Sa Grâce.

Voici cette lettre :

« J'ai eu l'honneur de recevoir la note que vous m'avez adressée le 13 novembre, relativement au fait de la capitulation de Paris pour ce qui vous concerne. La capitulation de Paris du 13 juillet a été faite entre les commandants en chef des armées alliées anglaise et prussienne d'une part, et le Prince d'Eckmühl, commandant en chef de l'armée Française, d'autre part; et elle traite exclusivement de l'occupation militaire de Paris.

« L'objet de l'article 12 était d'empêcher qu'il ne fût pris des mesures de sévérité par l'autorité militaire de ceux qui consentaient à cette capitulation, contre quelques personnes à Paris, à cause des emplois qu'elles avaient remplis, ou à cause de leur conduite et de leurs opinions politiques. Mais on n'a jamais compris, et il n'a pu être compris, qu'on pût empêcher le gouvernement français d'alors, sous l'autorité duquel le commandant en chef français doit avoir agi, ou tout autre gouvernement français qui lui succéderait, d'agir à cet égard, comme il le jugerait convenable. »

Il résulte évidemment de cette lettre que *le Duc de Wellington*, une des parties contractantes dans la capitulation

(1) *Recueil* du colonel Gurwod publié en 1843. Ainsi, vingt-huit années après la mort de Ney, son adversaire particulier déclarait qu'il avait eu raison dans la violation dont il se rendit coupable à son égard en droit public. Ceci suffit pour prouver que Wellington fit preuve d'orgueil jusqu'à la démence.

de Paris, *pense que ce document ne contient rien qui puisse empêcher le roi de faire mettre en jugement le maréchal Ney*, comme Sa Majesté le croira convenable.

La contexture de la capitulation confirme pleinement la justesse de l'opinion du Duc. Elle est faite entre les commandants en chef de chacune des armées combattantes, et les neuf premiers articles ont trait seulement au mode et à l'époque de l'évacuation de Paris par l'armée Française, et à son occupation par les armées anglaise et prussienne (1).

L'article 10 dispose que les autorités existantes seront respectées par les deux commandants en chef des alliés; le onzième que les propriétés publiques seront respectées, et que les alliés ne se mêleront « en aucune manière dans leur administration et dans leur gestion »; le douzième dit : « Seront pareillement respectées les personnes et les propriétés particulières; les habitants et en général tous les individus qui se trouvent dans la capitale, continueront à jouir de leurs droits et liberté, sans pouvoir être inquiétés ou recherchés en rien, relativement aux fonctions qu'ils occupent ou auraient occupées, à leur conduite et à leurs opinions politiques. »

Par qui ces personnes et ces propriétés particulières devaient-elles être respectées? Par les généraux alliés et par leurs troupes, ainsi qu'il est dit dans les articles 10 et 11, et non par les autres parties dont la convention ne s'occupe en aucune manière.

L'article 13 dispose que « les troupes étrangères n'apporteront aucun obstacle au transport des provisions par terre ou par eau, pour la capitale ».

Ainsi l'on voit que chaque article de la Convention a rapport exclusivement aux opérations des différentes armées, ou à la conduite des alliés et de leurs généraux, quand ils entreraient à Paris (2) et, comme le duc de Wellington le dit dans sa dépêche du 4 juillet, par laquelle il transmettait

---

(1) Cette discussion propre au généralissime, lord Liverpool l'adopta comme étant la doctrine du ministère tory. Le comte de Viel-Castel l'a citée et combattue dans son *Histoire de la Restaur.*, t. III, p. 288.

(2) L'article 16 confirme l'article 12 en ces termes: « La présente convention est déclarée commune à toutes les armées alliées, sauf la ratification des puissances dont ces armées dépendent. »

la convention en Angleterre, « elle décidait toutes les questions militaires existantes alors à Paris et elle ne touchait en rien aux affaires politiques (1) ».

Mais il paraît clairement que *cette opinion sur la convention*, à l'époque où elle fut signée, n'était pas seulement celle du Duc, mais que *c'était aussi celle* de Carnot, *du Maréchal Ney* et de tous ceux qui avaient un intérêt à examiner cette affaire.

Carnot dit, dans l'exposé de la conduite politique de M. Carnot (page 43) : Il fut résolu d'envoyer aux généraux anglais et prussiens une commission spéciale chargée de leur proposer une convention purement militaire, pour la remise de la ville de Paris entre leurs mains, en écartant toute question politique, puisqu'on ne pouvait préjuger quelles seraient les intentions des alliés lorsqu'ils seraient réunis.

Il paraît que *le Maréchal Ney s'échappa de Paris sous un déguisement, avec un passe-port* que lui donna le duc d'Otrante, *sous un faux nom* le 6 juillet. On ne peut supposer qu'il ignorait la teneur de l'article 12 de la convention; il faut donc qu'il ait su si l'intention des parties qui l'avaient consentie était que la convention dût le protéger contre les mesures que le Roi, alors à Saint-Denis, jugerait convenable de prendre contre lui.

Mais si le Maréchal Ney a pu être supposé ignorer l'intention de l'article 12, la même supposition ne peut avoir lieu pour le Duc d'Otrante, puisqu'il était le chef du gouvernement provisoire, sous l'autorité duquel le prince d'Eckmühl a dû agir, quand il a signé la convention (2).

Le Duc d'Otrante aurait-il donné un passe-port sous un faux nom au Maréchal Ney, s'il avait compris que l'article 12 le protégeait contre d'autres mesures de sévérité que celles des deux commandants en chef?

Une autre preuve de l'opinion qu'avaient alors le Duc d'Otrante, les ministres du Roi, et toutes les personnes les

(1) Voir aux pièces justificatives le texte de la dépêche Bathurst du 7 juillet où le premier ministre accepte l'interprétation de Wellington contre l'art. 12 qu'il prend à la charge du gouvernement anglais.

(2) En écrivant cette phrase, le duc n'a pas vu qu'il avouait la trahison de Fouché tant à l'égard de Napoléon durant les Cent-Jours qu'à l'égard du prince d'Eckmühl dans la défense de Paris, fin juin.

plus intéressées à faire prévaloir le sens qu'on essaye de donner aujourd'hui à l'article 12 de la convention du 3 juillet, c'est la proclamation du Roi du 24 juillet, par laquelle 19 personnes sont mises en jugement, et 38 ont l'ordre de quitter Paris et de résider dans diverses parties de la France sous la surveillance de la haute police, jusqu'à ce que les chambres aient décidé de leur sort (1).

Le Duc d'Otrante, *les personnages qui sont l'objet de cette proclamation*, ou toute autre, ont-elles réclamé pour elles, alors ou maintenant, la protection de l'article 12 de la convention? La convention a été comprise certainement alors comme elle doit l'être aujourd'hui, c'est-à-dire, qu'elle était *exclusivement militaire*, et qu'on n'avait jamais entendu lier le gouvernement Français existant alors, ou tout autre gouvernement qui lui succéderait (2).

Ainsi, Wellington déclarait : 1. Que la convention autorisait le roi à mettre en jugement le maréchal; 2. Il osait prétendre que celui-ci avait une opinion conforme à la sienne; 3. Il l'accusait, pour valider son ignominie, d'avoir fui sous un déguisement, avec un passeport et sous un faux nom, concédés par le duc d'Otrante.

Ces interprétations mensongères les unes (nous entendons les deux premières), perverses les autres dans un but sanguinaire prouvent *l'initiative du grand Lord dans le crime*, l'influence déterminante qu'il eut à la Cour et auprès des ministres, de Gouvion Saint-Cyr même, afin d'envoyer à la mort son adversaire de 1814 et de 1815. Il s'y employa avec une ténacité opiniâtre, avec surtout mauvaise foi.

On aurait dit que l'Europe allait disparaître du monde si la tête de son principal adversaire à Waterloo ne tombait pas à ses pieds.

---

(1) L'intéressé a avoué que le prince d'Eckmühl avait écrit au ministre Gouvion Saint-Cyr pour témoigner qu'il avait une opinion conforme à la sienne. Erreur, erreur.

(2) Ce fut pour protester que fut rédigé l'appel : *Le maréchal prince de la Moskowa, aux Ambassadeurs des quatre grandes puissances alliées*

Par ses intrigues auprès de son Gouvernement, il en obtint une Déclaration qui nous appartient.

Le 7 juillet 1815 lord Bathurst écrivit à Wellington que son souverain n'acceptait pas l'article 12 de la capitulation de Paris! La *fides punica*, la voilà.

« Quoique Votre Grâce ait établi distinctement que la convention faite par vous et le maréchal Blücher avec quelques autorités françaises, en décidant toutes les questions militaires *n'a décidé aucune question politique* et quoiqu'on ne puisse imaginer que dans une convention conclue avec ces autorités vous ayez voulu contracter un engagement par lequel on pût présumer que Sa Majesté Très Chrétienne serait absolument privée du juste exercice de son autorité relativement à la position de ses sujets qui, par de perfides complots et par une révolte non provoquée, ont perdu le droit d'invoquer la clémence et la longanimité de Sa Majesté, néanmoins, pour empêcher qu'on n'élève aucun doute sur *le sens que le prince-régent attache à l'article 12* en donnant son approbation entière à cette convention, j'ai ordre de vous déclarer que Son Altesse Royale regarde cet article comme n'étant *obligatoire* qu'en ce qui concerne la conduite des *commandants anglais et prussiens* et des commandants de celles des autres puissances alliées qui peuvent devenir parties contractantes de la convention en la ratifiant (1). »

Malheureusement pour le vainqueur, le duc d'Auerstædt fut interpellé au procès par l'avocat Dupin sur le *sens* de l'article 12 de la capitulation. Fallait-il interpréter dans l'opinion suivante « mettre les habitants et les fonctionnaires à l'abri de toute espèce de recherche indéfiniment ». Le maréchal répondit :

« Si l'article 12 n'avait pas été conçu et rédigé dans ce dernier sens, je n'aurais jamais conclu la convention de

(1) Cité par M. Welschinger, p. 96.

Paris, qui devait entièrement *couvrir* ceux qui avaient pris part aux *événements du 20 mars* et servir de *règle* dans les relations mutuelles jusqu'à la conclusion de la paix. »

Le chancelier et le procureur général (1) ôtèrent la parole à l'auteur de l'acte protecteur des personnes et des propriétés précisément parce qu'il allait prouver que cet acte n'était pas un acte militaire, une suspension d'armes, mais un *pacte diplomatique* ayant le caractère d'un *contrat synallagmatique*.

Pour conclure, rappelons que le général Guilleminot, chef d'état-major de l'armée, déposa après son ministre : « J'ai été chargé de stipuler l'Amnistie en faveur des personnes quelles qu'eussent été leurs opinions, leurs fonctions et leur conduite. » Il avait ordre de *rompre toute conférence* sur un refus (2).

Le défenseur Dupin interpella sur le caractère de la convention. Si elle était « purement militaire » pourquoi l'adjonction du ministre Bignon et du préfet de la Seine M. de Bondy? A quoi le général Guilleminot répliqua : *pour les non militaires* (3).

Aussi, Ney s'écriait : *Sans cela, croit-on que je n'eusse pas préférer périr le sabre à la main!*

Le duc de Wellington par ses intrigues à la Cour voulut le sang de son ennemi; qu'il en garde la respon-

---

(1) Au nom de la majorité des pairs, s'écria le chancelier de Dambray : « J'interdis aux défenseurs de discuter d'après une convention militaire à laquelle le Roi n'a eu aucune participation et qui lui est tellement étrangère que, vingt-un jours plus tard et en présence des souverains alliés, Sa Majesté a rendu ses ordonnances du 24 juillet. » La forfaiture de Dambray et de Bellart, la voilà avouée publiquement par le chef de la justice sur son siège.

(2) Une nuit, des admirateurs de Ney affichèrent à une porte de la Chambre des pairs ce placard : « Amnistie est accordée à tous les Français... excepté à un tiers qui sera *roué*, à un second tiers qui sera *pendu* et au troisième tiers qui rouera et pendra les deux autres. » Ces sortes de protestations continuèrent jusqu'en 1830.

(3) Texte complet : « *Ils stipulaient pour les non militaires comme moi pour les militaires.* »

sabilité principale puisqu'il l'obtint malgré celle des siens qui intercéda auprès de lui pour obtenir la grâce du Brave des braves (1).

A Londres, lord Holland s'interposa auprès de lord Liverpool, ami du duc, et auprès du prince Régent. Le premier fut inexorable et le second se montra implacable durant l'audience qu'il lui accorda pour la forme. Le Régent le fut tout autant pour le duc d'Orléans qui lui adressa une lettre pressante en faveur de l'inculpé. A Paris, lady Hutchinson se souvint de sa parenté avec lord Wellington et de son amitié pour la maréchale. Elle se rendit au palais de l'ambassade, intercéda, se répandit en larmes généreuses sur la vie de celui qu'abandonnaient ses compagnons de gloire; puis, ne pouvant fléchir celui qui se mêlait d'affaires étrangères à sa mission comme à son titre d'ambassadeur, elle se jeta à ses genoux en invoquant l'honneur de son nom. Ce fut en vain. Le prince de Waterloo recourut à un *mensonge* pour ne pas céder et avança qu'il n'était pas libre.

Celui qui avait repoussé les prières de la maréchale présentée par son avocat refusa à un membre de sa famille protestant contre le supplice et l'infamie! L'intérêt de sa renommée ne l'arrêta pas. Il méconnut la générosité de Ney en Espagne à l'égard des officiers de son armée, et que l'illustre historien lord Napier a racontée en protestant en faveur du Prince contre son Généralissime (2).

Aussi, rappellerons-nous contre lui le jugement sur

---

(1) « Lord Wellington n'a jamais aimé les Français et je l'ai entendu plus d'une fois parler de cette nation avec un sentiment mal déguisé de haine et de mépris. Il regarde les efforts qu'ils font pour se relever de leur humiliation comme une espèce de révolte contre leurs vainqueurs. » *Gentz*, Dép. aux hospodars de Valachie, 1818.

(2) Aux pièces justificatives le récit Napier et dans l'*Histoire des guerres de la Péninsule* écrite par lui, voir t. II, p. 147 (note).

les campagnes de Portugal et d'Espagne qu'a formulé ainsi le général Lamarque : *Ce fils de nos sottises.* — Et celui du comte de Pontécoulant : *Ce héros de hasard; que cette honte flétrisse à jamais sa mémoire* (1) !

---

(1) Dans les *Souvenirs historiques et parlementaires* de Pontécoulant, t. IV.

CHAPITRE XXXVII

Assassinat du prince de la Moskowa.

Qu'étaient devenus le Roi, les princes, le ministre de la guerre, le gouverneur de Paris en apprenant la marche triomphale de l'Usurpateur? Ils avaient pris la fuite. — Le prince croit à une entente de l'Europe avec lui et se rallie avec la France. — Sa lettre à Napoléon et ses conditions. — Triomphe du parti de l'émigration. — Récit du général Le Grand sur la question du passeport du prince, ordre secret de l'arrêter. — Pourquoi Ney et non tout autre. — Acte antifrançais du comte de Caraman à Berlin le 25 juin. — Les généraux Belliard, Colbert, d'Ornano arrêtés pour tentative d'enlèvement de l'accusé. — Le procès. — Appréciations de Napoléon et des historiens.

Quels étaient les états de services de Ney?

Comme Hoche, Kléber et Jourdan, il avait été élevé par des prêtres, dans un collège d'Augustins. Clerc de notaire, il s'engagea dans un régiment de hussards à Metz le 6 décembre 1788. Brigadier en 1791, maréchal des logis l'année suivante, il combattit à l'armée du Nord et y fut promu lieutenant le 5 novembre. Capitaine en 94, sa froide intrépidité lui valut le surnom d'*Infatigable* sous Kléber. Chef d'escadrons en septembre, il fut promu chef de brigade après Aldenhoven pour la part qu'il avait prise à cette victoire. En 95, il passa à l'armée de Sambre-et-Meuse et son action dans neuf batailles fut telle qu'il devint général de brigade le 8 août 96. Il fut fait prisonnier en 97 à Giessen, 22 avril, et bientôt échangé pour servir sous Hoche. Cette fois, on eut par Bonaparte la paix, Campo-Formio.

En 99, la coalition austro-russe le rappela dans les camps La prise de la place de Manheim qu'il accomplit avec 150 hommes lui valut le titre de divisionnaire,

sous Bernadotte, 28 mars. A l'armée du Danube, il seconda Masséna qui en était le chef. Investi bientôt après du commandement provisoire de l'armée du Rhin, *il eut une pensée de génie.* Il ordonna une attaque sur toute la Ligne contre l'Archiduc Charles dans le but d'empêcher sa jonction avec Suwarow. Par cette diversion, Masséna put battre entièrement les Austro-Russes à Zurich, réussit, s'élança sur le Neckar et après une série de succès remit le commandement à Lecourbe.

Le retour d'Égypte et le 18 brumaire qu'il accepta sur les conseils de Lefebvre et de Bernadotte le firent distinguer du nouveau chef de la France. Héroïque, comme toujours, à l'armée du Rhin, de juin à décembre 1800, il se couvrit de gloire à Hohenlinden. Il y accomplit de tels faits d'armes avec Richepanse que l'on peut avancer de ces deux généraux qu'ils furent les véritables vainqueurs de cette journée.

Le Premier Consul le comprit ainsi. Il résolut de l'attacher à sa propre fortune, lui fit épouser une amie d'Hortense de Beauharnais, Mlle Auguié de Lascans, et lui offrit un sabre égyptien. Ministre de Suisse, on le retrouve au camp de Boulogne commandant en chef du 6e corps, maréchal le 19 mai 1804 à la proclamation de l'Empire et peu après grand-croix de la Légion d'honneur comme chef de la 7e cohorte.

Les services de la Révolution, les voilà; ceux de l'Empire étant moins oubliés, on s'en rapporte au lecteur.

« L'audace du Parti de l'Émigration et son désir de vengeance (en novembre 1814) n'étaient pas encore montés à la hauteur de la glorieuse tête de Ney! Il fallait pour cela de nouveaux désastres et une immense catastrophe. »

Cette appréciation de Thiers sur la première Restauration, née de ses relations avec les personnalités de tout ordre de cette époque, est la préface de notre étude sur le Procès Ney.

Celui qui en fut l'objet représentait la gloire de la France, ses juges l'oublièrent de parti pris; nous nous souviendrons de cette gloire malgré leur *sentence*, et en son nom nous en rétablirons la suprême iniquité parce qu'on tente, de nos jours encore, de la prétendre *juste*.

Wellington lui-même a cependant jugé les Bourbons avant Waterloo, avec vérité, à une époque où l'orgueil ne l'avait pas tout à fait envahi. On lit dans sa correspondance cette appréciation : « L'armée surtout montre de la *répugnance pour les Bourbons*, répugnance à laquelle le duc de Berry a principalement contribué par sa conduite exaspérante. » Le mot répugnance y est, et par deux fois! Contre qui? contre les Bourbons (1).

Le maréchal que Merlin de Thionville, le plus grand des Représentants du Peuple près des Armées, avait nommé général devint la victime choisie par un acte politique pour déshonorer à la fois la République et l'Empire dans l'immensité de leur gloire militaire. On employa pour atteindre ce but ce que l'illustre Dupin appela : *le tribunal exceptionnel exhumé de Vincennes* par la tempête des Partis, en invoquant une *loi républicaine*!

D'un trait nous disons contre les juges de la Chambre des Pairs :

Le prince de la Moskowa n'a trahi à aucun titre les Bourbons.

L'opposition du parlement anglais accablait, alors que la presse et la tribune françaises n'étaient pas libres, d'invectives méritées ceux qu'elle dénonçait comme

(1) Un conteur du faubourg Saint-Germain a beaucoup vu, Castellane, le maréchal constatant un emportement du Roi a pu raconter : « Le valet de chambre malmené a les épaulettes de colonel; l'huissier qui ouvre la porte, celles de chef de bataillon. » Il se trouvait que la domesticité n'avait droit qu'à des uniformes brodés pris dans l'Armée!

incapables de comprendre une société nouvelle, incapables de la gouverner, qui n'avaient au cœur qu'un désir : des saturnales sanguinaires, qu'une haine contre l'Armée appelée à épuiser toutes les calomnies d'abord puis tous les supplices.

1. Et maintenant, demanderons-nous aux juges du Luxembourg, où était *le Roi* après le retour de l'île d'Elbe et que devenait-il? Il prenait la fuite.

2. *Les princes* allaient dans les départements nous répondra-t-on. Oui, mais où? Dans des départements frontières.

3. Que devenait *le ministre de la guerre*, le chef de l'armée? Il prenait la fuite.

4. Que devenait le *Gouverneur de Paris*? Il prenait la fuite.

Le 18 mars, le duc de Richelieu s'écriait : *Tout ceci va mal finir, on a perdu la tête aux Tuileries.* Et le général de Rochechouart, auteur de ce récit, ajoute sur le débarquement : « Qu'a-t-on fait? Je serais bien embarrassé de répondre. On fit beaucoup et rien tout à la fois. » La situation exacte, la voilà (1).

5. Quel commandement exerçait le maréchal incriminé? Était-ce dans la capitale où le trône pouvait être défendu, peut-être sauvé contre l'Usurpateur? Non, il résidait à Besançon où les troupes brûlaient de saluer leur empereur. Qui s'est refusé par des faux fuyants à le reconnaître? Le général de Bourmont, le traître de Waterloo qui avait collaboré à la rédaction de la proclamation du maréchal à ses troupes (2).

Qu'accomplit ce dernier pour rester fidèle aux Bourbons?

---

(1) *Mémoires*, ch. v, p. 371.

(2) Voici un témoignage du duc de Rovigo : « J'ai vu depuis un officier respectable qui m'a assuré avoir *vu* M. de Bourmont travailler à Lons-le-Saulnier, chez le maréchal Ney, à la *rédaction* de la Proclamation que celui-ci fit lire aux troupes » (*Mém.*, t. VII, ch. xxi, p. 357).

Thiers l'a exposé dans un récit qu'il serait dangereux d'oublier et auquel le lecteur doit s'en rapporter s'il veut seulement le langage de l'histoire. *La marche triomphale de Napoléon* de Grenoble à Lyon narrée dans le quartier général du prince de la Moskowa par les voyageurs de tout genre qui arrivaient de ces villes *lui fit croire que son ancien souverain était d'accord avec l'Europe*; les soulèvements des généraux sur divers points l'amenèrent à supposer que la révolution était accomplie à Paris. Aussi se vit-il voué à la défense d'une cause perdue dans laquelle, du reste, ses soldats refusaient de le suivre. A ceux qui le sollicitaient de marcher pour la royauté, sa réponse n'était que trop facile : *Est-ce que je puis arrêter la mer avec mes mains?*

Le 18 mars, le prince de la Moskowa avait été reçu à bras ouverts par celui qu'acclamait la France au nom de la Révolution : *Embrassons-nous, mon cher maréchal.* Cet acte devait lui coûter la vie.

A Paris, la cour et le parti royaliste ne virent de salut, comme toujours, que dans l'émigration. Ils s'enfuirent, qui à Bruxelles, qui à Gand, y organiser une cour nouvelle, qui auprès de Wellington, qui à Vienne, qui à Londres, pour réchauffer des haines qui n'avaient nul besoin de leurs lamentations et de leurs fureurs, Talleyrand et Metternich d'accord avaient obtenu contre l'intrus un *arrêt de mort.*

Aussi, devait-on proclamer le maréchal Ney son principal complice parce qu'il en fallait un. Le vrai complice, c'était la France; les wighs ne cessaient de le répéter à la nation anglaise et à l'Europe. La peur d'un génie qu'on contestait et la haine de la Révolution armèrent après Waterloo ceux qui n'avaient rien oublié ni rien appris.

Lorsque reparut le glorieux *drapeau tricolore* ce ne fut pas l'homme de la Moskowa qui le porta aux Tuile-

ries, ce fut *Exelmans* (1) accompagné des officiers en demi-solde. Quant au vainqueur dont l'aigle avait volé de clocher en clocher, il pénétra dans son ancien palais sur les bras de ses officiers. Revenons au procès.

Louis XVIII et les pairs pouvaient-ils oublier (puisqu'on parle de pièces officielles du prince compromettantes pour sa fidélité au trône restauré) la *lettre écrite à Napoléon* où il tenait le langage suivant :

« Vous avez été le tyran de ma patrie. Jurez-moi puisque le sort vous ramène que vous ne vous occuperez plus à l'avenir qu'à réparer les maux que vous avez causés à la France, jurez-moi que vous ferez le bonheur du peuple ! *Je vous somme de ne plus prendre les armes que pour maintenir nos limites.* »

Le 12 novembre, trois jours après la déclaration d'incompétence formée par le conseil de guerre qu'avait présidé le maréchal Jourdan (et que le gouvernement eût dû regarder comme le vœu de la France d'abandonner une telle poursuite), le Duc de Richelieu parla de la continuer. Où ? à la Chambre des pairs. Son allocution, le roi la lui avait dictée, d'accord avec Wellington :

« Ce n'est pas seulement *au nom du Roi*, dit-il, c'est au nom de la France depuis longtemps indignée et stupéfaite, c'est même *au nom de l'Europe* que nous venons vous conjurer et vous requérir à la fois de juger le maréchal Ney... Nous accusons devant vous le maréchal Ney *de haute trahison* et d'attentat contre l'État (2). »

Nous ne ferons pas à ce programme du gouvernement

(1) Le 29 juillet 1830, le même drapeau fut planté au sommet du pavillon de l'horloge aux Tuileries par le père de l'auteur du présent ouvrage et par son parent Gauja, gérant du *National*.

(2) Le duc n'a pas rédigé cet appel à d'injustifiables vengeances. Il était l'œuvre du célèbre avocat Lainé, alors président de la Chambre des députés. Les ministres, collègues du duc, lui reprochèrent de le leur avoir caché et celui-ci répondit qu'il l'avait à peine lu ; on le lui avait remis au moment d'entrer en séance. Récit d'un contemporain, Duvergier de Hauranne, en son *Hist. du Gouvern. parlem.*, t. III, p. 209.

restauré l'honneur de le discuter. Ce qu'on vient de lire répond suffisamment à ce factum sanguinaire (1).

Mais nous avons le droit et le devoir d'exposer ce qu'on pensait du procès à l'étranger dans le seul pays qui fût libre en Europe, l'Angleterre.

Lorsque les souverains réunis à Vienne eurent publié l'acte du 13 mars qui mettait Napoléon *hors la loi* et autorisait à le traiter comme Jean de Leyde le chef des Anabaptistes, qu'avait fait le parlement anglais? Il s'était partagé en deux camps: on vit des torys s'élever contre la doctrine de la *guerre perpétuelle* et se joindre aux wighs en invoquant la Révolution d'Angleterre. Puisqu'on avait renversé les Stuarts en 1688 pourquoi voulait-on interdire à la France d'agir de même? A Londres, à Westminster, à Manchester et dans une foule de villes, on raisonna en ce sens. A côté des chefs du *parti radical*, des futurs chartistes, on entendit protester contre la croisade de la coalition et vouloir la paix.

A leur tête, on vit : le duc de Sussex, le duc de Devonshire, lord Landsdowne, lord Grey, le marquis de Wellesley, un des frères de Wellington, lord Derby, le duc de Leicester, le comte Stanhope, lord Byron, lord Spencer, lord Cavendish, Whitbread, Ponsonby (le frère du général écossais de Waterloo), Tierney, sir Burdett, le lord-maire de Londres et ses aldermen.

Voilà ce que ne pardonnèrent ni le Régent, ni le Czar, ni le roi de France.

Ney eut à payer pour Napoléon et pour le parti libéral anglais opposé au retour des Bourbons.

Que l'on ajoute à cela l'influence sans limites du ministre Castlereagh surnommé *le Boucher de l'Irlande*,

---

(1) Lorsque le Roi apprit l'arrestation, quel avait été son langage? Des témoins l'ont rapporté sans en saisir peut-être la gravité. « *Il nous fait,* dit-il, *plus de mal aujourd'hui en se laissant prendre qu'il ne nous en a fait le 13 mars.* » La condamnation du procès, la voilà, indiscutable.

celle du traître Pozzo di Borgo acharné contre l'Empereur, et Waterloo; on aura les causes déterminantes de la mort de Ney à l'Étranger.

A l'intérieur, les Émigrés suffirent. Les femmes de certains d'entre eux devinrent les furies de la Terreur Blanche. Le duc de Richelieu en fut si indigné qu'il répliqua à l'une d'entre elles. « Combien le maréchal vous a-t-il tiré de pintes de sang ce matin? » Les lettres de M. de Rémusat à sa mère confirment cette apostrophe et on sait si l'éminent collaborateur de Thiers fut un homme politique probe.

Le prince de la Moskowa aurait-il pu s'enfuir sûrement après Waterloo?

Le maréchal Ney quitta la capitale à une date qu'on n'a pas donnée jusqu'ici, ce qui étonne. Son dossier personnel la fournit, on en comprendra l'importance. Le 5 juillet, il demanda à son ministre un *congé* pour se rendre aux eaux de Louische, dans le Valais. Il le reçut (le jour même) avec cette mention : *un congé illimité*. Le 6, il quitta Paris. Mais le duc de Wellington, qui vivait avec les ultras depuis Gand dans une intimité qu'il faut constater, n'eut pas de peine à entretenir leur haine dans cette pensée prédominante : *Il faut un exemple*. Or, cette apostrophe a été prononcée. Où? au château des Tuileries. Par qui? Par Louis XVIII, qui répétait ce qu'on demandait autour de lui contre l'Armée et ses glorieux chefs.

Qui le colportait partout et en entretenait les ministres? Le commandant en chef des alliés, Wellington.

Son adversaire de Waterloo se rendit en Suisse, confiant dans le *passeport* qui lui avait été remis officiellement par ordre du maréchal Davout avec la signature du duc d'Otrante. Il atteignit Roanne le 9 juillet; on affirme cette précision parce qu'un témoin reviseur de cet acte en a laissé la preuve.

Quel est ce témoin dont le nom est resté inconnu

jusqu'en 1903? Un général; celui même qui commandait à Roanne : Le Grand baron de Mercey, dont on vient de publier les souvenirs (1).

Que raconte le général, lui qui a vu et qui a lu la pièce d'où devait sortir le salut si on avait respecté sa teneur? Le maréchal Ney, dit-il, fuyait déguisé, avec un aide de camp déguisé comme lui; son passeport était celui d'un négociant se rendant en Suisse : « *Mais son signalement était connu, lancé dans toutes les directions, avec ordre de l'arrêter.* » Le général s'approcha de la voiture, il feignit d'examiner le passeport et l'approuva. Son fils ajoute : « De ma vie, je n'oublierai le regard qu'ils échangèrent. » Donc une infamie fut commise (secrète) et qu'une publication posthume a dévoilée : *ordre de l'arrêter*. La police 1° trompa le maréchal Davout et 2° ne délivra le sauf-conduit que pour atteindre sûrement celui que cet acte plaçait sous la sauvegarde des lois (2).

A certains de ses proscripteurs on eût été en droit de demander compte de leur conduite de 1792 à 1815 et à ses juges militaires qui l'avait surpassé sur les champs

---

(1) Volume intitulé : *Le Général Le Grand*, baron de Mercey, par M. Rémond, p. 429.

Ajoutons un fait resté jusqu'ici secret. Un major de place à Moulins écrivait, le 11 août, à son ministre une dépêche détaillée sur la manière dont voyageait Ney prisonnier : « J'ai fait part de ces dispositions à M. le général *commandant les troupes alliées* à Nevers afin que l'escorte n'éprouve aucun retard. » Ainsi, le major de Meyronnet en appelait aux vaincus de cent combats pour surveiller le prince qu'on allait assassiner sur leurs ordres.

(2) Ses défenseurs n'ont pas tiré parti de ce procédé qui aurait produit grand effet sur l'opinion. Cependant il avait protesté le 20 août auprès du préfet de police : « J'ai été arrêté arbitrairement et contre les formes établies par les lois. » On a raconté que le commissaire des guerres de Roanne Baudy aurait remis au maréchal une feuille de route au nom de Reiset (Michel) major au 3e hussards pour se rendre à Toulouse. Il paraît difficile qu'il en ait été ainsi sur ce que raconte le général Le Grand. Se sachant poursuivi, il est plus naturel de croire qu'il se rendait au château de Mme de Bessonis sa parente, où le découvrit un émigré dont le nom est resté inconnu.

de bataille? Or, s'il fut arrêté celui qui durant la Campagne de Prusse avait fait 16,000 prisonniers, capturé 20 généraux, 800 canons, un matériel immense, et dans la Retraite de Russie porté l'héroïsme jusqu'aux limites de la puissance humaine, c'est que le nouveau gouvernement chercha à flétrir la gloire militaire de la France tant en son nom personnel qu'à celui de l'Étranger.

Le rapport de l'officier chargé de le conduire d'Aurillac à Paris après l'arrestation illégale du préfet Locard jaloux de participer à un crime dans des visées ambitieuses prouve la haine des vaincus contre le maréchal. Sa voiture fut assaillie à coups de pierre par des Wurtembergeois et par des Cosaques. Aussi pouvait-il prononcer au procès, le 4 décembre, les paroles suivantes : *Si j'avais été assassiné comme je devais l'être dans ma translation d'Aurillac à Paris.* A Riom cependant, le général Exelmans voulut l'enlever. Le prince refusa : « Je ne le puis, ma parole est donnée. » Réponse trop généreuse!

Au moment de son incarcération, l'ambassadeur de France à Berlin informait cet homme d'honneur qui s'appelait M. de Talleyrand que l'exécution de La Bédoyère était regardée par le roi de Prusse comme un *acte de justice.* Il est heureux que le marquis de Vaudreuil ait rédigé pareille dépêche, elle éclaire le débat, et celle-ci plus encore, car il ajoute : *La bonté du Roi commençait à être jugée sévèrement.* Le sang français n'avait pas assez coulé par la faute des alliés depuis 1792? Non. La Prusse qui avait tremblé après Ligny, exigeait d'accord avec Wellington qu'il coulât encore. C'est ce que soutenait l'avocat Berryer dans ses Souvenirs lorsqu'il s'écriait : « Il n'y avait qu'à s'en prendre à l'étranger qui avait voulu flétrir la gloire de nos armes. » Moncey ne s'était pas trompé dans sa prédiction. L'immolation des citoyens les plus illustres devait se

retourner contre la Dynastie assez coupable pour l'accomplir.

On choisit le maréchal Ney, c'est bien. Mais le parti royaliste avait tout autant le droit de poursuivre pour insultes au drapeau qui lui était si cher, le drapeau blanc, le duc de *Castiglione* à Caen; le duc de *Trévise* avait marché avec l'Usurpateur à Waterloo; le maréchal *Jourdan* et le général *Gazan* avaient célébré son retour à la Chambre des pairs comme leur collègue Ney.

La tête de ce dernier avait donc un prix particulier? Oui. Iéna, Elchingen, la Moskowa, voilà pour les alliés. Waterloo voilà pour le généralissime anglais, ce *héros de hasard*!

La rage des nobles de l'émigration dépassa toute mesure dès Waterloo. Notre envoyé à Berlin, le comte de Caraman, écrivit à son ministre qu'il avait pris l'initiative auprès du *corps diplomatique* d'une visite de félicitations à la princesse Blücher : « Tous mes collègues se sont réunis à moi et *nous nous sommes empressés d'aller lui porter un hommage bien mérité.* » Si cette correspondance n'était officielle, on craindrait que l'attribution d'une telle visite ne fût une calomnie contre un nom considérable (1). Pour voter la mort du prince, le comte de Caraman vint de Berlin en poste. Il oublia ce jour-là que Napoléon lui avait rendu la partie de sa fortune restée entre les mains de l'État, sur l'intervention de Duroc son ami d'enfance! On est en droit de se demander si M. Caraman n'avait pas pleuré de désespoir en 1806 en apprenant Iéna et Auerstædt!

Et ce sont ces mêmes hommes qui trahissant la grandeur militaire de leur patrie osaient accuser le maréchal Ney!

---

(1) Cité par M. Welschinger dans son ouvrage *Le maréchal Ney* d'après les Affaires étrangères, *Prusse*, vol. 253 à la date du 27 juin 1815 (ch. III, p. 76).

Pour l'honneur de l'Armée, nous devons rappeler la *tentative d'enlèvement* organisée par trois généraux, au Luxembourg : Belliard, Colbert et d'Ornano. La police prévenue les fit arrêter. Qui l'a constaté? l'ambassadeur Pozzo di Borgo dans sa dépêche du 23 novembre à son gouvernement. L'arrestation, continue-t-il, est un avertissement pour *les autres complices*... Les alliés s'abstiendraient de toute intervention dans cette affaire. La raison il la formule ainsi : Personne ne doute que l'issue ne soit fatale à l'accusé (1).

La Convention n'avait pas été plus dure à Carrier.

Par qui furent exercées à la Chambre des pairs les réquisitions de l'assassinat?

Qu'était le procureur général Bellart qui requit contre le maréchal?

Né à Paris, fils d'un charron obscur, élevé par ses soins au collège Mazarin (comme David le peintre), avocat en 1785, distingué par Tronchet défenseur de Louis XVI et proposé à ce prince comme défenseur, il sauva la princesse de Rohan, vécut caché pendant la Terreur, devint chef de bureau au ministère de l'intérieur, rentra au barreau et porta la parole dans le procès de Moreau. Nommé par Napoléon conseiller général de la Seine, ce membre du conseil secret des Bourbons fut sous l'Empire l'orateur ordinaire de cette assemblée dans les fêtes napoléoniennes. Au 1er avril 1814, il publia une adresse à la capitale au nom de ses magistrats. « Leur conscience, y était-il dit, leur crie que vous devez *tous* les maux qui vous accablent à *un seul homme*... le plus épouvantable oppresseur qui ait pesé sur l'espèce humaine. » Nommé par le nouveau souverain conseiller d'État et grand officier de la légion d'honneur, il s'enfuit au 20 mars en Angleterre.

---

(1) *Correspond. diplom. de Russie en France et de France en Russie*, t. V, p. 336.

Après Waterloo, il rentra et fut nommé procureur général à la cour de Paris, en remplacement du baron Legoux. Il crut mériter sa nomination en faisant assassiner Ney.

Un mot sur le comte de Bourmont. Après sa conduite de Waterloo, il pouvait se racheter par un acte de courage; non seulement il s'y refusa mais il ne comparut à la Chambre des pairs que pour accuser sa victime.

Il l'a prouvé au Procès, car il osa tout travestir. Une leçon cruelle lui fut infligée par le maréchal qui le taxa de mensonge en termes formels sur le récit des faits de Besançon.

« Depuis huit mois que le témoin a préparé son thème, il a eu le temps de le bien faire. Lorsqu'il préparait ses *dénonciations* à Lille, il imaginait probablement que je serais traité comme Labédoyère et que *nous ne nous trouverions jamais face à face*. Il en est autrement. Je n'ai aucun talent oratoire, mais je vais au but. Le 14, j'ai fait demander le témoin avec le général Lecourbe. Ils sont venus ensemble. Il est fâcheux que Lecourbe ne soit plus. Mais, ajoute le maréchal en levant la main, je l'interpelle contre tout ce témoignage devant un tribunal plus élevé, devant Dieu qui nous entend, devant Dieu qui nous jugera vous et moi, M. de Bourmont! »

L'accusateur fut donc accusé devant son nouveau maître, Louis XVIII; il en fut irrité. Les royalistes clairvoyants le trouvèrent louche, les bonapartistes le déclarèrent odieux et Ney par toutes ses réponses ne cessa de lui dire: Traître de Waterloo, tu n'es qu'un traître.

Si Lecourbe eût vécu, le maréchal eût trouvé un rare défenseur.

Une seule pensée a prédominé le procès devant les Pairs : la préparation du retour de l'île d'Elbe.

Le maréchal *Macdonald* a protesté de toute l'autorité

et la probité de son nom contre cette calomnie ; son témoignage suffirait à ruiner tout le procès. Resta le parti des émigrés dont le comte de La Bourdonnaye fut le chef écouté : « *Pour arrêter leurs trames criminelles, il faut des fers, des bourreaux, des supplices ! La mort, la mort seule peut effrayer leurs complices et mettre fin à leurs complots.* » Au 10 août 1792, la mère de la maréchale remit à Marie-Antoinette les vingt-cinq louis d'or qu'elle portait sur elle et, prise d'un accès de désespoir le jour de son exécution, se tua. Où étaient les beaux parleurs de 1815 en octobre 93 ? Ils guidaient les Prussiens et les Autrichiens contre la patrie française du nord à l'est, de l'ouest au sud.

Le maréchal *Mortier* s'étant récusé comme juge répliqua à ses adversaires : « J'encourrai toute sorte de disgrâces. On me destituera, n'importe. Je quitterai tout plutôt que de condamner le maréchal Ney. » Noble protestation qui appartient à l'histoire.

La condamnation ! notre plume se refuse à citer le texte de l'arrêt où un Dambray parlait de trahison commise contre l'Étranger en d'immortelles victoires par le prince de la Moskowa. La mort, la dégradation de la légion d'honneur, les frais du procès payables par sa veuve (1), Wellington et le Prince Régent purent se déclarer satisfaits. Il n'en fut rien en 1816 et en 1817 encore. D'autres victimes devaient leur être offertes. On lira à un appendice les noms des juges et on y lira avec stupeur ces deux noms : maréchal Marmont, général Dupont, parlant du déshonneur d'un Ney. Le comte Lanjuinais et le duc de Saulx-Tavannes refusèrent de signer l'arrêt. Exelmans, Armand Carrel et Dupin

(1) La maréchale ne put obtenir le corps de son mari que deux jours après son exécution et reçut une contrainte à payer de 25,000 francs pour les frais judiciaires. Le pays apprit du président du conseil des ministres qu'un grand exemple venait d'être donné... par les étrangers commandant à Paris sans doute !

devaient inaugurer une ère de réhabilitation en 1834 avec le concours de la veuve du prince (1).

Napoléon n'ignora pas à Sainte-Hélène l'exécution du Brave des braves. Son appréciation ne saurait être passée sous silence. Il l'a comparé (rigoureusement selon nous) à Turenne général en chef en Alsace en 1649. Hostile à Anne d'Autriche, il s'y déclara pour la Fronde, puis dut gagner le quartier du prince de Hesse. Ney, au contraire suivit la voix du peuple et de l'Armée. Un souverain imposé par 600,000 baïonnettes étrangères et signant la durée de son règne depuis *dix-neuf ans*, voilà les vraies causes de l'hostilité contre les Bourbons qui annonçaient chaque jour la *Contre-Révolution*. Ney, enfin, avait combattu depuis vingt-cinq ans pour la *Souveraineté nationale*. Il ne pouvait donc accepter que l'on tînt pour usurpateurs les gouvernements nés des acclamations et des votes populaires (2).

Que pouvait le prince d'Eckmühl pour son compagnon de gloire? publier ses papiers militaires. Il se livra à ce travail avec le général Foy, leur mort réciproque l'ayant interrompu à Elchingen, il serait à souhaiter qu'il fût continué par sa famille jalouse de son nom.

Parmi les noms de l'ancienne monarchie qui s'élevèrent contre le crime, à côté du plus grand de tous le *duc de Montmorency* s'abstenant de voter, on remarque le jeune *duc de Broglie* qui a joint à un vote de bannissement cette accusation précise contre le trop puissant Wellington: « Le général de ces Anglais, le vrai commandant de Paris à cette époque funèbre, aurait pu d'un mot prévenir cet holocauste. Il eût mieux valu pour lui faire violence au texte de la capitulation qu'à la

(1) La monarchie de 1830 accorda à la maréchale une pension de 20,000 francs. La République de 1848 ordonna l'érection d'une statue à Ney et déclara que son arrêt de mort avait été *un assassinat*.

(2) *Œuvres de Napoléon à Sainte-Hélène*, t. XXXI (Lettres du Cap), p. 248.

conscience de Louis XVIII en lui imposant pour ministre *un régicide terroriste.* » Cette accusation formelle, le grand Lord ne s'en lavera jamais et le ministère britannique pas davantage.

Parmi les royalistes libéraux qui ont laissé des éphémérides figure au premier rang Montgaillard. Lui s'est retourné à la fois contre le prince de Waterloo et contre le czar. Du premier il dit qu'il se montra *déloyal* en ne réclamant pas le respect de la convention de juillet. Du second : « *L'empereur Alexandre ternit sa gloire en n'intervenant pas.* » Il nomme le prince de la Moskowa le plus intrépide défenseur de la patrie commune. Ses juges oublièrent trop Turenne et Condé qui, couverts par la clémence, illustrèrent et sauvèrent la France. Il conclut par une apostrophe qui nous réjouit : *En 1815, les apostats de toutes les croyances politiques sont innombrables.* Fouché envoyant à une mort ignominieuse un tel homme de guerre cela ne remémorait pas au roi le vote du 21 janvier 93 !

Lamartine a trouvé dans son cœur cette prophétie contre les nouveaux Stuarts : « *Les Bourbons fermèrent leur cœur à la pitié, la France leur ferma désormais le sien.* »

Le comte de Viel-Castel n'a pas été moins sévère dans son apostrophe contre la haute Cour : « *La gloire est pour ainsi parler une royauté morale qui confère aussi à ceux qui en sont revêtus une sorte d'inviolabilité.* »

Dans l'armée nous citerons un général, Lamarque : « *Monsieur le maréchal, lui dis-je, un homme comme vous ne trahit pas, il embrasse un parti* (1). »

Dans la famille royale, il y a eu un aveu alors que le temps avait éclairé les plus violents. Il fut donné par la duchesse d'Angoulême à une réception des Tuileries. L'historien qui le provoqua l'a raconté. Le roi Charles X

(1) *Souvenirs*, t. II, p. 105.

vait pour inaugurer une nouvelle année. La dau-
e fixa avec une sympathie qui n'échappa à aucun
émoins le général de Ségur dont l'ouvrage sur 1812,
toire de la Grande Armée, venait de susciter une
iration qui a immortalisé son auteur. L'explication
ette attitude amena sur les lèvres du personnage de
ur qu'interpella le général l'exclamation de la prin-
e sur la retraite de Russie : *Que d'héroïsme ! Pour-
M. de Ségur n'a-t-il pas publié plutôt son livre? Il
auvé la vie au maréchal Ney* ! Celui qui était inter-
 ajouta simplement : Mais comment cet héroïsme
t-il donc « pu être ignoré » ? Parce qu'il fallait à lord
lington des supplices soit pour contester notre
e soit pour l'amoindrir (1).

e maréchal *Blücher* qui avait sauvé son collègue à
erloo (2) et gagné ainsi la victoire eut une tout
e attitude personnelle que lui. *Il resta étranger à ce
e*. Ce fait n'a pas été assez observé.

e respect de la foi jurée n'arrêta pas le prétendu
queur. Le ministère vérifia les craintes de Mont-
t-Jean : *tomber misérablement sous les balles des
rés*.

e maréchal Macdonald cependant osa écrire au Roi
sa sévérité : *c'est le tour de la clémence* !

alleyrand le parjure entraîna le parti de la cour avec
apostrophe atroce : *Ce sera d'un grand exemple*,
cord avec Wellington.

assassinat ne devait déshonorer que ses auteurs.

es royalistes comme Hyde de Neuville ont donné à

De Ségur, *Hist. et Mém.*, t. VII, l. VII, ch. VII, p. 284. — Durant
cès, les officiers russes présents à Paris protestèrent dans les
s en invoquant 1812.

Le général anglais Vivian, commandant la brigade de cavalerie
 a formulé textuellement cet aveu qui l'honore : « C'est leur
e (les cavaliers prussiens) sur la droite et les derrières de
éon qui nous a valu la victoire de Waterloo. » Qui avait prévenu
néral Ziethen et Blücher d'une bataille sûre pour le 18 ? Bour-

la mort du prince de la Moskowa une appellation qu'il est bon de reproduire « la fatale exécution ». Il n'a pas craint d'avouer qu'elle avait jeté le *trouble* dans les esprits et que cette impression avait été générale. Il va plus loin, il refuse à ceux qui le condamnèrent le droit de le juger et déclara que *la Chambre des pairs en masse* eût dû implorer la clémence du roi (1).

Le duc de Richelieu le tenta en vain.

Ici se place un aveu redoutable que nous avons recueilli de la bouche d'un contemporain, le voici textuel.

La condamnation à mort ne fut obtenue qu'en promettant la vie sauve et la commutation de la peine de mort en bannissement.

Qui a formulé cette constatation dans un récit intime ?

Le *duc de Valmy*, général Kellerman, dans une conversation d'ordre privé comme pair de France chez un autre pair de France (2).

Au bannissement, que les fureurs de l'émigration auraient dû considérer comme une concession suprême (3), le pouvoir royal préféra voir dans le prince de la Moskowa un Fouquier-Tinville. Elle le traita comme tel. Et cependant, un ministre de Louis XVIII a écrit en jurisconsulte, quoiqu'il fût un homme politique, cette appréciation sans appel : *La capitulation aurait pu empêcher qu'on ne le mît en jugement.* Honneur au duc Pasquier.

Ce sang devait crier jusqu'au jour où, chassant la Dynastie qui l'avait répandu comme prémisses d'autre supplices, la France la chassa à jamais.

Là où fut consommé le principal des assassinats de 1815, une statue redit la justice de la postérité.

---

(1) *Mémoires*, t. II, ch. II, p. 157.

(2) Récit de M. Bocher, ancien capitaine d'état-major à l'armée d'Orient et aide de camp du maréchal Canrobert, fait à l'auteur en octobre 1903.

(3) L'historien Capefigue a raconté en 1832 que la Dauphine demanda, dans *une conférence de famille* tenue aux Tuileries la nuit qui précéda l'exécution « la nécessité d'un exemple ». Ce récit très détaillé n'a jamais été contesté. — Aux pièces justificatives la citation.

LIVRE V

MARÉCHAUX DE FRANCE CHASSÉS DE L'ARMÉE

CHAPITRE XXXVIII

Le duc d'Auerstædt chassé en l'honneur du Roi de Prusse.

Le duc et les partis. — Sa carrière à Eckmühl et son rôle comme ministre. — Le 6 janvier, il apprend la décision du conseil des ministres qui le chasse de l'armée, en souvenir d'Auerstædt et de Hambourg.

Le parti royaliste n'ayant pu obtenir la tête du prince d'Eckmühl s'est vengé par la calomnie. S'il n'a pas nié son génie militaire parce qu'il ne le pouvait pas, il s'en est pris à sa *probité pour le commandement de Hambourg* et n'a pas vu qu'il s'unissait aux Prussiens dans cette atrocité. Or, il fut offert au vainqueur qui entra le premier à Berlin en octobre la somme de deux millions. Il les refusa et pria le corps municipal de les affecter aux hôpitaux de la capitale (1). Après comme avant Waterloo, le maréchal n'avait eu qu'un but : défendre la France, se dérober à toute dictature et respecter l'indé-

(1) La probité du prince était telle qu'il entendait vérifier l'emploi des fonds remis à un des nôtres par les gouvernements étrangers. Le 18 mai, on trouve dans sa correspondance cet ordre sur un chef d'hôpitaux : « A-t-il rendu compte des fonds mis à sa disposition par le gouvernement russe? »

pendance des chambres qui, seules, la représentaient après nos désastres (1).

Il faut en finir avec les prétentions des *royalistes*, alliés ou ennemis du duc d'Otrante, des royalistes qui reprochaient d'avoir servi la Révolution et d'avoir fusillé le traître Dumouriez devenu leur inspirateur militaire par William Petit et plus tard leur auxiliaire auprès de Wellington, de 1808 à 1815; des *libéraux* que dirigeait le général Lafayette en politique à la Chambre des représentants hostile à tout gouvernement militaire et à la dynastie impériale; du *peuple parisien* dont Vaulabelle a raconté le désespoir parce que la capitale n'avait pas été défendue, crime, oui, mais imputable seulement à celui qui l'avait commis par une trahison aujourd'hui indéniable : le Duc d'Otrante. Si le maréchal eût combattu en dehors des pouvoirs politiques, il eût agi en Dictateur, on l'eût arrêté et fusillé en invoquant l'intérêt public!

La carrière du prince d'Eckmühl est trop connue pour qu'on ait à la raconter. Protégé par le grand Desaix depuis le Rhin et l'Égypte, maréchal en 1804, il prouva en 1806 son génie militaire dans la journée d'Auersjædt qui a rendu immortel son nom et son titre, gouverneur général de la Pologne, il avait conçu d'autres destinées pour cette malheureuse nation que sacrifia pour l'avenir le traité de Tilsit (2) confirmé à Erfurt. A la fin de janvier 1809, malgré ses critiques sur les affaires polo-

(1) Le 14 juillet, le maréchal avait adressé une proclamation à l'armée pour lui annoncer la soumission à Louis XVIII des généraux, des colonels et des officiers. Les 16 et 17, il en informa les commandants des divisions territoriales, même le général en chef de l'armée prussienne tout en prenant contre ce dernier des mesures de défense militaire à Orléans. Dans la dépêche aux généraux Gérard, Haxo, de Valmy, on lit : « Toute l'armée y donne son assentiment et sous peu de jours, elle aura arboré la cocarde blanche. » Le remerciement, on va le lire.

(2) Lorsque le prince Poniatowski périt à Leipzig, il laissa sa fille orpheline. La maréchale Davout lui servit de mère.

naises, Napoléon autorisait son fidèle lieutenant à marcher sur le Danube à la tête de 80,000 hommes; le 4 mars, il lui enjoignait de porter les troupes de son corps d'armée à Bamberg lieu de leur concentration et lui demandait, le 14, l'itinéraire des routes d'Allemagne qu'il connaissait mieux que Berthier. Le 12 avril l'archiduc Charles franchissait l'Inn en chef déterminé avec 175,000 hommes. La réponse de Davout qui avait prévu l'événement militaire à l'inverse de Berthier, on la connaît : marcher sur Ingolstadt pour s'unir à Masséna campé près Augsbourg. Ordre de Berthier de se concentrer autour de Ratisbonne. Le major général n'avait pas compris l'Empereur. Grâce à la ténacité intrépide du duc le combat trop oublié de Thaun prépara la bataille d'Eckmühl, une de nos plus mémorables victoires.

Le 16 avril, le souverain écrivait de Ludwigsburg à son major général. « Il faut se conformer à mon instruction qui est de rallier mon armée et de l'avoir dans la main. Tout était parfait, si le duc d'Auerstædt eût été près d'Ingolstadt, le duc de Rivoli avec les Wurtembergeois et le corps d'Oudinot auprès d'Augsburg. Puisque l'ennemi a attaqué, il faut savoir quel est son plan. Quant au duc d'Auerstædt, aux divisions Saint-Hilaire, Nansouty et Montbrun, l'instruction est pour eux comme pour tout le monde : se concentrer entre Ratisbonne, Ingolstadt et Augsburg; de sorte qu'*il fallait faire juste le contraire de ce que vous avez fait.* » Jamais Berthier n'a été plus terriblement traité que ce jour-là.

Vainement Davout avait-il objecté que son ordre de concentration allait perdre la campagne, le major général réitéra jusqu'à quatre fois ses déplorables injonctions. Aussi, le général Berthezène qui y combattit a-t-il déclaré qu'il semblait que Berthier n'eût paru à l'armée avant son maître que pour mettre en évidence

toute sa *nullité* (1). Quant au duc, il l'avait sauvée (2).

On a insisté sur cette période afin d'établir la supériorité de Davout et faire comprendre les haines qu'elle lui a suscitées en 1815.

Avant de les exposer, rappelons que c'est lui qui prononça l'éloge funèbre de Lannes au Panthéon. « Son courage, de tous les jours, dit-il, lui avait mérité le surnom de brave des braves... Il emporte dans la tombe les regrets et l'affection de l'armée, l'estime et l'admiration des guerriers qu'il a combattus. » Admirable en Russie, maître de Hambourg, le prince y accomplit une défense qui, sans égaler les tristesses du siège de Saragosse, l'égale en renommée.

Après la magnifique protestation de la princesse d'Eckmühl contre les assertions fausses du maréchal de Moltke au Reichstag de Berlin par laquelle la fille du défenseur de Hambourg obligea ce personnage à une amende honorable par lettre publique, il est inutile d'insister sur ce fait (3).

Et maintenant, un mot sur Louis XVIII comme homme politique au 16 mars 1815.

Une dépêche du ministre russe à Paris, à cette date, va nous montrer ce prince sous un jour que ne soupçonna guère l'opinion. On est consterné, écrit-il, la Cour surtout. Le roi propose « les places les plus importantes de l'État à des hommes de la Révolution comme à Fouché et tant d'autres... *Fouché est resté toute la soirée d'hier au château.* Il a refusé la place de ministre

---

(1) *Souvenirs militaires*, t. I, p. 188.

(2) Le 15 août, Davout fut nommé prince d'Eckmühl; il avait arrêté toute l'armée autrichienne alors que celle-ci eût dû l'anéantir. C'est en se souvenant de ce haut fait que Napoléon lui confia la réorganisation de l'armée en 1815. Comme dotations impériales, il avait perçu dès 1807 une somme annuelle de 910,848 francs qui disparut en avril 1814. L'Empereur disait de lui : *Il faut bien lui donner puisqu'il ne prend rien.*

(3) A un ordre impérial, le maréchal n'avait-il pas répondu : *Votre Majesté ne fera jamais de moi un duc d'Albe.*

de la police du royaume, disant qu'il était déjà trop tard pour sauver les Bourbons, « *à moins qu'on ne veuille la guerre civile la plus affreuse* ». On allait l'arrêter pour ce propos, mais il s'était réfugié à l'hôtel de Rovigo et était en sûreté.

On sait comment il devint ministre à nouveau.

Appelé au 20 mars à diriger les affaires de la guerre, le prince d'Eckmühl les dirigea comme choix d'officiers et surtout comme choix de généraux avec la rude autorité qui reste attachée à son nom et avec méfiance. Nul plus que le général de Bourmont ne devait ressentir l'effet de cette méfiance. Aux instances du maréchal Ney et du général Gérard, le ministre avait répondu par un refus catégorique; à une insistance personnelle du souverain, il répliqua : « Sire, je ne conteste pas le mérite du général Bourmont; on dit qu'il a très bien servi dans la Campagne de France; moi-même, j'ai pu juger en Saxe, au commencement de 1813, qu'il a beaucoup d'énergie et d'intelligence. Plus tard, quand la crise sera décidée, je ne verrai aucune objection à l'employer, aujourd'hui, il ne m'inspire aucune confiance. — Pourquoi cela? — Parce que les choses sont toutes différentes de ce qu'elles étaient en 1814; *il n'y avait alors qu'un drapeau, il y en a deux maintenant* (1). » Le général Gérard en ayant répondu sur sa tête, le traître fut nommé pour remplir la mission politique et militaire qui lui avait été donnée par Clarke et qu'il avait acceptée.

Quant au ministre, il avait terminé l'entretien par ces mots clairvoyants : *J'obéirai à regret*! Cette clairvoyance était un crime pour les royalistes. Vainqueurs par Waterloo, ils se souvinrent et se vengèrent de la prophétie.

Dès le 8 mars, le ministre russe Boutiaguine avait

---

(1) Cité par M. de Chénier dans son *Histoire du maréchal Davout*, t. II, l. IV, ch. I, p. 465.

mandé au comte de Nesselrode qu'on allait arrêter : Davout (1), le maréchal Brune (déjà), Flahault, Exelmans, Tarayre, Caulaincourt, Lefebvre-Desnouettes, Sébastiani, dans le haut état-major, plus quelques personnages comme le duc de Bassano, le duc de Cadore, M. de Lavalette (pourquoi) et n'osant arrêter le général de Ségur on voulait emprisonner son père. Metz s'était soulevé contre le drapeau royal et des militaires annonçaient, à Paris même, que tout cela finirait par un retour de Bonaparte !

Donc, on avait voulu sans aucun retour de l'armée l'outrager par des supplices.

Soult, si faible alors, était promis à la prison et à l'exil.

Qui l'affirme? le ministre russe.

Durant la première Restauration, l'Armée avait fait du maréchal, glorieux partout, son idole. Soldats de la République, soldats de l'Empire, tous l'avaient proclamé l'Invincible. Les royalistes se promirent de l'avilir et de l'abattre. Dès leur prépotence de 1815, ils obtinrent de le chasser de l'Armée et de lui enlever son traitement, à la date officielle que voici : 27 décembre. Puis, ils y ajoutèrent la mesure qu'on va lire.

Le 6 janvier 1816, le ministre Duc de Feltre reçut du ministre de la police « *la décision prise par le Roi* » contre Davout, en conseil, le 27 décembre 1815. Elle portait qu'il serait « *envoyé sous la surveillance de la police* dans une ville éloignée de la capitale ». On priait le ministre de la guerre d'apprendre à son prédécesseur « la résidence qui lui sera assignée ». Pour plaire aux souverains de la Sainte-Alliance particulièrement au roi d'Auerstædt, et quelque peu à Blücher, on frappait

(1) Dès 1814, on avait voulu arrêter le vainqueur de Prusse et d'Autriche. Aussitôt, celui-ci avait demandé à *être jugé*. Le Roi ayant demandé au duc de Reggio son opinion, Oudinot s'écria : *Gardez-vous de ce jugement, Davout en sortirait blanc comme neige* (récit d'Oudinot).

d'une peine infamante le compagnon de gloire du prince de la Moskowa dans la retraite de Russie à l'arrière-garde. On le frappait quelques jours après l'assassinat, au moment où étaient créées les cours prévôtales, où venait de se terminer l'Épuration de l'armée et où la Chambre Introuvable créait des catégories pour des saturnales sanguinaires : *dicunt scelus*, *faciuntque* faut-il répéter après Tacite (1).

(1) Que les royalistes ne nous parlent pas de la *réintégration* du 27 août 1817. Le maréchal n'en avait pas moins été rayé pendant deux années effectives; il fut rétabli parce que ses collègues parvinrent à faire rougir la Cour d'une *mesure ultra-prussienne*.

CHAPITRE XXXIX

Le Duc de Rivoli chassé en l'honneur de l'Empereur d'Autriche.

Après lui avoir infligé des lettres de naturalisation en 1814, le parti royaliste tente de le déshonorer en 1815 à la Chambre des députés. — Le conseil des ministres le chasse de l'armée le 27 décembre.

Napoléon, se jugeant lui-même à Fontainebleau, « donna un souvenir à Masséna, affirma que c'était celui de ses lieutenants qui avait fait les plus grandes choses », récit autorisé de Thiers.

La première Restauration arguant avec le ministre Dupont de Baylen que l'illustre maréchal était étranger, étant né à une lieue de la frontière française de 1790, l'avait éloigné de la pairie. S'isolant de la cour, il vécut retiré, justement offensé d'être traité en étranger et d'être obligé d'emprunter la voie de la naturalisation pour *devenir* Français. En juin 1814, le roi le reçut pour le complimenter et lui annoncer cette sottise : sa *naturalisation*, par une proposition aux chambres. Puis, on l'envoya à nouveau commander en Provence, là où on l'avait trouvé à la chute de l'Empire.

Le retour de son ancien chef ne l'étonna pas. Respectueux des Bourbons, le prince d'Essling restait attaché de tout son cœur à la Révolution d'où il était sorti si grand et dont les principes l'avaient fait Français. Il n'accueillit pas avec enthousiasme l'acte du 20 mars et tenta de se maintenir dans ses devoirs militaires par crainte de la guerre. Le premier de tous fut de veiller sur notre force navale dans la Méditerranée, Toulon,

que les fureurs des partis pouvaient livrer à une flotte anglaise comme en 1793, date de son élévation au généralat. Les Marseillais, de leur côté, ne parlaient qu'avec rage du *brigand de l'île d'Elbe* et marchèrent contre lui pour le prendre à revers dans l'intérêt de leurs affaires commerciales comme par royalisme. Le maréchal les laissa agir à leur gré.

La venue du Duc d'Angoulême à Marseille le confirma dans son attitude neutre, sauver l'arsenal et la flotte de Toulon, pendant que les généraux Gardanne et de Gilly parlant en maîtres, imposaient au prince royal la capitulation de Pont-Saint-Esprit. Lorsqu'il apprit qu'on voulait unir les marines française et anglaise, il crut l'heure venue de se prononcer, se retira de sa personne à Toulon et y arbora le drapeau tricolore. Marseille fut sommée de se soumettre en abattant le drapeau blanc, l'Empire y fut alors proclamé.

Mandé à Paris, le maréchal y resta sans commandement jusqu'au début de juillet, où il fut nommé par la commission du gouvernement chef des gardes nationales du département de la Seine et gouverneur de Paris, à partir du moment où le prince d'Eckmühl quitterait les lignes qui couvraient la capitale. Le 23 septembre, il voulut se rendre en Toscane pour raison de santé. Défense fut faite par ordre du roi, « le maréchal étant nécessaire pour le conseil qui doit juger le maréchal Ney ». On entendait lui infliger la responsabilité politique d'un drame militaire. On sait qu'il s'y refusa en invoquant ses démêlés du Portugal avec lui.

Le parti royaliste ne lui pardonna pas cette noble action. Le sang de Ney était à peine refroidi qu'une *pétition* osa demander la destitution du vainqueur de Zurich à la Chambre des députés. Ses auteurs dénoncèrent : « à la *haine* de la France et au *mépris* de l'Europe et à la réprobation de la postérité, le gouverneur de la 8e division militaire; ce guerrier était Masséna

dont les rapines si fameuses avaient flétri tous les exploits (1) ». Voilà qui était parler sans ambages. A la Chambre, qu'advint-il?

Des hommes inconnus, sauf trois, discutèrent avec des arguties. La loi d'amnistie couvrait-elle le prince d'Essling? Non, répondaient les uns; mais, répliquait un royaliste qui entendait le chasser de l'Armée par zèle pour cette coalition qui avait été vaincue sur tant de champs de bataille, la pétition est *antérieure* à la loi d'amnistie et le maréchal est « cause de tous nos malheurs ». Sur cette atrocité, M. de Serre protesta avec force par le cri : « A l'ordre », et s'éleva contre un acte qu'il déclarait couvert par l'amnistie. Il y a exception pour les instructions commencées; donc, il faut lire la pétition, ajouta un ultra, et elle fut lue en séance. On entendait déshonorer le vainqueur de la 2e coalition, ceci explique tout.

Le comte Hyde de Neuville oublia qu'il était un ennemi généreux et lança cette apostrophe : « Il y a deux hommes dans le maréchal Masséna », le coupable qui relève de l'amnistie, le chef de corps de la discipline militaire. Il conclut au renvoi au ministre de la guerre. Ce qu'exigeait la Chambre, d'accord avec l'Étranger et avec les assassins des mamelucks, c'était l'expulsion du prince de l'Armée.

Celui-ci le comprit ainsi et par la plume de Manuel, ancien représentant, publia un Mémoire dont le début expose l'esprit qui l'anime en entier. « Je ne consentirai point à me placer derrière une loi d'amnistie. Exempt de reproches, je ne puis accepter un tel refuge. Eh! que m'importe l'assurance que ma vie et ma liberté me soient garanties par les lois! Il est un bien mille fois plus précieux pour moi; c'est l'honneur (2). » En

(1) Texte même de la pétition.
(2) Ce mémoire ne révèle rien de nouveau quant aux faits, il les

l'outrageant, ses ennemis ne comprirent pas qu'ils s'efforçaient de détruire une des gloires les plus magnifiques de la France. Ils l'emportèrent, on va voir jusqu'à quel degré.

Le 12 janvier 1816, Masséna reçut la lettre suivante du ministre de la guerre.

« *Monsieur le Maréchal, le Roi ayant ordonné de lui faire connaître la conduite tenue par chacun des maréchaux de France qui ont pris une part plus ou moins active aux projets de l'Usurpateur, depuis le 20 mars, les ministres de Sa Majesté ont eu l'honneur de lui soumettre en son conseil du 27 décembre, les pièces authentiques qui avaient été recueillies dans les divers ministères pour fixer, à ce sujet, l'opinion du Roi.*

« *Les différentes lettres adressées par Votre Excellence le 3 mars au Ministre Secrétaire d'État de la Guerre, et le 13 avril à M. le Maréchal prince d'Eckmühl, ainsi que celles qu'elle a écrites à M. le maréchal de camp baron Bruny, ont fourni la preuve de l'indifférence avec laquelle Votre Excellence a reçu les premiers avis du débarquement de Bonaparte et de l'activité qu'elle a ensuite déployée pour mettre sous son obéissance la Division militaire dont le Roi lui avait confié le Gouvernement.*

« *D'après ces considérations, Sa Majesté a décidé que Votre Excellence serait remplacée dans le gouvernement de la huitième Division militaire, et elle a ordonné qu'on cessât de lui payer aucune espèce de traitement.* »

En signant, le duc de Feltre l'assurait avec ironie de son inviolable attachement. Ce ministre ne pouvait lui pardonner, et la cour avec lui, d'avoir empêché les Anglais de débarquer à Marseille et de leur avoir interdit d'occuper Toulon (1).

---

explique; une série de pièces officielles les justifie quant à lui et à ses sous-ordres.

(1) Le maréchal de Castellane a spécifié combien les Anglais s'acharnaient contre ce port militaire. A la date du 14 mai 1813, il spécifie :

Abreuvé par tant d'épreuves, le duc de Rivoli mourut le 4 avril 1817. Un historien royaliste s'indigna alors du spectacle qui fut donné à la capitale et l'a consigné contre son parti.

Masséna s'est vu dépouillé de son bâton de maréchal, a-t-il écrit, et cet insigne ne fut rendu à son cadavre qu'au moment où on transportait son corps au cimetière. Le général Reille, son gendre, déclara au ministre de la guerre que si la marque de cette dignité n'était pas remise immédiatement, il placerait sur le cercueil, de sa propre autorité, le bâton de maréchal de l'Empire! celui donné par Napoléon prisonnier à Sainte-Hélène. Le conseil des ministres recula devant un acte qui aurait provoqué une émeute populaire (1).

« On a découvert, *quatre heures avant son exécution*, un complot à Marseille et à Lyon qui tendait à livrer ces villes aux Anglais; ils ont débarqué, puis se sont rembarqués » (*Journal*, t. I, p. 228).

(1) Récit de Montgaillard, t. VIII, p. 381.

CHAPITRE XL

Le Duc d'Albuféra chassé en l'honneur du Roi d'Espagne.

,e maréchal soumis à Strasbourg à une surveillance de police. — Rapport secret inédit. — Le 6 janvier 1816, il est chassé.

Le maréchal Suchet fut l'objet à son insu, d'une *sur-eillance de police* à Strasbourg, par ordre du Duc de 'eltre. Parvenu de sa personne à Gand, l'auteur de la lénonciation qu'on va lire n'osa pas signer sa diatribe. l se borna à promettre un dévouement inviolable à elui qu'il considérait comme étant son ministre. Mais e qui l'accable, c'est le titre militaire dont il était revêtu, [u'il se donne, et qui l'égalait, dans les grades de l'admi-iistration de la guerre, à un général.

« Chargé, écrit-il, des fonctions d'inspecteur aux evues en mission extraordinaire près des troupes de la ;e division militaire, je m'y occupais de l'apurement éfinitif de toutes les comptabilités arriérées des corps e toutes armes ainsi qu'à reconnaître la légitimité des roits des militaires de tous grades », etc.

La nouvelle du débarquement de Bonaparte vint tout iodifier. Les Strasbourgeois l'auraient qualifié de *ernier acte de démence de ce trop fameux aventurier*. ,'arrivée du maréchal Suchet, le 11 mars, changea tous :s esprits. Toutes les autorités se rendirent auprès de ii et il leur apprit une ère nouvelle, le *Moniteur* à la iain, daté du 9 mars. Voilà ce que le dénonciateur ppelait une conduite très équivoque. Il y a mieux, il 'écrie, quelques lignes plus bas, l'esprit de parti se déve-ɔppait à mesure que Bonaparte avançait.

Après la soumission de Lyon, les atroces jacobins de 1793 ne purent contenir leur joie et de vils paysans formèrent des complots dans les casernes. Jusqu'au 18, il y eut une suite de provocations. Les 31ᵉ et 53ᵉ régiments de ligne organisèrent la révolte. Personnellement, le maréchal réunit les généraux et les colonels pour les entraîner. Il fut on ne peut mieux *secondé par ceux qu'il se plaisait à appeler les Aragonais*, hommes aussi perfides que leur chef!

Désespoir du policier... Le duc était parvenu à réunir autour de lui l'état-major de l'armée qu'il commandait en Espagne. Assertion fausse. Avec le 19, la défection de Ney se confirma; cette attestation inattendue est à retenir contre les deux maréchaux. Aussitôt connue, on fabriqua des cocardes et des drapeaux tricolores. Enfin, Suchet se démasqua. On avouera qu'il y avait mis du temps, mais continuons l'exposé.

Le 22, après des proclamations royalistes du préfet et du maire, une députation des notables de la cité offrirent au gouverneur les sommes les plus considérables pour les troupes. « Suchet les chassa *avec plus de férocité que ne l'aurait fait Robespierre* », déclarant que *ses* troupes n'avaient pas besoin de leur argent. Cet acte aurait indigné les paysans qui, au nombre de 10,000, auraient désarmé la garnison composée de 3,000 hommes seulement, on aurait arrêté Suchet et son état-major, occupé l'arsenal et conservé au Roi Strasbourg. C'était, cette fois, la guerre civile organisée en face de l'Étranger.

Nous ne discuterons pas les fureurs du rapport. Le 21, le maréchal connut l'entrée impériale à Paris et reçut le lendemain un courrier particulier. « *Dès lors, il montra toute la noirceur de son âme à découvert.* » Le 23, il annonça à son état-major le retour de leur auguste Empereur, et à raison de la semaine sainte, priait ses officiers (sur leur parole d'honneur) de se

contenir jusqu'à la parade du dimanche. Ce jour-là, on reverrait le drapeau tricolore sur la tour de la cathédrale.

L'inspecteur aux revues a consigné que les officiers se précipitèrent aux casernes et de là dans les lieux publics « où la lie de la plus vile classe du peuple » s'assemble. Résultat des « saturnales ». Le général commandant le fort de Kehl menaça le duc d'Albuféra de rompre le pont sur le Rhin s'il maintenait le drapeau tricolore sur le munster de la cathédrale. Son ordre ayant été méprisé, le pont fut rompu. Quant aux soumissionnaires des fournitures aux troupes, ils accoururent à la préfecture déclarer qu'ils ne voulaient fournir « que pour le compte du Roi ». La révolution militaire étant terminée, l'agent du duc de Feltre partit le 26 et trouva à Francfort « des Allemands » pénétrés des mêmes sentiments que lui. Il était libre enfin et s'écrie que ce dont il a été le témoin lui rappelle 1793, époque où il aurait été incarcéré dans un fort de Bayonne jusqu'au 9 thermidor.

Il n'a oublié que le plus important dans la mention, c'est d'accuser le maréchal *Moncey*, qui commandait à cette époque l'armée des Pyrénées Occidentales à Bayonne, de cet acte. Il n'a pas osé, oui; mais il laissait planer le doute par son silence sur la tête du Duc de Conegliano.

De *Clarke*, il disait : « Le vœu que j'exprimais à à Paris... de vous voir *conserver* le département de la guerre, étant enfin réalisé pour le bonheur de la France. » Du prince d'Eckmühl, quant à des rapports envoyés à Gand, il formulait l'apostrophe suivante : « Comme il est probable que ne vous étant pas parvenus, ils seront tombés entre les mains du Séjan moderne, maréchal *Davout*, je vous prie, etc. » Au ton du dénonciateur du maréchal Suchet, on juge ce que valait son auteur. Et c'est assez sur lui.

Quant au duc d'Albuféra, on comprendra qu'un tel rapport secret (document inédit) détermina contre lui des représailles implacables.

Eh bien, il y eut un jour où il foula aux pieds le dénonciateur calomnieux qui avait tenté de le fléchir, alors qu'il ignorait son acte. Le 8 janvier 1816, il adressa au ministre de la guerre sa justification sur son commandement de Strasbourg, dans une lettre inédite où on lit :

« J'ai rempli mes devoirs au delà de toute espérance dans un pays dont l'opinion était telle selon M. de La Vieuville (préfet du Bas-Rhin) qu'il écrivait à mon chef d'état-major le 31 du même mois, *que son département semblait n'avoir jamais connu d'interruption dans le régime du gouvernement impérial.* »

Or, il avait commandé à 25,000 hommes, défendu cette frontière, préservé Lyon de sa ruine, licencié 20 régiments disposés à l'insurrection et conservé à l'État 10 millions d'artillerie.

Mais il était de ceux qui répétaient avec le maréchal Davout que Bonaparte n'était pas rentré à la tête de 400,000 baïonnettes étrangères et que 600 hommes n'avaient pas conquis la France.

Le 6 janvier, il reçut une notification semblable à celle qui avait été envoyée au grand Masséna. Résultat, le duc de Feltre va nous l'apprendre : décision portant au nom de Sa Majesté « que Votre Excellence serait remplacée dans le gouvernement de la 5e division militaire qu'elle avait daigné lui confier ». Le ministre assurait l'intéressé de son inviolable attachement.

C'est ainsi qu'on chassa de l'Armée celui que son compagnon le général Belliard appelait en 1826, *un guerrier sans peur et sans reproche*, celui qui, loin de Masséna dont il se trouva séparé, lutta avec 7,000 hommes contre 40,000, et mérita qu'on dît de lui qu'il sauva la France de l'invasion projetée par Mélas en 1800, puis

opéra une diversion qui, en paralysant un corps autrichien (aveu de son général), contribua aux résultats de la journée de Marengo.

Partout, dans les provinces d'Espagne où il combattit, il fut un juste pour les populations soumises. Lorsque le roi Ferdinand regagna ses États, le maréchal ajouta à une réception officielle les procédés les plus délicats pour le proscrit qui l'en loua publiquement. En 1816, tout cela fut oublié. Mais au jour de la mort du duc, le général Lamarque, des armées de la Péninsule, vint célébrer en termes qui nous appartiennent, celui que nous appelons *le Davout de l'Espagne*.

« Aucun, s'écria-t-il, n'a laissé des souvenirs plus honorables pour la patrie et moins amers pour les peuples soumis. Il se complaisait à louer tous ceux qui l'avaient aidé à vaincre. Lisez ses rapports et, comme dans ceux de Turenne, vous verrez que son nom est quelquefois le *seul* qui soit oublié. Toujours et partout vainqueur, le maréchal a mérité le nom d'heureux... Le dévouement enfante des miracles, personne plus que le maréchal Suchet ne sut l'inspirer. Son armée était une *famille* dont il était le père. »

Chassé en 1816, il fut réintégré le 5 mars 1819 en même temps que le prince d'Eckmühl. Leurs exploits l'emportèrent sur la haine après une proscription ignominieuse dont l'opinion publique exigea la fin.

CHAPITRE XLI

Le Duc de Dalmatie chassé comme major général à Waterloo.

Ministre de la guerre en 1815, le duc manqua de caractère. — Major général, il flotta vers les Bourbons et voulut faire oublier son ralliement par mémoire justificatif. — Son exil.

Le Duc de Dalmatie fut traduit en conseil de guerre comme major général de l'Usurpateur, poste où il se montra absolument au-dessous de ses fonctions et de sa réputation. Il avait succédé cependant à Dupont de Baylen au ministère de la guerre en 1815. Il avait donné à la Restauration des gages nombreux, comme la création d'un *monument commémoratif* aux prétendues victimes de Quiberon, ces révoltés alliés des Anglais. Il avait impitoyablement mis à la retraite des généraux ayant combattu l'étranger depuis vingt ans pour les remplacer par des capitaines de l'ancienne armée avant la Révolution. Ce sont ces nouveaux gradés que l'opinion publique surnomma : *les voltigeurs de Louis XIV*. Ils prirent rang de 1795, ineptie inattendue, puisque à ce moment la République signa le 5 avril la célèbre Paix de Bâle. Peu importait à ces ambitieux assoiffés d'ambition, de cordons et de majorats rentés.

Leurs campagnes? une promenade armée en Émigration.

Et Soult, s'écrie le maréchal de Castellane, donne à *ces gaillards-là*, 20,000 francs d'appointements ! alors que nous avions à payer un milliard à l'Étranger, qu'ils avaient appelé dans leur patrie depuis vingt-cinq années et qu'ils y avaient conduit !

L'intention de cet étonnant ministre avait été jusqu'à organiser ainsi le corps des officiers généraux : un *tiers* des emplois vacants à ceux qui n'avaient pas été employés à ce titre depuis la Révolution, les deux tiers aux autres. Ces faits lui ont été reprochés avec justice, ils ne lui valurent aucune sympathie après notre désastre. Il avait manqué de caractère dans son administration de l'armée, on a le devoir de le constater et le lecteur voit que nous ne dissimulons rien.

Impérialiste, royaliste tour à tour et violemment prononcé, il avait proclamé Napoléon *hors la loi* lors du retour de l'île d'Elbe, mais il n'en était pas moins accouru sous les drapeaux devant l'Europe conjurée comme en 1791. Il avait remplacé dans les opérations militaires Berthier, l'oublieux Berthier, puis à Paris n'avait pas admis contre l'avis de l'intrépide Duc de Dantzick et celui du prince d'Eckmühl qu'on défendît la capitale après la capitulation de Saint-Cloud (1). Parti pour la province le jour même, il s'était rendu dans la Lozère au château de Malzieu, chez un de ses anciens aides de camp, le général Brun de Villeret. Il y parvint le 7 juillet, a écrit ce dernier « avec la *cocarde blanche* et en annonçant l'intention de prendre part à l'*insurrection royale* du midi ». Il en fit informer son ministre et le comité royaliste de Mende.

Le général de Villeret commandait en Lozère et Ardèche pour le Duc d'Angoulême. Appelé du chef-lieu, le maréchal s'y rendit avec empressement. Il fut cependant mal accueilli par les hommes qui organisaient les égorgements des Cévennes, d'Avignon, de Toulouse et de Marseille. Son rôle à Waterloo lui fut imputé à crime, il aurait bien dû s'y attendre, et on le retint pri-

---

(1) Les Bourbons oublièrent que dans le conseil de guerre tenu au quartier général de la Villette, nuit du 1er au 2 juillet, sous la présidence du maréchal Davout, Soult avait plaidé le premier la cause de Louis XVIII.

sonnier à la préfecture de Mende jusqu'à l'arrivée des ordres qu'on avait sollicités de Paris. Aucun massacre ne s'étant produit à cette date, on peut avancer qu'il dut la vie à son incarcération imprévue mais injustifiable en dehors des discordes de parti. Le préfet en ayant référé à Fouché, reçut des passeports pour son pays d'origine, Saint-Amand. Le 24 juillet, une liste de proscription l'envoya en exil.

A la préfecture, il avait subi un interrogatoire auquel assistèrent M. de Pressac préfet, le général de Corsac, le vicomte de Lescure, son chef d'état-major et l'inspecteur général de Chambrun, principaux membres du conseil royal du département. Il dit « qu'après *avoir forcé Napoléon à abdiquer*, l'on aurait dû envoyer sur-le-champ une députation à S. M. Louis XVIII pour lui porter *des actes de soumission* au lieu de prolonger les maux de la France en entretenant la nation et l'armée dans des illusions chimériques ». Il raconta sa conduite après Waterloo à la Chambre des pairs et au conseil de défense, ses vues sur les troupes et la nécessité dans l'insurrection du midi, de la généraliser jusqu'à l'arrivée du Duc d'Angoulême (1).

Avant son départ, il fournit des notes à Manuel pour un *mémoire justificatif*. Il y produisit sur son ancien souverain et sur Waterloo un récit dont un extrait nous édifiera.

« J'obéis non comme eût pu le faire une créature de *Bonaparte*, pour défendre un pouvoir dont elle tenait ou attendait sa fortune. L'armée entière sait bien que je n'eus jamais qu'à *me plaindre de cet homme* et nul ne détesta plus franchement *sa tyrannie* tout en servant avec zèle et fidélité.

« J'obéis (comme major général) non comme eût pu

(1) Ce qui concerne Mende avec pièces à l'appui a été publié par M. de Mauduit, *loc. cit.*, t. II, l. IX, ch. XXXIV, p. 524 et suiv.

le faire un ennemi du Roi; je n'ai reçu de lui que des témoignages d'estime et de confiance et je ne sais pas être ingrat... Quelle est donc cette cruelle fatalité qui arme contre moi tout le courroux de Sa Majesté? »

Il demandait si les ministres lui auraient laissé ignorer ses vœux pour *nos princes légitimes*, ne s'était-il pas *exposé* pour eux? L'avait-on vu hésiter un seul instant à reconnaître *les droits des Bourbons*? Oui, il était *le sujet fidèle du Roi* et prêt à exposer sa vie pour son prince (1)!

On voudrait effacer ce mémoire de la vie du duc, c'est tout ce qu'on peut en penser. Poursuivons notre examen avant de conclure.

Un an plus tard, une cour prévôtale condamnait à mort cinq personnes pour faits relatifs aux Cent-Jours et cinq aux galères ou à la détention, affaire de Montpellier. A Nîmes encore, huit accusés subirent la peine capitale, affaire d'Arpaillargues. Toujours du sang. A Rennes, à Rouen, à la Rochelle, à Toulouse, mêmes exécutions. Les officiers en demi-solde passèrent avec des condamnations diverses sous la surveillance de la police. La justice révolutionnaire était pour le moins égalée et souvent surpassée par les bandes des verdets.

Le duc de Dalmatie témoin de la fermentation des esprits comprit ce qui allait advenir et connut la fin du maréchal Brune. Il quitta Mende le 2 août et parvint le 7 à Saint-Amand pour quelques jours. Il fallut repartir, proscrit, vers l'étranger. Il devait y résider quatre années durant, à Dusseldorff, sous la surveillance de la haute police, rayé du cadre des maréchaux et privé de son traitement.

---

(1) Le maréchal n'avait pu ignorer qu'on l'avait *accusé* de haute trahison le 10 mars 1815 (Rapport russe du 12 mars).

CHAPITRE XLII

Le duc de Conegliano destitué pour avoir prévu l'assassinat de Ney.

Réquisitoire pathétique du noble maréchal contre les Alliés et contre les royalistes qui demandaient la tête de Ney. — Le duc de Conegliano chassé de l'armée et emprisonné. — Le commandant prussien de Ham refuse de l'incarcérer.

Jeannot de Moncey, fils d'un avocat au parlement de Besançon, s'était engagé à l'âge de quinze ans dans un régiment d'infanterie. La Révolution le trouva capitaine et l'envoya à l'armée des Pyrénées Occidentales comme chef de bataillon. Général en chef le 9 août 1794, il avait commencé en Espagne son rôle d'homme de guerre qui lui avait valu la dignité suprême de maréchal de France et des commandements jusqu'à la chute de César. Exclu de la Chambre des pairs après Waterloo, il n'en fut pas moins désigné comme devant présider le conseil de guerre chargé de juger le prince de la Moskova. Ici, éclata sa disgrâce, aveu des supplices que le parti royaliste allait prodiguer à l'Armée.

Le Duc de Conegliano répondit par un refus la présidence qui lui était imposée. Le lendemain, un ministre vint lui renouveler l'ordre donné et le lui signifia *au nom du roi*; ce fut alors qu'il écrivit au souverain une lettre qui est devenue la condamnation des juges du prince.

« Sire, placé dans la cruelle alternative de désobéir à Votre Majesté ou de manquer à ma conscience, je dois m'expliquer à Votre Majesté. Je n'entrerai pas dans la

question de savoir si le maréchal Ney est innocent ou coupable; *votre justice et l'équité de ses juges en répondront à la postérité qui juge dans la même balance les rois et les sujets.* Ah! Sire, si ceux qui dirigent vos conseils ne voulaient que le bien de Votre Majesté, ils lui diraient que *l'échafaud ne fit jamais des amis.* Croient-ils donc que la mort soit si redoutable pour ceux qui la bravèrent si souvent?

« Sont-ce les Alliés qui exigent que la France immole ses citoyens plus illustres? Mais, Sire, n'y a-t-il *aucun danger* pour votre personne et pour votre *Dynastie* à leur accorder ce sacrifice? Et après avoir désarmé la France à ce point que dans les deux tiers de votre royaume il ne reste pas un fusil de chasse, pas un seul homme sous les drapeaux, pas un canon attelé, *les Alliés veulent-ils donc vous rendre odieux à vos sujets* en faisant tomber les têtes de ceux dont ils ne peuvent prononcer les noms sans rappeler leur *humiliation*?

« Qui, moi, j'irais prononcer sur le sort du maréchal Ney! Mais, Sire, permettez-moi de demander à Votre Majesté *où étaient les accusateurs tandis que Ney parcourait tant de champs de bataille?* Ah! si la Russie et les Alliés ne peuvent pardonner au prince de la Moskowa, la France peut-elle donc oublier le héros de la Bérésina?

« C'est à la Bérésina, Sire, que Ney sauva les débris de l'Armée. J'y avais des parents, des amis, des soldats enfin qui sont les amis de leurs chefs; et *j'enverrais à la mort* celui à qui tant de Français doivent la vie, tant de familles leurs fils, leurs époux, leurs pères? Non, Sire, et s'il ne m'est pas permis de sauver mon pays ni ma propre existence, *je sauverai du moins l'honneur.* S'il me reste un regret, c'est d'avoir trop vécu puisque je survis à la gloire de ma patrie. Quel est, je ne dis pas le maréchal, mais l'homme d'honneur qui ne sera pas forcé de regretter de n'avoir pas trouvé la mort dans

les champs de Waterloo? Ah! Sire, si le malheureux Ney eût fait là ce qu'il avait fait tant de fois ailleurs, peut-être ne serait il pas traîné devant une commission militaire; *peut-être ceux qui demandent aujourd'hui sa mort imploreraient sa protection.*

« Excusez, Sire, la franchise d'un vieux soldat qui toujours éloigné des intrigues n'a jamais connu que son métier et la patrie. Il a cru que la même voix qui a blâmé la guerre d'Espagne et de Russie pouvait aussi parler le langage de la vérité au meilleur des rois. Je ne me dissimule pas qu'auprès de tout autre monarque ma démarche serait dangereuse et qu'elle peut m'attirer la haine des courtisans; mais si, en descendant dans la tombe je peux m'écrier comme un de vos illustres aïeux : *Tout est perdu, hormis l'honneur*, alors je mourrai content. »

Le Réquisitoire pathétique de l'Armée contre les malheurs de tout genre dont elle était menacée et encore plus contre les supplices qui étaient annoncés depuis le 24 juillet contre tant d'illustres têtes, le voilà, complet, menaçant. Il prédisait que la tête de Ney tombant, serait vengée avec celle de ses glorieux camarades.

Et le duc de Conegliano allait jusqu'à annoncer *la chute de la Dynastie.*

Avec la protestation du prince d'Eckmühl au lendemain de Waterloo, la France de la République et de l'Empire prit position contre les Bourbons. Comme leurs séides de l'Émigration, ils n'avaient donc rien oublié ni rien appris.

A la lecture de cette lettre, le château des Tuileries, les ministres, les courtisans exigèrent une punition exemplaire. Le ministre Gouvion Saint-Cyr se joignit à eux pour déclarer que Ney serait fusillé et il le prouva en ne défendant pas celui qui en appelait à tant de gloire pour le sauver. On le destitua sans droit aucun, sans une sentence judiciaire, par simple ordonnance qu'un frère

d'armes pusillanime ce jour-là contresigna : *Par le roi* (1).

Le 29 août 1815, une ordonnance du Roi prononça la destitution du Duc de Conegliano en invoquant quelle Loi? L'article 6 de la loi du 13 brumaire an V; donc, une loi de la Révolution! Qu'invoquait l'ordonnance?

« Considérant qu'aux termes de cet arrêté (du 21 août rendu par le ministre de la guerre) et en vertu de l'article 5 de la loi du 4 fructidor an V, le maréchal Moncey, duc de Conegliano, est appelé à présider ledit conseil de guerre comme étant le plus ancien des maréchaux de France :

« Considérant que le refus de M. le maréchal Moncey ne peut être attribué qu'à un esprit de résistance et d'indiscipline d'autant plus coupable qu'on devait attendre un exemple tout-à-fait contraire du rang éminent qu'il occupe dans l'armée et des principes de subordination que dans sa longue carrière il a dû apprendre à respecter. »

En outre, il fut condamné à trois mois d'emprisonnement, qu'il devait subir en entier au château de Ham. Ici, une leçon pour les ministres, inattendue. Ce fort était occupé par les Prussiens, leur commandant refusa de recevoir le prisonnier et osa déclarer que son souverain n'était *le geôlier de personne en France*. Quant à lui, il se refusait à faire servir sa mission à des vindictes de *guerre civile* (2). Le duc ne s'en reconnut pas moins prisonnier et se fixa dans une auberge située en face du fort où il accomplit sa peine. La postérité se souvient (3).

(1) Elle fut affichée à la porte de son hôtel et, dans Paris, en placards; un exemplaire imprimé figure dans son dossier personnel à la guerre.

(2) Récit du baron Dupin, pair de France, dans son *Eloge* du maréchal, p. 41.

(3) *Foy sur Moncey* : « S'il y avait parmi les généraux français un homme propre à rallier les esprits au gouvernement, c'était bien le maréchal Moncey. Ce vieux guerrier était honoré de tous par sa chevalerie, son amour du bien public et son fanatisme de probité. » Le peuple espagnol a conservé sa mémoire parce qu'il n'avait cessé de protéger le peuple ainsi que Suchet.

CHAPITRE XLIII

Le marquis de Grouchy, maréchal non reconnu en l'honneur du Duc d'Angoulême.

Triple procès à Paris. — 1er conseil de guerre se déclarant incompétent devant le titre de colonel général des chasseurs à cheval qui faisait le maréchal grand officier de l'État. — Conseil de revision et 2e conseil renouvelant l'incompétence.

Le marquis de Grouchy, né à Paris, mais d'une vieille famille de Normandie, entra au service à l'âge de quatorze ans. Malgré sa naissance, il acclama la Révolution et devint colonel de cavalerie, en 1793. Général divisionnaire distingué, on le cite durant toutes les campagnes de ces temps héroïques pour sa bravoure, notamment en 1814 à Montmirail, à Vauchamps. Chef de corps en 1815 dans le midi, il y reçut le bâton de maréchal. Si la cause en était politique, sa nomination consacrait une vie militaire bien remplie (1). On n'a pas à raconter ici le rôle qu'il aurait pu remplir à Waterloo, son altercation avec le général Gérard qui pèsera longtemps sur sa mémoire et le jugement du maréchal Davout qui a précédé les colères du général Berthezène. C'est une journée qu'on voudrait effacer de sa vie et surtout de notre histoire. Ce n'est pas pour cela qu'il devait être poursuivi en 1815, il le fut pour plaire au Duc d'Angoulême.

Le 19 octobre 1816, sa proscription n'ayant pu

(1) En le nommant le 15 avril 1815, Napoléon spécifia dans son brevet les services qu'il avait rendus « à Friedland, à Wagram, et dans les plaines de la Champagne ». Aussi, la monarchie de 1830 le nomma-t-elle le 19 novembre 1831 *maréchal honoraire*.

apaiser ce prince, il fut envoyé devant le 1er conseil de guerre de Paris composé d'émigrés que présida le comte Bordesoulle de l'armée royale et impériale (1). Contumace, il y fut représenté par ses deux fils dont l'aîné était colonel et par la marquise de Condorcet sa sœur. Le vicomte de Pons, un des juges en qualité de chef d'escadron, dut siéger malgré sa parenté. Aussi le déclara-t-il en termes formels : *J'obéis*.

Les pièces du procès lues par le rapporteur consistaient en lettres, réclamations, interrogatoires, sur les troubles du Midi durant ce qu'on appelait alors la campagne de S. A. R. le duc d'Angoulême. Toutes attestaient la répugnance du maréchal à prendre des mesures ou des décisions violentes, même lorsqu'il en recevait l'ordre. Le baron de Damas, aide de camp du prince, le certifia en sa faveur.

Le colonel son fils, présenta sa défense. Son émotion n'enleva rien à la dignité de sa parole. Il rappela aux juges qu'ils avaient été les compagnons d'armes de son père, ne voulut exposer rien de juridique, mais soumit un *moyen préjudiciel sur l'incompétence du conseil de guerre* pour prononcer sur un *grand officier* de l'État. Il présentait donc une récusation.

Non, la récompense militaire accordée ne fut pas due à ce qu'on nomme la campagne du Midi, le maréchal n'ayant quitté la capitale que le 1er avril et n'ayant paru dans son commandement que pour arrêter la guerre civile. Ses titres? soixante batailles, plus de cent combats, et sa protection en faveur des émigrés parce qu'il est resté étranger à toute faction.

Nommé à Wagram colonel général des chasseurs, cette qualité le rendait indemne de toute juridiction en

---

(1) Juges : lieutenants-généraux baron de la Rochefoucauld et marquis de Courtavel, marquis de Marcillac, de Pons; capitaines Lepreux et Hautefare; procureur du roi, d'Arnouville de Gournay, capitaine; rapporteur, Delon, chef de bataillon; greffier, Boudin.

conseil de guerre. Cette prérogative, il l'a payée de son sang par vingt-une blessures. On ne peut l'en dépouiller.

Le colonel posait ainsi un Déclinatoire d'incompétence. Il s'appuyait sur une *consultation* de jurisconsultes, monument de droit public puis sur Montesquieu protestant contre ce fait : *le juge serait législateur.*

Le conseil délibéra durant trois heures et renvoya l'accusé de la plainte au nom de l'article 62 de la Charte. N'était-il pas colonel général? C'était donc à « une haute cour » de connaître des délits ou des charges qu'il aurait commis.

Le gouvernement n'accepta pas cette solution; dès le lendemain, 20 octobre, l'inculpé vit son procès porté au *conseil de revision*, sur pourvoi du procureur du roi d'Arnouville. Il fut remplacé devant cette juridiction par le commissaire des guerres Debry, procureur général du roi pour cette affaire. Le rapporteur, contrairement à l'art. 48 du sénatus-consulte du 28 floréal an XII, déclara M. de Grouchy « impérativement justiciable du conseil de guerre ». Le procureur général conclut à la cassation du jugement du premier conseil de guerre et au renvoi devant le deuxième conseil. Après quatre heures de délibération, le général Gentil Saint-Alphonse, président, le prononça.

La politique tuait la justice.

Le deuxième conseil, présidé par le comte de Charbonnel, lieutenant-général qu'assistaient deux collègues de l'armée impériale, les barons Tirlet et Ruty avec le fameux Viotti pour rapporteur, invoqua le titre de premier inspecteur général des chasseurs à cheval. A la majorité de cinq voix contre deux, il se déclara incompétent pour juger l'accusé à trois titres : le sénatus-consulte précité, l'Ordonnance royale du 15 mai 1814 et la Charte.

Acquitté trois fois, le maréchal resta aux États-Unis

où il avait pu fuir, contumace avec tant d'autres. Assez de sang avait été répandu dans le haut état-major. Il appartenait aux Cours prévôtales de le répandre encore dans les rangs subalternes sur tous les points de la France.

Le résultat des procès Grouchy fut inattendu; il donna lieu à une littérature particulière sur la Campagne de 1815 qui produisit une série de publications retentissantes dont les premiers auteurs furent des généraux que nous honorons d'une admiration unanime (1).

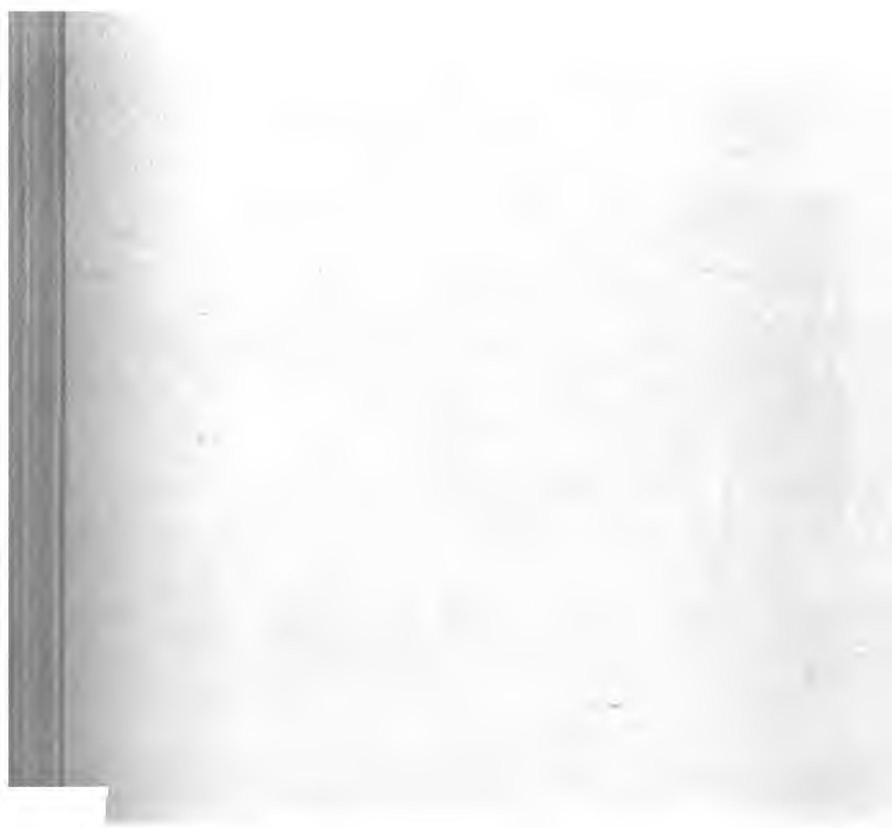
Indiquons maintenant l'ordre suivi dans les trois procédures. Le 9 décembre 1815, le gouverneur de Paris Maison avait donné le premier ordre d'informer. Aussitôt, le ministre de la police était intervenu pour recherches et perquisitions. Le 25 janvier 1816, ordre de comparution. Le 5 février, mandat d'amener. Le 12, action du juge d'instruction. Le 15, rapport contre le *contumax*, suivent des pièces obtenues par commission rogatoire. Le 19 août, collection de lettres adressées à l'Usurpateur. Accusation du 27 octobre par le gouverneur de Paris « de rébellion envers le Roi » pour avoir combattu le duc d'Angoulême « dans le but de renverser le gouvernement légitime et de changer l'ordre de successibilité au trône ». Le 28, protestation contre l'œuvre du premier conseil de guerre. Le 7 décembre, convocation; le 22 mars 1817, débats et jugement final le 8 avril.

---

(1) En 1829, la polémique était épuisée lorsque Barthélemy et Méry publièrent à la suite de leur glorieux poème sur l'*Égypte* réédité celui de *Waterloo*, œuvre d'un patriotisme génial. On y lisait ces trois vers :

> Que fais-tu donc si loin Grouchy? qui te retarde?
> Exelmans, autrefois toujours à l'avant-garde?
> Et Gérard, toujours prêt à marcher au canon?

La polémique avec le futur maréchal Gérard reprit de plus belle. L'ouvrage de M. Houssaye l'a terminée définitivement aujourd'hui.



LIVRE VI

PROCÈS DES GÉNÉRAUX DE L'ILE D'ELBE

CHAPITRE XLIV

Procès du général Drouot.

Nouvelle violation de la Convention du 3 juillet par le procès Drouot. — Importance de ce Général en chef de la Garde. — Prisonnier pendant huit mois. — Déposition admirable du maréchal Macdonald qui le fait acquitter. — Le parti de l'Émigration refuse de comprendre cette leçon.

Un gouvernement existant a toujours le droit de se défendre en invoquant les Lois. L'histoire seule a mission de le juger et de prononcer sur sa cause si le vainqueur a été un rebelle ou bien un libérateur. Si ce gouvernement légal a succombé par catastrophe ou s'il est restauré, a-t-il le droit d'invoquer le passé qui a précédé sa chute? Non, car s'il le fait, il se condamne à rechercher ses adversaires volontaires ou occasionnels. S'il les recherche, c'est pour les frapper, pour les punir; donc, il se venge par représailles. Il poursuit des actes purement politiques et qualifie *crime* de simples circonstances fortuites (1).

Le chancelier Pasquier, témoin autorisé, a insisté

---

(1) On ne comprendra jamais que M. le duc Pasquier parlant de cette crise, qui n'a pas été unique dans notre histoire, ait soutenu la doctrine suivante : « L'impunité complète était impossible » pour ceux qn'on accusait de trahison militaire ou de trahison politique.

sur la teneur de l'article 12 de la convention du 3 juillet quant à ses garanties des individus et qui les formulait dans le texte inviolable qui suit : « *Sans pouvoir être inquiétés ni recherchés* EN RIEN *relativement aux fonctions qu'ils occupent ou auraient occupées, à leur conduite et à leurs opinions politiques.* » Eh bien, cet article si clair, si abondant comme précision dans son résultat fut méconnu à l'égard du général Drouot autant qu'à l'égard de Ney et de tant d'illustrations dans l'Armée.

Mais les émigrés d'une part et les étrangers de l'autre étaient assoiffés de vengeances. Pasquier lui-même s'en est indigné et a déclaré qu'on n'aurait jamais dû autoriser leurs investigations dans la politique intérieure. Sur le général anglais, il a recueilli cette confidence de Talleyrand : « On a dans ce ce moment de telles obligations au duc de Wellington qu'il n'y a aucun moyen de résister à ses instances (1). » De là, les proscrits, les conseils de guerre, de là les dénis de justice après la destruction de l'Armée.

Drouot, de Nancy, était entré à l'École polytechnique après avoir passé à Metz des épreuves qui lui avaient valu l'admiration du célèbre Laplace. De grade en grade, il avait commandé à Wagram cent pièces de canon, qu'il aligna sur son épée. Cette artillerie, justement appelée formidable, avait permis à Macdonald remis à la tête d'un corps d'armée d'arrêter le centre de l'Archiduc Charles et de devenir maréchal de France (2). Bientôt divisionnaire, Drouot fit dire de lui à son maître qu'il commanderait une armée de cent mille hommes et dans une conversation d'ordre politique qu'il serait premier ministre partout.

A la Moskowa, même batterie de 100 pièces pour

(1) *Mémoires*, t. III, ch. XV, p. 330.

(2) Fait unique durant les guerres impériales. Macdonald prit la tête de ses troupes revêtu de l'uniforme de général des armées républicaines et fut dans ce grand jour l'objet de l'admiration de l'armée.

former le centre de notre ligne. A Dresde, nouveaux services jusqu'à la fin de la campagne de France (1).

Après l'abdication de Fontainebleau, il avait suivi à l'île d'Elbe son souverain des champs de bataille. Comme tant d'autres, il crut que celui-ci se contentant désormais d'une gloire qui le consacrait le plus grand soldat du monde, en écrirait l'histoire pour la postérité.

Les fautes accumulées des Bourbons en décidèrent autrement. Le vaincu rentra en France accompagné de manifestations délirantes et tenta à Ligny puis à Mont-Saint-Jean de briser la coalition. Une catastrophe trop vantée comme nécessaire le renvoya mourir à Sainte-Hélène.

Restaient ses lieutenants.

Le duc de Wellington soutenu par sa cour et le parti royaliste appuyé sur les hommes de l'Émigration exigèrent la condamnation de ceux qui avaient défendu leur patrie contre un *démembrement*. Après les massacres de trois maréchaux de France, après l'expulsion de six autres, on eut le procès des généraux de l'île d'Elbe. Le général Drouot fut le premier poursuivi. Le commandant en chef de la Garde à Waterloo méritait cet honneur (2). N'avait-il pas osé écrire au ministre de la guerre, le 24 juillet : « La vieille garde a été dans tous les temps le modèle de l'Armée. » Or, le souverain vouait aux supplices le même jour six généraux de ce corps et avant peu trois de leurs collègues qui avaient servi dans ses rangs. Quant aux six cents grenadiers de l'île d'Elbe, on se borna à les rayer des contrôles et à supprimer tous traitements ou pensions les concernant.

(1) Dans sa biographie de Drouot, le commandant Girod de l'Ain spécifie ainsi son rôle en 1814 : « un vrai ministre de la Garde impériale ». — *Le général Drouot*, p. 67.

(2) Il commanda deux fois la Garde. Par Napoléon d'abord, par le Gouvernement provisoire après Waterloo. Ses nominations existent à son dossier.

Après avoir licencié la Garde, Drouot se rendit à Paris, pour comparaître au conseil de guerre comme traître et rebelle. C'est ainsi que le parti royaliste désignait le premier artilleur de l'Europe que nous enviaient les autres armées. Aux officiers de Bourges qui le suppliaient de fuir, il répondit : *Non, je ne pourrais pas dormir sur l'oreiller d'un exilé*. A Paris, le concierge de l'Abbaye refusa de le recevoir. Le gouverneur, Maison, y mit bon ordre; sa correspondance officielle montre en lui un esprit faible ou fanatique, oubliant jusqu'à la violence la carrière de celui qui s'était illustré à tant de titres de 1793 à 1815 (1). Le procès s'instruisit avec lenteur. Ne fallait-il pas le déshonorer, précisément parce qu'il avait présenté avant le retour impérial les objections que son indépendance lui avait suggérées? Après huit mois de prison préventive, on se décida à le juger.

Le 6 avril 1816, malgré la loi d'amnistie, il se présenta devant le conseil de guerre (2), et y cita un seul témoin, le duc de Tarente. La déposition du maréchal fut un chef-d'œuvre de simplicité et d'honneur. Il y formula que la Garde s'était abandonnée à la sagesse des conseils de l'accusé et que cet exemple entraînant l'Armée, Paris fut préservé des « événements désastreux dont il était menacé ». Sur la Loire, ses conseils avaient entraîné sa soumission et conjuré les excès qu'on pouvait craindre. Les suites auraient été incalculables et terribles pour la France. *Son influence*, s'écria-t-il, *a décidé l'Armée*. Par sa conduite, le général a préservé cette partie de la France de l'invasion étran-

(1) Un mot sur son attitude aux Cent-Jours. Au prince d'Eckmühl qui le priait de reprendre du service, il répondit qu'il ne rentrerait en France qu'avec 500,000 baïonnettes (Houssaye, *Waterloo*, p. 42).

(2) Composition du conseil de guerre. Président, le comte d'Anthouard, lieutenant-général. Juges, les généraux Rogniat et Taviel, colonel de Marcillac, chef d'escadron de Pons, capitaines de Vergennes et Dutuis. Commissaire du roi, Berand de Bessins.

gère. La vérité impose de déclarer hautement que c'est à lui qu'est due la résignation de l'Armée à *subir le licenciement* final.

A cette apothéose, Drouot répondit par écrit un remerciement que lut son défenseur :

« Je ne sais comment témoigner à M. le Maréchal combien je suis touché de sa déposition : tous mes vœux sont remplis puisque j'ai obtenu l'estime et inspiré l'intérêt au plus loyal des guerriers de France. »

La cause était entendue (1).

Le procureur du roi conclut à ce que le général Drouot fût déclaré *non coupable*.

Il voulut exposer sa conduite lui-même et il put répondre ainsi à ceux qui avaient inséré des *pièces fausses* portant sa signature dans la procédure, soit deux proclamations sur le retour de l'île d'Elbe qui avaient été fabriquées pour le perdre (2).

A ses juges, il fit entendre ces nobles paroles. « Habitué à chercher la gloire au milieu des plus grands dangers, je ne déshonorerai point par dissimulation une vie honorable et loyale. » Aussi persistait-il à trouver qu'il ne lui avait pas été possible de se conduire autrement qu'il l'avait fait. Aujourd'hui, après son commandement, il avait confiance dans l'équité de ses juges et sa conscience, son juge le plus implacable, l'absolvait. Mais si son *sang* est nécessaire pour la tranquillité de la France, s'écriait-il dans une apostrophe méprisante pour ses accusateurs, ses derniers moments auront été encore utiles à son pays.

Le conseil délibéra pendant six heures.

Absous, il le fut à la minorité de trois voix contre quatre, doctrine de l'article 31 de la loi du 13 brumaire an V. Encore une voix et c'était la mort!

---

(1) Défenseur de Drouot, M. Girod de l'Ain.
(2) Répliques vigoureuses du général au colonel d'état-major marquis de Marcillac.

Sa haute personnalité, jointe à la déposition du maréchal Macdonald, l'avait sauvé. On n'osa pas le renvoyer devant un conseil de revision, la Cour voulut bien accepter la leçon que lui infligea le duc de Tarente.

Une leçon, disons-nous. Le dossier du général contient, en effet, une lettre ministérielle au duc d'Otrante à la date du 11 août 1815. On y lit la *note* suivante : « Il a été donné des *ordres particuliers à la Police* pour faire venir le maréchal Ney. Le général Vilatte est chargé de cette mission. » Comment cette pièce figure-t-elle au dossier Drouot? parce qu'on se proposait de le traiter comme Ney. S'il n'en fut pas ainsi, c'est que le maréchal Macdonald intervint à la Cour comme au procès.

Lorsque Drouot connut l'élévation du général Gérard au maréchalat, en 1830, il lui écrivit : « Depuis longtemps toute l'Armée vous avait désigné comme le plus digne. » Quel temps et quels hommes (1)!

---

(1) Le traître Tabarié poursuivit Drouot de sa haine dans les bureaux de la guerre.

CHAPITRE XLV

Procès du général Cambronne.

Le général à Waterloo et les derniers carrés, version anglaise erronée. — Violents débats du procès. — Acquittement et renvoi du conseil de revision malgré le procureur du roi.

Après le gouverneur de l'île d'Elbe, un collègue de l'épopée républicaine et de l'épopée impériale; après Drouot, le général Cambronne. Unis dans une même proscription, ils subirent la même prison et vécurent à l'Abbaye dans la même cellule, infligeant une égale honte au gouvernement qui osait les poursuivre. Le parti de l'Émigration exigeant des échafauds pour ceux qui avaient obéi à leur souverain légitime de Porto-Ferrajo, souverain reconnu par l'Europe entière en 1814, quelle forfaiture! Que si on arguait de leur présence à Waterloo, restait la convention du 3 juillet violée impunément. Enfin, le conseil de guerre convoqué en avril ne violait-il pas encore l'esprit de la loi d'amnistie votée trois mois auparavant?

Une note de police apprend ce qu'on ne lira pas sans surprise. « Il s'attend d'être condamné, et il prépare une défense qui aura plutôt pour but d'exciter les soldats à la révolte que pour sa justification. » Une vie d'honneur sur les champs de bataille pendant vingt-cinq années, le dernier salut à César du dernier carré de la Garde (1) tout cela ne devait être rien pour ceux qui acclamaient Wellington et Blücher, pour ceux qui applaudissaient les souverains de la coalition sur le

---

(1) La Garde meurt et ne se rend pas, aux pièces justificatives.

front de bandière de leurs troupes. Où? à Paris... L'histoire se souvient.

Quel était le passé de Cambronne?

Soldat de 92, officier l'année suivante, chef de bataillon en 1805, colonel en 1811, général dans la garde en 1813, blessé à Bar-sur-Aube, à Craonne, à la bataille de Paris pendant la campagne de France, héroïque à Waterloo où il fut laissé pour mort, prisonnier en Angleterre, rentré, écroué à l'Abbaye, tel est l'ensemble d'une vie dont un volume seul pourrait redire les services (1) des Ardennes au Rhin, du Danube aux plaines de Belgique.

Un auteur anglais de 1816 a rendu au dernier carré de la Garde la justice qui lui était due.

« Ces vieux soldats, dit-il, si longtemps regardés comme les premières troupes de l'Europe, s'avançaient à travers la plaine qui séparait les deux armées avec une solidité que rien ne pouvait surpasser, et quoique notre artillerie avec ses boîtes à mitraille fît de terribles ravages dans leurs rangs, ils n'en furent pas un seul instant troublés. Notre infanterie restait immobile dans ses positions jusqu'à ce que le premier rang de l'ennemi fût presqu'en contact avec elles. Alors, soutenu par le salut habituel d'une salve d'artillerie bien dirigée et avec une joyeuse acclamation britannique, nos soldats se précipitèrent à la charge, la baïonnette au canon. Cette charge, la garde impériale elle-même n'y put résister et ces soldats invincibles qui, à un moment, s'étaient regardés comme les maîtres du monde durent plier. Cette attaque fut, je crois, la première où la garde française et la garde anglaise furent vraiment opposées l'une à l'autre. Le choc pendant un instant fut épouvan-

---

(1) Cet ouvrage existe et doit être consulté par les admirateurs de ce héros, parce qu'il est rédigé avec les documents officiels. C'est un livre digne d'éloges. Il a pour titre : *Cambronne, sa vie civile, politique et militaire*, par M. Léon Brunschwigg (Nantes, 1894).

table. L'ennemi refusait tout quartier pour nous et pour lui-même. Ce fut un horrible massacre (1). »

Non, l'infanterie anglaise n'a pas culbuté dans la Garde l'élite de l'armée française, cet honneur n'a été gagné par aucune troupe ennemie; l'artillerie l'a écrasée après l'avoir démolie et ce fut assez. Quelques aperçus maintenant sur le procès de Cambronne.

Son président, choisi parmi les généraux de la *garde royale*, protesta contre sa désignation et un de ses assesseurs avec lui. Ces actes d'indépendance furent trop rares pour ne pas être loués comme il convient; ils honorent ceux qui les accomplirent : de Foissac-Latour et un neveu de Talleyrand, le maréchal de camp de Périgord. Leurs résistances furent des leçons pour le pouvoir prompt à tous les succès contre l'Armée. Le duc de Feltre qui entendait gagner son bâton de maréchal à tout prix répondit que l'*accusé seul* avait le droit de contester la régularité du conseil (quel aveu) et de récuser (2)! Contre lui, Berryer fils, à la barre; royaliste décidé, il devait mettre son talent au service des vaincus depuis le grand Ney, et par eux entrer dans l'immortalité.

Soldat et rien autre, tel s'était montré le prévenu dans l'instruction, tel il se montra à l'audience. Il mit au-dessus de tout sa fidélité au malheur et le respect de la cocarde tricolore, lui né au pays des Vendéens et des Chouans. Il rappela que l'Europe de 1814 avait reconnu

---

(1) Dans l'ouvrage : *Booth's Battle of Waterloo*, publié à Londres par l'éditeur Booth. Cette page magnifique contient une erreur; nos carrés de la Garde : 1° sous Christiani, Roguet, Cambronne; 2° sous Petit. Ce ne sont pas les fantassins qui ont écrasé ces héros, mais l'artillerie. Au moment où Napoléon se confiait aux deux bataillons derniers survivants, M. Houssaye s'inspirant de son récit a poussé ce cri : *Deux bataillons contre deux armées*. La vérité, la voilà dans sa sublime simplicité. (Dans *Waterloo*, ch. v, p. 389 à 413.)

(2) Composition du conseil : *Président*, de Foissac-Latour; *juges*, Ed. de Périgord et Aymé de la Chevalerie, maréchaux de camp, colonel Moulin, chefs d'escadrons de Pons et Louis de Vergennes, capitaine de Gouy; *rapporteur*, chef de bataillon Delon; *procureur du roi*, X.

à Napoléon la souveraineté de l'île d'Elbe, le titre d'Empereur, une escorte de 400 hommes. Ce corps de troupes, il en avait accepté le commandement. *Je me suis considéré*, ajoutait-il, *comme n'étant plus sujet français*. Voilà en effet tout le débat, car il n'avait envoyé à Louis XVIII ni soumission ni autorité (1).

Passé au service impérial à l'île d'Elbe en vertu du traité du 11 avril 1814, ses droits étaient inscrits dans l'article 18 de ce traité. C'est pour cela que tous liens étant rompus avec la France, il avait suivi son souverain par obéissance à ses ordres et envoyé sa soumission au roi après la seconde abdication (2). Quant à l'ordonnance royale du 6 mars 1815 proclamant Napoléon rebelle il ne l'avait connue qu'en abordant à Cannes et elle ne pouvait le concerner. Sur la proclamation impériale, il niait en avoir été l'auteur pas plus que le rédacteur; signataire, oui, mais sans copie aucune. Ici, le président lui posa une question inattendue. Mal lui en prit. Pourquoi ne pas avoir suivi Napoléon à Sainte-Hélène? Le général répondit : « Il m'avait délié de mes serments par sa deuxième abdication. J'ai donc cru pouvoir et devoir me soumettre à Sa Majesté Louis XVIII. » Berryer flétrit dans sa défense la politique du gouvernement.

« En ces temps, dit-il, où l'insubordination et la

(1) Mis en demi-solde après son procès, le général fut noblement défendu en 1818 par le colonel comte de la Besse en ces termes : « Sa position malheureuse vous est connue, monseigneur; elle est pleine d'amertume, mais il n'en murmure point; ses sentiments sont dignes de son grand caractère militaire. » Remis en activité alors, il prit sa retraite en 1822 à raison de ses blessures. En quittant le service, il tint à remercier le marquis de Jumilhac son divisionnaire; ceci importe parce que ce général était le beau-frère du Duc de Richelieu.

(2) Martainville donna une pièce en cinq actes, intitulée : *Buonaparte ou l'Abus de l'Abdication*. On y lit, scène VI, cette apostrophe de Cambronne après Lefebvre-Desnouettes : « L'ennemi n'aura pas un seul de nous vivant. Nous vaincrons ou nous mourrons. » En note, le royaliste ajoute : « On dit que M. Cambronne a été fait prisonnier le jour où il a répondu si héroïquement à l'ennemi : *La Garde meurt et ne se rend pas!* » La pièce parut chez Dentu, fin 1815.

perfidie, où le mépris de la foi jurée, où l'oubli des promesses les plus solennelles et la violation des serments les plus sacrés ont enfanté de si grands maux et fait connaître tant de coupables, n'est-ce pas un spectacle étrange que de voir un homme généreux conduit par son attachement à ses chefs, par son respect pour ses serments sur ce siège honteux où de justes vengeances appellent les parjures et les conspirateurs (1)? »

Après trois heures de délibérations, le conseil acquitta Cambronne aux acclamations de l'auditoire et des troupes présentes au prononcé du jugement (2).

Le procureur du roi violant les formes renvoya en revision le héros de Waterloo. Le 4 mai, le conseil vota par trois voix contre deux son innocence. Le parti de la Congrégation, vaincu, se promit une revanche et choisit pour victime Bertrand.

---

(1) Il fut censuré par acte du conseil de discipline des avocats pour avoir développé une doctrine contraire au droit public, pernicieuse et antisociale.

(2) La sentence favorable à Drouot dicta l'acquittement de Cambronne; ce second acte fut la conséquence du premier.

CHAPITRE XLVI

Condamnation à mort du général Bertrand.

Carrière militaire et diplomatique du général du génie Bertrand. — Grand maréchal à Sainte-Hélène, il est traduit devant un conseil de guerre malgré la convention anglaise du *Bellérophon* et du *Northumberland*. — Sa condamnation à mort par forfaiture. — Désaveu de cet acte en 1821.

Grand maréchal du palais après Duroc, le général Bertrand a été à la fois un vaillant et un fidèle de César expiant à Sainte-Hélène la chute de l'Empire d'Occident.

Destiné par sa famille à la carrière d'ingénieur civil, Bertrand se trouvait à Paris au début de la Révolution. Garde national, il se rendit aux Tuileries le 10 août 1792 pour défendre le trône, passa dans l'armée des Pyrénées à titre de capitaine du génie, servit en Égypte et s'y distingua au point d'être nommé colonel par Bonaparte et général en 1800. Aide de camp impérial après Austerlitz pour sa conduite (1), cité à Friedland, il construisit les ponts sur le Danube qui permirent à l'armée de gagner la plaine de Wagram, combattit avec éclat à Lutzen et à Bautzen, obligea Blücher à battre en retraite (on s'en souvint en 1815), se trouva à nouveau contre lui à Wartenbourg, sauva l'armée après Leipzig et mérita d'être regardé comme un des héros de Hanau; il se signala pendant la campagne de 1814, suivit son maître à l'île d'Elbe (2), pour s'honorer encore à Waterloo.

(1) Il avait contribué avec deux régiments de cavalerie à dégager le maréchal Ney à Iéna.

(2) Accueilli à Orange, à Avignon, à Orgon par des cris de mort.

Admis à partager le sort du vaincu à Sainte-Hélène par un acte que le droit des gens couvrait absolument, la haine inexplicable de Fouché contre ce magnifique soldat avait suffi pour le porter illégalement sur l'ordonnance illégale du 24 juillet. De là, le procès contre un absent qui pouvait arguer en sa faveur d'un titre diplomatique accepté par les ministres anglais (1).

Pour les missions diplomatiques, son nom restera lié à la campagne de Prusse. Après la bataille d'Eylau, il avait été chargé d'offrir au roi Frédéric-Guillaume la *restitution des trois quarts de ses États*. Son souverain avait ajouté que plein d'estime pour le vaincu d'Iéna et d'Auerstædt il voulait l'affranchir de toute intervention de la Russie dans la future paix. Le général avait agi avec distinction pour lui-même et avec un respect chaleureux pour le prince. La *Reine* Louise s'éleva contre l'acceptation de la proposition en attestant le Parti militaire et le concours des influences russes très fortes à Kœnigsberg où se trouvait la cour prussienne. Ce souverain rejeta des ouvertures qui auraient pu aboutir avec le temps à une restitution complète. Son esprit incertain et dominé par la Reine le conseilla mal. Quant au négociateur, il avait été parfait. Au jour du malheur, sa conduite fut oubliée, Bertrand n'eut pas comme Caulaincourt un protecteur tout-puissant.

Le 7 mai 1816, le rapporteur Viotti qui n'avait pu obtenir les têtes de Drouot et de Cambronne se proposa

---

Napoléon fut contraint de revêtir un uniforme étranger. Bertrand mit le sien et fut sauvé du massacre, grâce à l'intrépidité du général Schouvaloff.

(1) Conseil de guerre : *Président*, général Tirlet. *Juges*, généraux Ruti, Noury, colonel Decourteilles, chef d'escadrons de Quélen, capitaines Montigny, de Dammartin. *Rapporteur*, Viotti chef d'escadrons. *Procureur du roi*, de Salgues.

Le général Tirlet a été accusé par le général Lamarque d'avoir effacé sa signature de l'Adresse contre les Bourbons. « On l'en récompensa, dit-il, en lui donnant plus tard la mission de juger son ancien et malheureux ami le général Bertrand. »

d'obtenir celle du fidèle que l'on intitulait par respect pour le vaincu : grand maréchal du palais à Sainte-Hélène. En apprenant cette *forfaiture*, Hudson Lowe dut se réjouir et à Paris le duc de Wellington tout autant. Ce dernier ne tenta aucune démarche pour expliquer, à titre d'ambassadeur, que cet officier était couvert par l'adhésion des autorités anglaises à sa présence sur le *Bellérophon* et le *Northumberland* et qu'il l'était définitivement depuis l'acceptation de sa présence comme de son séjour auprès de celui qui était pour le ministère britannique le *général Bonaparte* surveillé par des commissaires des Puissances. Enfin, l'accusé avait reçu, le 27 juin, l'autorisation de le suivre.

Et d'abord, les pièces du procès. Elles en comprenaient *une*, car les actes de la procédure ne sont jamais qu'une formalité. Le rapporteur l'estima le principal complice de l'Usurpateur. On lui reprocha une lettre de l'année 1814 remontant à son départ pour l'île d'Elbe. On ne comprendra que par l'influence de l'esprit de parti l'intervention du galant homme qu'était le duc de Fitz-James communiquant une lettre de son parent. Le général y déclarait devoir rester étranger aux affaires politiques. Les événements en décidèrent autrement et firent de lui au retour impérial le major général de l'armée de 1815. Le considérant encore sujet du roi, le commandant Viotti crut le convaincre de trahison par cette apostrophe : « *Jamais il n'est permis de porter les armes contre son pays et son souverain.* » Parole imprudente, qui condamnait surtout le parti de l'Émigration et les Bourbons avec lui.

Sur ce thème, il accusa longuement. Sa colère devait mal le servir. Il invoqua Bayard pour lui reprocher son entretien avec le connétable de Bourbon menacé par lui du supplice des traîtres. Et pourquoi? Le connétable, osa-t-il dire, était dans une situation particulière : « Il avait accepté un commandement dans les armées étran-

gères, une *commission impériale* lui servait d'égide contre l'action des lois françaises. » Voilà où aboutissait le désordre d'esprit du rapporteur.

Un parent du général s'étant présenté pour obtenir un délai, le ministre de la guerre répondit : « passer outre et juger ». Le gouverneur de Paris l'appela dans sa correspondance un certain Joulsins de Lasalle et prononça sur sa réclamation qu'elle était hors de toute mesure. Conséquence de ces dénis de justice, la mort et les frais du procès au profit du Trésor.

Le 24 octobre 1821, Louis XVIII fut saisi de la procédure illégale du procès du grand maréchal par le garde des sceaux de Serre, dont il faut toujours rappeler le nom comme protestataire des saturnales de 1815. L'ordonnance royale proclama l'illégalité en ces termes : « Art. 1er. Les faits imputés au lieutenant général comte Henri Gratien Bertrand sont déclarés compris dans l'amnistie; il ne sera, en conséquence, donné aucune suite aux informations et autres actes de procédure dressés à cette occasion. » Le principe de justice, le voilà formulé; la forfaiture, on l'avouait en parlant de la loi d'amnistie. Conséquences : le condamné redevenait libre et il rentrait (texte de l'ordonnance) dans tous ses droits, titres, grades, honneurs.



LIVRE VII

PROCÈS DES GÉNÉRAUX DE LA GARDE

CHAPITRE XLVII

Condamnation à mort du général baron Chartran.

Le général traduit en conseil de guerre malgré la déclaration du général de Jumilhac, beau-frère du Duc de Richelieu, qui déclare l'accusation *insignifiante*. — *Adresse* des généraux à l'Armée contre le retour des Bourbons. — La mort. — *Décision du conseil des ministres contre toute clémence du Roi.* (Document secret dicté par le duc de Feltre.)

Il sera donné double à la Garde.

Tel fut le salut du vaincu de Waterloo à sa Garde dans son testament.

Les supplices et les proscriptions ne lui furent pas épargnés. Le mois de mai vit les procès des généraux Drouot et Cambronne, Bertrand et Chartran. Pour deux acquittements, deux condamnations à mort.

Quelle avait été la carrière du baron Chartran?

Fantassin à la fin de 1793, lieutenant en 1807, capitaine en 1811, major l'année suivante, colonel et général dans la Garde en 1813, le soldat des Pyrénées avait coopéré à la prise du fort de Bard et servi en Espagne avec un talent qui l'avait appelé dans le corps d'élite de l'armée impériale. Les événements de 1815 le mirent en présence des soulèvements royalistes du Midi qu'il

réprima contre le prince royal duc d'Angoulême (1). Il combattit à Waterloo et se signala dans la capitale en colportant au camp de la Villette l'adresse signée par le prince d'Eckmühl contre le retour de Bourbons.

Le 13 septembre 1815, il fut arrêté à titre de *complice* du général Exelmans son ami. Le gouverneur Maison le nota Bonapartiste incorrigible, de mauvaise réputation et ne méritant aucune espèce de ménagement. On voit que le général Maison, devenu subitement royaliste, se montrait impitoyable pour ses adversaires. Enfin, le prévenu passait pour avoir tenu *les propos les plus déplacés sur la personne du Roi*, procédure secrète (2).

Dans l'ordre d'informer, le ministre de la guerre formula textuellement l'accusation suivante : « Est prévenu d'avoir rempli une *mission* dont le but a été de détruire le gouvernement du Roi et de s'être réuni à Bonaparte *avant* le 23 mars. » Quelle pouvait être cette mission?

Le lieutenant-général Fressinet rédigea après Waterloo (au camp de la Villette) une *Adresse* à tous les chefs de l'armée contre ceux qui rentraient dans les bagages ennemis. Chartran l'avait présentée à l'adhésion de ses camarades, en commençant par le prince d'Eckmühl.

« Nous sommes en présence de nos ennemis, y était-il dit. Nous jurons entre vos mains et à la face du monde de défendre jusqu'au dernier soupir la cause de notre Indépendance et l'Honneur national.

« On voudrait nous imposer les Bourbons et ces princes sont rejetés par l'immense majorité des Français. Si on pouvait souscrire à leur rentrée, rappelez-vous, Représentants, qu'on aurait signé l'arrêt de mort de l'Armée,

---

(1) Le baron de Vitrolles a longuement raconté les faits et l'entrevue qu'il eut avec le général dans ses *Mémoires* (t. II, p. 434).

(2) Le motif réel de ce procès fut le titre de la protestation contre le retour des Bourbons, rédaction personnelle du général Fressinet, qui était : *Testament de l'Armée.*

de cette armée qui, pendant vingt ans, fut le palladium de la patrie.

« Il est à la guerre des succès et des revers; dans les premiers on nous vit grands et généreux; dans nos revers, si l'on veut nous humilier nous saurons mourir.

« Les Bourbons ne nous offrent aucune garantie. L'inexorable histoire racontera un jour ce qu'ils ont fait pour remonter sur le trône de France; elle dira aussi la conduite de l'Armée et la postérité jugera qui méritait mieux l'estime du monde. »

Lorsque Napoléon se fut retiré à la Malmaison après avoir abdiqué à l'Élysée, Chartran, de Pirée et quelques autres généraux y étaient accourus l'adjurant de reprendre son épée. On sait comment se termina cette partie du drame impérial. Avec la victoire anglo-prussienne, on inaugura l'ère des représailles. A Bordeaux les frères Faucher, à Lille Chartran.

Interrogé à Lille par le lieutenant-général marquis de Jumilhac, le beau-frère du Duc de Richelieu, il trouva en lui un protecteur. Une lettre de ce dernier (qui figure au dossier du général) et qui fut adressée au ministre de la guerre déclare que la lettre incriminée était *insignifiante*. Il annonçait un acquittement.

Le duc de Feltre répondit avec colère que le marquis se trompait et ordonnait de faire marcher la procédure avec *célérité*.

Le rapporteur du conseil de guerre de Lille organisa aussitôt 21 commissions rogatoires et le procès eut lieu malgré la Convention du 3 juillet sur cette base : rébellion (affaires du Duc d'Angoulême) et renversement de l'ordre de succession au trône. La procédure n'a point mentionné quelle fut la défense du général. Conclusion du procès, *la mort* (1).

(1) Conseil de guerre : *Président*, général baron Charnotel. *Juges*, généraux baron Evain, comte de Caraman, colonel baron Deschamps,

Fait unique peut-être, le conseil de guerre fit appel à la clémence du souverain et pour bien marquer son intervention en faveur de la grâce, il inséra son appel dans le *texte* même du Jugement.

La formule fut : *à la clémence du Roi.*

Le ministre écrivit au marquis de Jumilhac qu'il ne comprenait pas que les membres du conseil eussent formé pareille recommandation; puis, ordre d'aller en revision. Cette juridiction confirma quoique Chartran eût déclaré n'avoir agi qu'après le 27 mars (ce qui était le vrai point du débat) et sur l'ordre du prince d'Eckmühl incidemment mis en cause.

Le conseil de revision ajouta à son texte une *demande de sursis*, insistant autant qu'il le pouvait sur la grâce de la vie.

Le croira-t-on? Le chancelier de France, ministre de la justice, Dambray, rédigea et signa une véritable consultation sur ce point juridique : les conseils de guerre ne peuvent produire de *recommandation*, sous peine d'être *illégale*. Voilà pour le conseil de guerre. Quant au conseil de revision, son sursis était encore illégal.

Ces deux actes, questions de principes, furent l'objet d'une *Décision du conseil des ministres* ainsi conçue.

« *Les Ministres du Roi considérant que les tribunaux militaires ne sont pas en droit de recommander un condamné à la clémence du Roi, on a décidé que la recommandation du conseil de guerre qui a jugé le général Chartran ne pouvait être soumise à Sa Majesté. Il n'y a par conséquent point lieu à accorder un sursis.* »

Le devoir de l'historien ne consiste pas seulement à lire et à interpréter les documents, mais il doit en rechercher l'esprit et les auteurs. Dans le cas présent, le duc de Feltre surprit le conseil des ministres par une propo-

---

chef d'escadrons Moizet, capitaines Goudmetz et van Vormhoud. *Rapporteur*, de Lespaul de Lahaye.

sition personnelle qui constituait un *déni de justice* et une absolue *violation de la Charte*. Oui. Qui l'a rédigée? Le secrétaire général du ministère de la guerre, M. des Acres de Fleuranges. Où? Dans le cabinet de son ministre. L'a-t-il signée? Nullement. Mais son écriture abonde dans les dossiers des généraux envoyés à la mort avec tant de facilité, et elle est cent fois identique à la rédaction qu'on vient de lire.

Au dossier du procès Gruyer, poursuivi à titre de complice du maréchal Ney, on trouve un ordre secret (avec formule imprimée) ainsi libellé : « Le ministre prie Monsieur le comte d'Olonne d'arrêter cette affaire ainsi que le Rapport pour la mise en jugement des autres généraux. » Rédacteur? Des Acres de Fleuranges. L'avenir promis à l'Armée? « *La mise en jugement des autres généraux.* » Il n'y a plus à le nier, le Parti de la Congrégation voulait du sang et il l'obtint. Un autre papier secret est signé explicitement en ces termes : *Par ordre du Ministre.*

Chartran, comme les chefs militaires, comme son juge le général Evain, n'avait pas cessé son service après le 20 mars; il avait figuré par ordre du Gouvernement provisoire dans les conseils militaires qui décidèrent la capitulation de Paris, il était donc partie intégrante de l'armée. La haine du duc de Feltre osa poursuivre le lieutenant de l'illustre Lobau et accentua sa forfaiture en lui donnant pour juge *un collègue qui s'était conduit comme lui.*

Le général avait contribué à la défaite du prince royal dans le midi, il avait combattu Wellington à Waterloo, il appartenait à la Garde, il avait protesté contre un souverain imposé par l'Étranger, il fallait que sa tête tombât aux pieds du prétendu vainqueur des plaines de Belgique!

CHAPITRE XLVIII

Procès du général baron Poret de Morvan, leçon infligée au duc de Feltre.

Le duc de Feltre fait arrêter un des héros des carrés de la Garde à Waterloo. — Magnifique protestation du rapporteur du conseil de guerre, Gosset, contre l'accusation officielle. — Poret de Morvan bénéficie de la loi d'amnistie.

Le général Poret de Morvan fut le second des illustres de Waterloo poursuivis.

Soldat pour sauver son père de l'échafaud, en 1793, il débuta aux Pyrénées et devint officier sur le champ de bataille à Sacelle, blocus de Gênes, par Masséna. A Saint-Domingue, cité à l'ordre, passa dans la garde consulaire en 1800, suivit la Grande Armée, colonel en Espagne, défendit la place de Soria et repoussa les offres d'argent proposées par l'ennemi en vue de lui livrer la place. Sa réponse fut admirable. Magnifique à la bataille de Dresde, il fut créé général de brigade dans la Garde. Blessé dans la retraite, il continua de commander ses troupes jusqu'à Mayence. En 1815, à Ligny, où il commandait une brigade de grenadiers de la vieille garde, il traversa le village de ce nom l'arme au bras et prit position sur la hauteur sans répondre au feu des Prussiens.

A Waterloo, il monta sur le plateau à la tête des 3e et 4e régiments de grenadiers après la mort du général Michel et la blessure du général Friant. A vingt pas des Anglais il se déploya baïonnette au canon et accomplit une charge meurtrière. Ce fut un moment de carnage. L'épée à la main, démonté, l'illustre Ney abattait

tout ce qui se présentait. La cavalerie de Wellington, double de la nôtre, nous accabla, précipitant la déroute; son artillerie nous acheva pendant que les grenadiers survivants se retiraient en combattant pied à pied avec l'intrépidité du désespoir. Contre les soldats de Blücher, accourant prendre leur part de la tragédie, ils combattaient encore pour l'Immortalité.

Et Poret de Morvan, un de leurs chefs, quel accueil reçut-il du pouvoir?

Le 29 décembre 1815, le duc de Feltre donna l'ordre de l'arrêter et de le transférer à Strasbourg pour l'y juger (1). Le texte de son ordre porte : « prévenu d'avoir soulevé l'Ex-garde Impériale et favorisé l'entreprise de l'Usurpateur ». Cette accusation terrible en elle-même, mais vague, fut mal vue dans le bureau de la police militaire. Une consultation fut demandée au procureur général Bellart, le coupable magistrat du procès Ney, et au procureur du roi, Jacquinot. Ils déclarèrent, à la stupeur du duc de Feltre :

« Que les *pièces* qui leur ont été communiquées ne présentent *aucune espèce de charge contre le prévenu* et que, loin de pouvoir motiver aucune condamnation, elles ne paraîtraient pas même légitimer une *poursuite.* »

Clarke ne se tint pas pour satisfait.

Il imposa à ses bureaux de discuter sur la notification de l'ordre d'arrestation du général qui, étant absent de son domicile, n'avait pas reçu de sa personne le mandat décerné contre lui. Puis, des commissions rogatoires furent expédiées aux préfets des départements de la Meurthe, de la Moselle, de la Marne, de l'Aube et de l'Yonne. Tentatives inutiles, il n'en vint aucune pièce, encore moins une délation.

Le rapporteur du procès organisé par le ministre,

---

(1) Notre notice est rédigée, comme toutes celles qui vont suivre, sur le dossier du général. (Archives du personnel, à la Guerre.)

5e division militaire, intervint alors et protesta noblement contre l'instruction dont il était investi en ces termes : « Qu'il n'existait ni pièce de conviction ni témoin à charge et que, par conséquent, *il n'y avait point lieu à accusation.* » Quant au mandat d'arrêt, l'impossibilité de le mettre en action a placé en réalité le général sous le régime de la loi d'amnistie qu'on venait de voter le 14 janvier (1).

Arrêté néanmoins le 18, Poret de Morvan fut dirigé sur Strasbourg de brigade en brigade, comme le pire malfaiteur. A Sainte-Marie-aux-Mines, il s'évada. Le ministre donna alors au procureur militaire l'ordre suivant : « Au lieu d'un jugement contradictoire, ce sera un jugement par contumace. » La mort, toujours du sang. Clarke se trompa cette fois et sa bureaucratie avec lui.

Une consultation d'avocats qui nous a été conservée, 14 février, signée Dupin, Billecocq, Tripier, Delacroix-Frainville déclara que la loi d'amnistie était applicable au général qui avait été arrêté *par erreur*.

Le rapporteur, adversaire de l'iniquité, écrivit au ministre de la guerre que l'accusation était *un instrument mort à déposer dans un carton.* Son nom : Gosset, chef de bataillon d'artillerie. Cet homme d'honneur joua sa position dans ce débat qui, sans son énergie, eût pu se transformer en tragédie, comme pour Chartran.

Le 1er mars 1817, Clarke vaincu ordonna de suspendre le procès et annula la convocation du conseil de guerre. Le 4, il informa le général Dubreton qu'une

---

(1) Quel était ce juge militaire qui rappelait un ministre au respect de la loi? un simple chef de bataillon d'artillerie, *Gosset*, originaire de Strasbourg. Sorti en 1795 de l'École polytechnique, il avait servi sur le Rhin, en Italie, sur le Danube, en Russie et en Saxe où il avait été fait prisonnier. Il dut, à la mort de Clarke, prendre sa retraite comme lieutenant-colonel.

ordonnance du roi proclamait l'accusé *contumax* et le comprenait dans la loi d'amnistie.

Antérieurement, du fond de son exil celui-ci en avait exigé le bénéfice. Il avait, en agissant ainsi, eu en vue d'assurer en ce qui le concernait l'exécution des volontés du roi et de la nation, puis de ne pas compromettre par une condescendance regrettable les intérêts de ceux en faveur desquels cet acte avait été rendu (1).

L'ordonnance royale, faute de procès, fut inscrite *à la suite du procès-verbal de l'instruction*. La leçon pour le ministre Clarke, la voilà. Eh bien, il n'en devint que plus atroce contre ses collègues de l'armée impériale.

---

(1) Maintenant, le nom du brigadier de gendarmerie qui favorisa l'évasion du général : Tassilly. Traduit pour ce fait à la cour d'assises de Colmar, le jury se refusa à voir en lui un coupable et l'acquitta. Les Alsaciens eurent plus d'intelligence que le ministre *politique* de la guerre décimant l'Armée.

CHAPITRE XLIX

Condamnation à mort du général comte Lefebvre-Desnouettes.

Inspiré par Fouché, ce général participa en janvier et mai 1815 au complot Drouet d'Erlon. — Condamnation à mort l'année suivante.

Après les grenadiers de l'infanterie de la garde, la cavalerie dans la personne du général Lefebvre-Desnouettes, un enfant de Paris, garde national en 1789, lieutenant en 97, aide de camp du Premier Consul, colonel en 1802, général en 1806 et divisionnaire deux ans plus tard, homme de guerre en Espagne, à la Grande Armée, admirable dans la campagne de France, à Brienne, à la Rothière, à Arcis-sur-Aube, à Waterloo enfin.

Mais ce général brillant avait participé au complot de ses compagnons d'armes, Drouet d'Erlon et les frères Lallemand en janvier 1815, lequel avait avorté à La Fère, le 10 mars, au moment où l'Usurpateur marchait sur Paris. Dès qu'il avait appris son retour, *Fouché avait été d'avis de le seconder*. Les généraux savaient d'un autre côté que l'austère maréchal Davout estimait les Bourbons comme personnifiant un gouvernement anti-national et désirait un pouvoir qui rendît la France à elle-même. A la ruine de leurs projets, combattus par le maréchal Mortier arrivant de Paris, ils prirent la fuite. Il n'appartenait pas à des militaires de se compromettre dans l'organisation d'une Révolution. On se retrouva à Waterloo où la cavalerie légère de la Garde fit des

prodiges (1). La liste de proscription du 24 juillet apprit aux protestataires qu'ils paieraient de leur vie leur attachement à la France de la Révolution.

La convention de Saint-Cloud n'avait pas été, paraît-il, rédigée pour eux, pas plus que la loi d'amnistie.

Le 11 mai 1816, Lefebvre-Desnouettes fut traduit devant le second conseil de guerre permanent de la 1er division, donc à Paris. L'inculpé était déclaré contumax par la procédure officielle (2).

Poursuivi par les calomnies du parti triomphant, la presse royaliste osa l'accuser de vouloir perpétuer la guerre. Il avait, à les en croire, passé la Loire et s'était dirigé sur la Bourgogne en chef de partisans. Aussitôt il avait ravagé les terres du prince de la Trémoille et s'était fortifié dans un de ses châteaux. Rebelle jusqu'à la guerre civile, une brigade de cavalerie, entraînée par lui, allait envahir le département de la Loire. On oubliait dans ces allégations fausses, la loyauté de ce vaillant, le désintéressement dont il avait fourni la preuve dans toute sa carrière militaire, ses sentiments contre les déprédations et contre les ravages que facilitait l'invasion des pays ennemis, en Espagne notamment.

Quant aux faits argués, son père âgé de quatre-vingt-quatre ans défendait ce fils objet de son orgueil en déclarant (3), quant au département de la Loire, qu'il en était éloigné de plus de cent lieues. Il citait son Adresse à la cavalerie de la Vieille Garde, sur des événements que la puissance humaine n'avait pu prévoir après vingt-cinq ans de victoires et où on remarquait le passage suivant :

(1) Rappelons son apostrophe à la fin de la journée : *C'est ici que nous devons tous mourir!* On l'entraîna vers Mons pour y reformer les débris (récit d'un témoin).

(2) Conseil de guerre : *Président*, général Vallée. *Juges*, généraux Haxo, Charbonnel, colonel de Courteilles, chef d'escadron de Quélen, capitaines Montgay, de Dammartin. *Procureur du roi*, de Salgues. *Rapporteur*, Viotti.

(3) *Journal des Débats* du 6 août.

« Aujourd'hui, la France dont nous sommes les défenseurs réclame que vous obéissiez à de nouvelles lois, que vous respectiez de nouvelles couleurs; montrez à vos concitoyens l'excellent esprit qui vous anime et continuez d'être fidèles à l'honneur et à la patrie. »

Ce langage, qui finissait en annonçant son départ, ne put calmer les royalistes. On voulait la mort de celui qui avait tenté de sauver son glorieux ami Ney.

Le rapporteur déclara que le comte Lobau avait brûlé les pièces qui composaient un dossier d'accusation contre l'inculpé, au temps où il commandait la division de la capitale; des témoignages sûrs avaient permis de le reconstituer. Le premier émanait du lieutenant-colonel Laîné en garnison à Compiègne, le second du général d'Aboville commandant à La Fère. On n'a pas à raconter des faits connus, passons (1).

Lefebvre-Desnouettes fut, pour Viotti, coupable de félonie envers le roi, voilant sa perfidie sous l'apparence de la fidélité et sacrifiant « sa patrie à l'espoir de quelque nouvelle dignité ». Il avait osé se soustraire à l'action des tribunaux. Quant à sa rébellion, il l'avouait lui-même par ses trames avec le général Rigaud, son complice dans la conspiration. Le rapporteur n'oubliait que la chose principale : l'initiateur du complot en janvier de l'année précédente : *Fouché*.

L'accusé fut condamné à l'unanimité à la peine de mort, mais son inspirateur, attestation de Thiers, continua à rester à la Cour qui n'en ignorait rien : *Monseigneur le Duc d'Otrante*.

La moralité de ce procès, où la politique était tout, la voilà dans son exacte simplicité.

(1) L'intervention du très distingué général d'Aboville est une attestation fausse de la police militaire.

CHAPITRE L

Condamnation à mort du général Lallemand de Metz.

D'un changement de *Dynastie* en mars 1815. — Lallemand chef d'état-major d'artillerie de la Garde sous Drouot. — Son procès. — Il crée pour les proscrits la colonie du *Champ d'Asile.*

On ne tentera pas de nier le complot auquel prit part le général Dominique Lallemand avec Drouet et Lefebvre sur les conseils de Fouché chef d'intrigues à Paris. Cet appel politique à l'Armée n'aboutit pas parce qu'il ne pouvait pas réussir. Son origine fut l'animadversion que portaient la plus grande partie des généraux aux Bourbons qui n'avaient de sympathies que pour l'Étranger auteur de leur restauration et pour les émigrés en rébellion pendant vingt-cinq ans contre leur patrie.

Né dans un pays frontière, à Metz, le puîné des frères Lallemand avait été remarqué par Napoléon et traité avec familiarité. De là un dévouement à toute épreuve qui s'était traduit en janvier 1815 par des entretiens avec le Duc d'Otrante. Le but? un changement de Dynastie. Le prince d'Eckmühl tout aux idées de la Révolution avait donné son patronage moral aux officiers en demi-solde qui regardaient les Bourbons comme des étrangers, car il pensait comme eux. Il comptait qu'un mot d'ordre viendrait de l'île d'Elbe en réponse à une ouverture venue de Paris. Avec les 20,000 hommes que conduirait Drouet d'Erlon alors à la tête de la 16e division, Lille; avec l'artillerie de La Fère par Lallemand jeune et le concours de l'aîné

qui commandait le département de l'Aisne; la cavalerie de Lefebvre-Desnouettes troupes d'élite qu'avait fanatisée cet intrépide de la Garde, on pouvait promettre le succès à une telle entreprise. L'adhésion du maréchal Davout avait transporté tout le monde. L'enthousiasme avait enfanté des indiscrétions pour de si belles espérances. Par Napoléon restauré, on aurait raison de la coalition. La Campagne de France en étonnant l'Europe elle-même avait prouvé que l'Empereur était toujours Bonaparte.

On apprit, lorsqu'on discutait encore, son retour. Fouché ne pensa plus aux Bourbons soit pour les dominer soit pour les expulser, mais il déclara que les événements imposaient de seconder son ancien souverain. Il se réservait à part lui de l'enchaîner par des combinaisons à lui après le triomphe. En ceci, il se trompait. Il se garda bien de laisser lire dans sa pensée et pressa ses interlocuteurs pour une action immédiate. On partit trop tôt, on ne fut pas secondé, on avorta, les intéressés durent s'enfuir et furent arrêtés (1). Après quelques jours, ce fut l'entrée aux Tuileries, pour les proscrits d'un jour la nomination à la Chambre des pairs. Waterloo survint, proscription nouvelle cette fois mais durable, envoi en conseil de guerre.

Quelle était la carrière du général incriminé?

Lieutenant d'artillerie en 1799, chef d'escadrons à Wagram, major à Smolensk, chef d'état-major de l'artillerie de la Garde en 1813 à Dresde, général de la campagne de France, major de l'artillerie à pied de la Garde à Waterloo, baron, commandeur de la légion d'honneur, il fut de 1797 à 1815 partout présent au

(1) Le dossier du personnel contient la lettre du maréchal Davout au préfet de Laon donnant l'ordre « de faire mettre de suite en liberté messieurs les lieutenants-généraux Lallemand et toutes les personnes qui ont été arrêtées avec eux ». Le ministre le rendait personnellement responsable de l'exécution de cet ordre.

Drapeau. Du Rhin à l'armée d'Angleterre et à la Grande Armée, il parcourut l'Espagne, l'Allemagne et la Russie, la Saxe, cité comme un modèle. On connaît sa part dans un changement de Dynastie. Qu'advint-il de lui après nos désastres?

Le 14 juillet, ce furent le marquis de Las Cases et Lallemand que le souverain détrôné envoya sur le *Bellérophon* pour traiter avec son capitaine Maitland. Se sachant perdu, le général demanda si l'Angleterre le livrerait sur demande diplomatique; il lui fut répondu que ceci était contraire au droit public de la nation. Il s'embarqua et le duc de Rovigo avec lui. Au moment de monter sur le *Northumberland*, il fallut se séparer; ces généraux ne furent pas admis à partager la captivité de Sainte-Hélène. Ils se jetèrent alors dans les bras de l'empereur qui leur dit après leurs embrassements : « Soyez heureux, mes amis. Nous ne nous reverrons plus mais ma pensée ne vous quittera point, ni vous ni tous ceux qui m'ont servi. Dites à la France que je fais des vœux pour elle! » Chacun d'eux prit le chemin de l'exil.

Le 21 août, un conseil de guerre le poursuivit en rébellion comme il s'y attendait (1). Le rapporteur raconta les faits que nous avons exposés et les aggrava par cette déclaration que le général avait été choisi par ses complices pour débaucher les troupes et qu'il avait voulu séduire par une offre de 18,000 francs le brigadier de gendarmerie qui l'avait arrêté. Le temps des crimes passés est fini, ajoutait-il. Que des condamnations frappent les factieux et ils apprendront de la justice qu'aucun attentat ne restera impuni.

Après une courte délibération, le conseil prononça

(1) Conseil de guerre. *Président*, général de Rochechouart. *Juges*, généraux d'Albignac, Pelletier, colonel de Courteilles, commandant de Quélen, capitaines Demortjey et de Dammartin. *Commissaire du roi*, de Salgues. *Rapporteur*, Viotti.

la peine de mort. L'intéressé l'apprit aux États-Unis où il s'était rendu avec son frère condamné comme lui.

Ils y trouvèrent un certain nombre de proscrits et voulurent fonder une exploitation agricole protégée par ce gouvernement accessible à des infortunes bien méritées. Trop pressés de réaliser, quelques-uns tombèrent dans la misère. Les initiateurs organisèrent alors une caisse pour créer une colonie nouvelle au Texas avec l'agrément de l'Espagne. De Madrid, arriva l'ordre inintelligent de la détruire. Lallemand résista par les armes puis se replia à Galveston où les privations de tout genre décimèrent ses compagnons. Le général se retira.

Avec de maigres secours venus de Paris Lefebvre-Desnouettes reprit l'œuvre et fit indemniser les survivants. Il la nomma l'*État de Marengo*, capitale *Aigle-ville*. Cette fois, on prospéra. Le désir de revoir la France les amena à vendre leurs droits; l'année 1820, ils rentrèrent dans leur patrie, le duc Decazes ayant obtenu l'abolition des lois d'exil.

CHAPITRE LI

Condamnation à mort du général Brayer, défenseur des Républiques espagnoles.

ırayer passe à Napoléon à Lyon. — Son procès. — Il se met au service de l'illustre Bolivar.

Nous allons assister dans le procès du général Brayer ı un fait très particulier : un inculpé poursuivi sur son ıimple *signalement*. On produisit contre le général Charran une lettre autographe insignifiante; ici, il y eut ɔrogrès.

Soldat dans un régiment suisse en 1782, capitaine ın 1792, il fit les campagnes du Rhin de cette date au Consulat; colonel en 1806, général trois ans plus tard, Brayer servit en Espagne et à la Grande Armée. Divisionnaire après Leipzig, il commandait à Lyon lors du etour. A Dresde, il avait appartenu à la division de grenadiers d'Oudinot à Dantzig. Le maréchal Macdonald 'avait protégé en septembre 1814 et le maréchal Ney 'avait demandé aussitôt au ministre pour l'un des livisionnaires de son gouvernement à Besançon. Envoyé ı Lyon, il y commandait lors du retour de l'Usurpateur, se ralliant à lui comme le faisait la France entière.

Un assassinat oublié aujourd'hui avait exaspéré les ibéraux de cette ville prompte aux passions politiques; ın royaliste avait tué un patriote et cet assassinat était esté impuni. Cet acte facilita le succès impérial. Vainenent le comte d'Artois, toujours prodigue de sa peronne et de ses paroles, chercha-t-il à se concilier la ɔopulation. Le Duc d'Orléans autrement perspicace que

lui démontra qu'opposer des régiments à Napoléon c'était les lui livrer et conseilla la retraite. On en appela à l'expérience du maréchal Macdonald dont un accident de voiture avait interrompu le voyage sur Nîmes vers le Duc d'Angoulême et qui était rentré à Lyon. Il se refusa à l'évacuation et barricada les ponts sur le Rhône puis reçut les chefs des régiments avec prière de bien recevoir le comte d'Artois à la revue de leurs troupes.

Le général Brayer au même moment vint l'assurer que cette revue serait une imprudence. Le maréchal comprit l'importance de cet avis et le communiqua au prince qui accepta de n'y paraître qu'en cas de succès. Les troupes formées en cercle autour de lui écoutèrent avec déférence le langage du digne soldat qui avait partagé leurs périls et leur vaillance. Lorsque le maréchal saisissant son épée cria *Vive le Roi*, pas une acclamation ne répondit à la sienne. Le comte d'Artois accourut pour séduire, pas un cri ne l'accueillit; il tenta de la popularité, pas un cri ne lui répondit; il regagna son hôtel, pas un cri ne retentit.

Le Duc de Tarente invita les officiers à le suivre, ils obéirent. Parvenus à son quartier ils donnèrent un libre cours à leurs colères, loin de leurs hommes. Tous protestèrent contre la maison militaire du roi, contre les chouans. Résolus à mourir, réponse à la menace d'une guerre européenne, ils déclarèrent qu'ils purgeraient la France de tous les émigrés, des Russes, des Anglais et des Autrichiens, appellation de haine dans laquelle ils les confondaient tous.

Devant cette signification formelle, le maréchal donna le conseil à *Monsieur* de quitter Lyon avec le Duc d'Orléans; quant à lui, il prit le parti de rester afin d'entraîner les troupes au dernier moment. Un soldat lui réserva une surprise, il l'interpella directement. *Vous avez passé votre vie dans nos rangs et non dans ceux des émigrés*. Et il l'adjurait de les conduire à l'Empereur.

Lorsque l'avant-garde de ce dernier se présenta à l'entrée du faubourg de la Guillotière, le maréchal ordonna aux officiers de mettre l'épée à la main, les troupes répondirent *Vive l'Empereur* et démolirent les barricades. Il fallait fuir. Macdonald disparut à toute bride avec ses aides de camp, poursuivi par des cavaliers dont le but était de le ramener à leur cause.

Le lendemain, 11 mars, le nouveau souverain préluda à la réorganisation de la France impériale qu'il data de Lyon en passant la revue des troupes. Sur la place Bellecour il salua la garde nationale et parla à la division Brayer le langage tout à la Révolution et à la gloire qui avait tant séduit en d'autre temps. Il l'invita à le suivre et à lui conquérir d'autres divisions, d'autres villes.

Placé à la tête d'une division de la Jeune Garde, nommé pair de France, Brayer fut envoyé à Angers sous le brillant général Lamarque. Les chouans, en effet, allaient marcher d'accord avec Wellington et Blücher, Schwartzenberg et Benningsen, immobilisant 20,000 hommes, qu'on espéra inutilement à Waterloo. Les La Rochejaquelein et les d'Autichamp préférèrent combattre des Français que l'envahisseur de leur patrie (1)!

Proscrit le 24 juillet, le général Brayer s'enfuit. Le 15 décembre suivant, le duc de Feltre l'envoya en conseil de guerre. Le rapporteur lui écrivit alors une lettre qui nous a été conservée, où on lit ces mots incroyables : *son signalement, seule pièce existante au procès*. Elle suffit pour le poursuivre!

Mais l'inculpé n'était pas arrêté! Où donc pouvait-il s'être caché?

Chez un général de gendarmerie qui était de ses amis,

(1) Le rapporteur de l'accusation interpréta ainsi la nouvelle *Insurrection de l'Ouest*. « Enfin, il fut envoyé dans la Vendée pour combattre les braves qui étaient demeurés fidèles à leurs princes légitimes. »

Radet, grand prévôt de la Grande Armée en 1813. Lieu d'habitation : Varennes. En apprenant la proscription, le prévôt donna un uniforme de gendarme à son camarade et une lettre pour Mme Radet. Accueilli par elle et caché dès avril 1816, il dut une partie de son salut à un colonel russe dont il faut rappeler le nom en racontant sa généreuse conduite. Garnisaire, le colonel Popoff prenait ses repas avec ses hôtes. Il ne tarda pas à reconnaître un soldat dans le silencieux qui paraissait à la table de famille pour se taire toujours et qui disparaissait après le dernier service. Il ne cacha pas à la maîtresse de la maison que des espions l'accusaient de protéger des proscrits et conseilla de le faire partir. Il promit en échange de la confidence qu'il sollicitait de favoriser la fuite de l'inconnu et tint parole. Un soir, il partit avec lui pour Chépy avec les nièces de Radet; à l'entrée de ce village, il resta seul dans la voiture et le proscrit fut conduit chez un ami du général, M. d'Hervillé. Ce royaliste ne craignit pas de lui donner asile à son tour et, peu après, Brayer gagna la Prusse puis l'Amérique (1).

Les témoins invoqués constituèrent la procédure, au nombre de cinq. Le gouverneur de Lyon Roger de Damas, le préfet de Chabrol, le duc de Tarente, le général Digeon, le colonel Dard du 13e dragons. Passons aux actes militaires.

« Le général Brayer, s'écria le rapporteur, au lieu de les seconder ne rompait le silence que pour appuyer les

---

(1) Rentré en 1823, il écrivit à son camarade une lettre qui l'honore et où on lit cette phrase touchante : « Le service que vous m'avez rendu à une époque fatale a toujours resté gravé profondément dans mon cœur. Depuis huit ans il a été pour moi l'objet d'un culte particulier. Vous avez sauvé du naufrage un père de famille dont les enfants vous porteront une reconnaissance éternelle. » Puis, se rappelant au souvenir de Mme Radet, il lui témoignait ses remerciements pour ses bontés et comptait présenter son mari à sa famille lorsque son camarade viendrait à Paris.

mauvais raisonnements ou les difficultés que présentaient successivement les divers officiers. L'ennemi était aux portes de Lyon; la résistance devenait impossible. S. A. R. *Monsieur* se vit forcé de se retirer. »

Prier Macdonald d'aller vers l'Empereur égala de sa part une tentative d'assassinat (1).

Déclaré traître au roi, Brayer fut condamné à mort.

Le jour même de la sentence le gouverneur de Paris écrivait à son ministre que Brayer avait été condamné « en réparation des crimes de trahison envers le roi ». Pour des courtisans, la France disparaissait devant Louis XVIII...

Lorsqu'il connut ce verdict, où était-il? Dans les colonies espagnoles de l'Amérique du Sud, où il avait repris son épée pour la conquête de leur Indépendance à côté de Bolivar et de ses héroïques compagnons. Voilà la leçon inattendue qu'il donnait à l'émigration en fils de la Révolution française, toujours soldat d'une grande cause : la liberté des peuples.

On n'a pas à raconter ici les événements dont l'Amérique du Sud fut le théâtre de 1810, première époque de l'indépendance, à l'année 1819, date du retour de Brayer en Europe. On n'a qu'à signaler la part prise par lui à cette insurrection des colonies vouées par une métropole cupide à une exploitation sans merci. Il a pris soin d'en laisser le témoignage dans le Précis historique tracé par un commissaire des guerres sur les documents fournis par lui (2).

Il a été heureux pour notre patrie qu'un de ses généraux, un vaillant de Rhin et Moselle, un intrépide de la

---

(1) Conseil de guerre. *Président*, général Rogniat. *Juges*, généraux Taviel, et Valée, colonel de Marcillac, chef d'escadrons de Pons, capitaines de Vergennes, Lepreux. *Commissaire du roi*, d'Arnouville de Gournay. *Rapporteur*, Delon, chef d'escadrons.

(2) « J'ai fait usage, dit-il, des *documents* que m'a fournis un officier français » (Introd.) et il raconte ultérieurement ses faits de guerre.

Grande Armée, montrât nos trois couleurs du Rio de la Plata aux Andes dans un drame militaire de cette grandeur. Onze millions d'hommes vécurent désormais sous des institutions libres.

France, salue ce fils, il fut digne de toi. Il était de la Garde (1).

(1) Son fils fut tué à la bataille de Rezonville, sous Metz, le 16 août 1870 ; il commandait une brigade de cavalerie du 4e corps.

LIVRE VIII

PROCÈS DE GÉNÉRAUX EN CHEF

CHAPITRE LII

Condamnation à mort du général comte Drouet d'Erlon.

Chef d'une conspiration militaire au profit du *Duc d'Orléans*, le général se rallie à l'Usurpateur. — D'intelligence avec Fouché, il fuit et participe en 1815 au mouvement de Grenoble, malgré sa condamnation antérieure.

Le *chef* de la Conspiration militaire pour un changement de Dynastie en mars 1815 fut le comte Drouet d'Erlon, général en chef de Portugal, d'Espagne, des Pyrénées. Sa carrière a prouvé, fait bien curieux, que c'était pour le *Duc d'Orléans* qu'il conspira à cette époque. Le retour de son souverain déchu le ramena à un autre plan. En 1816, il le reprit comme on va le voir par notre récit. Quels étaient ses services?

Engagé volontaire en 1782, capitaine en 93, colonel en 97, général deux ans plus tard, il avait coopéré aux victoires des armées de la Moselle, de Sambre-et-Meuse, du Danube, d'Austerlitz. Comme divisionnaire, il avait paru partout jusqu'à Waterloo. La guerre d'Espagne l'avait appelé à titre de général en chef en Portugal sous Masséna, auquel il avait manifesté un esprit d'antagonisme dont les conséquences furent déplorables; puis en Espagne, tantôt en Andalousie, tantôt à celle du

Centre; à Vittoria, il avait découvert cette position parce qu'il n'avait pas trouvé son collègue Gazan à sa gauche et livré le champ libre à la cavalerie anglaise qui s'était précipitée sur notre convoi avec furie et créé une panique restée célèbre; mieux inspiré sous le duc de Dalmatie, il avait obtenu que Dupont l'envoyât à Lille en 1814.

Les fautes de la première Restauration contre l'Armée indignèrent celui dont elle avait fait un grand-croix de la légion d'honneur. Des propos venus des Tuileries mêmes, les vues fort peu déguisées du duc de Wellington, les faveurs des émigrés, les prétentions hautaines de ceux qui composaient la maison militaire du roi montrèrent à Drouet d'Erlon que la dynastie ramenée par les Anglais était désormais *une dynastie antinationale*. De là son entente avec Fouché, entente politique, dont le résultat devait être l'arrivée au trône du Duc d'Orléans.

La preuve du complot favorable à ce prince est fournie en diplomatie par l'ambassadeur Pozzo di Borgo, dépêche du 17 avril au comte de Nesselrode.

« Le Roi et sa famille, y est-il dit, sont extrêmement inquiets sur les projets que *la faction jacobine en France* pourrait former à l'égard de M. le Duc d'Orléans. Il est indubitable que, dans le cas où Bonaparte serait forcé de renoncer à son pouvoir ou qu'il succomberait d'une manière quelconque dans la lutte actuelle, *ce prince sera regardé comme le chef naturel* de tous ceux qui se croient irréconciliables avec la branche aînée des Bourbons.

« Pendant les derniers événements, on sait qu'il a reçu des *offres* de plusieurs des *chefs* et qu'il a été traité même par les révoltés avec une distinction qui a beaucoup alarmé et blessé les autres. Dans cette situation, il a pris le parti de s'en séparer et de se retirer en Angleterre. Cette démarche, qui paraît avoir rencontré l'appro-

bation du Roi, semble plutôt destinée à produire l'effet contraire, puisqu'on pourrait la regarder comme un refus de s'immiscer dans les affaires du moment, avec le dessein d'attendre les événements et de se tenir en mesure d'en profiter.

« Quels que soient les projets du parti qui préférerait M. le Duc d'Orléans, ce prince n'anticipera jamais aucune démarche; son caractère n'est nullement entreprenant et quoiqu'il possède beaucoup de connaissances, il manque d'énergie et ne sera qu'un instrument de convenance entre les mains de ceux qui voudraient s'y accommoder dans le cas qu'il veuille s'y prêter. »

Quels étaient donc les chefs? Dès le 8 janvier, l'ambassadeur russe avait donné les noms suivants : généraux Fournier-Sarlovèze, Gérard et Sébastiani.

Les affaires Drouet et Exelmans aboutirent à la destitution du maréchal Soult considéré comme *complice*, à la perte de son portefeuille et à une accusation de *haute trahison*.

Avant de continuer notre examen sur le comte d'Erlon, un mot sur les intrigues orléanistes de Fouché. Le 3 mai, Pozzo dévoilait sa duplicité avec dureté : *Il montra à M. le Duc d'Orléans le trône en perspective*. Mais il sert l'Usurpateur en tout ce qui peut nuire aux Alliés. De fait, il reste spectateur des événements, ne veut que son projet personnel, en tout il est l'homme des démonstrations officieuses prêt à s'emparer du gouvernement (1).

Wellington, découragé un moment sur son initiative politique des Pyrénées, au temps où il avait envoyé le duc de Guiche porter à Londres ses vœux bourbonniens,

---

(1) Le duc d'Orléans n'entendait pas que le roi rentrât avec les Étrangers. Lorsque les députés du camp de Wellington le proposèrent (1er juillet) pour la couronne, le chef anglais déclara que ce serait un acte révolutionnaire contre lequel les cabinets prendraient leurs sûretés par des *concessions de territoires*, à leur profit.

ne disait-il pas dans ses heures de découragement : *La place attend le cousin*? Dans sa haute position le général Drouet avait connu ce propos redoutable. Le soldat de 92 retrouvant ses premières aspirations s'en était emparé aussitôt et, d'accord avec l'inépuisable Fouché, s'était lancé dans une entreprise à laquelle les fougueux Lefebvre-Desnouettes et Lallemand se vouèrent à corps perdu en déclarant chef du mouvement le grand Davout, l'idole persécutée depuis Hambourg. Par la rentrée de Napoléon, on courut à de nouvelles destinées, on le croyait du moins.

Thiers a défini les responsabilités du général à Waterloo en une phrase qu'il faut relire : « On se demande sans doute, dit-il, ce qu'était devenu pendant cette journée le comte d'Erlon qu'on n'avait vu figurer ni à Ligny pour y compléter la victoire ni aux Quatre-Bras pour culbuter les Anglais sur la route de Bruxelles. La réponse est triste : il avait toujours marché pour n'arriver nulle part, malgré une ardeur sans pareille. » Peut-être avait-il mal compris les ordres du major général, généralement mal donnés (1).

Après la défaite vinrent les responsabilités. Mais Drouet n'avait pas oublié l'apostrophe du maréchal Ney au milieu de la mitraille : *Si nous rentrons à Paris, Drouet, nous serons fusillés par les émigrés.* L'avertissement était bon à retenir, l'intéressé ne l'oublia pas et au courant de la situation le 3 juillet il n'ajouta aucune valeur pour l'avenir à la convention de Saint-Cloud. Il quitta la France. Il connut le *texte* qu'avait proposé pour l'article 12 le Gouvernement provisoire, contre lequel s'était dressé lord Wellington. Il fut du petit nombre de

(1) Waterloo, t. XX, l. LX, p. 122. N'oublions pas que Ney lui avait imposé à un moment des ordres contradictoires avec ceux de Napoléon (*ibid.*, p. 116). L'entrée en ligne des Prussiens acheva ce que l'ardeur imprudente du maréchal avait eu d'intempestif.

ceux qui le suspectèrent de *perfidie*. Les événements, et quels événements, lui donnèrent raison.

Il n'ignora pas, en effet, que *Fouché* s'était rendu à Neuilly le 5 juillet au soir pour une entrevue dans laquelle il confirma à lord Wellington ce qu'il avait demandé la veille par le colonel Macerone, son agent secret. Devant sir Stuart, le comte de Goltz, Pozzo di Borgo et Talleyrand, il s'honora par les 2 propositions suivantes : Une *Déclaration royale* qui couvrirait sans exception toutes personnes compromises avant, pendant et après la révolution du 20 mars dernier, l'Adoption du *Drapeau tricolore*.

En un langage de diplomate Talleyrand avait paru promettre le premier point. Son interlocuteur rentré à Paris ne s'y trompa guère et avertit ses amis à mots couverts, Drouet disparut et passa à l'étranger.

Le 23 juillet 1815 cependant, il avait reçu de Bourges où commandait le maréchal Davout une dépêche qui l'avait rassuré sur sa soumission au roi : « Vous devez assez me connaître pour être bien convaincu que tant que je commanderai, je ne souffrirai point que vous soyez la victime de votre obéissance. Je vous proteste que je vous ferai informer à temps si des mesures de rigueur étaient prises envers vous. » Il concluait que le roi avait accepté la soumission du général avec une *attention bienveillante*. Du reste, on allait procéder à une réorganisation de l'armée (1).

Un an plus tard, *le roi viola sa parole*.

Le 10 août 1816, un conseil de guerre prononça que le général avait commis le crime prévu par l'ordonnance du 24 juillet, *trahison* contre le roi avant le 23 mars. A l'unanimité, il fut condamné à la peine de mort après deux heures de délibération. On avait invoqué pour l'obtenir les articles 75 et 87 du code pénal (2).

(1) Corresp. minist. du maréchal.

(2) Conseil de guerre. *Président*, général Nègre. *Juges*, généraux de

En 1816, il repassa la frontière et vint participer ouvertement au mouvement orléaniste de Grenoble dont Didier était le chef (1). Il fut sauvé après l'échec final par son collègue Donadieu qui favorisa son nouveau départ pour l'exil. La monarchie de 1830 le nomma maréchal de France. Ce jour-là, Pozzo di Borgo vit ruinée sa prophétie de 1815 : *Le Duc d'Orléans ne deviendra jamais un usurpateur heureux* (2).

Bourmont, de Bruges, colonel de Marcillac, capitaines de Vergennes, de Goux, d'Arnouville de Gournay. *Procureur du roi*, Delon, chef de bataillon. *Rapporteur*, X.

(1) On l'exposera à la notice des généraux Debelle et de Thiard.

(2) Dépêche des plus violentes du 15 décembre.

CHAPITRE LIII

Exil du général comte Vandamme.

La trahison de Dumouriez facilita les dénonciations contre les généraux. — Jourdan défendit Vandamme après avoir défendu Hoche. — Loué par Brune pour sa conduite à Bergen et à Castricum. — D'Austerlitz à Culm. — Accusation infamante flétrie par Macdonald, Jourdan et Dejean. — L'exil.

L'infâme trahison de Dumouriez ayant ulcéré toutes les âmes, au début de 1794, l'esprit public suspecta à outrance les généraux dans leurs *opérations* aux frontières et dans la gestion des deniers publics quant aux *contributions de Guerre.*

Nous savons par l'intervention de Jourdan en faveur de *Hoche* au Conseil des Cinq-Cents ce qu'il faut penser de ces sortes d'accusations en matière d'argent qui furent des arguments de parti ou bien de simples calomnies. Nul n'a plus souffert de ce genre d'attaques, en dehors de *Masséna,* que le général Vandamme. Elles pèsent encore sur sa mémoire.

Soldat au régiment colonial de la Martinique, volontaire au 24e de ligne, chef du bataillon du Mont de Cassel en Hollande, général pour son intrépidité à vingt-trois ans, il fut dénoncé inutilement à la fin de 93 au représentant du peuple Isoré pour son froid républicanisme, lui qui était un intempérant. Du nord à l'ouest, il se rendit à la 11e division de Rhin et Moselle en 1796; il y eut une malheureuse inspiration, il défendit *Pichegru* dont il ne soupçonnait pas la trahison. Or, il le fit le jour où le chef du service des renseignements à cette

armée accusait le général en chef de trahison (1).

Après notre retraite de Kehl par suite du rejet des armées de Jourdan et de Moreau derrière le Rhin, Vandamme rentra dans ses foyers jusqu'en avril 97. La suspension d'armes du 21 fut l'objet pour lui d'une lettre personnelle de Pichegru qui lui fut reprochée à la découverte de la trahison indiscutable de ce dernier, œuvre de l'illustre Desaix. Rentré dans les camps il y fut accusé d'exactions révoltantes en Wurtemberg par notre ministre Trouvé et envoyé à Strasbourg pour y être jugé. Le 6 floréal an VII, *Jourdan* écrivit au Directoire trop prompt à recevoir les dénonciations qui lui étaient adressées une lettre officielle où on lit la condamnation des délateurs : *Ceux qui me l'ont dénoncé n'ont pu m'en donner des preuves.* Justice lui fut rendue et il rentra au service actif pour s'honorer à Bergen (2) et à Castricum (3) sous Brune où il commandait deux divisions.

Sur Bergen, Brune lui écrivit : « Les efforts que vous avez faits pour vaincre les Russes et les Anglais, tout me dit que c'est à vos efforts redoublés que je dois cette brillante victoire. » Sur Castricum, il manda au Directoire la signature d'une convention qui chassait l'armée anglaise de la Batavie : « Le général Vandamme qui vous remettra cette convention a puissamment contribué par ses talents, sa bravoure et son dévouement à amener cet heureux résultat de nos travaux militaires. Je l'ai choisi pour vous en offrir l'hommage. » C'est pour ces deux victoires contre les Anglais que Napoléon donnait à Brune le bâton de maréchal.

Sur le Rhin sous Lecourbe, un maître dans l'art de la

---

(1) Le 13 février 1796, Bacher envoyait au Directoire une dépêche où on lit : « Je dois vous dire que cet homme est l'espoir de nos ennemis et que s'ils ont quelques attaques considérables à diriger contre vos armées, vous verrez toujours que leurs plus grands efforts se dirigeront de préférence du côté où Pichegru commandera, cela est un fait. »

(2) Bataille du 10 septembre 1799, lettre de Brune du 20.

(3) Bataille du 6 octobre, convention du Duc d'York le 18.

guerre, il s'honora à Stockach, à Engen, à Moskirch et marcha avec la Grande Armée de 1805 en Allemagne.

A la bataille des Trois Empereurs, sa division (corps du maréchal Soult) occupa le centre; plein de la pensée impériale : Il s'agit surtout de l'honneur de l'infanterie française, Vandamme retrouva sa haine de Bergen contre les stipendiés anglais, s'élança sur le plateau de Pratzen et enleva le mamelon de Stari-Winobradi. Sous Jérôme dans la campagne de 1806, il y devint son conseiller en Silésie dont il prit la capitale, Breslau; son rôle ne put échapper à l'Empereur. 1809 lui vit attribuer le commandement en chef des Wurtembergeois qui s'honorèrent avec lui à Eckmühl.

Placé à Wittenberg en juin 1813, en vue des coups que la coalition se préparait à porter sur l'Elbe supérieur, il reçut du maréchal Davout deux divisions. En août, reprise des hostilités, il lui fut enjoint de seconder le maréchal Gouvion Saint-Cyr, en vue d'une attaque sur Dresde et le 22 au soir de se replier sur l'Elbe. Placé à la tête de 40,000 hommes, le 25, il eut mission de tourner l'ennemi pendant que son maître déboucherait de Dresde avec 100,000 (1). Le 27, Vandamme enleva Pirna au prince de Wurtemberg, poursuivit les Russes à outrance après Hollendorf, atteignit Culm et demanda au quartier impérial des renforts sans lesquels il entendit ne rien entreprendre. Maître de Culm, il attendit des instructions et un concours nécessaire.

Le 30 (à dix heures du matin) des coups de fusil retentirent sur nos derrières. On attendait le maréchal Mortier pour vaincre, on se trouva en présence du corps prussien du général Kleist qui en cherchant à se faire jour entre nos divers corps d'armée (Saint-Cyr, Marmont,

(1) Le 10 février 1826, le duc de Bassano reçut en réponse à ses questions sur Culm une lettre de l'intéressé : L'Empereur, y est-il dit, m'appela à son quartier général de Stolpen et déclara sur les Alliés son intention : *les contraindre de rentrer en Bohême.*

Vandamme) prenait ce dernier en queue. Avec une rare intuition, le vieux soldat comprit le danger qu'il courait et résolut de passer sur le corps prussien afin de rejoindre le gros de notre armée. La panique de deux de ses divisions amena une catastrophe (1) où lui-même et Haxo furent pris, démontés dans le combat à l'arrière-garde.

Envoyé en captivité en Russie (2) où il fut emprisonné, le général Vandamme rentra de Viasma plus révolutionnaire que jamais en octobre 1814. Il passait à l'étranger pour tel; de plus, pour un pillard comme Davout et était désigné pour un de ces misérables qui se permettaient de haïr les vainqueurs d'un jour. On le lui avait marqué en Allemagne lors de son retour. A Paris, il trouva des calomniateurs masqués; on faisait circuler contre lui une prétendue lettre de 1793 naturellement, sur les émigrés (3), où il passait pour *assassin*. Prévenu par une lettre anonyme, il écrivit à ses compagnons de gloire. Le maréchal Jourdan lui répondit par le témoignage suivant : « Je présume que, comme tous les autres chefs militaires, vous avez fait exécuter les lois qui ordonnaient de traduire devant des commissions militaires tous *les Français pris les armes à la main dans les rangs des ennemis de la France.* » La condamnation du parti de l'émigration, la voilà de la main du vainqueur de Fleurus.

Irrité à tous les titres « le général se rendit aux Tuileries le jour où le souverain admettait à son audience

---

(1) On a pensé que Napoléon aurait pu et dû ne pas séjourner à Dresde de sa personne, que le maréchal Saint-Cyr commit une faute en ne suivant pas Kleist pour le détruire ; que le maréchal Mortier manqua d'initiative.

(2) S'il passa cinq mois à Moscou, il fut envoyé à Viasma (trois cents lieues de cette ville) le 1er janvier 1814, au passage du Rhin par les Alliés.

(3) On y lisait : « Je ne donne pas à la commission militaire la peine de les juger ; leurs procès sont faits sur le champ, mes pistolets et mon sabre font leur affaire. »

les généraux ses collègues. Il ne s'y rencontra pas avec le noble maréchal duc de Tarente, défenseur du général Legrand, victime de la plus lâche agression (1). Il se trouva en présence de jeunes *gardes du corps*, tous par conséquent de la noblesse, qui l'insultèrent et le jetèrent à la porte du palais. On comprendra qu'il en appela à l'opinion publique, les officiers en demi-solde colportèrent l'outrage jusque dans les casernes.

Chargé de défendre Dunkerque en avril 1815, Davout le remercia de son zèle en ces termes : *Vous avez communiqué votre feu dans le pays où vous êtes*. Durant Waterloo, il adjura Grouchy de suivre les conseils de Gérard : *marchez vers l'Empereur*.

Il se contenta en apprenant sa proscription de s'écrier : *J'ai coopéré à la gloire nationale*, il n'avait jamais été qu'un soldat. Interné, puis exilé, il se rendit en Belgique, enfin aux États-Unis. Rentré en 1820, il fut mis à la retraite et vécut désormais à Cassel avec le général Guilleminot, autre demi-solde (2).

(1) Le général Dejean lui envoya le 10 octobre 1814 l'attestation suivante : « Je n'ai jamais entendu parler de l'accusation dirigée aujourd'hui contre vous. » Or, cet officier avait dirigé le siège de Nieuport à cette époque. Déclaration conforme du maréchal Macdonald, même date.

(2) Le commandant Ducasse a raconté sur pièces les outrages prodigués au général dans l'ouvrage qu'il a publié sur lui (t. II).

CHAPITRE LIV

Exil du général comte Lamarque.

Soldat puis historiographe au ministère de la guerre, général, chef d'état-major, général en chef, Lamarque vécut hors de la politique. — L'insurrection de la Vendée au moment de Waterloo réprimée par lui causa son exil.

Volontaire des Landes, son pays d'origine, grenadier en 1792, capitaine l'année suivante, colonel en 95, historiographe au ministère de la guerre par décret du Directoire l'an VII, général en 1801, divisionnaire à Tilsit, chef d'état-major pour l'armée de Catalogne en 1811, général en chef de l'Armée de la Loire aux Cent-Jours, le général Lamarque s'était honoré sous la République et sous l'Empire. C'est lui qu'on avait officiellement chargé de rédiger pour l'honneur de nos armes l'historique de la guerre d'Espagne que termina la paix de Bâle.

Carnot l'avait protégé. Moncey avait écrit sur lui qu'il avait eu comme officier d'état-major l'estime de tous les généraux en chef, lesquels lui avaient confié pour s'en louer leurs projets les plus secrets. Le duc d'Albuféra demanda en sa faveur le titre de comte. A Vittoria, il commandait l'arrière-garde et n'a pas craint de juger ainsi cette prétendue victoire anglaise : *l'échauffourée de Vittoria.*

Ceux qui voudront connaître sur le vif ce qu'on appelle au dehors le génie de Wellington n'auront qu'à lire la discussion des opérations du généralissime anglais dans ses *Souvenirs* trop peu connus. De Talavera à Tou-

louse, on y apprendra ses fautes, à quel hasard il dut une réputation usurpée et la série de nos fautes. Alors, on comprendra pourquoi il a pu écrire de notre ennemi : *ce fils de nos sottises* et combien il avait raison de lancer cette apostrophe, qui sera un jour celle de l'histoire même!

Le 30 juillet 1815, le général apprit sa proscription à Tours. Aussitôt, il adressa au ministre de la guerre une protestation énergique.

« C'est avec le plus grand étonnement, dit-il, que je vois mon nom sur une liste d'hommes qu'on suppose pouvoir être entrés dans une *conspiration* quelconque contre un gouvernement établi; je croyais que ma conduite, mes principes, ma vie militaire de vingt-trois ans *sans tache et sans reproche* me mettraient à l'abri de pareils soupçons.

« ... A l'hôtel des Gardes Nationales, j'y trouvai M. de Montesquiou et le général Fourtou qui me dirent que la sûreté de Paris était menacée, que les troupes arrivaient de tous côtés, qu'on ne savait où les placer, que tout l'État-Major était parti, etc. Ils m'engagèrent en même temps de prendre momentanément le commandement de Paris, m'assurant que mon nom contiendrait les troupes et rassurerait les habitants. J'élevai quelques difficultés qu'ils aplanirent et ils me donnèrent une invitation par écrit à laquelle je fis ajouter par M. Fourtou qui tenait la plume que ce commandement n'avait aucun rapport aux opérations militaires et pas d'autre but que de maintenir la *discipline* dans les troupes et le bon *ordre* dans Paris.

« Avec cette nomination de M. de Montesquiou à qui j'avais vu le matin le général Dessolles laisser le commandement je fus m'enfermer à l'État-Major et pendant deux jours et deux nuits je travaillai à placer les troupes, à former des dépôts des militaires isolés, à envoyer des patrouilles et le 23 au soir lorsque, pour la première

fois depuis son retour, *je vis l'Empereur à la parade qui me demanda mon nom*, j'étais déjà remplacé par le général Hullin.

« Mes lettres de service pour l'armée du Nord sont du 30 mars; ainsi sous ce rapport je ne puis être compris dans la Liste où l'on m'a placé. Si j'avais besoin d'apologie depuis cette époque, j'invoquerais le témoignage même des Vendéens dont des milliers me doivent la vie. J'interrogerais les chefs qui n'ont cessé de proclamer la loyauté de ma conduite et les égards que j'ai eus pour eux. J'ajouterai que malgré les ordres les plus précis et les plus multipliés, je n'ai voulu adopter aucune mesure de rigueur; qu'en *désobéissant* à des dispositions formelles, je n'ai pas fait juger ni fusiller un seul homme; qu'enfin le seul sang qui a coulé hors des combats est celui de quelques-uns de mes soldats qu'il fallait maintenir dans l'ordre. »

A Louis XVIII, il écrivit.

« Sire, si j'avais parcouru ma carrière au milieu des intrigues et en m'appuyant sur les partis qui ont tour à tour dominé ma malheureuse patrie, je devrais m'attendre à en être la victime; mais j'ai toujours habité les camps. Souvent persécuté, jamais favorisé, c'est par des travaux longs et pénibles que j'ai conquis mes grades; convaincu qu'il ne fut jamais dans les droits d'un soldat de délibérer sur les sources du pouvoir, *j'ai suivi mes étendards, j'ai couru le monde, j'ai bravé la mort et j'ai cru remplir ma tâche.* »

Que pouvait répondre à cette apostrophe digne de Corneille le souverain qui vivait dans la familiarité de Fouché le Régicide? Le Duc d'Angoulême donna ordre à son nom personnel de surveiller étroitement le général. Celui-ci n'avait-il pas arrêté le mouvement insurrectionnel de l'Ouest? N'avait-il pas assumé tous les pouvoirs comme général en chef de l'Armée de la Loire en mai 1815 sur commission impériale? On tenait en août

à bien attester que des troupes s'élevant à environ 20,000 hommes, dont une division de jeune garde, avaient manqué à Waterloo où leur bravoure aurait pu valoir à la France la victoire.

Malheureusement pour Lamarque, les chefs des Vendéens, ces inutiles copistes de 1793, s'appelaient de Sapinaud, d'Autichamp, de Suzannet et même Louis de La Rochejaquelein. Ce dernier était tombé dans le marais et sa colonne de 1,500 hommes dispersée. Battus, ses collègues en avaient perdu 3,000; la convention de La Roche-Servien s'était donc imposée à eux comme une mesure de clémence. Fouché leur conseiller secret abandonna Lamarque au jour des représailles. Interné d'abord, exilé ensuite, le général passa à l'étranger jusqu'en 1819, entra à la Chambre avec Gérard et Clausel, glorieuse phalange, remplacer Foy à la tribune.

CHAPITRE LV

Condamnation à mort de l'illustre Clausel par forfaiture de Dupont de Baylen.

Un homme de guerre en Portugal et en Espagne, Clausel. — Son mémoire au roi, *divulgations* de ce document officiel. — Dupont de Baylen commet en conseil de guerre une *forfaiture* contre son camarade.

Pour conserver les bonnes grâces de la Cour ou bien du parti de la Congrégation, les juges des conseils nommés de guerre et politiques en réalité se dirent accusés eux-mêmes s'ils ne condamnaient pas leurs camarades. La lâcheté absolue, la voilà dans tout son épanouissement.

Volontaire de 1791, chef de brigade en 95, général en Italie, il s'était distingué à la Trebbia et à Novi; divisionnaire, il combattit aux armées de Naples et de Dalmatie, en Portugal où il se révéla par son audace et son coup d'œil, homme de guerre d'Astorga à Torres-Vedras (1); ce fut lui qui réorganisa pour Marmont l'armée affaiblie de Masséna et qui la sauva le soir de la bataille des Arapiles de la destruction, journée funeste où tous ses collègues furent blessés, et lui-même avec eux, où les Anglais au lieu d'une retraite remportèrent par les fautes de l'incapable duc de Raguse une victoire inattendue. Aussi un écrivain rare avait-il écrit de Wellington que le résultat était *disproportionné au mérite du général anglais*!

(1) Clausel est le seul divisionnaire qui ait pénétré dans ces lignes. De l'aveu du général lord Hill, il en aurait fait tomber deux retranchements sur trois si on avait appuyé son admirable audace.

Comment le futur maréchal de France put-il arrêter l'ennemi victorieux?

D'un imperturbable sang-froid, né quoique avec peu d'instruction pour le commandement en chef, aimé des soldats pour sa simplicité familière, admiré pour sa vaillance et ses blessures, plein de l'esprit militaire, il imposa à tous le calme qui le remplissait malgré la déroute. Il commença alors une Retraite presque incomparable malgré l'attitude qu'il sut y prendre contre le vainqueur, car en se retirant sur l'Ebre il lui présenta *neuf fois bataille*, expression textuelle du célèbre historien Napier, et l'obligea à se rejeter sur Madrid. Or, le vaincu disposa pour accomplir cette manœuvre étonnante de 25,000 hommes seulement. Après Vittoria, autre chef-d'œuvre de stratégie. Séparé de l'armée royale par les Anglais victorieux, fait qu'il connut en gravissant de sa personne la Sierra de Andia et en observant la plaine témoin de notre défaite, il se résolut à gagner Saragosse, y parvint et sauva l'armée du Nord. Malgré Wellington encore, il couvrit les derrières du glorieux duc d'Albuféra, assura sa retraite par une de ces décisions qui décèlent l'homme de génie et que l'on a appelée une des plus sages et des plus hardies qu'on ait jamais prises à la guerre (1).

Rentré en France avec Soult, il le suivit avec son talent ordinaire de Pampelune à Toulouse, se rallia froidement aux Bourbons, marcha sur Bordeaux au retour de l'île d'Elbe, la soumit, s'établit sur la rive droite de la Dordogne et négocia avec les royalistes de cette ville qui avaient acclamé les Anglais l'année précédente. La présence de la Duchesse d'Angoulême qui désirait la conserver à la cause royale fut une difficulté ajoutée inutilement à tant d'autres. Clausel évita l'effu-

---

(1) Portrait magnifique du maréchal par Thiers (t. XV) et sur Saragosse (t. XVI).

sion du sang. La capitulation du Pont-Saint-Esprit accordée au prince royal par le général de Gilly, ratifiée par son chef le général Grouchy et acceptée par Napoléon, on avait eu la fin des troubles du midi. Le pacificateur de Bordeaux fut nommé général en chef de seconde ligne quant à un corps d'observation sur les Pyrénées, et à la formation de la Chambre des pairs, devint le collègue de Lecourbe, de Pajol, de Drouot et de Friant, d'Exelmans, de Gérard et de Lobau.

Waterloo lui apprit bientôt que le grand Lord n'oubliait pas ceux qui lui avaient tenu tête en Portugal et en Espagne, de Torres-Vedras à Toulouse, infligeant à sa renommée des démentis absolus sur le génie militaire de premier ordre qu'il n'avait pas.

Dès qu'il connut sa proscription, Clausel écrivit personnellement au Roi un mémoire justificatif, dont voici le début :

« Sire, mon nom figure dans une liste à la suite d'un décret de Votre Majesté avec la qualification de *traître* au Roi et à la France. Je ne suis cependant sorti de Paris que le 25 mars n'ayant voulu prendre *aucun service actif* tant que Votre Majesté serait sur le territoire français.

« Jusques au 20 mars, je n'ai point quitté les Tuileries. *Elles étaient cependant bien abandonnées des personnes se disant dévouées entièrement à Votre Majesté.* J'étais à l'École militaire lorsque Votre Majesté vint y rejoindre la garde avec le projet de partir. Je connaissais le départ de Votre Majesté, il me fut confié, j'en gardai le secret et je me trouvai partout où Votre Majesté parut dans cette époque critique avec l'intention bien prononcée, bien connue de la défendre. Je ne cherchais pas à me faire un mérite de ce que je prenais pour un devoir et je ne cachais pas mes démarches. Cependant, Sire, *les personnes qui peuvent m'accuser aujourd'hui sont loin d'avoir tenu alors pour Votre Majesté une semblable conduite.*

« J'invoque ici le témoignage de M. le maréchal Duc de Raguse qui affirmera le fait que je présente; qui déclarera qu'il m'a vu longtemps avant cette époque gémir sur les causes qui éloignaient de Votre Majesté l'affection que les Français lui avaient montrée à son retour. J'ai eu le courage de le redire souvent aux personnes qui approchaient Votre Majesté. Je le faisais dans des intentions louables, sans offenser personne et quand on n'est point mû par la moindre ambition particulière ce courage semble tenir d'une vertu utile à Votre Majesté.

« En arrivant près de Bordeaux, le 31 mars, j'ai fait tout ce qui a été dans la volonté de Madame, Duchesse d'Angoulême, et je n'ai cessé d'avoir pour cette princesse infortunée les égards, le respect que je m'empressais de lui rendre lorsque Son Altesse daignait me recevoir à Paris. Je ne craignis point dans ce moment de m'exposer à toutes sortes de reproches. »

Sur les tempéraments apportés à l'adoption d'un nouveau régime, il exposait avoir voulu éviter l'effusion du sang. Sur les ordres de Paris, il affirmait ne les avoir jamais reçus, ses dépêches ayant été arrêtées tantôt à Angoulême, tantôt à Limoges. Sur l'obéissance il avait déclaré à Bordeaux où il commandait qu'il n'admettrait aucune révolte et avait envoyé sa soumission à l'Armée de la Loire. Il n'acceptait pas les fausses interprétations données à ses ordres.

Sur Wellington et sur lui-même, il écrivait avec fierté :

« *Comme soldat, je puis présenter à tout le monde l'histoire de ma vie : elle commande l'estime de celui que la fortune vient d'élever au premier rang des premiers capitaines de l'Europe. Ce général habile sçait que je me montrai capable de contrarier ses projets, de me tenir devant lui avec des forces, des moyens bien inférieurs à ceux dont il disposait; il sçait que comme lui et avec des ressources*

moins grandes, j'affaiblis, je diminuai autant qu'il était en moi les horreurs, les persécutions que la guerre fait éprouver aux peuples. Et ceux qui me connaissent sçavent, Sire, que je ne possède rien que je n'aie payé, rien qui appartienne à autrui. J'ai cependant depuis vingt-cinq ans visité la demeure des rois, habité celle des grands, celle du pauvre. Je suis constamment sorti des unes et des autres exempt d'un désir coupable (1). »

Cette apostrophe pathétique est devenue le jugement de la postérité sur cet homme de guerre que Napoléon donnait avec Gérard à la France comme l'espoir de l'Armée.

L'appel du proscrit ne fut pas entendu.

Le 11 septembre le 2e conseil de guerre de Paris appela devant lui le général Clausel contumax (2). Il était présidé par Dupont de Baylen qui s'intitulait Dupont de Chaumont, afin d'effacer sans doute Baylen, son déplorable ministère de 1814, son vote de *mort* contre le maréchal Ney, sa demande de réintégration à Napoléon formulée aux Cent-Jours pour effacer sa capitulation. Résumons ce qu'il entendit aux débats, car il y eut des témoins appelés à déposer : M. de Martignac qui fut ministre sous Charles X, le président du tribunal civil de Bordeaux, M. Dupernoy et un commandant de la garde nationale de cette ville.

Au début de l'audience, un parent tenta de le défendre, vains efforts d'un homme courageux et qui s'exposait dans sa liberté.

Nous ne tenons aucun compte de l'acte d'accusation équivoquant sur une situation inutile à discuter. On va lire la protestation que rédigea le condamné alors réfu-

---

(1) Mémoire du 28 juillet 1815.

(2) Conseil de guerre. *Président*, général Dupont. *Juges*, généraux Dode de la Brunerie, de Rully, colonel de Courteilles, chef d'escadrons de Quélen, capitaines Lebrun, de Dammartin. *Commissaire du roi*, de Salgues. *Rapporteur*, de Viotti.

gié à Philadelphie. Dès qu'il apprit le jugement qui l'envoyait à la mort, il écrivit au président une lettre personnelle mais il eut soin de la publier.

« J'étais accusé devant vous, y est-il dit, d'avoir trahi le roi *avant le 23 mars*; d'avoir *attaqué la France* et le gouvernement, et de m'être emparé du pouvoir par violence. Comment ne vous êtes-vous pas souvenu que je n'avais pas encore accepté mon commandement *le 24 après-midi* puisque ce même jour 24, je vous trouvai chez le ministre de la guerre (Davout) *prêt à faire tout ce qu'il vous aurait commandé au nom de l'Empereur*? Vous parliez au ministre dans l'embrasure de la fenêtre la plus proche de son cabinet de travail lorsque j'entrai dans le salon. M'étant approché, le ministre me pressa, vous présent, de partir pour Bordeaux. Vous m'entendîtes lui adresser les questions suivantes : « Le roi est-il hors de France? — L'autorité de l'Empereur est-elle reconnue dans les départements que j'ai à traverser? » Vous entendîtes le ministre me répondre *affirmativement* à ces questions; vous l'entendîtes ajouter qu'il avait reçu, dans la nuit du 23 au 24, le rapport d'un général qui commandait alors pour l'empereur à Orléans et qui commande aujourd'hui une division territoriale pour le roi; rapport où il annonçait que l'autorité impériale était *partout* reconnue. Je me décidai; et sur le champ, en présence du ministre, vous me priâtes de faire rechercher votre frère que vous supposiez être dans quelque campagne de l'une des deux rives de la Loire; de lui écrire de votre part pour le décider à revenir à Paris; de lui annoncer que son affaire était arrangée et qu'il serait bien reçu; et de lui dire que, d'ailleurs, il devait considérer la cause des Bourbons comme *perdue*...

« Vous avez donc commis une *forfaiture* en me condamnant sur les deux premiers chefs d'accusation; quant au troisième, je vous demanderai comment parti de Paris seul, sans troupes, sans escorte, je peux m'être

emparé d'un pouvoir quelconque avec violence. »

Quant à son mémoire justificatif au roi, ce qu'il y a de surprenant c'est qu'il fut lu en séance publique des juges et qu'il n'en fut tenu aucun compte. Dupont n'intervint pas!

Comment des compagnons d'armes ont-ils ainsi jugé et condamné les témoins de leurs exploits? Parce qu'ils furent sans caractère. On en connut au sortir de la salle des conseils ou des cours prévôtales qui s'avouèrent prédominés par la peur. Leurs traitements leur tinrent à cœur plus que l'honneur de leur nom. Qu'ils gardent l'infamie de leurs sentences d'iniquité.

CHAPITRE LVI

Exil du général Mouton, comte de Lobau.

La carrière magnifique du général de Lobau proteste contre son inscription sur une liste de proscription politique. — Il appartenait à Gouvion Saint-Cyr de le faire rayer, en souvenir de Dresde.

Volontaire de la Meurthe et officier dès 1792, distingué par Bonaparte à l'Armée d'Italie et promu colonel provisoire par Moreau, général au début de 1805 et aide de camp impérial, divisionnaire à Tilsit, il passa en Espagne et sous le duc d'Istrie enleva Medina del Rio Seco à la baïonnette. Dans le corps de Soult, il marcha sur Burgos et suivit l'Empereur en Allemagne. La campagne de 1809 le vit franchir le pont en flammes de Landshut à la tête des grenadiers du 17ᵉ et il se conduit à Essling de telle manière qu'il entendit le souverain lui dire : *Sais-tu*, Mouton, *que si Masséna n'était pas prince d'Essling, c'est toi qui le serais*. Ses services dans l'île Lobau lui valurent d'en porter le titre.

Aide major général pour l'infanterie, comte de Lobau, il formula au 25 octobre 1812 un avis décisif : quitter la Russie sur l'heure. Après la Bérézina, l'armée étant relativement capable de marcher seule, il partit avec son maître, Caulaincourt, Duroc, Lefebvre-Desnouettes. La France fut conduite à de nouveaux combats par la coalition. Le 2 mai 1813, à la tête de la division Ricard, la cinquième du corps de Ney, il eut ordre de reprendre à Blücher en personne le village de Kaja, point capital de la bataille de Lutzen. Il y rencontra la *Garde royale prussienne*, l'aborda à la baïonnette et la repoussa pen-

dant que ses collègues Souham, Brenier et Girard s'efforçaient de rallier leurs jeunes troupes. La victoire couronna nos efforts de ce côté.

Nous avons vu par Vammeda comment ce chef avait succombé à Kulm par excès de zèle. Son corps d'armée fut confié au comte de Lobau dont les talents militaires étaient tels que Napoléon, a-t-on écrit, l'avait toujours auprès de lui soit pour des *coups de vigueur* soit pour les *missions* qui exigeaient du jugement, de l'exactitude, de la franchise. Habile, spirituel, il possédait un don bien rare dans une cour, ne tromper personne, ne compromettre aucun camarade, toujours vrai sans déplaire. Tel l'a connu Thiers, son contemporain, tel il l'a dépeint. Le 1er corps comprit 3 divisions avec lesquelles il combattit près de Dresde, jusqu'au 6 octobre.

Lorsque nous quittâmes cette capitale, une décision s'imposait, réunir nos garnisons et rentrer en France par Torgau, conseil donné par le maître selon les circonstances. De Torgau à Hambourg on aurait eu une armée de 110,000 hommes, et quels soldats! On sait qu'il n'en fut rien, Gouvion Saint-Cyr ne retrouva plus en Saxe son génie du Rhin et pour avoir envoyé Lobau à Torgau avec 14,000 hommes, corps insuffisant, le vit rentrer impuissant dans son action. Conséquence, la célèbre capitulation de Dresde impunément violée par l'ennemi, au nom des Souverains.

Prisonnier, le général rentra en 1814. Il accourut aux Cent-Jours pour recevoir un autre commandement en chef à l'heure du désastre, le 6e corps réduit à 10,000 hommes. Il partit de Laon pour se rendre à l'embranchement des routes de Fleurus et des Quatre-Bras le 16 juin, franchit la Sambre à Charleroy et occupa le poste de la réserve laissé par la Garde à Ligny. Le 18, il devait former la réserve à Waterloo sur chaque côté de la chaussée de Bruxelles, au centre. Il choisit un terrain propre à arrêter sur notre droite

le fougueux Blücher et reçut en attendant le concours de Grouchy celui de plusieurs batteries de l'artillerie de la Garde. Il put ainsi repousser les premières attaques prussiennes. Mais lorsque Blücher, en personne, le déborda, il était six heures du soir; l'intrépide sang-froid du général fut impuissant à résister à la supériorité du nombre. Il n'avait plus que 5,000 fantassins à opposer aux 30,000 de Bulow qu'animait une haine farouche.

L'héroïsme des derniers carrés de la Garde ne sauva que l'honneur par un de ces dévouements unique dans l'histoire.

Sur d'autres points tombèrent Lobau et Friant, Cambronne et Duhesme, Durutte. Prisonnier, le général fut sauvé de la mort par les Anglais, qui eux, du moins, n'assassinaient pas les blessés.

On n'a jamais compris pourquoi Fouché le coucha sur la liste des proscrits et il faut regretter pour le maréchal Gouvion qu'il ne l'ait pas fait rayer, car il était à ce moment ministre de la guerre, tout-puissant. Mouton s'était opposé à son système d'opérations à Dresde avec une extrême vigueur. Le maréchal eut la faiblesse de le lui marquer. Exilé, le comte de Lobau rentra dans sa patrie en 1819; député en 1828 avec Clausel et Gérard, comme eux il devint maréchal de France par la monarchie de 1830. De tels hommes, il faut les acclamer parce que leur vie constitue une part du patrimoine d'honneur de notre pays.

CHAPITRE LVII

Procès avorté du général comte Decaen.

Canonnier matelot en 1787, le général est choisi par le Premier Consul pour arracher l'Inde à la domination anglaise. — Instructions et réponse. — Napoléon renonce à l'entreprise. — Procès de 1815-1817.

Clausel condamné à mort pour satisfaire à la fois la famille des Bourbons outragée dans la personne du Duc d'Angoulême, le Duc de Wellington outragé de son côté par cet homme de guerre des Arapiles aux Pyrénées ne suffit pas aux haines royalistes. On poursuivit le comte Decaen, quatre fois général en chef sous l'Empire. On poursuivit ce dernier avec d'autant plus de colère qu'il avait appartenu avant 1789 aux troupes de l'ancien régime, qu'il avait voulu soulever l'Inde contre les Anglais et qu'il avait eu affaire après Waterloo à Madame, Dauphine, durant son commandement d'alors.

Le général Decaen était entré en 1787 dans le corps royal des canonniers-matelots. Officier en 1793, général en 96, divisionnaire en 1800 (1), le Premier Consul l'avait nommé deux ans plus tard capitaine général dans l'Inde. Pourquoi? parce qu'il comprenait le moment venu des *grandes entreprises coloniales*. Arrêtons-nous à cette pensée de génie qui devançait de cent années la politique de la France au xxe siècle. L'Égypte étant

(1) Il s'était distingué à Ulm, était entré en triomphe à Munich, avait combattu à Hohenlinden où il avait tour à tour dégagé les troupes de Lecourbe et soutenu Richepanse dans sa marche sur la Traun.

perdue pour nous, Bonaparte entendait réparer. De là des instructions qu'on a données comme admirables et qui préparaient une *Expédition dans l'Inde.*

Les Anglais, y était-il dit, sont les maîtres fort jaloux du continent de l'Inde. Il ne faudra donc pas les inquiéter. Mais en traitant avec les princes de ces pays pour nos troupes et pour nos comptoirs il y aura à rechercher quelle armée européenne sera nécessaire pour les aider à jeter à bas la domination anglaise, le matériel à lui fournir, le port de débarquement et les moyens de s'en emparer. Un mémoire, résultat d'un séjour de six mois, devait répondre à cet ensemble de questions. L'officier chargé de le remettre à Paris devait être apte à fournir des explications qui serviraient de développements oraux. Par deux fois renouvelée, cette méthode amènerait à une conclusion. En cas de guerre ou bien le général resterait dans l'Indoustan ou bien il se retirerait à l'Ile de France et avertirait la métropole.

Ce n'était pas la guerre déclarée par nous, mais si elle survenait Bonaparte se proposait d'en profiter. Et peut-être, est-ce sa politique dans l'Inde qui inquiéta William Pitt au point de lui faire rompre la Paix d'Amiens. Elle le fut.

En mars 1805, le nouvel Empereur crut l'heure venue de jeter 40,000 hommes dans l'Inde avec des flottes parties de Toulon et de Cadix, du Ferrol et de Rochefort, de Brest, et du Texel. Certains bâtiments étant estimés des carcasses, peu importait de les sacrifier. Avec un soldat entreprenant, préparé comme l'était le général Decaen, tout promettait que notre armada doublerait le cap de Bonne-Espérance, et que l'immensité de la mer la protégerait. L'Inde à cette date était mal soumise, les Mahrattes en révolte secrète ou permanente ; une pareille armée commandée par un tel chef et organisée par le redoutable Decrès annonçait la destruction de la puissance britannique.

Napoléon crut devoir la suspendre et lui préféra l'*Expédition de Boulogne*. Funeste décision. Il effraya le cabinet britannique prompt à la peur; on eut la troisième coalition qui se dénoua à Austerlitz au lieu de Londres (1).

Maître de l'Europe après Tilsit, il reprit la guerre sur mer contre l'Angleterre. Après des triomphes justement réputés prodigieux, il chercha à l'accabler en mettant à contribution les forces maritimes de l'Europe. Jamais la nation qu'il regardait comme son ennemi personnel ne courut autant de danger. Marines russe et hollandaise, espagnole et italienne, il créa un système qui épuisât la puissance navale de cet adversaire resté irréductible depuis Louis XV. Du Texel à Lorient, de Cadix à Flessingue et à Venise, il entendit conquérir soit l'Égypte soit l'Inde.

Notre marine avait accompli des prodiges en 1806 par les courses de nos frégates dans l'Inde et par celles de nos bricks dans les Antilles, réparant nos désastres d'Aboukir et de Trafalgar par des campagnes trop peu connues et qu'a racontées l'amiral Jurien de la Gravière avec l'autorité qui lui est propre. Le général Decaen les avait secondés et ne demandait en juillet 1807 que 10,000 hommes pour prendre l'Inde préparée par lui à un soulèvement.

En mai 1808, Napoléon comptait réunir 131 vaisseaux de ligne et 300,000 hommes prêts à se porter sur un point quelconque. L'épouvante régnait à Londres attentive à tous les actes de son adversaire car on n'ignorait pas que la flottille existant encore à Boulogne pouvait transporter 80,000 combattants en deux traversées. A cette date, cet adversaire cherchait à nouveau une colonie, ou l'Égypte ou l'Inde.

(1) Nous ne craignons pas d'affirmer qu'avec un amiral comme de La Touche-Tréville, qui avait deux fois battu Nelson devant Boulogne, on aurait franchi la Manche avec succès.

De Lorient, 5,000 hommes devaient partir pour l'Ile de France. De Brest, 12,000. Le général Decaen ajouterait donc cette force à ce qu'il avait sous la main. Ganteaume, de son côté, en transporterait 20,000 en Égypte. L'amirauté anglaise en devait être comme affolée et sûrement affaiblie, de la Méditerranée à l'Océan. L'année 1809 modifia ces plans grandioses mais réalisables, si nous n'avions perdu entre temps l'Ile de France (1). Decaen revint alors en Europe avec une réputation parfaite et vit ses services récompensés par le commandement de l'armée de Catalogne sous l'autorité cependant du Duc d'Albuféra.

Après Leipzig, ce furent nos frontières qu'il fallut défendre; d'où, la Belgique et la Hollande si la coalition menaçait nos limites naturelles. Pour couvrir la Belgique, Napoléon s'efforça de créer une armée de 50,000 hommes dite de Hollande. Il la confia au général Decaen avec mission de manœuvrer d'Utrecht à Anvers, il l'espérait du moins. L'entrée en campagne de Bernadotte suivie de l'invasion mirent ce plan à néant. Aux Cent-Jours, le corps d'observation des Pyrénées Orientales lui fut confié le 28 mai 1815, survint Waterloo. Six mois plus tard, sans autre raison que d'avoir fait trembler les Anglais dans l'Inde, Decaen fut mis en jugement par ordonnance royale du 29 décembre. Wellington était-il intervenu? on l'ignore.

Au ministre pressé d'obtenir une condamnation, le procureur près le conseil objecta qu'il fallait des preuves sur pièces et du temps pour les obtenir. Billecocq, avocat du général détenu à l'Abbaye, écrivit à Clarke que le gouverneur Despinois entendait « n'apercevoir réelle-

(1) En mai 1814, l'Angleterre qui avait pris Malte à l'Europe, le Cap à la Hollande, s'annexa l'Ile de France. Lord Castlereagh osa nous dire : *Toute position sur la route de l'Inde doit nous appartenir et nous appartiendra.* Wellington exigeant le détrônement de Murat, nous abandonnâmes toute discussion sur cette colonie pour obtenir le rétablissement des Bourbons de Naples... ineffable compensation !

ment dans un procès criminel que l'accusation! Il ne semble pas soupçonner seulement le droit de la défense ». A quelle date était rédigée cette protestation? Un an après l'arrestation de l'inculpé. Dans une pièce de la procédure, Tabarié, le traître du Prince d'Eckmühl devenu secrétaire général du ministère, écrivit à un chef de service qu'il aurait à prendre les ordres du ministre sur un fait qu'il n'énonce pas, puis il ajouta cette remarque douteuse : (*verbalement*). Quelque calomnie probablement dont on désirait ne pas laisser de trace.

Cet ordre indiscutable prouve les félonies du ministre dans cette série d'hécatombes. Pour un de conservé, combien de documents analogues ont disparu.

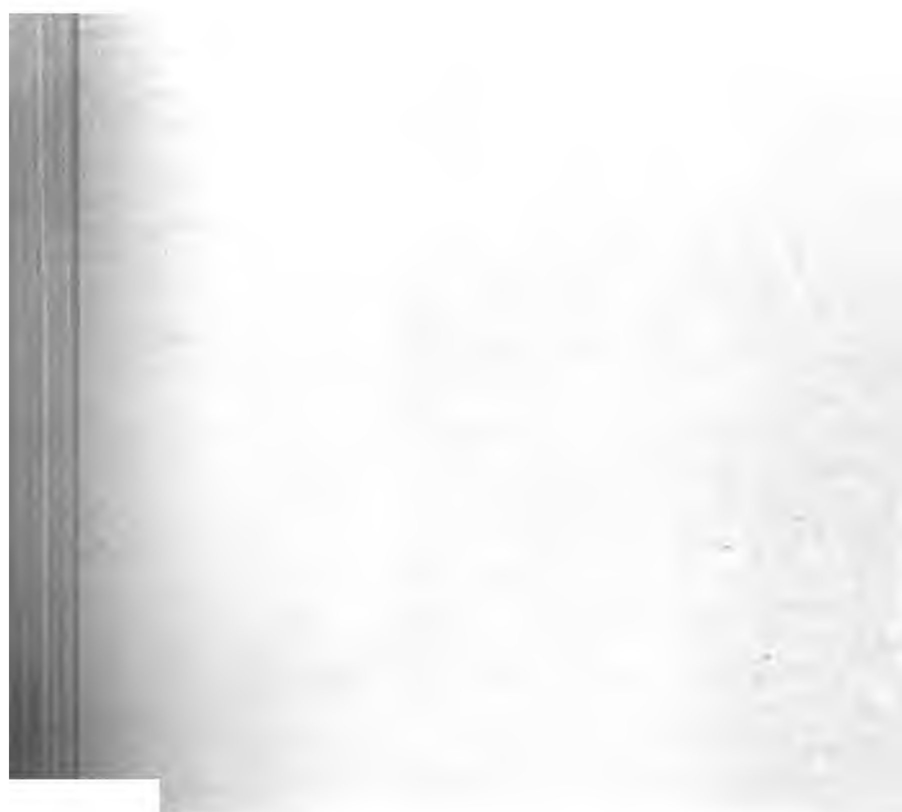
Le 4 janvier 1817, arrêt dans les poursuites. Une intervention restée inexpliquée se produisit. La Duchesse d'Angoulême accepta de répondre à une série de questions dressées par le général et qu'on lui avait soumises. On y procéda en présence du Dauphin obligatoirement et le ministre de la justice, Pasquier, en dressa le procès-verbal. Il ne figure pas au dossier de l'instruction (1).

Le 23 février, le souverain s'étant fait rendre compte par les ministres de la justice et de la guerre des informations dirigées contre Decaen par le procureur près le premier conseil de guerre de Paris ordonna, sur l'avis du conseil du ministre, ce qui suit : « Les faits imputés... sont déclarés compris dans l'amnistie. » Donc, impuissant à perdre le général, son ministre le couvrait d'opprobre autant qu'il était en lui par une *grâce* qui maintenait une culpabilité morale qui n'avait jamais existé!

L'histoire, autrement juste que les partis, dira que seul,

(1) En revanche, on y trouve le choix du général qui avait accepté de juger Decaen. Son nom? *Dupont de Baylen.*

abandonné à lui-même, il réorganisa l'île de France et l'île Bourbon, qu'il fut un administrateur rare comme le maréchal Suchet, qu'il infligea au commerce anglais des pertes immenses, qu'il lutta avec honneur pendant sept années, qu'il ne succomba en 1810 que devant 20,000 Anglais et que sa capitulation fut tout à son honneur par la réputation qu'il avait acquise chez l'ennemi. Sa probité enfin fut digne de celle du maréchal Davout et si une mort inattendue ne l'eût frappé après 1830, il eût compté parmi les maréchaux de France.



LIVRE IX

PROCÈS DE GÉNÉRAUX DE L'ARMÉE

CHAPITRE LVIII

Condamnation à mort du général comte de La Bédoyère.

Princes étrangers présents à l'audience. — Carrière du général. — Colonel du 7e de ligne, il passe à Napoléon. — Sa mort.

Le procès du général La Bédoyère (le premier en date du 14 août 1815) offrit un spectacle qui ne se renouvela plus. Assistèrent aux débats : le prince royal de Prusse, le prince royal de Wurtemberg, le prince royal d'Orange et des généraux anglais, allemands, tous venus comme pour dicter une sentence de mort à des juges qu'ils craignaient timorés. Leurs uniformes disaient bien ce qu'ils représentaient : la haine des victoires françaises. Peu importait l'homme qui les représentait. A côté des étrangers malheureusement se trouvaient des femmes du meilleur monde, titrées la plupart, venues au conseil de guerre comme à une fête. Au nom de leur caste, il leur fallait le sang de ce brillant soldat qui n'avait voulu ni de l'émigration ni de ses crimes contre la patrie. Elles lui reprochaient au nom du parti de la cour, sa naissance, sa famille, ses alliances. Il n'était pour ce monde-là ni un soldat, ni un fidèle de la gloire devant l'Étranger, mais un traître de la vieille noblesse qui eût dû marcher pour elle tantôt avec La Rocheja-

quelein durant la Vendée de Waterloo tantôt avec le duc de Guiche au quartier de Wellington!

Les gens de l'émigration oubliaient par un intérêt facile à comprendre qu'un Montmorency, un Choiseul, un de Ségur, un Castellane qui descendait des Rohan et des Mortemart, un de Cambis, un de Montesquiou, un Colbert, un d'Ornano et bien d'autres avaient combattu dans les rangs de l'armée impériale. Quelques-uns avaient débuté sous la République; dans la marine même, le comte de Villaret-Joyeuse, le comte de Latouche-Tréville, les marquis de Sercey et de Missiessy. Le parti de la Congrégation oublia avec ténacité Henri IV et Louis XIV dans leur politique généreuse, clairvoyante.

Quelle était la carrière du premier général poursuivi dans la capitale moins par des vues militaires que par des vues politiques?

En 1806, date glorieuse entre toutes, il s'était distingué en Prusse. Aide de camp du maréchal Lannes puis du prince Eugène, colonel pour action d'éclat, vaillant parmi les vaillants à Lutzen et à Bautzen, il commandait le 7e de ligne au moment des Cent-Jours. Appelé de Chambéry à Grenoble, envoyé contre lui à La Mure, il y resta ce qu'il était. Thiers qui a connu sa famille déclare qu'il avait des opinions contraires à son origine. Comme ses camarades il ne voyait dans les Bourbons restaurés que des créatures de l'Étranger. Aussi, reprenant l'aigle du 7e et criant *Vive l'Empereur* il avait entraîné son régiment vers lui. La gloire militaire et la Révolution à sauver avaient été les préludes, dit-il au colonel, de son retour triomphal.

Dès l'arrivée aux Tuileries, promu général, nommé pair et aide de camp du maître, La Bédoyère fut l'un des trois personnages chargés du choix des officiers avec les généraux Lobau et de Flahault. Il assista au désastre final et ne parla à la Chambre des pairs qu'en faveur de

Napoléon II. Lorsqu'il vit sa candidature repoussée même au prix d'une abdication, il prononça cette apostrophe trop généreuse : *qu'il se saisisse de son épée et nous irons tous mourir à ses côtés*. Puis, il se tourna contre ceux qu'il appelait des traîtres, prompts à nouer des intrigues avec l'Étranger. Devant l'effondrement, il craignit pour la vie de Napoléon et se rendit à la Malmaison où le rejoignit Gourgaud, Fleury de Chaboulon et quelques dévoués. Au départ vers Rochefort il eût voulu le suivre et fut repoussé pour son malheur. Le désir de revoir sa femme et son enfant causèrent son arrestation. Reconnu, suivi et dénoncé, il fut traduit en conseil de guerre (1). N'était-il pas traître plus que bien d'autres, lui qui était de la famille de Damas, famille célèbre par sa fidélité aux Stuarts français au point de n'avoir porté les armes que contre la France dans les rangs étrangers depuis la Révolution. Des ambassadeurs se permirent d'assister (2) à l'audience, scandale qui nous étonne encore.

Le colonel du 10e de ligne, seul régiment fidèle à Louis XVIII, rédigea une *adresse* à ses frères d'armes qu'on afficha dans tous les quartiers de Paris au moment du procès, vicomte d'Ambrugeac. Il y était avancé que l'exemple de La Bédoyère avait tout entraîné. *Bourmont*, ne l'oublions pas, avait été imposé au ministre Davout par lui et par Gérard. On négligea d'en parler au procès... On négligea aussi de raconter que pour s'emparer de La Bédoyère on avait requis un *bataillon prussien*, revanche inattendue contre un héros d'Iéna.

Attaqué dans son honneur, il se défendit simplement.

---

(1) Conseil de guerre. *Président*, Berthier de Sauvigny, adjudant-commandant. *Juges*, Mazenod de Mondésir, Durand de Sainte-Rose, adjudants-commandants, Saint-Just, chef de bataillon, Grenier et Lantivy, capitaines, Boulnois, lieutenant. *Rapporteur*, Viotti. *Commissaire du roi*, Gaudriez.

(2) Voir *Dictionnaire des Généraux*, par De Courcelles, et les feuilles de services à la guerre.

Mais il put dire avec vérité : « Je n'ai trempé dans aucun complot qui aurait précédé le retour de Napoléon; je dirai plus, je crois pouvoir affirmer qu'il n'a point existé de conspiration pour le ramener de l'île d'Elbe. » Deux heures de délibération aboutirent à la peine de mort. Le 19 août, le conseil de revision confirma la sentence. Sa femme puis sa mère firent d'inutiles tentatives pour le sauver. Le roi qui avait compromis et abandonné Marie-Antoinette fut inexorable contre le noble qui ne croyait plus aux Bourbons: le ministre Decazes se montra atroce (1) dans son machiavélisme.

La Bédoyère mourut à la plaine de Grenelle avec un mâle courage et commanda le feu, laissant un nom synonyme d'honneur.

---

(1) Sur une tentative d'*évasion*, œuvre de la générale, Vaulabelle a laissé un récit poignant auquel on renvoie le lecteur (t. III, p. 532).

CHAPITRE LIX

Condamnation à mort du général Mouton-Duvernet.

Rien dans la carrière de ce général étranger à la politique ne le désignait à une fureur aveugle. — Caché généreusement par le comte de Meaux, il se livra pour ne pas le compromettre. — Le roi refuse sa grâce. — Protestation admirable du général Roger de Damas, gouverneur de Lyon.

Du Puy en Velay, le général Mouton-Duvernet débuta comme soldat au régiment de la Guadeloupe en 1787. Volontaire de 1791, il ne devint officier qu'en 1794 et commandant en 1799. Colonel à Tilsit, dans la Garde en 1809 il fut général deux ans plus tard et divisionnaire à Dresde, époque où il fut fait prisonnier dans la confusion qu'avaient subies sa division à Kulm et celle de son collègue Philippon, confusion provoquée par la cavalerie de Vandamme entraînant la déroute. De la Guadeloupe à Toulon, de l'Italie à l'Allemagne, en Espagne et sur l'Elbe, il fut cité pour sa valeur et dans les troupes pour sa bienveillance à l'égard du soldat. Bonaparte l'avait nommé capitaine à Arcole, deuxième journée, sur le champ de bataille, et officier supérieur en 1802, date à laquelle il appartenait au corps des adjudants-généraux, c'est-à-dire de l'état-major. A son retour de l'étranger, il fut nommé à Valence en 1814, puis demanda la croix de Saint-Louis au Duc de Berry par M. Armand de Polignac. Il crut qu'il devait imiter la plupart de ses collègues en la sollicitant. En 1815, ce devait être un crime.

Aux Cent-Jours, l'Usurpateur se souvint que Mouton avait appartenu à la Garde comme adjudant-général en

1811. Il le manda à Paris le 21 mars, l'envoya en mission extraordinaire, le duc d'Albuféra lui confia toute autorité sur cinq départements; le 28 mai, il eut le titre de gouverneur de Lyon, le 27 juin celui de Paris par les chefs du Gouvernement provisoire.

Il fut un des trois lieutenants-généraux envoyés de Paris à Laon pour apprécier le moral des troupes et s'il en restait encore après Waterloo. Tous virent la route de Paris couverte de détachements de la Garde, on les évalua à 2,000 hommes environ appartenant à tous les corps. Harangués par Mouton-Duvernet au nom de l'honneur, ils répondirent à ses objurgations : *Pour qui nous battrions-nous? Il n'y a plus d'Empereur!* L'auteur de ce récit, capitaine au 1er grenadiers de la Garde, fut le témoin de cette apostrophe curieuse (1).

Pourquoi le dernier titre? Parce qu'il appartenait à la Chambre des Représentants, où l'avait envoyé son département d'origine. Son attitude? Il y combattit les Bourbons comme étant les adversaires implacables de la Révolution et des institutions qui en découlaient. Aussi, parla-t-il en faveur de Napoléon II malgré l'Étranger. Son arrêt de mort le voilà dans sa cause première; mais il faut y joindre qu'il combattit les amis du Duc d'Angoulême dans le Bas-Languedoc, notamment l'envoyé personnel de ce prince en avril. Son rapport au prince d'Eckmühl du 19 copié aux archives du ministère et produit au procès fut une des pièces invoquées contre lui.

Le 22, il avait mandé au ministère l'appréciation suivante :

« Il y a dans ce pays-ci beaucoup de ces *petits nobles* qui sont trop lâches pour conspirer ouvertement, mais assez rusés et méchants pour profiter de la crédulité de ceux qu'ils voudraient encore asservir.

---

(1) De Manduit. dans son *Histoire de la Grande Armée*, t. II, l. IX, ch. XXXIII, p. 519.

« Ces nobles tremblent à l'idée que les armées françaises puissent prendre une attitude imposante, ils font tout pour l'empêcher et ils ne respirent qu'après le moment qu'ils croient prochain de voir les armées ennemies revenir, leur rendre leurs privilèges et leurs titres; pour cela, ils donneraient toute la France, hors ce qui leur appartient en propre. »

Aussi, demandait-il d'envoyer des troupes les surveiller jusqu'au complet ralliement des conscrits sous les drapeaux. Une année plus tard, ce devait être sa perte dans une place où commandait l'émigré Roger de Damas, gouverneur, et le triste Canuel de la Vendée. En outre, le maréchal Davout l'avait présenté en mai pour y aider le Duc d'Albuféra à raison de sa capacité et de sa réputation dans le pays lyonnais. D'où son choix et ses services locaux en corrélation avec ceux des généraux de Gilly et Grouchy, ce dernier comme général en chef pour le sud-est. C'est ce qu'on appela plus tard « les trames qui se sont ourdies dans les provinces méridionales ». Dans tous les cas, Mouton-Duvernet n'était qu'en sous-ordre. A des ultras de la politique, peu importait cette distinction; ce qu'on voulait, c'était une victime et on s'y prit comme il fallait pour l'obtenir.

Le général ne passa pas hors des frontières lorsqu'il connut la liste de proscription élaborée par le ministre de la police. Il accepta du comte de Meaux, maire de Montbrison et homme de cœur, un asile généreusement offert. Il y resta impassible durant une année. Devant la persistance des recherches dont il se savait l'objet, il y eut un jour où il redouta pour celui dont il était l'hôte un malheur, son arrestation dans son hôtel, arrestation qui aurait compromis la fortune de M. de Meaux et peut-être sa liberté. Il se constitua prisonnier, de lui-même, et se rendit à la préfecture. L'administrateur, Tassin de Nousseville, ne comprit pas ce qu'il y avait

de rare dans cet acte. Il afficha la prétendue arrestation dans toutes les communes du département, le dossier de l'inculpé en a conservé un exemplaire.

Aux Tuileries, le roi fut consulté sur ce cas particulier. Il rendit une ordonnance qui renvoyait le général à Lyon pour y être jugé en conseil de guerre (1). Rien ne le signalait à l'animadversion du parti royaliste comme influence plus qu'un autre. A l'égal de Chartran, il fut choisi comme victime expiatoire et peut-être encore avec moins de raisons politiques. Il fut condamné à mort, et on ne sait pourquoi, à l'unanimité.

Lorsque sa veuve qui habitait Paris pénétra dans la salle des Maréchaux au moment où le roi se rendait à la chapelle, elle présenta un placet au comte d'Artois qui le repoussa; elle renouvela sa tentative avec le Duc de Berry qui le repoussa également. A l'arrivée du roi, elle se jeta à ses genoux et implora sa clémence. Esprit faux, cœur de marbre, l'interpellé jeta à la tête de cette malheureuse femme ces simples mots : *Je ne peux vous accorder votre demande*; et sans s'arrêter il entra dans un temple où tout lui parlait de pardon!

Le conseil de revision n'admit pas plus que le premier tribunal militaire la valeur des témoins qui avaient raconté la bonté du général aux temps où il avait gouverné Lyon sans proscrire quiconque. Le 26, son pourvoi était rejeté; le 29, le supplice (2).

Eh bien, Louis XVIII reçut à cette heure une leçon méritée, d'un de ses fidèles.

---

(1) Conseil de guerre. *Président*, général Darmagnac. *Juges*, généraux de Briche et de Coustard, colonel de Castelbajac, chef d'escadrons Gagueur, capitaines Gauthier et de Lafage. *Rapporteur*, marquis de Saint-Paulet.

Darmagnac, volontaire de 1791, avait été un des vaillants de Rivoli et des Pyramides. Colonel au Caire où il commandait la célèbre 32ᵉ demi-brigade, il avait reçu de Kléber un sabre d'honneur. On se demande quels ordres lui vinrent de Paris pour peser sur sa volonté et lui faire oublier la carrière de l'adjudant-général de la Garde.

(2) A consulter : *La Vie et le Procès du général Mouton-Duvernet*, par M. Bouchot, avocat (1844).

Le comte Roger de Damas, officier brillant au service de Russie en 1787 jusqu'en 91, à l'armée des princes, puis général à Naplès, commandait à Lyon lors du procès de Mouton. Il n'accepta pas la sentence de mort, écrivit au ministre de la guerre qu'il devait en appeler à la clémence du souverain. Clarke lui ayant répondu qu'il le lui interdisait, le comte de Damas répliqua par l'apostrophe que voici :

J'ose parler franchement à Votre Excellence. Je désirerais que le Roi daignât dans sa clémence commuer sa peine. Ce n'est pas officiellement que je le demande, je n'en ai pas le droit. Mais, selon moi, il est de la nature des coupables, vu les accessoires de sa vie, qui prêtent à un témoignage de clémence royale.

Après le refus au marquis de Jamilhac à Lille, c'était un Système.

Cet appel à une grâce en conseil des ministres resté *secret* jusqu'à aujourd'hui fut rejeté par l'influence du Duc de Feltre. Qu'il en garde la honte (1).

---

(1) La famille fit célébrer un service funèbre en mémoire du général à la cathédrale du Puy. L'affluence des officiers en demi-solde fut énorme. On agita la question de poursuites à exercer contre eux, le ministre entendait recourir à des peines militaires. Les ministres s'y refusèrent. Un seul fut frappé, le général Boudinhon, avec ces mots menaçants : *placé en surveillance*, comme un forçat! (Du 14 octobre 1815.)

CHAPITRE LX

Condamnation à mort des généraux Rigau et Debelle.

Poursuivi comme voleur du Trésor en 1815 et dans le but de favoriser le retour de Bonaparte, le général Rigau est envoyé en conseil de guerre. — Procès, *la mort*. — Le général Hugo menacé avec lui. — Procès et *condamnation à mort* du général Debelle adversaire du duc d'Angoulême.

Capitaine de cavalerie en Belgique pendant les insurrections de 1787 à 1792 contre l'Autriche, chef de brigade à la suite du 10e hussards, le baron Rigau était général en janvier 1807. Commandant en 1814 le département de la Marne, prisonnier de guerre à la reddition de Châlons, blessé à Jemmapes, à Mons, à Rousselaer, ce méridional d'Agen fut un soldat qui n'avait aucun titre à la persécution (1). Il fut poursuivi parce qu'on voulait des exemples. Son cas fut dû à quelque vengeance particulière. Prudemment il put s'enfuir et alla mourir à la Nouvelle-Orléans après s'être réfugié au champ d'asile du Texas près de Lallemand, de la Garde.

Le 8 mai 1815, le prince d'Eckmühl lui remboursa par ordre de l'Empereur les 27,400 francs qu'il avait employés « au paiement de différentes dépenses extraordinaires ayant pour objet le service de Sa Majesté ». Ces fonds avaient été avancés par le receveur général de Châlons. Sait-on ce qu'il en advint en 1815? Le 11 décembre, le ministre de l'intérieur l'accusa auprès du duc de

(1) Il avait été recommandé militairement par le Duc de Reggio pour le grade de lieutenant-général, le 2 août 1814 (Dossier Rigau). C'est à lui que ce maréchal dit le soir d'Ostrolenka: *Vous voulez donc tomber en lambeaux ?*

Feltre : 1° d'avoir pris cette somme sans titre ; 2° de l'avoir employée « contre le gouvernement de Sa Majesté » ; 3° en faveur de Bonaparte « dont il avoua lui-même avoir préparé ainsi le retour ». Malheureusement pour l'accusateur, la pièce du 8 mai détruit ce qu'il avance. Quant au receveur général, le ministre déclara qu'il faudrait le mettre en jugement, la loi d'amnistie n'étant pas rédigée pour lui (1).

Le 17 mai 1816, le Duc de Feltre reçut le rapport suivant contre les généraux Rigau et Hugo.

« Son Excellence le ministre de la police générale annonce à Monseigneur d'après l'avis qui lui est parvenu que les généraux Hugo et Rigau sont arrivés dernièrement à Sarrebruck et qu'ils y tiennent les propos les plus scandaleux contre le Roi.

« En faisant cette communication M. le comte de Cazes prie Votre Excellence de lui faire part de ses observations et de l'informer de la position dans laquelle se trouvent ces deux officiers généraux.

« D'après les renseignements pris au bureau des États-majors sur le maréchal de camp Hugo, cet officier général a été mis à la solde de demi-activité et résidait en janvier dernier à Blois (2).

« Quant au maréchal de camp Rigau qui a passé à l'Étranger, il se trouve dans le nombre des militaires contre lesquels des poursuites ont été dirigées avant la promulgation de la loi d'amnistie.

« Le 2e Conseil de guerre de la 1re division militaire devant lequel est traduit cet officier général est à la veille de le juger par contumace.

(1) Corbineau, témoin au procès, nia avoir fourni aucun fonds et le justifia par la représentation de ses registres soit comme receveur général soit comme simple particulier.

(2) Sait-on comment on avait accueilli les troupes qui défendirent Thionville en 1815? Par l'apostrophe que voici : *Vous êtes donc des rebelles à Thionville ?* Il fallut le crédit du maréchal Kellermann et l'intervention du maréchal Jourdan pour sauver le père de Victor Hugo.

« On a l'honneur de faire observer qu'il résulterait de l'avis reçu par le ministre de la police générale que le maréchal de camp Rigau qui s'est soustrait par la fuite à l'action des lois, s'est rendu à Sarrebruck d'où il paraîtrait vouloir braver l'autorité du Roi; *qu'une pareille audace ne peut être ni protégée ni tolérée par le Droit des Gens*; que d'ailleurs cet officier général est poursuivi pour crime de trahison et de Lèze Majesté, et que sous ce rapport il y a lieu à *réclamer son extradition*.

« Le Bureau de la Justice militaire ne pouvant pas juger des circonstances particulières qui pourraient porter le Gouvernement du Roi à ne pas user de ce droit, Monseigneur décidera; dans le cas de l'affirmative, on a l'honneur de soumettre à son approbation la lettre ci-jointe. »

Le 24 mai, Clarke écrivait au Duc de Richelieu.

« Je pense, M. le Duc, que Votre Excellence croira convenable pour l'intérêt de la Justice de réclamer l'arrestation et l'*extradition* de cet officier général (1). »

Sa conclusion suivait: l'informer afin qu'il prenne les dispositions nécessaires, donc la mort.

Eh bien, la Prusse autrement digne que le ministre de la guerre de Gand refusa de se prêter aux volontés de ce dernier. Aucun des deux généraux ne fut arrêté, encore moins extradé. Il faut constater, puisque l'occasion s'en présente, que le gouvernement absolu de Berlin se refusa à persécuter par des mesures draconiennes les militaires qui fuyaient une justice de sang née de nos discordes et du refus de prendre la Convention de Saint-Cloud comme une *amnistie* sans discussion possible.

Sur la *question d'argent*, le rapporteur Viotti fut battu

---

(1) Le général Rigau put franchir la frontière grâce au dévouement de l'Alsacien Herrenschmidt, habitant de Saar-Union (Bas-Rhin).

par le receveur général de la Marne. On lui opposa alors un vitrier de Châlons qui déclarait avoir entendu la conversation de deux femmes du peuple dont l'une disait à l'autre : « Tu dois crier plus fort que moi vive l'Empereur, car tu as reçu six francs et moi je n'en ai reçu que cinq. » Pauvre vitrier (1) !

Avec le Duc de Bellune, retour de Gand, la scène change. Rentré de Paris à Châlons le 20, siège de son commandement, il donna des ordres à ses troupes et les porta dans les diverses directions de Paris ; spécifiant qu'elles s'arrêteraient sur la place de la ville, il informa les colonels qu'il les haranguerait. Les troupes se révoltèrent, fait très ignoré.

« Arrivés sur la place, les colonels trouvèrent, en effet, les soldats en pleine insurrection, raconta le maréchal, et le général Rigau à leur tête les haranguant et les excitant à la révolte contre l'autorité légitime. Indignés de cette conduite, ils menacèrent ce général de le sabrer s'il ne se retirait au plus vite. Ce général prit aussitôt la fuite en se dirigeant vers Paris. Après cette scène, les troupes rentrèrent dans l'ordre à l'exception du 5e régiment de hussards et du 12e d'infanterie de ligne qui *suivirent* Rigau. »

Le succès de l'entreprise de Buonaparte, concertée avec des généraux, voilà ce que tint à prouver contre le prévenu le rapporteur ; il oubliait la proximité de la capitale et les courriers de tous genres, officiels ou privés, qui en avaient été expédiés à Châlons. En plaçant à la date du 23 mars les culpabilités militaires dont il se disait la victime, le roi Louis XVIII jouait la comédie de la sincérité dans l'ordonnance de proscription du 24 juillet. Le temps est venu de le dire. Rigau

(1) Conseil de guerre. *Président*, général Obert. *Juges*, généraux de Coetlosquet et d'Orsay de la garde royale, de Courteilles, colonel, de Quélen chef d'escadrons, capitaines de Dammartin et Montjoy. Procureur du roi, de Salgues.

n'en fut pas moins accusé de trahison, de rébellion et de corruption des troupes par les fonds publics. Les pièces qui l'attestaient fixaient, à écouter le rapporteur, l'opinion sur la trame criminelle de ceux qu'il appelait emphatiquement des révolutionnaires.

C'est en vain qu'il s'efforça de compromettre dans le même procès le capitaine de gendarmerie Thomassin qui s'était refusé cependant à l'arrestation du maréchal Victor. Il ne put le perdre, le capitaine fut acquitté.

Le général Rigau fut condamné à mort, à l'unanimité en invoquant contre les généraux cette légende chère aux royalistes : c'est à prix d'argent qu'ils faisaient des recrues, que c'est à prix d'argent qu'ils ont ouvert à Buonaparte le chemin de l'île d'Elbe à Paris. Mais Viotti négligeait d'ajouter : *avec 600 hommes*.

Le général baron Debelle n'était que canonnier au début de la Révolution. De Sambre et Meuse à l'Italie il parvint au grade de colonel. Général de 1806, il se rendit en Espagne et quitta l'armée en 1809 pour des motifs inconnus. Napoléon lui confia aux Cent-Jours le commandement de la Drôme.

Il eut à combattre les troupes royales du duc d'Angoulême trop bien accueillies à Montélimar. Les troupes du général Brayer ayant été conduites à Paris, le général Debelle n'eut à opposer que des gardes nationales à l'infanterie régulière du prince. Il fut repoussé par le comte d'Escars et contraint de repasser la Drôme.

Pour conserver son cours, il tenta la défense du pont de Loriol au-dessous et au-dessus. Il eut alors affaire au duc en personne dont la présence fanatisait les partisans. Quant au 10e de ligne et au 14e chasseurs ils restèrent fidèles à la cause royale moins un groupe du 10e qui mit la crosse en l'air. Cet incident promit une défection qui fut loin de se compléter ; deux compagnies de ce régiment firent feu et se précipitant sur le pont s'en emparèrent. Le 39e cria à la trahison. Le 4 avril, pen-

dant que l'Usurpateur était aux Tuileries, Valence appartint à son adversaire et Grenoble se trouva menacé. Telles furent les suites de l'échec subi au pont de Loriol par Debelle.

La convention de Saint-Cloud ne l'ayant pas protégé, il comparut le 22 mars 1816 en conseil de guerre (1).

On invoqua contre lui l'ordre du major général Bertrand l'appelant au commandement de la Drôme, sa lettre au préfet de ce département du 15 mars 1815, celle à un journaliste local, celle écrite à un officier de la Garde, son rapport au ministre Davout. Berryer fils, celui qui devait être le grand Berryer, le défendit inutilement.

Avoir résisté au prince royal devint le crime que sa vie seule pouvait expier. Des témoins impartiaux déposèrent pour lui en nombre qu'il avait maintenu la paix publique dans l'étendue de sa circonscription militaire; certains attestèrent qu'il avait soustrait soit aux vengeances des campagnards soit à la colère de ses troupes des royalistes décidés. On le voulut criminel et le président formula une doctrine nouvelle en ces termes : *Les insurgés sont où le Roi n'était pas*. De la France il n'était pas question, même lorsqu'elle accomplit en masse une révolution comme au 20 mars. Résultat, la mort et la dégradation (2).

---

(1) Conseil de guerre. *Président*, général d'Estoquigny. *Juges*, généraux de Béthisy et de Montelégier ; colonel de Courteilles, chef d'escadrons de Quélen, capitaines de Grenier, de Dammartin. *Rapporteur*, Viotti.

(2) Le Duc d'Angoulême mit fin à sa commutation de peine (la prison) deux ans plus tard. L'arrêt du conseil avait stipulé des mouvements hostiles contre les troupes restées fidèles. Eh bien, il y eut dans les bureaux du ministère de la guerre un fonctionnaire assez lâche pour qualifier la grâce d'*acte coupable* dans une *note* qu'il inscrivit au dossier du général sans droit aucun.

CHAPITRE LXI

Le boucher de la Vendée Canuel contre son pacificateur Travot.

Carrière militaire du général Canuel. — Carrière militaire du général Travot. — Conseil de guerre de Rennes et conseil de revision. — Peine de mort.

Quel spectacle donne parfois l'histoire.

Un général de l'armée nationale, de 1793 à 1815, devenant avec les proscriptions voulues par les émigrés et les étrangers, le juge d'un général de la même armée, intervertissant les rôles, bourreau alors qu'il eût dû être jugé pour ses excès, voilà ce qu'on va lire quant au général Canuel juge de son collègue Travot.

A ce dernier, pacificateur de la Vendée, et victime de passions qui survécurent à la Révolution, on a à opposer l'aide de camp du général des faubourgs Rossignol, sans merci pour les *brigands royalistes*, clubiste féroce à Lorient, délateur de marque parmi les dénonciateurs en titre qui trouva dans la guerre civile des gages d'un avancement scandaleux, fruit du sang répandu par la guillotine qu'il avait dressée partout dans ses expéditions.

Le 9 thermidor et l'Empire avaient paru calmer les fureurs sanguinaires de cet homme, 1815 le rendit à ses premiers instincts! Quelle fut la carrière du général Canuel? Soldat dans le 42ᵉ d'infanterie en 1787, congédié l'année suivante, il devint lieutenant du 1ᵉʳ bataillon de la Vienne en novembre 1791, sous-

lieutenant au 70e en 1792, adjudant général chef de bataillon en août 1793, général le 30 septembre suivant et divisionnaire le 28 novembre. En 1800, il était réformé (1). Rappelé à l'activité en février 1805, gouverneur de Munster en 1807, il perdit sa situation en 1809 comme *faussaire*.

En décembre 1804, il avait écrit à l'Empereur une lettre où on lit : « Si un dévouement sans bornes et une fidélité inviolable sont des titres suffisants pour obtenir de l'emploi, je crois mériter cette faveur. Dans tous les cas, Sire, mon cœur et mon bras sont à vous. » Il voulait servir son auguste personne. Ce fut Clarke qui le fit réintégrer; il est nommé dans le rapport à l'Empereur. Canuel brûlait de montrer son dévouement *au souverain du Grand Empire*. En septembre 1806, il l'appelait Napoléon le Grand.

Malheureusement pour lui, le massacreur de la Vendée avait un frère, sous-lieutenant en 1808. Il désira l'avoir comme aide de camp, ce qui était contraire à la législation militaire relativement à son grade. Pour y parvenir, un *faux* en écriture publique fut organisé dans les bureaux par l'employé de service compétent, un nommé Bitry. L'instruction après la découverte de ce crime prouva que ce dernier avait accepté de l'argent pour créer un *titre faux*. Le tribunal de la poursuite osa déclarer par jugement que cette affaire n'était pas susceptible d'une action criminelle, ce qui violait la définition même du faux par les lois pénales. Le Conseil d'État consulté eut beau déclarer coupable l'auteur du crime par Avis motivé rendu sous la présidence du général Lacuée de Cessac, le ministre de la guerre et Napoléon furent battus dans leurs décisions personnelles.

---

(1) Ministre à cette époque, le grand Carnot avait proposé de le réintégrer sur l'intervention des généraux Kellermann, Canclaux, Clarke, trompés on ne sait par quel artifice de l'intéressé.

Si les pièces originales ne nous avaient pas été conservées, on pourrait douter du forfait lui-même.

L'intervention du Grand'Juge, Reynier, duc de Massa, remit la question à son point juridique. Sur sa sentence, le ministre de la guerre demanda et obtint, le 19 décembre, que le général Canuel serait réformé *sans traitement* comme *complice* des faux accomplis par lui, par son frère, par l'employé Bitry (1).

Avec la Restauration, changement d'attitude.

Le duc de Duras intervint, le 17 mai 1814, pour déclarer qu'il fallait replacer Canuel, car il n'y avait « aucune espèce de motif qui puisse lui mériter la moindre défaveur » et que sa conduite dans des temps difficiles a été excellente. Le 12 juin, il était rétabli par le ministre Dupont sur les cadres de l'armée active où allaient figurer à d'autres titres tant d'émigrés, retour des armées étrangères.

Le 18, le faussaire écrivait que sous le gouvernement de Bonaparte il avait été *victime* de cet homme ombrageux et des passions particulières de son ministre. C'est par des affirmations purement déclamatoires et dénuées de toute preuve que l'on a vu des criminels profiter des discordes civiles et se donner pour des victimes d'un gouvernement disparu. Certains oublient que les archives de l'État, inviolées, restent avec les preuves indiscutables de leurs infamies et de leurs mensonges (2).

Les événements de 1815 le trouvèrent en Vendée, l'épée à la main, dans les rangs de ceux qu'on appela l'*Armée royale*, comme aux temps de 1793. Étrange

(1) Lacuée avait écrit officiellement que le Conseil d'État avait vu, d'après les réponses de l'interrogatoire, quant à Canuel, *qu'il n'était pas étranger aux délits à lui imputés*.

(2) Le maréchal de Castellane a constaté les *horreurs* commises par lui dans le Morbihan comme républicain. Le comte Decazes demanda au préfet de ce département, en mai 1819, les extraits mortuaires de gens tués sans jugement *par l'ordre de Canuel*. Les témoignages officiels de sa férocité furent, tous, douloureux (*Journal*, t. I, ch. IX, p. 374).

confusion des événements et des hommes! Le bourreau y fut accueilli par les victimes ou par leurs fils! Le Duc de Feltre y mit le sceau en obtenant pour lui de Louis XVIII le titre de baron, 18 juin 1817, de *baron rouge*, sans doute (1).

Avec un pareil passé, peut-on s'étonner que ce triste personnage ait été choisi pour présider le conseil de guerre qui allait condamner le général Travot comme ayant joué un rôle dans la pacification des guerres de l'Ouest.

Ce général avait appartenu à l'ancienne armée où il avait servi dans le régiment d'infanterie d'Enghien, de mars 1784 à mai 1789. Lieutenant-colonel du 2e bataillon du Jura, son pays d'origine, en 1791, il avait été nommé chef de brigade en mars 1794 à l'armée de l'Ouest et général deux ans plus tard à l'armée des côtes de l'Océan. Il resta dans le pays vendéen jusqu'en 1803; divisionnaire en mars 1805, il servit à l'intérieur, en Portugal, aux Pyrénées, revint à Angers en mars 1815, fut promu pair de France le 2 juin et admis à la retraite en vertu de l'ordonnance du 1er août de la même année, après Waterloo.

Le malheur de ce soldat fut : d'avoir longtemps combattu dans l'Ouest, surtout après avoir servi dans le régiment d'Enghien, et enfin de s'être emparé de Charette, généralissime des armées royales, que les lois militaires devaient condamner à mort pour avoir appelé l'étranger et pour sa rébellion ouverte contre le gouvernement légal du pays.

Le sang de Travot devait indemniser le parti de la Congrégation de la mort de Charette surnommé *le Dieu de la Vendée* par ses partisans et par les rebelles de l'Ouest. Il le fallait d'autant plus que durant les Cent-

(1) Le général Bigarré qui fut un des pacificateurs de 1815 a tenu à déclarer dans ses Mémoires que Canuel ne combattit jamais que des Français.

Jours il avait conduit les troupes destinées à se porter en colonnes mobiles sur les deux rives de la Loire; instrument de pacification nécessaire pour l'œuvre patriotique du général Lamarque.

Quelle avait été sa conduite après Waterloo?

Le 19 juillet, son dossier l'atteste, il avait adhéré à la soumission du maréchal Davout et de ses officiers généraux « par une déclaration personnelle tant en son nom qu'en celui de son état-major ».

Le 29 août, l'adjudant commandant de Bertier informait le ministre Gouvion Saint-Cyr que le général était à la tête d'un corps de l'Armée de la Loire et déclarait qu'il fallait mettre fin à ce *scandale* (1).

Le 4 septembre suivant, il fut mis à la retraite. Mais les hommes de sang veillaient. Se fondant sur une série de dénonciations dont la plus importante fut celle du sous-préfet de Saumur, Lavech, qu'avait provoquée le comte d'Andigné par lettre officielle du 14 octobre (2), le ministre de la police Decazes informa son collègue le *duc de Feltre* que Travot voulait « relever le parti révolutionnaire dans la Touraine » le 27 octobre. La conséquence fut immédiate; on dressa des notes redoutables contre lui, politiquement relatives aux guerres de l'Ouest, où il fut appelé *la terreur des royalistes*. La conclusion fut qu'il avait fini sa carrière dans les contrées où il l'avait commencée, là « où il avait été agent et témoin de la fin héroïque du malheureux Charette ». On le voit, la France, le devoir, l'honneur militaire de cette vie de soldat n'étaient rien. Charette, toujours le Charette de l'an IV.

Le maréchal Berthier a laissé sur Travot un témoignage resté inédit. Le voici en entier :

---

(1) Dans sa lettre, le vicomte de Bertier rappelle qu'il a été, de Nantes, l'auteur du renvoi de la Vendée.

(2) On observera que cet officier avait déserté avec Bourmont dont il était l'aide de camp. Le repentir de sa trahison, en voilà un effet.

« L'estime et la confiance dont il jouissait dans cette contrée lui en fit donner le commandement. Depuis cette époque (l'an IV), quels qu'aient été les troubles des départements de l'Ouest et sous quelque dénomination que les auteurs de ces troubles aient paru, le général Travot a maintenu la tranquillité dans la Vendée par sa prudence, sa fermeté, la connaissance qu'il avait des localités et du moral des habitants dont il était aimé. Son nom et sa présence excitaient la terreur parmi les ennemis de l'intérieur. Je joins à ce rapport plusieurs pièces qui constatent combien cet officier était considéré dans ce département (1). »

Sur sa conduite en 1815, un témoin au procès de 1816, le général Caillé déclara qu'il avait agi comme doit le faire tout officier général obligé de maintenir un pays en armes dans l'ordre. Puis, il appela les intéressés en témoignage, en ces termes :

« Je dois à la plus exacte vérité que les Vendéens eux-mêmes connaissent que M. le lieutenant-général Travot avait des vues pacifiques envers les habitants de ce pays, ce qui peut être d'ailleurs constaté par ses ordres du jour qui défendaient le pillage et prescrivaient au contraire le respect dû aux personnes et aux propriétés (2). »

Des gens du peuple racontèrent qu'il n'avait cessé de protester contre cette guerre civile, et qu'il y avait montré beaucoup d'humanité.

Une loi d'Amnistie proposé avec quelque hypocrisie après Waterloo ayant été votée le 12 janvier 1816, ce même jour le duc de Feltre, ministre de Gand, ordonna l'arrestation du général Travot (3). Il déclara ce dernier

(1) Travot lui avait offert un passeport qui eût assuré son salut en se compromettant lui-même, Charette le refusa. Conduit à Nantes, il y fut fusillé sur la place Viarme le 29 mars 1796. (Voir aux pièces justificatives.)

(2) Proclamation de Travot du 22 mai 1815 aux pièces justificatives.

(3) Dupin avait donc raison de dire que Travot était couvert par la

prévenu « d'avoir comprimé l'élan des fidèles sujets du roi » et d'avoir provoqué la *guerre civile* en faveur de l'Usurpateur. Ces deux chefs d'accusation constituent deux mensonges; quant à l'ordre ducal, il faut qu'il ait été rédigé le 11 pour qu'il fût exécutoire le 12. Emprisonné à Rennes le 15 et interrogé aussitôt, il ignora que le préfet du Morbihan avait averti le gouvernement de l'effet déplorable produit par son arrestation.

Le 18 mars, le conseil de guerre de Rennes tint séance contre l'inculpé (1), présidé par Canuel venu de Bourges à cet effet. Il posa trois questions; aux deux accusations du ministre qu'on vient de lire, il ajouta l'organisation d'un corps composé d'anciens chasseurs de la Vendée pris parmi les acquéreurs de biens nationaux.

Nous ne discuterons pas les illégalités commises, la condamnation seule importe. Par cinq voix contre deux, le général fut condamné à mort, conformément aux articles 87, 91, 92 du code pénal. Une voix, capitaine Vigeon, vota pour l'acquittement pur et simple. Le général Rivaud demanda par lettre à son ministre le bannissement, assimilation heureuse avec les autres généraux bannis. Son collègue O'Mahony se distingua par son acharnement; il manda au ministre qu'on devait *exécuter la sentence capitale* contre un chef de fédérés, de jacobins et de bonapartistes. Un membre du parquet vint, de son côté, à Paris solliciter en personne la mort sans merci du collègue de Hoche dans la pacification.

Canuel protesta, le 23 mars contre le mémoire justificatif de treize avocats de Rennes, qu'avait signé le professeur de droit Toullier et trois de ses collègues de

loi d'amnistie et Viennet ajoutait en 1836 que ses ennemis l'avaient dérobé à l'amnistie.

(1) *Président*, général Canuel. *Juges*, généraux Rivaud de la Raffinière, O'Mahony; colonels Debellon, Destombes; capitaines Vigeon, de la Grasserie. *Rapporteur*, chevalier de Jouffrey.

la Faculté. Il le déclara « injurieux à la justice », au conseil de guerre, au ministre, au Roi, et le spécifie de libelle à déférer au châtiment de la loi! Le bourreau de 1793 avait soif du sang du pacificateur.

Des préparatifs à main armée eurent lieu à Rennes pour *empêcher l'exécution* de la sentence. Des placards furent affichés contre ceux qu'on nommait les assassins du général Travot; ils avaient donc juré la perte de tous les *braves* qui ont défendu le pays. Dans d'autres, signés par des gardes nationaux, on appelait les juges d'*affreux cannibales*, on n'admettait pas que la ville de Rennes fût souillée par un tel *forfait*.

Un conseil de revision reprit la cause et commua la peine de mort, 25 mars, en vingt années de détention. Le duc d'Angoulême le fit gracier en 1818 sur la pétition de ses deux fils, officiers. Le général était devenu fou, il le resta jusqu'à sa mort (1). Ainsi se termina cette vie de soldat que brisa l'intervention des familiers de la Rochejaquelein et d'Andigné, par des représailles que rien ne saurait justifier (2).

---

(1) Napoléon connut ce crime à Sainte-Hélène et le spécifia par un legs de son testament: « Aux enfants du brave et vertueux général Travot. »

(2) La ville de la Roche-sur-Yon a élevé une statue au général en 1838 et Cholet un monument. Un parent de l'auteur, M. Gauja, préfet, fut un des initiateurs des fêtes de Cholet en 1840.

CHAPITRE LXII

Condamnation à mort des généraux Lallemand, de Metz, et Gruyer.

Le général Lallemand aîné, de Sambre et Meuse et d'Égypte à Waterloo. — Condamné à mort. — Le général baron Gruyer, de l'Italie à la campagne de France. — Condamné à mort comme *complice du maréchal Ney*. — Sa femme partage sa prison.

Officier de cavalerie, aide de camp à titre de sous-lieutenant, plus tard de Junot comme capitaine, il avait appartenu aux guides d'Italie sous Bonaparte, colonel dans la guerre de 1806, général en août 1811, *Lallemand aîné* avait donc combattu depuis 1792 sur la Moselle, en Sambre et Meuse, en Italie et en Égypte, à Saint-Domingue, en Portugal et à la Grande Armée, en Espagne. Il commanda à Laon en 1814. L'année suivante, un décret impérial le promut lieutenant-général le 30 mars, et commanda cependant une brigade de cavalerie (1). Il assista à Waterloo et y combattit jusqu'à la fin de la journée. Sous le feu de l'ennemi, il tint une sorte de conseil de guerre avec Lefebvre-Desnouettes. Envisageant la question avec un sang-froid inattendu dans un pareil moment, il déclara qu'il fallait se réserver pour d'autres temps, se replier et réorganiser les troupes. « On ne peut s'empêcher, s'écrie un témoin, d'être saisi de respect et d'admiration pour un aussi beau caractère (2). » Quelques jours encore et il devait fuir en Perse.

(1) Les 4e hussards et 13e dragons.
(2) Capitaine de Mauduit, sur la Grande Armée, t. II, p. 457.

Les 19, 23, 26 décembre 1815, le rapporteur Viotti écrivit une succession de lettres au duc de Feltre, sur les inculpés du 24 juillet, que les pièces accumulées contre eux avant le retour du roi n'existaient plus probablement, puisque le ministre de la police ne pouvait rien lui fournir. Quant à celles émanant de la guerre, elles étaient nulles. Puis, il ajoutait : « Il est indispensable que je sache d'une manière *précise* quels sont les faits qui ont déterminé à les comprendre dans l'ordonnance. » Dans un autre passage, il dit : « Il me semble que l'accusation a été dictée par la publicité même du délit. » Au conseil de guerre, quel fut son langage?

Les témoignages d'amour donnés dans toutes les provinces à la famille royale oblige votre inexorable justice à la rigueur de votre ministère sur les attentats de 1815. Elle réclame leur entière réparation. « Vous avez prononcé la condamnation par contumace des nommés Bertrand, Rigaud et Lefebvre-Desnouettes. » Aujourd'hui vous avez à prononcer sur le complice, ami de Drouet d'Erlon, aussi coupable pour avoir facilité le retour de l'Usurpateur. Tous furent réduits à se travestir afin de se soustraire au châtiment qu'ils méritaient. Au 20 mars, ils furent récompensés de leur trahison. La vindicte publique attend aujourd'hui la condamnation de Lallemand aîné.

Le conseil prononça la peine de mort, le 21 août. Il appartenait à la monarchie de 1830 de le nommer lieutenant-général et pair de France à nouveau.

Volontaire comme capitaine au 6e bataillon de la Haute-Saône, le futur général baron *Gruyer* servit au Nord, en Sambre et Meuse, en Italie. Dans la *garde*, en 1805 comme officier supérieur, il combattit en Allemagne et en Prusse. Colonel en 1808, aide de camp du prince Borghèse, il accourut comme général à la Grande Armée de 1813.

Le 6 octobre, près de Toeplitz, il occupait la position

avancée d'Interbroch, à la tête de 4,000 hommes. Par suite de notre mouvement en arrière, Ney s'étant aperçu que Blücher et Bernadotte marchaient vers lui, Gruyer se trouva isolé et en présence de 40,000 ennemis. Enveloppé par eux, sommé de se rendre, il s'inspira de Brenier à Almeida et non de Dupont à Baylen; il refusa de se rendre et se fraya un chemin en perçant la ligne des alliés. Il perdit la moitié de sa brigade et vint assister à Leipzig.

Blessé, il rentra en France pour reparaître dans la campagne de 1814. Son intrépidité à Méry-sur-Seine (22 février) lui valut les éloges personnels de Napoléon: il y eut l'épaule fracassée au bras droit en chargeant à la tête de son infanterie. L'abdication ne l'éloigna pas de l'armée, il reçut le commandement de son pays d'origine. Sa feuille de services constate qu'il fut blessé à Fleurus, à Austerlitz et à Méry. En 1797, il s'était emparé d'un fort et de six pièces de canon. En 1800, c'est à son intrépidité que l'armée avait dû le passage du Mincio. L'année suivante, sous Suchet, il avait occupé la porte de Saint-Georges à Vérone. Le 5 septembre 1813, il forçait à fuir l'avant-garde de l'armée prussienne; en octobre, il s'emparait de Dessau malgré une division prussienne. A Gerlsdorff, bataille de Dennewitz, il s'empara de cette position et ne l'abandonna qu'accablé par une immense cavalerie et après avoir été décimé par la mitraille à bout portant.

Au procès figurent des calomnies de royalistes de la Haute-Saône, l'appelant *traître*, factieux et scélérat dans des proclamations incendiaires, enfin corrupteur de la jeunesse. Il n'y eut pas de témoins à charge, mais huit témoins à décharge, dont le prince de Beaufremont, duc et pair, et le marquis de Grammont, député. *Tous* (texte de la procédure) voyaient dans le général un homme de bien qui avait sauvé la vie de plusieurs royalistes.

Aux Cent-Jours, il suivit comme subordonné le prince de la Moskowa et fut compris, en décembre de la même année, dans la poursuite exercée contre le maréchal : 13 décembre. Arrêté, à titre de *complice*, dans la nuit du 1er janvier, tant le duc de Feltre craignait une protection par la loi d'amnistie qu'on proposait aux chambres, il fut livré au conseil de guerre de Strasbourg. Ce fut la mort (1) à l'unanimité.

Un royaliste courageux, le comte de Chabrol, intervint pour une mesure de clémence. Le roi, par grâce, commua en vingt ans de détention. Modèle de dévouement conjugal, Mme Gruyer voulut partager sa captivité et obtint ce qui devait amener une mise en liberté finale (2). Au départ des alliés, quittant le sol de cette patrie qu'il avait défendue au prix de son sang, le général Gruyer reprit sa place à la frontière, sur le Rhin, dans la capitale de l'Alsace qui garde pieusement sa mémoire, réparation d'une sentence ignominieuse. Que ses inspirateurs en gardent la flétrissure!

---

(1) Conseil de guerre. *Président*, général Mallet. *Juges*, généraux Boulart et de Quinsonnas, colonel de Mougardé, commandant Poirot, capitaines Baudin et Imberger. *Commissaire*, Roech. *Rapporteur*, Bureau.

(2) Une sœur du général étant morte en laissant six enfants orphelins et sans fortune, il les adopta.

CHAPITRE LXIII

Condamnation du général Bonnaire.

Le prince d'Orange des Pays-Bas demande des procès contre le général Rey, gouverneur de Valenciennes et le général Bonnaire gouverneur de Condé. — Lettre inédite. — Procès et condamnation.

Après l'assassinat des maréchaux Brune et la Moskowa par ordre des Anglais, voici un autre assassinat juridique — attestation du noble général Lamarque — par ordre d'un prince d'Orange, héritier présomptif de la couronne des Pays-Bas créée à Vienne contre la France. Après avoir assisté au couronnement de Napoléon, ce prince avait combattu en 1813 dans le corps du général prussien Kleist et en 1815 aux Quatre-Bras sous Wellington, enfin à Waterloo même.

Quelles têtes demandait-il? Celles de deux généraux : Rey, Bonnaire. Le premier, comme gouverneur de Valenciennes; le second, comme gouverneur de Condé (1).

Un document inédit, et de sa main, va nous l'apprendre.

Soldat sous Louis XVI, le général *Rey* était devenu officier en 1791, général deux ans plus tard à Mayence, divisionnaire en Italie où il concourut à la conquête de Naples. En Espagne en 1808; il avait accompli à Saint-Sébastien une défense telle que les Anglais avaient accepté pour ses 2,500 hommes les conditions marquées

---

(1) Le général Rey ne fut pas poursuivi parce qu'il s'était opposé violemment au coup d'État du 18 brumaire comme ami de Moreau et de Bernadotte.

par lui, témoignage de lord Napier, campagne des Pyrénées de 1814.

Volontaire au 6e bataillon de Paris (section de l'homme armé), officier en 1793, colonel en 1809, général en 1813, *Bonnaire* commandait la place de Condé, aux Cent-Jours. Il fut arrêté à Lille le 19 octobre, transféré à Paris le 16 janvier 1816. Le général Bourmont fut l'auteur de l'arrestation par deux actes émanant de lui les 9 septembre et 14 octobre. Le prévenu avait été blessé à Austerlitz et en Espagne, preuves peut-être de sa honte, car comme ses collègues des armées impériales, il avait oublié que le Roi de France mendiait son trône auprès de la Coalition à cette époque!

Voici la Lettre du Prince d'Orange, demandant la *mort* du général Bonnaire, au ministre de la guerre.

Monsieur le Duc,

Apparemment que vous serez déjà informé par M. le comte Bourmont du refus que le colonel baron Thudy envoyé par le général Bourmont, pour sommer le général Rey, gouverneur de Valenciennes, au nom de S. M. le Roi de France, a reçu deux fois aux portes de la place, pour le faire entrer ou recevoir seulement ses lettres de même que le général comte Lauriston auparavant et quelques officiers envoyés par moi comme parlementaires. Aussi le général Bourmont aura-t-il, à ce que je suppose, déjà fait rapport à Votre Excellence de ce qu'il avait envoyé le colonel Gordon pour sommer Condé et de la manière terrible dont ce colonel a péri. Cependant, je crois devoir donner encore quelques détails à ce sujet à Votre Excellence, que peut-être elle ignore encore.

Le colonel Gordon ne s'y est pas bien pris pour faire cette sommation; on lui avait donné un détachement et un trompette à mes avants-postes, près de Braay; mais au lieu de les prendre avec soi et de s'approcher avec le trompette de la place, il les a laissés à Fresnes en leur disant de rester seulement là et de l'attendre jusqu'à onze heures du soir et s'il n'était pas de retour à cette heure de seulement s'en retourner dans leur camp. Comme cela il est allé tout en

avant depuis Fresnes et s'est approché de Condé. Arrivant aux premiers postes ennemis on l'y a arrêté et s'étant fait connaître et le but de sa mission, on est allé l'annoncer au commandant, le général Bonnaire, qui l'a fait entrer dans les ouvrages et lui a parlé là. D'abord, il l'a très mal reçu, puis on lui a donné des coups de poing et à la fin il a été fusillé sans avoir tenu un conseil de guerre, ou seulement quelque chose pour avoir l'apparence de la justice.

Je ne puis laisser passer cette occasion, etc.

Signé : FRÉDÉRIC, prince des Pays-Bas.

Cürgis, le 11 juillet 1815 (1).

L'arrestation de Bonnaire ne suffit pas au frère du traître Gordon, officier dans l'armée anglaise. Il écrivit au ministre de la guerre le 25 décembre pour réclamer vengeance. Il déclarait que son frère avait été envoyé par Bourmont *comme parlementaire pour sommer au nom du Roi* le gouverneur de Condé. Il comptait obtenir justice d'un sang innocent, au nom de la veuve et de l'orphelin (2). De la division Durutte, trahie sur le champ de bataille, pas un mot; or, la cause de l'événement était celle-là et il ne pouvait pas y en avoir d'autre.

Comment les faits s'étaient-ils passés?

Dix-neuf jours après Waterloo, un homme en bourgeois s'était présenté devant une place, seul, sans escorte et sans trompette, se donnant comme chargé de dépêches à remettre au gouverneur, signées Bourmont, contresignées Clouet. Ordre y était formulé d'arborer le drapeau blanc et de remettre le commandement de la place de guerre au porteur. Malheureusement pour ce dernier, s'il était personnellement inconnu à Condé, sa trahison avait été racontée à la garnison. Par qui? Par des officiers et par des soldats qui y avaient obtenu asile

(1) Dossier du général. — *Un extrait fut lu à l'audience.*

(2) Aux débats, il fut produit deux lettres de deux frères ; l'un capitaine de vaisseau et l'autre lieutenant dans la marine hollandaise.

après Waterloo. L'interroger et le reconnaître fut immédiat. Il fut tout aussi immédiat de l'appeler espion et de tenter de le fusiller. Ici, le général Bonnaire intervint et se refusa à lui appliquer les lois sur les places en état de siège, la mort.

Le lieutenant Mietton dut le conduire hors des remparts. Là, il le fit fouiller. On découvrit parmi ses papiers un Rapport daté du 20 juin (à Gand) et où il racontait lui-même au duc de Feltre comment il avait trahi la division Durutte pendant la bataille. Les soldats l'interpellent aussitôt comme traître et déserteur, ajoutant : *Tu venais pour nous livrer*. Mietton porta les papiers à son général qui les reçut en disant : *Bornez-vous à exécuter mes ordres*, c'est-à-dire à le conduire hors de la place. Au même moment, des coups de feu partis du rang des soldats exaspérés étendirent Gordon raide mort.

Qui les avait commandés? *personne*.

Interrogé sur lui, Bonnaire niait sa qualité de parlementaire puisqu'il n'en avait aucun signe; l'intéressé avouait avoir déserté notre armée le 16 juin (ce qui était un mensonge par lâcheté, puisqu'il partit le 18 pour nous combattre aussitôt dans les rangs ennemis). Quant à sa mort, les soldats voulant le tuer à tout prix, le général préférait le renvoyer que de l'incarcérer, par crainte de violences à prévoir.

A la demande sur la rentrée de Louis XVIII, Bonnaire répliqua noblement : « Devais-je m'en rapporter au général investisseur? A-t-on jamais vu un souverain charger l'*Étranger* de conserver ses places fortes? » En perdant le commandement, ajoutait-il, les Hollandais se seraient emparés de la place, *le Roi l'aurait perdue* (1).

(1) Conseil de guerre. *Président*, duc de Maillé. *Juges*, généraux de la Ferronays et de Mac-Carthy, colonel de Maleyssie, chef d'escadrons de Pons, capitaines de Vergennes et Degray. *Commissaire du roi*, Fleury-Devilliers. *Rapporteur*, commandant de Melun.

Cette réponse eût dû suffire pour acquitter l'inculpé. Mais le prince d'Orange s'étant porté partie au procès — on voit dans quel but — les juges voulurent obéir à l'esprit de sa plainte officielle dont ils ne comprirent pas le mobile. Dans un sentiment d'honneur, Bonnaire les en informait cependant. Gordon n'était que le traître de Waterloo qu'on entendait *réhabiliter chez nous et par nous* en assassinant un de nos généraux.

Mietton reconnut avoir donné l'ordre de fusiller Gordon et nia que son chef eût commandé la mort; il nia d'y avoir participé en ce qui le concernait. Des soldats (et non des gardes nationaux) avaient fait feu à 60 pas de lui.

Est-ce que cet épisode ne rappelle pas à Metz (1870), la mission du traître Régnier?

Des témoins, il y a peu à dire. Il ressort de certaines dépositions qu'elles furent de fausses assertions et peut-être quelque chose de plus. Le maire de Fresnes tint à stipuler que sans l'énergie du général, les habitants de Condé auraient été pillés par les troupes (1).

Cette déposition offre un intérêt de premier ordre sur la conservation de Condé à la France. Il a déposé en effet que Gordon s'était présenté à lui *accompagné de 15 chasseurs hollandais pour escorte*. Et les juges n'ont pas tenu compte d'un fait aussi capital?

Le gouverneur et son aide de camp eurent le courage d'appeler *traître en audience publique* le colonel Gordon. On ne devait pas le leur pardonner. La postérité leur a donné raison.

A Chauveau-Lagarde, défenseur de Louis XVI et de Bonnaire, le général de Mac-Carthy lança des apostrophes ridicules contre l'Usurpateur; le colonel de

(1) Le *Journal des Débats* prit parti pour l'accusé le 30 décembre et adjura qu'on ajoutât crédit au mémoire de son défenseur Chauveau-Lagarde qui concluait à l'innocence.

Maleyssie tout autant, en substituant à la patrie française ce qu'il appelait *la religion du serment!* Le prévenu déclara aussitôt qu'il renonçait à se défendre (1).

Acquitté sur ce point, qu'il n'avait pas ordonné la mort de Gordon, Bonnaire fut condamné pour « n'avoir pas réprimé le meurtre ». Escobar n'eût pas trouvé mieux. Naturellement, on lui imputa « l'acte de violation le plus inouï du Droit des gens », en méconnaissant le caractère sacré de parlementaire du roi de France. On ne voulut pas voir que Gordon n'avait pris ce titre sans preuves que pour livrer la place de Condé au souverain des Pays-Bas.

Résultat : la peine de la déportation, d'où la mort civile et la dégradation.

Ému de cette condamnation, le duc de Maillé écrivit au ministre de la guerre (document inédit) pour supplier qu'on ne dégradât pas le général. Le conseil de revision ayant confirmé la sentence, malgré la consultation juridique de Billecocq, Bonnaire subit la honte de la dégradation devant la colonne d'Austerlitz, bataille où il avait été blessé (2).

Cinq mois plus tard, n'ayant pu être transporté ni aux Indes occidentales, ni à l'île Sainte-Marguerite, il mourut en prison, malgré la déclaration du médecin de Sainte-Pélagie, dévoré par la gangrène.

S'il eût livré Condé, on l'eût nommé comte, lieutenant-général et pair. Il s'y était refusé, on l'assassina.

Arrêté à Moulins, le lieutenant Mietton, jugé avec son chef, fut envoyé à Grenoble pour y être fusillé. Il tomba en prononçant cette attestation : *Le général est inno-*

---

(1) Le Conseil municipal de Condé constata, dans un acte officiel qui doit exister sur les registres de ses délibérations, l'estime que lui portait ce corps pour sa défense de la ville, acte du 5 août 1815.

(2) Le général Lamarque a raconté que la Duchesse d'Angoulême traversa la place Vendôme pendant cette scène de scandale (*Souvenirs*, t. II, p. 160).

cent.... Saluons ces nobles victimes de l'Étranger.

C'est à elles que pensait le général Lamarque, au temps où il s'écriait, dans la *Vie* du prince Maurice de Nassau : « Le sang de l'innocent est une tache que la gloire et le cours des siècles ne sauraient effacer. »

Rendons justice au seul homme de cœur qui ait rempli son devoir dans ce procès : le Duc de Maillé.

CHAPITRE LXIV

Condamnation à mort du général Gilly.

Rôle du général dans les affaires du midi de la France contre les troupes du Duc d'Angoulême. — Sa *proclamation* contre la guerre civile. — Magnifique *lettre* du ministre de La Tour-Maubourg sur l'amnistie du condamné et celle de l'illustre Clausel (inédit).

La création de l'*armée royale du Midi* sous le Duc d'Angoulême en avril 1815 eut sa répercussion devant les conseils de guerre l'année suivante. Clausel, Decaen, Delaborde, Gilly en éprouvèrent les effets.

Le général Gilly, volontaire, avait débuté comme lieutenant-colonel du 2e bataillon du Gard en 1792. Chef de brigade en 1793, général en 1799, il était un dévoué de la Révolution. Divisionnaire à Wagram, les événements des Cent-Jours le mirent en présence du Dauphin. Après l'entrée triomphale de ce prince à Valence, après les défections des généraux Gardanne et Chabert, Gilly s'insurgea à leur exemple. Les troupes ne suivaient plus ceux qui croyaient au royalisme comme le général Loverdo. De Remoulins où il avait été exilé, son collègue accourut à Nîmes escorté d'officiers en demi-solde et fit adopter la cocarde tricolore au 63e de ligne comme au 10e chasseurs. La population protestante appuya le mouvement.

A Lyon, le général Grouchy la vit se soulever contre le duc d'Angoulême, organiser un corps de 6,000 gardes nationaux et accourir vers la grande ville 30,000 autres. Poursuivi et enveloppé, le prince n'eut plus qu'à regretter la folle conception de M. de Vitrolles, un

inepte, et à capituler. Sa liberté personnelle fut d'autant plus facilement accordée qu'elle concordait avec les ordres impériaux et il put s'embarquer sans crainte. Une opinion à Paris aurait voulu qu'on le conservât comme un otage précieux, ce que n'avait osé Grouchy. Il en fut résolu autrement.

Napoléon confirma la capitulation conclue avec le général Gilly et l'inséra au *Moniteur* le 12 afin d'apprendre aux souverains de la coalition *la différence*, s'écria-t-il, *qu'il y a entre eux et moi*.

L'ordonnance du 24 juillet ayant proscrit l'auteur de la capitulation, il se réfugia dans les Cévennes, sa tête fut mise à prix, un paysan lui donna asile et devant une trahison salariée se compromit pour le sauver, exemple touchant de l'admiration d'un homme du peuple pour l'Armée (1). A l'heure du mariage du Duc de Berry, le 1er conseil de guerre de Paris prononça la peine de mort contre celui qui avait préservé contre ses troupes et contre l'effervescence de la population la vie du Duc d'Angoulême prisonnier. Ce soldat ne fut plus qu'un traître et un rebelle pour le souverain qui avait retiré de la convention de Saint-Cloud le bénéfice de sa rentrée immédiate dans Paris. Les alliés eux-mêmes en avaient tiré profit; sans sa signature, Blücher eût été accablé et Wellington menacé dans sa retraite du territoire.

C'est pourquoi, on peut lire dans un historien royaliste ce cri : « La capitulation ayant profité à Louis XVIII, *il est évident qu'elle l'engageait* dans les stipulations réciproques. » Il avait pensé un instant à la sanctionner, puis il céda à ses familiers et à l'Étranger. Le mot de lord Clancarty, répétant les fureurs de lord Wellington, l'emporta : *Il faut frapper toutes les têtes de la conspi-*

(1) Par une Note, le préfet de l'Ardèche écrivait à Clarke : « La *gendarmerie* y est tellement mauvaise que le préfet ne peut pas s'en servir. »

ration. La dynastie restaurée oublia que l'échafaud n'a jamais ennobli une cause.

Qu'avait à espérer celui qui nous occupe, sinon l'application de ce principe en conseil de guerre (1). N'en aggravait-il pas l'interprétation par la capitulation à laquelle il avait réduit un fils de France commandant en chef l'armée royale du Midi, le Duc d'Angoulême. La famille royale, en effet, n'admit pas qu'on tînt au sud le noble langage du maréchal duc de Trévise au nord, défendre la patrie contre l'Étranger.

Le 25 juin 1816, on lut aux débats la proclamation que le général Gilly avait adressée aux habitants du Gard pour protester contre les horreurs de la guerre civile.

« Habitants de Nîmes! y était-il dit, c'est dans votre sein que les perfides et lâches conseillers du Duc d'Angoulême ont médité l'affreux projet de livrer le département du Gard à toutes les horreurs d'une guerre civile. Nîmes devait être le volcan qui aurait vomi le feu et les matières embrasées qui devaient incendier vos campagnes et porter la désolation dans vos familles. Ces hommes pervers avaient froidement calculé les résultats de cette éruption; mais grâces soient rendues à la sagesse et à la prudence de vos autorités locales; grâces soient rendues à l'esprit de charité, d'union et de concorde qui anime les prêtres et les ministres de vos cultes religieux. Ils ont éloigné de vous le plus épouvantable des fléaux. Non, braves gens de toutes les opinions, vous ne verserez point de larmes de sang à la vue du tableau affreux d'une guerre intestine; vous ne serez point les témoins d'un spectacle aussi déchirant. »

A la jeunesse, il avait dit qu'elle devait prendre les armes en écoutant la voix de l'honneur, qu'il fallait

(1) Conseil de guerre. *Président*, général d'Ecquevilly. *Juges*, généraux du Cayla et de Nantouillet, colonel de Marsillac, chef d'escadrons de Pons, capitaines de Vergennes et de Jouy. *Rapporteur*, Delon. *Procureur du roi*, d'Arnouville de Gournay.

défendre la patrie en danger et préserver leur pays des malheurs dont on le menaçait. Puis, il concluait contre le prince royal qu'il serait impuissant dans sa tentative et qu'il n'aurait désormais d'autre alternative que celle de rejoindre en Angleterre sa famille.

Tel fut le langage modéré et toujours digne du général accusé de trahison!

On n'a pas à discuter les dépositions des témoins entachées de partialité pour le gouvernement revenu de Gand; celle du baron de Damas, chef d'état-major du Dauphin, ne pouvait être qu'une sorte de réquisitoire contre l'inculpé. Aussi, le rapporteur l'accusait-il d'usurpation de pouvoir avec violence, de trahison envers le souverain avant le 23 mars, d'attaque contre le gouvernement et la France à main armée. Le conseil admit qu'il n'avait pas usurpé ses fonctions, mais sur les deux autres points il le déclara coupable.

La condamnation à mort fut le résultat d'une délibération qui avait duré une heure sur les deux faits (ou actes réputés tels) : trahison, attaque contre les troupes commandées par Son Altesse Royale Monseigneur le Duc d'Angoulême. Contumax, le général ne fut pas atteint et vécut pauvre dans l'exil.

Le 8 février 1820, le ministre de la guerre intervint en sa faveur. De Milan où il résidait, Gilly était rentré, se constituant prisonnier volontaire. Un tel acte émut le marquis de La Tour-Maubourg, vétéran d'Allemagne et d'Espagne, mutilé de Leipzig. Avec l'autorité de ses services et de son nom, il demanda au *souverain* lui-même l'*amnistie* du condamné. Une lettre admirable, adressée au président du conseil des ministres, le constate en ces termes :

« Monsieur le Comte. — Après avoir examiné de nouveau l'affaire du général Gilly dont j'ai eu l'honneur d'entretenir V. E. je me suis de plus en plus convaincu qu'il serait juste autant que *politique* de la terminer par un de

ces actes dont la bonté du Roi nous a déjà donné l'exemple.

« Ce général me semble absolument hors des termes de l'ordonnance du 24 juillet : puisqu'il n'a réellement pris de service que le 6 avril 1815 d'après mes ordres et que l'ordonnance royale ne s'applique qu'à ceux qui ont attaqué le Gouvernement avant le 23 mars.

« De quelle utilité serait donc l'éclat d'une telle procédure lorsqu'il importe tant de calmer les passions au lieu de leur procurer des aliments toujours dangereux?

« Ne serait-il pas à craindre qu'en cette circonstance l'opinion ne s'imaginât qu'on voudrait encore fouiller dans un passé dont on a souvent proclamé l'oubli?

« Ces craintes ne paraîtraient-elles pas fondées surtout dans le Midi, où les esprits sont si inflammables et où des enquêtes judiciaires seraient autant d'appels à l'esprit de parti?

« Ces mouvements seraient prévenus par une ordonnance qui s'appliquerait au général Gilly comme celle qui a été appliquée aux généraux Grouchy et Decaen.

« Pourquoi donc des différences là où les positions ont été les mêmes; et là où il serait même facile de montrer la balance penchant en faveur du général Gilly?

« La condamnation par coutumace du dernier n'est point de nature à le mettre dans une classe particulière et distincte.

« Les Jurisconsultes qui ont étudié cette question s'accordent à déclarer que la représentation de l'accusé contumax fait tomber de plein droit et le jugement et toute l'instruction; de sorte qu'il ne reste plus que le décret qui a été caractérisé par une ordonnance Royale, et qu'une ordonnance Royale peut effacer.

« Ce sont ces principes qui ont déterminé les ordonnances rendues en faveur des généraux Grouchy et Decaen.

« Permettez-moi de vous répéter le vœu que j'ai eu

déjà l'honneur d'exprimer à Sa Majesté pour que la même ordonnance comprenne *le nom du général Clausel* ainsi que votre Excellence me l'avait fait espérer.

« Cette réunion des noms de *deux Généraux* dans une même ordonnance parce qu'ils sont dans la même situation, prouvera d'autant mieux que *la mesure que je sollicite* est l'interprétation de la loi de janvier 1816 et une nouvelle manifestation de la *Clémence Royale* dont nous avons reçu déjà beaucoup de preuves. »

Le comte Decazes souscrivit à la proposition par une *note* de sa main fort détaillée. On y trouve cet aveu sur l'apaisement des passions : « Ceux chez lesquels il est bon de ne pas réveiller le souvenir des *persécutions* qu'ils ont éprouvées à cette époque. » Quel aveu! L'amnistie lui fut immédiatement accordée.

A l'honneur encore du ministre de La Tour-Maubourg, le lecteur observera qu'il voulut rendre à l'armée et à la France l'homme de guerre qu'avait tenté de perdre Dupont de Baylen qui s'appellera quelques années plus tard le maréchal Clausel, un des héros de la République et de l'Empire qu'avait persécuté Wellington parce qu'il avait tremblé devant lui.

CHAPITRE LXV

Condamnation à mort du général baron Ameil.

Grenadier de 1789 au bataillon de la rue de Jussienne, Ameil combattit à Bergen et à Kastricum, à Austerlitz et Wagram. — Aux Cent-Jours précéda Napoléon de Lyon à Paris. — Son procès.

Ce fut le général Ameil qui commanda *l'avant-garde* de Napoléon après son départ de Lyon. Originaire de Paris, grenadier dans le bataillon de la rue de la Jussienne en 1789, officier en 92, aide de camp en 95, il avait appartenu aux armées du Nord, de Sambre-et-Meuse, de Hanovre. Ses protecteurs s'étaient appelés tour à tour Hoche et Joubert, Bruno et Bernadotte. Sa carrière avait couru depuis Valmy jusqu'à la bataille de Paris, et blessé à Wagram. Tel fut le volontaire parisien.

Son mérite? En l'an VIII, Vandamme écrivait au ministre qu'Ameil réunissait le courage, le talent et la vigueur. En le nommant chef d'escadrons, Berthier rendrait un « grand service » à son régiment. En septembre, où les Anglo-Russes furent contraints à une capitulation que ce général qualifiait d'ignominieuse, il lança un ordre du jour à ses deux divisions pour les féliciter de leur bravoure; puis, il écrivit à Ameil une lettre personnelle sur la part qu'il avait eue dans le succès en commandant les avant-postes. A Bergen, il avait empêché la déroute de notre cavalerie. A Kastricum, il avait eu un cheval tué sous lui à bout portant. Colonel en 1809, il compta des actions d'éclat

citées par le maréchal Soult dans le *Bulletin de la Grande Armée*.

Officier supérieur alors depuis dix ans, il avait accompli 17 campagnes et assisté à Austerlitz comme à Iéna à la tête d'un régiment, colonel de fait. Bernadotte le recommanda pour ce dernier grade à raison de sa fermeté et de sa sévérité, le donnant au souverain pour le type du colonel de cavalerie légère.

Les Cent-Jours le trouvèrent général à Lyon avec le général Brayer, en présence du comte Roger de Damas, gouverneur. Les troupes et la garde nationale n'y dissimulèrent pas leurs sentiments, se rendre à Napoléon dès qu'il paraîtrait de sa personne. L'arrivée du comte d'Artois ne parvint qu'à augmenter l'hostilité contre les Bourbons. L'activité du maréchal Macdonald y fut impuissante à entraver un élan complet vers l'usurpateur. Le prince et le Duc d'Orléans durent quitter Lyon, lui-même les suivit. L'expulsé de Fontainebleau eut une entrée triomphale; il ramenait, pensait-on, la Révolution avec lui. Ameil prit la tête du retour dans la capitale.

Le prince d'Eckmühl le pourvut d'un commandement dans la défense de Paris. Il existe à son dossier une lettre curieuse sur son rôle de Neuilly à Argenteuil, rive gauche. On sait comment le duc d'Otrante rendit impossible la défense de la capitale, complément final de ses trahisons. Le 19 juillet, le général Ameil envoya son adhésion et celle de sa brigade de hussards au nouveau gouvernement. Cet acte, rédigé de sa main, formule ainsi ce qu'il espère de lui :

« Je lui offre mes services pour la défense de la patrie et de ses lois persuadé que la générosité de Votre Majesté épargnera à la Nation et à l'Armée toute réaction et poursuites pour actes, faits et opinions politiques. »

Il invoquait en terminant la guerre civile de la mino-

rité de Louis XIV qui prit fin par l'oubli du passé, mesure d'où naquit la paix à l'intérieur et qui permit d'employer à l'extérieur les personnages qui illustrèrent le plus le règne de ce grand roi. La liste du 24 juillet l'ayant proscrit, il s'enfuit d'Issoudun en Angleterre. Le 10 décembre, il manda au ministre de la guerre que les alliés l'avaient complètement dépouillé; aussi lui demandait-il une feuille de services qui constaterait sa vie militaire depuis 1792 jusqu'au jour où il était devenu général. Il n'admettait pas que sa proscription fût un motif de refus. Je suis homme, ajoutait-il, et père de famille. Nulle réponse ne lui parvint.

Le premier conseil de guerre de Paris le convoqua le 15 novembre 1816 après une procédure laborieuse et dont la date d'origine est du 15 décembre, c'est-à-dire du lendemain de sa réclamation (1)! Le rapporteur n'avait pour l'inculper que son *signalement*. Plus tard, il l'accusa d'avoir été employé sous les ordres de *Monsieur* dans l'armée formée à Lyon pour s'opposer à *Buonaparte*, d'avoir précédé ce dernier à Paris, d'avoir été arrêté à Auxerre où il n'avait pu embaucher aucune troupe, période antérieure au 20 mars, et s'étant évadé de l'Abbaye d'avoir servi Buonaparte durant la courte campagne qui avait précédé sa chute.

Le crime du général résultait pour l'accusation des dépositions des témoins, dans ce qu'il appelait ses aveux comme dans sa conduite ultérieure. Son titre de coutumax entraînait la peine de mort, elle fut prononcée.

Mais ce qui étonne dans ce procès, où toute discussion est inutile, c'est la publication par les débats de

---

(1) Conseil de guerre. *Président*, général de Gand. *Juges*, généraux Hulot et Dalton, colonel de Marsilhac, chef d'escadrons de Pons, capitaines Lepreux et d'Hautefarc. *Commissaire du roi*, d'Arnouville de Gournay. *Rapporteur*, Delon.

la lettre d'Ameil au roi qui attestait les faits de la *minorité* de Louis XIV et leur suite.

La condamnation du conseil de guerre quant aux doctrines politiques, la voilà, indépendamment de la Convention de Saint-Cloud relative au moins aux généraux de Paris!

CHAPITRE LXVI

Le gouverneur de Huningue : Barbanègre.

Chef de bataillon dans la garde impériale, colonel du 48e et général en 1809, Barbanègre fut envoyé à Huningue en mai 1815. — Défense de la place. — Il fut déféré en Conseil d'enquête en septembre, acquitté.

Le nom de Barbanègre qu'une peinture magnifique vient d'immortaliser redit un acte glorieux de notre armée en 1815 : la défense de Huningue. Quel était le passé du collaborateur de Rapp et de Lecourbe en Alsace?

Entré au service le 1er janvier 1794, il devint capitaine dans la garde des Consuls et ultérieurement dans la garde impériale chef de bataillon. Colonel du 48e, il commanda ce régiment à Austerlitz où il fut blessé. Cité pour sa bravoure, il s'honora au même titre à Iéna. Général en 1809, il fut aussi remarquable à Eckmühl, servit dans la campagne d'Autriche et à la Grande Armée en 1813, époque où il fut proposé divisionnaire; nommé, le temps manqua pour lui expédier ses lettres de service. Dès 1814, le général Dupont lui en refusa la rédaction. Le maréchal Davout qui l'appréciait lui confia la défense de la place de Huningue destinée avec Strasbourg et Belfort à sauver l'Alsace. La rapidité de l'invasion ne permit ni de l'outiller ni de lui fournir une véritable garnison. Il ne devait pas moins y organiser une défense qui est devenue légendaire, non seulement parce qu'elle fut héroïque, mais par le chiffre réduit de ses défenseurs.

Barbanègre y remplaçait son collègue Hamel qui n'avait pu obtenir des autorités civiles un concours efficace pour les approvisionnements de la place. La correspondance ministérielle l'atteste. Mais elle constate aussi que les habitants tenaient une autre conduite (20 avril).

A la même date, le patriotisme s'affirmait par la création de corps francs organisés en silence, à Colmar particulièrement.

Qu'est-ce que le siège de Huningue?

Le rapport de son gouverneur, resté inédit, va nous l'apprendre.

« Cette place fut investie le 26 juin par les troupes autrichiennes une heure après leur invasion; l'Ennemi connaissant le bizarre et faible assemblage qui composait ma garnison nous témoigna des mépris vers les premiers jours du blocus, mais il ne tarda pas à s'apercevoir que, dans le nombre, il y avait de braves gens. Ses sommations n'eurent point d'effet non plus que ses ruses de guerre ni ses propositions séduisantes; dès lors, il songea sérieusement à préparer ses matériaux de siège et sa grosse artillerie fut mandée. Ce n'est enfin qu'après deux mois de blocus, ou siège, dix jours de tranchée ouverte et un bombardement continu de cinquante-huit heures dont l'histoire offre peu d'exemples que la garnison a capitulé honorablement devant une armée de plus de 20,000 hommes et une artillerie formidable. »

Sur la composition des troupes de la place, qui avait perdu depuis 1814 la moitié de sa force parce qu'elle ne possédait plus la tête de pont sur la rive droite du Rhin, on trouve : au 26 août, 109 canonniers de ligne du 1[er] d'artillerie et quelques-uns de la garde nationale, 38 hommes du 6[e] régiment et des corps du Jura fortuitement enfermés dans la place, des douaniers, enfin un reste de 4 bataillons de gardes nationaux, deux compa-

gnies de vieillards pensionnaires, des ouvriers et 4 gendarmes à cheval (1).

Les gardes nationaux, observe le gouverneur, désertèrent; *leur défection a été entière*, avec un ennemi entreprenant la place eût été enlevée d'un coup de main.

Pourquoi leur fuite? parce que les Autrichiens violant les lois de la guerre forçaient leurs parents habitant hors de la place à travailler par milliers à leurs tranchées.

Les alliés et les Suisses qui convoitaient la possession de Huningue pour les cantons helvétiques ravagèrent les propriétés françaises et les villages situés dans le rayon de la forteresse. Ils proposèrent de la rendre aux souverains étrangers (2).

Comme récompense de sa conduite, Barbanègre déclarait que la calomnie avait consisté à faire imprimer dans les journaux qu'il était un *rebelle*, un *chef de parti* pour l'Etranger! S'il eût été rebelle, il aurait vendu la place aux Suisses pour le prix offert et ne serait pas rentré en France. S'il eût été un chef de parti, il ne serait pas resté soldat. Au contraire, vrai Béarnais il avait arboré le drapeau blanc avant de se rendre parce qu'il le savait devenu celui du pays et avait célébré la fête du Roi pour bien montrer à l'ennemi que Huningue était une place française (3).

Le major Mécusson du génie et le capitaine Schneider pour l'artillerie avaient secondé leur gouverneur et

---

(1) Commandant d'armes, colonel *Chancel*; du génie, le major *Mécusson*; de l'artillerie, le chef de bataillon *Lallier*; des gardes nationales, les majors *Bergeron* et *Letourville*; commissaire des guerres, *Armand*, tous coopérateurs du gouverneur.

(2) Voir Relation du siège de Huningue et le récit de *Victoires et conquêtes* sur la 7e coalition.

(3) Cet acte a trompé le major prussien de Damitz qui l'a attribué, dans son récit de la campagne de 1815, à des séditions de la bourgeoisie. Cet officier a été induit en erreur tout autant sur le chiffre de la garnison qu'il a cru monter à 1,917 combattants (t. II, p. 264).

méritent de partager l'admiration de l'histoire à côté de leur chef dans cette mémorable défense.

Qu'imputait le rapporteur du Conseil d'enquête contre le digne général? D'avoir *trahi* le roi.

Pour les royalistes de 1815, défendre une place forte française contre l'étranger, cela s'appelait *trahir* le roi!

On oubliait que ce vaillant était en demi-solde à Paris le 1er mars 1815, et qu'on refusait après l'abdication impériale de le reconnaître comme lieutenant-général parce que le titre n'avait pas été expédié par le prince Berthier à raison des événements de Leipzig et de la campagne de France.

Le 7 septembre, un conseil d'enquête convoqué par ordre venu du ministère de la guerre à Strasbourg informa sur la conduite de Barbanègre. Le 14, en une seule séance, on examina le texte de la capitulation et le mémoire justificatif dont on vient de lire l'exposé. A l'*unanimité*, le conseil prononça « que la conduite militaire du général Barbanègre et de son conseil de défense était *sans reproche* ». Les courtisans et les dénonciateurs en restèrent frappés de honte (1).

Le maréchal Gouvion Saint-Cyr, qui avait dû capituler à Dresde l'année précédente, aurait pu rappeler aux ministres ses collègues la notoriété du soldat incriminé, auquel rien ne permettait de promettre l'acquittement dont il fut l'objet. Le salut pour lui vint surtout d'un cas fortuit, l'envoi à Strasbourg. Il y trouva pour président du tribunal appelé à le juger un autre vaillant capable de le comprendre le général Dubreton, l'héroïque défenseur du château de Burgos en 1812, devenu son collègue à l'armée d'Allemagne l'année suivante.

Cet acquittement confirma l'admiration que l'archiduc

(1) Le comte G. de La Rochefoucauld avait demandé au général de livrer Huningue à l'ennemi. Une de ses trois tentatives d'embauchage fut envoyée en *original* au maréchal Davout dont la famille l'a versée aux archives de la guerre avec la lettre de Barbanègre.

Jean d'Autriche lui avait témoignée à sa sortie de Huningue à la tête d'une garnison composée seulement de 150 hommes en état de porter les armes.

Le pouvoir le remercia à sa manière, il le mit en demi-solde à nouveau, afin de pouvoir payer ceux qui avaient conduit l'étranger dans leur patrie (1) !

L'*Observateur autrichien* n'accepta pas les récits officiels et soutint qu'il avançait « presque autant de fausseté que de mots ». Il attesta toute la population de Bâle que Huningue avait eu 1,900 hommes pour la défendre. Barbanègre se serait déshonoré en venant présenter « des soumissions » à l'Archiduc Jean qui les aurait accueillies avec mépris. C'est ce prince qui autorisa le licenciement des gardes nationales. Quant au gouverneur, il se permit de bombarder une ville ouverte, le petit Huningue, et ne se signala que « par les plus insolentes bravades ». L'éloge qu'on a publié de sa conduite, ajoute le rédacteur autrichien, était *mensonger* (2).

Lorsque le temps permit de parler librement, tout Paris put lire dans un ouvrage politique cette apostrophe : *L'Observateur autrichien a impudemment menti depuis le premier jusqu'au dernier mot de sa narration* (3).

---

(1) Le 2 septembre, on écrivit au rédacteur du *Moniteur* que la ville de Bâle avait célébré la prise d'Huningue, le 29 août, par une fête à la fois religieuse et militaire. La place devait être rasée, on en vendait les débris « au plus offrant ». De la défense de la frontière, il n'était plus question (n° du 13 sept.).

(2) Il oubliait de constater que l'Archiduc Jean avait traité avec la ville de Bâle le 5 août pour en obtenir 20 millions qu'il destinait à la destruction de la place.

(3) Montgaillard, *loc. cit.*, t. VIII, p. 275.

CHAPITRE LXVII

Procès du général Marchand, seul adversaire de Napoléon en 1815.

Carrière de ce glorieux soldat. — Sa proclamation contre le retour de Bonaparte. — Les troupes de Grenoble se déclarent en faveur du Petit Caporal. — Le général Marchand d'après les dépositions du procès. — Le général Miollis envoie la lettre du général Rostoland qui raconte la rencontre des troupes avec l'Empereur. — Acquittement.

Le général comte Marchand a été l'un des généraux les plus considérables du premier Empire. La preuve est facile à fournir.

Volontaire de 1791 aux éclaireurs du 4e bataillon de l'Isère, il se lia avec Joubert à l'armée d'Italie et fut promu colonel par Bonaparte. Général après Novi, il se signala à Kaslach, à Dirnstein et devint divisionnaire au lendemain d'Austerlitz. Magnifique à Eylau et à Friedland, voir les beaux récits de Thiers comme ceux de *Victoires et Conquêtes*, le vainqueur épuisa presque tous les honneurs. En Espagne, en Russie il le trouva toujours le même; aussi, lui confia-t-il en 1813 le commandement des troupes de la Confédération du Rhin. Marchand les conduisit à Lutzen, à Bautzen, à Leipsick sous Macdonald et rentra à Mayence avec les débris de nos troupes.

Appelé en 1814 à Grenoble, il y défendit nos frontières des Alpes contre les Autrichiens de Bubna, les chassa de Chambéry et les poursuivit jusqu'à Genève. La retraite coupable d'Augereau arrêta sa marche heureuse; il dut rentrer dans le Dauphiné, sa terre natale, et signer à la chute de Paris un armistice.

Renouvelé dans sa charge par les Bourbons il se trouva par le retour de l'île d'Elbe dans la situation la plus inattendue et la plus douloureuse. Il tenait du souverain déchu ses hauts grades mais il avait prêté de nouveaux serments et entendit rester fidèle à la foi jurée. Aussi obtint-il à l'heure du danger un défenseur dans le Rapporteur du conseil de guerre qui se refusa d'être son accusateur. Exemple trop peu imité dans cette période!

Quelle fut la conduite du général Marchand en apprenant le retour de l'île d'Elbe? Il adressa aux troupes de la division la proclamation suivante :

Soldats, Bonaparte a débarqué sur nos côtes et s'avance dans l'intérieur de la France; souvenons-nous qu'il nous a dégagés de nos *serments* et que nous en avons prêté d'autres *au Roi.*

Si vous êtes fidèles à la voix de la patrie, à l'honneur et à votre devoir, cet orage aura bientôt disparu et nous verrons notre belle France redevenir puissante et heureuse; si au contraire vous vous laissez aller à des conseils perfides, tous les malheurs vont tomber sur vous; la France sera encore envahie par les armées étrangères, vos parents seront pillés, vos villages ravagés et *nos Ennemis se partageront notre pays.*

Soldats, vous connaissez vos chefs, vous savez qu'ils sont incapables de vous conduire ailleurs que sur le chemin de l'honneur. Vos chefs ont entière confiance en vous; ainsi, écoutez notre voix et *notre patrie ne sera pas encore perdue!*

Il eût été difficile d'être plus dur militairement. Eh bien, les royalistes enragés de l'Isère oublièrent ce langage et au lendemain de l'exécution de Ney se livrèrent à des orgies de démonstrations contre l'auteur de cette proclamation. Ils l'assaillirent dans sa demeure à coups de pierre et à coups de fusil; à Paris, ils l'y dénoncèrent comme *traître.*

Nous connaissons l'homme de guerre, étudions son surprenant procès.

Le 29 décembre 1815, le ministre compétent écrivit au gouverneur de Besançon, 6e division, une lettre portant ordre d'informer. Il l'accusait : « comme prévenu d'avoir défendu de faire feu sur les troupes de Bonaparte lorsque ce dernier est entré à main armée dans la 7e division militaire; de n'avoir pris aucune mesure propre à arrêter ses progrès et d'avoir agi dans cette circonstance avec une faiblesse coupable ». Un questionnaire rédigé par le ministre en personne formula *six* accusations se ramenant toutes à une principale : Pourquoi n'a-t-il pas fait tirer sur l'usurpateur et a-t-il interdit de tirer sur les lanciers (polonais) lorsqu'ils parurent?

Quantité de colonels, d'officiers présents à Grenoble furent assignés par le général conjointement avec des négociants et des propriétaires, un banquier de la famille Périer déjà célèbre, un avocat devenu procureur général. Le parquet assigna de son côté des militaires dont un colonel de la garde royale et le préfet bourbonien maintenu par l'usurpateur après sa triomphale réception.

A des maires et à des adjoints dont les noms ont été conservés dans la procédure on demanda si le général Marchand avait été (pendant l'interrègne) signalé : 1° comme royaliste, 2° ou insulté à ce titre, 3° si on avait menacé de piller, de brûler sa maison. Donc, ce ne pouvait être qu'à ces conditions qu'on serait sûr de sa non-culpabilité. Enfin, à d'autres témoins il appartenait de redire en séance de conseil si le gouverneur avait eu des intelligences secrètes avec les intéressés et, notamment, s'il n'avait pas été *prévenu* du jour et de l'heure de l'arrivée devant la place. Y avait-il des ordres pour arrêter ledit usurpateur et à cette occasion une série de questions minutieuses, pitoyables, fut dressée

à l'égard des officiers qui exerçaient un commandement à cette époque.

Thiers a traité notre question avec l'incomparable talent qu'on lui sait. Nul ne pouvait mieux peindre l'embarras du préfet de l'Isère, Fourier, un savant honoré depuis l'Expédition d'Égypte, et celui du gouverneur associé à la gloire impériale mais observateur rigoureux de la discipline. Or, il y avait à Grenoble 80,000 fusils, 200 pièces d'artillerie, des établissements militaires de tout genre. La population était plus qu'accessible à la gloire militaire. La vieille noblesse y était ultra-violente : Au premier mouvement de l'opinion, elle avait déclaré avoir en main des hommes dévoués qui tireraient le premier coup de fusil contre l'Usurpateur, les avait promis par forfanterie et ne les trouva nulle part, ni au défilé de Saint-Bonnet, ni au pont de Ponthaut, ni à la porte de Bonne, pas plus qu'elle ne les avait trouvés à La Mure. Mais à l'heure des prétendues responsabilités elle parla beaucoup et équivoqua tout autant.

Sous couleur militaire, on poursuivait par politique. Aussi se trouva-t-il des témoins pour produire des réponses vagues, illusoires, insignifiantes même, à Grenoble par exemple et le juge d'instruction s'en plaignait dans sa correspondance avec l'officier supérieur Pretet, rapporteur au conseil de guerre. Les militaires furent précis et l'on peut avancer que si les Bourbons comme leurs partisans avaient voulu lire dans leurs dépositions, ils auraient vu qu'à la seule nouvelle du retour napoléonien les troupes passèrent de la surprise à l'enthousiasme, à la révolte : *Si leurs chefs ne se conduisaient pas bien, ils les mettraient à la raison.* Voilà ce que racontait un capitaine de l'état-major sur les sentiments du 5e de ligne.

Aux remparts, les troupes célébraient la prochaine arrivée du *Petit Caporal.*

Les canonniers déclaraient qu'ils ne tireraient pas, mais malheur à ceux qui parleraient contre l'Empereur. Les cocardes tricolores reparurent à l'improviste et des acclamations frénétiques annoncèrent qu'on allait jeter bas la royauté.

Le général Marchand intervint vainement. Ses appels à la religion du serment, la crainte des malheurs qu'entraînerait le retour impérial, le mot devoir, tout fut méconnu. Un seul cri lui répondit de toutes les poitrines, chez les soldats de toutes armes : *Vive l'Empereur!*

Un commissaire ordonnateur déposa qu'appelé le 5 mars par le gouverneur à un *conseil de guerre* auquel assistèrent les généraux et les officiers supérieurs qui étaient dans la place, son chef manifesta son entier dévouement au Roi. Puis, portant sa main sur sa poitrine, il s'écria avec véhémence : « Messieurs, comme nous sommes tous animés d'un même sentiment, le Roi, la Patrie et l'Honneur seront nos guides pour arrêter les projets de Bonaparte. » A la revue des troupes qu'il se proposait de passer, les colonels répliquèrent sur l'inconvénient de réunir les corps. Si quelques soldats, observèrent-ils, se permettaient dans les rangs des cris indécents, ils étaient presque sûrs que ces cris seraient répétés. Ils offrirent de passer la revue eux-mêmes avec la promesse de faire renouveler aux troupes le serment de fidélité.

Constatons que le 5 mars était un dimanche. Beaucoup de militaires se promenèrent sur divers points centraux de Grenoble et s'exprimant ouvertement criaient : *Nous allons donc revoir notre petit caporal.* La défection de La Bédoyère se rendant à Vizille en tête de son régiment entraîna la garnison, où venait d'arriver un autre régiment de Chambéry, le septième. Ce fut le soulèvement de ce dernier qui détermina le départ du général Marchand dont les ordres formels furent

méconnus ou méprisés à partir de la nuit du 6 au 7 mars. A la décharge du gouverneur, il faut ajouter avec ce témoin et plusieurs autres que toutes les dispositions relatives à la défense de la place, pour l'artillerie et le génie, avaient été prises sur ses instructions.

Un autre témoin affirma que les soldats avaient annoncé que quels que fussent les ordres qu'ils recevraient ils refuseraient de tirer sur leurs camarades de l'île d'Elbe et leurs adhérents. On voit après cette constatation que le Procès tombait de lui-même et n'aurait pas dû être poursuivi. Il n'en fut rien. Après La Bédoyère, Marchand; on l'espérait du moins.

Un chirurgien de la Garde, Emery, dont la famille habitait Grenoble, aurait été reçu par le général, au témoignage de ses accusateurs, *deux jours* avant l'arrivée de Bonaparte de La Mure. Arrêté, il déclara avoir suivi son ancien souverain à l'île d'Elbe et ne plus appartenir à l'armée puisqu'il n'avait ni retraite ni demi-solde. Sur ce mémoire, Clarke voulut bien ne voir en lui qu'un témoin et non un *complice*. Peut-être crut-il qu'accuser Marchand de n'avoir pas ordonné le feu contre l'Usurpateur suffirait pour obtenir la tête de l'accusé. Quant à Emery on le confiait après le procès au ministre de la police pour voir ce qu'il aurait à en faire! (Rapport du 8 mars à Clarke.) Lors de son arrestation, le chirurgien avait résisté à la gendarmerie; les bureaux de la police militaire se vengèrent en déclarant : *il faut qu'il soit puni* (1).

Marchand ne s'endormit pas sur ses ennemis. Il récusa comme tel le général Donnadieu. Une série de notes fort longues émanant de la justice militaire conclurent à son acceptation après des discussions passionnées.

---

(1) Emery, qu'avait tenté d'arrêter le général Mouton-Duvernet, se cacha chez des amis, fit annoncer l'arrivée de Napoléon, mais il s'était bien gardé de se rendre chez le gouverneur. Ceci fut établi au procès.

Dans l'une d'elles, en date du 16 mars, on invoqua l'affaire du maréchal Ney pour insulter le maréchal Masséna. On rappela qu'il s'était récusé et que si son départ avait « été reconnu pour un refus de siéger au conseil » on aurait dû le frapper de *la destitution*, terme officiel du mémoire au ministre. Or, c'est ce qui se produisit en janvier 1816 (1)!

Le général rédigea pour ses juges un Exposé de sa conduite aussi honorable qu'exact. On y lit que des officiers à demi-solde arrivés au galop près des remparts avaient annoncé aux troupes que Bonaparte marchait sur la ville, qu'il entrerait par la porte de Bonne et les avaient adjurés de ne pas tirer sur lui. On leur répondit qu'il pouvait venir en toute sûreté. La porte ayant été attaquée, des hurlements avertirent qu'on l'enfonçait aux cris mille fois répétés de *Vive l'Empereur!* Après un envoi réitéré d'officiers auprès du gouverneur, celui-ci comprit qu'il n'avait plus qu'à se retirer, tout le monde acclamant le souverain déchu. Il partit donc escorté d'un général, de trois colonels, de trois majors, d'un chef de bataillon d'un capitaine et de l'aide de camp Randon (le futur ministre de la guerre du Second Empire). Aux offres brillantes de Bonaparte, Marchand répliqua avec indignation à ses émissaires *si Celui qui les envoyait était un traître.*

Sur l'ordre de tirer contre ses troupes et les demi-soldes, il affirmait l'avoir donné par trois fois. Donc la question capitale était jugée (2).

Puis il concluait en témoignant de ce qu'on avait vu à Lyon « dans une occasion semblable » malgré l'in-

---

(1) L'instruction de ce procès dura six mois, procédure de casuistique.

(2) Cette assertion fut confirmée par des officiers présents à l'ordre donné. L'un d'entre eux le précisa ainsi : « J'ai entendu le général dire qu'on l'éloigne à coups de fusil. » Un autre, de vieille aristocratie celui-là, déclara : « Qu'il n'a pas défendu de faire feu, mais qu'il ne l'a pas ordonné. » Ce témoin ne vit que ses préjugés.

fluence que devait exercer « le plus beau caractère » d'un de nos plus célèbres maréchaux. Il devait donc être prouvé qu'il lui était impossible d'accomplir de son côté ce que le duc de Tarente n'avait pas accompli du sien.

A ses ennemis, il rappelait qu'on n'avait cessé de proférer au milieu d'outrages sans nom cette apostrophe : *A la lanterne! le Royaliste.*

Une lettre du général Rostoland au général Miollis (1) raconte la rencontre de Napoléon avec le factionnaire de l'avant-garde Marchand et la réponse au qui-vive par ce mot : *L'Empereur des Français*, l'enthousiasme des soldats et le départ de l'aide de camp royaliste mis en fuite. Ce récit est devenu historique et a été popularisé par la gravure, Rostoland son auteur ne l'avait guère prévu.

Les débats du procès Marchand durèrent trois jours. L'interrogatoire personnel fut imprimé et affiché après le verdict, ce titre est unique dans la série des procès de 1815. Le général y constate que les registres et papiers de son commandement furent brûlés à l'entrée de Bonaparte dans la place; quant aux caisses militaires, elles furent enlevées de leur cachette par ordre de l'usurpateur.

Le général de Villatte président ayant attesté qu'on aurait dû le combattre, parce qu'il venait allumer la guerre civile, à coups de canon, l'accusé lui répondit qu'il ne pouvait compter lors des événements sur aucun des soldats, qu'il y avait peu d'officiers fidèles et que celui qui se serait présenté pour mettre le feu à une pièce aurait été assommé sur-le-champ. Les soldats l'avaient déclaré.

(1) L'original de cette lettre est resté entre les mains de celui à qui elle avait été adressée. Mais, pour défendre son collègue, le général Miollis intervint à l'Instruction et donna la copie avec un certifié conforme de sa main, acte d'un homme de cœur.

Cette assertion qui était vraie prouve que les troupes de la division de Grenoble ne voyaient dans les Bourbons de la branche aînée que des créatures de l'Étranger, indignes désormais du trône de France au nom de la gloire de l'Armée.

Pour condamner sûrement le général Marchand, on subdivisa l'accusation en trois questions. Eh bien, la première : défense de faire feu sur les troupes de Bonaparte, eut l'unanimité des voix pour trouver le procès mal fondé. Sur les deux autres : manque de mesures de précaution, faiblesse coupable, cinq voix sur sept donnèrent raison au général. Enfin, l'ensemble obtint le même résultat. D'où l'acquittement (1).

Le président de Villatte, et son collègue Van de Gelder donnèrent leurs voix à la condamnation qui eût entraîné la mort (2). Autrement intelligents des événements dont ils étaient les témoins, les autres membres votèrent un acquittement qui résultait d'un acte qu'il n'était au pouvoir de personne d'arrêter.

L'aigle avait volé de clocher en clocher. L'Europe seule avait été assez puissante pour l'abattre.

---

(1) Conseil de guerre : *Président*, général de Villatte. *Juges*, généraux Dubreton et Van Dedem Van de Gelder, colonel Marilhac, chef de bataillon Durieux, capitaines Lefaivre et Petit de Beyre. *Rapporteur*, Pretet, chef de bataillon.

Les pièces de la procédure comprennent 188 documents, la plupart fastidieux.

Le *procureur du roi*, de Couespel, ne se pourvut pas en revision. L'acquittement devint ainsi définitif.

(2) Ancien aide de camp de Bernadotte, Villatte s'était distingué d'Austerlitz à Medellin. En 1814, il avait combattu sur les Pyrénées avec vaillance et succès. Son acharnement ici reste sans explication, surtout à l'égard d'un chef illustre comme l'était l'accusé.

LIVRE X

LA POLITIQUE ET L'ARMÉE

CHAPITRE LXVIII

Maréchaux de France honoraires retraités, Duc de Valmy, Duc de Dantzig.

Le Duc de Valmy Kellermann à Valmy. — Sa carrière militaire. — Le Duc de Dantzick Lefebvre de l'Alsace, ses services.

« *De ce lieu et de ce jour date une nouvelle époque dans l'Histoire du Monde.* »

Ce fut en ces paroles inoubliables que Gœthe, penseur autant que poète, disait à l'état-major prussien vaincu par *Kellermann*, ce qu'il fallait penser de la victoire de Valmy. Elle fut la préface des grandeurs de nos armées de 1792 à 1814. Elle fut non moins la réponse de la France de la Révolution à la Coalition signifiant aux auteurs du *Manifeste de Brunswick* que la Patrie en danger était le contraire de ce qu'ils affirmaient : l'*anarchie*. Deux jours après la journée du 20 septembre, la Convention proclamait la République abritée désormais derrière de nouvelles Thermopyles : les défilés de l'Argonne. L'armée de Frédéric le Grand commandée par un de ses élèves avait vu disparaître en un jour sa réputation d'invincibilité, traditionnelle depuis un siècle. Une canonnade supérieurement conduite l'avait démolie.

Le cri de Kellermann, *Vive la Nation*, répété par nos

30,000 hommes de troupes fit trembler la terre a écrit Michelet. Nos mourants n'eurent qu'un sentiment, le triomphe de la *Liberté*. Pourquoi? Massenbach, chef d'état-major du prince de Hohenlohe, le constatait en dépit de son origine personnelle : *C'est le jour le plus important du siècle*. Le soir de Valmy, la Déclaration des Droits de l'homme ne fut plus un vain mot. Aussi, un de nos ministres politiques s'écriait-il, le 22 septembre 1892, lors du Centenaire de Valmy :

« La France Républicaine vient aujourd'hui apporter l'hommage de la reconnaissance nationale aux combattants de Valmy; elle le doit à tous, soldats de ligne des armées des Ardennes et de Metz, volontaires de la Moselle, de l'Yonne et de Saône-et-Loire, officiers et généraux; elle le doit, malgré sa triste fin, à Dumouriez, dont la campagne de l'Argonne a rendu possible cette glorieuse issue; elle le doit surtout au fier soldat dont un artiste de grand talent a fait revivre dans son attitude historique la glorieuse figure, à celui qui « a voulu en mourant que son cœur fût placé ici au milieu des morts du 20 septembre » au général Kellermann.

« Cet hommage, elle l'apporte également à tous ceux qui avaient préparé la défense de nos frontières et de nos droits, à tous ceux qui de 89 à 92 avaient peu à peu formé cette France nouvelle dont la généreuse vaillance éclatait aux yeux du monde; aux Constituants qui avaient établi la Liberté civile et politique; aux membres de la Législative qui avaient fait serment de la défendre contre ses ennemis du dedans et du dehors, et dont l'énergie avait permis de la sauver (1). »

A la Prusse déclarant par Massenbach au général Custine *que la France disparaîtrait de la balance euro-*

---

(1) Discours éloquent prononcé par M. Bourgeois, ancien président du Conseil des ministres et président de la Chambre des députés, député de la Marne.

péenne, le génie de Dumouriez, la vaillance de Kellermann, l'artillerie de d'Aboville répondirent par l'*éternité de la patrie française*!

Certes, ce résultat ne permet pas d'avancer comme on l'a écrit que la défense de la Champagne a été un chef-d'œuvre de stratégie. Marceau qui y combattait a exalté le général en chef en louant son talent et son courage, il a même comparé la retraite de Grand-Pré aux retraites de Turenne. Sur le premier point il a eu raison, sur le second il s'est trompé. Ce qu'il faut célébrer, c'est son inébranlable confiance, son indifférence militaire pour les craintes politiques de Paris et de Châlons, le soin qu'il prit de rassurer ses troupes, après des échecs fâcheux et sa volonté de vaincre malgré des fautes qu'il eût évitées avec plus de vigilance. Un historien de la Révolution a dit de lui dans ses admirables études :

« Il laissait trop à la fortune et menait la guerre avec l'assurance hardie d'un joueur; il y a en lui du Villars beaucoup plus que du Turenne. Mais ce général au tenace optimisme, qui répondait à tout instant du salut de la Nation, était le seul qui sût exciter le zèle et animer les cœurs (1). »

Lombard, secrétaire du roi de Prusse, a laissé de cette journée un témoignage qu'il faut connaître.

« L'ennemi, a-t-il écrit, avait trompé notre espérance. Dumouriez et Kellermann n'étaient pas des généraux méprisables; ils avaient choisi d'excellentes positions; ils avaient sous leurs ordres tout ce qui restait de troupes de ligne à la France; les volontaires agissaient au moins par leur nombre et pouvaient rendre des services au milieu de réels soldats; leur cavalerie légère était distinguée et toute fraîche. Rien ne manquait à leur

---

(1) *Les Guerres de la Révolution. Valmy* (ch. VII, p. 149), par M. Chuquet, de l'Institut.

armée et nous tout manquait. On les avait tournés, mais on les trouvait aussi bien fortifiés sur leurs derrières que sur leur front et leur armée pouvait se mesurer avec la nôtre. Voilà ce qui rendit le coup décisif. »

La jonction de Beurnonville et de Kellermann avait mis Brunswick en présence de 53,000 hommes. Avec les 23,000 répartis sur la Suippe, Châlons et Bar, le total montait à 76,000 dont 12,000 de cavalerie contre notre adversaire. Quant à la position stratégique et aux conjonctures pour l'avenir, nous l'emportions et il le comprit si bien qu'il se retira comme il put, heureux d'être peu poursuivi. Les émigrés accoururent trop tard du siège de Thionville pour venger leur cause que rien ne pouvait justifier, à cette date surtout, ravageant les pays qu'ils traversaient, frappant outrageusement les personnes et annonçant à la France qu'on lui imposerait un *gouvernement militaire* pour punir la *canaille*.

Un cri, Vive la Nation! détermina la réponse à ces menaces.

La part du vainqueur, on la connaît. Kellerman acquit une réputation méritée dans cette journée qui consterna la coalition et stupéfia l'Europe. Gouvion Saint-Cyr a jugé qu'il était plus difficile à cette date de la soutenir avec succès que de remporter plus tard une victoire signalée avec des troupes aguerries, à la fin de 1794 par exemple, époque où elles pouvaient se mesurer en pleine quiétude pour leurs généraux avec les meilleures de l'Europe. Dans l'ivresse du triomphe, Jean Debry le surnomma *l'homme du 20 septembre*. N'avait-il pas incarné au moulin de Valmy la Patrie en danger qui allait devenir la Grande Nation!

Quelle fut la carrière de Kellermann sous l'ancien régime?

Cadet dans le régiment de Lowendalh en 1752, enseigne dans Royal-Bavière l'année suivante, lieutenant des Volontaires d'Alsace en 1756, il servit successive-

ment aux Volontaires du Dauphiné et à la légion de Conflans puis rentra dans les troupes régulières aux hussards. Lieutenant-colonel de cavalerie en 1772 puis dans colonel-général-hussards en 1780, il devint brigadier quatre ans plus tard, maréchal de camp en 1788 et lieutenant-général en mars 1792. Après la chute de la monarchie, il obtint le commandement en chef de l'armée du Centre, devenue celle de la Moselle le 20 août, qu'il échangea le 10 novembre pour celui des Alpes et le 20 mai 1793 pour celui des armées des Alpes et d'Italie réunies. Destitué un moment, réintégré, nommé à nouveau, réformé grâce à des troubles politiques, rappelé à l'activité, président du comité militaire section des places fortes, il offre le type des vicissitudes révolutionnaires. Rappelé par le Consulat à l'armée d'Angleterre comme inspecteur général de cavalerie, ultérieurement à celle de l'intérieur et en Hollande, il fut élevé à la dignité de maréchal de France, le 19 mai 1804.

On devait le voir commander, organiser des armées de réserve ou des corps d'observation, inspecter nos frontières soit sur le territoire, soit à l'étranger. S'il vécut beaucoup sur le Rhin, il alla aussi en Espagne, sur l'Elbe, sur l'Escaut. En décembre 1813, ce fut lui qui fit passer des places de première ligne dans celles de seconde les dépôts des régiments qui y existaient et qu'il fallait soustraire à l'ennemi en vue de la réorganisation de l'armée. Sa spécialité dans l'organisation des troupes le désigna. Il se rendit immédiatement à Nancy, à Metz, à Mézières. Après cette mission, il eut à en remplir une autre : une armée de Réserve sous Paris, destinée à rejoindre Napoléon et qui jointe aux corps des maréchaux combattrait en Bourgogne et en Champagne. Tout ce qui viendrait entre Rhin et Seine pourrait, pensait-on, composer deux divisions de réserve sous l'illustre général Gérard.

Kellermann fut à la hauteur de son rôle. Au début de janvier 1814, il eut à occuper les divers passages de la Marne, lever les gardes nationales de ces contrées et barricader les ponts de cette rivière. Un peu plus tard, il reçut l'ordre de réunir à la Ferté-sous-Jouarre, à Meaux, à Château-Thierry, les milices, de barricader les ponts de ces villes et d'amasser le plus possible de denrées pour les troupes. Lorsque tout fut consommé, il se joignit aux maréchaux ses collègues venant saluer le comte d'Artois lieutenant-général du royaume. Bien inspiré, ce prince s'écria : *Messieurs, soyez les bienvenus vous qui avez porté en tout lieu la gloire de la France.*

Avec l'année 1815, l'Armée connut un autre langage. Il n'y eut plus pour elle que des fers, des supplices et des bourreaux, déclaration de La Bourdonnaye à la Chambre des députés, comme si elle seule devait expier le retour de l'île d'Elbe préparé par les émigrés et par la Cour. Rayé alors du cadre des maréchaux malgré soixante-cinq ans de service, ayant perdu sa dotation de Johannisberg, son traitement de sénatorerie, Kellermann ne redevint maréchal qu'un an plus tard. Il le fut à nouveau, oui, mais on l'avait d'abord exclu. La gloire de Valmy offusquait les courtisans des Anglais et des Prussiens!

L'adjudant des Gardes françaises *Lefebvre*, maréchal et Duc, ne fut pas frappé parce qu'il n'y avait aucun motif à le frapper. Peut-être se souvint-on qu'il avait protégé la rentrée de la famille royale aux Tuileries et le départ des tantes du roi en 1789 et 90. Nommé général par son camarade Hoche, divisionnaire l'année suivante, il passa de Sambre et Meuse au commandement de la place de Paris (1). Mais il accepta la révolution

(1) Lefebvre avait servi dans la compagnie d'Artagnan (de Montesquiou). Son brevet avait été conservé. Sa nomination comme divisionnaire fut l'œuvre des Représentants du peuple à l'armée de Sambre-et-Meuse.

de brumaire et ce qui suivit. Il eut la Garde impériale sous ses ordres en 1805, en 1812, prit part à la campagne de France et servit à nouveau à l'heure du danger.

Le nom de ce valeureux Alsacien est lié à celui de Dantzig à raison de la conquête de cette place de guerre. Le siège en dura cinquante et un jours de tranchée ouverte. La capitulation accordée au maréchal Kalkreuth fut généreuse. Réduit de 18,000 hommes à 7,000, il fut autorisé à se retirer à la tête de ses troupes librement, sans déposer les armes. Avant d'entrer dans la ville, Lefebvre offrit à ses collègues Lannes et Mortier d'y pénétrer avec lui. Ces maréchaux jaloux de sa gloire plus que lui refusèrent de partager un honneur qui n'appartenait qu'à lui seul et il fit son entrée — les troupes du génie en tête. L'ordre de l'armée avait entendu les paroles impériales sur ce corps : *Les sapeurs se sont couverts de gloire.* Le Vauban d'alors, le général Chasseloup, avait dirigé le siège. En le nommant duc, Napoléon rattachait l'ancienne armée à la Révolution.

Mais ce victorieux rappelle un nom pour l'année 1794 fort ignoré : *Mont-Saint-Jean*, non devenu douloureux en 1815.

Le 1er juillet, conséquence de Fleurus, le général Marceau remportait à *Gembloux* un succès déterminé contre l'Autrichien Beaulieu. Le 6, Lefebvre combattait à *Mont-Saint-Jean* qu'on a nommé aussi Waterloo, sans doute parce que la canonnade de son corps fut telle qu'elle fut entendue de *Waterloo*. Le 7, le général Hatry remportait encore la victoire contre Beaulieu à *Sombref*! Ces noms devaient retentir encore.

Dans toutes ces journées, on retrouve des hommes célèbres depuis : Kléber, Scherer, Championnet, Pichegru et Bernadotte. Aux lieux cités, il faut joindre Braine-la-Lend, Soignies et la forêt, Trois-Bras, Nivelles, Genappe et, plus loin, Namur, Bruxelles que l'ennemi voulait couvrir, comme le voulut Wellington en 1815.

Le 15 juillet 1794, la Belgique était conquise. L'histoire doit un souvenir aux généraux qui élevèrent haut l'honneur de notre patrie. Fleurus avait terminé l'action de Valmy. La politique royaliste s'efforça d'en amoindrir la grandeur.

Maréchal honoraire, il eut des difficultés financières avec les bureaux de la guerre en 1815. On ne discutait pas avec les émigrés armés contre leur patrie, on discuta avec lui et contre lui. On lit dans une note de son dossier :

« Messieurs Kellermann et Lefebvre n'avaient que le *titre* de maréchaux et n'en ont jamais touché le traitement; mais dans les divers commandements dont ils ont été chargés, ils recevaient une indemnité qu'ils cumulaient avec leur solde de retraite et traitement de sénateur. »

En 1817, on voulut bien lui rendre son bâton de maréchal de France.

Lefebvre mourut en 1820. Eh bien, en 1862, un Directeur général du ministère de la guerre a déclaré officiellement ce fait inouï : « *La Maréchale n'a pas obtenu de pension.* » Et cette compagne dévouée avait eu 14 enfants et 3 officiers à cette armée dont son mari était une des illustrations. On oublia son rôle à l'avant-garde qu'il avait constamment conduite pendant ses campagnes sous la République sans jamais y perdre ni artillerie, ni drapeaux, ni une seule compagnie. Encore un héros de l'Alsace (1).

(1) Le 27 mai 1827, on demanda un secours au ministre de la guerre pour sa sœur « qui se trouve dans la misère à Saint-Domingue » expose la pétition. On en ignore les suites.

CHAPITRE LXIX

Futurs maréchaux de France chassés.

Les généraux comte Gérard, comte Molitor, comte Exelmans, comte d'Ornano, comte Reille, comte Sébastiani, comte Harispe, duc Bugeaud d'Isly. — Leurs services.

La Liste des proscrits du 24 juillet 1815 est considérée, bien à tort, comme une pièce unique en dehors de laquelle il n'y a plus eu de proscriptions. Ceci est une erreur capitale; par ce qui nous reste à exposer, on voit que l'habileté des Bourbons a consisté à voiler la vérité. Malheureusement pour leur œuvre de sang, il reste contre eux des Archives officielles. Celles de l'Armée crient contre leur mémoire. Elles montrent par des actes contemporains irréfutables, où ils sont tout, que leur prétendue justice ne fut qu'une suite de *saturnales sanguinaires*, jugement d'un des leurs, témoin contemporain !

Notre étude va le prouver pour 26 généraux et 15 colonels.

Parlons d'abord des généraux qui devinrent ultérieurement maréchaux de France, Gérard, Molitor, Exelmans et d'Ornano, Reille et Sébastiani, Harispe et Bugeaud, colonel de Suchet.

Volontaire de la Meuse en 1791, *Gérard* prit part aux campagnes de la Révolution. En 96, aide de camp de Bernadotte, il assista aux batailles d'Austerlitz, d'Iéna, de Halle comme colonel. Général fin 1806, présent à Wagram et à Fuentès de Oñoro, il devint divisionnaire à la Mos-

kowa par Davout (1), se signala à la retraite de Russie à l'arrière-garde, se couvrit de gloire à Bautzen et mérita que le maréchal Macdonald écrivît de lui à Napoléon dans un rapport confidentiel :

« Le général Gérard est l'un des généraux qui marque le plus dans l'armée et possède des qualités et des talents militaires qui doivent le faire classer parmi les généraux auxquels l'Empereur peut et veut confier des corps d'armée... C'est un officier général qui peut aller très loin si le chemin de la gloire lui est montré et si la porte des commandements en chef lui est ouverte (2). »

Elle le fut. Mis à la tête du 5ᵉ corps le 5 septembre, grièvement blessé à Leipzig, il fut dans la Campagne de France le héros de nos généraux à La Rothière, à Mormant et à Montereau. Thiers a écrit qu'il fut supérieur aux autres et à lui-même dans cette période. Lorsque le maréchal Victor s'y montra inférieur, ce fut à lui que Napoléon confia son corps d'armée (3). Commandant en chef de l'armée de la Moselle et du 4ᵉ corps à Ligny où il s'illustra, ce fut lui qui, le premier, conseilla à Grouchy de *marcher vers l'Empereur*. On sait ce qui advint! Waterloo fût devenu la *victoire de Mont-Saint-Jean* par lui. Honneur à ce glorieux soldat.

La proscription effective sous cette désignation : autorisé à voyager hors de France l'atteignit au moment où se créaient les cours prévôtales, il eut à se justifier le 1ᵉʳ novembre 1815 de ne conspirer contre personne auprès du ministre de la police. Le 9 décembre 1816, le duc de Feltre présenta au Roi un rapport sur Gérard,

---

(1) L'illustre général Gudin frappé mortellement à Valoutina le désigna pour le remplacer. Malgré les fautes du général Junot atteint de la folie qui devait l'emporter, ce fut la victoire. Napoléon confia à Gérard le commandement de la magnifique division Gudin.

(2) Rapport du 17 juin 1813.

(3) T. XVII, p. 337 sur Mormant, p. 349 sur Montereau, p. 430 sur la ligne de l'Aube, p. 797 paroles impériales sur sa dignité future de maréchal avec Clausel.

où on lit : « La commission d'Examen l'a rangé dans la 14° classe (de fait, la 21°) d'après des renseignements particuliers dont l'exactitude n'est pas suffisamment constatée. » Le 10 juillet 1818, il fut mis en demi-solde par Gouvion Saint-Cyr, le 17 août 1830 il devenait maréchal de France.

Quelle fut la carrière de Molitor, séminariste à Metz?

Volontaire de 1791, capitaine au 4° bataillon de la Moselle, chef de brigade en 1795, général par Masséna en Helvétie, divisionnaire en 1801, il eut cette particularité d'avoir été patronné par Jourdan comme « officier du premier mérite » par Moreau au même titre et par Lecourbe. Gouvion Saint-Cyr le fit rentrer dans les cadres, en 1818. Depuis 1815, il était en *non-activité*.

On l'avait vu dès 1800 passer le Rhin sous Lecourbe, combattre à Engen et Moeskirch, dans le Tyrol et vaincre à Caldiero, occuper Raguse, sauver Lauriston, accourir à Ulm, marcher sur Augsbourg sous Masséna et à Landshut, poursuivre Hiller et l'archiduc Louis, ferme à Neumarkt et entrer à Vienne avec Napoléon, signaler un point de l'île Lobau pour se jeter sur la rive gauche du Danube et déclarer qu'il ne fallait point abandonner Aspern qu'il réoccupa héroïquement après Essling, repasser le Danube pour combattre à Wagram, poursuivre jusqu'en Bohême les débris de l'armée autrichienne, envoyé en Hollande pour la conserver en vue d'un échange diplomatique, à la paix s'efforcer de s'y maintenir par Utrecht et ne se retirer intact que devant des forces quintuples des siennes. Par lui, le Wahal ne nous vit pas regagner la France en vaincus.

Comme en 1791, l'ancien séminariste de la cathédrale de Metz criait en 1815 : *Vive la Nation*. De là son exil de l'armée. Le 9 octobre 1823, la Restauration rougit de sa proscription et le nomma, plus heureux que ses

camarades, maréchal de France, par anticipation, le cadre de ces dignitaires étant complet (1).

Volontaire encore de la Meuse en 1791, *Exelmans* devint officier en 96, colonel après Austerlitz, général à Friedland, prisonnier en Espagne de juin 1808 à avril 1811, major des chasseurs et des grenadiers à cheval de la garde, divisionnaire à Moscou, il eut des démêlés avec Soult son ministre en 1814. Ce maréchal crut que pour maintenir la discipline, il fallait poursuivre le général Exelmans, un des noms les plus populaires dans l'Armée et l'un des plus aimés. Il le manda et, sur son refus, le fit arrêter. Ce fut un cri d'indignation du sous-lieutenant au général contre cet acte infamant.

Et pourquoi? parce qu'Exelmans avait écrit à Murat son ancien chef et son bienfaiteur (2). L'Armée oublia ses griefs contre Murat et déclara que nul n'avait le droit de discuter la reconnaissance d'un soldat illustre pour celui qui avait été son protecteur. Le pouvoir l'accusa follement d'*espionnage* et de *correspondance avec l'Ennemi*. Voilà comment fut travesti un acte généreux par ordre du comte d'Artois et malgré la protestation du général Dessoles, esprit prévoyant.

Envoyé devant le conseil de guerre de Lille, Exelmans qui s'était évadé se constitua prisonnier pour y prouver que la Restauration était une Révolution accomplie par l'Europe en armes moins contre Napoléon que contre l'Armée. Ses réponses au conseil furent telles qu'il n'eut pas à se défendre. Il fut acquitté à l'unani-

(1) Il devint gouverneur des Invalides en 1847 et grand chancelier de la légion d'honneur l'année suivante.

(2) Murat avait demandé sa promotion au grade d'officier supérieur en ces termes : « Je le réclame comme une récompense et comme un acte de justice. » Napoléon le voyant charger à Iéna avait dit de lui qu'avec de tels hommes on pouvait tout. Et dans la campagne de France : « Je sais qu'on n'est pas plus brave que vous. » Son fils devint amiral.

mité et vite. Ce fut un triomphe pour l'Armée, pour Murat, et à l'occasion autre chose pour le pouvoir. Survint le retour.

A Waterloo, Exelmans eut sous ses ordres le 1er corps de cavalerie. Avec Gérard, il adjura de marcher au canon. En décembre, il prit la fuite et recherché l'année suivante à Bruxelles pour y être arrêté avec le général Fressinet il échappa à ses ennemis. Son exil dura trois années.

De très vieille noblesse militaire, le général comte d'*Ornano* comptait parmi les siens un connétable officier de dragons en 1799, aide de camp du maréchal Berthier en 1804, colonel dans la campagne de Prusse, général en 1811, divisionnaire en Russie pour la conduite de sa cavalerie sur les bords de la Kolocza, il commandait les dépôts de la garde en 1814, à Paris même, sous le maréchal Mortier. Placé en non-activité par la Restauration hostile aux familles de l'ancienne monarchie favorables à la Révolution, il fut de ceux qui tentèrent, comme nous l'avons exposé, le salut du prince de la Moskowa sous lequel il avait servi. On lui fit l'honneur d'un passeport pour se rendre en Angleterre et comme il s'attardait en Belgique auprès d'exilés, on le pria de partir pour Londres, où il séjourna trois années. Le second Empire le nomma maréchal de France (1).

Engagé d'Antibes, en 1791, le général *Reille* était lieutenant deux années plus tard et aide de camp de Masséna. En Italie il se distingua aux journées d'Arcole et rejoignit son protecteur en Suisse avant Zurich. Il acclama la révolution de brumaire et eut toute la confiance du Premier Consul qui le nomma colonel. Durant le mémorable siège de Gênes, il reçut la mission de

---

(1) Le 9 juillet 1794, un des siens, François-Marie d'Ornano, avait été condamné à mort à Paris avec la maréchale de Lévis et toute la famille de Maleyssie.

porter des instructions à Masséna. Sa finesse autant que sa bravoure lui firent surmonter tous les périls, il put annuler la surveillance de la flotte de l'amiral Keith et apporta des nouvelles du chef de la France qui avait franchi les Alpes pour reconquérir l'Italie contre l'Autriche et asseoir son gouvernement par un triomphe. Marengo l'affirma le 18 juin. Le 6, après un siège dont on connaît les horreurs et réduit à deux onces de pain par homme, comprenant qu'il ne serait plus secouru parce qu'il ne pouvait pas l'être, Masséna avait signé la magnifique convention par laquelle il abandonnait Gênes sans conditions pour le présent et pour l'avenir surtout, à la tête de son armée réduite de moitié, par la route de terre afin de rejoindre son lieutenant le général Suchet qui commençait alors une carrière où il débutait par un coup de maître. Ce fut à cette glorieuse école que se forma Reille; jusqu'à la dernière bataille il s'y montra fidèle.

Avec Murat il revit l'Italie notre champ de gloire et le suivit dans l'expédition de Naples. Général de brigade en 1803, il eut la charge de missions militaires où il fallait des qualités de diplomate; ainsi, la question des préparatifs secrets de l'Autriche, le bras armé de la coalition à la solde de Pitt. On a affirmé qu'un rôle très personnel lui avait été confié dans les projets de débarquement en Angleterre de 1805.

On le retrouve à Iéna et à Pultusk, à Ostrolenka et à Friedland où sa bravoure le signala à l'admiration des troupes dans cette journée où Ney et Dupont s'illustrèrent. Chef d'état-major de Lannes, aide de camp impérial, comte en 1808, au service actif en Espagne; après une mission en Étrurie il commenta à Murat les ordres de Napoléon; il s'y empara de la place de Roses et garda celle de Figueras, base d'opérations de Gouvion Saint-Cyr. La campagne de 1809 le retrouva à Wagram où il commanda les fusiliers et les tirailleurs de la Garde,

plus sa cavalerie, afin d'appuyer la manœuvre de Macdonald contre le centre de l'Archiduc Charles. Gouverneur militaire de la Navarre, puis l'épée à la main à Valence, en Aragon sous Suchet, général en chef de notre armée du centre, et bientôt de celle du Portugal, tenant tête aux Anglais toujours, il eut sur le plan d'évacuation de la Péninsule en juin 1803 un plan que refusèrent le roi Joseph et le maréchal Jourdan dans le conseil de guerre de Burgos.

Il pensait avec raison qu'il ne fallait pas abandonner le général Clausel, ne plus suivre la route de Bayonne et déboucher sur l'Èbre à Logroño, en s'inquiétant du corps important qui était sous les ordres de cet homme de guerre; il était sans égard pour le plan de Paris d'où l'on ne pouvait plus donner de conseils pratiques puisque les faits militaires modifiaient les opérations d'heure en heure. Le roi Joseph et son major général craignant de placer le duc de Wellington entre nos forces et Bayonne, au revers des Pyrénées, insistèrent le 17 pour la marche directe sur Vittoria. Clausel fut délaissé; on eut le désastre du 21 après une série de combats qui honorèrent le général Reille.

Lorsqu'il vit le mouvement de retraite sur Salvatierra décisif, il opéra celle de son corps d'armée avec vigueur; une brigade de cavalerie et une brigade d'infanterie sous ses ordres directs la protégèrent et permirent de défiler vers la route de Salvatierra sain et sauf. Reille traversa ce village le dernier, donnant un exemple à retenir du sentiment de sa responsabilité. Notre ennemi devait le revoir toujours le même à Pampelune, à Bayonne, à Orthez, jusqu'au jour où il franchirait la Sambre pour vaincre les Prussiens et courir aux Quatre-Bras, seconder Ney, exposer à Napoléon la manière dont il fallait combattre les Anglais, se montrer aussi tenace qu'eux à Hougomont et seconder enfin la Vieille Garde dans une dernière tentative contre Wellington.

Mis en demi-solde, il ne put rentrer dans les cadres de l'activité, qu'au jour où Davout et Suchet la recouvrèrent. La monarchie de Juillet lui conféra le bâton de maréchal de France.

Tout autant pour *Sebastiani* della Porta, Corse d'origine, l'un des acteurs du 18 brumaire à la tête d'un régiment de dragons. Chassé de son île en 1789 à raison des troubles anglais, il s'enrôla et fut promu officier la même année. Chef d'escadron pour sa conduite à Arcole, chef de brigade en 1799, remarqué à Marengo, il devint diplomate en Turquie et en Égypte en 1802. Son rapport fut inséré au *Moniteur*. Divisionnaire après Austerlitz, il se rendit à Constantinople comme ambassadeur et y dirigea la défense contre la flotte anglaise de l'amiral Duckworth comprenant trois escadres qui forcèrent le passage des Dardanelles. Une division turque postée à l'entrée de la mer de Marmara fut brûlée à la côte. Grâce à Sébastiani le sultan Sélim rejeta l'insolente demande de l'ambassadeur Arbuthnot d'expulser notre ministre, de livrer la flotte turque à l'Angleterre et de déclarer la guerre à la France.

Une lettre de Napoléon à Sélim arriva à ce moment, annonçant la reconstitution de la Pologne, la guerre avec la Russie (mars 1807), l'envoi d'une escadre à Constantinople pour défendre la mer Noire. Il faut lire les historiens du temps pour connaître les services que rendit alors le général Sébastiani, en quelques jours, il entoura la ville de remparts formidables comprenant 300 canons. Après des pourparlers qui ne pouvaient aboutir, la flotte anglaise se retira accablée d'avaries au second passage des Dardanelles. Elle n'éprouva pas de désastres faute de projectiles d'artillerie pour la couler bas, mais son intervention se termina par un échec.

Après Tilsit, le général ne craignit pas de dissuader son maître d'une alliance franco-russe qui aurait pour base le partage de l'empire turc. C'était avec l'Autriche,

dit-il, qu'il conviendrait de s'entendre; ce serait plus facile et plus avantageux, soit qu'on partageât, soit qu'on maintînt. Sans rien décider définitivement, Napoléon conseilla au Czar la conquête de la Finlande.

Envoyé en Espagne, Sébastiani y déploya des qualités militaires de Durango à Ciudad-Real. Ce dernier nom fut pour lui un nom de victoire, le 27 mars 1809. Avec 13,000 hommes, il battit les 17,000 du général Cartojal qui formait l'armée du centre. A 2,000 morts ou blessés, il joignit 4,000 prisonniers et l'artillerie ennemie, réplique à la victoire du maréchal Victor à Medellin.

La journée de Talavera fût devenue une victoire en juillet, les Anglais de Wellington étant ébranlés et leur artillerie démontée, si le roi Joseph n'eût suspendu l'action à cinq heures du soir alors que Sébastiani eût terminé la bataille à la fin du jour. Il fut plus heureux à Almonacid en août et y écrasa le corps de Venegas qui avait méconnu les conseils du généralissime anglais qui s'enfuyait en Portugal fort compromis après Talavera. Sous le maréchal Mortier, à Ocaña, il concourut à ce triomphe qui valut à don Juan de Areizaga la perte de 5,000 des siens, 15,000 prisonniers, 32 drapeaux et 46 canons. Après ce fait d'armes, il reçut le commandement total de la cavalerie et combattit dans la péninsule sous les ordres de Soult, au midi.

Passé en Russie, il y coopéra à la fortune de nos armes, commanda la cavalerie de réserve sur l'Oder pendant l'armistice de Pleiswitz qui fut le principe de la ruine napoléonienne; vengeur à Sprottau de l'échec du général Maison, il poursuivit Blücher sous Macdonald, parut à Leipzig et forma l'avant-garde dans le retour sur Mayence avec Lefebvre-Desnouettes.

On eut la campagne de France. Durant la journée d'Arcis-sur-Aube, où 20,000 hommes résistèrent à 90,000, Napoléon qui aimait Sébastiani l'entretint de la

situation politique. Celui-ci lui conseilla de *soulever la nation*. Son interlocuteur traita cette pensée de *chimères* empruntées aux souvenirs de l'Espagne et de la Révolution. Aux Cent-Jours ce fut le général qui présenta Benjamin Constant à l'Empereur pour la question de l'Acte additionnel. Après Waterloo, il fut un des commissaires choisis pour traiter avec les alliés. La Restauration le mit hors de l'armée et son frère avec lui.

La monarchie de Juillet le nomma maréchal de France.

Volontaire de 1792, le général *Harispe* était officier supérieur à la fin de 93 et chef de brigade sur le champ de bataille après l'enlèvement des redoutes de Berdaritz. Avec Macdonald, il accomplit la campagne des Grisons, trop peu connue et qu'on peut citer comme un modèle. Grièvement blessé à Iéna, il fut général en janvier 1807 et se montra aussi intrépide à la tête de sa brigade à Gutstadt, à Heilsberg et Friedland qu'aux temps où il était simple colonel. Sa connaissance de la guerre de montagnes dont il était un spécialiste (originaire des Pyrénées Occidentales du pays basque) lui valut d'être appelé en Espagne comme chef d'état-major de Murat.

Très humain, il parcourut Madrid avec les ministres O'Farrill et Azanza le 2 mai 1803 pour arrêter le combat surnommé *Insurrection du peuple de Madrid* et mit fin aux exécutions de la Commission militaire qui siégeait à l'hôtel des postes. Ces exécutions, œuvre de Murat, purent contenir le peuple en deux heures; mais elles laissèrent dans la capitale des ferments de haine qui se répandirent dans toute la nation et provoquèrent des représailles féroces indignes d'un peuple civilisé. La Guerre de l'Indépendance fut moins une guerre nationale qu'une série d'égorgements avec guets-apens contre des soldats qui se battaient en face et à visage découvert.

Dumouriez, par ses *Partidas de guerillas*, porte devant l'histoire la responsabilité morale de ses crimes et Wellington celle de les avoir imposés en Portugal comme de les avoir encouragés de Saint-Sébastien à Cadix, jusqu'aux Cortès.

En janvier 1809, Saragosse refusa de reconnaître la royauté de Joseph et se souleva aux appels des frères Palafox et du marquis de Lassan. Se soulevant de leur côté, les Aragonais arrêtèrent les vivres et centuplèrent nos souffrances. Le général Harispe, en mission à l'hôpital d'Alagon le réorganisa, punit ses administrateurs coupables et a mérité qu'on écrivît de lui qu'il s'était montré humain comme un héros, durant son inspection. Par ordre de Suchet, on entreprit en novembre une guerre heureuse contre les bandes de guérillas. Harispe, l'armée de Blake une fois dispersée, poursuivit le jeune Mina et s'empara de sa personne. Contrairement aux volontés de Paris, il refusa de le fusiller et l'envoya en France, à titre de prisonnier de guerre.

Chargé de combattre à Lérida, place célèbre dans les guerres de siège, le général O'Donnell qui tentait de nous en faire lever le siège, il se distingua à Margalef et enleva le pont de la Sègre. Le 14 mai, Lérida se rendit. Le colonel du génie Haxo s'y était montré ingénieur de premier ordre. Au siège de Tarragone, qui valut le bâton de maréchal à l'heureux Suchet, le général Harispe obligea les 8,000 hommes qui restaient seuls survivants de sa garnison, à mettre bas les armes. On marcha ensuite sur Valence, puis sur Sagonte. Le 25 octobre 1811, ce divisionnaire brillant coopéra à la victoire de ce jour que suivit la capitulation de la forteresse. A Manissès et Alicante, on le retrouve le même. Hors de combat à la bataille de Toulouse. Pour avoir servi à nouveau pendant les Cent-Jours, il fut classé parmi les demi-soldes. En 1851, au soir de sa vie, il

reçut la dignité de maréchal de France, prix de ses exploits.

Un colonel d'Espagne, deviné par le maréchal Suchet son chef, chassé en 1815, devait obtenir la dignité de maréchal de France en 1843, *Bugeaud de la Piconnerie*.

Comment avait-il débuté? à titre de vélite dans les grenadiers à pied de la Garde; c'était en 1804. Officier en 1806, capitaine en 1809, chef de bataillon en 1811, major fin 1813 et colonel en 1814, il présente cette particularité d'avoir offert sa démission le 15 janvier 1808 (1). Elle fut refusée. Lieutenant alors, il partagea avec le major Rouelle qui commandait le 116e provisoire d'infanterie, la gloire de refuser la capitulation de *Baylen*. Cet acte, par la part très personnelle qu'il y prit, le mit bientôt hors de pair. On dit de lui que son régiment, au temps où il fut colonel, était le modèle de l'armée. On étudiera son rôle en racontant bientôt celui des protestataires de Baylen.

Licencié en 1815, on le surveilla étroitement en province : « C'est un homme dangereux », écrivait son préfet et Clarke voyait en lui un demi-solde chef de parti. Il est vrai que Suchet l'admirait et, ce qui est mieux, ne le cachait pas. Son dossier personnel le témoigne, il sollicita pour lui dans les termes les plus pressants. La marche des événements et le silence des bureaux le mirent à même d'improviser le titre du grade par le fait du commandement. Il confia à son protégé le 14e de ligne au nom *d'éclatants services* et réitéra sa proposition « pour le bien du service de l'Empereur ». Dans un rapport de février, le maréchal s'écriait : *C'est un homme de guerre*.

---

(1) Le 6 août 1806, on lit dans une lettre à un membre de sa famille qu'il ne veut plus de son état : « Il faut penser à l'avenir et je vois clairement que ce n'est point un état pour toute la vie. » Dès Austerlitz les horreurs de la guerre l'avaient désolé. Le philosophe disparut avec le temps devant le soldat.

Sous le ministère du maréchal Gouvion Saint-Cyr, qui fut en tant de points un ministère de réparation, l'ancien général en chef de l'Aragon et de la Catalogne écrivait à son collègue sur Bugeaud : « Les faits parlent pour lui. Peu ont rendu d'aussi grands services en Espagne. Sous ses ordres (le 14ᵉ) ce corps a achevé de devenir un régiment modèle pour l'Armée. » Il citait comme manœuvres sur le terrain l'invention « des feux en carré contre la Cavalerie ». Et il concluait qu'en temps de paix et en temps de guerre, ce colonel rendrait les plus grands services.

Les dominateurs refusèrent de réintégrer Bugeaud. La révolution de 1830 l'appela dans ses conseils comme député et comme gouverneur de l'Algérie. De toutes les devises, il créa la plus belle lorsqu'il y assit notre conquête définie par lui : *Ense et aratro!*

CHAPITRE LXX

Généraux et colonels rayés des cadres.

I. *Généraux* : Lecourbe, Daumesnil, Arrighi, Belliard, Dejean, Fressinet, Dumoustier, Piré, Colbert, Pourmereul, Bourke, de Trobriand, Dautencourt, Allix, de La Poype, Brice, Chabert, Curély, de Miollis, de Flahault, Guyot, Kellermann, Doumerc, Haxo, Cambacérès, Treilliard, Berckheim, Petit, des adieux de Fontainebleau, Ducos.

II. *Ministre* et intendant de l'armée, Daru. — Larrey, chirurgien en chef de la Grande Armée et de la Garde. — Percy, médecin en chef de l'Armée.

III. *Colonels* : Duchand, Fabvier, Thiolet, de Forbin Janson, Cluis, de Brack, Mellinet, Heimès, Bory de Saint-Vincent, Latapie, Martenot de Cordoux, Boyer de Peyreleau, d'Aigremont, Marbot, Sourd, Le Bel.

IV. Le général Freire d'Andrade assassiné à Lisbonne en 1817. — Réquisitoire du député Du Plessis de Grénédan contre l'Armée.

On n'a pas recherché, et l'on a eu tort, quels étaient les chefs des bureaux du *Ministère de la guerre* dès juillet 1815. L'étude cependant en valait la peine. Pour licencier et poursuivre l'Armée, pour la frapper et l'exiler, la placer dans ses principaux chefs sous la surveillance humiliante de la haute police qui la dispersa un peu partout, pour la livrer après un espionnage fécond, tantôt aux Conseils de guerre, tantôt aux Cours prévôtales, il fallait des hommes prêts à tout et capables de tout. Nous avons vu ce que devint le traître Tabarié, nommé vicomte pour ses hauts faits, signalons le comte d'Olonne, ex-émigré, revenu de l'armée russe et chef de service. Ce qu'il put accomplir, on en jugera par sa conduite à Nancy dont les alliés l'avaient nommé gouverneur. Il menaça de faire « faire fusiller » ceux qui troubleraient la paix publique ou qui se per-

mettraient « une insulte » envers un soldat ennemi (1).
Continuons maintenant notre examen.

I

Des généraux dont il faut rappeler les hauts faits, le plus illustre fut sûrement *Lecourbe*, le vainqueur de Suwarow et du Saint-Gothard. Soldat à dix-huit ans dans le régiment d'Aquitaine en 1777, caporal en 1780, retiré cinq ans plus tard, député à l'Assemblée nationale en 1789, capitaine de volontaires en 92, il servit à l'armée du Rhin où il fut vite promu chef de bataillon au 7e du Jura. Il se signala par ses conseils à Jourdan à Hondschoote et gagna à Wattignies le grade de chef de brigade. Dénoncé par des misérables et incarcéré, son innocence fut reconnue. Général à l'armée des Ardennes en 94, à trente-cinq ans, il fut mis en disponibilité en 96. Morteau le fit rappeler au service; de là, une intimité devenue célèbre.

Durant la retraite qui illustra le protégé de Carnot, il forma l'arrière-garde et fut surnommé *le brave des braves*. Divisionnaire sous Masséna, il s'empare des vallées du Tyrol et détruit l'armée ennemie. Maître du Saint-Gothard deux fois, il attend Suwarow pour le faire « crever dans les montagnes » et l'oblige à fuir sans armée! Le Directoire le nomma alors général en chef de l'armée du Rhin.

Après le 18 brumaire, Lecourbe placé sous Moreau franchit le Rhin, puis le Danube pour vaincre à Bleinheim, à Hochstedt. Avec la journée de Hohenlinden, il devait finir jusqu'en 1815 sa carrière. Dévoué

(1) Après Waterloo, les bureaux du ministère de la guerre furent remaniés dans leur haut personnel. On y fit entrer des émigrés pour préparer et exécuter les proscriptions ou les vengeances que les pouvoirs politiques entendaient exercer contre l'Armée au profit de la coalition. A côté d'eux, on vit des militaires prêter les mains à ces crimes!

à son généralissime, il partagea sa disgrâce, mais se refusa à le suivre dans la fin de sa vie si coupable. Debout contre la coalition de Watterloo à Belfort, la défaite brisa son épée; par ordre des Bourbons, il fut chassé de l'armée (1).

Mais, diront probablement nos adversaires, le général Lecourbe avait trahi à Besançon tout comme le maréchal Ney et il avait trahi une seconde fois en acceptant de l'Usurpateur un titre de général en chef dans la Haute-Alsace et toutes sortes de titres honorifiques ou nobiliaires. Ceux qu'avaient accordés la première Restauration, répondrons-nous, le firent moins en l'honneur du général consommé qu'était Lecourbe que pour le lier à Moreau par une prétendue réparation militaire. Or son ancien chef était devenu à Leipzig un traître, donc un nouveau Dumouriez. Cette assimilation n'avait pas été pour plaire à son bénéficiaire qui accepta de Napoléon la vraie réparation à laquelle il avait droit et sur laquelle s'est expliqué son auteur à Sainte-Hélène en termes qui ne laissent place à aucune critique (2).

Après un héros des guerres de la République, un héros des batailles impériales, *Daumesnil*.

Entré au service fin 1793, comme cavalier au 22e régiment de chasseurs à cheval, officier dans la garde des consuls en 1800, major en 1809, général en 1812 à titre de gouverneur du château de Vincennes le 2 février, il s'était distingué à Arcole, à Saint-Jean-d'Acre, à Austerlitz et à Madrid, à Wagram où un boulet lui avait fracassé la jambe gauche. C'est dans

---

(1) Il avait cinquante-six ans lorsqu'on mit à la retraite celui que le général Philebert son biographe appelle un général consommé.

(2) Dès qu'il apprit sa présence à Paris, Napoléon envoyait auprès de Lecourbe ses amis d'autrefois : Macdonald, Molitor, Dessolles le convoquant aux Tuileries. Ce qu'il faut regretter, c'est qu'il ne l'ait pas emmené en Belgique comme il l'avait primitivement conçu. C'est à une intrigue de Fouché qu'est dû ce malheur.

son commandement de la forteresse parisienne qu'il rendit une nouvelle série de services et qu'il obtint une gloire très personnelle en conservant Vincennes à la France, son arsenal et son parc d'artillerie. Ce rôle, il le remplit deux fois avec une égale vaillance, en 1814 et en 1815. La Restauration le frappa en septembre 1815 comme Barbanègre en Alsace. La France autrement inspirée a inscrit le nom de Daumesnil parmi les hommes de guerre de l'Arc de triomphe (1).

Le duc de Padoue, *Arrighi*, était cousin de Napoléon. Officier de 1796, capitaine par sa bravoure, nommé sur le champ de bataille de Salaieh en Égypte, colonel au camp de Boulogne, général après Friedland, divisionnaire en pleine bataille d'Essling où il contribua au mouvement tournant de Masséna, il conserva Leipzig jusqu'à ce que les communications avec la France fussent rétablies, c'est à lui qu'on dut la conservation du trésor de l'armée et des munitions de guerre. En 1814, il protégea la retraite de Fère-Champenoise. L'année 1815 le vit proscrit, en réforme, sans traitement. Il ne put revoir la France qu'en 1820, après avoir été un général en chef distingué.

Belliard, le premier volontaire de la Vendée, capitaine au 1er bataillon de ce département, suspendu sous la Terreur, réintégré par les Représentants du Peuple, chef de brigade en 1795, général en 97, divisionnaire en Égypte par Kléber (2), chef d'état-major de l'armée

(1) Aux commissaires, il livra 87 canons de fer, 12 affûts, quelques milliers de fusils en mauvais état et 7,500 kilogrammes de poudre. On a calculé que c'était à peine le *dixième* de ce que renfermait la citadelle, savoir : 588 canons, 180 affûts, 181 caissons, 200,000 boulets, obus, bombes; 80,000 kilogrammes de poudre, 100,000 cartouches, 53,000 fusils, 59,000 sabres, 1,800 cuirasses et 17,000 outils de pionniers.

(2) Commandant à Toulouse (10e division) il avait lancé une proclamation où on lisait : « Nous aurions été esclaves sous un roi tributaire lui-même de ces monarques que nous avons abaissés tant de fois. Nous avions donc besoin d'un prince créé par nos institutions nouvelles. »

d'Espagne en 1808, colonel général des cuirassiers en 1812 après Gouvion Saint-Cyr, commanda à Metz en 1815, voulut sauver Ney. D'où, la prison, l'exil.

Dejean, fils du ministre administrateur de la guerre sous l'Empire, avait débuté comme aide de camp de son père en 1795. Capitaine sous Davout, colonel à Tilsit, général en 1811 et divisionnaire en 1814, il pouvait dire qu'il avait assisté aux campagnes de Sambre et Meuse, d'Italie et d'Allemagne, d'Espagne et de Portugal, de France à titre d'aide de camp de Napoléon. Proscrit, il put fuir; le duc de Richelieu lui rouvrit les portes de la patrie.

Fressinet avait appartenu comme dragon au Régiment de la Reine en 1784. Officier de compagnie franche en 1792, chef de brigade en 96, général sous Masséna en Suisse, il servit en Allemagne, en Italie, à Saint-Domingue, passa au service de la marine en 1803, prisonnier en Angleterre et autorisé par son gouvernement à venir permissionnaire à Paris eut ordre impérial de ne pas y retourner (fait unique). Il fut un des généraux de Gérard en 1813, rédigea l'adresse à ses compagnons d'armes contre les Bourbons après Waterloo, s'enfuit et se retira à Buenos-Ayres définitivement.

Réquisitionnaire d'août 1793, le général *Dumoustier* appartint comme officier à la garde consulaire. Colonel en 1804, général après Iéna, il passa dans la garde impériale à Wagram, commanda comme divisionnaire en Espagne en 1811. La première Restauration le mit à la retraite d'office, malgré ses actions d'éclat et ses blessures. Il offre cette particularité d'avoir été nommé aide de camp alors qu'il n'était que sergent. Le Comité de Salut public régularisa sa situation par Merlin de Douai. Ce vaillant avait épousé à Udine la fille du général Du Gommier, qu'il y connut vivant dans la misère. Les Bourbons le chassèrent.

Le baron de *Piré de Rosnivinen* vint en droite ligne

de l'émigration bretonne. D'abord aux gardes du corps du Roi, compagnie de Gramont formée à Coblentz en 1792, officier au régiment de Rohan, chargé de missions en 1795 par le Régent, soldat aux hussards volontaires en 1800 parmi nous, il fut nommé capitaine la même année; colonel à Friedland, général dans l'Allemagne de 1809, divisionnaire en 1813, il combattit avec Exelmans à Versailles, contre les Prussiens à Waterloo, dut fuir aussitôt le retour bourbonien. Au soir de Genappe, le vaincu n'avait cessé de dire de lui : *Où donc est Piré? Qu'est devenu Piré?* De ses lettres de noblesse, voilà la seule dont s'enorgueillit le Breton d'Ohain!

Dans l'aristocratie de Louis XIV nous trouvons le général *Colbert*, officier de hussards en 1785, colonel de la campagne de Prusse, général de Wagram, divisionnaire de 1813, souvent blessé, dont les deux frères étaient tombés sur les champs de bataille. Pour avoir tenté de sauver Ney, non-activité et l'exil!

Comme La Riboisière, le général *Pommereul* était un Breton de Fougères. Aspirant d'artillerie en 1764, lieutenant-colonel aux colonies en 84, il passa au service des Deux-Siciles. L'année 1790 le vit général. Rentré en 97 au service de la République il fut promu divisionnaire la même année et conseiller d'État aux Cent-Jours. Proscrit comme Breton, ce traître avait osé servir la Révolution. On le retrouva à la Häye en 1816.

Parmi les fidèles du maréchal Davout, deux généraux de vieille noblesse qui combattirent avec lui dès la Révolution, Bourke et Trobriand.

D'origine irlandaise au service de France, *Bourke* était cadet gentilhomme au régiment de Walsh, aujourd'hui le 92e de ligne. Destitué durant l'expédition de Saint-Domingue, chef de brigade en 1802, aide de camp de Davout, il commanda notre avant-garde dans la journée d'Auerstædt. Général à Wagram, divisionnaire à Wesel dont il commanda la place aux temps où Napo-

léon avait voulu en faire le Strasbourg du Rhin inférieur, il fit dire par les Prussiens en 1815 que, gouverneur de Givet, il n'y avait rien à espérer pour sa reddition d'un homme tel que lui, car il était de l'école du maréchal Davout et fort attaché à sa personne. Il fut envoyé en surveillance à Verdun après avoir été chassé de l'audience du ministre de la guerre. Son crime? Sa bravoure à Auerstædt!

Le général de *Trobriand* avait débuté dans la marine comme volontaire sur un garde-côte en 1789. Mousse et novice en 1793, il prit part aux expéditions d'Irlande et de Saint-Domingue. Hussard en 98, officier en 1802 et aide de camp de Davout, il servit à des titres divers dans la Garde. Colonel en 1814 et révoqué, il reprit sa place de confiance auprès du prince en 1815 et devint général.

Dautancourt eut une carrière des plus curieuses et des moins connues. On peut la résumer ainsi.

Réquisitionnaire du district de Vervins en septembre 1793, quartier-maître trésorier en 1795, incorporé comme fusilier aux volontaires de la Vienne l'année suivante, détaché près l'accusateur public au tribunal militaire du quartier général de l'armée du Nord en mars, *commis greffier* dudit quelques jours plus tard, nommé par les Représentants du peuple de cette armée *officier de police*, lieutenant de gendarmerie en avril 96, capitaine à Mayence en 1800, chef d'escadrons en 1804, major des chevau-légers lanciers de la garde, général en novembre 1813, mis en non activité en 1814, inspecteur général de la gendarmerie en avril 1815, commandant celle de la Garde le même mois, mis en non-activité par licenciement le 26 septembre suivant, *retraité par ordre* du 16 février 1825, relevé de la retraite le 8 août 1830. Commandeur de la légion d'honneur, baron de l'Empire, il peut être considéré comme le type des généraux de second ordre de cette époque.

Élève sous-lieutenant d'artillerie en 1792, le général *Allix* comptait parmi les chefs de brigade de Sambre et Meuse en 96. Retraité en 1804, il passait au service de Westphalie en 1808 et y devenait divisionnaire après avoir combattu en Allemagne et en Russie. Rentré dans nos troupes à la fin de 1813, il y était accepté comme brigadier et divisionnaire durant 1814. Dénoncé le 14 avril par un parent du ministre de Jaucourt, il fut accusé d'entretenir un foyer d'insurrection dans son camp « contre notre bon Roi ». Il aurait donné tous ses ordres « au nom de Bonaparte », son langage ne respirait, d'après le dénonciateur, que la vengeance; il s'entendait avec des soldats d'autres corps pour marcher sur Paris et le réduire en cendres. En 1815, il put fuir et rentrer par Gouvion Saint-Cyr, ce qui prouva son honorabilité. En 1822, surveillé à Bourges, il manda à son ministre que les vicissitudes qu'il éprouvait l'obligeaient à changer de résidence. Aussitôt, le procureur du roi de Clamecy lui intenta un procès politique. Ici, arrêtons-nous. L'assassinat du Duc de Berry se retourna contre les demi-soldes, on ignore pourquoi.

Secrètement, le chef de la 18e légion de gendarmerie recevait ordre, au licenciement, de transférer dans la citadelle de Besançon les nommés Devaux, Lejeune, Ernouf, Roger, tous généraux. Toujours décimer. Allix les y connut. Le général Boulart vint y saluer courageusement ses camarades.

Le marquis *de La Poype* enseigne aux gardes françaises en 1777, lieutenant-colonel du 2e bataillon des volontaires en 1792 appartenait à une famille de soldats. Un de ses aïeux avait été connétable en 1293, un second s'était distingué à Crécy, un autre à Poitiers; ce dernier avait partagé la captivité du roi Jean à Londres. Fidèle à la République, le vieux noble fut colonel du 104e de ligne dès 1792 et l'année suivante promu général, même divisionnaire. Il accomplit toutes les campagnes jus-

qu'en 1813. A cette date, il défendit héroïquement Wittenberg deux fois et ne se rendit qu'après l'abdication impériale. Gouverneur de Lille en 1815, il refusa de se rendre aux alliés sur les instances de Bourmont. Ayant toujours rempli son devoir, il fut chassé de l'armée, récompense due à ses *aïeux*!

Volontaire au 14[e] chasseurs à cheval le général *Brice* fut promu officier en 1804 et décoré à Eylau par Napoléon en ces termes : « De quel pays es-tu? — Du pays des braves. — Tu es donc de Lorraine? — Oui, sire. » Aussitôt, il appartint à la Garde. Colonel en 1815, il fut traduit en conseil de guerre et condamné à mort. Il put gagner l'étranger et erra en Allemagne malgré l'intervention de deux des princes Orloff, près la princesse des Pays-Bas. Il écrivit aux rédacteurs du *Mercure surveillant* une protestation qui nous appartient en faveur de ses compagnons d'armes. On y lisait :

« *Parce que les journaux de Paris qui n'écrivent que sous la dictée de la police se gardent bien de révéler les iniquités de ses vils agents, on s'imagine dans l'étranger, et même en France, que la hache des bourreaux n'a frappé que des têtes illustres, tandis qu'une quantité de têtes obscures roulèrent sur la poussière.*

« *Je puis citer, relativement à ma troupe seule, trois condamnations à mort dont une a déjà reçu son exécution.*

« *Quand on ne condamne pas à mort, on y supplée par la marque et les galères.* »

En décembre 1819 la Cour de cassation annula la procédure de 1816 et le conseil de guerre de Metz acquitta Brice à l'unanimité. Le gouvernement se vengea en le plaçant à la demi-solde comme chef d'escadrons. Le maréchal Gérard le rétablit en 1830 dans son grade.

Le général d'artillerie *Chabert* fut un des divisionnaires nommés par Davout en 1815, il ne fut pas reconnu, ayant servi l'Usurpateur à Waterloo, et dut quitter l'armée.

Avec le général *Curély*, on retrouve un engagé volontaire devenu l'un de nos illustres généraux de cavalerie. Officier en 1806, il était colonel de hussard en 1813, général dans la campagne de France où il se signala et parut à Waterloo. Il avait participé à toutes les guerres depuis 1793. On connaît son rôle personnel grâce aux savantes études publiées sur les grands cavaliers du premier Empire.

Cadet gentilhomme au régiment de Soissonnais en 1779, le général de *Miollis* devait acquérir une célébrité politique par les affaires religieuses à Rome. Elle durera longtemps. Lieutenant-colonel des volontaires du 3e bataillon des Bouches-du-Rhône, général en 1794, divisionnaire en Suisse, il assista à toutes les campagnes des armées républicaines. Son rôle auprès de la Papauté détruite le désignait à la vindicte du parti royaliste quoique son frère fût évêque de Digne. Dès septembre 1815, il fut exclu de l'armée pour plaire à Pie VII qui ne s'en inquiétait guère et qu'il avait traité avec la plus respectueuse déférence.

Fils d'un maréchal de camp de l'ancien régime, le général *de Flahault* figura parmi les ingénieurs de la marine jusqu'au Consulat. Volontaire dans les hussards en 1800, officier l'année suivante, aide de camp de Murat bientôt après et de Berthier en 1808, colonel à Ulm, général en Russie, divisionnaire et aide de camp impérial en 1813, pair en 1815, il disparut au mois de septembre de l'activité. Hélas, ce brave mourut en apprenant le désastre de Sedan. La comtesse de Souza sa mère reçut l'ordre de quitter la France dès août 1815... Les femmes eurent leur part dans ces iniques expulsions; leur sexe irrita leurs ennemis à cette date comme aux temps troublés de la Terreur de 93.

Engagé volontaire aux chasseurs de Bretagne quoique originaire de la Franche-Comté en 1790, le général *Guyot* devenait officier en 93, chef d'escadrons aux chas-

seurs à cheval de la Garde en 1803, colonel à Eylau, général en avril 1809, divisionnaire deux ans plus tard et ne cessa de commander dans la garde avec les plus belles charges honorifiques. Du Rhin à l'Italie, de la Grande Armée à l'Espagne, en Russie et en Saxe, de Montmirail à Waterloo, on le cita partout comme un général de cavalerie modèle.

Le 7 juillet 1815, il avait osé dire dans un ordre du jour à ses troupes sur Louis XVIII en faveur duquel des soldats s'étaient mutinés : « Qui a pu les assurer que la nation aurait ce prince pour souverain? Prétendent-ils contraindre nos représentants à en faire le choix? » Il entendait poursuivre les coupables fussent-ils légionnaires. On l'exclut de l'armée.

Kellermann, cavalier lui aussi et qui devait trop prétendre au titre de vainqueur de Marengo contre l'immortel Desaix, avait de qui tenir. Fils du célèbre combattant de Valmy cette préface de l'Épopée militaire de la République, officier de hussards en 1785, chef de brigade en 96 et général l'année suivante, divisionnaire le 5 juillet 1800, il commanda l'avant-garde de la Grande Armée en 1805 servit en Espagne et fut un chef dont Junot, Napoléon et Ney se servirent à profusion.

De Valladolid, ce général pénétrant osa conter au prince Berthier le découragement des troupes et des officiers qui s'estimaient sacrifiés. Il y disait :

« Sans une révolution dans les esprits, vous ne parviendrez de longtemps à soumettre cette vaste péninsule; *elle absorbera la population et les trésors de la France.* Elle veut gagner du temps et nous lasser par sa constance. Nous n'obtiendrons sa soumission que par lassitude et par l'anéantissement de la moitié de la population. Tel est l'esprit qui anime cette nation qu'on ne peut même s'y créer quelques partisans. En vain use-t-on de modération, de justice. »

Et cela s'écrivait en novembre 1809. La conclusion

était que la présence seule de l'Empereur terminerait cette guerre. Le général Marbot de son côté l'a qualifiée d'odieuse.

Kellermann devint peut-être suspect pour sa franchise. A Leipzig cependant il commanda deux corps, s'honora encore à Mormant, sur l'Aube et à Dolancourt. A Waterloo, il combattit avec fureur aux Quatre-Bras, ses cuirassiers firent des prodiges contre l'infanterie anglaise dont ils enfoncèrent plusieurs bataillons. Thiers, Houssaye, Pontécoulant et Thoumas ont raconté ses prouesses.

La Restauration le disgracia jusqu'en 1820 où il succéda à son père à la Chambre des pairs obligatoirement.

Le général *Doumerc*, volontaire dans les dragons en 1783, officier en 91, aide de camp de Richepanse, mis à pied en 97, chef de brigade en 99, général en Prusse et divisionnaire en 1811, se signala avec ses cuirassiers sous Oudinot à Polotsk et franchit la Bérézina avec le corps de ce maréchal le 25 novembre 1812. Blessé quelques jours plus tard et remplacé par le maréchal Ney, le général Doumerc reçut du vainqueur de la Moskowa l'ordre de faire charger sa division de cuirassiers pour le salut de l'armée et trouva la victoire. A Dresde, sous Murat, il commandait une division de dragons qui aida à la destruction de l'aile gauche ennemie. A Champaubert, le général russe Olsouvieff fut battu et fait prisonnier. Cette action prouvait que nous étions au milieu du corps de l'armée de Blücher. Il fut un des fidèles à Waterloo où il reparut avec ses cuirassiers, ce qui lui valut d'être expulsé de l'armée.

De l'école d'artillerie de Châlons, le général *Haxo* fut un ingénieur renommé. Officier en 1792, chef du génie en 1801, colonel en 1809, général l'année suivante, il mit en état de défense les places de Pologne, divisionnaire en Russie, chef de son arme dans la garde, il vint

fortifier Hambourg et permit de rendre ce siège illustre; prisonnier à Kulm, courut à Waterloo. Rentré le 19 au soir dans la capitale, ce fut lui que le maréchal Davout chargea de *présenter au roi la soumission de l'Armée*. Il avait eu la confiance du maréchal Suchet en Espagne où il s'était distingué de Saragosse à Mequinenza, et l'Empereur l'avait donné pour conseiller à Vandamme en 1813. On voit le cas qu'en faisait Davout. On le remercia un moment, mais on céda au vœu public, en le réintégrant en 1816. Sans cette pression, on n'aurait pas conservé celui qui devait reconstituer le système de Vauban. Encore fallut-il la Révolution de 1830 pour lui donner gain de cause.

Le major du 16e provisoire d'infanterie *Rouelle*, général de 1813 par Suchet, avait été le seul colonel qui refusât de capituler à Baylen. Homme d'action, il fut chassé par les Bourbons. Le Havre doit une statue à ce vaillant qui sauva en ce jour de deuil l'honneur de l'Armée. Soldat de 1792 au 9e bataillon de la Seine-Inférieure, il fut de la trempe de Barbanège, de Philippon, de Dubreton et de Cambronne. Il comprit Bugeaud lieutenant de son régiment et s'immortalisa avec lui à Baylen comme on l'a vu plus haut.

Parmi les personnages de l'Empire, on trouve comme expulsés par la demi-solde le général *Cambacérès*, frère du second Consul; le général *Lebrun de Plaisance*, fils du troisième Consul; *Augereau*, frère de ce maréchal; Pierre *Soult*, autre divisionnaire, frère du maréchal; Bernard *Bessières*, brigadier, même situation; colonel *Maucune*, frère du général qui partagea sa disgrâce; le colonel frère du général *Bercker*, qui avait rempli sa mission envers Napoléon avec dignité pour la France comme pour lui-même.

Dans l'ancienne noblesse, le général comte *Trelliard*, cadet gentilhomme au 6e dragons en 1780, officier l'année suivante, chef d'escadrons en 1793, colonel à

Fleurus sous Marceau arrêta l'ennemi à Lambusart, se distingua sur le Rhin et en Suisse. A Wertingen, à la tête des 9e et 10e chasseurs, il combattit avec la division des grenadiers Oudinot, campagne de 1806; il s'empara de deux pièces de canon et de 200 prisonniers. Mais ces deux faits de guerre magnifiques furent cause de Saalfeld et d'Iéna. Au combat du 10 octobre il fit 7,500 prisonniers sous le maréchal Lannes, prit 5 drapeaux prussiens, 30 pièces de canon et 2 généraux. A la bataille d'Iéna, il fit 8,000 prisonniers, conquit 4 drapeaux, 8 pièces d'artillerie et 2 généraux à nouveau. En Espagne, il eut la joie de culbuter une avant-garde de l'armée de Wellington marchant sur Madrid (1). Sa division de dragons qui ne comptait que 1,100 chevaux s'empara de 3 canons et de 200 chevaux, lui tua 100 hommes et en mit 400 hors de combat. Il séjourna en Espagne de 1808 à 1814, comme divisionnaire depuis décembre 1806. La Restauration lui devait de le rayer des cadres de l'armée, elle le fit. Officier de l'ancien régime, il avait osé servir la France nouvelle.

De l'Alsace, famille noble dans les armes, le général de *Berckeim*, sous-lieutenant au régiment de Lamarck infanterie en 1789, aide de camp en 98, colonel en 1807, général deux ans plus tard, divisionnaire des régiments des Gardes d'honneur à la fin de 1813, commanda la levée en masse du Haut-Rhin en 1814, et ce département en 1815 réformé en juillet. La Commission de réorganisation royaliste de l'armée déclara qu'il avait été « sous les ordres de Caulaincourt, lors de l'arrestation de Monseigneur le Duc d'Enghien » et obtint le titre d'écuyer de Bonaparte. Elle l'accusa d'avoir « concouru à l'insurrection militaire du maréchal Suchet » à Strasbourg en 1815. Autre grief. Le général Rapp l'avait chargé « de l'organisation des gardes nationales de

(1) Elle comptait 1,500 cavaliers, 5 bataillons d'infanterie et 5 canons.

l'Alsace ». Il avait appartenu, enfin, à la Chambre des députés. Il fallut Gouvion Saint-Cyr qui l'avait connu aux armées du Rhin pour obtenir son rappel fin 1819 (1).

Parmi les volontaires de Paris, le général *Petit*, du 2e bataillon devenu la 55e demi-brigade de ligne, lieutenant en 1794, aide de camp des généraux Mireur et Friant, colonel du 67e en 1809, adjudant général de la Vieille Garde en 1813, général en 1814. Ce blessé du Caire et de Wagram fut en demi-solde en 1815. Voyons sa carrière en Prusse et les adieux de Fontainebleau.

Attaqué par le général Schmettau à Hassenhaussen, journée d'Auerstædt, le général Petit avait pris place dans un carré et repoussé par des feux de salve la cavalerie de l'intrépide Blücher qui, démonté, dut son salut à un cheval de trompette. En novembre, après la prise de Lubeck où il dut capituler, son jeune adversaire s'empara de la place de Kustrim sur l'Oder à la tête de quelques compagnies d'infanterie. Résultat, 4,000 prisonniers, des approvisionnements considérables, la possession du Bas-Oder et ce poste comme quartier général de l'illustre vainqueur Davout. Dans la coalition de 1807, Napoléon marcha en personne contre les 4 divisions du général russe Benningsen afin de prendre de tranquilles quartiers d'hiver. Le 23 décembre, nous franchîmes la rivière l'Ukra, la division Morand en tête. Notre adversaire nous attendait à Czarnowo, il en fut chassé malgré la nuit, et le village fut pris, les Russes furent rejetés, du plateau dans la plaine. Ce fut Petit qui se rua sur l'extrémité de ses retranchements et les enleva sous la protection de l'artillerie que commandait le général Gautier. Durant la nuit, le vaincu tenta par trois retours successifs de reprendre la position. Ils s'appro-

(1) Il épousa Mlle Bartholdi, fille du banquier de ce nom et dont le petit-fils laissera dans l'art une réputation de sculpteur de premier ordre.

chèrent jusqu'à trente pas mais furent arrêtés sur place. Ce fut pour ces faits et sa conduite à Wagram qu'il appartint à la Vieille Garde.

Aux adieux de Fontainebleau, il portait le drapeau de ce corps héroïque. L'Empereur les pressa tous deux sur sa poitrine et l'on a écrit du général Petit, qu'il mérita ce témoignage parce qu'il était le modèle de l'*héroïsme modeste* (1). La cour s'en soucia peu.

Parmi les défenseurs de nos places fortes, il faut citer en Lorraine, le général *Ducos*.

Soldat au régiment de Bourbonnais (50e de ligne) il avait combattu en Amérique. Lieutenant en 1792, commandant en 1797, il s'était signalé en Italie à Solférino, à Castiglione, et un rapport de Masséna déclare « qu'il contribua le plus à la prise d'Arcole ». Nommé aide de camp de ce dernier, colonel en 99, général en 1802, député en 1805, il servit à nouveau en 1809, campagne d'Allemagne, puis en Hollande. Il commanda à Anvers la citadelle durant le siège de 1814 sous Carnot. Les alliés lui firent offrir la somme de *un million*, s'il leur livrait la citadelle confiée à son honneur, tentation qu'il repoussa avec l'indignation d'un soldat. Les Bourbons se vengèrent par une mise à la retraite prématurée.

Au retour de Napoléon, il fut proposé pour commander soit la place de Metz, soit celle de Strasbourg; on lui attribua Longwy. De juillet à septembre, il y organisa une résistance admirable et dont la longueur redit la noble activité (2). Il se défendit contre le prince de Hesse-Hombourg avec 3 bataillons de mobilisés des Vosges et de la Meurthe, 1 de retraités, 100 douaniers

---

(1) Le maréchal Oudinot demanda son maintien dans les cadres le 17 octobre 1815, le 29 août 1816, le 16 octobre 1817. Gouvion Saint-Cyr le réintégra le 11 juin 1819. Petit vécut jusqu'en juin 1856.

(2) L'ennemi obligea 4,000 paysans, le 28 juillet, à faire les terrassements du siège contrairement au droit des gens.

et 17 artilleurs. On observera ce dernier chiffre. Le licenciement de l'armée ne laissa au 17 août que 350 hommes de garnison. Ducos résista quand même. Il rendit la place après un siège de trois mois et dix-huit jours de bombardement, ce n'étaient que des ruines. Pour remerciement le général héroïque fut chassé; détail à retenir, il le fut le 1er août, et la reddition est du 28 septembre!

II

Ministre de l'administration de la guerre, l'intendant général *Daru*, officier à seize ans, en 1783, était commissaire des guerres au début de la Révolution, commissaire ordonnateur peu après, incarcéré sous la Terreur, chef de division au ministère de la guerre en 96, exclu l'année suivante, ordonnateur en chef sur le Rhin en 99. Bonaparte remarqua ses qualités administratives. Il l'appela auprès de lui comme secrétaire général à la guerre après brumaire, le nomma inspecteur aux revues avant Marengo et lui confia l'exécution de la convention imposée à Mélas. Son choix pour le Tribunat attesta l'estime du Premier Consul et l'autorité qu'il lui reconnaissait dans les questions militaires.

Ce fut à Boulogne, en août 1805 que, contraint par la présence de l'amiral Villeneuve à Cadix, de renoncer à l'expédition contre l'Angleterre par une descente à Douvres, Napoléon fit de Daru un personnage. Seul avec le maréchal Berthier, il connut le plan de la campagne d'Austerlitz qui brisa la 3e coalition. Il en reçut la dictée dans la tente du souverain. Lorsque la Prusse, provocatrice de la guerre de 1806, eut été renversée en un mois, la France entretenait une armée de 450,000 hommes dont le budget global montait à 820 millions. Mais il lui en fallait désormais 600. On prétendit retirer des pays occupés les ressources néces-

saires pour obtenir les fonds destinés à leur entretien.

Daru fut chargé de l'administration des finances prussiennes; à côté de son administration autonome réformée, on plaça un agent français pour surveiller et verser les revenus prussiens à notre trésor de l'armée. On ne fut sévère qu'avec le Hanovre qui constituait « une province anglaise » dans les pays germaniques.

Lorsque les Autrichiens eurent arrêté un de nos courriers diplomatiques à Brauaau, la guerre éclata en avril 1809. Daru devint aussitôt intendant général de l'armée d'Allemagne. En août 1810, à la réunion téméraire de la Hollande à l'Empire français, ce fut lui qui prit possession des arsenaux, des magasins et du domaine de la couronne. En mai, deux ans plus tard, il fut laissé à Dresde avec le duc de Bassano pour y terminer des règlements d'affaires avant de s'élancer en Russie. Tous deux rejoignirent en juillet, à Wilna, Daru suivit son souverain qui savait ne pas pouvoir se priver de ses talents.

Ministre d'État à Moscou, chargé des détails de l'intendance, il eut le rare courage de dire à son maître ce qu'il pensait au nom des intérêts matériels de l'armée. Donc, *hiverner à Moscou*. Celui-ci comprit la portée du conseil et l'appela « un conseil de lion ». Pourquoi ne le suivit-il pas pour le salut de l'armée? Le 13 octobre, un conseil de guerre destiné à prendre un parti définitif trouva Daru inébranlable dans le projet d'hiverner dans la capitale sainte des Czars, et cela malgré les maréchaux Davout, Ney, dont le rude langage se résumait en un seul mot « partir ». On partit. Le général de Ségur a fixé les conséquences de cette décision dans l'histoire où il s'est immortalisé, en y commentant le *Cesar, morituri te salutant* de la Grande Armée!

A Smorgoni enfin, Daru adjura l'Empereur de rester quand même, car l'Armée était perdue s'il la quittait.

Saluons ce grand caractère que la vérité seule ani-

mait et qui parlait sans crainte comme les héros de Corneille.

Lorsque accablé par nos désastres, Murat voulut quitter ses compagnons d'armes, le ministre d'État toujours bien inspiré lui répondit en alléguant leurs intérêts, sa gloire et la colère impériale. Vains efforts, la couronne de Naples à conserver l'emporta. En nous abandonnant, Murat courut à sa perte. Le noble prince Eugène le remplaça pour s'honorer moins par ses titres officiels que par sa conduite.

En réorganisant ses forces, novembre 1813, Napoléon choisit Daru comme ministre de l'administration de la guerre à la direction du matériel. Or, on levait alors 600,000 hommes pour répondre à l'Europe coalisée. Ici, arrêtons-nous. Ce furent l'abdication finale, puis Waterloo. Le 2 août 1815, Daru dut quitter la France, en proscrit.

Celui qui avait traduit *Horace* dans les prisons de la Terreur, écrivit avec non moins de talent l'*Histoire de la République de Venise* pour tromper son exil. Il a joint son nom, par ses vastes recherches, à celui de l'immortelle république et son œuvre lui valut à sa rentrée le choix de l'Académie française. La Chambre des pairs lui fut ouverte en 1819 en même temps qu'aux maréchaux Davout et Suchet, réparation qui ne réparait rien. Il n'y devait parler que pour défendre la Révolution française avec eux et comme eux.

Nul chef de guerre n'a eu plus de prévision que Napoléon pour le service médical en temps de guerre. Parmi ses collaborateurs, quel nom populaire que le chirurgien en chef de la Garde, le baron *Larrey*. Il a mérité d'être appelé un véritable héros d'humanité, car il soignait les blessés de l'ennemi pour que celui-ci soignât les nôtres. C'est dans le cœur de l'Armée que le nom de Larrey a vu dresser une statue qui ne périra pas.

Ce grand praticien avait commencé ses études à la

faculté de médecine de Toulouse. Attaché en 1792 à l'armée du Nord, il vit dès son entrée au service le défaut de l'organisation médicale sur les champs de bataille. Il créa de lui-même un *système d'ambulances volantes* qui le mit hors de pair et lui valut le grade de médecin principal de l'armée. Professeur au Val-de-Grâce en 96, il prit part à l'expédition d'Égypte et suivit toutes celles de l'Empire; on le vit enlever les blessés pendant l'action sur les champs de bataille. En Russie, les soldats le surnommèrent dans leur langage imagé : *la Providence*. Le maréchal Davout lui prépara à Orscha des hôpitaux pour 12,000 blessés, en juillet. A Smolensk que dévora l'incendie des habitants plus que l'effet de nos obus, Larrey eut à soigner 6,000 hommes parmi les nôtres; on sait, par son témoignage si autorisé que les Russes en perdirent environ 13,000. Voilà une des horreurs de la guerre.

Après la bataille de la Moskowa, ému du spectacle terrifiant de ce champ de carnage où nous laissâmes 10,000 morts et 20,000 blessés, l'ennemi 60,000! Napoléon donna les ordres indispensables qu'imposait l'humanité. Larrey le seconda en dirigeant les chirurgiens de toute l'armée. Il voulut rester à l'hôpital de Kolotskoi. Il ne fallut pas moins de trois jours pour appliquer un premier pansement. Combien de blessés ne reçurent de secours que la nuit, couchés en plein air, sur la paille. L'ambition napoléonienne allait commencer la retraite.

Le 14 novembre, le thermomètre que Larrey portait suspendu à la boutonnière de son uniforme marquait 21 degrés Réaumur. On sortait à cette date de Smolensk pour marcher sur Krasnoé. Thiers a précisé la température d'après les papiers du chirurgien en notant qu'il est *le seul témoin oculaire* auquel il faille ajouter foi (1).

L'arrivée de l'armée à Kœnigsberg dévoila que le

(1) Tome XIV, livres sur Moscou et la Bérézina.

général Hiver avait eu raison de l'intrépidité et de la vaillance parce que les forces humaines ont une limite. Là encore, Larrey se montra héroïque. Il y fut frappé de la contagion, pourriture d'hôpital, et fut sur le point d'y succomber. « L'héroïsme, de quelque genre qu'il soit, s'écrie un narrateur, est la consolation des grands désastres. Cette consolation nous fut accordée tout entière; elle égala la grandeur de nos malheurs. » Nous perdîmes à Kœnigsberg le digne général La Riboisière et Eblé, le héros de la Bérézina. Mais Larrey survécut pour la gloire du service de santé aux armées.

Impitoyables, les Bourbons le chassèrent, il est vrai qu'il avait été blessé à Mont-Saint-Jean (1).

Son collègue et son rival en gloire, le baron *Percy* fut traité pareillement.

Sorti docteur de la faculté de Besançon en 1775, il était devenu professeur en chirurgie à celle de Paris en 1795. Il établit les hôpitaux militaires que perfectionna Larrey. Il prit part aux campagnes impériales et entra à l'Institut en 1807 à titre de savant. Il a été signalé comme ayant soigné 12,000 blessés des troupes étrangères en 1814, acte admirable pour lequel il reçut les distinctions honorifiques les plus considérables des souverains alliés.

Le 16 janvier 1816, quoique inspecteur général du service de santé militaire, il adressa au duc de Feltre qui lui signifiait son expulsion, une protestation dont on lira un fragment avec joie. Il y était dit :

« Plus que jamais, Monseigneur, je rends hommage à votre équité, à votre intégrité et à toutes les rares qualités qui vous distinguent. Mais si se tromper est d'un

(1) Chronologiquement, voici ce que témoigne son dossier personnel. Expulsé en janvier 1816, il fut réintégré la même année pour cinq ans. Mais le 1er janvier 1821, il fut mis à la retraite d'office et l'honorariat masqua une disgrâce injustifiable. Au début d'août 1830, le maréchal Gérard le rappela au service actif.

homme, être trompé est d'un ministre. Sur cela, votre prédécesseur a fait sa profession de foi.

« La réclamation qu'a l'honneur de vous adresser le frère de feu Percy votre voisin à la Petite-Pierre et l'un des amis de M. le général d'Hastrel votre beau-frère est étrangère au mal que, malgré vous sans doute et peut-être à votre insu, vous lui avez fait. Dans la lettre par laquelle vous m'avez annoncé ma retraite — et quelle retraite — je suis désigné simplement par mon nom propre. Ce n'est pas que ce nom n'en vaille bien un autre, même en France, où j'ai su, par mes travaux et mes succès, le préserver pour longtemps de l'obscurité réservée à quelques individus que l'impunité et les circonstances enhardissent à me persécuter. Mais ce même nom, bien connu de tous les souverains de l'Europe, ne doit plus être écrit dans un acte public, dans un titre ministériel, etc., sans être précédé ou suivi de la qualification de *Baron*, laquelle ne peut m'être enlevée avec la même facilité qu'un emploi. »

Ce qu'oubliait le grand savant, c'est qu'il avait été appelé par un choix électoral à la Chambre des représentants, manifestation du pays soulevé contre les Bourbons. C'est qu'il avait demandé au prince d'Eckmühl l'autorisation comme militaire de venir à Paris siéger parmi les dévoués de la Révolution. Or, sa lettre officielle existait dans son dossier, elle existe encore. Et son langage était dur aux émigrés comme à leurs princes. On devait donc, après la défaite, le retourner contre lui. Sa brièveté même en aggravait la portée.

Il faut, s'écriait-il, *que j'aille réunir mes efforts à ceux de mes collègues pour la Défense de la cause commune.*

Saluons cet homme de caractère qui fut un bienfaiteur de l'Armée.

III

Après les maréchaux, les généraux en chef. Après ces derniers, les généraux soit de division soit de brigade. Enfin, les colonels, après quoi il faudra conclure sur les proscrits avoués ou les proscrits déguisés. Parmi les *dix-sept mille* expulsés de 1817, liste officielle des bureaux de la guerre imprudemment imprimée par ordre du duc de Feltre, nous avons choisi des noms chargés de services parmi les colonels, et dont l'un d'eux était destiné à devenir maréchal de France, Bugeaud, duc d'Isly.

Colonel de l'artillerie à cheval de la Garde, *Duchand* avait débuté dans son arme en 1793; chef d'escadrons en 1809, il démissionna après Waterloo mais par contrainte. Il conserva devers lui l'étendard de son régiment redoutant qu'il ne fût brûlé par ordre. Promu général en 1830, il l'offrit plus tard au musée de l'artillerie qui l'a transmis à celui de l'armée où il redit la gloire des artilleurs de La Riboisière et de Drouot.

Parmi les officiers en demi-solde, il en est un qui a rempli l'Europe de son nom durant ces époques troublées, *Fabvier*, aide de camp de Marmont en 1814, lors de la trahison d'Essonnes. Polytechnicien, officier d'artillerie dans la garde, colonel en septembre 1813, en non-activité en mars 1815 il servit dans un corps de partisans qui se levèrent pour défendre les frontières, puis à Metz sous le général Belliard. L'année 1818 le vit en demi-solde; il quitta la France en 1823 et se rendit en Grèce. De Navarin il passa en Angleterre pour y appuyer ce malheureux pays contre les Turcs puis regagna Athènes où l'assemblée nationale lui offrit le titre de général en chef qu'il refusa. Il se contenta de combattre, et rentra en France. Pendant son absence, dès 1824, il avait été *réformé*; on voulut bien lui accorder, décision pitoyable, sa solde de non-activité;

peut-être fût-ce pour justifier la mission que lui octroya le gouvernement en Morée, expédition où le général Maison trouva le bâton de maréchal.

Le poète des *Orientales* le chanta au nom du pays en une apostrophe superbe :

Commande-nous, Fabvier, comme un prince invoqué!
Toi qui seul fus au poste où les Rois ont manqué,
Chef des hordes disciplinées!
Parmi les Grecs nouveaux, ombre d'un vieux Romain,
Simple et brave soldat qui, dans ta rude main,
D'un peuple a pris les destinées.

La Révolution de juillet le nomma général et pair de France, le second Empire le releva par décret spécial de la retraite et l'admit au cadre de réserve où il honora ses collègues par l'illustration de ses services (1). Peu de carrières militaires ont été aussi fertiles en événements dramatiques.

Le colonel *Thiolet* arrêta le duc d'Angoulême en 1815. Mauvaise note politique. Eh bien, le maréchal Davout qui l'avait gardé auprès de lui pendant huit années lui donna en 1819 auprès du ministre de la guerre le certificat suivant : « Il était remarqué comme brave dans l'ancienne Garde elle-même. »

Le marquis de *Forbin Janson*, chambellan impérial, fils du général émigré de ce nom, fit la guerre de partisans en Lorraine à titre de colonel en 1814 et en 1815. La liste du 14 juillet le voua à la mort comme traître aux Bourbons. N'était-il pas marquis d'ancien régime? Or, il avait défendu la Lorraine son pays d'origine avec l'illustre conventionnel Merlin de Thionville. De là, son châtiment.

---

(1) Il mourut à Paris en 1855 à soixante-treize ans. La ville de Pont-à-Mousson doit une statue à ce héros. Un universitaire qui a écrit avec succès des biographies sur nos hommes de guerre dans l'*Encyclopédie du XIXe siècle*, vient de publier sa vie militaire. L'œuvre est complète et originale. Elle honore le talent de son auteur, M. Debidour, inspecteur général de l'Instruction publique.

Le colonel *Cluis*, colonel de gendarmerie, soldat de 1793, présentait cette particularité d'avoir eu le poste confidentiel d'aide de camp auprès du redouté duc de Rovigo. Il dut émigrer aux États-Unis pour sauver sa tête; on ne put l'atteindre.

L'illustre colonel *de Brack* que 1830 chargea de réformer la cavalerie comme général s'était promis d'offrir son concours à la Malmaison pour un dernier appel à l'honneur contre les Anglais. Crime irrémissible! On doit en dire autant de ce colonel *Mellinet*, destiné à être général de l'armée belge dans sa dislocation avec la Hollande.

Avec le colonel *Heimès* on arrive à l'un des protestataires les plus en vue de la Restauration. Fils d'un officier d'artillerie tué à Nerwin, de Heimès avait débuté dans ce corps à l'âge de seize ans, 1792. Lieutenant en 1803, colonel de la campagne de France, aide de camp du maréchal Ney le 1er avril 1815, il avait servi de Rhin à la Hollande, à Saint-Domingue, était rentré pour parcourir les champs de bataille de l'Allemagne, de l'Espagne et de la Russie. Après l'exécution de Ney, il ne cessa de soulever l'opinion contre ce qu'il nommait dans les salons *l'assassinat anglais*. Le premier acte du maréchal Gérard en 1830 fut de le nommer aide de camp du Roi et général, revanche méritée.

Le colonel *Bory de Saint-Vincent* avait commencé par être officier de santé et devait terminer sa carrière en savant. Lieutenant en 1800, il suivit le futur amiral Baudin aux colonies dans son état-major. Aide de camp du maréchal Soult comme capitaine de dragons, lieutenant-colonel et membre de la Chambre des représentants de 1815, proscrit, mis en réforme en 1819, colonel en 1830, entra au Dépôt de la guerre où ses travaux lui ont fait un nom.

Parmi les familiers du maréchal Bessières nous avons le colonel *Latapie*, engagé de 1804, officier dans la

guerre de Prusse, dans un état-major en 1814 et proscrit après Waterloo. Il devait se signaler en Amérique parmi les admirateurs du captif de Sainte-Hélène qui devaient partir avec les généraux Lallemand pour tenter de le délivrer en 1817. Cet acte, redouté par la diplomatie française et par le ministère de lord Bathurst, sera l'objet d'un récit particulier.

Le colonel de la Garde (1er grenadiers) *Martenot de Cordoux* s'était engagé au 2e bataillon de la Côte-d'Or. Ce fut dans son régiment que s'enferma Napoléon au soir du désastre. Nommé général par lui, il ne fut pas reconnu. Dénoncé, il fut persécuté par ordre et soumis à la surveillance de la haute police du comte Decazes. Quatre de ses fils entrèrent cependant dans l'armée et tous quatre y obtinrent le grade de colonel, après 1830.

Boyer de Peyreleau nous met en présence d'un condamné à mort. Cavalier en 1793, officier en 99, aide de camp de Villaret-Joyeuse, il servit aux colonies, à la Grande Armée et dans la campagne de 1814. Chef d'état-major de la Vieille Garde en Russie, il fut prisonnier des Anglais en août 1815 et renvoyé au Havre en violation du droit des gens en novembre. Arrêté, il comparut devant le conseil de guerre de la 1re division militaire le 11 mars 1816 : la mort. Nous reviendrons sur cette cause.

Le régiment de Champagne avait accueilli comme sous-lieutenant le marquis *Jacops d'Aigremont*, dès l'âge de quinze ans, en 1784. Émigré au service de l'Espagne en 1791, gouverneur d'Almeyria en 1804 et gradé colonel il y continua ses fonctions jusqu'en 1814. Sa fidélité à l'émigration ne le servit pas, on le réduisit à la demi-solde et les ultras lui reprochèrent jusqu'à la fureur de s'être souvenu dans la Péninsule qu'il était Français.

Le prince des anecdotiers dans les mémoires militaires, le colonel de *Marbot*, a atteint une célébrité euro-

pénne le jour où sa famille a livré au public le texte de ses souvenirs. Nul, le général de Ségur excepté, n'a obtenu une réputation universelle aussi immédiate que lui. Il a fait revivre à la France des années de gloire et de grandeur faites pour la consoler des crimes de 1815 et des infamies des puissances coalisées. Il aura été pour les armées impériales le chevalier de leur honneur (1).

Le colonel *Sourd*, du Var où il servit dans le 1[er] bataillon, aux guides du général en chef, ne fut sous-lieutenant qu'en 1803 alors qu'il servait depuis 1792. Capitaine en 1808, colonel en 1813, on peut dire que sa vie fut une suite d'actions d'éclat. Il accomplit toutes les campagnes de la Révolution et de l'Empire, de l'Italie à celle de France où il commanda une brigade de cavalerie même blessé, notamment à Vauchamp et Montmirail. A Waterloo, il fit plus encore. A la sortie de Genappe, les hussards anglais et les gardes de lord Uxbridge furent un instant victorieux.

Le colonel Sourd qu'on a surnommé le modèle des braves reçut six coups de sabre sur un bras. Obligé de descendre de cheval pour subir un pansement qui s'imposait, il remonta à cheval à la tête de son régiment après l'amputation et le conduisit sous les murs de Paris. Il accomplit cette action héroïque restée célèbre dans les fastes militaires, 150 lieues en vingt-huit jours jusqu'au licenciement de ses compagnons d'armes sur la Loire. Le 9 décembre une ordonnance lui imposa la mise à la retraite. Il avait seize blessures, sur le champ

(1) Parmi les officiers qui protestèrent dès 1816 en faveur de leurs chefs méconnus, signalons le chef de bataillon *Guingret*, de l'état-major de Clausel à la bataille de Salamanque, défenseur de ce général et particulièrement du maréchal Masséna pour lequel il écrivit une apologie relative à la campagne de Portugal. Ce fut un acte de courage à cette époque. Il honora Guingret, aussi le maréchal Gérard le rappela en 1830 comme colonel et Clausel le fit-il nommer général, revanche noblement justifiée.

de bataille. Le département du Var doit un hommage particulier à ce fils du peuple.

Dans l'artillerie, un amputé, le major baron *Le Bel*, volontaire de 1791, capitaine à l'ancienneté en 1801, chef d'escadron de 1809, major en 1812, avait pris part aux campagnes du Nord, de Hollande et d'Italie, du Rhin et d'Allemagne. Cet officier offre de ceci de particulier qu'il avait assisté à 146 combats et reçu 14 blessures.

Inventeur illustre, le commandant *Paixhans*, un des généraux d'artillerie les plus célèbres de l'Europe, originaire de Metz. Officier en 1803, commandant en 1814, ne devait parvenir au grade de colonel qu'en 1830. Remercié fin 1815, on le réintégra en 1817, les chefs de son arme l'ayant réclamé comme secrétaire du Comité, donc malgré le gouvernement.

Ce n'est pas lui qui découvrit fin 1812 un nouveau *fusil* à tir très rapide dont les Prussiens ont passé pour être les inventeurs, mais un armurier français nommé Pauly. L'expérience en eut lieu chez le Duc de Rovigo, il tirait 22 coups à balle en deux minutes. Le général Gassendi l'avait eu en mains comme président du comité d'artillerie (1) et n'en avait pas compris le mérite quoiqu'il ne coûtât pas plus cher que celui de l'infanterie et qu'il pesât un quart de moins. On sait qu'il en advint de même pour la vapeur (2).

Terminons notre examen des sacrifiés par le major

---

(1) Le *fusil à aiguille* de 1866 mis en action par les Prussiens fut inventé sous le règne de Napoléon par un simple ouvrier comme on le voit. La correspondance impériale en a conservé la date sous ce titre : *Décision*, 3 janvier 1813, *signé Napoléon*. L'examen fut renvoyé au duc de Frioul et à des officiers d'artillerie de la Garde. La pièce ajoute : « Sa Majesté a vu ce fusil à Gros-Bois le 19 janvier 1813. » (*Note de l'original.*) Les événements en arrêtèrent l'adoption.

(2) La navigation à vapeur proposée en 1796 au gouvernement anglais par lord Stanhope fut rejetée comme *irréalisable*, officiellement. Cet acte fut constaté, *au nom du Bureau de la Marine*, par une lettre rédigée le 17 mai 1797 et envoyée par lord Spencer qui l'a signée parlant au nom des lords de l'Amirauté. (Voir *William Pitt et son Temps* par lord Stanhope, t. II, ch. XXII, p. 395.)

Kirmann, chef des mamelucks de la Garde. Cet Alsacien, de l'armée royale en 1789, avait combattu sous la République et l'Empire avec vaillance jusqu'à Waterloo. Remercié au licenciement, il a mérité qu'on dise de lui qu'il fut le dernier mameluck.

IV

Servir dans les troupes françaises durant les campagnes du Portugal, à titre de Portugais et contre les troupes du duc de Wellington, fut un fait rare. Parmi ceux qui combattirent avec nous, signalons *Freire de Andrade*, fils d'un ambassadeur accrédité à Vienne. Incorporé en 1812, il commanda en Russie, devint gouverneur de Dresde où il fut fait prisonnier. Rentré dans sa patrie en 1817, l'influence anglaise lui valut d'être compris dans une *conspiration qui n'existait pas*. Arrêté, il fut fusillé. Il avait eu le tort de rédiger un mémoire sur la retraite de l'armée combinée espagnole et portugaise. Il le paya de sa vie.
Officier d'infanterie au Portugal, 1782, major en 1788, colonel au service de Russie deux ans plus tard, maréchal de camp à son retour en Portugal, lieutenant-général en 1807 et dans notre armée, comme général de division après Tilsit, il avait combattu contre les Barbaresques et les Turcs, les Suédois et contre nous, du Rhin aux Pyrénées. Il avait demandé à rejoindre nos troupes, ne fût-ce que pour nous suivre comme simple soldat. Napoléon répondit en lui conservant son grade, acte qui lui valut d'être appelé traître par Wellington.

Ce que lui reprochèrent les gouvernements de Madrid et de Lisbonne en 1815, ce fut d'avoir combattu en Espagne dès l'année 1808 sous Murat. Par ordre du lieutenant impérial, il avait campé à l'Escurial au début de mai. Il s'était emparé de la ville de Ségovie insurgée par son collègue militaire et en avait réprimé la sédition.

Lorsque Savary lui succéda, il gouverna par menaces mais ne cacha à son maître aucune des difficultés que sa perspicacité lui montrait. Il expédia deux divisions dans le midi pour secourir le maréchal Moncey et le général Dupont, dont celle du général Frère, l'une aux défilés de la Sierra Morena et celle-ci à San Clemento à mi-chemin de ces généraux en chef. Le 10 juillet, Moncey rejoignit avec joie son lieutenant inattendu et rentra à Madrid.

L'année 1809 trouva Frère de Andrade en Allemagne. Le 3 juillet il franchissait le Danube, combattait à Wagram le lendemain à la tête de l'ancienne division Claparède. Renvoyé en Espagne sous Suchet, il eut un rôle dans l'expédition de ce maréchal contre Valence, 20 septembre 1811. Il eut à garder la basse Catalogne et y fut secouru après la reddition de la forteresse de Sagonte. La campagne de Saxe ne lui avait pas été favorable. La capitulation de Dresde, conclue par le maréchal Gouvion Saint-Cyr et violée avec cynisme par le prince de Schwartzenberg, pouvait l'aider à comprendre l'avenir dans sa patrie le jour où il la reverrait. Il n'en fut pas effrayé. Saluons ce martyr de notre cause.

Le général passa en Angleterre en janvier 1814 avec le quart du traitement d'activité de son grade. Une loi portugaise le contraignit en août de la même année à rentrer pour obtenir la levée du séquestre mis sur ses biens. Sa mort fut peut-être provoquée par une question d'argent à laquelle ses ennemis donnèrent une couleur politique.

En Hollande, le général Dumonceau, comte de Bergendal, avait atteint la dignité de maréchal du royaume. Fidèle à notre cause, il fut remercié le 4 septembre 1815 et rentra dans les Pays-Bas comme général en chef de l'armée hollandaise.

A la Chambre des députés de 1816, un magistrat déplorable dans ses passions politiques, M. du Plessis de

Grénédan discutant l'*État des donataires qui ont droit à l'indemnité fixée par la loi proposée aux Chambres* prononça contre l'Armée un véritable réquisitoire. En voici un extrait utile à connaître.

« Parcourez la liste, s'écria-t-il... C'est Lavalette. Ce sont les deux frères Lallemand, désignés dans l'ordonnance du 24 juillet 1815 immédiatement après Labédoyère et Ney comme auteurs et fauteurs de la rébellion des Cent-Jours. C'est Drouet, comte d'Erlon, c'est Lefebvre-Desnouettes qu'il suffit de nommer; c'est Ameilh, Brayer, Gilly, tous compromis dans cette même ordonnance... c'est encore le lieutenant-général Clausel. Députés de Bordeaux, dites si c'est à tort que le Roi avait banni celui-là! C'est encore le général baron Darricau, commandant des fédérés dans les Cent-Jours; c'est le comte Delaborde, lieutenant-général et aussi désigné dans l'ordonnance; c'est Exelmans dont toute la France connaît les titres aux bienfaits du Roi; c'est Maret duc de Bassano, ancien ministre des relations extérieures de Bonaparte; c'est Miollis, comte, lieutenant-général, dont les services à Rome ne sont que trop connus.

« ... Dernier rejeton du héros qui commandait à Fribourg et à Rocroy, c'est au nom de la valeur et des vertus guerrières qu'on vient demander aujourd'hui des récompenses pour les *assassins*! Barois, Bazancourt et le comte Hullin, celui-ci, un des héros de la Bastille! Après eux, il ne reste plus qu'à trouver des parricides sur la liste des ministres. »

Naturellement, l'orateur en trouvait. De tels noms n'avaient pas besoin de commentaires. Or, on avait épargné aux créatures de Bonaparte le paiement des frais de la guerre qu'ils avaient suscitée. N'était-ce pas assez? On prétendait y joindre des récompenses absurdes. Oui, le projet de loi n'était qu'une concession du gouvernement à la Révolution. Il constituait *une insulte à*

la Chambre. Peut-on récompenser les assassins de Louis XVI et du Duc d'Enghien?

L'interpellateur avait joint aux noms des généraux ceux d'hommes politiques afin de donner plus de force à son réquisitoire. Cette juxtaposition était une injure pour l'Armée, victime plutôt que complice des mesures de salut public durant la Terreur.

Son discours, enfin, oubliait volontairement les services militaires de ceux qu'il accusait avec une témérité qui égalait l'injustice de ses invectives. Ces services, on vient d'en lire les témoignages. Entre l'accusateur indigne et les accusés dignes toujours, l'opinion a prononcé en 1830.

CHAPITRE LXXI

Procès du vainqueur de la mer des Indes, amiral de Linois.

États de services de l'amiral et ses campagnes. — Procès inattendu. — Accusations iniques et fausses. — Acquitté.

Comme l'armée de terre, la marine a eu ses victimes, quoique moins nombreuses. Dénis de justice, rétrogradations de grades, demi-soldes injustes, mises à la retraite iniques, elle a souffert comme son aînée. A son exemple, elle a connu jusqu'à l'assassinat. Le procès d'un amiral célèbre va prouver nos affirmations.

Durand de Linois, Charles-Alexandre-Léon, naquit à Brest en 1761. Volontaire à quinze ans, il accomplit plusieurs navigations dans les deux Océans et y gagna bientôt le grade d'enseigne de vaisseau. Il était attaché comme lieutenant à son port d'origine en 1789. La déclaration de guerre l'envoya sous les ordres de l'amiral comte de Saint-Félix (1) servir sur l'escadre de la mer des Indes. Son intrépidité et son esprit de résolution le désignèrent à ses chefs comme un de leurs meilleurs officiers. Villaret de Joyeuse, lui confia un commandement sur l'*Atalante* en 1794, destinée à faire une croisière énergique et quelque peu aventureuse sur l'Océan.

Attaqué par un navire de force absolument supé-

(1) Servirent la Révolution dans l'ancienne noblesse les amiraux Latouche de Tréville, Ganteaume, de Richery, de Missiessy, de Sercey, Morard de Galles, Villaret de Joyeuse, Brueys d'Aigallery, de Saint-Julien, de Rosily, Vial du Clairbois, directeur de l'école des ingénieurs de vaisseaux, etc.

rieure, séparé des deux corvettes qui eussent pu le secourir car elles naviguaient sous ses ordres, Linois dut se rendre après une défense opiniâtre. Prisonnier de guerre durant dix mois, il revit la France pour y obtenir la récompense de son courage; il reçut le grade de capitaine de vaisseau en mars 1795 et le *Formidable* passa sous ses ordres.

Aux deux combats du 28 prairial et du 5 messidor, an III, il fut grièvement blessé; oublieux de lui-même, les yeux fixés sur le pavillon du vaisseau-amiral, il n'eut qu'un but : exécuter les commandements de Villaret. Et cependant, le feu s'était déclaré à son bord, aggravant par un malheur inattendu la position du navire et les malchances de la généralité du combat. Le vaillant capitaine fut capturé avec son vaisseau et traîné pour la seconde fois en captivité. Le gouvernement agit avec générosité devant un malheur aussi immérité; il décida que son *brevet* de capitaine serait antidaté et qu'il remonterait au 2 janvier 94.

Il eut en 1796 le commandement d'une division et lors de l'expédition d'Irlande par Hoche, il exerça effectivement celui de la flotte dans la baie de Bantry. Il proposa de débarquer l'armée de terre mais déclara qu'il ne garantissait pas la possibilité d'un rembarquement à raison du voisinage de la flotte anglaise alors à Cork. On rentra immédiatement à Brest, ce fut une faute. Morard de Galles fut moins hardi que Linois. Que ne serait-il pas sorti de ce soulèvement avec des levées irlandaises encadrées dans nos troupes, avec un généralissime tel que Hoche!

Amiral le 25 janvier 1800, il commanda en second la flotte de Ganteaume et dut rallier Cadix en juillet. Averti que celle des Anglais bloquait ce port, tandis qu'il était suivi par l'escadre Warren, il se jeta dans la baie d'Algésiras et accepta le combat le 6 avec trois vaisseaux contre six; il en détruisit deux et en garda

un prisonnier, puis regagna Cadix en combattant à l'arrière-garde. Il alla au Cap l'année suivante pour y débarquer des troupes et passa dans l'Inde sous le général Decaen. La bataille d'Algésiras gagnée par Linois (6 juillet 1801), et la défaite de Nelson devant Boulogne, 15 et 16 août de la même année, répondaient au désastre d'Aboukir, au bombardement de Copenhague et à la destruction de la marine militaire danoise. On a écrit que nos deux victoires navales avaient contribué à la paix d'Amiens de 1802 de la part de l'Angleterre. A la rupture de la paix, il accomplit une campagne de vingt-sept mois où il imposa au commerce britannique des pertes inappréciables; ce fut sa première croisière. La seconde qui dura sept mois fut aussi fructueuse. La troisième, de dix mois, se termina par un échec et par sa captivité. Il resta prisonnier jusqu'à la fin de l'Empire (1). Nommé gouverneur de la Guadeloupe, par la Restauration, il fut à la capitulation de l'île emmené en Angleterre et rentra pour trouver des juges à Paris, *par ordre* du ministre de la marine, Du Bouchage, connu pour son incapacité. Son rapport au roi contre l'amiral est daté du 29 décembre 1815 (2).

Accusation : Linois avait rédigé une proclamation au nom de l'Usurpateur.

L'amiral anglais Durham était intervenu auprès de lui afin qu'il restât fidèle au roi de Gand. Par quel intermédiaire? Par le comte de Vaugiraud. Mais ce que ne disait pas le parquet militaire, c'était la qualité de cet homme. Or, le comte de Vaugiraud avait été le payeur officiel des assassins du Premier Consul, entretenus publiquement à Londres par ordre du gouverne-

---

(1) Napoléon l'avait titré comte pour honorer le corps des amiraux, malgré sa captivité. Le musée de Versailles renferme sa statue.

(2) Conseil de guerre du 6 mars 1816. *Président*, général de Lauriston. *Juges*, généraux Claparède, Bordesoulle, Digeon, d'Aboville, de Montesquiou-Fesenzac, Montbrun. — *Rapporteur*, de Sesmaisons.

ment de William Pitt et lui-même à la solde de Pitt, plus tard de ses successeurs. Voilà l'intermédiaire qu'avait choisi Durham!

La joie de ce dernier dut être grande le 10 août 1815, époque de la reddition de la colonie à la flotte britannique. Il intervenait pour faire proclamer coupable en conseil de guerre un adversaire redouté de son pays. Il s'enorgueillissait d'obtenir que cette juridiction, devenue entièrement politique par les événements, proclamât *chef de révolte* un amiral qui avait infligé tant de déceptions militaires et de pertes commerciales à sa nation. Il entendait flétrir en lui un *général en chef* des colonies françaises, fidèle au Drapeau tricolore et surtout le flétrir désormais par une condamnation provenant de crimes prévus par notre code pénal militaire.

Des *dénonciations* parties de la Guadeloupe et ayant pour principal auteur l'intendant de l'île, M. de Guilhermy, furent citées. Où les avait-il adressées? A Gand. A qui? Au célèbre M. de Blacas. On y lisait entre autres cette apostrophe lue à l'audience : « Il m'a trompé, il a osé me proposer de reconnaître l'Usurpateur. » Il est vrai que l'amiral avait parlé « de la cocarde tricolore que vingt-cinq années de gloire ont illustrée ». L'aggravation pour les amis des Alliés, la voilà. Valmy et Fleurus, Austerlitz et Iéna, commentés sur mer d'Algésiras à la mer des Indes, un forfait.

Un successeur avait été donné à tout hasard à l'amiral. Lequel? Le comte de Vaugiraud précité. Il n'y a pas à insister sur le choix de ce gouverneur général de toutes les Antilles pour le roi de Gand, et promu général à titre d'émigré victime de la Révolution.

Grief irrémissible. Linois avait voulu armer *les noirs* contre les Anglais pour la défense de la Guadeloupe. Se défendre était devenu un crime. Qui l'affirmait? Le commandant en chef des forces britanniques, sir James Leith. Or, son adversaire expliquant pourquoi il s'était

refusé à recevoir les Anglais s'écriait : « Les papiers nous parlaient d'une guerre imminente entre la France et l'Angleterre. Les Anglais voulaient me tenir dans une dépendance humiliante, puisqu'ils voulaient occuper la citadelle et toutes les batteries. J'avais confiance dans le 62e de ligne. Pourquoi prendre des auxiliaires? Depuis 1775, *je suis habitué à considérer les Anglais plutôt comme des ennemis que comme des alliés.* » Voilà une phrase qui eût pu coûter cher à l'amiral si un sentiment d'honneur n'eût pas prédominé chez ses juges particuliers. Il est probable cependant qu'il dut son salut final à la déclaration sur son fils qu'il témoignait avoir envoyé avec des instructions verbales « vers les ministres du roi, soit en Angleterre, soit en Belgique ». Quant aux colons, disait-il, ils n'avaient qu'une volonté : *la cocarde tricolore et la France.* Waterloo? Ils n'y crurent jamais. Et de la conduite des Anglais, il ajoutait que les bouleversements advenus dans l'île furent leur œuvre propre. La preuve? *Les malveillants qu'ils soudoyaient.*

M. de Vaucresson, accusateur de l'amiral, était-il de ce nombre? Nous nous refusons à le croire, il ne fut qu'un exalté politique. Mais il eut le tort d'écrire une lettre citée aux débats où on lit : « Nos bons amis les Anglais sont là; ils vont mettre d'accord toute cette *canaille.* » Linois en faisait partie, touchant langage.

Ce procès est un des plus longs de cette époque. Les détails les plus oiseux y abondent et aussi les plus tristes. On s'y acharna contre le colonel Boyer dont on obtint la condamnation. L'amiral fut acquitté à l'unanimité. La sentence porta qu'il devait être mis de suite en liberté et *rendu à ses fonctions.*

Le lendemain de ce jugement, le journal officiel publiait le récit des obsèques faites à la Roche-Jacquelein, mort en 1815 au combat des Mattes, et disait d'elles qu'elles rappelaient les plus glorieux services!

CHAPITRE LXXII

Dénis de justice contre sept Amiraux.

Désorganisation de la marine en 1814 et 1815. — Amiraux *rétrogradés* : Cosmao et Lucas. — Amiraux *retraités* par ordre : Allemand, Emeriau, Maistral. — Amiraux *destitués* : Martin et Lacrosse. — Capitaines de vaisseau Khron et Le Marant *rayés*. — Le comte Molé ministre en 1818.

Quels furent les dénis de justice dans la marine.

Le 25 mai 1814, une ordonnance royale rendue sur le rapport du nouveau ministre de la marine, Malouet, déclara la rentrée dans les cadres officiels « des anciens officiers qui, après avoir quitté le service de la France auraient continué de *naviguer au service d'une autre puissance* maritime ». Ceux qui avaient servi à l'Étranger passaient dans la marine militaire avec le grade dont ils étaient pourvus en dernier lieu. Les autres pouvaient y obtenir un grade immédiatement *supérieur* à celui de leur départ de France. Les pensions seraient calculées en comptant les *campagnes de guerre qu'ils auraient accomplies au service des Puissances aujourd'hui nos alliées*. Si un document de gouvernement n'attestait cette folie, on se prendrait à douter de son exactitude.

C'est pour cela que des protestations se sont produites plus tard chez des royalistes intelligents. Citons-en une qui dira tout à elle seule contre l'œuvre néfaste de Malouet :

« Sous son administration, les employés mirent au pillage ce ministère.

« Ses subordonnés semblèrent abandonner les grades au pillage (1). »

Le baron Kerjulien *Cosmao* appartient à la Bretagne cette terre privilégiée des hommes de mer. Il naquit en 1761 à Châteaulin et servit comme ses émules à quinze ans. Il devint sous-lieutenant de vaisseau en 1786, lieutenant en 1792 et capitaine en 1793. Il s'était évadé de Toulon en septembre; ceux de ses collègues qui gagnèrent nos ports sur leurs bâtiments furent guillotinés à peu près tous! Chef de division en 1797, il commanda constamment, de cette date à 1805, à ce titre.

Comme le glorieux capitaine Lucas, il s'illustrait à Trafalgar, mais plus heureux que son ami il devenait amiral.

Un des premiers actes de la branche restaurée fut de mettre la main sur les chefs des armées de terre et de mer existant en juillet 1815. Préfet maritime du port de Brest, l'amiral Cosmao fut exclu le 27 de sa charge et le général Brenier, le héros d'Almeida le remplaça. Marins et ouvriers des arsenaux se révoltèrent contre cette iniquité, dernière protestation d'honneur (2).

Sur les côtes de La Rochelle, naquit en 1764 Lucas Jean, fils d'un huissier de Marennes. Mousse à quatorze ans, pilotin en 1779, volontaire en 1780 dans la flotte du comte de Guichen (3), il assista aux luttes sanglantes qui marquèrent ces deux années contre l'amiral Rodney et y reçut une grave blessure. Toujours sur mer, Lucas devint enfin premier pilote en 1791; dans ce poste, il assista à plusieurs campagnes dans la Méditerranée, aux Iles du Vent, à Saint-Domingue et remplit effectivement la fonc-

(1) *Mémoires* de Mme de Chastenay, t. II, ch. xxv, p. 389.

(2) Il dut se retirer sans pension de retraite jusqu'en 1817, où elle lui fut rendue.

(3) Parmi les capitaines de vaisseau réputés, on trouve dans cette escadre le commandant du *Formidable* qui livra aux Anglais un combat connu, dans la baie d'Algésiras. Ce vaillant était le capitaine Troude.

tion d'officier sur trois navires différents. Enseigne en 1792, lieutenant de vaisseau dans l'Inde deux ans plus tard, il rentrait à Brest en 1796 après s'être livré dans sa station aux observations astronomiques. Capitaine de frégate en 1799, il servit sous Ganteaume à Porto-Ferrajo et sous Linois en 1801.

L'année 1805 trouva le capitaine *Lucas* sur son glorieux navire le *Redoutable* dont l'art a immortalisé la résistance.

Les Anglais ont écrit eux-mêmes sur Trafalgar l'aveu suivant : « Jamais l'intrépide Nelson ne pouvait succomber en combattant des ennemis plus dignes de son courage. » Enregistrons cet aveu.

C'est à ce vaisseau qu'est due la mort de Nelson après l'abordage de long en long qu'avait accompli le *Victory*. Lucas avait répondu en appelant son équipage sur le pont. Engageant avec des grenades, des obus à main lancés des hunes sur le pont de l'amiral anglais, une fusillade mortelle, il répara en partie le désastre de Villeneuve par cette mort qui enlevait à l'Angleterre le plus grand homme de mer qu'elle ait jamais possédé (1). Le commandant du *Régulus* s'honora encore dans les combats de 1809, en rade de l'île d'Aix. Lucas mourut de chagrin d'avoir été privé par la Restauration du grade de contre-amiral auquel l'avait promu Napoléon en 1815 et dont le brevet n'avait pas été signé par suite des événements (1).

Des colonies nous vint le vice-amiral Allemand, fils d'un lieutenant de vaisseau qui s'embarqua à douze ans comme mousse.

---

(1) La flotte hollandaise a compté à titre de contre-amiral un officier du même nom en 1796. Les nouvelles de La Haye publiées au journal officiel le 15 novembre racontent qu'envoyé du cap de Bonne-Espérance pour tenter de reprendre cette colonie aux Anglais il venait de se rendre sans combattre aux amiraux Elphinstone et Pringle. On publia jusqu'aux articles de la capitulation conclue entre le traître et l'étranger contre la République batave.

Né à Port-Louis, Zacharie-Jacques-Théodore *Allemand* appartint à l'escadre du bailli de Suffren; il assista aux sept batailles de ce redoutable adversaire des Anglais. Sa conduite lui valut d'être nommé lieutenant de frégate, sous-lieutenant de vaisseau en 1786, lieutenant en 1792 et capitaine de haut bord en 1793 sur la retentissante *Carmagnole*. Il battit les Anglais en plusieurs rencontres, leur prit la *Tamise*, devint chef de division en 1795, se signala à Saint-Domingue et contre-amiral en 1805, fut redouté pour la sévérité de son caractère. En revanche, il faut ajouter qu'il prêcha toujours d'exemple. Vice-amiral en 1809, il ne cessa de combattre et fit surnommer son escadre l'*Invisible*, de Corfou à Lorient, de Brest à Toulon. En 1814 et en 1816, il fut mis deux fois à la retraite après 415 mois passés à la mer. Il comptait 29 campagnes contre les Anglais, les avait combattus dans 17 rencontres et avait exercé 13 commandements.

Le vice-amiral comte *Emeriau*, né à Carhaix, descendait d'une famille noble écossaise, 1762. Il devint volontaire d'honneur à treize ans. Guerre d'Amérique, Ouessant, la Grenade, Savannah, les Saintes valurent à son héroïsme les grades de lieutenant de frégate et de sous-lieutenant de vaisseau en 1786. Lieutenant sous Van Stabel, il contribua à sauver la France de la disette. Capitaine en 1795, il fut en Irlande et commanda une division de notre flotte d'Égypte. Il entra à Malte le premier et mérita les éloges de Nelson à Aboukir. Le Premier Consul le nomma contre-amiral en 1801. Envoyé à Saint-Domingue, il sauva Port-au-Prince des fureurs de Dessalines.

A son retour, il fit d'Ostende un port de guerre. Préfet maritime de Toulon, puis de Rochefort, il eut le commandement de l'escadre de la Méditerranée; pendant trois ans, il manœuvra contre des forces toujours supérieures, ne perdit pas un navire mais en enleva à l'ennemi. Lorsque le duc Decrès proposa de se retirer, Napo-

léon le désigna pour lui succéder. Il conserva à la France le rang qui lui appartient dans la Méditerranée durant nos malheurs de 1813 et sauva Toulon l'année suivante.

Honneur suprême, c'est lui qui obtint en 1814 de lord Exmouth le retour des prisonniers de l'île Cabrera où les Espagnols violateurs de la capitulation de Baylen les détenaient depuis 1808! Ses éclatants services ne l'empêchèrent pas d'être rayé des contrôles en 1816.

Dans nos haines contre les Anglais devenues désormais invétérées depuis la perte du Canada, de l'Inde et de l'île de France, nous constatons de nombreux enfants du Canada dans nos armées. Le fils d'un sergent des Compagnies franches de la marine né au Canada comme son père, Pierre *Martin*, plus tard comte et vice-amiral, servit comme mousse en 1764, à Rochefort.

Né en 1752, engagé à douze ans, maître pilote à l'ouverture de la campagne d'Amérique, son habileté lui valut d'être enseigne de vaisseau. Appelé au Sénégal pour y commander la station, il y fut promu lieutenant et occupa son temps à des reconnaissances hydrographiques appréciées de Louis XVI.

La Révolution le créa capitaine de vaisseau et bientôt contre-amiral. Sur un Rapport de Barère, il obtint le commandement en chef des forces navales de la Méditerranée, le 22 janvier 1794. Barère dit de lui : « Il a commencé par être matelot. Il a passé par tous les grades; il a dix-neuf ans de navigation sur les vaisseaux de l'État. » C'est dans la même séance qu'on déclarait *suspect* tout citoyen qui parlerait de paix.

L'année 1795 le vit à la tête d'une des trois divisions chargées d'appuyer par mer les mouvements de l'Armée d'Italie. Surpris dans le golfe de Gênes par une flotte anglo-espagnole de 39 navires de haut bord alors qu'il en comptait à peine sept, il jugea la lutte impossible et se réfugia dans le golfe Juan. On n'y put l'entamer malgré un blocus de cinq mois. L'amiral rejoignit

Toulon après sa levée et une fois ravitaillé partit en croisière. Il rencontra l'amiral Hotham avec une escadre ayant des forces triples des nôtres, Martin l'attaqua sans compter. L'action fut sanglante, nous perdîmes deux navires bientôt remplacés par deux prises sur les Anglais qui valurent au Canadien le grade de vice-amiral, le commandement de Rochefort en 1797 et la possibilité d'être directeur en 1799.

Préfet encore, décoré avec plaque, créé comte, Martin fut honoré sous l'Empire et eût battu lord Cochrane si on eût écouté ses conseils. Sa mémoire mérite de lui survivre (1).

L'amiral *Lacrosse* est encore un de ces officiers de la marine royale qui virent dans la Révolution française l'incarnation de la patrie devant l'étranger. Sa famille comptait parmi les membres de la noblesse de l'Agenais où son père remplissait les fonctions de lieutenant des maréchaux de France.

Jean-Raimond Lacrosse, né en 1760 avait étudié au collège de Juilly. Il servit comme garde à dix-huit ans et navigua dans les mers d'Amérique de 1780 à 1782, sous le comte de Guichen. Enseigne à cette date, chef d'une division de chaloupes armées, lieutenant de vaisseau en 1786, il accomplit diverses campagnes dans les Antilles et dans les mers des Indes pendant une période de dix années.

Major général à Brest en 1789, il y maintint la discipline. Après quinze mois il obtint de rembarquer et surveilla nos côtes de Cherbourg à Ouessant. Capitaine de vaisseau en 1793, il partit en octobre pour faire reconnaître le nouveau gouvernement aux Antilles. Son habileté fut telle que les habitants de la Guadeloupe l'élurent gouverneur de la colonie. A l'arrivée des Représentants

(1) Il proposa à Napoléon le moyen de traverser l'Atlantique, récit de Thiers au tome XX, p. 538.

en mission, il leur remit ses pouvoirs et rentra en France avec des prises nombreuses sur nos ennemis et sur leurs corsaires.

Destitué par le régime terroriste, il se retira dans son département et y vécut dans la retraite. Rappelé par Dalbarade, il devint chef de division avec Truguet, concourut au projet de l'Irlande, atteignit Bantry où il resta isolé quatre jours et revenait sur Belle-Ile lorsque le commodore Pellew, plus tard lord Exmouth, lui donna la chasse avec un vaisseau et une frégate. Une lutte de treize heures, dans laquelle il fut tiré par son navire les *Droits de l'homme* dix-sept cents coups de canon, aboutit à un naufrage resté mémorable dans la marine de guerre d'alors; il y fut perdu quatre cents hommes.

Lacrosse resta le dernier à bord et l'abandonna lorsqu'il se fut assuré que nul vivant ne s'y trouvait encore.

Cette défense lui valut dans le pays d'unanimes acclamations. Le Directoire le nomma amiral. Son ministre déclara qu'il avait soutenu un « combat honorable » et le loua de son « sang-froid ». Hoche lui écrivit une lettre où il l'appelait avec sa charmante familiarité « mon brave camarade »; mais après avoir loué ses talents et sa bravoure, il ajoutait ces paroles à retenir car elles appartiennent à l'histoire : « Votre combat vous a couvert de gloire, il a montré aux Anglais ce qu'ils doivent attendre des marins français bien commandés. » Hoche ne doutait pas de la *reconnaissance nationale*, Truguet en fut l'interprète heureux.

En Espagne comme diplomate militaire, à la Guadeloupe comme pacificateur contre le nègre Pélage, à Boulogne comme chef en second de la flottille, au Havre et à Rochefort comme préfet maritime, partout il se montra supérieur à ses fonctions et à leurs devoirs.

Il avait eu en 1799 le bonheur d'empêcher par son écrit des *Observations* contre Perrin de la Gironde la réduction des officiers de son corps. On l'avait même augmenté et

de 1,206 il avait atteint le chiffre de 1,466. Son *Mémoire* de 1795 sur la guerre maritime que nous soutenions lui avait inspiré un système propre de même qu'il avait proposé des expéditions avec des troupes de débarquement.

Le premier et peut-être le seul des hommes de mer, *il avait pressenti le rôle qui appartenait au Portugal* dans la conflagration universelle. Donc, dirons-nous, l'idée de combattre la France par ce petit royaume n'appartient pas d'abord à l'Angleterre ou à ses hommes d'État pas plus qu'à Wellington, ce général de second ordre; *c'est un marin français qui l'a conçue le premier* et ce marin c'est Lacrosse (1).

La province dépendante du Brésil était de tous les établissements qui alimentaient le commerce anglais la plus importante. Or, le Brésil n'avait pour sa défense que de faibles stations de la métropole. Pour scinder le Portugal, annuler sa puissance à tous les titres, Lacrosse avait présenté un *projet* qui eût obtenu par lui un plein succès, savoir : s'emparer de Rio Janeiro, y envoyer une flotte avec un corps de débarquement. Tout rendait facile son entreprise, les avantages politiques et commerciaux eussent été immenses et le Portugal ne pouvait défendre ce pays qui était un Empire. Nos désastres des frontières continentales fit rejeter ce plan, il faut le regretter.

La ville d'Agen doit une statue à ce fils illustre.

Originaire de Quimper, le contre-amiral *Maistral* né en 1763 était fils de médecin. Tour à tour, mousse,

---

(1) Fidèle en cela aux traditions de la marine il entendait reprendre, en l'étendant, le plan de Duguay-Trouin exécuté en 1711. Ce plan avait été précédé par celui du capitaine Duclerc qui avait trouvé la mort dans une expédition trop faible pour une conquête de cette importance. Les difficultés et les malheurs de la guerre de la *Succession d'Espagne* n'avaient pas permis l'exécution totale du premier projet ; le brillant succès de Duguay-Trouin avait vengé la perte de Duclerc et désolé le cabinet de Hampton Court, c'était suffisant à cette date.

Le chef d'escadre Beaussier de Lille, originaire de Toulon, s'était proposé une descente au Brésil avec le projet de s'en emparer en 1762. Le traité de Paris arrêta, seul, l'exécution de son dessein.

matelot, volontaire, il assista aux batailles d'Ouessant, de la Grenade, de Fort-Royal, de la Dominique et de Sainte-Lucie. Officier auxiliaire il fut nommé lieutenant de frégate par Louis XVI à l'âge de vingt ans. Sous Albert de Rions et Kersaint, il se distingua au point de devenir capitaine de vaisseau en 1793. Puis la Terreur l'incarcéra jusqu'à la fin de 94. A sa libération, il prit part à l'Expédition d'Irlande, protégea des convois destinés au port de Brest, suivit le vaillant amiral Bruix dans la Méditerranée, assista à la campagne de Saint-Domingue. Il coopéra à la Martinique à la reprise de cette colonie et concourut sous Villeneuve, heureux alors, à nos démonstrations armées dans le Levant.

Magnifique au combat du Ferrol, il ne put donner à Trafalgar les preuves de sa science et de sa bravoure. Masqué par le *Redoutable*, il fut impuissant à combattre la colonne de Nelson. Défendu par son ministre Decrès qui lui rendait justice en égalant sa valeur à celle de Cosmao, il n'obtint pas de se présenter en conseil de guerre. Le 31 juillet 1814, la Restauration le nomma chef d'escadre et les Cent-Jours contre-amiral. D'où, la retraite.

Son frère Désiré capitaine de vaisseau, chef des mouvements à l'arsenal et au port de Venise, partagea sa disgrâce.

Parmi les capitaines de vaisseau frappés, nous distinguons Krohm et Le Marant dont la fortune fut diverse.

Joseph *Krohm*, de Montreuil-sur-Mer, partit à douze ans comme mousse. Il entra dans la marine militaire en 1780 en qualité de volontaire. On le trouve au siège de Trinquemale et de Gondelour; sous-officier en 87, capitaine de frégate en 94, de vaisseau la même année sous l'amiral Martin, il se battit avec éclat au cap de Nolis; son *seul* vaisseau eut l'honneur peut-être unique dans nos fastes *de soutenir le feu de toute l'escadre anglaise pendant six heures et demie*. Il rentra glorieux à Toulon

sur son navire où il fut nommé major général. La même année 1795, il prit le commandement de la marine à Rochefort.

Fait trop peu connu encore. Le *San Gennaro* qu'il commandait ayant perdu les quatre cinquièmes de son équipage par la fièvre jaune, il *embarqua 300 forçats espagnols à titre de matelots* et regagna la France. Il appartint à l'escadre de Willaumez et quoique entouré par les glaces en 1809 dans le Chesapeake, il força le blocus anglais, appareilla pour Rochefort et y parvint malgré l'escadre de lord Cochrane qu'il traversa. Ce vaillant en prodiges fut mis à la retraite par la Restauration qui allait nous doter de l'affaire de la *Méduse* (1).

Avec le baron *Le Marant*, d'une vieille famille de Bretagne, on voit une autre destinée. Le mousse entré au service en 1790 devint aspirant en 1794 et assista sur le vaisseau amiral la *Montagne* à la bataille du 16 prairial an II. Enseigne en 97, prisonnier de guerre à Madère en 99, il servit sous Linois après la paix d'Amiens et gagna le grade de lieutenant de vaisseau. Avec Magon à Trafalgar, il fut promu en récompense de sa conduite capitaine de frégate au lendemain de la capitulation de Cadix.

En mission à l'île de France, il se joua des croisières anglaises et rejoignit la division Hamelin qui se combina avec celle de Duperré. A l'île de France contrainte de capituler, il dut rentrer en France où le brevet de capitaine de vaisseau récompensa sa bravoure. Ce fut lui que Malouet chargea de recouvrer les Antilles. Sans emploi pendant les Cent-Jours, il n'en fut pas moins

(1) Accusations formulées par le colonel royaliste d'Espinchal en ses *Souvenirs*, t. II, p. 375; par Montgaillard en son t. VIII, p. 347.

Aveux de Capefigue contre les anciens officiers de marine réintégrés par Malouet et Du Bouchage en son histoire, t. IV, p. 189. Parmi eux, on fera une exception pour le capitaine de vaisseau de Peytes de Moncabrié devenu amiral honoraire en 1818.

déclaré suspect pour bonapartisme et mis en disponibilité. Noble d'un pays ultra-royaliste, on dut lui reprocher d'avoir fui la Vendée rebelle. En 1817, il fut rétabli dans les cadres et devint amiral dix ans plus tard pour faits d'armes. La révolution de 1830 lui rendit pleine justice en le nommant préfet maritime et vice-amiral (1).

Le comte Molé, ministre en 1818, s'efforça d'être un ministre réparateur. Il eut le courage de mettre à la retraite les officiers émigrés de 1791 qui s'étaient battus contre leur patrie. Malgré des fautes inséparables de sa situation et de son temps, il entreprit une œuvre d'apaisement qui a honoré son nom.

Saluons avec respect les noms et la mémoire de nos marins de la République comme de l'Empire. S'ils furent moins célèbres que leurs frères d'armes sur terre, ils eurent le même héroïsme et les mêmes vertus.

---

(1) Il mourut en 1862 au cadre de réserve depuis 1845.

CHAPITRE LXXIII

Un général de Fédérés en 1815, baron Darricau.

Volontaire de 1791, Darricau combat en Allemagne et en Espagne, sur les Pyrénées. — Création de fédérés en 1815.

Un général de *fédérés*, le titre est pour surprendre. Il est cependant exact. 1815 a revu un mouvement analogue à celui de 1790, avant Waterloo. Comme sous la Révolution il se forma de lui-même. Les hommes qui s'y enrôlèrent étaient les mêmes, selon leur orateur des Tuileries, qui avaient fait *les guerres de la liberté et celles de la gloire*! A l'appel de la patrie, ils accouraient pour la défendre sous leur souverain, déclaraient devoir obéir aux officiers qui leur seraient donnés pour chefs, n'ayant qu'un but : interdire à l'ennemi de souiller nos frontières.

Quel était le général qui leur fut choisi pour défendre la capitale?

Capitaine de volontaires au 1er bataillon des Landes en 1791, *Darricau* n'avait que dix-huit ans à l'appel de la Patrie en danger. A l'expédition d'Égypte il devint colonel de la célèbre 32e demi-brigade, avril 1801, et général durant la campagne de Prusse. Divisionnaire de 1811, il servit activement jusqu'à l'abdication impériale. De Toulon à l'Italie et à la Suisse, de l'Égypte à l'Allemagne, de l'Espagne à Toulouse, il fut l'objet de citations pour ses actions d'éclat.

Après un aperçu relatif à celles d'Italie et d'Égypte, comme Dego et Alexandrie où il fut blessé chaque fois, un rapport à Louis XVIII signalait sa valeur dans la

campagne de 1809. Il y avait soutenu un combat contre la majeure partie des forces du prince Ferdinand d'Autriche à Aslach entre Ulm et Albeck, lui avait fait 3,000 prisonniers et avait traversé une ligne de 6,000 hommes de cavalerie ennemie qu'il avait ramenée au camp. Le 20 octobre, il avait enfoncé à la baïonnette une colonne de 6,000 Russes qui avait voulu envelopper le maréchal Mortier à Diernstein. L'année suivante à l'affaire de Halle en Prusse, il avait enlevé son régiment en s'élançant le premier sur le pont quoique fusillé à bout portant. A la baïonnette, l'ennemi avait été culbuté, chassé de la ville; 3,000 prisonniers et 6 canons avaient été le résultat de cette attaque. Cet héroïque régiment était resté maître de Halle malgré les efforts de 22,000 Prussiens qui formaient l'armée de réserve de leur pays sous le commandement du prince de Wurtemberg Eugène.

Comme à Aslach, comme à Diernstein, comme à Halle, le général Dupont eut de belles inspirations et il eut la victoire; oui, mais il l'obtint avec un lieutenant toujours heureux lui-même depuis Alexandrie d'Égypte, le colonel Darricau; avec la 32e demi-brigade qui fut dans ces journées mémorables une nouvelle *incomparable*. Voilà ce qu'il ne faut pas oublier, ce que Thiers a constaté, ce que redira en d'autres formules lord Napier pour la guerre de la Péninsule sur les Pyrénées.

En Espagne, ce fut Darricau qui s'empara de Zamora, année 1809. Ballesteros fut défait par lui en 1810 après notre défense de Séville avec 6,000 troupes d'élite. En 1812 on le retrouve à l'assaut de Chinchilla qui assura la prise de cette ville. Enfin, à Samañas lors de la retraite des Anglais. A Vittoria, il combattit à la tête de sa division et fut blessé. On sait que, chef de corps, le général Gazan n'apporta pas assez de vigueur à exécuter l'ordre qu'il avait reçu de débarrasser les hauteurs à notre gauche et qu'il fit échouer la manœuvre du maré-

chal Jourdan, major général du roi Joseph. Son action manqua d'ensemble et échoua pour avoir envoyé les divisions Darricau et Conroux barrer le défilé de la Puella régiment par régiment. Gazan fut le facteur principal de notre défaite.

Lorsque Wellington, franchissant les Pyrénées occidentales et la Bidassoa après une série de sièges et de combats, eut définitivement envahi la France, il partagea son armée en trois corps. Le 11 décembre 1813, la nôtre se trouvant concentrée, le maréchal Soult ordonna à Darricau d'attaquer Barouilhet le long de la côte, position défendue par l'intrépide général John Hope. Nous étions alors en avant de Bayonne. En un instant nous devînmes maîtres de Barouilhet et causâmes à l'ennemi des pertes graves; mais pressé par Hill à Mousserolles, Soult dut rétrograder. A Saint-Pierre de Irube, le 13, Darricau fut blessé encore et se conduisit à celle de Toulouse avec sa continuelle intrépidité.

L'Usurpateur se souvint de lui le 15 mai 1815 et le nomma général des *fédérés* tirailleurs de la Garde nationale de Paris et de la banlieue. Mais les événements se précipitèrent trop vite pour qu'on pût aboutir.

Il n'existe aucun document sur la suite qui fut donnée à cette organisation. Elle fut loin d'effrayer. Ce n'était pas contre les royalistes qu'elle fut dirigée, mais contre l'Invasion. Paris eût compté ainsi 25,000 hommes pour se défendre, ce qu'atteste la correspondance impériale. On eut malheureusement la pensée de lui donner pour administrateur le général Durosnel, aide de camp du souverain. La pensée maîtresse de cette création politique et militaire lui échappa.

Son état-major rempli d'officiers en rapport avec la Cour de Gand chercha la trahison. Durosnel, se laissa dominer par lui inconsciemment et son choix du personnel en officiers fut détestable, a-t-on écrit. On en a pour preuve irréfutable les éloges des chefs royalistes

après nos désastres. « Armer de pareilles gens, s'était écrié ce général, ce serait provoquer l'inquiétude et le mécontentement dans la Garde nationale. » Vainement le maréchal Davout et Carnot avec l'autorité qui lui appartenait depuis sa levée des réquisitionnaires répondirent-ils que les ennemis de toute défense nationale étaient seuls à s'opposer à la création des fédérés, ce fut leur hostilité qui l'emporta. Les événements mirent fin à la proposition de mai qui se liait si intimement à la défense de la capitale. Aussi, lorsque les fédérés connurent la convention du 3 juillet, ils coururent les rues de Paris en criant : « *Aux armes! A bas les traîtres!* » Il fallut l'ascendant de Masséna pour les apaiser (1).

Ce qui fut original dans cette création c'est que l'idée de se fédérer, à l'imitation de la *Fédération de 1790*, vint des départements de l'Ouest (2). Les chefs vendéens avaient repris leurs agissements entre eux et avec les Anglais. La protestation première vint de la ville de Nantes où fut conçue une alliance entre les villes des 5 départements de la Bretagne, de Quimper à Angers; d'où le pacte qu'elles appelèrent *Fédération bretonne*. Deux points principaux en donnent l'esprit : résister à la chouannerie, résister aux débarquements anglais. En quelques jours, il y eut 20,000 fédérés reconnus par le gouvernement. Dès que le fait fut connu, on vit la Bourgogne hostile à l'étranger par souvenir de l'invasion de 1814 organiser à Dijon un mouvement identique. A Strasbourg on eut, le 30 mai, l'*Union fédérative de l'Alsace*. La Lorraine suivit, à Metz, puis la Franche-Comté, le Dauphiné, le Languedoc, à Toulouse et à Perpignan, à raison de l'Espagne, Paris enfin dont la

---

(1) Thiers et Houssaye se sont expliqués sur ce point avec tristesse.

(2) *Marseillaise* de l'Ouest aux pièces justificatives. Elle était précédée d'un appel intitulé : Pacte fédératif proposé aux cinq départements de la Bretagne.

haine des faubourgs était sans limite contre les nobles et l'étranger (1).

La Confédération Bourguignonne publia dans les journaux une adresse aux Bourguignons où on lisait :

« Que la France reconnaisse à notre élan les mêmes Bourguignons qui, dans les plaines de Champagne et sur mille champs de bataille illustrés par la victoire, ont scellé de leur sang la cause de la liberté. »

Au Roi, elle reprochait de promettre l'*arrivée de 1,200 mille ennemis* en s'intitulant le Père de ses sujets. A ceux qu'il appelle coupables et rebelles, il oublie de savoir les noms de leurs antiques provinces. L'Armée? *Dans sa justice, il proscrit toute l'Armée.* Encore quelques mois, et ces prophéties allaient devenir une réalité.

La première agitation commença par le faubourg Saint-Marceau et fut imitée par les autres. Le pouvoir central n'y prit aucune part. Les fédérés parisiens demandèrent et obtinrent d'être reçus par Napoléon, de lui lire une adresse et d'être passés en revue le 14 mai. L'orateur des fédérés porta la parole en s'écriant : *Vous êtes l'homme de la nation. Nous sommes presque tous d'anciens défenseurs de la patrie.* L'interpellé répondit : *J'accepte votre offre, je vous donnerai des armes... Quant au courage, vous êtes Français. Vive la Nation!*

Ces soldats de l'honneur en valaient d'autres.

Partout, retentissait cette apostrophe vibrante : *Plus de chouans, Union et Patrie.*

Le 8 mai, 50 bataillons de gardes nationales partaient pour Lille des villes de Troyes, de Dijon, de Laon. L'Alsace en levait 40 pour ses places fortes avec Rapp, Molitor, Lecourbe, pour chefs suprêmes. La frontière du Rhin, ouverte l'année précédente, entendait se

(1) L'organisation des fédérés de la capitale devait avoir lieu sous les généraux Darricau et Reynaud. — Le décret de création est du 22 mai.

défendre cette fois au nom de l'indigénat de cette patriotique province. Des départements des Vosges, de la Haute-Saône, du Doubs, toujours aux frontières dont le tempérament est resté si hautement militaire, les gardes nationales avaient leurs équipements à cette date. La Meurthe et la Moselle offraient le même entrain; aussi annonçait-on officiellement dans la presse, et même dans certains organes royalistes honteux en apparence de désirer le triomphe des troupes étrangères, que les troupes de ligne du corps d'armée du général Gérard allaient leur abandonner le service pour former des camps à une autre frontière. De même dans les Ardennes, la Marne et la Meuse, où la Révolution et Carnot avaient trouvé tant de dévouements, tant d'héroïques généraux.

A Belfort, Lecourbe installait son quartier général, entouré de la garde nationale de la Franche-Comté. Ces contrées généreuses voyaient accourir les populations comme au temps des milices de Louis XIV, de 1710 à 1713.

La France était partout debout. La lecture du *Moniteur* de cette époque enregistrait chaque jour cet enthousiasme contre l'Europe d'ancien régime se ruant sur la capitale de la Révolution (1).

Quelles furent les accusations formulées au moment de la commission d'épuration?

« Le général Darricau, disait le Rapport secret au Roi, a favorisé de tout son pouvoir les dispositions de Bonaparte soit par sa conduite militaire, soit par ses proclamations; en outre, il a commandé en chef les fédérés de Paris. »

Une note à la commission de classement avançait qu'il avait adhéré à Napoléon dès le 29 mars et préservé des

(1) Le publiciste qui voudra traiter cette question trouvera au *Moniteur* de mai les faits et les documents par départements et par dates.

tentatives des royalistes les places du Roussillon. En protestant de son dévouement à l'intrus, il avait employé jusqu'à sa femme pour remettre sa lettre d'adhésion que le *Moniteur* inséra le 7 avril. La cocarde tricolore avait été arborée à nouveau par lui et il s'était montré intraitable pour les autorités légitimes.

Le 4, il avait sommé par une proclamation aux habitants des Pyrénées Orientales, de l'Aude, de l'Ariège, la reconnaissance du gouvernement impérial. L'état de siège avait été dénoncé aussitôt dans toutes les places frontières de sa division. Il avait refusé l'obéissance au duc d'Angoulême et sa correspondance avec le maréchal Davout le condamnait, même celle du général Delaborde. Conclusion : il avait osé commander une division de fédérés.

Après Waterloo, la demi-solde et l'internement à Dax lui signifièrent pour lui et les siens un avenir douteux; une déchéance morale frappa le guerrier d'Alexandrie et de Halle pendant que les émigrés accablaient le général de Baylen de leurs faveurs.

Le 4 mai 1819, Darricau écrivait une lettre touchante au ministre de la guerre.

« Je sens que je touche à ma dernière heure. Je laisse une jeune femme et trois enfants mineurs, sans moyens d'existence. »

Il demandait l'envoi de ses deux fils à l'École militaire (1) et s'éteignit confiant en l'avenir; sa vie avait été un modèle de bravoure, l'avenir n'a pas manqué à son nom (2).

(1) Il mourut deux jours plus tard. Sa veuve put obtenir une modeste pension.

(2) Quant aux fédérés de Grenoble, affaire de 1816, lire dans Vaulabelle le discours prononcé contre eux à La Mure par le colonel de Vautré (t. IV, ch. I, p. 130) d'après le placard original et les lettres atroces du général Donnadieu.

CHAPITRE LXXIV

Protestataires contre la Capitulation de Baylen : najor Rouelle et lieutenant Bugeaud chassés de l'Armée en 1815.

116e provisoire de ligne envoyé à Baylen. — Allocution de son :hef le major Rouelle. — Allocution du lieutenant Bugeaud. — Vio- ation de la capitulation à Séville.

L'insurrection de Madrid, le 2 mai 1808, résultat Aranjuez et de Bayonne, la désertion totale de l'armée ›pagnole s'enfuyant vers le nord ou dans les sierras putées inexpugnables, l'insurrection des Asturies ·ganisant une Junte qui déclara courageusement la ıerre à la France, suivie de celle de la Galice, l'en- ›mble des provinces courant aux armes le jour de la te de Saint-Ferdinand au cri de *Vive Ferdinand* lequel gnifiait *A bas Joseph-Napoléon*; l'assassinat de plu- eurs capitaines généraux accusés de tiédeur par une ɔpulace en délire, tels furent les préliminaires de aylen. Désormais la Junte suprême d'Espagne et des ıdes gouverna le pays d'accord avec les moines (1) et ıvoqua l'alliance de l'Angleterre militairement comme ›s secours financiers. Au cri : *A bas les Français*, le ɜuple de Carthagène nomma une junte et fit arrêter la otte de l'amiral Salcedo en partance pour Toulon.

---

(1) Thiers a raconté avec une éloquence pathétique l'initiative san- ıinaire des moines faisant égorger les Espagnols les plus illustres et s plus dévoués à leur pays, avec eux et comme eux ses meilleurs ·néraux. Le récit du noble comte Toreno, un des chefs dans l'insur- ction des Asturies, confirme l'influence du clergé de tout ordre hos- le à la régénération de l'Espagne.

L'Espagne était insurgée partout contre une substitution de monarchie en un mois. Napoléon répondit par des menaces de répression qui devaient toutes réussir, sauf une, celle du général Dupont. Envoyé à Cordoue, il y pénétra de vive force pendant que l'amiral de Rosily dont la flotte était mouillée à Cadix se rendait après la plus vive résistance.

En Andalousie, entouré d'insurgés, Dupont opéra un mouvement rétrograde pour se rapprocher des renforts qu'il attendait, mais il s'obstina à demeurer inerte à Andujar où il s'était établi. Les généraux Gobert, Vedel et Dufour accumulèrent fautes sur fautes et restèrent séparés de leur chef; leur retour vers lui valut la catastrophe légendaire dite capitulation de Baylen.

Ici se place un événement considérable, œuvre d'un major et d'un lieutenant inconnus.

Le 116e provisoire de ligne attaché à la division du général Dufour fut rencontré à Madridejos par un parlementaire du général Castaños qu'accompagnait un capitaine d'état-major, aide de camp du général en chef Dupont, de Villoutreys. Son major, qui remplissait les fonctions de colonel, fut sommé par eux de se rendre. Rouelle refusa avec indignation, fit battre à l'ordre et réunit au centre du régiment les officiers avec les sergents-majors.

Il raconta les événements de Baylen à ceux qu'il avait convoqués en assemblée de famille et ajouta en apostrophes qui nous ont été conservées ce qu'on va lire. Le temps, loin d'en affaiblir la portée, en a consacré la grandeur.

« On veut, s'écria-t-il, nous forcer à nous rendre, nous qui n'étions pas à cette malheureuse affaire, nous dont on n'a pu disposer que par un *abus de pouvoir* et un *excès de lâcheté*, nous enfin qui avons des armes! Le souffrirons-nous, mes amis? Non, tant que j'aurai une goutte de sang dans les veines, je la disputerai

aux Espagnols et je ne la rendrai pas sans combat.

— Mon colonel, répond le lieutenant Bugeaud dans un murmure approbateur, puisque vous nous avez appelés pour nous consulter et qu'il nous est permis d'exprimer notre opinion, je vous dirai *au nom de tous* que nous partageons votre sentiment. Nous regarderions comme une *honte* de nous rendre quand la retraite est si facile. Que dirait l'Empereur s'il apprenait qu'une colonne de 4 bataillons et d'un escadron a déposé les armes sans combat lorsqu'il lui restait un salut? Ordonnez la retraite, mon colonel, nous vous suivrons; et, pour ma part, je demande que ma compagnie ait l'honneur de faire l'*arrière-garde* jusqu'à notre arrivée à Madrid.

— Est-ce votre avis à tous? demanda le colonel en parcourant du regard tout le cercle.

— Oui, mon colonel, oui, s'écria-t-on de toutes parts, et que Bugeaud commande l'arrière-garde.

— Eh bien, mon cher Bugeaud, dit le colonel, qu'il en soit fait ainsi que vous l'avez demandé! Vous formerez l'arrière-garde avec votre compagnie puisque vous la commandez si bien depuis que nous avons perdu votre capitaine et votre lieutenant. Nous devons nous débarrasser de tous nos bagages et remplir nos sacs des cartouches et des pains que nous trouverons facilement à Madridejos; une forte colonne prendra position en dehors de la ville. Ensuite, nous attendrons la nuit pour commencer la retraite (1). »

On s'organisa aussitôt pour le départ. Dès le lendemain, il fallut combattre jusqu'à la capitale, les privations les plus dures furent imposées à ce régiment héroïque, oui héroïque, car chaque soldat s'y inspira de la délibération des officiers et s'y conduisit jusqu'à

(1) Remarquable récit de M. le capitaine Weil, publié dans le *Spectateur militaire* et reproduit dans l'*Historique du 116e régiment d'infanterie* qui a pour auteur le lieutenant de Pierres (p. 84).

l'épuisement de ses forces. Parvenu à Aranjuez, c'est-à-dire à la moitié de sa ligne de retraite, le colonel Rouelle encloua ses canons et les fit jeter dans le Tage. On marcha nuit et jour, à travers un pays dévasté, en proie à une soif inextinguible, pas un habitant dans les villes ou les villages, pas un arbre dans la campagne. *Les conseils de Dumouriez*, à la solde du gouvernement anglais, avaient été *suivis*. Ils devaient être dans la durée de la guerre péninsulaire *le déshonneur des Puissances civilisées*.

Trois jours après avoir quitté Aranjuez, le maréchal Jourdan, qui avait appris par une estafette l'arrivée prochaine du colonel Rouelle, lui enjoignit de traverser seulement Madrid en révolte. Au milieu d'injures de tout ordre, on obéit. Enfin, on était sauvé.

Sur 1,600 hommes que comprenait le 116e, il n'en comptait plus que 800 présents au drapeau. Saluons ces braves, nous le devons à leur mémoire (1).

Ce qu'ils accomplirent dut exaspérer Napoléon d'autant plus contre le très coupable général Dupont, oublieux de sa propre gloire. Rappelons contre lui le jugement du général Foy, son collègue. Il l'en a flétri.

Et maintenant, un mot rapide sur les conséquences de Baylen quant aux troupes.

En signant, le général en chef prépara le supplice de sa vie.

Après ce triomphe, né de la faim, et de ce hasard auquel Turenne a fait une si large place dans la guerre, les Espagnols oublièrent jusqu'au devoir de la victoire. Lorsque les nôtres avaient vu défiler devant eux les vaincus de Marengo et d'Ulm, ceux de Blücher et de Hohenlohe, en Prusse, il ne les avaient pas insultés. On autorisa les fureurs populaires. On massacra nos

(1) Trois des lieutenants du 116e à Madridejos : *Roussel, Coman, Marcel* devinrent ultérieurement généraux.

malades et nos blessés au nombre de 500, y compris les infirmiers et les malades. On assaillit nos troupes en marche et désarmées à coups de pierre et à coups de couteau. On fut féroce sans limites, pour être féroce sans excuse.

Enfin, la Junte de Séville puisa dans des doctrines démagogiques le droit de violer le texte de la capitulation. Aux réclamations de ses officiers, le capitaine général Thomas de Morla, honte à cet homme, répondit par des apostrophes indécentes. Ceux qui avaient combattu loyalement en soldats furent nommés violateurs de toutes les lois divines et humaines. La *justice espagnole* ne pouvait exister pour eux (1).

On le leur montra en les envoyant mourir de faim et de misère à l'île Cabrera.

Sur 19,000 hommes, il en périt 17,000.

Le *gouvernement anglais* n'éleva jamais la voix en leur faveur.

Les Bourbons sacrifièrent ceux qui avaient tenté le salut du corps de Dupont!

---

(1) Le pillage de Port-Sainte-Marie quant aux fourgons renfermant la caisse de l'armée ne produisit d'après les intéressés que 300,000 francs. Voilà le résultat du sac de Cordoue. Quant aux généraux, ils durent la vie à la rapidité avec laquelle ils se jetèrent dans les barques.

CHAPITRE LXXV

Procès avorté du général comte Delaborde.

Magnifiques services du soldat de 1783, de Toulon à Krasnoé. — Son procès échoue par erreur d'orthographe dans le nom.

La Bourgogne, féconde en hommes de guerre, de Carnot à Davout, compta le général comte Delaborde parmi ces vaillants. Fils d'un boulanger de Dijon, il s'enrôla au 55e d'infanterie en 1783. Lieutenant de volontaires en 91 au 1er bataillon de la Côte-d'Or, chef du 2e l'année suivante, général fin 93 et divisionnaire dans la campagne de 94 pour sa conduite à Toulon où il avait emporté la redoute anglaise il y remplit la fonction de chef d'état-major de l'armée assiégeante. Il se signala aux Pyrénées orientales contre les Espagnols et sur le Rhin à Neufbrisack, d'où il partit pour occuper le Brisgau. Ses notes le donnaient sous la République comme patriote ami de la discipline, ferme dans le service, craint et estimé des militaires, joignant le sang-froid à l'audace.

En 1801, il avait reçu du Premier Consul le commandement des troupes que l'amiral Villaret-Joyeuse devait transporter en Irlande. L'année suivante, il commanda après Bernadotte l'Armée de l'Ouest. En 1807, il se trouve en Portugal, 1re expédition, guerroyant contre les Anglais. Le 16 août 1808, il rencontra l'avant-garde, ennemie, car Junot apprenant le débarquement des troupes de sir Arthur Wellesley avait aussitôt marché sur lui. Delaborde s'était porté sur une hauteur pour ne pas être enveloppé avec ses 3,000 hommes et leur livra

à Roliça un combat heureux. Sa tactique consista à laisser aux Anglais l'*initiative de l'attaque.* Bien des malheurs eussent été évités devant la guerre de la Péninsule si ont eût imité sa conduite. Le désastre de Vimeiro fut dû à cette faute; au lieu d'accabler l'adversaire dans les défilés du promontoire sur le revers duquel Lisbonne est assise, Junot se refusa à les y attendre. Il voulut l'offensive et nous perdit. Après Cintra, son divisionnaire le suivit dans sa nouvelle campagne à Burgos, au début de décembre. Concentré avec le maréchal Soult à Paredes, il resta à ses côtés pour atteindre le général Moore à la Corogne. Sous ce chef il devait combattre à Oporto en 1809 puis passer sous les ordres du maréchal Mortier durant la campagne de Russie.

Il fut laissé à Smolensk à la tête d'une division de la Jeune Garde pour garder le 25 août les établissements militaires qu'avait créés le conquérant, dont un vaste hôpital. Cet officier eut à y attendre les détachements restés sur nos derrières, la route de l'invasion était désormais changée. Pendant que nous espérions la paix, à Moscou, suite de la bataille de la Moskowa, le général Delaborde y rejoignit notre armée, forte encore de 100,000 hommes et de 600 pièces d'artillerie. Puis le départ et la retraite, témoin de tant de dévouements.

Ici, il faut laisser la parole au noble général de Ségur sur la fin de la bataille de Krasnoé. « Mortier, écrit-il, ordonna alors à ses régiments de se retirer pas à pas devant ces forces d'une supériorité écrasante. — L'entendez-vous, soldats, s'écrie le général Delaborde, le Maréchal ordonne le pas ordinaire! Au pas ordinaire, soldats! » Et sous une grêle de mitraille, emportant ses blessés, la troupe héroïque se retira comme sur un champ de manœuvres. Saluons ces obscurs soldats, si grands loin de leur patrie.

Les événements de 1815 lui imposèrent l'arrestation

du baron de Vitrolles à Toulouse et la mission de réprimer l'insurrection de la Vendée. Il fut donc estimé après les Cent-Jours, traître et rebelle. Licencié le 1er août, il fut réformé sans traitement au début de 1816 en attendant d'être rayé des contrôles de l'armée.

Le 2 septembre, il fut appelé à comparaître devant le 2e conseil de guerre de Paris (1). Un cas unique se présenta : statuer sur la personne désignée dans la première liste de l'ordonnance du 24 juillet sous le nom de *Laborde*. L'acte de notification déposé à son domicile l'ayant prénommé *Delaborde*, sa femme se présenta à l'audience avec un avocat pour plaider qu'il y avait erreur de personne, tant sur le nom principal que sur les prénoms. Le texte royal était limitatif; donc on ne peut l'étendre.

« En matière civile, ajouta-t-il, lorsqu'il s'agit de legs, de donation, de mouvement de fonds, une erreur ne pourrait se réparer; serions-nous moins sévères lorsqu'il s'agit de la vie, de l'honneur d'un homme, d'un Français? Qui oserait dire Delaborde là où le roi a écrit Laborde? Qui oserait ajouter les prénoms là où le roi ne les a pas tracés? Personne. »

Heureux de mettre fin aux hécatombes en ce qui le concernait, le conseil déclara à l'unanimité des voix ne pouvoir passer outre à l'audition des pièces et au jugement de l'accusé. Le 5 janvier 1820, il fut mis en retraite. La comtesse Delaborde intervint pour obtenir que son mari pût rentrer en France. Elle écrivit à la Guerre une lettre d'une telle gravité qu'on lit au dossier du général cette note : « Le ministre garde momentanément le numéro 1161. » La lettre a disparu (2).

---

(1) *Président* : général de Lauriston. *Juges*, généraux Claparède, d'Anthouard, colonel de Courteilles, chef d'escadrons de Quélen, capitaines de Dammartin et Montjay. — *Rapporteur*, commandant Viotti. — Procureur du roi, de Salgues capitaine.

(2) Le duc de Bellune intervint en décembre 1819 pour qu'on payât le général qui était sans fortune et chargé d'enfants.

CHAPITRE LXXVI

Condamnation à mort du général comte Morand.

Carrière admirable d'un des trois héros du corps du maréchal Davout. — De l'Égypte à la Campagne de France. — Calomnies contre Morand. — Condamné à mort, puis acquitté. — Il meurt pauvre, la princesse d'Eckmühl intervient pour ses sept enfants.

Étudions maintenant la carrière d'un des trois héros du corps du maréchal Davout, noms chers à l'armée et qu'on ne sépare jamais, Morand, Gudin, Friant.

Capitaine de volontaires au 7e bataillon du Doubs en août 1792, commandant au 112e de ligne en 94 et chef de brigade du 88e en Égypte, *Morand*, avait mérité les éloges de Desaix. Général en 1800 il se distingua à Austerlitz et fut promu divisionnaire. Dans la journée d'Auerstædt, il tint tête à toute la cavalerie prussienne en formant son infanterie en carrés, puis les rompant déploya ses bataillons en colonnes d'attaque, poussa l'infanterie prussienne devant lui et décida un mouvement général de retraite de toute l'armée ennemie. Lui-même fut blessé. A Czarnowo, il mérita les éloges impériaux. Arrivé sur le champ de bataille d'Eylau avec son glorieux maréchal sur la droite des Russes, il combattit sur leur flanc. L'arrivée du corps de Ney obligea les Russo-Prussiens à la retraite.

Après la conférence d'Erfurt, Morand resta en Allemagne à l'armée du Rhin qui comprit 90,000 hommes réputés les meilleurs de toutes nos troupes. Avec l'année 1809 nos temporisations diplomatiques ne purent arrêter l'Autriche dont de Maistre a écrit qu'elle était l'*Ennemi du genre humain*. On partit pour Ratisbonne. Passé sous

les ordres du valeureux Lannes, Morand combattit à Abensberg, entra à Landshut après une attaque furieuse, fut rendu au maréchal Davout à Eckmühl chargé d'observer l'Archiduc Charles en Bohême, combattit le général Kollowrath sur le Danube, eut un rôle à Wagram au passage du Russbach après lequel nous enlevâmes les hauteurs de Neusiedel, action qui décida du sort de la bataille.

La politique du *Blocus Continental* fit assigner au corps du nouveau prince d'Eckmühl l'exécution de ses doctrines en Allemagne du nord contre l'Angleterre. Ce corps renommé pour sa probité devait y lutter contre la corruption des intérêts mercantiles. Il eut pour mission de garder les Villes hanséatiques. La guerre de Russie, mars 1812, le ramena au combat; l'Oder vit l'arrivée de tous nos corps d'armée le mois suivant. A onze heures du soir, le 23 juin, la division Morand traversa le Niémen. Le lendemain, le conquérant lançait à son armée ceci : « La Russie est entraînée par la fatalité. Nous croit-elle donc dégénérés, ne serions-nous plus les soldats d'Austerlitz? » Le corps de Davout franchit le premier le terrible fleuve. *La seconde guerre de Pologne* commençait!

Parvenu sur la Dwina à la mi-juillet, Napoléon se proposa d'envelopper son adversaire avec la cavalerie du roi Murat et les divisions de Davout. Ce dernier ayant obligé le prince Bagration à descendre le Dniéper, son souverain s'élança sur Barclay de Tolly. Le premier garda le Dniéper, le second la Dwina. Le 11 août, Davout et Morand franchirent le fleuve. Quelques jours plus tard, la division du général s'empara des faubourgs de Smolensk que les Russes évacuèrent dans la nuit. Le 7 septembre, bataille horrible de la Moskowa. Les redoutes vers Borodino furent un lieu de carnage. Morand se porta avec Gudin sur la grande redoute, celui-ci en réserve au pied de la fortification, et l'enleva

au pas malgré ses 80 canons ; il était dix heures du matin. Morand fut grièvement blessé ; nous eûmes dix de ses collègues tués et quatorze blessés, plus le maréchal Davout. Ce fut la victoire, oui, mais à quel prix et à 800 lieues de Paris !

Lorsque l'enivrement de la gloire eut pris fin, il fallut regagner la Pologne et bientôt la France, vaincu par les éléments plus que par les batailles sans résultat politique. Notre général accomplit la retraite à cheval, se battit encore à Wiasma et resta le dernier pour couvrir ses compagnons d'armes. A Krasnoé sa valeur et son rôle sont restés célèbres.

L'année 1813 s'annonça en avril par une reprise des hostilités de la coalition. Morand fut adjoint au général en chef Bertrand pour le conseiller. Contre Blücher à Lutzen, contre lui encore à Bautzen, toujours redoutable par l'usage qu'il faisait des carrés, il contribua au gain de ces deux journées. Sous Oudinot, il eut à marcher sur Berlin et renouvela cette tactique d'infanterie contre les masses de la cavalerie prussienne à Dennewitz. Chargé d'arrêter Blücher toujours à Wartenbourg, il y livra le 2 octobre un magnifique combat. Le 30, ce fut *la fin de l'armée austro-bavaroise*, Hanau.

En novembre, le vaincu de Leipzig organisa à Mayence un corps, le 4e, sous le général Bertrand, avant-garde d'une future armée, fort de quatre divisions. Celle de Morand y fut naturellement comprise, en tout 15,000 hommes. La défense du Rhin appartint aux maréchaux Victor, Marmont, Macdonald. Le gouvernement de Mayence fut laissé à notre héros. Les coalisés franchirent le Rhin le 1er janvier 1814, date néfaste. Le 17 mars, il reçut l'ordre de quitter Mayence avec toutes ses troupes et de rejoindre son souverain redevenu Bonaparte.

Ici, arrêtons-nous sur le plan de la *Campagne de France*.

Thiers a exposé l'idée de fin mars après le succès contre les Russes. Il avait été rejoint à Reims par le général Janssens qui lui conduisit 6,000 hommes des places des Ardennes. Aussitôt, il prescrivit au général Maison qui commandait à Lille de lui envoyer les troupes qui ne lui seraient pas absolument utiles. Carnot reçut la même confidence pour Anvers, le général Merle, pour Maestricht, le général Durutte pour Metz et Morand pour Mayence. Il aurait ainsi 50,000 hommes et avec son armée actuelle 120,000. Posté sur les derrières des alliés, il comptait les attirer loin de Paris les battre et toujours les couper de leur pays d'origine. On sait comment ce plan fut sans suite.

Le retour de 1815 nous assigna le rendez-vous de Waterloo. Morand commanda un instant en Vendée où il imposa le drapeau tricolore sur les deux rives de la Loire facilement, car les Chouans comprenaient la catastrophe du retour impérial qu'avait amené la conduite politique de leur parti. Appelé à l'armée de Belgique le vaillant général de Wagram se trouva à Planchenois que les Prussiens emportèrent à six heures et demie du soir sous Blücher, malgré la bravoure de la Jeune Garde. Planchenois, c'était la ligne de retraite de l'armée si on était vaincu. L'Empereur manda lui-même Morand et harangua les bataillons de la Vieille Garde : *Nous voici au moment suprême*, il y allait du salut de la France !

A sa voix, les bataillons abordèrent les Prussiens en furieux et les réduisirent en torrent de fuyards. La baïonnette, la crosse des fusils, tout fut une arme de mort contre eux. Ils restèrent maîtres de Planchenois et de la chaussée de Charleroy. Ce succès permit de tenter la fin de la bataille à Mont-Saint-Jean, où la Vieille Garde s'empara de 6 drapeaux de l'infanterie anglaise.

Arrêtons-nous sur ce fait de guerre que Morand

avait rendu possible. Il fut le dernier acte de sa vie militaire.

Venons à la politique. Dès le mois de mai 1814, il fut accusé d'avoir dépassé ses pouvoirs comme gouverneur de Mayence. Or, sur 36,000 hommes de garnison le typhus en tua 21,000, plus 7,000 habitants. En 1815, accusé pour une proclamation, il fut répondu : « M. le prince d'Eckmühl a reconnu que la Proclamation dont il s'agit avait été envoyée textuellement au général Morand qui n'a fait que la faire imprimer et publier. » Pour son salut, il passa à l'étranger. Son dossier dit : « Il s'exila prévoyant sans doute qu'on lui ferait un crime d'avoir repris les armes pour l'indépendance de sa patrie. » La preuve officielle, la voici.

Le 29 août 1816, un conseil de guerre séant à La Rochelle le condamna à *mort*.

Le 5 juin 1819, il vint à Strasbourg purger sa contumace et fut acquitté. Réformé sans traitement le 20 décembre 1815, il entra dans les cadres fin septembre 1819. Il appartenait à la révolution de 1830 de le nommer Pair.

Lorsque sa veuve demanda une pension pour ses sept enfants, la veuve du maréchal Davout écrivit au ministre de la guerre : « Quand mon amitié pour Elle ne m'en aurait pas donné le droit, le titre de Veuve du Prince d'Eckmühl m'en imposait le devoir ! » Saluons ces deux femmes si dignes l'une de l'autre qu'a grandies une commune adversité.

CHAPITRE LXXVII

Arrestation du général comte de Thiard.

De vieille noblesse militaire, de Thiard combat à Austerlitz et désigne à Davout, son maréchal, la ligne de retraite des Russes. — Ses missions en Bavière et à Bade. — Sa conduite aux Cent-Jours, son arrestation.

Parmi les émigrés repentants de 1791, on doit une mention spéciale au général de Thiard.

Sous-lieutenant au Régiment du Roi en 1788, il s'était rendu à l'armée de Condé. N'était-il pas proche parent des Ducs de la Châtre, de Maillé, de Fitz-James et du comte de Jaucourt. En août 94, il avait appartenu au régiment d'Autichamp et jusqu'en 1800 à nouveau sous le prince de Condé. Le Consulat lui rouvrit les portes de cette patrie qu'avaient servi ses aïeux avec éclat. L'Empire lui reconnut le titre de chef d'escadrons, 1805, et de chambellan. Il fut envoyé à Carlsruhe pour y négocier une alliance avec le grand duc de Bade. Lors de la bataille des Trois Empereurs, ce fut lui qui rectifia l'erreur de Murat sur la direction de l'armée russe en fuite sur Olmutz ; il prouva qu'elle se dirigeait, au contraire, sur la Morava par la route de la Hongrie.

L'impétueux maréchal Davout se lança aussitôt à sa poursuite refusant tout armistice et allait s'emparer de sa personne lorsque le général Savary vint lui interdire de continuer sa marche contre un vaincu qui était autorisé à se retirer par étapes. A la conclusion de la paix, Napoléon chargea son chambellan d'une mission à Munich pour y obtenir la fille de l'électeur de Bavière pour Eugène de Beauharnais devenu prince. De cette

famille encore, Mlle de Beauharnais Stéphanie fut proposée au prince héritier de Bade. Le tout ayant été accepté, deux traités furent signés les 10, 12, 20 décembre et ces États devinrent nos alliés.

Comment et pourquoi l'heureux négociateur fut-il disgracié? nul ne le sait. Mais en décembre 1807, il fut destitué comme major, situation qu'il subit durant deux années. En avril 1814, on le retrouve à Paris colonel d'état-major de la garde nationale et général, enfin, le 4 juin suivant.

Avec les Cent-Jours, il demanda à servir. Sa lettre au ministre de la guerre porte cette apostrophe : « *Mais j'étais à Ulm, à Austerlitz, à Raguse, au Pruth, en Pologne.* » Voilà certainement le motif réel de l'action intentée contre lui en 1816. N'avait-il pas trahi dans ces triomphes la cause des Bourbons? Lorsque les généraux Lallemand s'étaient soulevés, il avait, en outre, refusé d'arrêter l'un d'entre eux malgré l'ordre qu'il en avait reçu.

Suspect de sympathie pour une candidature au trône du Duc d'Orléans, on lui imputa la rédaction d'un Mémoire à ce prince sur la situation politique et sur l'assurance de son avènement. Le ministre de la police rappela que le duc de Feltre lui avait donné l'ordre, en apprenant le mouvement insurrectionnel des places du nord qu'avait organisé Fouché, d'aller à Laon. Il devait y exercer le commandement des troupes de ligne, de la garde nationale du département de l'Aisne et de combattre les rebelles. Le général de Thiard se refusa à l'exécuter. Le Duc de Berry étant intervenu de sa personne avec insistance reçut un refus catégorique ainsi formulé : « *Durant mon émigration, j'ai eu le malheur de me battre contre mes concitoyens : je ne veux pas recommencer.* » Une telle franchise valait une leçon. Au lieu d'en comprendre la portée et d'en tirer un enseignement utile, le parti de la Congrégation recourut

à sa charmante police secrète qui ne découvrit rien parce qu'il n'y avait pas de mémoire rédigé.

Arrêté brusquement, a-t-on dit, et son aide de camp avec lui, il fut mis au secret. Les événements de Didier à Grenoble furent exploités contre lui quoiqu'il ignorât jusqu'au nom de celui-ci. Après six mois de prison, le faux coupable fut relâché ; la tête de Didier venait de tomber et avait été trouvée suffisante comme compensation (1).

(1) Il fut réintégré en 1830, devint député et vécut jusqu'en 1852.

CHAPITRE LXXVIII

Condamnation du général Radet, défenseur de Louis XVI à Varennes.

Garde des forêts du Clermontois, le général Radet s'efforce de sauver Louis XVI à Varennes. — De l'enlèvement de Pie VII par lui à Rome. — Son procès et sa condamnation en 1816.

Le nom du général de gendarmerie Radet est devenu historique par deux faits de la Révolution et de l'Empire auquel il a été mêlé : la fuite de Louis XVI en 1791 arrêté à Varennes, pays du général, et par l'enlèvement du Pape Pie VII à Rome en 1809, qu'il accomplit.

Soldat en 1780, lieutenant en 1789, capitaine en second des canonniers de Varennes en octobre 1790, adjudant général de la légion de Clermont au siège de Verdun en 1792, de l'armée du nord et en Sambre et Meuse dans la cavalerie, nommé général le lendemain de la bataille de Fleurus, grade qu'il refusa, il combattit sous Jourdan et Championnet; brumaire le choisit pour inspecteur de la gendarmerie avec le grade de général qu'il accepta. Il se signala en Corse, à Gênes et à Naples, à Rome et à Hambourg dans cette fonction. De la Hollande il passa à la Grande Armée comme grand prévôt à titre de divisionnaire et prit part aux opérations. A Bautzen, il s'empara de cette ville avec de l'infanterie et sa gendarmerie, quitta Leipzig à la nage et fut mis à l'ordre du jour pour sa conduite à Hanau. Durant la campagne de France il se distingua au rendez-vous de l'honneur; mis en non-activité en juin 1814, il devint l'année suivante chef de la gendarmerie et grand

prévôt de l'armée de Waterloo où il fut blessé deux fois, enfin de l'armée de la Loire.

En non-activité le 3 août 1815, on le mit en état d'arrestation le 4 janvier 1816 comme coupable par ses actes et par ses discours d'avoir éloigné de leurs devoirs militaires les sujets fidèles (1).

Le soldat poursuivi, voilà sa vie pendant vingt-cinq années. Revenons maintenant en arrière et voyons ce qu'il tenta d'accomplir le 21 juin 1791 dans cette fuite qui perdit la monarchie parce qu'elle l'avait avilie.

Reconnu à Sainte-Menehould par le maître de poste Drouet, Louis XVI fut arrêté avec le concours du procureur de la commune de Varennes Sauce, quoiqu'il prétendît ne se rendre qu'à Montmédy. On barricada le pont et la continuation de l'évasion devint impossible. Les paroles des comtes de Damas et de Choiseul furent d'inutiles projets, qui aboutirent à leur arrestation. L'incapacité du baron de Goguelat et du comte de Bouillé ne sont plus niables aujourd'hui. Quant à Radet, alors capitaine de canonniers, quel fut son rôle? *Rendre le pont de Varennes libre.* Or, il était occupé par les gardes nationaux de Monblainville, village situé à une lieue.

Son ordre fut *que le Roi n'allait qu'à Montmédy, qu'il fallait débarrasser le pont pour le laisser passer et ce serait un bien pour Varennes.* La réponse fut courte. Leur capitaine lui répliqua : *Non, il ne passera pas, mort ou vif.* On exigeait qu'il rentrât à Paris, d'où il venait.

Traduit ultérieurement devant le tribunal révolutionnaire pour ce fait devenu antilégal, Radet, défenseur de l'inviolabilité de la personne royale, a pu écrire

(1) Le dernier survivant des petits-neveux du général Radet a publié une biographie considérable rédigée sur ses papiers manuscrits. M. A. Combier a eu raison de faire revivre ce soldat, ne fût-ce qu'eu égard aux événements de Varennes, de Rome, et à sa conduite sur les champs de bataille quoique général de gendarmerie.

de ce procès. « C'est principalement à cause de mon obstination à vouloir sauver le roi que j'ai été arrêté, traîné pendant quatre mois de cachots en cachots, traduit et jugé par le tribunal criminel de Saint-Mihiel. J'ai les pièces de mon procès parmi lesquels cinq témoins déposent du fait. » Plus clairvoyant que les auteurs de l'arrestation du souverain, le général pensait que sa détention et sa mort ne parviendraient pas à tuer la Royauté. Cette opinion n'est-elle point celle de l'Histoire? Henri Martin l'a hautement affirmé et nous partageons son affirmation.

Cette tentative de salut qui aurait pu coûter la vie à son auteur à Varennes même comme il advint du marquis de Dampierre et qui aurait pu le faire monter sur la guillotine en 1793, fut oubliée en 1815. L'intéressé y ajouta, le 6 août 1816, le fait suivant consigné dans une lettre qui a été conservée et qui fut adressée au gouverneur de Besançon, le général Coutard : « Sa Majesté se rappellera que *c'est moi* qui, de Varennes, lui ai fait parvenir à Coblentz, en 1791, la *boîte précieuse* que nous confia le roi martyr (1). » Eh bien! Le comte de Damas sauvé en 1791 par l'inculpé de 1816 oublia tout à cette date comme le voulait son maître et son ami. Louis XVIII (2).

Cependant, lorsque Radet avait été envoyé devant la justice révolutionnaire, 14 décembre 1793, il y avait à peine un mois et demi que la reine Marie-Antoinette venait d'être guillotinée. Comment fut-il épargné? il ne l'a jamais compris. On lit en effet dans son manuscrit personnel, ce témoignage : « J'ignore par quel miracle

(1) Cette boîte précieuse qui renfermait un secret d'État à faire parvenir au comte de Provence en cas d'événement, qu'était-ce? le secret du *Masque de fer*, transmis à nouveau de Frohsdorff en 1883 au comte de Paris par ordre du comte de Chambord, mission du Duc X.

(2) Voir les documents de l'ouvrage Combier cités aux notes 112 et 121.

j'ai été acquitté, dans une époque aussi effervescente, quand dans la nuit qui précéda mon jugement, le théâtre sanglant orné du couteau fatal, fut préparé pour mon supplice. Je l'ai eu sous les yeux pendant toute la durée des débats. » Les gardes nationaux de Monblainville l'avaient accablé dans leurs dépositions et le cordonnier qui était leur capitaine avait confirmé son intervention : que le Roi se proposait d'aller à Montmédy.

En 1816 le vrai procès eut pour cause la question religieuse.

L'*Enlèvement du Pape Pie VII*, du 6 juillet 1809, a été l'un des événements retentissants du règne de Napoléon. Après Thiers et le publiciste Combier, il n'y a qu'à constater la réalité des faits. La Restauration voulut une vengeance.

On lit dans les Observations imprimées en 1816 pour le conseil de guerre de Besançon.

« Il m'a été ordonné de rendre un compte détaillé des causes et de l'arrestation du pape Pie VII.... La seule chose que je doive craindre c'est l'opinion sur le *rôle* que j'ai joué dans cet *attentat politique*. Mais je suis fier de la part de j'y ai prise puisque, tout en remplissant mon premier devoir, celui d'un militaire d'honneur, j'ai pu suivre l'impulsion de mon cœur et me concilier la bienveillance du Souverain Pontife à travers l'odieux de ma mission. »

L'ordre, raconte-t-il, était venu de Schœnbrunn, le gouverneur des États Romains, général Miollis, l'apprit à Radet en le commentant. A toutes ses représentations, il fut répondu que le sort des Français en Italie était compromis, qu'on avait épuisé les moyens de sévérité pour rétablir le calme et qu'il n'en était plus d'autre que d'*éloigner Sa Sainteté de Rome*, enfin, que comme militaires tous étaient responsables par devoir et sur leur tête.

L'escalade du Quirinal est connue. Ce fut la réponse impériale aux bulles d'excommunication des 10 et 11 juin précédents. Le colonel Siry, commandant la place de Rome, entra le premier dans le palais dont il ouvrit la la porte à Radet. Parvenu auprès de Pie VII, il le salua avec respect et lui fit connaître le but de son intrusion par ordre : *réitérer à Votre Sainteté la proposition de renoncer officiellement à sa souveraineté temporelle.* Le Pape refusa avec énergie : *Vous me taillerez plutôt en pièces que de me faire rétracter*, répondit-il. A un ordre direct de Miollis rapporté par l'officier de gendarmerie français de Filippi, pressant le départ, Pie VII s'écria : *Puisqu'il en est ainsi, je cède à la force.* On partit avec le cardinal Pacca par la Porta Pia. On sait le reste (1).

M. Combier a publié la Relation précise sur l'arrestation du Pape Pie VII (p. 171), qui émane de la main du général. Il conteste en partie le récit de Thiers, le lecteur devra les comparer. Miollis aurait hésité et Radet aurait insisté pour ce véritable coup d'état, avance le grand historien. Miollis ayant un rang assimilable à à celui d'un maréchal, il ne nous est pas possible d'admettre son allégation, concernant l'*initiative* de son subordonné (2). L'ordre de l'arrestation émanait de Napoléon, conséquence du décret du 17 mai qui abolissait le pouvoir temporel et réunissait à l'Empire les États du Saint-Siège. Murat l'avait transmis (3).

A vouloir reviser, juger et condamner les actes comme les procédés du gouvernement qui l'avait précédé, la Restauration devait être amenée à agir de même pour la Révolution dont les institutions de tout ordre lui paraissaient condamnables sans exception. Ce fut ce qu'elle

(1) *Mémoires* du général Radet, p. 169 à 250.

(2) Thiers, t. XI, l. XXXVII, p. 309 et suiv.

(3) Le 8 juillet, Murat avait écrit une lettre où on lit l'aveu textuel en ces termes : « Conformément aux ordres de Votre Majesté, que j'avais transmis au général Miollis, le Pape et le cardinal Pacca ont été arrêtés hier matin et dirigés sur Florence. »

tenta, elle dut en subir une autre contre elle-même en 1830; celle-ci fut définitive.

Maintenant, le procès.

Le 29 décembre 1815, le ministre de la guerre poursuivit l'arrestation du général Radet qui avait été mis à la retraite d'office en septembre. Elle eut lieu le 4 janvier suivant à Varennes, le 8 il fut conduit à Besançon et interrogé le 17. Il y apprit que sa conduite envers le duc d'Angoulême était incriminée. On observe que pour venger ce prince peu intéressant et nul, on poursuivit conjointement à lui les généraux Clausel, Grouchy et Gilly.

De l'instruction, il faut retenir le cri de colère du préfet du Doubs, le comte de Scey, un grand nom aristocratique, donnant le général pour « un homme très dangereux ». La preuve, il la tirait de ses relations avec un sieur Briot, conseiller d'état de Murat, avec le général Soye, intime ami d'Exelmans. Voilà un exemple de l'art dans la dénonciation. Le préfet de la Meuse écrivait de son côté que les habitants de Varennes n'osaient pas déposer contre leur compatriote ni témoigner en faveur de la vérité. C'est sur de pareils artifices qu'on chercha une condamnation. Le sous-préfet de Verdun osa contester les dires du préfet de Bar-le-Duc comme étant faux, il fut destitué. Honneur au nom de ce descendant de Colbert, *M. de Torcy*.

Le ministre de la police a donné la cause secrète du procès : venger l'enlèvement de Pie VII, dans une phrase d'un acte adressé au ministre de la guerre où il est dit : « Cet officier contre lequel s'élèvent de *cruels souvenirs.* » On n'osait avouer ouvertement qu'on le poursuivait à ce titre. Or, le prieur général des Dominicains de Rome ayant voulu rentrer en possession du domaine de San Pastor, prieuré de son ordre devenu bien national, reçut du Pape injonction de ne le racheter qu'en le payant à Radet au cas où celui-ci

accepterait de le vendre et au prix qu'il fixerait. Cette leçon inattendue et qui fit scandale, il fallut non seulement l'accepter mais en enregistrer les titres personnels durant l'incarcération. C'est à cette circonstance peut-être que l'on en doit la conservation au dossier personnel de l'inculpé aux archives de la guerre, car pour des motifs restés ignorés les pièces de ce procès ont été à peu près toutes détruites (1). Ce fait n'est pas unique. Ici, pourquoi? parce que le rapporteur, lieutenant-colonel d'Alvymare, avait composé son factum de lambeaux de phrases tronquées empruntées à la correspondance de l'inculpé. Quant aux faits relatifs à ceux qui, Français, avaient combattu leur patrie, voici ce qu'il taisait.

Un ancien émigré, autre dévouement, offrit de déposer qu'au temps où Radet était chef de brigade à l'armée de Sambre-et-Meuse il avait sauvé la vie de 200 émigrés, affaire de Bossut du 27 avril 1794. Au lieu de la peine de mort il obtint de Bernadotte de les incorporer dans nos rangs et renvoya leurs officiers sur parole. Le 18 avril 1797, affaire de Diersdorff, 180 émigrés furent traités de même sous Hoche. Sur l'officier de Bellerose qui attendait la mort dans une cellule, le comte avait été fait prisonnier durant l'action, ce fut le général qui organisa son évasion par le Rhin *en lui donnant un gendarme pour assurer sa mise en liberté.*

Rappelons-le puisque l'occasion nous en est fournie, Kléber, Marceau et Desaix sur le Rhin avaient tous la même conduite. Ney à l'armée d'Helvétie et Lefebvre en Sambre et Meuse y avaient méprisé les fureurs jacobines parce qu'ils avaient vu dans les prisonniers des troupes du prince de Condé des hypnotisés de l'ancien régime; jamais ces chefs héroïques ne pensèrent que les égarés d'alors trouveraient un gouvernement

(1) Soit à Besançon, soit aux ministères de la guerre, de la justice, de l'intérieur, soit aux archives nationales, M. Combier n'a rien trouvé (*op. cit.*, p. 446).

capable d'oublier une conduite aussi généreuse. La Restauration répondit à leurs camarades par la Terreur contre l'Armée.

Les débats du procès Radet durèrent deux jours, 28 et 29 juin. Les femmes de la meilleure société avaient envahi le prétoire. Ce n'était pas une séance de de justice qui eut lieu mais un acte de vengeance politique (1). Les questions de rébellion contre le souverain, contre le duc d'Angoulême ayant été écartées par 4 voix sur 7, il se vit condamné à l'unanimité à neuf ans de détention pour avoir cherché à éloigner de leurs devoirs les militaires et les sujets fidèles. Le jugement fut placardé dans tout Besançon sur d'immenses affiches où figurait un écrit par demandes et réponses ignorées du condamné et qui étaient autant de *faux*.

Très clairvoyant, le général écrivit à sa femme :

« Je devais servir de sacrifice pour sauver le vertueux Marchand. Arme-toi de courage pour soutenir nos sept enfants. » On n'osa pas le dégrader, mais on le maintint à la citadelle. Il fut frappé dans sa fortune par le pillage et les réquisitions des Prussiens, par la cessation de sa pension dès son arrestation et par les frais de son procès.

Les royalistes s'écrièrent qu'ils avaient vengé Pie VII. Vraiment!

Le 24 décembre 1818 un préfet courageux, de Villiers du Terrage, obtint la grâce par le duc d'Angoulême. Elle fut entérinée aussitôt en cour d'appel. Les généraux Soye et Hugo vinrent féliciter leur collègue. Avec l'année 1819 le pouvoir parut désarmer, il était plus que trop tard. L'Armée se souvint, et la France avec elle.

---

(1) Conseil de guerre : *Président*, général de Villatte. *Juges*, généraux Van de Dem, et Dubreton, colonel de Marilhac, commandants Lefaivre, Petit de Begre. *Rapporteur*, colonel de légion d'Alvymare. *Procureur du roi*, de Couespel.

CHAPITRE LXXIX

Le colonel Bernard et l'agent prussien Wolf.

Procès prussien de cet officier en correspondance avec l'agent de police Wolf, provocateur. — Condamné pour satisfaire le ministre de la police.

La Prusse invoquée dans un procès en police correctionnelle le 10 octobre 1816, voilà le spectacle qui fut donné à Paris même contre un colonel d'état-major, le colonel Bernard. La prévention s'appuyait sur la saisie d'une correspondance qui aboutit à une instruction judiciaire. Le parquet l'accusait « d'avoir répondu et accrédité des nouvelles fausses et alarmantes pour les sujets du Roi et tendantes à ébranler leur fidélité ». Le destinataire de la correspondance, un Prussien nommé Wolf, agent de la police de son pays. Cet agent s'était offert à l'officier comme capable de lui procurer la *correspondance secrète des puissances étrangères* soit pour tout ce qu'on tramerait contre le Roi, soit pour les menées jacobines, soit pour les menées bonapartistes. L'inculpé, le président du tribunal le déclara à l'audience, s'en était ouvert au prince de Polignac. Mais on l'accusait par douze lettres de sa main déposées au procès et livrées par Wolf, d'avoir dicté à celui-ci sa future correspondance d'après un modèle qu'il lui avait fourni.

A sa bonne foi, le président objectait cette phrase singulière : « Il faut frapper de grands coups; les preuves matérielles doivent résulter de votre correspondance. » Et encore : « Écrivez-moi de suite et souvent, toujours dans le même style ; marquez-moi comme positif tout ce

qui est apostillé. » Ou bien : « Copiez donc littéralement. » Le président niant l'utilité de cette correspondance la qualifiait de *trahison* et de *faux* commis par ordre du colonel.

D'après le président du tribunal, Bernard se serait fait écrire par Wolf que l'Angleterre, la Prusse et l'Autriche avaient de mauvaises intentions contre le Roi. Donc, c'était de Prusse que venait une nouvelle aussi alarmante. Les cris proférés à Paris de Vive le Roi l'étaient par des sicaires que payait la police gouvernementale. Enfin, une insurrection était probable d'après le récit d'un témoin qui se donnait comme ayant appartenu à la police impériale, puis à celle des Bourbons, actuellement à la police prussienne.

Le substitut du procureur royal de Vatiménil, protesta dans son réquisitoire contre le *système* des bruits alarmant habilement organisés et habilement répandus : « Bernard ne cesse de le répéter; son plan est d'attaquer et de renverser trois ministres, le préfet de police et d'autres fonctionnaires d'un ordre très élevé. » De là sa correspondance. Par extraits, on lut l'annonce d'un complot éclatant à Paris au son des cors de chasse dans tous les quartiers de la capitale par des corps nommés les Immortels et avec le concours des Philadelphes et autres des autres ministères. Bernard a-t-il été l'écho des salons? Peu importe; auteurs ou propagateurs de fausses nouvelles de cette importance sont aussi coupables les uns que les autres.

Une phraséologie encombrante de lieux communs remplit ce réquisitoire et ne donne guère l'idée que son auteur a mérité la réputation d'orateur éminent qu'on lui a faite.

L'avocat de l'inculpé fut dur pour le ministère public et dut le surprendre beaucoup en lui prouvant que le parquet s'était absolument trompé. Le colonel Bernard était un royaliste et un royaliste de toujours. Ce qu'on

ne put dire à l'audience à cette époque, on peut le témoigner aujourd'hui. Ce procès fut une faute provenant dans sa cause première du ministère de la police et servit à couvrir des desseins ténébreux au dedans et au dehors. Quant à l'agent prussien, il y remplit avec son collègue Villars le rôle d'agent provocateur. Ce fut ce que son avocat appela une atroce trahison. Il représenta son client comme étant un des plus zélés serviteurs de la monarchie, comme opposé à la Révolution, comme défenseur des Bourbons dans la Vendée, comme forcé de servir un instant sous l'Usurpateur, comme se consacrant au retour du Roi à la cause que son cœur avait choisie, comme *suivant le Roi à Gand*, comme revenant bientôt dans la Vendée lui prodiguer son sang. A la seconde Restauration, ne fut-il pas récompensé de ses services par le grade dont il était aujourd'hui honoré?

Voilà pour l'officier. Quant aux actes incriminés, les nouvelles venues d'Aix-la-Chapelle par Wolf, elles étaient répétées partout parmi ceux qu'il voyait et qu'il entretenait d'une manière habituelle. Il a cru de son devoir de les communiquer à l'autorité compétente, il le devait. Ainsi éclairée, l'autorité avait à contrôler et, si les alarmes étaient fausses, à les dédaigner et non à poursuivre un fidèle serviteur.

Sur la peine portée par l'article 8 de la loi du 9 novembre invoquée, cet article exigeait que les nouvelles alarmantes fussent de nature à ébranler la fidélité des sujets du Roi. Tout prouvait que ce double caractère de la prévention n'existait pas. Vaine démonstration. La police ne pouvait s'être trompée. On avait établi, en outre, ses procédés secrets. Le comte Decazes voulut être vengé. Il le fut. L'émissaire de Gand fut condamné à treize mois de prison, à la privation du quart de son traitement, aux dépens et à la surveillance de la haute police.

CHAPITRE LXXX

Condamnation des lieutenants Leblant, de la Garde, et Mietton, de Condé.

Procès et condamnation aux travaux forcés à perpétuité de Leblant que ne reconnurent aucuns témoins. — Mietton, soldat d'Iéna et de Vittoria, condamné à mort comme étant du Bataillon sacré de Lyon à Paris, au retour impérial.

Le 30 mai 1816, un lieutenant de 2e régiment de chasseurs à cheval de la Garde, Leblant, fut traduit en conseil de guerre (1) sous prévention d'assassinat sur la personne d'un ouvrier serrurier. Celui-ci, se rendant à sa boutique de travail, avait regardé défiler sur le boulevard Poissonnière un régiment en marche qui ne cessait de crier *Vive l'Empereur*. Effrayé par ces soldats, il s'était mis à crier comme eux. Aussitôt, racontait-il dans sa déposition première, à l'instruction, un individu l'avait saisi au collet et le traitant de coquin le somma de crier Vive le roi. Mal lui en prit. Poursuivi par des cavaliers, il reçut quatre coups de sabre à travers le corps d'un maréchal des logis; on dut le transporter à un poste de secours. Ses blessures ayant été légères, il assista aux débats pour y déclarer qu'il n'avait été frappé que par un seul militaire que, du reste, il ne pouvait reconnaître.

Le plaignant, les témoins et l'accusé ne parvinrent pas à se reconnaître entre eux lorsqu'on les confronta. Il est facile d'en déduire que le procès fut surtout dû à l'action de la police, toujours provocatrice à cette

(1) *Président* du conseil de guerre: colonel de Courteilles. *Juges*, chef d'escadrons de Quélen, Grenier et de Dammartin capitaines, Boulnois et Gandais lieutenants, Martin sergent. — *Rapporteur*, de l'Horme de l'Isle. — *Procureur du roi*, de Salgues.

époque (1). L'accusé répondait qu'il commandait l'extrême gauche du régiment, qu'il était chargé de recueillir les traînards, qu'ayant vu des chasseurs et un maréchal des logis frappant un bourgeois il les avait fait rentrer dans les rangs; à ce moment, un homme couvert de sang s'était jeté à la tête de son cheval, l'avait traité de coquin et avait lancé mille injures contre la Garde. Indigné, il avait repoussé son agresseur et l'avait frappé d'un coup de plat de sabre sans pouvoir dire qu'il l'avait blessé. Il ne pouvait désigner le maréchal des logis coupable; il affirmait seulement qu'il appartenait à la 4e compagnie et qu'il avait quitté son corps de l'autre côté de la Loire et entraîné vingt-cinq hommes avec lui pour faire acte de partisans dans la campagne.

Dès l'ouverture des débats, le mot du procès fut prononcé à son insu par le lieutenant incriminé lorsqu'il s'écria : « Le plaignant n'est pas celui que j'ai frappé. Il dit lui-même que c'est un maréchal des logis. » Donc, ce qu'on voulait en haut lieu, c'était frapper la Garde dans un de ses régiments pour une échauffourée assez banale et on sévit contre un de ses officiers par substitution de personne.

Le plaignant entendu, vint déposer, à l'audience, qu'il ne se souvenait plus d'avoir injurié ni surtout un officier. Il ne reconnaissait pas comme tel celui qui était poursuivi et ne formulait rien sur son grade. Il présumait que les quatre coups de sabre (fait à retenir) lui avaient été portés en même temps.

Parmi les témoins, un limonadier avait vu un officier donner un coup de sabre; il était en pantalon rouge. Leblant répliquait qu'aucun corps de la Garde ne portait de pantalon rouge. Voilà ce que valait cette déposi-

(1) Au moment où les faits se produisirent, 29 juin 1815, on se plut à oublier que Napoléon était encore à la Malmaison.

tion mal calculée. Déposition autrement formelle. Un employé qui se trouvait placé à côté du plaignant vit un homme qu'il jugea être de la police tomber sur lui, le frapper avec un bâton et le jeter par terre. Le battu se sauva dans un groupe dont le témoin faisait partie. Des cavaliers l'ont assailli le sabre à la main, le groupe s'est dispersé sur le trottoir ou s'est séparé. Enfin un ouvrier qui accompagnait le plaignant déclarait avoir été lui-même malmené à l'exemple de son camarade, cependant, il ne l'avait pas vu frapper.

Le rapporteur ne tint aucun compte de la vérité des témoignages, leur contradiction lui échappa parce qu'il le voulut bien. Il tira un profit scandaleux de la *note confidentielle* du chef d'escadrons Assant au maréchal Macdonald où ce chef accusait son subordonné de *bonapartisme*. Toutefois, il osait avancer qu'il mettait de côté toute opinion politique. L'excès de la conduite d'un officier le préoccupait seul. Grâce au roi, ajoutait-il, l'empire des baïonnettes a cessé. Le soldat n'est armé et payé que pour défendre ses concitoyens.

Les vains efforts du défenseur aboutirent à une condamnation et au maximum. En invoquant l'article 304 du code pénal, ce furent les travaux forcés à perpétuité et la dégradation militaire (1). Le 14 juin, le conseil de revision présidé par le général de Couchy confirma cet infâme arrêt de la justice politique.

Le crime du colonel Gordon, traître à Waterloo, eut non seulement pour conséquence la condamnation à mort (commuée) du général Bonnaire, mais encore celle de son aide de camp le lieutenant Mietton. Originaire de Lyon, il s'était enrôlé au 60e de ligne en avril 1803, Sergent à Iéna, adjudant en 1811, sous-lieutenant et lieutenant en 1813, il avait été retraité en 1814. Bon-

(1) Il fut contraint par violence à s'agenouiller pendant la parade de sa dégradation qui eut lieu sur la place Vendôme.

naire le demanda pour aide de camp en mars 1815 et le maréchal Davout pressait son envoi à Condé le 1er avril. Pourquoi? Une lettre du général au ministre de la guerre nous l'apprend. « Je n'ai fait choix de cet officier, écrivait-il, que parce que je connais sa bravoure, son zèle et son dévouement; il faisait partie du *Bataillon sacré* qui a accompagné Sa Majesté l'Empereur de Lyon à Paris ». La cause vraie de son assassinat, la voilà. L'affaire Condé fut le prétexte iniquement proposé; la réalité fut l'acte du général Brayer entraînant 12,000 hommes à constituer le noyau de l'armée impériale en faveur du vaincu retour de l'île d'Elbe. Mietton avait fait campagne en Italie, en Istrie et en Dalmatie, en Allemagne et en Espagne. Blessé à Vittoria et à Col de Maya, il était un modèle de vieux soldat.

Le procès de Bonnaire a dit ce qu'il faut savoir. Fusillé à Grenelle, Mietton étonna à l'heure suprême ceux qui l'avaient voué à la mort pour plaire à l'Angleterre et à Wellington. Il tomba en répétant : *le général ne m'a point donné d'ordre; il est innocent.* S'il eût accusé Bonnaire, l'humble lieutenant eût pu se sauver, il préféra mourir que de se déshonorer. La ville de Lyon doit un souvenir public à sa mémoire.

Parmi les anciens officiers, on trouve Savarin, condamné à mort. Également l'adjudant Monnier, peine commuée. Privés de tout traitement, des officiers supérieurs tels que le commandant Olivier Descubes de Lascaux. Quant au général Vaux il fut acquitté on ne sait pourquoi. Le 27 octobre 1815, le régiment des lanciers de la Garde séjourna à Montauban en rejoignant sa garnison. Une querelle se produisit à la sortie d'un bal, elle finit par l'expulsion du régiment de la ville devant des canons mèche allumée, mais la populace ameutée assassina plusieurs de ces vaillants qui revenaient de Waterloo. Partout, des massacres et des jugements qui n'étaient que des massacres légalisés!

CHAPITRE LXXXI

Procès du colonel Séruzier.

Le volontaire de 1789, homme de guerre de Hohenlinden à Kowno. — Il fut sous le surnom de *Père aux boulets* le modèle des officiers d'artillerie à cheval. — Procès inique.

Honneur à l'arme de l'artillerie à cheval.

Enrôlé volontaire en 1789 au 7e d'artillerie, lieutenant en 94, chef d'escadron en 1806, colonel en 1812, prisonnier en décembre de la même année, directeur du parc d'artillerie au 9e corps d'observation à Toulon en 1815, le colonel baron Séruzier acquit tous ses grades à la pointe de son épée. Du nord en Sambre et Meuse, de l'Allemagne au Rhin, de l'Océan à la Grande Armée, en France il reçut cinq blessures, dont une à Iéna. En 1815, il écrivit au maréchal Davout qu'il voulait épouser Mlle Storch, Saxonne, qui lui avait sauvé la vie au lendemain d'Iéna, où il avait été grièvement blessé. Transporté du champ de bataille au domicile de la famille Storch, les soins de leur fille l'avaient arraché à la mort. La reconnaissance fut un trait saillant de son caractère comme il ressort du récit de sa vie qu'il a retracée dans des mémoires brefs et attachants, le tout par des exemples réitérés d'Austerlitz à Wilna.

Il avait reçu de ses troupiers un surnom unique : *le père aux boulets*. Napoléon le lui avait conservé.

Soldat d'Égypte, il a écrit sur cette fulgurante campagne une phrase à retenir. « L'infanterie française a eu la gloire principale dans l'expédition d'Égypte... Elle dut ses succès à d'habiles manœuvres et je me promis

d'en faire usage et de les imiter avec mon arme si jamais j'en trouvais l'occasion, contre des troupes européennes. » C'est en s'inspirant de cette tactique à Hohenlinden qu'il contribua avec ses batteries à écraser les Autrichiens de l'archiduc Jean. L'ennemi nous abandonna 12,000 hommes, 120 canons, 20 généraux, 30 drapeaux et la caisse de l'armée. Ses chevaux n'étant plus en état de servir, on fut menacé de ne pouvoir emmener les pièces prises. Séruzier y suppléa en obtenant de plusieurs bataillons d'infanterie qu'ils conduisissent cette superbe artillerie (tout entière), près de la route de Munich.

Deux ans plus tard, il passa au 5e régiment sous les ordres du colonel Foy, célèbre depuis par Masséna et le Portugal. A Austerlitz, ce fut lui qui pointa, le premier, les obusiers en haut sur la glace du lac par lequel les Russes opéraient leur retraite. « Mon moyen, écrit-il, fut *imité* par les batteries voisines et en moins de rien nous ensevelîmes 15,000 Russes et Autrichiens sous les eaux du lac. » Ce fut de ce jour que Napoléon employa cet officier de manière à ce qu'il jouât un rôle principal dans nos grandes batailles. Simple capitaine, on a observé qu'il commandait au feu un régiment d'artillerie à cheval; colonel, il eut jusqu'à 100 pièces sous ses ordres. La lecture de ses mémoires, rédigés sous ses yeux par le capitaine Le Miere de Corvey son intime, établit qu'il fut un des principaux facteurs de nos journées militaires par l'exécution audacieuse de mouvements inconnus jusqu'à lui dans l'emploi de l'artillerie.

Chef de l'artillerie du général Morand à Auerstædt, l'Empereur mit à l'ordre de l'armée que *par une manœuvre hardie, il avait décidé le succès de la bataille.* Toujours modeste, Séruzier a raconté qu'avant de l'accomplir il en avait informé le général Sorbier et le maréchal Davout qui l'avaient approuvée. Le lendemain, il était promu chef d'escadrons. A Eylau, il fut le

même et secondé par son maréchal il eut, à l'entendre, un des plus beaux jours de sa vie : « Je fus chargé, dit-il, de faire cent six avancements et de distribuer quatre-vingt-seize décorations : l'Empereur m'avait tout accordé! » La journée de Friedland montra par une inspiration de mouvement tournant ce que peut le coup d'œil d'un homme de guerre. Il y réalisa ce qu'il avait proposé à Napoléon et l'a consigné avec joie. « J'eus dans cette belle affaire l'honneur d'avoir calculé le mouvement qui nous fut si favorable et l'honneur plus insigne d'avoir vu que le plus grand capitaine de notre siècle l'avait approuvé et m'avait choisi pour l'exécuter. » Quatre jours auparavant ce capitaine avait placé sa propre croix d'officier de la légion d'honneur sur sa poitrine et y avait joint une dotation de 2,000 francs, la première de celles qu'il obtint (1).

Un vieux brigadier alsacien de ses troupes, Beckmann, tua le major prussien Schill que Séruzier accusa de s'être rendu *fameux par ses brigandages*.

C'est à lui encore que revient l'honneur d'avoir fait Blücher prisonnier pendant le siège de Dantzick, à Neuhausen. Il fut échangé aussitôt contre le maréchal Victor (2).

Nous signalerons encore son rôle à Essling, à l'île Lobau, son admirable conception pour franchir le Danube, à Wagram, à Smolensk et Valoutina, à la Moskowa; le héros de douze batailles resta fidèle à une carrière qui égale les plus belles (3).

Nous recommandons pour le passage du Danube le chapitre XVII des *Mémoires* du colonel. A l'île Lobau, on

(1) Voir Thiers, t. X, l. XXVII, p. 609.

(2) Nous fûmes moins heureux contre lui à Brienne où il manqua d'être pris avec son état-major. Thiers, t. XVII, p. 228.

(3) L'artillerie avait été portée à 24,000 hommes au moment de la campagne de Russie. Son feu à la Moskowa surpassa tout ce qui s'était vu. La perte des canons durant la Retraite fut due à l'absence de clous à glace pour les chevaux, d'où un abandon forcé.

entendit Napoléon dire à ses artilleurs : « Vous avez été hier les remparts vivants de mon armée, soyez-les encore. » Et à Séruzier : *Je te fais major, donne-moi la main.* Celui-ci remit aussitôt ses propositions pour l'avancement et les décorations. Un seul mot fut la réponse impériale : *Accordé.* Ces faits font mieux connaître l'homme que tous nos récits. Arrivons à un dénouement inattendu.

Comment celui dont Napoléon avait dit : « Il n'y a que mon vieux Séruzier qui ne trouve jamais rien d'impossible aux ordres que je donne » fut-il incarcéré en 1815 après avoir été persécuté et dénoncé? Quels actes reprochait-on à ce soldat, ami de Foy, de Masséna, de Lobau et de Davout?

A son retour des prisons de l'étranger, il avait retrouvé son foyer vide, toute sa famille était morte, chez lui tout était pillé, brûlé et dévasté par l'invasion de 1814. Il rentra dans l'armée. Un an plus tard, envoyé le 19 mars 1815 à Villejuif, y apprenant le départ du roi, il avait suivi aussitôt le mouvement de l'armée et avait regagné Paris où, le soir même, commença la fin de l'épopée impériale. Quelques jours après, il recevait des lettres de service et imitait ses camarades.

« Voyant, s'écrie-t-il, des armées étrangères menacer nos frontières, étant Français, *je crus devoir défendre ma patrie*; et lorsque deux cent mille braves qui, depuis nombre d'années s'étaient distingués sur différents champs de bataille, tiraient l'épée pour repousser l'Ennemi, j'aurais cru *manquer à l'honneur* en ne les imitant pas. »

La profession de foi du colonel Séruzier sur les Cent-Jours fut à cette époque celle même de la France. Sa simple phrase peint cette retentissante période de notre histoire. On engage les esprits non prévenus à le comprendre et les partisans bourbonniens à s'en pénétrer.

Tous les généraux du 9ᵉ corps quittèrent leurs troupes

dès qu'ils connurent l'assassinat du noble maréchal Brune, craignant pour leurs jours. Séruzier se trouvant le plus ancien des colonels prit le commandement en chef des troupes qui se trouvaient dans Toulon et aux environs. Durant son exercice, les généraux anglais qui bloquaient le port lui offrirent par des propositions brillantes mais déshonorantes *des millions*. Leur but? rendre la place avec ses arsenaux. En retour, on s'engageait à le conduire avec sa fortune nouvelle et sa famille dans le pays qu'il désirerait habiter.

Le colonel écrivit aussitôt à lord Exmouth que s'il présentait encore de semblables propositions qui avilissaient un homme d'honneur, elles seraient regardées comme un commencement d'hostilités et que le parlementaire qui les lui remettrait serait gardé à titre de prisonnier de guerre. La place serait défendue tant qu'une goutte de sang coulerait dans ses veines et tous les millions de l'univers ne parviendraient jamais à déshonorer son nom par une *trahison* !

Par un officier de son état-major, il enjoignit à l'amiral de se retirer de suite « en dehors d'un rayon de quinze lieues de Toulon, tant par mer que par terre et cela dans les vingt-quatre heures ». Que s'il refusait, on tirerait à boulets rouges sur ses vaisseaux et le nouveau gouverneur n'hésiterait pas à saluer les troupes de terre par l'artillerie de tous les forts de la ville. Devant les menaces de ce chef résolu, lord Exmouth dut se retirer.

Mais à la paix définitive, on se promit de lui faire expier une conduite qu'on avait approuvée officiellement par les lettres de félicitations que lui avaient adressées le ministre de la guerre et de la marine. De là, l'inique procès du 2 avril 1818 en cour prévôtale du département de l'Aisne (1). L'arrestation remontait au 17 juin de

(1) Le prévôt se nommait le colonel marquis de Beauvais.

l'année précédente (1). Les débats durèrent onze jours.

L'accusation? *conspirateur*. Ce mot répondait à tout et permettait toutes les calomnies comme tous les mensonges dénués de preuves à fournir. Ce fut ce qui se produisit. On n'attend pas de nous que nous exposions ce tissu d'infamies déshonorantes pour ceux qui les conçurent (2).

Prenant corps à corps l'accusation, le colonel prononça l'allocution suivante.

Si, après l'assassinat du maréchal Brune, j'avais été opposé au gouvernement royal lorsque je commandais à Toulon en 1815, aurais-je défendu avec tant de zèle cette place formidable et son port encore plus redoutable?

Si j'avais été un *traître*, comme on se l'est imaginé, *n'aurais-je pas livré ce port aux Anglais*? N'aurais-je pas livré la ville aux Autrichiens, aux Siciliens, aux Napolitains, aux Piémontais et aux Marseillais qui l'entouraient?

Quand les Anglais m'ont offert des millions pour avoir Toulon, son beau port et ses arsenaux, leur aurais-je répondu que s'ils m'envoyaient encore des parlementaires pour me faire des propositions avilissantes pour un homme d'honneur, elles seraient regardées par moi comme un commencement d'hostilités et que les parlementaires seraient prisonniers de guerre en attendant que Sa Majesté Louis XVIII eût prononcé sur leur sort?

Les lettres de félicitations que j'ai reçues à cette époque, lettres que l'on a saisies chez moi avec d'autres papiers lors de mon arrestation, sont la preuve de ce que j'avance; l'une est de M. le marquis de la Maisonfort, ministre de la maison du Roi; et les deux autres sont des ministres de la guerre et de la marine.

Je dois ajouter ici qu'aussitôt l'arrivée du général Partou-

(1) Ce fut l'inévitable Clarke qui organisa la procédure de concert avec Tabarié. Si elle fut continuée sous Gouvion Saint-Cyr, c'est au chevalier Allent, sous-secrétaire d'État de la guerre, qu'on doit l'imputer.

(2) La défense du colonel sur son rôle à Toulon, aux pièces justificatives. — On tenta vainement de compromettre avec lui ses camarades Dufour, Debussy, Marin-Dubuard, colonels.

neaux à Toulon, plusieurs colonels reçurent l'ordre de se rendre à l'île d'Elbe pour y chercher le personnel et le matériel de l'artillerie qui y était et ramener le reste de la maison de Napoléon; ils refusèrent. Je reçus le même ordre et j'obéis de suite.

L'indemnité que j'ai reçue pour avoir bien fait mon devoir dans toutes les circonstances de ma vie, c'est d'avoir perdu toutes mes économies lorsque je fus fait prisonnier; c'est encore d'avoir vu deux fois mon domaine pillé et ravagé par les armées russes et prussiennes sans pouvoir obtenir la moindre gratification; tandis que d'autres individus recevaient des secours dont ils n'avaient pas besoin. Enfin, après trente-trois ans et demi de services honorables pendant lesquels j'ai constamment eu l'estime et la confiance de mes chefs, pour m'indemniser des nobles cicatrices que je porte sur mon corps (cicatrices qui sont en plus grand nombre que je n'ai d'années) je reçois pour toute récompense ma retraite, l'enchaînement, le cachot, l'avilissement et le déshonneur. Ah! messieurs, je méritais autre chose.

La présence du colonel parmi les émeutiers de la commune de Quincampoix n'ayant pu être établie, Séruzier fut acquitté et acclamé.

CHAPITRE LXXXII

De l'Évasion de Napoléon de Sainte-Hélène.

Dépêches du comte Hyde de Neuville, ministre de France à Washington, *sur un projet d'évasion.* — Le pape Pie VII intervient en faveur du prisonnier. — *Dépêche* du comte de Caraman, ambassadeur à Vienne contre la mise en liberté du captif.

Le 2 août 1815, une convention signée à Paris entre l'Autriche, la Grande-Bretagne, la Prusse et la Russie déclara que Napoléon était regardé comme leur *prisonnier* par les Puissances adhérentes au traité du 25 mars dernier. De Paris ou plutôt de la Malmaison, il avait gagné l'île d'Aix et après un voyage plein de péripéties avait échappé à l'assassinat. Redoutant les vengeances des Bourbons il avait refusé le concours des capitaines Poirée et Baudin (1); il s'était confié à la générosité du prince Régent d'Angleterre. Prisonnier à bord du *Bellérophon* il avait été transporté comme un colis de marchandise à l'île Sainte-Hélène et y était parvenu le 15 octobre sur le *Northumberland*.

Le vaincu eut le droit de protester. De ses plaintes n'en retenons qu'une, elle suffit pour prononcer :

« Je ne me regarde point comme *prisonnier*; vous ne m'avez point pris, je me suis confié à la loyauté anglaise : vous me tenez, à la bonne heure, mais je ne me regarde point comme prisonnier. Si je recevais ces messieurs

(1) Désigné pour enlever Napoléon par l'amiral Martin, Baudin accepta. Il écrivit, le 5 juillet au préfet de Rochefort, de Bonnefous, une lettre où on lit : « Il n'est rien que je ne sois disposé à entreprendre pour épargner à notre patrie l'humiliation de voir son souverain tomber entre les mains de notre plus implacable ennemi. »

comme Commissaires, ce serait m'avouer le prisonnier des Puissances et je ne les recevrai point. » Le 9 avril 1816, lord Bathurst avait déclaré que sa détention était une suite de l'alliance contractée uniquement contre Bonaparte et échappait au droit des gens ordinaire!

La législation diplomatique des cabinets ne justifiera jamais cette insigne violation du Droit des gens (1). La morale n'a jamais absous l'ennemi du roi Richard Cœur de Lion de sa violence et nul n'aurait cru possible au XIX[e] siècle un attentat qui laisse loin derrière lui ceux contre Vercingétorix ou Jugurtha du temps de Rome. Son ambition, son absolutisme n'ont rien à voir dans la question. En le jetant sur un rocher humide, ses adversaires ne virent pas que le souvenir de ses exploits serait ravivé jusqu'à l'enivrement, jusqu'à constituer une légende imprescriptible en faveur de celui qu'on appelait depuis sa chute colossale un nouvel Alexandre.

La captivité de Sainte-Hélène est trop connue pour qu'on ait à en parler ici. Ce qui nous importe, c'est la reprise aux États-Unis des plans d'évasion à Rochefort favorables au vaincu.

Le duc de Rovigo, qui avait voulu suivre le vaincu en Angleterre, a jugé ainsi la convention du 2 août violatrice des négociations qui se produisirent entre lui et le capitaine Maitland du 11 au 15 juillet.

« Cette convention du 2 août n'est autre chose qu'un *arrêt des souverains alliés* qui non seulement en ont obtenu l'exécution mais encore lui ont fait donner un *effet rétroactif* à bord des flottes anglaises (2). »

---

(1) En octobre 1815, fait ignoré, une jeune femme se disant la fille de Napoléon parcourut le Doubs où elle colportait une Proclamation signée de lui et datée de Belgrade. Elle fut emprisonnée à Besançon avec les femmes de mauvaise vie. (Rapport du gouverneur au ministre de la guerre.)

(2) T. VIII de ses *Mém.*, ch. XIV, p. 258.

Au début de 1817, il reçut des nouvelles d'Europe, des lettres de sa mère retirée à Rome, de Pauline et de ses frères qui lui offraient d'aller vivre auprès de lui et mettaient leur fortune à la disposition, hommage touchant. Il fit remercier sa famille de ses offres et les refusa quant à leurs biens et quant à leurs personnes.

Ministre de France près le président Monroë, le comte Hyde de Neuville que nous connaissons éprouva l'inquiétude la plus vive sur le maintien de Napoléon à Sainte-Hélène. Il connut un projet conçu en 1816, ayant pour but l'*enlèvement du prisonnier*, projet qui fut ignoré du public et dont il informa le gouvernement en ces termes :

Washington, 21 mai 1817.

Monsieur le Duc,

Les bruits relatifs à Sainte-Hélène se sont renouvelés. Cependant, je reste persuadé au moins quant à présent que rien ne se fait dans les ports de l'Amérique ayant pour but l'enlèvement du prisonnier. Néanmoins, ma responsabilité et, avant tout, l'intérêt de mon pays, exigent que j'insiste de nouveau sur l'envoi d'un ou plusieurs bâtiments légers commandés par des marins à toute épreuve. Mis à ma disposition, rien ne serait plus aisé que de justifier leur présence sur les côtes ou dans les ports des États-Unis.

Il est certain et personne ne se le dissimule ici que bientôt les corsaires espagnols, formés des hommes les plus méprisables de toutes les nations, seront des forbans aussi redoutables que ceux qui désolent l'Archipel.

Il paraît que deux individus de la suite de Bonaparte viennent d'*arriver* de Sainte-Hélène par la voie d'Angleterre. On ajoute qu'ils ont eu des *conférences* avec les zélés partisans de Bonaparte et que depuis ce temps ces derniers ont beaucoup d'espoir.

17 juin 1817.

L'arrivée des deux émissaires de Sainte-Hélène dont je parle à Votre Excellence dans ma dernière dépêche est certaine. Depuis, des bruits ridicules continuent à circuler; *on*

va jusqu'à annoncer l'évasion de Bonaparte. Ce qui me paraît probable, c'est que les deux individus en question ont une *mission* touchant à ce but et qu'ils sont envoyés pour se concerter *avec Joseph* et les chefs du parti.

Mac Gregor vient de partir de Charlestown avec un nombre imposant d'insurgés, il se dirige vers l'île Amélia, dont les habitants, assure-t-on, sont très disposés à se rendre. Si le succès couronne son entreprise, il compte alors se porter sur Saint-Augustin avec une force plus considérable. Beaucoup de bâtiments pirates doivent se joindre à lui à l'île Amélia, un certain colonel Smith commande en second sous les ordres de Mac Gregor...

20 juillet 1817.

... Je crois, monsieur le duc, que le gouvernement a tous les moyens de déconcerter les projets des conspirateurs; mais ne pouvant rien par moi-même, je dois au moins dire que j'ai les inquiétudes les plus vives.

Depuis plusieurs semaines, les chefs semblent rester derrière la toile; mais d'autres personnages, peut-être plus chefs que les premiers par leur énergie audacieuse et même par leurs talents, vont, viennent de New-York à Philadelphie ou Baltimore, recrutant, semant l'argent, *soignant deux expéditions secrètes*, dont l'une a déjà à bord des munitions et douze pièces de canon. Sont-elles pour les colonies espagnoles? Dieu le veuille.

Le chef est un officier de marine arrivé depuis peu de France; il est en ce moment chez Joseph. Depuis son arrivée, qui a suivi celles du général Jordan, aide de camp de Bonaparte (1), nos ennemis ne semblent plus douter du succès de leur cause (2).

C'est à ce moment que Napoléon recevait par un dévouement délicat un buste de son fils caché dans un navire anglais qui approvisionnait Sainte-Hélène.

De Rome partit une intercession inattendue. Le pape

---

(1) Il y a erreur sur ce nom, il ne figure pas sur la liste des généraux et il n'existe aucun dossier le concernant.

(2) Dépêches citées dans les *Mémoires* au t. II, ch. VIII, p. 270 et suiv.

Pie VII connut par le cardinal Fesch parlant au nom de la famille impériale la servitude dans laquelle on maintenait le captif. Le 6 octobre, il ordonna au cardinal Consalvi d'écrire aux souverains de la Sainte-Alliance et particulièrement au Régent d'Angleterre sur la dureté de l'exil. Oublieux, lui, de Savone et de Fontainebleau qu'il appelait des égarements de l'esprit et de l'ambition, il agit au nom d'une haute vertu. On se refusa de l'entendre. La prison fut resserrée en Angleterre pour le père, en Autriche pour le Duc de Reichstadt promis à une mort prématurée par le prince de Metternich.

Thiers a raconté les haines d'Hudson Lowe dénoncées au parlement par lord Holland et son parti, dans les salons de Londres par lady Holland, à Paris par les journaux libéraux. Le Roi de Rome a trouvé des historiens émus, dont le comte de Montbel, ministre de Charles X, n'a pas été le moindre.

Le marquis de Montchenu, commissaire de Louis XVIII à Sainte-Hélène pour la surveillance du captif avait reçu pour Instructions d'informer mensuellement le ministre des affaires étrangères de la vie de Bonaparte. Sur des *projets d'évasion* où sur des rapports avec le dehors, il y avait ordre d'en prévenir sur l'heure le gouverneur. A raison de l'affaire insignifiante du botaniste viennois Welle, Hudson Lowe fit publier l'acte du parlement qui annonçait la peine de mort pour toute personne qui aurait été convaincue « d'intelligences » avec le vaincu. Ceci se passait en 1816. L'année suivante, Montchenu regardait l'évasion « comme impossible » à raison du déploiement de la force navale et des points de signaux occupés jour et nuit. Une fausse alerte suffit, un soir, pour tuer deux hommes sur une barque de l'île.

On peut résumer le rôle du commissaire dans cette seule phrase de l'instruction par le Duc de Richelieu : « Le point où vous résidez est pour nous *le point du monde*

le plus important; toutes nos lunettes doivent être incessamment braquées sur ce rocher (1). »

Le 11 septembre 1817, le marquis d'Osmond ambassadeur de France à Londres informa le colonel Maler, chargé d'affaires de France au Brésil, « des intentions manifestées en Amérique d'enlever le prisonnier de Sainte-Hélène ». A l'entendre ce plan venait des Bonapartistes. Mais leur ruse consistait en ce que, pour l'accomplir, ils organisaient « une expédition préliminaire sur l'île de Pernambouc de Noronha » avec 2,000 bannis. Ne pas les perdre de vue, notamment le colonel Latapie (2) à Pernambouc et le général Boyer à Buenos-Ayres (3).

Conclusion; averti, Montchenu implora aussitôt le ministre de la guerre d'intervenir auprès du roi pour qu'on augmentât ses appointements et qu'on lui accordât « le cordon rouge » afin de signaler à ses collègues son dévoûment.

Le 22 septembre, ministre de la marine, le comte Molé écrivait ses craintes au duc de Richelieu « sur des préparatifs qui paraîtraient s'y faire par des bannis français » dont le but était d'enlever Bonaparte. Il détaille ainsi l'expédition : « Il résulte de cette note que deux goëlettes de 300 tonneaux ayant des bouches à feu et un vaisseau de 74, *armé par lord Cochrane* composeraient cette expédition qui porterait environ 80 officiers français et 700 hommes recrutés aux États-Unis. » La

---

(1) *La captivité de Sainte-Hélène*, d'après les rapports Montchenu par G. Firmin-Didot, p. 166.

(2) Il ne reste aucun dossier sur lui au personnel. La duchesse d'Abrantès a raconté sa vie et ses évasions successives dans quatre pays différents (*loc. cit.*, t. IV, p. 318).

(3) Sous-lieutenant en 1791, Boyer devint général en 1803 et servit constamment dans l'ouest, à l'intérieur. Au début d'août 1815, il avait été signalé comme marchant « à la tête d'une poignée de brigands » aux Sables-d'Olonne et y avait brûlé le drapeau blanc. Il dut fuir en Amérique et ne rentra que pour mourir.

côte du Brésil était présumée le rendez-vous des trois navires qui cingleraient vers Sainte-Hélène (1).

Le maréchal Gouvion Saint-Cyr ayant été invité à surveiller ces armements (à quel titre?), son collègue de la marine croyait qu'il n'était guère possible d'empêcher une expédition qui se préparerait aux États-Unis. L'étendue des côtes de ce pays présentait trop d'obstacles à vaincre pour la marine royale. En outre, la régularité des pièces du bord et le pavillon dont se couvriraient ces navires interdirait soit de les attaquer soit de les capturer. D'où des contestations politiques fort graves (2).

Si le projet existe, ajoutait-il, il est impossible d'admettre que nos agents et ceux des autres cabinets n'aient pas envoyé des avis à Sainte-Hélène et à Londres. Une intervention française atténuerait la responsabilité contractée par le gouvernement britannique envers toutes les puissances de l'Europe, garant de la détention de Bonaparte; *quand il s'est emparé de sa personne.*

Le 12 mars 1816, lord Castlereagh proposa aux Communes deux bills, sur Bonaparte; l'un relatif à une surveillance plus stricte de sa personne; l'autre, à l'ordre intimé aux neutres de ne pas approcher de Sainte-Hélène pendant le séjour du prisonnier.

On a élevé des doutes, dit-il, sur notre droit de détenir Bonaparte comme prisonnier. Le bill actuel a été jugé nécessaire pour les dissiper. Sa détention est conforme

(1) Devant l'impossibilité d'agir en Europe, lord Cochrane se mit en 1818 à la tête de la marine de Buenos-Ayres et du Chili, battit la flotte espagnole envoyée contre ces colonies séparatistes; deux ans plus tard il enlevait le Pérou à la cour de Madrid, uni à San-Martin, dictateur suprême, il assurait l'indépendance du Brésil. Rentré dans son pays, il y fut poursuivi et emprisonné, victime de haines qui nous le rendent sympathique. Avec le temps, il devint amiral et a laissé dans la marine britannique une renommée durable.

(2) Chateaubriand, de son côté, a fourni un récit intéressant à citer. « Johnston, hardi contrebandier, prétendit dérober Bonaparte au moyen d'un *bateau sous-marin*. De jeunes lords entraient dans ces projets. » (*Napoléon* de Chateaubriand, édité par M. Dreyfous, p. 370.)

au droit des gens. A titre de souverain, il a violé les traités et n'a fourni aucune garantie. Corse, il était sujet de la France qui ne l'a pas réclamé comme prisonnier de guerre. *Sa détention est de toute nécessité tant pour la sûreté publique que pour la paix générale.* Pour sa personne, on aura toute l'indulgence compatible avec une stricte surveillance. Mais il faut que les officiers chargés de le garder connaissent le point de vue sous lequel ils doivent l'envisager.

Quant à l'autre bill, il est approprié aux mesures qui ont été déjà notifiées aux gouvernements pour la navigation des neutres dans les parages de Sainte-Hélène.

Le célèbre Brougham intervint alors pour appuyer la motion du ministre; seulement, il demanda si la détention serait de longue durée et si on lui fixerait un terme lorsque des circonstances auraient changé.

Lord Nugent voulut savoir si les officiers qui le gardaient devaient le traiter comme étant un souverain indépendant ou comme prisonnier de guerre.

A quoi Castlereagh répondit qu'on le traiterait libéralement, mais en prisonnier de guerre, sur la durée de la détention : *Elle doit durer toute sa vie.* Les officiers français qui la partageaient resteraient libres et on nommait particulièrement le général Bertrand condamné à mort à Paris plus tard (1).

Le Congrès d'Aix-la-Chapelle ayant réglé la constitution diplomatique de la Quadruple Alliance et l'évacuation du territoire français s'enquit du vaincu de Waterloo. Une dépêche du Duc de Richelieu, notre digne représentant à ce conseil de souverains, expose ce que pensaient et ce que voulaient ses irréconciliables adversaires. Ce document appartient à l'histoire. On y lisait :

(1) A la motion Wynne, il fut répliqué que l'entretien de Bonaparte n'incombait à aucune des quatre autres puissances, celles-ci s'étant confiées pour cette question à l'Angleterre !

« V. M. trouvera ci-joint les copies de tout ce qui est arrivé au général anglais de Sainte-Hélène par le sloop le *Musquito* dont les journaux ont fait tant de bruit. Lord Castlereagh m'a communiqué toutes les pièces avec prière de ne pas ébruiter la découverte de cette correspondance afin de pouvoir en tirer parti. Rien ne prouve davantage combien était à propos la pièce aussi présentée à la conférence dont Pozzo est le rédacteur : elle sera publique et en manifestant *l'opinion invariable au sujet de Buonaparte et de sa famille*, dans laquelle est compromis le prince Eugène, *elle ôtera des espérances aux incorrigibles partisans de cet homme* et donnera au général anglais des motifs de redoubler de surveillance. Déjà, l'ordre a été envoyé à Sir Hudson Lowe de constater deux fois par jour l'existence de Buonaparte à Longwood. V. M. se rappellera que depuis longtemps Buonaparte était invisible, hors pour les siens et *qu'il aurait pu être déjà bien loin que le gouverneur le croirait toujours sous la clef*. On remédiera au moins à cet inconvénient et l'ordre d'en agir ainsi est parti d'Angleterre le 1er septembre (1). »

Celui que Castlereagh avait appelé en 1815 *un homme extraordinaire* et que le principal écrivain militaire anglais allait juger en 1821 comme *le plus grand des hommes*, lord Napier, mourait lentement dans son île et sûrement. On sait quel accueil réserva à Hudson Lowe le parti wigh lorsqu'il vint réclamer le prix de ses services. Celui-là, du moins, pensait à l'honneur de l'Angleterre devant l'histoire.

Pour compléter ce sujet, citons une dépêche du comte de Caraman, notre ambassadeur à Vienne. C'est en 1820 qu'on parla diplomatiquement de la *mise en liberté* de Napoléon.

---

(1) Dépêche du 16 novembre 1818, dans *Le Duc de Richelieu*, par M. de Cisternes, p. 144.

« Les appréhensions que donnent les affaires d'Angleterre et la crainte des suites qui pourraient résulter d'un changement de ministère et, par conséquent, d'une nouvelle direction dans l'opinion politique du cabinet anglais, ont engagé le prince de Metternich à prendre en considération s'il ne serait pas prudent d'adopter quelques précautions pour assurer l'Europe contre la possibilité de voir rendre la liberté au prisonnier de Sainte-Hélène. »

Dans ce dernier cas, ajoutait-il, les Puissances alliées le réclameraient *comme leur propriété*. Son renvoi de l'île les porterait à exiger qu'il fût remis entre leurs mains pour en disposer suivant *leur sûreté* (1).

La proscription en ceci devait être perpétuelle.

L'Autriche insistait pour son maintien parce qu'elle ne pardonnait pas au nouveau César d'avoir continué la politique de Louis XIV, d'avoir assagi la Révolution, d'avoir promené le drapeau tricolore à travers l'Europe d'ancien régime domptée par nos armes, et d'avoir montré au monde la France resplendissante de gloire (2).

---

(1) Dépêche d'octobre.

(2) Lorsque le captif mourut, le général Lamarque s'écria : « Il était le cercle de fer qui tenait liés les membres de la Sainte-Alliance. A présent, elle est dissoute. » Il prédisait que le comte d'Artois promettait à sa race *le sort des Stuarts*, et Lamarque n'était qu'un soldat.

CHAPITRE LXXXIII

Le Faux du Duc de Feltre et du gouverneur de Paris contre le Duc de Rovigo.

Le général duc de Rovigo en conseil de guerre sur un *document faux*, 1816. — Condamnation à mort par coutumace. — Conseil de guerre de 1819. — Documents faux et plaidoirie Dupin. — Acquittement.

Un ministre de la guerre *usant de documents faux* pour perdre un ennemi personnel, il faut arriver à l'année 1816 pour assister à ce crime. Malheureusement pour son auteur, il y a eu sur ces faits des débats judiciaires, à Paris même. Où? devant le 2e conseil de guerre réuni par ordre du ministre en fonctions, le duc de Feltre pour 1816 et le marquis de Latour-Maubourg en 1819 pour le procès définitif. Mais on observera que les pièces de la procédure sont datées de 1816, d'où il suit que le ministre de Latour-Maubourg n'a pu encourir aucune responsabilité pour un dossier qu'il a ignoré et dont la collection appartient à l'ancien ministre de l'Empire et de la Cour de Gand.

Quel était le passé de l'inculpé, Savary, duc de Rovigo (1)?

Engagé volontaire au 18e de cavalerie en 1774, sous-lieutenant en 91, commandant en 97, chef de brigade par Kléber, en Égypte, aide de camp de Desaix à

---

(1) Son père, major de la place de Sedan, l'avait fait élever à Metz. Il voulut accompagner Napoléon à Sainte-Hélène, en 1815, ce que refusa le gouvernement anglais. Il demanda en 1823 de commander une division lors de l'expédition d'Espagne, fut mis à la retraite l'année suivante. Après 1830, réintégré, il devint gouverneur de l'Algérie.

Marengo, puis du Premier Consul avec Rapp, général en 1803, divisionnaire en 1805, ministre à Pétersbourg en 1807, il avait pris part à toutes les campagnes de la Révolution et de l'Empire, même en Espagne. N'oublions pas son titre d'honneur comme général en chef. Le 16 février 1807, il gagna la bataille d'Ostrolenka à la tête du 5e corps qu'il commandait en l'absence du maréchal Lannes, il prit aux coalisés 2 drapeaux et les obligea par cette victoire à rester désormais sur la défensive (1).

Enfin, il était devenu ministre de la police. C'est ce dernier titre qui a porté à le mal juger, autant que l'*affaire de l'infortuné duc d'Enghien* où il aurait rempli un rôle qu'il a toujours contesté et dont la principale responsabilité incombe au prince de Talleyrand, son premier inspirateur (2).

Ce qu'offre de curieux ce procès, c'est que sa première cause n'y est pas mentionnée. Il n'y est jamais fait d'allusion, même apparente, au drame compliqué de Vincennes. Mais on a le droit d'avancer que les juges, le président surtout, ont été informés secrètement du but poursuivi. Ne vit-on pas, en effet, le gouverneur de Paris en fait, général Despinois, dicter *ouvertement* la sentence que devra prononcer le conseil de guerre? On s'y prit mal dans la rédaction du *faux* qui constituait la preuve principale et c'est ce qui devait perdre la cause elle-même.

Examinons maintenant les phases du procès.

Porté sur la liste du 24 juillet par Fouché (à son insu) pendant qu'il défendait la liberté de Napoléon, fidélité

---

(1) L'empereur lui accorda comme récompense une pension de 20,000 francs et la grand-croix de la légion d'honneur.

(2) Conf. Pasquier, *Mémoires*, t. I, p. 178. Chateaubriand, *Mém. d'Outre-Tombe*, t. IV, p. 301; Thiers en son histoire, t. X, p. 18. — Murat n'y prit aucune part, témoignage de Chateaubriand, t. II, p. 336.

haute à son maître et bienfaiteur (1), le général Savary s'était rendu à bord du *Bellérophon*. Parvenu à Plymouth, il fut considéré comme *prisonnier* et envoyé à Malte à ce titre. A la mi-avril 1816, il put s'évader, se rendit à Smyrne, passa à Trieste puis à Gratz, retourna à Smyrne et fit voile pour Londres où il résolut de rentrer en France afin de purger sa coutumace. Il se constitua prisonnier en décembre 1819 après les péripéties que l'on vient de constater.

La procédure de la contumace restant la même, le dossier organisé en 1816 fut mis au jour cette fois pour y être discuté et détruit quant à la pièce principale.

On observera que le premier conseil de guerre fut présidé par le lieutenant-général duc de Gramont, émigré, et que le second le fut par son collègue le comte de Damas, également émigré (2). En voulant éviter les suspicions apparentes, le ministre avait cherché la condamnation à tout prix de l'inculpé ; ceci ressort du texte de la dépêche écrite par le gouverneur de fait de Paris appelant « monument incontestable » la *lettre* sur laquelle reposait la poursuite exercée et qui constituait un *faux*.

Cet acte, le voici en son entier pour les deux procès.

« J'avais nommé le docteur Renoult médecin des prisons d'État. Il a été renvoyé et c'est lui qui, dans l'année qui vient de s'écouler, a été le colporteur et l'entremetteur entre l'île d'Elbe et *nous*. Il est connu du ministère et fera bien ce qu'on demandera de lui. Il a fait les guerres d'Italie et de Pologne. »

(1) Thiers qui l'a connu l'a donné comme un politique audacieux, dévoué, dénué de méchanceté, capable de dire la vérité et la disant *avec une sorte de familiarité soldatesque* (t. XII, l. XXXVIII, p. 145).

(2) *Président*, de Damas. *Juges*, les lieutenants-généraux Lagrange, Guilleminot ; les colonels Doguereau, Bourgoin ; capitaines Tarret, Mériel. *Procureur du roi*, capitaine Loulay, *Rapporteur*, le chef de bataillon Chambeau.

Le lecteur n'aura pas de peine à saisir la perfidie des termes de cette accusation.

Le 27 août 1816, le général Despinois (1) écrivait au duc de Feltre à titre de commandant la 1re division militaire sur la prétendue trahison du duc de Rovigo. Cet acte est de première importance dans la question. Il devait entraîner, en effet, la condamnation à mort de l'inculpé par contumace, le 24 décembre suivant :

« Monseigneur, j'ai reçu avec la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser aujourd'hui celle *écrite de la main du Duc de Rovigo* pour recommander au duc d'Otrante le docteur Renoult, agent de correspondance entre l'île d'Elbe et le parti de l'usurpateur (2). » Il promettait, en terminant, de faire remarquer au rapporteur du conseil combien cette pièce était propre à établir la *culpabilité* du prévenu et à éclairer la justice.

Donc, la lettre était envoyée par le Duc de Feltre; le même jour, il avait informé le général Despinois de la culpabilité évidente de son ancien collègue par la pièce qu'il lui expédiait en vue de prouver les *correspondances coupables* qui avaient eu lieu avant le 20 mars avec l'île d'Elbe.

Voilà, par un document inédit des archives de la guerre, la source d'où émanait la fameuse lettre qu'on démontrera *fausse* en 1819 et dont le défenseur Dupin déclarait qu'on ne pouvait découvrir l'*auteur*. Cet acte fut fabriqué pour les besoins de la procédure, on ignore par qui, mais il est acquis par l'envoi du 27 août que le Duc de Feltre acceptait d'en couvrir l'authenticité.

Le président du 2e conseil de guerre de Paris en tira

---

(1) Cet officier général avait depuis 1793 des états de service remarquables. Cadet gentilhomme d'infanterie au régiment de Barrois (91e de ligne) il s'était distingué à Toulon sous Dugommier, aux Pyrénées, en Italie sous Bonaparte qui le fit divisionnaire, sous le prince Eugène, démissionnaire au 20 mars 1815.

(2) Ce texte est inédit. Dossier Savary, A. G.

le droit de condamnation pour intelligences criminelles avec l'usurpateur : Duc de Gramont, capitaine des gardes du Roi.

Le faux émanant du cabinet du ministre de la guerre se compliquait de la lettre introduite dans la procédure, signée du comte Despinois, et qui *diffère* de celle que nous venons de publier. Enfin, le *faux* signé Rovigo n'avait ni *date* ni *adresse*.

L'intéressé n'a jamais connu que le texte publié par lui dans ses mémoires, le nôtre diffère; donc, il y a eu *accumulation de faux*.

Pourquoi Savary était-il poursuivi?

Ce n'était ni comme général, ni comme ambassadeur intérimaire à Pétersbourg en 1807, ni comme général en chef à cette date en Espagne, ni comme ministre de la police impériale, mais pour la part qu'il avait prise à l'arrestation du *Duc d'Enghien*. On n'a pas à discuter ici ce fait dont il s'est fort défendu et dont un Mémoire justificatif original fut envoyé au Ministre de la guerre condamnant l'initiative du prince de Talleyrand (1). Il n'en fut rien argué dans les deux procès; l'histoire a le devoir d'être clairvoyante et d'attester que ce qui fut passé sous silence explique l'accusation empreinte d'un esprit de représailles secrètes.

Le prince de Talleyrand et le Duc de Feltre étaient des *complices en trahison* faits pour s'entendre depuis la Cour de Gand. Quelques services qu'eût rendus le premier en 1814 et au Congrès de Vienne en 1815, il voulut à tout prix anéantir son initiative dans l'arrestation du duc d'Enghien (2).

---

(1) L'affaire d'Enghien fut traitée à la Malmaison dans un *conseil privé*, le 10 mars 1804.

(2) Dès 1814, le prince avait donné l'ordre (2 avril) de collationner aux archives de la Secrétairerie d'État toutes les pièces préparatoires de cette affaire le concernant, de les réunir et de les lui remettre personnellement. Un fonctionnaire de son cabinet fut chargé de cette mission; dès qu'il eut remis à Talleyrand les papiers qui le compro-

De là, première entente avec Fouché pour perdre le duc de Vicence qui avait été porté sur la lettre de proscription du 24 juillet, acte que l'intervention du czar avait annulé.

Seconde entente contre Réal, l'ancien préfet de police de 1804, bannissement pour ce dernier que l'on rappela en 1818 afin d'acheter son silence sur les émigrés.

Troisième entente, avec le ministre de la guerre cette fois, afin de rejeter sur le duc de Rovigo l'ensemble du drame de Vincennes. Ici, on trouva à qui parler (1).

Pour y parvenir, on créa une pièce fausse, démasquée par le prévenu et par les experts en écriture. Nous passons sous silence la démonstration de ces derniers et que Dupin a racontée dans sa plaidoirie ; la réponse du général à l'interrogatoire du rapporteur suffit pour prononcer :

« L'auteur de cet écrit, dit-il, a assez bien imité mon écriture. Si l'on me présentait un billet à ordre ainsi écrit et signé, je paierais probablement ; mais cette lettre se rattacherait à des faits d'une telle importance qu'il serait impossible qu'ils fussent sortis de ma mémoire et je suis bien sûr de ne l'avoir *ni écrite ni signée*. Je sais que pendant que j'ai été ministre, on a plusieurs fois falsifié ma *signature*, que l'on a principalement apposée sur des permis de revenir d'Angleterre en France. »

Le récipiendaire de la lettre fut entendu, voici son témoignage :

« Je ne crois pas qu'elle soit du duc de Rovigo ; je n'y ai pas reconnu les caractères de son écriture. Les faits qu'elle énonce sont absolument faux et M. le duc de

---

mettaient, le fonctionnaire fut *destitué*. Ce travail fut accompli trop rapidement, car ce qui échappa à ses investigations suffit pour condamner l'ancien ministre.

(1) Le 25 septembre 1814, l'ambassadeur Pozzo di Borgo écrivait sur Talleyrand : *Dieu sait jusqu'à quel point il s'est compromis dans l'affaire Caulaincourt.*

Rovigo ne peut pas être la personne qui les a *supposés.* »

Attaché à la préfecture de police le docteur Renoult n'avait pu voyager de Paris à l'île d'Elbe puisqu'il donnait tous les jours sa signature pour le service dont il était chargé.

Vainement, les experts persistèrent-ils dans leur accusation : la lettre signée duc de Rovigo est de la main du duc, le rapporteur déclara malgré leurs assertions, qu'il révoquait en doute l'*authenticité* de la lettre. De son avis, c'était donc une pièce fabriquée pour les besoins de la cause. Il alla plus loin dans sa contestation, il la donna comme impuissante à fournir la preuve que le duc se fût rendu coupable de trahison. Son auteur devenait un imposteur et un imposteur aussi maladroit que coupable.

Peut-on croire qu'un employé quelconque des bureaux de la guerre ait écrit cette pièce de lui-même? Non. L'ordre est venu du ministre, ennemi personnel de l'accusé, sa haine l'a mal conseillé et l'a mal servi (1).

Dupin attaqua personnellement le général Despinois : « de qui tenait-il cette lettre? » On ne l'a jamais appris; or, c'est lui qui l'avait versée dans la procédure. Il était donc le *complice* du faussaire. Il ne faut pas grandes conjectures pour comprendre, en 1816 surtout, qu'une explication orale dut se produire entre lui et son ministre afin de perdre le confident de Napoléon mêlée à tant de secrets d'État comme à de justes répressions contre les émigrés, durant l'Empire. La Restauration de 1814 en avait remis en liberté 3,000 incarcérés encore à cette date, et quelques-uns d'entre eux ont dû

(1) Rien ne prouve que l'inspecteur aux revues Tabarié, le traître des Cent-Jours contre le prince d'Eckmühl, ait joué un rôle avoué dans les faux dont il est ici question. Mais sa promotion comme secrétaire général du ministère de la guerre par le duc de Feltre ne permet pas de croire qu'il n'ait pas eu une part dans ce procès retentissant puisqu'il occupait à la guerre un *poste politique.*

demander au cabinet du roi, bienveillant pour les représailles, une poursuite entraînant la peine capitale.

Par une imputation de haute trahison, on y parviendrait. De là le procès sur pièce fabriquée. Toutes les vengeances seraient ainsi satisfaites, duc d'Enghien, émigrés, réfractaires et traîtres.

Le duc d'Otrante, enfin, ne pouvait avoir rédigé le faux dans ses bureaux s'écriait Dupin. Avouer que Renoult a été le colporteur de communications entre l'île d'Elbe et *nous*! mais ce dernier mot aurait compromis le ministre de la police autant que le duc de Rovigo. Le duc d'Otrante l'eût supprimé soit dans les Cent-Jours soit depuis et particulièrement au 24 juillet 1815 puisqu'il en contresigna l'Ordonnance.

Ce faux, qui l'a mis dans le dossier de 1816? qui l'a rédigé?

A ces questions nul n'a répondu, parce que le Duc de Feltre ne pouvait s'accuser lui-même.

Le conseil de guerre lui infligea par l'*acquittement* le plus sanglant des démentis, et il le lui infligea avec cette aggravation à retenir : *à l'unanimité des voix.* Pour que sa défaite fût complète, il ne lui manquait qu'un dernier malheur, voir le Rapporteur renoncer à en appeler de la sentence rendue; ce désastre, il en éprouva la honte, mais il restait maréchal de France.

Dans un conseil de ministres tenu à la fin du mois de janvier 1809, Napoléon interpella Talleyrand en ces termes :

« Et vous osez prétendre, Monsieur, que vous avez été étranger à la mort du Duc d'Enghien? Et vous osez prétendre que vous avez été étranger à la Guerre d'Espagne!

---

(1) Louis XVIII ne voulut jamais ajouter foi au mémoire de Savary contre Talleyrand et prit parti pour ce dernier en interdisant à son adversaire l'accès des Tuileries. Le prince avait payé en 1814 et en 1815 le prix du sang.

« Étranger, répétait Napoléon, à la mort du Duc d'Enghien! mais oubliez-vous donc que vous me l'avez conseillée *par écrit*? Étranger à la Guerre d'Espagne! mais oubliez-vous donc que vous m'avez conseillé dans *vos lettres* de recommencer la politique de Louis XIV? Oubliez-vous que vous avez été l'intermédiaire de toutes les négociations qui ont abouti à la guerre actuelle (1)? »

(1) Récit fait à Thiers par le duc de Gaëte, témoin à ce conseil. En son histoire, t. X, l. XXXIV, p. 18.

CHAPITRE LXXXIV

Un émigré d'Austerlitz et de la Moskowa ministre de la guerre.

Carrière du baron Maxence de Damas dans l'armée russe, actions d'éclat en 1805 et 1812 contre la nôtre. — Ministre de 1823.

La Sainte-Alliance résolue à combattre sans trêve la révolution obtint de Louis XVIII qu'il enverrait 80,000 hommes en Espagne en 1823 y renverser la constitution et rétablir le pouvoir absolu : ordre des Puissances réunies en congrès à Vérone. L'expédition s'accomplit d'avril à octobre. Ferdinand VII, prisonnier des Cortès constitutionnelles à Cadix, fut délivré par notre intervention et remonta sur un trône indiscuté mais sans pacte constitutionnel. On eut alors à Madrid un déspotisme digne des temps barbares, qu'on désavoua même aux Tuileries.

Le 22 octobre, un conseil des ministres sanctionna le renvoi du Duc de Bellune dû à l'initiative du Duc d'Angoulême le 19. Le roi indiqua pour la guerre soit le maréchal de Lauriston, soit le général Digeon, soit le duc de Mortemart. Le baron de Damas, lieutenant-général lui fut préféré, funeste résolution.

Avant de donner une idée de sa carrière, voyons ce qu'en a écrit le maréchal de Castellane, adversaire éclairé des émigrés et des ultras; celui-ci fut un tolérant en religion et en politique. Voyons le militaire.

« Le baron de Damas, écrit-il, rentré en France (d'Espagne) se trouvait à Hautefort, terre de sa femme où on lui a dépêché un courrier pour lui annoncer son éléva-

tion au ministère; *son étonnement a été grand, celui du public n'a pas été moindre.* M. de Chateaubriand et M. de Villèle ont choisi M. de Damas par la conviction de sa *nullité* et de sa parfaite soumission à leurs volontés. Bien souvent, dans le monde, l'*incapacité* n'est pas un obstacle à l'avancement; *celle du baron de Damas ne laisse rien à désirer.* Le colonel Lasnon, chef de l'artillerie à Marseille à l'époque où M. Damas y commandait la division, m'a raconté qu'un jour cet officier général l'avait fait venir pour lui dire qu'ayant seulement 24 pièces de canon dans la place, il était embarrassé pour faire tirer 36 coups de canon à l'arrivée de Madame la duchesse de Berry; qu'en conséquence, il avait écrit à Toulon de lui en envoyer 12. Le colonel Lasnon a eu de la peine à lui faire comprendre qu'il n'y avait pas besoin de 36 pièces de canon pour tirer trente-six coups (1). »

L'honorabilité militaire de l'auteur de ce récit ne permet pas d'en mettre en doute l'authenticité.

Tel était le ministre de la guerre de 1823.

Voici qui est aussi vertigineux, sa biographie particulière.

D'une famille de Bourgogne qui compta tant de généraux sous la vieille monarchie, Maxence de Damas émigra avec sa famille en Allemagne puis en Russie. Admis à vingt ans à l'école d'artillerie de Saint-Pétersbourg, il entra au service dans le corps du génie. Le czar Paul le prit dans sa garde, régiment de Semenovski. Il fit la campagne austro-russe en 1805, combattit contre nous à Austerlitz, y obtint la croix de Sainte-Anne, fut envoyé en 1806 en Lithuanie pour coopérer à l'instruction de l'armée de réserve; capitaine en 1807, colonel en 1811, il prit part à la campagne de 1812. Son biographe déclare qu'il fut blessé à la Moskowa et qu'il reçut une décoration pour sa conduite. Colonel des grenadiers

(1) *Journal*, au t. I, ch. XII, p. 463.

d'Astrakan en octobre de la même année, il commanda comme chef de brigade ce régiment et celui de Fanogorie. En 1813, il se trouva contre son pays dans la même armée, y gagna le titre de général major et la la croix de Saint-Vladimir à Leipzig. La campagne de France le rapprocha de sa patrie et son action personnelle aurait été telle à Brienne qu'Alexandre lui offrit une épée d'honneur dont la lame portait ces mots : *Pour la valeur*. Sous Paris, il reçut l'ordre de Saint-Georges.

Maréchal de camp en juin 1814, cette fois dans l'armée française, lieutenant-général en 1815 par le duc d'Angoulême, commandant 8e division militaire, commandeur de l'ordre de Saint-Louis et de la légion d'honneur, il lui arriva dans la guerre d'Espagne de 1823 un accident heureux. Peu aimé du général Moncey il fut laissé par lui sur les derrières au blocus de Figuières. La reddition de cette place, célèbre depuis 1793, lui procura un succès qu'on appela le plus beau combat de la campagne. Et cependant, le maréchal de Castellane n'a pas craint de le juger en ces termes : « Il en a eu tout l'honneur ; il n'en avait pas moins entièrement perdu la tête. » Ceci prouve qu'il remplit un commandement nominatif et qu'un autre eut le commandement effectif, d'où la victoire.

Il n'obtint pas moins après son ministère de la guerre l'honneur inattendu du portefeuille des affaires étrangères. Il est inutile d'insister sur cette double dignité que rien ne justifiait (1).

Les Bourbons ont imposé à leur retour un spectacle unique.

Talleyrand, le traître d'Erfurt, devint deux fois premier ministre, Fouché, régicide protégé par Wellington le devint tout autant. La Restauration tint ses promesses secrètes à la coalition jusqu'au scandale. N'avait-

(1) Du 4 août 1824 au 4 janvier 1828.

elle pas infligé à l'armée comme ministre Dupont de Baylen qu'a flétri le général Foy. Elle appela successivement au portefeuille de la guerre quatre émigrés qui s'étaient distingués l'épée à la main contre leur patrie. Le marquis de Rivière condamné à mort dans l'affaire Cadoudal, l'ambassade de Constantinople pour prix de l'assassinat du maréchal Brune et le titre de pair. Jules de Polignac, son complice, parvint à être premier ministre. Cette fois ce fut la fin.

Le 28 décembre 1818, le futur maréchal de Castellane avait proféré ce cri prophétique : *Avec le peu de goût qui existe en France pour les Bourbons, cela pourrait finir par un changement de Dynastie* (1).

Le général Gérard traça en juillet 1830 le plan d'une révolution politique et militaire. Avec Clausel, Lobau, d'Ornano et Pajol, Berthezène, Lamarque et Heymès vengeur de Ney, il chassa la dynastie qui avait osé accomplir en 1815 *la Révolution contre l'Armée* (2).

---

(1) Au t. II de son journal, ch. VIII, p. 364.

(2) Le 26 août 1830 devenu maréchal et ministre, Gérard fit rendre une Ordonnance qui abolit les condamnations pour faits politiques. Une Commission, composée de 8 généraux de division et de 4 généraux de brigade, eut mission de reviser les nominations des deux Restaurations.

CHAPITRE LXXXV

Conclusion.

Appréciations trop oubliées de l'éminent général Lamarque sur les Bourbons, la coalition et l'Armée.

L'éminent ami de Masséna, le général Lamarque, a laissé sur l'œuvre des Bourbons des jugements irréfutables. Ils serviront de conclusion à notre ouvrage parce qu'ils auront le mérite d'émaner d'un contemporain probe et d'un soldat de premier ordre.

Leur retour, né des intrigues du cabinet britannique, de la politique véreuse de Wellington et de celle de Talleyrand produisit le Retour de l'Ile d'Elbe appuyé sur le mécontentement du peuple et l'indignation de l'Armée. S'il y avait eu conspiration, les Bourbons l'auraient prouvée juridiquement et les complices en auraient demandé leur récompense au moment de la victoire. Ce fait ne se produisit jamais.

L'Angleterre, ajoute-t-il sur 1816, veut détruire en France l'influence russe ; de là la chute du Duc de Richelieu sourdement préparée par les intrigues personnelles de Louis XVIII et achevée par les menaces du comte d'Artois. Béranger en a été aussi victime; sa condamnation ne l'empêche pas d'être « le génie le plus original de notre époque ». On voudrait à Londres amener des soulèvements chez nous pour effrayer le czar et obliger la Sainte-Alliance à resserrer son union liberticide. Enfin, les épurations militaires empêcheront la France d'avoir une armée digne de sa grandeur, de sa gloire.

Les soldats, pas plus que les sous-officiers ne veulent réengager. Ils se disent à la merci d'une *délation*, d'une erreur des bureaux, du caprice des inspecteurs, d'un soupçon d'un colonel. Les survivants de deux millions d'hommes qui ont survécu à leurs camarades après tant d'exploits n'ont pour avenir que le désespoir. Aussi, le général Molitor tenait-il au ministre de la guerre le langage suivant : « Je n'ai vu dans l'Armée que des officiers qui demandent de l'avancement et des soldats qui demandent à s'en aller. » La vieille armée est accablée de mauvais traitements. Et comment en serait-il autrement? Dans presque tous les régiments, on n'a consacré que des colonels nobles, les autres obéissent à tout, apeurés! Les grades subalternes n'ont à peu près jamais servi et sont gentilshommes; ils jettent un regard de dédain sur les vieux officiers et sur les sous-officiers parvenus. Leur familiarité à l'égard des simples soldats est plus insultante encore. De là, ce cri des grognards : *Un blanc bec qui n'a pas encore un poil à sa moustache* !

La Garde nationale n'était guère plus respectée et avait vu des démissions retentissantes, comme celles du duc de Choiseul et du marquis de Boisgelin colonels tous les deux à Paris. Un ministre ayant osé demander si cette garde tirerait sur le peuple à un moment donné, on lui répondit vertement : *Monseigneur oublie que la garde nationale, c'est le peuple.*

En 1821, Lamarque devenait prophète : « Louis XVIII, s'écria-t-il, est une pâle copie de Charles II, Monsieur ressemble trait pour trait à Jacques II et semble promettre à sa race le sort des *Stuarts.* » Revanche du prisonnier de Sainte-Hélène.

En 1822 il eut une entrevue avec le duc de Bellune pour défendre les officiers généraux portés sur la seconde liste de proscription. Le ministre fut surpris d'apprendre qu'on leur refusât leurs appointements. Élevé par la

faction du pavillon Marsan, il entendait réformer l'œuvre de Gouvion Saint-Cyr en 1818 qui avait laissé une porte ouverte aux officiers plébéiens. Le nouvel élu de la cour, favorable à une aristocratie qui voulait tout envahir, cherchait à donner des chefs de bataillons à toute l'armée qui sortiraient de la Garde royale. Son interlocuteur déclarait que l'adoption de son projet amènerait la disparition des trois quarts de ceux qui commandait par la voie des dénonciations. Tel était le but criminel de la *faction*.

La pire des Révolutions est une Restauration, a-t-on dit. A la faveur de son immixtion dans nos affaires, l'Angleterre n'avait qu'un but : intimider le czar. L'accord des Bourbons avec le parti de Pitt ne pouvait que perdre la charte et corrompre toutes nos instructions par la suprématie d'une aristocratie nulle, ignorante et tout à la contre-révolution.

Le futur maréchal Lobau et le général Lamarque se rencontrèrent un jour dans le cabinet du ministre de la guerre. Ce dont ils furent les témoins, ce dernier en témoigne en ces termes : « Nous ne reconnaissions presque personne dans la foule de ceux qui étaient habillés en colonels et en généraux. » Une génération avait pris la place d'une autre génération, tous les yeux se tournaient vers les nouveaux venus avec inquiétude. Aussi, le narrateur s'écrie-t-il : « Tous ces militaires improvisés *tremblaient* que nous ne réclamassions notre *héritage* ». On ne recourra à nous que si l'indépendance de la France est menacée. On se tromperait cependant si on croyait qu'il n'y eut pas de défection parmi les anciens généraux. Lamarque en cite entre autres un qu'il ne nomme pas, aide de camp de Berthier, chargé de son chenil et de ses écuries, devenu divisionnaire par sa protection, toujours employé, qui n'avait d'autre opinion que de courir après la curée. Il avait trouvé le moyen de vivre dans l'intimité (on ignore à quelles conditions)

avec les ducs de Berry et d'Angoulême, ou avec Monsieur. Ce parvenu avouait 95,000 francs de rente dont il vivait sans avoir un sou de reste.

Un cri sur nos *frontières naturelles* est à retenir. Jamais Napoléon n'aurait dû livrer la bataille de Leipzig. « Jamais la France n'eût été entamée s'il eût senti sur les bords de l'Elbe la nécessité de venir défendre les bords du Rhin. » Cette appréciation, qui est une pensée de génie, nul ne l'a formulée en termes aussi précis et aussi péremptoires que le valeureux soldat d'Italie et d'Espagne.

Les pairs furent une chambre ennemie de la nation. Émigrés rentrés la plupart, ils voulurent être les ennemis des institutions; on les vit jaloux de la prospérité de la France, irrités « de la gloire qu'elle s'est acquise et accoutumés à vivre *à la solde des Étrangers* qui les ont ramenés et qui nous les ont laissés comme une *arrière-garde* ».

Le lecteur saisira l'importance de cette apostrophe et ne l'oubliera pas.

Toujours digne, le général Lamarque protestait contre les complots organisés soit par la Haute Vente soit par des violents du parti libéral. Il les désapprouvait auprès des organisateurs comme auprès de ses amis, et l'illustre général Foy tout autant. Il les déclarait mal conçus, mal ourdis, mal dirigés et n'aboutissant qu'à faire des victimes. Or, ces victimes étaient toujours des militaires, des demi-soldes naturellement. Accoutumés au danger, ces hommes étaient les premiers sur la brèche. Ils croyaient venger leurs chefs, assassinés ou proscrits tantôt par les conseils de guerre dépourvus de toute indépendance et si souvent d'équité, tantôt par les cours prévôtales réputées pour leur esprit sanguinaire. Les fureurs avaient suscité d'autres fureurs; le sang de tant d'illustres victimes répandu à flots avait appelé des protestations contre les inspirateurs de ces crimes imposant

au pays qui avait fait la Révolution un Gouvernement théocratique.

Le sang versé, c'est à Talleyrand qu'il faut en faire remonter la première inspiration. Des échafauds dressés contre l'Armée, ce fut à Cambrai qu'il rallia la Cour à son système : pas d'amnistie, des exemples. Il égala alors les forfaits de Robespierre et de Carrier. Et contre quelles victimes? Les victimes auraient pu en se révoltant à la tête de leurs soldats allumer un incendie qui eût dévoré les vainqueurs et les vaincus. Tous s'immolèrent à l'amour de leur Patrie témoin des plus odieux forfaits et victime elle-même de sa confiance dans les engagement solennels qu'avaient formulés les souverains de l'Europe.

De là ce cri contre le souverain qui régnait aux Tuileries : *On croirait que le faible époux de Théodora est sur le trône de France*!

Nous ne saurions mieux terminer notre conclusion qu'en rappelant l'aveu fait à l'empereur Alexandre par le duc de Richelieu prédisant la chute des Bourbons dès 1815 en ces termes :

« *Aucune puissance humaine ne peut me faire embrasser un système de persécution et de vengeances qui doit faire couler des flots de sang et amener la perte de la France et de la famille royale.* »

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Les Émigrés chez Napoléon,
d'après le général Rapp.

(PRÉFACE)

« J'avais fait rayer de la liste des émigrés plusieurs gentilshommes; j'avais procuré des places aux uns, donné de l'argent, fait des pensions aux autres : quelques-uns s'en rappellent, la plupart l'ont oublié. A la bonne heure; ma caisse est fermée depuis le retour du roi. Aussi bien n'était-ce pas de la reconnaissance que je cherchais. Je voulais soulager l'infortune; mais je ne voulais pas que les émigrés vinssent s'interposer entre nous et le grand homme que nous avions élevé sur le pavois.

« J'avais oublié cette scène désagréable; mais Napoléon n'oubliait pas les choses pénibles qui lui échappaient; il avait beau chercher à se montrer sévère, la nature était plus forte, sa bonté l'emportait toujours. Il me fit appeler; il me parla de noblesse, d'émigration et revenant tout à coup à la scène qu'il m'avait faite : « Vous croyez donc que j'ai de la prédilection pour « ces gens-là! vous vous trompez. Je m'en sers; mais vous savez « pourquoi, car enfin suis-je noble, moi, mauvais gentilhomme « corse? — Ni moi, ni l'armée, lui répliquai-je, ne nous sommes « jamais informés de votre origine. Vos actions nous suffisent. » Je rendis compte de cette conversation à plusieurs de mes amis, entre autres aux généraux Mouton et Lauriston.

« La plupart de ces mêmes nobles prétendent cependant qu'ils ont cédé à la violence. Rien n'est plus faux. Je n'en connais que *deux* qui aient reçu des brevets de chambellan sans les avoir demandés. Quelques autres ont refusé des offres avantageuses; mais, à ces exceptions près, *tous sollicitaient, priaient, importunaient. C'était un concert de zèle et d'abandon dont on n'a pas d'exemple*. Le plus chétif emploi, les fonctions les plus humbles, rien ne les rebutait; on eût dit que c'était à la vie et à la mort. Si jamais quelque main infidèle se glisse dans les cartons de MM. Talleyrand, Montesquiou, Ségur, Duroc, etc , de quelles

expressions brûlantes, elle enrichira *le langage du dévoûment!* Ils rivalisent aujourd'hui de haines et d'invectives. La chose est bien naturelle : s'ils avaient en effet, pour lui, la haine profonde qu'ils témoignent, il faut convenir que *pendant quinze ans qu'ils furent à ses pieds ils ont dû se faire une étrange violence.* Et pourtant toute l'Europe le sait! à l'aisance de leurs manières, à la continuité de leur sourire, à la souplesse de leurs révérences, on eût dit qu'ils y allaient de cœur et que cela leur coûtait bien peu (1). »

Pétition de Berthier à l'Assemblée Nationale.

(CHAP. XXXIV)

Représentans de la République (2),

Si les actes de suspensions et de destitutions, même sur des soupçons vagues ont été une *loi* (3) de l'instant où la Patrie en danger, le peuple s'est levé à toute sa hauteur : cette utile sévérité des circonstances et du moment ne peut altérer les Principes de notre liberté : *Les droits de l'homme.* Tout républicain, quand il ne serait que soupçonné doit vouloir un jugement.

La calomnie m'a entouré de ses nuages et victime de l'erreur et de l'opinion égarée, j'ai été rappelé de l'armée quoique les Commissaires de l'Assemblée Nationale, Lamarque, Brun et Laporte témoins éclairés de mon patriotisme, de ma conduite aient jugé mes services utiles à l'armée et qu'ils m'aient conservé à mon poste.

Rappelé donc sans aucune plainte formelle quand, au contraire, j'étais investi de l'estime, de la confiance des généraux en chef et des soldats, *telle est ma pénible position*, que je me trouve privé du plus précieux des droits d'un républicain, celui de verser en soldat un sang qui ne circule dans mes veines que pour la liberté!

J'en appelle aux Citoyens Députés Commissaires, Carra, Prieur, Sillery pour qu'ils veuillent bien rendre compte de l'opinion qu'ils ont trouvée à mon égard dans l'armée où j'étais employé.

Je dirai que dans le choc des factions, de la perfidie, je suis toujours resté inébranlable dans la ligne de mes devoirs (4).

---

(1) *Mémoires* du général Rapp, dont le début est à citer : « Je n'ai pas la prétention d'être un personnage historique » (p. 5 à 8).

(2) On lit en tête de la pièce : « Pétition prononcée à la barre de la Convention le 25 novembre par Alex. Berthier. »

(3) Les mots soulignés dans cette pièce l'ont été par Berthier lui-même.

(4) Un alinéa a été effacé dans l'original.

On lit en marge : « Nota : Cette phrase n'a pas été dite à l'Assemblée. »

Enfin, en ce moment même, les généraux Custine, Valence et Kellermann me désirent à leur armée. Voilà la Lettre de Custine que je demande à déposer sur le Bureau. Les républicains Carra et Sillery témoigneront l'opinion des deux autres à mon égard.

Je supplie la Convention Nationale d'ordonner le plus promptement possible l'examen rigoureux de ma conduite sous tous les rapports afin que je puisse continuer de partager les dangers des braves républicains qui combattent pour la liberté des peuples ou je demande un jugement.

Nos jours de victoire ne peuvent être que des jours de justice!

Je prie la Convention de permettre que je dépose sur le Bureau, le précis de ma conduite depuis la Révolution, et les pièces justificatives qui sont à l'appui.

Addition à la pièce :

L'Assemblée après avoir entendu cette pétition a accordé les honneurs de la Séance au pétitionnaire et en décrète le renvoi au Comité Militaire.

(*Correspondance Générale*, 25 novembre).

BERTHIER (Louis-Alexandre), prince de Wagram, prince souverain de Neuchâtel et Valangin, fils de Jean-Baptiste et de Marie-Françoise L'Huillier de la Serre, né le 20 novembre 1753 à Versailles (Seine-et-Oise), marié le 9 mars 1808 à demoiselle Marie-Élisabeth-Amélie-Françoise de Bavière.

Ingénieur géographe des camps et armées du Roi, le 1er janvier 1766.

Lieutenant réformé d'infanterie, le 11 mars 1770.

Rang de lieutenant d'infanterie dans la Légion de Flandre, le 24 mars 1772.

Attaché au corps des dragons, le 18 août 1776.

Capitaine au corps des dragons, le 2 juin 1777.

Attaché au 2e régiment de chasseurs à cheval, le 8 avril 1779.

Attaché au régiment de Soissonnais (infanterie), le 26 avril 1780.

Gouverneur des hôtels de la guerre, de la marine et des affaires étrangères en survivance de son père, le 1er octobre 1780.

Sous-aide maréchal général des logis, surnuméraire à l'armée de Rochambeau, le 1er janvier 1781.

Fit la campagne d'Amérique de 1780 à 1783 et se distingua sur les bords de l'Ohio.

Adjoint à l'État-major de l'armée, le 13 juin 1783.

A eu des lettres de service, le 1er décembre 1787.

Aide-maréchal général des logis, le 2 décembre 1787.

A reçu de nouvelles lettres de service le 1er mars 1788.

Employé au camp de Saint-Omer et rang de major, le 1er juillet 1788.

Employé sous les ordres du marquis de Lambert, le 1er janvier 1789.

Rang de lieutenant-colonel, le 11 juillet 1789.

Major général de la garde nationale de Versailles.

Aide-maréchal général des logis, près les troupes du général La Fayette, le 25 décembre 1789.

Commandant à Versailles par intérim, le 27 décembre 1789.

Fit rejeter au comité militaire qu'il présidait, la proposition de Lecointre, d'exiger des gardes du corps le serment civique et le port de la cocarde nationale.

Demande à l'Assemblée Constituante, le 9 septembre 1790, que l'on élevât un monument funèbre à la mémoire des soldats tués en réprimant la révolte de Nancy.

Protégea, le 19 février 1791, le départ de Mesdames, tantes de Louis XVI.

Déclaré non inculpé pour ce fait peu de temps après.

Adjudant-général-colonel, employé dans les 1re et 16e divisions militaires, le 1er avril 1791.

Employé dans la 17e division militaire (Paris), le 25 juin 1791.

Employé à la direction générale du dépôt de la guerre, le 25 avril 1792.

Maréchal de camp, le 22 mai 1792.

Chef d'état-major de l'armée du Nord, le 26 mai 1792.

Suspendu de ses fonctions, le 20 septembre 1792.

Autorisé à servir comme volontaire à l'armée des Côtes de l'Ouest, le 11 mai 1793.

Eut trois chevaux tués sous lui à l'affaire de Saumur et reçut quatre blessures;

Contribua au succès de la journée de Vic.

Requis par les Représentants du peuple près l'armée des Côtes de la Rochelle, de faire les fonctions de chef d'état-major de cette armée, le 12 juin 1793.

Employé en mission à Paris, le 1er juillet 1793.

Réintégré dans son grade et nommé chef d'état-major de l'armée des Alpes et l'Italie, le 15 ventôse an III, sous Kellermann; chargé de faire une reconnaissance sur toute la ligne ennemie depuis Borghetto jusqu'à San-Remo.

Général de division, le 25 prairial an III.

Repoussa les Austro-Sardes, le 3e jour complémentaire à l'affaire du Petit-Gibraltar; cité à cette occasion dans le rapport du général en chef.

Chef d'état major de l'armée des Alpes, le 16 vendémiaire an IV; chef d'état-major de l'armée d'Italie, le 12 ventôse an IV.

Rendit de grands services à Millesimo, Ceva, Mondovi; au passage du Pô.

Le 20 floréal an IV, repoussa l'ennemi de Codogno après la mort du général Laharpe; le lendemain à Lodi, décida la victoire; cité pour ce fait par le général en chef dans la lettre qu'il écrivit le 22 au Directoire exécutif; Bonaparte dit de lui : « Je ne dois

pas oublier l'intrépide Berthier, qui, dans cette journée, a été canonnier, cavalier et grenadier. »

Cité de nouveau pour sa conduite à Arcole et à Rivoli.

Chargé d'annoncer au Directoire les victoires de Lonato et de Castiglione et de lui apporter le traité de Campo-Formio. Reçu à cet effet en audience publique et solennelle par le Directoire, le 17 brumaire an VI.

Commandant en chef l'armée d'Italie, le 15 frimaire an VI.

S'empara de Rome, le 14 pluviôse, même année. Reçut une lettre de satisfaction du Directoire.

Chef d'état-major de l'armée d'Angleterre en conservant le commandement de l'armée d'Italie jusqu'à l'arrivée de Brune son successeur, le 18 ventôse.

Chef d'état-major général de l'armée d'Orient, le 30 floréal.

Reçut de la part du Directoire, en récompense de ses services, un poignard d'un beau travail que lui remit le général Bonaparte, le 12 vendémiaire an VIII.

Au siège de Saint-Jean-d'Acre, le 22 floréal, écrivit à Ahmed Djezzar pacha, au nom du général en chef pour proposer une suspension d'armes et un échange de prisonniers.

Rentré en France avec Bonaparte sur la frégate la *Muiron*; débarqué à Fréjus, le 17 vendémiaire.

Accompagna Bonaparte au Conseil des Anciens, le 18 brumaire.

Ministre de la Guerre, le 19.

Organisa le Ministère, le 23.

Forma la garde des Consuls, le 10 frimaire.

Fit instituer les armes d'honneur, le 4 nivôse.

Général en chef de l'armée de réserve, le 12 germinal.

Reçut une lettre de satisfaction du premier Consul en quittant le Ministère.

Lui adressa les rapports du passage du Mont Saint-Bernard, de l'affaire de Châtillon, de la prise d'Ivrée, du combat de Chiusella, de la prise de Suze et de la Brunette, du combat du Tésim, de la prise de Pavie, de la capitulation du fort de Bard et des opérations de l'armée à Lodi et Plaisance.

Se distingua particulièrement à Marengo où ses habits furent criblés de balles. Après la bataille, reçut du premier Consul de pleins pouvoirs pour négocier une convention conclue avec le général Mélas et qui fut signée le 27 prairial an VIII.

Chargé d'organiser un gouvernement provisoire dans le Piémont; arrivé à Turin, le 7 messidor envoyé en mission en Belgique; ambassadeur extraordinaire en Espagne le 23 thermidor an VIII.

Arrivé à Madrid, le 28 fructidor.

Ministre de la guerre pour la seconde fois, le 16 vendémiaire an IX.

Création de la légion d'honneur, le 29 floréal an X.

Réunion à Metz des écoles d'application de l'artillerie et du génie, le 12 vendémiaire même année.

Organisation de l'École spéciale militaire de Fontainebleau, le 8 pluviôse an XI.

Création des Maréchaux de l'Empire, le 29 floréal an XII.

Nommé maréchal, le premier de la liste le même jour.

Sénateur de droit comme grand dignitaire de l'Empire.

Grand officier du Palais, le 22 messidor.

Chef de la première cohorte et grand cordon de la légion d'honneur, le 12 pluviôse an XIII.

Décoré de l'Aigle noir de Prusse, le 5 prairial.

Major général de l'armée des Côtes de l'Océan devenue Grande Armée le 15 thermidor an XIII, signa avec le général autrichien Mack la capitulation d'Ulm, le 25 vendémiaire an XIV.

Grand veneur de la Couronne.

Prince souverain et duc de Neuchâtel et de Valangin, le 30 mars 1806, avec un revenu de 500,000 francs.

Prit part le 14 octobre suivant à la bataille d'Iéna.

Chevalier de l'ordre de Maximilien-Joseph de Bavière. Grand-croix du même ordre le 23 mars 1807.

Donna de grandes preuves de courage à Friedland le 14 juin.

Entrevue avec le prince russe Labanoff, à l'effet de convenir d'un armistice, le 19.

Convention entre lui et le chargé de pouvoirs du roi de Prusse relativement à l'article 28 du traité de Tilsit, le 30 juillet.

Vice-connétable de l'Empire le 9 août 1807 et remplacé comme ministre de la Guerre.

Marié le 9 mars 1808 à Marie-Élisabeth-Amélie-Françoise de Bavière, fille du duc Guillaume de Bavière Birkenfelds.

Accompagna l'Empereur dans les États-Unis de la Confédération du Rhin, septembre 1808.

Major général de l'armée d'Allemagne, le 17 mars 1809.

Créé prince de Wagram dans la séance du Sénat du 3 octobre 1809 pour s'être distingué à la bataille de ce nom.

Major général de l'armée d'Espagne le 1er décembre 1809.

Grand commandeur de l'ordre de la Couronne de Westphalie en 1810.

Ambassadeur extraordinaire près la cour de Vienne le 27 février et chargé de demander au nom de l'Empereur la main de l'archiduchesse Marie-Louise.

Grand cordon de l'ordre de Saint-Étienne de Hongrie, le 6 avril 1810.

Colonel Général des Suisses, le 13 juin 1810.

Président à vie du Collège électoral du département du Pô, le 10 janvier 1812.

Major général de la Grande Armée, le 1er février 1812.

Accompagne l'Empereur dans la retraite de Moscou.

Reprend ses fonctions de major général, le 14 mars 1813.

Fit la campagne de 1813 en Allemagne et celle de 1814 en France.

Adhéra le 11 avril aux actes du Gouvernement provisoire.

Présenta les maréchaux de France à Louis XVIII lorsqu'il alla au-devant de ce souverain à Compiègne le 1er mai.

Capitaine de la 5e compagnie des Gardes du corps du Roi le 1er juin 1814. Pair de France le 4 juin 1814; renonça à la principauté de Neuchâtel.

Commandeur de l'ordre de Saint-Louis, le 25 novembre.

Suivit le Roi à Gand en 1815. Se retira à Bamberg (Bavière) le 20 mars, où il mourut le 1er juin des suites d'une chute qu'il fit du haut du balcon.

Il était encore grand dignitaire de la Couronne de fer d'Italie, chevalier de l'ordre royal de l'Aigle d'or de Wurtemberg, chevalier de la Couronne de Saxe, grand-croix de l'ordre de la fidélité de Bade; commandeur, grand-croix de l'ordre du Grand-Duc de Hesse; grand-croix de l'ordre de Saint-Joseph-de-Wurtzbourg, chevalier de l'ordre de Sainte-Anne-de-Russie.

Son nom est inscrit au côté Sud de l'arc de triomphe de l'Étoile.

On lui doit une relation des Campagnes du général Bonaparte en Égypte et en Syrie, Paris, an VIII, in-8°, et une relation de la bataille de Marengo, 1806, in-4°.

A obtenu comme *dotations*, par décrets : Du 30 mars 1806, la principauté de Neuchâtel. Du 30 juin 1807, 54,534 francs sur le duché de Varsovie. Du 23 septembre 1807, 29,411 francs sur le Grand Livre. Du 10 mars 1808, 180,000 francs sur la Westphalie et 141,000 francs sur le Hanovre. Du 15 août 1809, 300,000 francs sur les Départements de la Roër et de la Sarre; 100,000 francs sur le mont de Milan; 200,000 francs sur l'octroi du Rhin et 250,000 francs sur le château de Chambord et ses dépendances.

Ney et Lord Napier.

(CHAP. XXXVI)

Charles Napier (frère de William) avait été grièvement blessé à la Corogne. Or, sur cinq fils Lady Napier en avait trois à l'armée d'Espagne. La famille prit le deuil pour lui. Trois mois après, un parlementaire anglais vint s'assurer de son sort.

« Le parlementaire fut reçu par le *baron Clouet* qui s'empressa de rendre compte à *Ney*. « Laissez-lui voir ses amis, « répondit Ney. Il leur dira qu'il se porte bien et qu'il se trouve « bien traité. » Clouet, dont le regard était parlant, ne bougeait point. « Eh bien! qu'y a-t-il encore? lui demanda Ney en sou- « riant. — Alors qu'il aille lui-même lui apprendre qu'il est « vivant! » Trait de bonté et de générosité d'autant plus méri-

toire qu'il y avait alors entre les deux gouvernements une vive animosité. L'échange des prisonniers n'était point autorisé et Ney risquait d'encourir le déplaisir de son chef. Napoléon l'approuva. Ce trait-là aurait dû compter à Ney en 1815. »

Edinburg Review (Th. L.).

Revue Britannique, mars 1865.

Convention du 3 juillet 1815.

(CHAP. XXXVI)

(*Capitulation de Paris.*)

« Ce jourd'hui, 3 juillet 1815, les commissaires nommés par les commandants en chef des armées respectives, savoir : le général baron de Muffling, muni des pleins pouvoirs de S. A. le prince Blücher, commandant en chef de l'armée prussienne; M. le colonel Hervey, muni des pleins pouvoirs de S. E. le duc de Wellington, commandant en chef l'armée anglaise,

D'une part;

Et M. le baron Bignon, chargé du portefeuille des affaires étrangères; M. le comte Guilleminot, chef d'état-major général de l'armée française; M. le comte de Bondy, préfet du département de la Seine, munis des pleins pouvoirs de S. E. le maréchal prince d'Eckmühl, commandant en chef l'armée française,

D'autre part;

Sont convenus les articles suivants.

PROJET DE M. BIGNON.	MODIFICATIONS PROPOSÉES.	TEXTE DÉFINITIF.
ART.... Il y aura une suspension d'armes de....	Il y aura une suspension d'armes entre les armées alliées commandées par le maréchal prince Blücher, etc., et l'armée française sous les murs de Paris.	ART. 1er. Il y aura une suspension d'armes entre les armées alliées commandées par le duc de Wellington et le maréchal prince Blücher et l'armée française sous les murs de Paris.
ART.... L'armée française se retirera dans le délai de cinq jours derrière une ligne qui sera déterminée ci-après.	... Demain et se portera derrière la Loire où elle arrivera en cinq jours.	ART. 2. Demain, l'armée française commencera à se mettre en marche pour se porter derrière la Loire. L'évacuation totale de Paris sera effectuée en trois jours et son mouvement pour se porter derrière la Loire sera terminé en huit.

PROJET DE M. BIGNON.	MODIFICATIONS PROPOSÉES.	TEXTE DÉFINITIF.
Emmenant avec elle tout son matériel, artillerie, équipage, caisse militaire, chevaux et propriété sans aucune exception. Il en sera de même pour le personnel *de tous les dépôts* et pour le personnel des diverses branches d'administration qui appartiennent à l'armée.	Voyez l'article ci-joint.	ART. 3. L'armée française emmènera avec elle tout son matériel, artillerie de campagne, caisse militaire, chevaux et propriétés des régiments sans exception. Il en sera de même pour le personnel des diverses branches d'administration qui appartiennent à l'armée.

ART. 4 (projet et texte définitif). — Les malades et blessés, ainsi que les officiers de santé qu'il sera nécessaire de laisser près d'eux, sont mis sous la protection spéciale de MM. les commandants en chef des armées anglaise et prussienne.

ART. 5 (projet et texte définitif). — Les militaires et employés dont il est question dans l'article précédent pourront, aussitôt après leur rétablissement, rejoindre les corps auxquels ils appartiennent.

ART. 6 (projet et texte définitif). — Les femmes et les enfants de tous les individus qui appartiennent à l'armée française auront la liberté de rester à Paris. Ces femmes pourront, sans difficulté, quitter Paris pour rejoindre l'armée et emporter avec elles leurs propriétés et celles de leurs maris.

PROJET DE M. BIGNON.	MODIFICATIONS PROPOSÉES.	TEXTE DÉFINITIF.
ART.... Les militaires qui ne sont point en activité de service pourront rester à Paris.	Les officiers de ligne employés avec les fédérés ou la garde nationale, ou avec les tirailleurs de la garde nationale pourront ou se réunir à l'armée, ou se rendre dans leur domicile ou dans le lieu de leur naissance.	ART. 7. Les officiers de l'armée employés avec les fédérés, avec les tirailleurs de la garde, devront accompagner l'armée ou se rendre dans leur domicile ou lieu de leur naissance.
ART.... Au jour indiqué la garde natio nale remettra postes. ART.... Les troupes anglaises et prussiennes n'entreront à Paris qu'après la réponse des alliés ou au plustôt dans cinq ou six jours.	Demain, à midi, on remettra Montmartre, la Ville de Saint-Denis et de Clichy, et de l'Étoile, et de l'École Militaire et les Invalides aux armées alliées.	ART. 8. Demain, 4 juillet, à midi, on remettra Saint-Denis, Saint-Ouen, Clichy et Neuilly ; après demain 5 juillet, à la même heure, on remettra Montmartre ; le troisième jour, 6 juillet, toutes les barrières seront remises.
ART.... Dans le cas où les troupes anglaises	Supprimé.	

PROJET DE M. BIGNON.	MODIFICATIONS PROPOSÉES.	TEXTE DÉFINITIF.
et prussiennes entreraient à Paris, elles ne pourront être logées qu'au pavillon et dans les casernes et les généraux seuls chez les habitants.		

Art. 9 (projet et texte). — Le service intérieur de la ville de Paris continuera à être fait par la garde nationale et par le corps de gendarmerie municipale.

PROJET DE M. BIGNON.	MODIFICATIONS PROPOSÉES.	TEXTE DÉFINITIF.
Art.... La ville de Paris étant le siége du gouvernement, les commandants en chef des armées prussienne et anglaise s'engagent à respecter et à faire respecter le gouvernement, les autorités nationales, les établissements et administrations qui en dépendent et à ne s'immiscer en rien dans les affaires intérieures du gouvernement et de l'administration de la France.		Art. 10 (conforme à la modification proposée). Les commandants en chef des armées anglaise et prussienne s'engagent à respecter et à faire respecter par leurs subordonnés les autorités actuelles *tant qu'elles existeront.*
Art. . Les propriétés publiques soit qu'elles appartiennent au gouvernement, soit qu'elles dépendent de l'autorité municipale, seront respectées et les puissances alliées n'interviendront en aucune manière dans leur administration.	Voir l'art. 11.	Art. 11. Les propriétés publiques (*à l'exception de celles qui ont rapport à la guerre*, le reste conforme au projet ci-contre).

Art. 12 (projet et texte). — Seront pareillement respectées les personnes et les propriétés particulières. Les habitants, et en général tous *les individus qui se trouveront dans la capitale, continueront à jouir de tous leurs droits et libertés sans pouvoir être inquiétés et recherchés en rien relativement aux fonctions qu'ils occupent et auraient occupées, à leur conduite et à leurs opinions politiques.*

PROJET DE M. BIGNON.	MODIFICATIONS PROPOSÉES.	TEXTE DÉFINITIF.
ART.... Les personnes qui, à dater de ce jour jusqu'à l'évacuation du territoire, voudraient sortir de France, recevront des généraux étrangers des passeports et toutes sûretés pour leurs personnes et leurs propriétés.	Supprimé.	
ART.... Les établissements, monuments publics, les musées et bibliothèques et en général les instituts de toute nature seront respectés.	Supprimé.	

ART. 13 (projet et texte). — Les troupes étrangères n'apporteront aucun obstacle à l'approvisionnement de la capitale et protégeront, au contraire, l'arrivage et la libre circulation des objets qui y sont destinés.

PROJET DE M. BIGNON.	MODIFICATIONS PROPOSÉES.	TEXTE DÉFINITIF.
ART.... La présente convention est déclarée commune à toutes les armées alliées et MM. les commandants des armées anglaise et prussienne s'engagent à le faire ratifier et exécuter par les commandants respectifs des autres armées.	La présente convention est déclarée commune à toutes les armées alliées, sauf la ratification des puissances alliées.	ART. 14. La présente convention sera observée et servira de règle pour les rapports mutuels jusqu'à la conclusion de la paix. En cas de rupture, elle devra être dénoncée dans les formes usitées au moins dix jours à l'avance.
ART.... S'il survient des difficultés sur l'exécution de quelqu'un des articles de la présente convention, l'interprétation en sera faite en faveur de l'armée française, *des autorités françaises* et de la Ville de Paris.	Conforme au projet, sauf la suppression des trois mots : *les autorités françaises.*	ART. 15 (conforme au texte modifié ci-contre).
ART.... Le présent armistice est déclaré commun à toutes les armées alliées et MM. les commandants des armées anglaise et prussienne s'engagent	La présente convention, etc., sauf la ratification des puissances alliées.	ART. 16. La présente convention est déclarée commune à toutes les armées alliées, sauf la ratification des puissances dont ces armées dépendent.

PROJET DE M. BIGNON.	MODIFICATIONS PROPOSÉES.	TEXTE DÉFINITIF.
à la faire ratifier et exécuter par les commandants respectifs des autres nations.		
Art.... Les ratifications seront échangées au pont de Neuilly, dans le délai de.	Les ratifications seront échangées à six heures, demain matin, au pont de Neuilly.	Art. 17 (conforme à la modification proposée).

Art. 18 et dernier. (Cet article, quoique bâtonné sur le projet a été intégralement reproduit dans le texte définitif.) — Il sera nommé des commissaires par les parties respectives pour l'exécution de la présente convention.

« Fait et signé à Saint-Cloud en triple expédition par les commissaires susnommés les jour et an que dessus.

Baron de Muffling, F.-B. Hervey, colonel, le baron Bignon, le comte Guilleminot, le comte de Bondy.

Note. — Ce texte (publié en 1859 dans l'*Histoire de la dernière capitulation de Paris*, dont l'auteur, Ernouf, était le gendre du baron Bignon) est « une des expéditions originales, revêtue de la signature et des noms des Commissaires ».

Comment ces papiers d'État étaient-ils restés entre les mains de Bignon?

Louis XVIII n'ayant pas voulu reconnaître la légalité de la convention (fait que lui a reproché l'historien royaliste Capefigue) abandonna tous les titres qui la concernent au ministre qui en fut le principal négociateur. Son gendre l'a déclaré en ces termes : « Ce dossier comprend toutes les pièces originales et la plupart inédites des diverses négociations essayées pendant l'interrègne du 22 juin au 3 juillet notamment (1). » A de telles preuves, il n'y a rien à opposer. En octobre 1815, Bignon voulut publier les documents qu'il avait en main. Le duc de Richelieu apprenant son désir l'appela à Paris et le supplia de n'en rien faire (2), les négociations pour la paix étant encore en cours. Ce fut un irréparable malheur! Les hécatombes *contre l'Armée* commencèrent dès qu'on eut obtenu le silence de celui seul qui avait le droit de parler.

(1) Page 2 de l'avant-propos.
(2) Page 134 le texte intégral de la lettre écrite à Bignon.

Adresse du général Ney au Premier Consul
(Camp de Boulogne).

(CHAP. XXXVII)

« Citoyen Premier Consul,

« La Monarchie française s'est écroulée sous le poids de quatorze siècles; le bruit de sa chute a épouvanté le monde et ébranlé tous les trônes de l'Europe. Abandonnée à une subversion totale, la France a éprouvé en dix années de révolution tous les maux qui peuvent désoler les nations. Vous avez paru, général Consul, rayonnant de gloire, étincelant de génie, et soudain les orages ont été dissipés. La victoire vous a placé au timon du gouvernement : la justice et la paix s'y sont assises avec vous.

« Déjà s'affaiblissait le souvenir de nos misères et les Français n'éprouvaient plus d'autre sentiment que la reconnaissance lorsqu'un événement affreux est venu leur montrer de nouveaux dangers.

« Vainement défendus par l'amour de trente millions d'hommes, vos jours ont été menacés; un seul coup de poignard faisait rétrograder les destinées d'un grand peuple et rallumait dans son sein toutes les fureurs de l'ambition et de l'anarchie. Cette effrayante perspective a dissipé toutes les illusions et les esprits ont été partagés entre l'horreur du passé et la crainte de l'avenir. La France avec toute sa gloire et toute sa puissance, pouvant tout perdre en un jour, a été frappée de stupeur et d'épouvante. C'est le colosse aux pieds d'argile. Il est temps de mettre un terme à cet état d'anxiété; il est temps que des institutions fortes nous garantissent une prospérité durable.

« *De tous les points de la France, le même cri se fait entendre.*

« Ne soyez point sourd à ce cri de la volonté nationale. *Acceptez*, général Consul, *la couronne impériale que vous offrent trente millions d'hommes.*

« Charlemagne, le plus grand de nos anciens rois, l'obtint jadis des mains de la victoire : avec des titres plus glorieux encore, recevez-la de celles de la reconnaissance; qu'elle soit transmise à vos *Descendants* et puissent vos vertus se perpétuer sur la terre avec votre nom.

« Pour nous, général Consul, pleins d'amour pour la Patrie et pour votre Personne, nous consacrerons notre existence à la défense de l'une et de l'autre. »

Ney à Waterloo.

(CHAP. XXXVII)

Blücher ou la nuit, avait dit Wellington lorsque Ney avait lancé sur les carrés rouges ses dix mille cavaliers.

L'élite des Anglais vers les monts se replie
Sous le choc foudroyant du roi de Westphalie.
. . . .
A vous, soldats de Ney, cuirassiers de Valmy,
Cavaliers de Milhaud ! partez, la charge sonne.
La voyez-vous passer l'accablante colonne ?
Ces centaures massifs aux gigantesques flancs,
A la tête de fer, aux pieds étincelants ;
D'hommes et de chevaux épouvantable trombe,
En bloc elle s'élève, en bloc elle retombe,
Retentit sur les champs de son passage empreints,
Comme un son prolongé de tambours souterrains.
Le cou tendu, le sabre au niveau de la tête,
Tous, du profond ravin remontent sur la crête,
Et, près de la couvrir de leur immense vol,
Sous les pieds des Anglais font palpiter le sol.
Voilà l'heure de mort ! Puissants hommes de guerre
Consommez aujourd'hui le deuil de l'Angleterre !

A ce spectacle qu'il n'avait jamais vu de Lisbonne à Torrès-Vedras, qu'avait auguré Wellington (1) dans sa morne stupeur ? Que la bataille était perdue pour lui.

Aussi, lorsque après le désastre de lord Ponsonby et d'autres lieutenants le général Kempt lui avait demandé ses ordres en cas de malheur pour sa personne, *mourir tous*, s'écria-t-il. Ney et Friant au même moment avaient paru à la tête des bonnets à poil, Foy à leur suite :

Ce n'est point une lutte avec art nivelée,
C'est un duel farouche, une ardente mêlée ;
On se voit face à face, on se prend corps à corps.
Le fer a soif du sang, la terre veut des morts.
. . . .
En vain les Grands-Bretons, immobiles et froids,
Se reforment plus loin en carrés plus étroits ;
En vain des autres monts regagnent-ils la cime :
Partout la main de fer les suit et les décime ;

(1) Ce piteux général rencontrant Jomini à Vérone lui affirmait en 1823 « qu'il n'avait jamais rien vu de plus admirable à la guerre que les dix ou douze charges réitérées des cuirassiers français sur les troupes de toutes armes ». Il n'avait vu ni Austerlitz, ni Eylau, ni Wagram, ni la Moskowa, ce Turenne des Algarves !

L'orgueilleux Wellington, qui pâlit pour ses jours,
Cuirassé de soldats, étouffé de secours,
De son Armée entière attend la dernière heure,
Donne des ordres vains, croise les bras et pleure (1).

Devant Wellington et Ney face à face, l'un écrasé, l'autre qui veut rendre sa victoire complète et décisive, surgit Blücher. On s'est demandé s'il n'eût pas mieux valu que Napoléon achevât l'armée anglaise avant de se jeter sur les Prussiens avec son infanterie de la garde, ressource suprême.

Oui, certes. Mais il ne faut pas oublier que Ney avait lancé toute sa cavalerie par masses trop tôt et que Napoléon l'en avait blâmé auprès de Soult en rappelant sa dangereuse impatience d'Eylau. L'Empereur trouvait donc que c'était bien assez d'une première imprudence et n'entendait pas la renouveler personnellement. En outre, il comptait sur l'arrivée de Grouchy, sur les attaques de ce lieutenant en queue ou en flanc contre Blücher; il avait le droit de vouloir garder en sa main une force quelconque pour en user comme il l'avait fait si souvent et d'une manière décisive. Mais en ce jour lugubre, il était dit que tout devait se retourner contre la France, jusqu'à l'héroïsme même! La Garde allait à son tour devenir impuissante.

De la grâce du maréchal Ney.

(CHAP. XXXVIII)

« En donnant ces votes, plusieurs membres avaient *espéré la grâce*; ils avaient recommandé le maréchal à la clémence du roi. Quoique M. de Richelieu se fût prononcé contre Ney et qu'il eût osé dire ces malheureuses paroles : « Qui de vous oserait s'inté- « resser au maréchal Ney? » quelques-uns de ses amis politiques, et M. Molé particulièrement, le pressaient d'implorer la clémence du Roi. *Il y eut conseil des ministres à minuit*; on n'osa point prendre parti sans avoir une demi-parole de Louis XVIII. On eut quelque peine à persuader à M. de Richelieu que la maison de Bourbon gagnerait une grande popularité *si l'on commuait la peine de mort en une déportation en Amérique*. La demande en fut faite au Roi, à minuit et demi. Louis XVIII ne voulut rien entendre; il y avait eu le soir, *une conférence de famille*, et, chose déplorable à dire! Mme la Dauphine avait démontré *la nécessité d'un exemple*. Je dois ajouter qu'en l'état des opinions et des partis en face, en présence d'une majorité de députés exaltée, il eût été très difficile de commuer la peine du maréchal sans soulever bien des orages; ce que la postérité aurait considéré

(1) Poème sur *Waterloo* par Méry et Barthélemy.

comme le plus bel acte de la vie des Bourbons, la Chambre des députés ne l'aurait point pardonné au ministère et, le lendemain, le cabinet Richelieu aurait été mis en accusation. Quel temps que cette époque de 1815 (1). »

L'Amiral Villaret-Joyeuse et les Destitutions.

(CHAP. XXXVIII)

Avant que le projet du *Code criminel militaire* du Directoire eût été déposé et adopté, les Cinq-Cents délibérèrent sur les *Destitutions*. Ce droit, le Directoire voulait se l'attribuer en entier en invoquant la possibilité d'un Monck ou d'un Cromwell par ses porte-paroles, Audouin, par exemple. Sans cette faculté, s'écriait le curé renégat, le régime républicain court le plus grand danger. A quoi répondait un adversaire royaliste, Vaublanc : Le problème à résoudre est celui-ci : « faire des troupes l'armée de la Nation et non celle du Directoire ». Avec les destitutions ce dernier, qui jouit d'une puissance immense, changera l'esprit des troupes; ayons des règles fixes, pour balancer par des lois cette toute-puissance. Dubois du Bay vota contre le projet qui la limitait, le gouvernement ayant en ceci des droits spéciaux.

Ce fut alors, sauf la digression de Vauvillers, que l'amiral Villaret-Joyeuse prit la parole; écoutons cet exposé, l'homme qui l'a émis mérite qu'on scrute ses idées (2).

« Quoi! s'écria-t-il, la Révolution a été opérée pour renverser un *régime arbitraire*, et l'un de ses résultats serait de le consacrer dans ces mêmes Armées qui, pour faire triompher la liberté, ont étonné l'Europe par tant de prodiges? Je sais que ces masses énormes d'hommes doivent, par leurs intérêts mêmes et pour leur conservation, être soumises à des règles particulières. Je sais bien que c'est en sacrifiant momentanément une partie de leur droit qu'elles assurent les nôtres et les leurs, et qu'il serait absurde d'invoquer pour les camps et les flottes l'indépendance de nos villes et les usages de la vie commune; mais ce sacrifice doit s'arrêter là où il cesse d'être nécessaire; et il n'y a ici nulle nécessité de refuser à nos officiers les moyens de réparer, *par un jugement légal*, les injustices qui peuvent avoir été commises. Est-il besoin de répondre à ces maximes par lesquelles on semble plaider la cause de la prérogative directoriale, comme s'il s'agissait encore de celle d'un roi absolu ou de celle du trop fameux Comité de Salut public?

« On semble invoquer pour lui la toute-puissance, comme si

(1) *Hist. de la Restaur.* par un homme d'État (Capefigue), t. III, p. 402.
(2) Séance du 17 août 1797.

l'on en était venu à se persuader qu'il n'y a pas de gouvernement possible sans despotisme. On a vaincu ainsi, vous dit-on; aussi, gardez-vous de rien changer en cette partie; ce sophisme était ainsi répété chaque jour après le 9 thermidor pour empêcher de démolir l'édifice de la tyrannie révolutionnaire. Sans doute, on avait vaincu sans elle, mais pour ainsi dire malgré elle: on avait vaincu parce que nos soldats et leurs immortels généraux, uniquement occupés à repousser l'ennemi extérieur, avaient élevé une barrière entre eux et les horreurs du dedans.

« A Constantinople, le sultan est le maître de l'armée. Parmi nous, le Directoire n'en doit être que le régulateur. Ce qui distingue un *État absolu*, c'est que les hommes y ploient entièrement sous la volonté d'un ou de quelques hommes. Ce qui caractérise la *République*, c'est que tous y ploient seulement sous la loi dont les magistrats ne sont que les organes. Or, ici, c'est nous qui demandons l'empire de la loi, et on nous propose l'empire des hommes! Jugez maintenant lequel des deux systèmes est le plus conforme aux principes de notre constitution essentiellement républicaine.

« ..... Gardons-nous de le calomnier cet honneur (dont parle Montesquieu). Il fut le guide des Bayard, des Condé, des Turenne; il fut aussi le guide des rivaux de ces grands hommes.

« J'en appelle à vous, héros de la Liberté, qui avez reproduit et comme resserré dans le cercle de 5 années tous les miracles qui ont illustré les époques les plus éclatantes de l'histoire! J'en appelle à vous, vainqueurs de tant de rois, à vous que je n'ose nommer parce que vous siégez dans cette enceinte, et que mes éloges feraient rougir votre modestie!

« Ne renonçons pas à ce bel héritage de gloire que nos ancêtres nous ont légué et que la République a si honorablement centuplé....

« *Si le sort des officiers n'est pas fixé par les lois, ils deviennent*, pour conserver leur état, *les esclaves des partis qui se succèdent*; ils se divisent entre ces partis, ils livrent leurs troupes aux uns ou aux autres, et de là, la *guerre civile*.

« Vous faut-il des exemples?

« Aujourd'hui même, une partie des dangers qui nous entourent n'est-elle pas la suite de ces *destitutions arbitraires* qui se sont multipliées à l'infini? Ne semble-t-il pas que l'on se soit plu à augmenter chaque jour le nombre de ces injustices pour avoir le triste plaisir de vous en accuser? Avez-vous oublié cette armée mystérieuse d'officiers destitués dont on a essayé de vous faire peur? J'aime à croire qu'on calomnie la plupart d'entre eux et qu'ils ne seraient pas aussi disposés qu'on le croit à chercher dans un bouleversement nouveau une chance de plus pour leur réintégration. Mais, quoi qu'il en soit, la loi qu'on vous propose dissipera cette phalange sur laquelle comptent vos ennemis et empêchera du moins qu'elle ne se grossisse chaque jour. On ne

verra plus les Partis, à mesure qu'ils se culbutent, renvoyer tous les officiers qui leur déplaisent et rassembler ainsi d'éternels éléments de troubles et de révolutions. »

En concluant, Villaret-Joyeuse demandait qu'on étendît les mêmes principes protecteurs aux *armées navales*. Il citait à l'appui un amiral estimé qui avait été « cassé sans aucun jugement » et après de beaux services (1).

Napoléon et Alexandre en 1815.

(CHAP. XXXVIII)

Paris, 12 mai 1815.

Monsieur le Duc de Rovigo,

Je désirerais que dans ce moment-ci, il parût un petit récit de ce qui s'est passé à Austerlitz avec l'empereur *Alexandre* lorsqu'il fut coupé par *Davout*. On y joindrait la copie figurée du petit billet qu'il écrivit au crayon et qui doit être aux Archives de la secrétairerie d'État. Comme personne n'est plus à même que vous de faire ce Récit faites-le avec le plus de détails possible. Ce sera un bon article non signé pour le journal de l'Empire.

NAPOLÉON (2).

Drouot dans sa retraite.

(CHAP. XLIV)

Au lendemain de son acquittement, Drouot rentra vivre à Nancy dans la maison où il était né, oublieux dans sa retraite de sa gloire mais non de ses camarades. Un publiciste lui a rendu, hier, un pathétique hommage pour cette période de sa vie que nous tenons à reproduire :

« Un jour, on apprend que l'Empereur vient de mourir, dans son lointain exil. On apporte en France le testament où l'ancien maître du monde a couché ses dernières volontés, et l'on y lit que, se souvenant, à son heure dernière, du soldat merveilleux et de l'ami fidèle qui l'a si bien servi, il lègue à Drouot 100,000 francs sur sa cassette particulière.

« Que va faire, cette fois, l'ancien général de la Garde, l'ancien gouverneur de l'île d'Elbe, le héros sans peur et sans

---

(1) Le Code pénal militaire édicté par la Convention le fut le 11 novembre 96.

(2) Copié sur l'original vendu en novembre 1853.

Le Conservateur des Archives du département de la guerre.
Colonel BRAHAUT.

reproche, qu'une petite rente de 2,500 francs, fruit de ses seules économies, empêche à peine de mourir de faim? Va-t-il renoncer à cette fortune? Va-t-il refuser ce legs si honorable et si bien mérité?

« Non. Il ne le refuse pas. Il se hâte d'accepter, au contraire. Il reçoit cet argent, lui qui repoussa la donation et le majorat, jadis...

« Il le prend, et le distribue aussitôt aux anciens soldats de la Grande-Armée, à ces concitoyens qui ont, comme lui, servi la France du mieux qu'ils ont pu, et qui sont revenus au pays, mutilés et sans ressources.

« Le grand Drouot, une fois de plus, se souvient de son origine et, pour clore l'épopée où, si glorieusement, il a inscrit son nom, il donne du pain à ses compagnons d'armes, à la place où, jadis, son père leur en vendait.

« Au moment où la Chambre va s'occuper des majorats, et pour éclairer la conscience du législateur sur la moralité des fortunes échues aux arrière-petits-fils des maréchaux oublieux, j'ai voulu raconter cette histoire du plus grand homme de guerre et du patriote le plus pur de l'Empire (1). »

La Garde meurt et ne se rend pas.

(CHAP. XLV)

I. — Sans vouloir rien résoudre sur ce mot célèbre, une constatation historique s'impose. Le dessinateur *Charlet* publia en 1817 une composition que tout le monde admire : *Le grenadier de Waterloo.* Il portait en légende le cri contesté depuis. Un ami intime de l'artiste, le colonel de La Combe, n'a pas hésité à le lui attribuer. Dans tous les cas, le royaliste *Martainville* le prononça le premier.

II. — *Lamartine* a protesté contre le mot de Victor Hugo, en termes magnifiques :

« La garde meurt et ne se rend pas. Qu'il l'ait dit ou non dans cette forme, peu importe. C'est le mot de l'héroïsme dans une telle circonstance; il ne peut pas ne pas l'avoir dit, puisque son attitude même et celle de tout ce bataillon des *morituri* le disent avec lui, avant lui, comme lui!...

« Eh bien! parce que le mot est digne, noble, mémorable, parce qu'il exprime héroïquement, quoique simplement, le *qu'il mourût* de Corneille, parce qu'il mérite d'être inscrit en lettres d'or sur les étendards de la Patrie, Victor Hugo qui croit avoir trouvé mieux dans la langue canaille du peuple, substitue à cette belle langue militaire un mot de faubourg. »

---

(1) *Matin* du 20 novembre 1904.

III. — Le colonel de cavalerie *Rigau*, officier de l'état-major du prince Berthier, a écrit une version d'autant plus curieuse à connaître qu'il prit part à la bataille de Waterloo :

« Jamais, le général Cambronne ni aucun général français ne prononça la réponse d'ailleurs toute française qu'on lui prête, *je le tiens de lui-même*; il a dû, je crois, le dire également au général Drouot. La retraite de la Garde impériale ni d'aucun corps d'élite ne fut telle qu'elle en fût réduite là; et *je n'ai jamais entendu dire qu'un officier anglais se fût vanté d'avoir fait à la Garde la proposition de se rendre; il se serait fait connaître depuis longtemps, si cela avait pu avoir lieu*; mais, je le répète, l'ennemi fuyait les corps qui conservaient leur ensemble. Ainsi, les régiments qui, comme la Garde, donnèrent partout l'exemple, n'eurent pas à subir une pareille humiliation, *qui ne fut faite à aucun corps de l'Armée*. Le mien passa la nuit dans une ferme, à côté pour ainsi dire du champ de bataille, où l'ennemi se garda bien de venir le troubler; et ce n'est que le lendemain 19, à neuf heures du matin que nous rejoignîmes, à Charleroi le corps de Kellerman auquel nous appartenions (1). »

Le gouverneur de Paris Maison et les officiers en surveillance à Lille.

(CHAP. XLVII)

On lit dans un mémoire au Roi, daté du 15 octobre 1815, l'exposé que voici sur les suites du *licenciement*.

« En reprenant mon commandement (après le retour de Gand) j'ai renvoyé de l'état-major tous les officiers qui s'y trouvaient au 20 mars, y étaient restés depuis et ceux qui y avaient été placés sous Bonaparte; trois seulement ont été exceptés de cette mesure. Après le licenciement de l'Armée, une foule d'officiers privés de leur état, rentrés dans la classe commune des citoyens, et dégagés par cela même de toute discipline militaire, sont revenus à Paris; je n'avais ni le droit ni la force de les empêcher d'y arriver; mais *ces difficultés ne m'ont pas arrêté*. J'ai appelé sur eux l'attention des ministres de la guerre et de la police. J'ai réclamé le concours de l'autorité civile. J'ai assujetti de ma propre autorité à des formalités l'obtention des *permis de séjour* et tous ceux qui n'ont pu remplir les conditions imposées par moi ont été forcés de quitter Paris. Mon ordre du jour du 30 septembre a réglé les punitions des contrevenants et celui du 6 octobre a étendu ces dispositions aux départements avoisinants.

« J'ai fait établir et j'ai remis à M. le préfet de police le contrôle nominatif et les adresses de tous les militaires qui ont reçu de

(1) *Souvenirs des guerres de l'Empire*, p. 114, publiés en 1846.

moi des Permis de séjour, le préfet fait faire de son côté par les commissaires de police, dans chaque quartier, un *recensement général de tous les militaires*. Ceux qui sont trouvés sans permis et non compris dans mon contrôle, sont arrêtés, renvoyés de Paris ou renfermés à l'Abbaye.

« J'ai pris encore sur moi d'autres mesures.

« J'ai décidé que tous les officiers qui étaient réunis à Saint-Denis le matin du 20 mars ne seraient plus admis à séjourner à Paris quels que fussent d'ailleurs leurs droits de domicile. J'ai étendu cette disposition à tous les officiers qui avaient été employés dans les bataillons des *fédérés*. Enfin, Sire, j'ai demandé au Ministre l'*envoi en surveillance* à Lille de plusieurs officiers supérieurs qui, bien que domiciliés à Paris, m'ont paru ne pas devoir y être tolérés.

« Toutes ces mesures qui m'ont été dictées par le bien de l'État ne sont pas conformes aux lois existantes. Mais je ne crains point et ne craindrai jamais de rien prendre sur moi tant qu'il s'agira du bien du service de Votre Majesté. »

Feuille de service de Clausel.

(CHAP. LV)

Garde dans la garde nationale de Mirepoix, en 1789.

Lieutenant de chasseurs, en 1790.

Sous-lieutenant au 43e régiment d'infanterie, le 14 octobre 1791.

Capitaine de cavalerie à la Légion des Pyrénées, le 16 septembre 1792.

Adjudant général chef de bataillon provisoire par les représentants du peuple près l'armée des Pyrénées Orientales, le 19 septembre 1793.

Adjudant général chef de brigade provisoire par les représentants du peuple près l'armée des Pyrénées Orientales, le 26 novembre 1793.

Confirmé dans le grade d'adjudant général chef de bataillon, le 5 avril 1794.

Dans celui d'adjudant général chef de brigade, le 13 juin 1795.

Employé aux armées des côtes de Brest et Cherbourg, le 19 novembre 1795.

Employé près l'ambassade française en Espagne, le 10 décembre 1795.

Employé à l'armée d'Angleterre, le 9 février 1798.

Employé à l'armée d'Italie, le 1er novembre 1798.

Général de brigade, le 5 février 1799.

Commandant une brigade, 1re division, aile droite, le 4 juillet 1800.

Commandant une brigade du centre de l'armée, le 2 mars 1801.

Disponible, le 1er juillet 1801.
Employé à l'armée de Saint-Domingue, le 2 novembre 1801.
Nommé provisoirement général de division, le 24 septembre 1802.
Confirmé dans ce grade, le 18 décembre 1802.
Renvoyé en France, le 12 septembre 1803.
Maintenu à la disposition du ministre de la Marine, le 11 janvier 1804.
Rentré au ministère de la Guerre et disponible, le 13 avril 1804.
Commandant la 2e division d'infanterie à l'armée du Nord, le 18 novembre 1805.
Employé en Hollande, le 26 mars 1806.
Disponible, le 19 juillet 1806.
Dépôts de l'armée de Naples, le 30 septembre 1806.
Employé à l'armée de Dalmatie, le 1er décembre 1807.
Employé au 18e corps de l'armée d'Allemagne, le 21 juillet 1809.
Commandant par intérim ce corps d'armée, le 3 octobre 1809.
Employé à l'armée d'Espagne, le 12 novembre 1809.
Commandant la 1re division du 8e corps de ladite armée, le 27 décembre 1809.
Commandant la 2e division de l'armée de Portugal, le 1er mai 1810.
Commandant un corps de cette armée, en mai 1811.
Général en chef par intérim de l'armée, le 22 juillet 1812.
En congé par suite de blessures, le 29 novembre 1812.
Général en chef de l'armée du Nord en Espagne, le 18 janvier 1813.
Lieutenant-général commandant l'aile gauche, le 6 juillet 1813.
Inspecteur général d'infanterie dans la 18e division, le 2 mai 1814.
Inspecteur général d'infanterie pour 1815, le 30 décembre 1814.
Gouverneur provisoire de la 11e division, le 22 mars 1815.
Commandant en chef le corps d'observation des Pyrénées Occidentales, le 23 avril 1815.
Commandant le corps des Pyrénées Occidentales et commandant supérieur des 11e et 20e divisions, le 28 mai 1815.
Pair de France, le 2 juin 1815.
En non-activité, le 22 juillet 1815.
Suspendu de ses fonctions par l'ordonnance du 28 juillet 1815.
Condamné à mort par contumace, le 11 septembre 1816.
Amnistié par ordonnance du 26 juillet 1820.
Compris comme disponible dans le cadre d'activité de l'État-major général, le 22 août 1820.
Avec rang du 26 juillet, le 22 août 1820.
Député de l'Ariège en 1827.
Commandant en chef l'armée expéditionnaire d'Afrique, le 12 août 1830.
Député des Ardennes, le 22 octobre 1830.

Disponible, le 7 février 1831.
Maréchal de France, le 27 juillet 1831.
Gouverneur général en Afrique, le 8 juillet 1835.
Relevé de ses fonctions, le 12 février 1837.
Décédé à Secourieu (Haute-Garonne), le 21 avril 1842.
Campagnes, de 1792 à 1815, 1830 à 1837.
Décorations, grand-croix de la légion d'honneur et de l'ordre de la Réunion, chevalier de Saint-Louis.

Proclamation du général Travot 1815.

(CHAP. LXI)

« Habitants de la Vendée !

« Il y a vingt ans, je coopérai à éteindre la guerre civile qui désolait vos malheureuses contrées. Je viens aujourd'hui parmi vous pour un semblable objet; et, comme la première fois, j'ai la noble ambition de l'atteindre *par la persuasion plutôt que par la force des armes*. Vous ne douterez pas néanmoins que ce dernier moyen ne soit à mon choix, puisque depuis cinq jours que l'insurrection a éclaté, j'ai dans deux combats livrés devant Saint-Gilles et au bourg d'Aizenay, battu et dispersé vos deux plus nombreux rassemblements, animé de toute la confiance que pouvaient leur inspirer et les armes qu'ils venaient de recevoir et la présence de tous leurs chefs, dont un grand nombre déjà n'existent plus. J'ai dû vous en donner ces terribles preuves afin que les ennemis de votre repos ne puissent dire que les paroles de paix que je suis venu vous porter ont été dictées par la crainte ou par la faiblesse.

« Vous n'ignorez pas que je n'ai jamais tenu d'autre langage que celui de la vérité, et que toujours j'ai religieusement tenu toutes mes promesses; croyez donc un homme qui ne vous trompa jamais et qui, pour prix de votre confiance, ramena parmi vous les douceurs de la paix. Il n'en est pas ainsi de ceux qui s'efforcent aujourd'hui de vous entraîner à la guerre civile; ils abusent de votre crédulité. N'avez-vous pas vécu onze mois sous ce régime qu'ils voulaient imposer à la France ? Et ont-ils tenu la promesse que vous seriez exempts de contributions? Les avez-vous vus partager avec vous les honneurs et les récompenses accordées par le roi, en reconnaissance du dévouement que vous aviez montré à sa cause ? Ne vous avaient-ils pas déjà, au contraire, annoncé hautement que pour prix du sang versé par vous pour leur mériter ces faveurs, vous étiez menacés du retour prochain des rentes et des terrages ? Ces redevances féodales n'ont-elles pas été demandées par plusieurs à leurs anciens vassaux. Croyez qu'ils en conservent l'espoir; et soyez convaincus de deux choses essentielles à votre intérêt : que,

s'ils parviennent au but qu'ils se proposent ils vous accableront du poids de leurs prétentions au produit de vos sueurs; et que, s'ils éprouvent les revers qui les attendent, ils ne songeront, comme dans la première guerre, qu'à leur sûreté personnelle, et vous abandonneront à la merci des vainqueurs.

« Déposez donc, bons habitants des campagnes, déposez des armes qui, dans vos mains ne peuvent avoir d'autre effet que d'attirer sur vous les malheurs de la guerre, de ravager les fertiles moissons que la Providence vous prépare, d'enlever, par une mort prématurée, les soutiens de vos nombreuses familles, et d'inonder vos belles contrées de votre sang et du nôtre. Reprenez vos utiles travaux, et croyez à l'assurance que je vous donne, que vous, vos femmes et vos enfants, serez protégés et vos propriétés respectées. Pour premier gage de cette assurance je renvoie à leurs familles ceux d'entre vous que le sort de la guerre a mis en mon pouvoir : vos prisonniers.

« Si lorsque vous êtes seuls et isolés dans vos campagnes, vous vous trouvez obligés de céder aux menaces de ceux qui osent vous en arracher, n'étouffez pas le sentiment de la force que votre résistance vous donnera; qu'un mouvement énergique se manifeste contre leurs insinuations perfides; dès lors, ils cesseront de conspirer contre votre repos, et vous jouirez à jamais des douceurs de la paix.

« TRAVOT. »

Récit de l'arrestation de Charette,

par le Général TRAVOT (1).

« Il y avait ici une charrette sous laquelle le général des Chouans était couché faisant semblant de dormir. Comme il ne portait aucun signe de son grade militaire, je ne l'aurais pas reconnu, si on ne me l'avait montré. Je le saisis au collet et il se rendit sans difficulté *à moi seul*, me dit-il, *se fiant à ma loyauté*. Je le conduisis moi-même à Nantes, où il fut immédiatement jugé et condamné à mort. Je dis aux juges que je l'avais amené devant eux avec la confiance qu'il ne serait pas condamné à mort, que je le lui avais même promis; mais comme on ne m'écouta pas, j'ajoutai que si j'avais prévu le sort qu'on lui réservait, je ne l'aurais pas livré.

« A ces mots, le général Charette m'embrassa avec effusion, ou plutôt nous nous embrassâmes mutuellement, car je l'estimais comme un grand capitaine plein de franchise et de loyauté : puis le jugement reçut son exécution. »

---

(1) Récit du général à son aide de camp Jacquet, capitaine d'état-major. Cité par M. Jeannin dans sa biographie : *Le général Travot* (p. 11).

Des recours en grâce au Roi.

(CHAP. LXII)

Le bureau de la Justice militaire (8e division) a formulé dans un *Rapport au Ministre*, mars 1816, le récit de la procédure suivie en matière de recours en grâce.

« C'est une règle constante que lorsqu'un *sursis* a été accordé, on informe le Roi du jugement qui a été rendu, des motifs qui y ont donné lieu ainsi que des causes qui peuvent recommander le condamné à la commisération du Roi. On ne peut par conséquent prendre aucune détermination au sujet de l'affaire du maréchal de camp Gruyer que le jugement n'ait été rendu; mais on pense qu'à moins de circonstances infiniment atténuantes pour cet officier général, on ne pourra proposer de lui accorder grâce ou une commutation de peine attendu que Sa Majesté a solennellement déclaré qu'Elle devait, pour la dignité de son trône, pour l'intérêt de ses peuples et pour le repos de l'Europe, excepter du pardon les instigateurs et les auteurs de la plus horrible trahison (Proclamation du Roi datée de Cambrai, le 28 juin 1815). »

En regard de la citation, le comte d'Olonne a rédigé une protestation qui l'honore. La voici dans son éloquente brièveté : « Cette phrase n'interdit pas le *Recours en Grâce*, mais excepte des poursuites ceux qu'elle ne désigne pas. » Ainsi, un chef de division du ministère interprétait le Droit public constitutionnel contrairement aux vœux du sanguinaire Duc de Feltre et c'était le comte d'Olonne qui disait vrai.

Le Maréchal Lefebvre dans la vie privée.

(CHAP. LXVIII)

« C'était au commencement du Consulat. Un jour, en sortant du cabinet du Premier Consul, Lefebvre aperçut dans un coin de l'antichambre, un vieillard attendant une audience et dont les traits paraissaient vieillis moins encore par l'âge que par le malheur. Ému de compassion pour le pauvre solliciteur, le bon maréchal fixa sur lui un long regard. Il croit reconnaître les traits de cet homme. Tout à coup il se précipite sur le vieillard étonné en s'écriant : « Vous ici, mon commandant! » Qu'on juge de la surprise du vieillard lorsque le maréchal lui dit : « Mais je « suis François Lefebvre, votre ancien sergent aux Gardes Fran- « çaises! Que Catherine va être contente de vous revoir! dit-il « en lui prenant le bras : car je vous amène chez moi dans ma « voiture. »

« On peut se figurer l'empressement avec lequel la bonne maréchale accueillit leur officier d'autrefois. Elle retint le vieillard dans son hôtel jusqu'à ce que son mari eût fait les démarches pour que le château dont il avait été dépouillé pendant l'émigration lui fût restitué.

« Ce vieillard n'était autre que le marquis de Belcour, au dire du capitaine Armequin qui, chargé des négociations relatives à la restitution du château, se plaisait dans sa vieillesse à me raconter ce trait de bonté et de reconnaissance de son oncle (1). »

Marseillaise de la Fédération Bretonne.

(CHAP. LXXIII)

(Air de la *Marseillaise*).

Marchez, enfants de la Bretagne,
A la voix de votre Empereur;
L'aigle vous guide et la campagne
Se couvre de palmes d'honneur (*bis*).
Vos noms, adoptés par la gloire,
Iront à la postérité.
Combattre pour la Liberté
C'est se vouer à la Victoire.
Bretons confédérés, brave peuple breton
Servons (*bis*) la liberté, l'honneur, Napoléon (*bis*).

Aux jours où notre belle France
Voulut recouvrer son honneur,
Nous avions bien votre vaillance
Nous n'avions pas notre Empereur (*bis*).
Des partis souillaient la victoire.
Tous, vous marchez au même rang.
Vous verserez bien moins de sang
Et vous n'aurez pas moins de gloire.
Braves confédérés, brave peuple breton
Servons (*bis*) la liberté, l'honneur, Napoléon (*bis*).

Les grands fleuves de l'Amérique
Sont affranchis par Washington :
Et de Tell le peuple helvétique
Sur sa bannière inscrit le nom (*bis*).
Et nous, comme à de vils esclaves
On prétendrait dicter des lois!

(1) *Le maréchal Lefebvre*, par M. Wirth, ch. XVI, p. 375, ouvrage consciencieux et qu'a inspiré l'amour de l'Alsace à un Français d'Alsace.
(2) *Moniteur* du 30 avril 1815.

Et précipiter du pavois
Un héros, le brave des braves!!!
Bretons confédérés, brave peuple breton
Sauvons (*bis*) la liberté, l'honneur, Napoléon (*bis*).

Que la paix console la Terre,
C'est le vœu de tous nos guerriers;
Et que sous le sceptre d'un père
Ils reposent sur des lauriers (*bis*).
Mais auprès d'eux veille leur lance.
Les traits emplissent leurs carquois,
Et s'il faut de nouveaux exploits,
Le Lion rugit et s'élance...
Bretons confédérés, brave peuple breton,
Sauvons (*bis*) la liberté, l'honneur, Napoléon (*bis*).

Point de partis, que l'on s'empresse
A serrer d'éternels liens.
S'il n'existe plus de noblesse
Il existe des citoyens (*bis*).
Tous égaux, tous amis, tous frères!...
Mais les traîtres et les tyrans!...
Mais les indignes partisans!...
Mais les cohortes étrangères!
Marchons, Confédérés, brave peuple breton
Vengeons (*bis*) la liberté, l'honneur, Napoléon (*bis*).

Par un fédéré breton.

État de services du général de Damas.

(CHAP. LXXXIV)

Au service de Russie.

Sous-lieutenant du régiment de pionniers, le 18 octobre 1800.
Du 2e corps de Cadets au régiment Ismaïl Garde Impériale, le 26 octobre 1800.
Lieutenant, le 4 juin 1803.
Capitaine d'état-major, le 17 août 1807.
Capitaine, le 7 novembre 1808.
Colonel, le 1er mai 1811.
Commandant de bataillon, le 24 décembre 1811.
Au régiment de grenadiers d'Astrakan, le 22 octobre 1812.
Colonel-commandant, le 24 décembre 1812.
Général-major, le 15 décembre 1813.
Libéré du service, le 10 mai 1814.

Service de France.

Homme d'honneur du Duc d'Angoulême, en mai 1814.
Maréchal de camp, le 22 juin 1814.
Aide de camp du Duc d'Angoulême, le 25 février 1815.
Sous-chef de l'État-major des 7e, 8e, 9e, 10e, 11e Divisions, le 21 mars 1815.
Lieutenant-général par le Duc d'Angoulême, le 9 avril 1815.
Gouverneur du département de la Drôme, en avril 1815.
A l'État-major de l'armée royale du Midi, en avril 1815.
Lieutenant-général, le 29 août 1815.
Commandant la 1re Division, le 12 octobre 1815.
Aide de camp honoraire du Duc d'Angoulême, le 30 avril 1817.
Commandant la 9e Division du 4e corps des Pyrénées, le 24 janvier 1823.
Pair de France, le 9 octobre 1823.
Ministre de la Guerre, le 19 octobre 1823.
Ministre des Affaires étrangères, le 4 août 1824.
Ministre d'État, le 4 janvier 1828.
Gouverneur du Duc de Bordeaux, en janvier 1828.
En réforme, le 1er septembre 1830.
Déclaré démissionnaire, le 30 mars 1833.
Décédé, le 6 mai 1862.

Campagnes : Russie, 1805, et Autriche. — Russie, 1812. — Saxe, 1813. — France, 1814.

Décorations : Grand-croix de Saint-Louis et de huit grand-croix de l'Étranger, grand-officier de la Légion d'honneur. — A obtenu une épée d'honneur en or, enrichie de diamants avec l'inscription « pour la Bravoure » pour sa conduite à Brienne, offerte par l'Empereur de Russie. — Ordre de Saint-Georges pour son rôle à la Bataille de Paris (Russie) (1).

---

(1) Un *mémoire russe* au Czar, qui figure à son dossier du personnel, porte cette attestation : « a poursuivi ensuite l'ennemi jusqu'à Francfort ».

Le 10 mai 1814, il fut *libéré du service* (textuel) par ordre de Sa Majesté et reçut à Saint-Pétersbourg un passeport de l'Inspection du ministère de la Guerre le 31 décembre 1815, payé 1 rouble et 1 kopek.

TABLE DES MATIÈRES

Paris. — Imprimerie R. CHAPELOT et Cie, rue Christine, 2.





Les Royalistes
contre l'Armée

(1815-1820)

D'APRÈS LES ARCHIVES DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

PAR

Ed. BONNAL

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE
MEMBRE DE L'ACADÉMIE D'HISTOIRE DE ROME

TOME PREMIER

Destruction de l'Armée par les Royalistes

« La fureur des Partis ne nous laisse presque que le choix entre les extravagances et les crimes. »

Duc de Richelieu au Czar.
(Dep. 23 nov. 1815.)



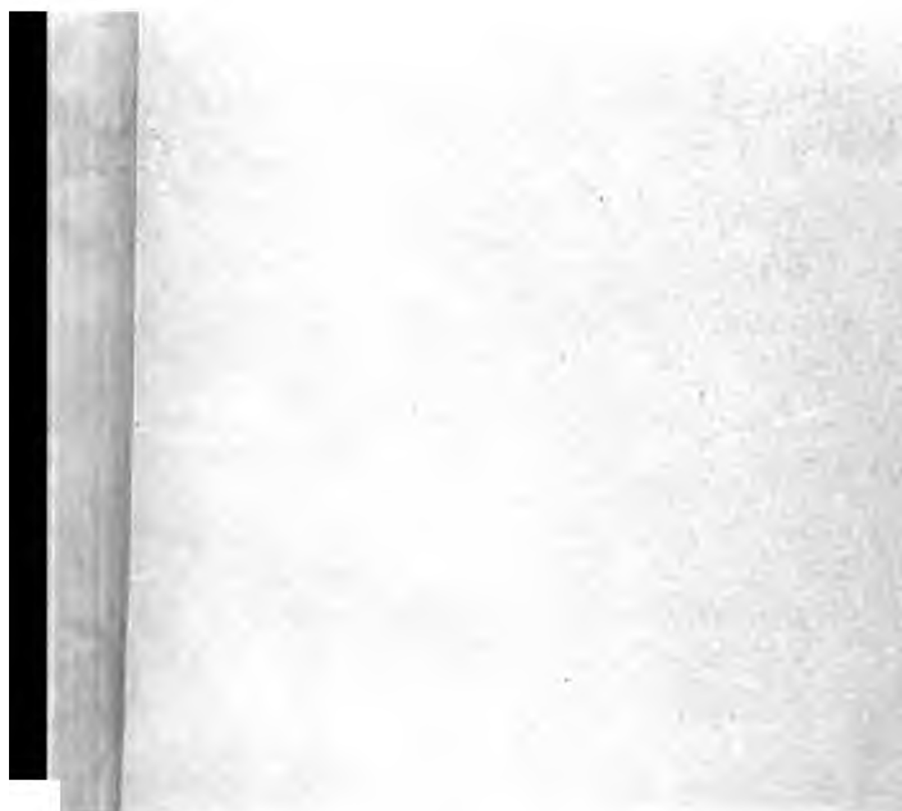
PARIS

LIBRAIRIE MILITAIRE R. CHAPELOT ET Cie

IMPRIMEURS-ÉDITEURS

30, Rue et Passage Dauphine, 30

1906



A LA MÊME LIBRAIRIE

[redacted]


UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 03705 8396



